This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LE

CABINET HISTORIQUE

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS
Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME DIX-SEPTIÈME

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS

PARIS
AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1871

P 258848. a . 3
1871

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

LE CABINET

HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

I. — ESQUISSES HISTORIQUES

DE LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, EXTRAITES DE DOCUMENTS INÉDITS.

— Suite. —

LXXXIII. — LE BARON DE THUGUT.

François II, prince d'un naturel timide et valétudinaire, choisit le baron de Thugut pour son ministre, à la mort du prince de Kaunitz. Constant dans ses projets, lent dans leur exécution pour ne rien laisser au hazard, le baron avoit négocié en Italie pour donner le temps aux troupes impériales de reprendre haleine après les victoires de Bonaparte, et à Rastadt, afin de laisser aux Russes le temps d'arriver en Allemagne.

Ne pouvant secourir les royaumes de Naples et de Sardaigne, proposant même de s'en emparer à l'amiable dans les conférences de Seltz, il les laissa envahir sans avoir l'air de s'y opposer, jusqu'au moment où les armées impériales se-

roient en mesure d'opérer en Italie et sur le Rhin. — Il étoit dur, impérieux, abhorroit la France ; traitoit l'archiduc Charles avec hauteur et ne ménageoit personne.

Son extrême ambition le rendoit fécond en ressources, son courage lui faisoit méconnoître le danger et son application au travail levoit bien des difficultés.

LXXIV. — LE GÉNÉRAL BARON DE MACK.

Avant de paroître sur un grand théâtre avec le rôle important qu'il y joua, cet officier avoit déjà une réputation brillante de lumières, de talents et de connoissances militaires dans les armées de la première coalition où il servit au second rang.

Les Autrichiens assuroient que s'il eût été écouté, les armées combinées eussent non-seulement conservé la Belgique et la Hollande, mais encore qu'elles auroient envahi le territoire français. Les anglais, trop orgueilleux pour suivre des conseils étrangers, dédaignèrent ses avis et ne tardèrent pas à être punis de leur présomption.

Mack, voyant la divergeance de vues des puissances belligérantes s'attendoit à des revers ; aussi, il ne s'occupa plus qu'à former de nouveaux plans pour l'Empereur, au service duquel il avoit consacré ses talents depuis sa jeunesse.

Bonaparte sut déjouer ces plans, mais ses successeurs furent pris et enveloppés. Il eût été désirable pour sa gloire qu'il se fût contenté de la guerre de cabinet, mais l'ambition lui fit accepter inconsidérément le commandement en chef de l'armée napolitaine dont les généraux et les soldats étoient aussi inexperts qu'inoffensifs.

Étranger au milieu de ce peuple fourbe, lâche et superstitieux, il y fut jalousé, mal secondé et battu en voulant manœuvrer avec une armée de 80,000 hommes de nouvelles le-

vées, ou pour mieux dire un troupeau, comme avec les vieilles bandes qu'il quittoit en Autriche.

Cette faute étoit d'autant plus étonnante que le baron de Mack étoit réfléchi, qu'il avoit la conception vive et facile, l'esprit agréable et solide. A un extérieur noble, il joignoit des manières aisées, du goût et l'habitude du travail. Abandonné des troupes, soupçonné par le peuple en démence, devenu l'objet de la haine des fameux lazzaronis, il fut contraint de se rendre prisonnier de guerre aux François, pour ne pas être massacré par les furieux qu'il commandoit. Toutefois emprisonné et gardé à vue, il ne put partir.

LXXV. — LE DUC D'YORK.

Il falloit être aussi obstiné que Georges III pour confier le commandement des armées britanniques au duc d'York, son second fils.

Il fut battu à Hondschoote par Houchard ; Pichegru le mit en déroute en Belgique et en Hollande, et Brune le força à quitter honteusement le territoire Batave.

Il donna à Alkmaër dans ce pays, la seconde édition de l'œuvre que son oncle, le duc de Cumberland, avoit ébauchée à Closter-Seven en Westphalie, au commencement de la guerre de sept ans. Ce prince avoit peu d'esprit et une humeur violente, il se décourageoit aisément parce qu'il manquoit de justesse dans ses combinaisons.

Depuis son voyage en Prusse, il avoit de grandes prétentions sur l'art de la guerre.

Son père le regardoit comme le plus bel espoir de sa maison; mais il auroit plutôt conduit les armées angloises sous les fourches caudines qu'à la victoire et au triomphe.

Le prince Ferdinand disoit de lui que, semblable à un tambour, il ne faisoit de bruit qu'étant battu.

LXXVI. — LE PRINCE ÉDOUARD, DUC DE KENT.

Le prince Édouard, plus tard duc de Kent, étoit le quatrième fils du roi d'Angleterre. Jeune et brave sans avoir de grands talents, il étoit doué de quelque prudence dans sa conduite publique. Malgré son amour du plaisir, il avoit assez d'habitude des affaires et de sérieux dans les idées pour qu'on pût croire que l'avenir mûriroit avantageusement son caractère.

Très-sensible à l'attrait des richesses, il s'occupoit trop de les rechercher à la guerre.

Mais nous avons résolu de considérer ici le duc de Kent sous un autre point de vue.

Si la révolution américaine a eu des imitateurs, et des panégyristes parmi les gens de lettres, si elle s'y est affermie, c'est qu'elle est demeurée dans les mains de ceux qui l'avoient formentée, imaginée et consolidée.

Mais cette union pouvoit être troublée et les idées des novateurs ambitieux y prévaloir : aussi le ministre Anglois qui prévoyoit ces événements, qui les favorisoit peut-être, avoit donné le commandement de la Nouvelle Écosse, colonie voisine des États au duc de Kent, afin que ce prince pût surveiller les États-Unis, profiter de leurs mouvements et des circonstances pour s'emparer, s'il étoit possible, de la Présidence et la rendre héréditaire. A cette époque les Américains avoient tous des goûts anglois ; ils parloient la même langue, et s'ils avoient eu l'idée de se constituer en monarchie, ils auroient préféré à tout autre un prince de la maison de Hanovre.

LXXVII. — DES ARMÉES.

La diète de l'Empire, assemblée à Ratisbonne, retardoit la

conclusion des affaires et les négociations du congrès de Rastadt traînoient en longueur, parce qu'on y avoit abandonné aux François les forteresses de Manheim, de Mayence et d'Ehrenbrenstein. Les demandes des ministres françois devenoient plus extravagantes à mesure que les résistances des petits princes de l'Empire étoient plus affoiblies par les dures lois qu'on leur imposoit. En même temps, la dispersion du congrès et la brusque déclaration de guerre faite au roi de Sardaigne et de Naples, au grand duc de Toscane et à l'Empereur, avoient fait évanouir tout espoir de guerre. Les armées s'ébranlèrent encore une fois pour vider cette longue et intéressante querelle, et commencèrent la campagne la plus meurtrière qu'on ait vue depuis longtemps. Les hostilités commencèrent sous de fâcheux auspices pour la France; la coalition acquéroit une forte consistance; les peuples dépouillés avoient changé leur amour en horreur, et les Anglois, maîtres de la Méditerranée après la défaite d'Aboukir, s'étoient, de concert avec les Turcs et les Russes, emparé de toutes les îles vénitiennes,—que nous appelions le département de la mer Egée (1).

La France, mécontente et mutilée en Belgique, y envoyoit ses armées pour réprimer les désordres qui s'y commettoient.

Pour conserver les conquêtes, il falloit opérer sur une ligne immense depuis Naples jusqu'à l'Adige, depuis l'Adige jusqu'au Rhin. Cinq corps d'armée différents se partagèrent cette étendue, deux agirent en Italie, celui de Naples aux ordres de Macdonald, et l'armée d'Italie aux ordres de Schérer; trois autres occupoient la Suisse et l'Allemagne aux ordres de Jourdan, ayant sous son commandement Masséna, dans l'Helvétie, et Bernadotte aux environs de Philisbourg.

L'empereur opposa l'archiduc à Jourdan, Starzay à Ber-

(1) C'étoient les îles de Zanthe, Cérigo, Céphalonie et Corfou.

nadotte, et Hotze à Masséna. Melas et Kray commandoient l'armée impériale sur l'Adige, en attendant l'arrivée du généralissime Suwarow. Le cardinal Ruffo, dans les Calabres, et les forces unies des coalisés opposoient une faible résistance à Macdonald qui, trop éloigné de Schérer, n'osoit s'éloigner de Naples dont il tenoit les forts.

Telle étoit la position respective des armées à l'ouverture de la campagne.

LXXVIII. — ARMÉE DU DANUBE ET D'HELVÉTIE; CORPS D'OBSERVATION.

Quoiqu'inférieur en nombre, Jourdan dut s'astreindre aux ordres du Directoire et prendre l'offensive. Il passa le Rhin et courut au devant du prince Charles; de son côté, Masséna avançoit rapidement; il avoit pénétré chez les Grisons, battu l'avant-garde du général Hotze et pris le général Auffemberg.

Ensuite, il s'étoit porté sur Feldkirch, et avoit eu l'audace de pousser le général Le Courbe, avec le corps de son aile droite, dans les montagnes du Tyrol, pour occuper les débouchés qui menoient aux états hérédaires.

Pendant ce temps, l'armée Autrichienne, des bords du Danube, s'étoit avancée et rencontroit celle de Jourdan, qu'elle attaqua avec une supériorité et un entrain qui lui assurèrent la victoire. Elle la défit complétement à Stokack, le 5 germinal an VII (25 mars 1799). Quinze jours après, l'archiduc contraignit Jourdan à se retirer et à repasser précipitamment le Rhin, sur les ponts de Kehl, de Brisach et Basle. L'armée d'Helvétie, isolée par ce mouvement rétrograde, fut obligé de reculer sur St-Gall, de mettre le lac de Constance devant elle, d'abandonner le général Le Courbe à ses seuls talents, tandis que Bernadotte se bornoit à faire

de vaines et plates sommations à la garnison, avant de repasser lui-même le Rhin. Malgré le danger imminent, Le Courbe sut se frayer le chemin sur Bellinzona, et rejoignit à Altorf le général Masséna sans avoir été attaqué.

Jourdan, malheureux, depuis trois ans, fut rappelé par le Directoire et remplacé par Masséna, qui fondit les deux armées en une. Il se concentra habilement dans le pays le plus élevé de l'Europe, afin d y transporter le théâtre de la guerre, et ne laissa que de simples corps détachés en avant de Kelh et de Philisbourg, pour couvrir ces points.

LXXIX. — ARMÉES D'ITALIE ET DE NAPLES.

Schérer avoit eu les mêmes ordres que Jourdan, et il devoit attaquer l'armée Impériale. Il partit de Milan et rassembla ses troupes sur la rive droite de l'Adige.

Il se proposoit de passer ce fleuve afin de pénétrer dans les États vénitiens, de faciliter les desseins de Macdonald et de combiner ensuite ses mouvements d'après ceux de l'armée d'Helvétie. Il obtint un léger avantage sur quelques parties de la ligne ennemie à Vérone, Rivoli, Munster et Glurentz, le 5 germinal an VII (25 mars 1799). Mais l'action devint générale, longue et opiniâtre quelques jours après, et Schérer, obligé de céder le terrain malgré les efforts du général Moreau pour s'y maintenir, dut abandonner le champ de bataille au général Kray. Toutefois, il eut le temps de détruire ses magasins, son artillerie, et se retira sur le Mincio. L'ennemi, profitant de ses premiers avantages, passa promptement l'Adige et se mit à la poursuite des François. Rejoint par l'armée russe, aux ordres du feld-maréchal Suwarow, qui prit le commandement général, il attaqua Moreau, qui avoit succédé à Schérer, dans les environs de Cassano. Après avoir passé l'Adda en vue de l'armée françoise, il la

culbuta de l'autre côté de Milan. Repoussées, de Novare en Piémont, jusqu'à Alexandrie, Tortone et Valence, nos troupes purent enfin prendre position dans cette dernière ville, et le général François y tint ferme pendant quelque temps. Ce poste le mettoit à même de secourir Gênes et de rallier à lui les corps méridionaux les plus exposés. Ce fut alors que, craignant d'être entouré par le nombre supérieur des Impériaux qu'il avait à combattre, il se retira prudemment sur Coni, afin d'y attendre des renforts et de prendre l'offensive quand l'occasion s'en présenteroit, en pénétrant au cœur de l'Italie. Le général russe eut alors une grande étendue de pays à garder, beaucoup de siéges à faire derrière lui et quelques places à masquer. Il laissa donc des corps détachés aux généraux Kray, Kaim, Hohenzollern et Klenau, pour ces diverses opérations. Brescia, Peschiera, Pizzighitone et Milan tombèrent rapidement entre leurs mains, tandis que lui-même manœuvroit devant Moreau pour l'empêcher d'opérer sa jonction avec l'armée de Naples, qui marchoit sur les Russes. Toutefois, Suwarow ne put empêcher le général françois de se reporter en avant, de franchir les Apennins et d'occuper Gênes et le territoire de la République Ligurienne pour accomplir son dessein. Le feld-maréchal disposa les armées impériales dans les plaines environnantes, fit presser les siéges de Turin, de Ferrare, d'Alexandrie et de Tortone, et s'en empara même avec une promptitude effrayante.

Macdonald étoit parti de Naples en laissant garnison dans les forts, il avoit traversé Rome et étoit arrivé à Florence le 5 prairial an VII (24 mai 1799). Renforcé des corps de troupe qu'il avoit ralliés en route, il précipita sa marche pour rejoindre Moreau et culbuta, sur le Panaro, la division du général Hoff, qui s'opposoit à son passage. En apprenant cet échec, Suwarow arrive en toute hâte avec une partie de ses

forces, attaque Macdonald sur les bords de la Brèbia, le force sur toute la ligne, lui fait un grand nombre de prisonniers, notamment sur le centre de l'armée, lui enlève ses bagages, son artillerie, et le jette sur Pontremoli, Terzogno, Luques et Gênes. Pendant que Macdonald éprouvoit cet échec, Moreau avoit pénétré jusqu'à Tortone, mais il ne tarda pas à y être attaqué par le comte de Bellegarde, qui le força à se replier sur Gênes. C'est dans cette ville qu'il reçut les débris de l'armée de Naples, sans avoir pu réaliser l'ensemble de son plan, qui consistoit à pénétrer en Italie après la réunion des deux armées.

Pendant ce temps, l'Empereur avoit contracté une alliance avec le roi de Naples. Ces deux princes prirent l'engagement d'entretenir des armées en Italie pour s'en assurer la conservation. Aussi, Macdonald eut à peine quitté le territoire napolitain que des partisans de l'ancien gouvernement reprirent leur ascendant sur le peuple.

Le cardinal Rufo parcourut les campagnes à la tête des troupes royalistes, se joignit aux Lazzaronis, et après quelques actions assez vives, rentra victorieux dans Naples, le 9 thermidor an VII (2 juillet 1799). Il arriva pour recevoir le roi, que l'amiral Nelson ramenoit de Sicile. Les garnisons des forts, perdant l'espoir d'être secourues, capitulèrent et furent envoyées en France.

Le roi punit avec la plus grande sévérité tous ceux qui avoient contribué à sa fuite ou qui avoient accepté quelque place dans le gouvernement provisoire, et rétablit les choses sur l'ancien pied.

Les deux armées d'Italie n'étoient ni assez bien approvisionnées, ni assez fortes pour songer à reprendre l'offensive, aussi se tinrent-elles sur la défensive. Alors Suwarow chercha à les envelopper en envoyant des corps de troupes sur leurs flancs, à Suze, Coni et sur la rivière du Levant.

Ces manœuvres obligèrent Moreau à évacuer Surzanne, Pontremoli et la Spezzia, pour couvrir Gênes, renforcer la communication avec la France et s'étendre dans les plaines du Piémont, pour mettre le siége devant Tortone et Mantoue. Sur ces entrefaites, Joubert vint prendre le commandement de l'armée d'Italie et Moreau fut envoyé sur le Rhin. Toutefois, ce dernier resta avec Joubert jusqu'à la première bataille et prit le commandement de l'aile droite. Pensant que Suwarow n'avoit pu encore être rejoint par le corps de troupes qui assiégeoit Mantoue, on l'attaqua aux environs de Novi. Mais les prévisions des généraux françois étoient mal fondées ; Mantoue, la clef de l'Italie, étoit tombée au pouvoir des armées alliées, et ce fut le général russe qui attaqua lui-même l'armée françoise, le 28 thermidor an VII (15 août 1799). Il la mit dans une déroute complète, et Joubert fut tué au commencement de l'action, en menant bravement ses grenadiers à la charge. Nos troupes rentrèrent à Gênes tandis que les Impériaux continuoient le siége de Tortone, qui ne tarda pas à capituler et cherchoient à couper toutes les communications de l'armée françoise. On finit par comprendre la nécessité de renforcer l'armée d'Italie, et on lui forma, sous le nom de l'armée des Alpes, un vaste dépôt qui se réunit à Embrum et à Grenoble, aux ordres du général Championnet. Elle avoit aussi pour objet d'attirer l'attention de Suwarow, de pénétrer en Piémont pour diviser la masse des troupes ennemies et soutenir l'armée d'Italie.

Mais Championnet ne put réussir dans ce nouvel emploi, et prit le commandement des deux armées quand Moreau fut parti, pour se mettre à la tête de celle du Rhin.

Il n'avoit donc fallu que le court espace de soixante jours pour perdre en Italie ce qui avoit coûté tant de sang et de peine à Bonaparte. Nous quittions un pays où nous nous étions fait détester, et nous emmenions prisionniers—le Pape,

et un général ennemi. Pour ce maigre triomphe, nous avions compromis l'existence des petites républiques que nous y avions formées, et ne laissions derrière nous que de tristes souvenirs.

LXXX. — ARMÉE D'HELVÉTIE — ARMÉE DU RHIN. — CORPS D'OBSERVATION.

Tandis que Suwarow, Mélas et Kray agissoient avec une célérité étonnante dans les plaines d'Italie, le prince Charles se conduisoit avec plus de circonspection dans les montagnes de la Suisse et sur les bords du Rhin.

A peine eut-il forcé Jourdan à se replier au delà de ce fleuve, que laissant de faibles détachements devant Kehl et Manheim, il rassembla ses forces et les concentra aux environs de Schaffouse et de Bregentz, pour pénétrer en Suisse et menacer la frontière de Franche-Comté. Il tenta donc le passage du Rhin à plusieurs reprises, et l'effectua devant Masséna, qu'il attaqua sur la ligne de la Thur, à Robis et Schwitz, sans obtenir sur lui d'autre avantage que de se maintenir sur la rive gauche où il se proposoit d'agir. Il renouvela journellement ses attaques, tourna la droite de l'armée françoise et, lançant un corps sur le mont Saint-Godard, réussit à se faire céder les bords de la Limat, de la Reuss et de l'Aar, après une multitude de petits combats très-vifs et très-meurtriers.

Satisfait alors de la diversion qu'il venoit de faire en faveur des armées impériales d'Italie, le prince Charles fit passer un corps de son armée sur le Rhin, pour augmenter les forces du général Starzay, posté entre Manheim et Kehl. Starzay devoit observer le corps françois rassemblé sur la rive gauche du fleuve, et qui étoit commandé par le général Muller, sous le nom d'armée du Rhin. Ce général avoit bombardé Phi-

lisbourg, menaçoit Francfort et vouloit passer plus avant. L'archiduc crut sa présence nécessaire, il marcha lui-même à l'ennemi retranché dans les environs de Manheim, et s'empara de cette ville après une action très-vive et très-meurtrière.

Après la prise de Tortone, Suwarow avoit fait passer une partie de l'armée russe d'Italie en Helvétie, pour combler le vide que l'archiduc Charles venoit d'y laisser.

Masséna, profitant en général habile de l'affoiblissement des Impériaux qu'il avoit devant lui, les attaqua à Zurich, sur la Limat, la Lint et près de Constance. Il les défit complétement et leur fit éprouver des pertes considérables. Korsakow se retira en grand désordre de l'autre côté du Rhin à Eglisau, le général Hotze fut tué, et son corps d'armée repoussé à Saint-Gall, dans le Voralberg.

Suwarow apprit en route tous ces désastres, et précipita sa marche pour les réparer. Il força le passage du mont Saint-Gothard, que gardoit le général Lecourbe. Celui-ci se réunit à Masséna, au lieu que Suwarow, ne pouvant se rallier au corps du général Hotze, qui avoit été enfoncé, se vit dans l'obligation de se retirer. Il gagna les Grisons avant que le prince Charles ait eu le temps d'abandonner son expédition sur le Rhin et de le rejoindre. C'est ainsi que les alliés perdirent la Suisse en peu de temps par l'effet d'un faux mouvement de l'armée de l'archiduc, ou plutôt par l'impétuosité avec laquelle Masséna sut en profiter.

LXXXI. — INVASION DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE PAR LES ANGLOIS.

La République Batave s'étoit ressentie des secousses du 18 fructidor, et subit aussi ses mutilations. Obligée d'augmenter son pied de guerre, lors de la rupture des conférences

de Lille, elle arma une flotte dont elle confia le commandement à l'amiral Dewinter. Il sortit du Texel, rencontra la flotte angloise commandée par lord Duncan. Celui-ci se plaça entre la terre et les vaisseaux hollandois puis, attaquant ces derniers avec fureur, coupa leur ligne de bataille et leur prit plusieurs vaisseaux de guerre, entre autres le vaisseau amiral.

Ce fut après cette victoire et celle d'Aboukir que le ministère anglois, voulant séparer les Hollandois de la République françoise, fit préparer un armement considérable pour envahir le territoire batave, soulever le pays et le rendre au Stadhouder. Le lord Duncan commandoit la flotte et le duc d'York les troupes de débarquement. La première division, conduite par le lieutenant-général Abercrombie, prit terre à Zykduin, près du Helder, dès que l'amiral anglois eut forcé l'entrée du Texel et sommé la flotte batave de se rendre. Elle se rendit, en effet, sans combattre, le 9 fructidor an VII (23 août 1799) à la seule vue du pavillon orange arboré sur les vaisseaux ennemis. Abercrombie poussa vigoureusement le corps du général Daendels qui étoit venu pour s'opposer à son débarquement, et il auroit pénétré jusqu'à Amsterdam s'il eût été plus fort, mais le général Brune, qui commandoit les armées françoise et Batave, rassembla ses troupes et vint occuper Alkmaer. Les Anglois s'étoient retranchés pour se garantir de toute surprise et attendre les renforts qu'amenoit le duc d'York, ainsi que le corps russe aux ordres du général Herman. Dès qu'ils furent réunis dans cette langue de terre étroite que forme le nord de la Hollande, le général françois fit attaquer le village de Berghen par les Russes, afin de pouvoir s'étendre. Mais ceux-ci, mal soutenus par les troupes britanniques, furent battus et leur général fait prisonnier, non sans une perte énorme au centre et à la droite des François. Nos troupes se

retirèrent à Bewerwick pour se relever des pertes qu'elles avoient éprouvées pendant l'action. Alors le duc d'York se porta en avant et s'empara de Horn, Alkmaer et Egmont, pendant qu'un corps peu important détaché en Frise cherchoit à y rallier les Orangistes, après avoir enlevé le port de Lemmes. La marche du prince étoit trop lente et ses succès trop peu importants pour déterminer les Hollandois en sa faveur et donner une couleur au parti anglois et stadhoudérien; aussi le pays ne bougea pas. Le prince, ne comptant alors que sur les hasards de la guerre, attaqua Brune de nouveau et eut quelque avantage sur lui, en le faisant tourner, sur sa gauche, par des chaloupes canonnières. Mais une charge faite à propos par le général françois le tira du danger qui le menaçoit, et lui rendit même l'offensive sur le duc d'York, qui battit en retraite et alla reprendre ses anciens retranchements dans le Zype, pour y attendre ou des secours ou de nouveaux ordres.

Contrarié par la saison, abandonné par les habitants du pays, il se vit bientôt obligé de renoncer à ses projets, et négocia avec le général Brune l'évacuation complète de la Hollande. Il obtint la permission de se retirer sans combat, à la condition de rétablir l'artillerie de la côte sur le pied où elle étoit avant son arrivée, et de rendre huit mille prisonniers capturés avant cette campagne, le 23 vendémiaire an VIII (18 octobre 1799).

C'est ainsi que la Hollande étoit tombée dans un complet état d'impuissance; envahi par la France, son territoire ne lui appartenoit plus: puissance maritime dénuée de marine, elle voyoit ses colonies passer toutes aux mains des Anglois.

LXXXII. — BRUNE.

Nous devons maintenant consacrer quelques lignes au

général qui, dans la guerre dont nous venons de parler, avoit obtenu de si grands avantages avec si peu de talents. Il devoit ses succès à son bonheur et à la médiocrité de son antagoniste. Sa présomption étoit extrême, son avarice excessive et son âme basse; il parloit beaucoup de lui-même et ne songeoit qu'à amasser des richesses. Exagéré dans ses idées prétendues patriotiques, il étoit lié avec les Jacobins les plus avancés. Il fut victorieux en Hollande parce qu'il combattit peu et que les peuples mécontents n'osoient se déclarer en faveur d'amis aussi froids que les Anglois.

LXXXIII. — SUITE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE. — INVASION DE LA SYRIE.

A peine Bonaparte se fut-il rendu maître du Caire, après la bataille des Pyramides, qu'il détacha Desaix dans la Haute-Egypte pour poursuivre les restes de Marat-Bey. Lui-même suivit Ibrahim-Bey jusqu'à l'entrée du désert qui sépare l'Egypte de la Syrie, où le général ennemi fut accueilli par D'Jezzas, pacha d'Acre. De retour, il organisa le gouvernement de chaque province, fit fortifier les points principaux pour rendre sa défensive respectable en cas d'attaque, et prit possession de Suez. De là, il revint au Caire pour s'occuper de l'expédition qu'il préparoit pour la Syrie contre le pacha de Damas. On embarqua l'artillerie et les colonnes se mirent en marche à travers le désert, qu'elles traversèrent avec peine. En entrant en Syrie, on enleva quelques forts que les beys défendirent vainement, et on s'avança jusqu'à Gaza, sans obstacles marqués.

Là, Bonaparte apprenant que l'ennemi se rassembloit en forces sur Jaffa, accourut mettre le siége devant cette ville. Il ouvre la tranchée, lui donne l'assaut et s'en empare en deux jours. Puis, la regardant comme une bonne place de dépôt,

il la met en état de défense et continue son mouvement sur Saint-Jean-d'Acre. A peine arrivé, il attaque les avant-postes ennemis, les force de rentrer dans la ville et, sans être maître de la mer, ouvre la tranchée le 30 ventôse an VII (20 février 1799). Le général Bonaparte, apprenant alors que l'escadre angloise a manqué son attaque sur Caïffa, continue ses travaux malgré les fréquentes sorties de l'ennemi; son artillerie de siége qui lui arrivoit par mer avoit été prise, il dut se servir de son artillerie de campagne, et après un assaut sans succès, il détache au delà d'Acre un corps de troupes qui ne tarde pas à s'emparer de Sour (l'ancienne Tyr).

Le commodore anglois Sydney Smith, le même qui avoit été prisonnier au Temple, s'étoit rendu près du Pacha : il profita de l'affaiblissement momentané des assiégeants pour faire une sortie qui, sans avoir un succès complet, fit pourtant beaucoup de mal à l'armée françoise. Les troupes ennemies se massoient de plus en plus sur les hauteurs de la Syrie; pour empêcher leur réunion. Bonaparte fit attaquer Ibrahim-Bey, qui s'étoit rallié aux janissaires de Damas et à un corps d'Aleppois et de Mograbins, et le battit complétement. Il marcha ensuite au secours des généraux Junot et Kleber, qu'il avoit chargés spécialement de cette expédition, et les rejoignit sur le mont Thabor, où ils ne tardèrent pas à attaquer et à envelopper l'ennemi. On le poursuivit jusqu'au delà de Tabarieh, puis on revint sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, dont le siége traînoit en longueur. Après de longs travaux, on fit jouer une mine qui eut un médiocre succès, tandis que le commodore anglois et d'Jezzar ajoutoient de nouveaux ouvrages à leurs défenses pour cheminer en contre-attaque, et repoussoient les assauts journaliers des François par de vigoureuses sorties. Enfin, Bonaparte fatigué de voir tomber ses plus braves soldats sans aucune apparence

de succès, fit ses préparatifs de départ et leva le siége le 1er prairial an VII (20 mai 1799), après soixante et un jours de tranchée ouverte. La retraite se fit en bon ordre jusqu'à Jaffa; atteint là par les vaisseaux légers du commodore anglois et par les avant-gardes du pacha, il fut obligé de renvoyer à Damiette tous ses malades par des bâtiments de transport : ceux-ci, mal armés et mal approvisionnés, ne tardèrent pas à tomber au pouvoir de l'ennemi. La position du général en chef étoit devenue bien difficile, craint et abhorré par les habitants du pays, à la tête d'une armée mécontente et presque en rébellion, il fit tout raser et brûler sur son passage : puis, se jetant dans le désert, il le traversa une seconde fois et revint au Caire après avoir perdu le tiers de son monde devant une véritable bicoque.

Depuis son retour en Egypte, Bonaparte étoit occupé à prévenir les insurrections que les Mamelouks et le pacha fomentoient contre lui, et à se préparer à l'attaque qu'on attendoit sur les côtes.

Il mit ses colonnes mobiles en campagne pour apaiser les désordres intérieurs, puis apprenant que les Turcs avoient débarqué douze à quatorze mille hommes avec de l'artillerie à Aboukir et s'étoient emparés du fort, il se mit aussitôt en marche de ce côté. Il ne tarda pas à joindre l'ennemi, le perce par son centre, le déborde par ses ailes en même temps, et le culbute dans la mer, le 7 thermidor an XII (25 juillet 1799), après avoir fait prisonnier Hussein-Mustapha, pacha qui commandoit l'expédition.

Après ce glorieux succès, Bonaparte, perdant tout espoir de renfort, quitte secrètement l'Afrique, laissant son armée aux ordres de Kleber et de Desaix. Il débarque à Fréjus, en Provence, et, sans faire de quarantaine, part immédiatement pour Paris.

LXXXIV. — RÉUNION DES FLOTTES FRANÇOISES ET ESPAGNOLES.

On armoit en silence une flotte considérable dans le port de Brest, lorsque Bruix, ministre de la marine, partit de Paris pour aller visiter les ports.

A peine arrivé à Brest, il arbore le pavillon amiral sur le vaisseau l'*Océan*, et met à la voile le 7 floréal an VII (26 avril 1799). Il passe par le Ray, arrive à la hauteur de Cadix avec vingt-quatre vaisseaux de ligne, mais il ne peut rallier la flotte espagnole qui n'étoit pas encore prête. Alors, il passe le détroit pour aller à Toulon attendre les Espagnols, et ceux-ci, sortant enfin de Cadix, se réunissent à Carthagène au nombre de treize vaisseaux. Il n'y avoit pas de temps à perdre pour agir avant que la flotte angloise eût le temps de se concentrer dans la Méditerranée; Bruix met donc brusquement à la voile, mouille devant Vado, où il dépose quelques vivres dont avoit besoin le général Moreau, et se joint devant Carthagène à la flotte de l'amiral Massaredo. Puis, jugeant un plus long séjour inutile dans la Méditerranée, les deux flottes combinées passent le détroit et mettent le cap sur Brest, où elles ne tardent pas à arriver après de très-belles évolutions.

De là elles menaçoient l'Angleterre, et cette menace étoit pour nous un grand avantage, d'un autre côté le gage de treize vaisseaux nous répondoit de la conduite à venir du gouvernement espagnol.

LXXXV. — FIN DE LA CONSTITUTION DE L'AN TROIS, DU DIRECTOIRE ET DES CONSEILS. — 18 et 19 BRUMAIRE AN VIII (9 ET 10 NOVEMBRE 1799).

Le gouvernement directorial tomboit en dissolution après

quatre années d'existence, et tout présageoit une crise des plus violentes quand Bonaparte débarqua d'Egypte. On s'empressa de lui mettre sous les yeux notre triste situation, et tous les partis, notamment les Jacobins, le recherchèrent. Mais lui, sûr de jouer partout le premier rôle, préféra décliner l'alliance d'hommes justement abhorrés et se joindre à Syeyès et à quelques meneurs du Conseil pour frapper un grand coup. On résolut de changer sans secousse et militairement la forme du gouvernement, dont les défauts bien reconnus attestoient l'insuffisance et les complications. Lorsque tout fut bien concerté, le Conseil des Anciens se rassembla à l'improviste et rendit une loi pour transférer le lieu des séances du Corps législatif à Saint-Cloud, afin de l'éloigner de Paris, le foyer des anarchistes. La même loi confioit sa garde au général Bonaparte. Syeyès et Roger-Ducos se joignirent au promoteur de ces nouveaux changements, tandis que les trois autres directeurs, pris au dépourvu, isolés et étonnés de cette entente, se virent obligés de donner honteusement leur démission. Le Corps législatif se réunit effectivement le lendemain au lieu indiqué, mais les Jacobins du Conseil des Cinq-Cents y balancèrent un moment la victoire et voulurent mettre Bonaparte hors la loi. Ils essayèrent même de le poignarder, mais lui, semblable à Cromwell dissolvant le Long-Parlement, entra dans leur salle pour leur expliquer ses intentions, et finit par leur dicter ses volontés.

Échappé à ce premier danger, il songea à sauver les jours de son frère Lucien, qui présidoit ces furieux. Il réussit à le faire évader et, ayant fait entrer de la troupe dans leur salle, il les dispersa facilement,

Les alliés de Bonaparte reprirent bientôt après leurs séances; ils formèrent deux nouvelles commissions législatives et instituèrent trois nouveaux consuls à la place des

conseils et du directoire. Puis on attribua à ces deux autorités le droit de changer la forme du gouvernement. Le public ne se mêla de rien, parce qu'il méprisoit les anciens magistrats et connaissoit peu les nouveaux. Il espéra beaucoup, parce qu'il avoit beaucoup souffert. Son indifférence, sur ce point, fut la critique la plus significative du gouvernement qu'il perdoit et la censure de celui qui lui succédoit.

C'est ainsi qu'après bien des variations on revenoit au point de départ, au gouvernement monarchique. La Révolution, avec ses dix années de crimes et d'atrocités, étoit déjà plus vieille et plus usée que le trône de Saint-Louis, avec ses treize ou quatorze siècles d'erreurs et de fausses combinaisons.

LXXXVI. — GÉNÉRAUX, DIRECTEURS ET LÉGISLATEURS ABSORBÉS PAR LA RÉPUBLIQUE.

La nécessité d'un changement total de régime sera démontré jusqu'à l'évidence si on jette les yeux sur l'effrayant tableau des victimes qu'a faites la République durant le court espace de six années.

Généraux suppliciés :

Luckner, Custine, Biron, D'Aoust, Flers, Houchard, Dillon, Westermann et Beauharnais.

Généraux tués par l'ennemi :

Dampierre, Dugommier, Marceau, Joubert.

Généraux en fuite :

La Fayette, Dumourier, Schérer, Montesquiou.

Généraux déportés :

chegru, Hoche.

Directeurs déportés :

Barthélemy, Carnot.

Directeurs chassés :

Treilhard, Merlin, La Réveillère-Lepaux, Barras, Moulins, Gohier.

Présidents du Corps législatifs suppliciés :

Robespierre, Danton, Brissot, Vergniaux, Guadet, Péthion, Saint-Just, Couthon et nombre d'autres.

Présidents déportés :

Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère.

Président suicidé :

Condorcet.

Membres des Conseils envoyés à la Guyane françoise :

Barbé-Marbois, Lafond Ladebat, Murinais, Willot, La Rüe, Bourdon de L'Oise, Rovère, Gilbert des Mollieres, Aubry, Jobaimé, Tronson du Coudray.

Membres du Conseil envoyés à Oléron :

Boissy d'Anglas, Villaret-Joyeuse, Muraire.

Membres du Conseil expulsés au 18 brumaire :

Soixante individus, tous gens sans talent et sans capacités.

LXXXVII. — SUITE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE, CONQUÊTE DE LA HAUTE-ÉGYPTE, SECOND DÉBARQUEMENT DANS LA BASSE.

Le général Desaix, qui avoit été détaché dans la Haute-Égypte après la bataille des Pyramides, y poursuivit avec vigueur les Beys et les Arabes. Mourad-Bey fut délogé de

Feusche où il s'étoit retiré à l'entrée du désert, 17 frimaire an VII (7 décembre 1798), et le général françois traversa paisiblement la province de Syout. Il gagna Girgé pour y attendre sa flottille qui remontoit le Nil, mais apprenant que Mourad-Bey et le vieux Hassan-Bey cherchoient à faire soulever le pays, il détacha sa cavalerie aux ordres du général Davoust, et ce dernier les rencontrant à Souagni, les met en fuite après une action très-meurtrière. Sur ces entrefaites, la flotille étoit arrivée à Girgé; elle y apportoit les approvisionnements nécessaires à la continuation de la campagne, d'un autre côté les beys s'étoient renforcés des shériffs d'Yambo et de Jedda, débarqués à Cosséir. Desaix marcha à leur rencontre et les joignit au village de Samanhoud. Entouré par un ennemi supérieur en nombre, il partage son infanterie en deux carrés égaux et reste maître du terrain malgré les efforts des Mamelouks pour s'emparer du village. Sa cavalerie les poursuit à outrance, et il fait un butin considérable dans l'île de Philé, en Ethiopie. Ce succès permit au général en chef de laisser Belliard à Syène et de continuer sa marche sur Esneh, en partageant sa cavalerie sur les deux rives du fleuve.

Pendant que le général Friant dispersoit les Arabes à Kéneb, sur la route Yambo, Davoust rencontroit près de Thèbes et chassoit devant lui Hassan-Bey, qui rentroit dans l'intérieur du désert, se dirigeant vers Cosséir.

Les beys, malheureux dans les combats, cherchoient toujours à soulever les habitants contre les François, et engagèrent l'Elphi Mohammed-Bey à se porter vers la province de Syout, afin d'agir de concert avec eux sur les derrières de l'armée. La position de Desaix devenoit périlleuse, aussi il ne perd pas un moment pour agir.

Il change ses dispositions, lance un détachement à la poursuite des Mamelouks, passe le Nil et se porte sur Fare-

houte, afin de prévenir à Syout la réunion des ennemis. Il les rencontre à Souhama, cherche à leur couper la retraite dans le désert, et les attaque avec plein succès dans les environs d'Ellouat et de la petite Oasis d'Akmyn. Mais il ne peut sauver les barques de l'armée qui sont toutes détruites par Hassan-Bey. Alors Belliard, qui avoit passé le Nil à Elkamonte, arrive à Cophtos, voit déboucher l'ennemi et se forme aussitôt en carré. Le combat s'engage corps à corps et les troupes d'Hassan sont taillées en pièces. Cependant, elles ne tardent pas à se rallier près de Bessout; alors le général françois attaque le village de front et sur les flancs; pris à dos par les Mamelouks, il tient ferme et réussit à les éloigner. Ils se retranchent dans une maison crénelée qu'ils défendent avec acharnement, mais cette maison est incendiée et les malheureux y périssent tous victimes de leur courage et de leur tenacité.

L'ennemi étoit battu, dispersé, mais non détruit, et il falloit en arriver à ce dernier résultat ou à le confiner dans le désert pour l'éloigner des régions cultivées. Desaix étant parvenu à ravitailler le corps de Belliard, l'envoie à Adjazy, principal débouché de la Kaita, et se dirige sur Kous. Informés de ses mouvements, les beys viennent à sa rencontre, et l'attaquent le 12 germinal an VIII (2 avril 1799).

Des deux côtés, la cavalerie charge avec fureur, les Mamelouks cherchent à gagner la Kaita. Bien que poursuivis par Belliard, ils ont le temps de passer le Nil au-dessus de Bardis et d'attaquer Moreau, commandant de Gergé, qui les force à se retirer. Revenus une seconde fois à la charge, ils n'obtinrent pas plus de succès. Les Arabes d'Yambo pénètrent dans Gergé pendant la nuit du lendemain; ils perdent du temps à piller le bazard et donnent ainsi à Morand le temps de rallier son monde et de les chasser de la ville. Ils se

jettent alors sur Thatu; La Salle les y poursuit et les chasse dans le désert. Davoust, qui les avoit poursuivit et ne les voyant plus, vint s'établir à Syout : là il ne fut pas peu étonné d'apprendre qu'il se formoit à Beneady un rassemblement de Mamelouks, d'Arabes, et de naturels du Dar-Four.

Il marche contre eux, enlève leur poste, le brûle, y fait un riche butin et court au devant de nouveaux ennemis. Les Arabes relégués au delà des cataractes reviennent à Syène, mais Eppler fond sur eux et détourne encore ce torrent vers le désert, le 27 floréal an VII (le 28 mai 1799). Plus libre pour combiner ses mouvements, le général Desaix étoit revenu à Kéneh pour y préparer l'expédition de Cosséir. Il s'attacha d'abord les marchands de ce port ainsi que ceux de Jedda, s'allia avec les cheiks influents, donna le commandement de la province de Thèbes à Belliard, et celui de Gergé à Morand. Le 29 avril 1799, Cosséir tomboit au pouvoir de Belliard. Il ne restoit plus à Desaix que l'expédition des Oasis à terminer pour reléguer Mourad-Bey en Barbarie. Le général Friant est chargé de cette besogne. Mais bientôt on apprend que l'infatigable bey venoit de déboucher du désert au-dessus de Syout. Morand marche au devant de lui et l'attaque à l'improviste près de Samanhout. Son camp est enlevé et tout est passé au fil de l'épée; lui-même ne doit son salut qu'à l'obscurité de la nuit. Errant sans cesse dans les déserts de la Haute-Égypte, il est encore battu plusieurs fois par l'adjudant-général Boyer.

Kléber, successeur de Bonaparte en Égypte, suivit les mêmes plans. Il eut les mêmes ennemis à combattre, les mêmes difficultés à surmonter.

Les Anglois connoissoient toute l'importance du port de Cosséir; aussi l'attaquèrent-ils, mais en vain, le 27 thermidor an VII (14 août 1799).

Peu après, Sydney Smith mit à terre un corps de troupes turques, près de Damiette, pour opérer de concert avec l'armée du grand vizir qui arrivoit par la Syrie. Le général Verdier, campé près du point envahi, marche en avant sans hésiter, attaque les Turcs, en passe trois mille au fil de l'épée et s'empare de nombreux trophées (le 18 vendémiaire an VIII-X octobre 1799). Le général en chef, prévoyant une invasion du côté de la mer, lui avoit expédié en toute hâte un renfort sous les ordres de Desaix, rappelé tout exprès de la Haute-Egypte, mais tout étoit fini quand le secours arriva. Il avoit aussi renforcé de la division du général Reinier les postes de El-Arich, Quatych et de Shahych, qui bordent le désert du côté de la Syrie.

Le grand vizir se dirigeoit de ce côté avec toutes ses forces, mais n'ayant pu déterminer d'Jezzar-Pacha à se joindre à lui, il se vit obligé de gagner les montagnes de Naplouse.

LXXXVIII. — CROMWELL ET BONAPARTE.

Les destinées des souverains tiennent à bien peu de chose; souvent leur sort dépend de la hardiesse, de l'ambition, ou plutôt de la supériorité de génie d'un petit nombre d'hommes.

Les talents de Cromwell se développèrent fort tard, ceux de Napoléon se firent jour de très-bonne heure. Penseurs et méditatifs tous deux, ils étoient l'un et l'autre dévorés d'ambition. Celle du premier étoit sans bornes, celle du second étoit plus mesurée, et tandis que le pur désir de régner conduisoit méthodiquement Cromwell au souverain pouvoir, la soif de gloire et les circonstances agissoient plus directement sur Bonaparte.

L'un, sombre et taciturne, réussit dans ses desseins à

l'aide du fanatisme religieux, et en prenant les apparences d'un enthousiaste; l'autre, magnanime et communicatif, en vint à ses fins en flattant le fanatisme révolutionnaire avec les dehors de la philosophie.

Le protecteur ne combattit jamais que ses concitoyens en Angleterre, le général françois obtint des succès éclatants sur les meilleures troupes et les plus habiles généraux de l'Europe. Sobres et laborieux, ils ont d'abord adulé les partis pour leur donner des lois. Cromwell ressemble à Auguste, Bonaparte à Alexandre. Celui-ci se servit de tous les partis et n'en persécuta aucun, mais il expulsa ignominieusement les membres du gouvernement; celui-là congédia honteusement le Long-Parlement, après avoir fait conduire Charles Ier à l'échafaud. L'un et l'autre occupèrent l'antique demeure des rois, l'un le palais de Saint-James, l'autre les Tuileries; et ces hommes étonnants, quoique différents de caractère et de moyens, succédèrent facilement à des êtres faibles et bornés, parce que l'un et l'autre purent également bien saisir dans leur pays les fils conducteurs de la machine politique et manier avec une égale dextérité le caractère de leur nation.

Cromwell eut plus de profondeur dans sa politique, plus de constance dans ses plans; Bonaparte, plus de courage, plus de finesse et de mobilité dans son ambition. Ce dernier étoit visiblement influencé par ses conseillers, tandis que le premier dirigeoit impérieusement les siens. Mais une chose bien remarquable, c'est que les puissances de l'Europe recherchèrent avec empressement l'alliance du protecteur, tandis qu'elles firent la guerre au général. Le motif de cette différence est facile à comprendre : les principes des Anglois respectoient leur pouvoir, ceux des François, au contraire, menaçoient leur existence.

LXXXIX. — SUITE DES OPÉRATIONS DE LA GUERRE.

L'archiduc devoit songer à réparer des pertes en prenant une position rétrograde dans laquelle il put attendre en sûreté de nouveaux ordres ou des renforts. Il se rapprocha donc du corps de Starzay en occupant Doneschingen et Schaffouse, et tenant en même temps Feldkirsche, Bregenz et Constance, pour communiquer avec l'armée russe dans les Grisons. Mais le projet de Masséna était de profiter de ses avantages pour occuper seul la Suisse : Il attaqua donc les Impériaux près de Reichenau et de Felsberg, et les força à repasser le Rhin. L'Archiduc ne pouvant faire subsister son armée dans un pays déjà épuisé, s'éloigna des bords du fleuve, et le feld-maréchal Suwarow rétrograda vers Augsbourg.

Mécontent du prince Charles, le vieux capitaine moscovite ne se fit pas faute de lui reprocher hautement ses fautes et d'exagérer même les torts qu'il pouvoit avoir. Il s'en alla hiverner en Moravie et et en Bohême, afin d'y attendre tranquillement les ordres de Paul Ier pour agir en conséquence. Après sa défaite à Manheim, le général Muller passa le Rhin et se porta sur le Necker et Heidelberg pour y lever quelques contributions, puis il attaqua Philisbourg et rançonna la ville de Francfort.

Mais, repoussé de nouveau par un corps d'Autrichiens supérieur en nombre, il se retira une seconde fois sur Manheim, afin de mettre le fleuve entre l'ennemi et lui, et y recevoir son successeur, le général Le Courbe, qu'on lui expédia en toute hâte.

Celui-ci fit quelques incursions sur le Necker, mais trop foible pour entreprendre une diversion sérieuse, il se replia

toujours sur Manheim à l'approche du général Starzay. Il leva le blocus de Philisbourg qu'il avoit bombardé sans résultat, et se borna à rester sur la défensive, afin de se dédommager des fatigues de la campagne.

Le plan du feld-maréchal Suwarow étoit de pousser continuellement des corps d'armée entre les différentes parties de l'armée françoise qui n'avoient pu se rejoindre depuis la bataille de Novi, et de les forcer ainsi à l'inaction dans les montagnes de la Ligurie, tandis qu'ils faciliteroient ses propres opérations dans la plaine. Le feld-maréchal Mélas suivit constamment le même plan après le départ de Suwarow. Il envoya le général Klenau vers la rivière du Levant afin d'arrêter sur ce point les incursions de l'armée françoise; il y eut un grand nombre d'engagements partiels, et le général Championnet, ayant subdivisé ses troupes sur une grande étendue de terrain, fut toujours battu et forcé dans ses positions de Mondovi et de Coni. Tandis que le général Saint-Cyr repoussoit l'attaque de la Bochetta. Championnet se tenoit sur la défensive en attendant son successeur Masséna. Il projetoit l'exécution d'un autre plan d'opérations combinées avec Moreau qui commandoit l'armée du Rhin. Il y eut alors dans tous les camps une sorte de suspension d'armes, occasionnée par la rigueur de la saison et le dénuement des armées. Chacun recula ses positions et attendit des recrues, des approvisionnements et de l'argent pour recommencer cette guerre longue et dispendieuse.

XC. — SUR LA CONSTITION DE L'AN VIII.

La détresse des finances et la pauvreté de la Cour avoient commencé la révolution; l'enthousiasme de la nouveauté, celui de la célébrité l'eurent bien vite consommée.

Quand l'antique et foible royauté se fut évaporée comme

un songe léger, quand des monstres cruels et stupides l'eurent remplacée par une république démagogique, on vit succéder à cette république de deux ans l'établissement d'une constitution irrégulière, conduite par des avocats grossiers et inhabiles.

Après nous avoir couverts de sanglantes blessures, après ne nous avoir laissé d'autres perspectives que le silence et l'échafaud, ces meneurs odieux rentrent dans la fange et le néant d'où ils étoient sortis.

Ce fut alors que la force triomphante et l'heureuse hardiesse du général Bonaparte sut prendre le dessus et guider le gouvernement d'une main plus assurée.

On cherchoit à éliminer les vagues conceptions de l'ancien régime, à remédier à quelques-uns de ses abus, mais sans parer aux nombreux inconvénients dont l'expérience a montré l'existence.

Un premier consul assisté de deux autres, ayant voix consultative, dirigèrent le pouvoir exécutif.

Le Corps législatif fut partagé en deux sections : l'une, sous le nom de Tribunat, pour discuter les lois après leur rédaction par le couseil d'État; l'autre, sous le nom de Corps législatif, pour prononcer au scrutin leur adoption.

VICOMTE DE ROCHAMBEAU.

II. LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE EN FRANCE (1)

17 août 1792 — 12 prairial an III.

— 25e article. —

—

Tribunal criminel de Chalon-sur-Saône.

Du tribunal criminel de *Saône-et-Loire*, séant à Chalon, je connois dix jugements et six condamnations à mort révolutionnaires, nivôse à floréal an 2 : Mercier, *domestique*, et Truchis, *capitaine*, émigration (2); Cotin, Godard, Gadois, prêtres *dits* réfractaires (3); Cesard, *soldat*, propos contre-révolutionnaires (4).

A ces décisions, de plus justes et plus humaines se trouvèrent mêlées.

Monginot, *gendarme*, accusé d'émigration, ne fut condamné qu'au bannissement perpétuel (5).

Mennot et trois femmes, accusés d'avoir recélé le prêtre Godard, furent acquittés (6).

Même décision à l'égard de Colmont (7), accusé d'émigration. Nous verrons bientôt, dans la notice sur la *Côte-d'Or*, que ce malheureux, repris par Pioche Fer Bernard, et, pour le même fait, traduit au tribunal criminel de Dijon, y fut condamné à mort.

(1) *Voy.* t. IX, p. 244; t. X, p. 22, 118, 197, 308; t. XI, p. 137, 265; t. XII, p. 58, 120, 177, 281; t. XIII, p. 1, 81, 129; t. XIV, p. 1, 25, 81, 153, 234; t. XV, p. 1, 81, 161, 282.

(2) Jugements des 4 nivôse et 17 germinal; communication de M. Ed. Flouest, procureur impérial à Chalon, janvier 1863.

(3, 4) *Ibidem* des 2 et 14 ventôse, 22 germinal, 11 floréal.

(5, 6, 7) *Ibidem* des 29 pluviôse, 9, 26 ventôse, 21 germinal.

Thiardat, chanoine à Chalon, insermenté, ne fut, à raison de son âge, 74 ans, condamné qu'à la réclusion (1).

Un des présidents du tribunal, comme les juges de Montpellier (2), étoit à la *hauteur* et il signoit : « *Brutus Marat* Bauzon. »

Le département de Saône-et-Loire a fourni au moins une victime au tribunal de Fouquier-Tinville : *Jean Lecomte*, prêtre insermenté, envoyé par le district d'Autun à Paris, où, le 28 frimaire an 2, il fut condamné à mort, comme « possesseur d'écrits et d'une bague contre-révolutionnaire » (3).

Tribunal criminel de Nevers.

Je n'ai pas encore découvert des jugements révolutionnaires du tribunal criminel de la Nièvre (4); peut-être n'y en a-t-il pas été rendu. Le pays, cependant, avoit été violemment opprimé par le Terrorisme. Dès le mois de septembre 1793, l'*illustre* Fouché, en mission dans ce département, y préludoit à une action qu'il accomplit, bientôt, à Lyon. Le 22 septembre, il ordonnoit l'exécution immédiate de Jean Davin et des époux Balanger, condamnés à mort pour assassinats, et ce, nonobstant leur *pourvoi* en cassation.

« Considérant, porte son arrêté, que, où la République s'établit, il importe de frapper du glaive de la loi toutes les têtes criminelles, et que le *prétexte* de quelques formes violées ne peut balancer la nécessité de punir d'une manière prompte, éclatante et terrible un attentat atroce, aussi manifestement prouvé ;

« Arrête que toutes les déclarations faites et à faire par les condamnés pour se pourvoir en cassation, seront de nul effet; et que,

(1) *Ibidem*, les 29 pluviôse, etc.

(2) V. mon IXe article, *Cabinet*, 186, p. 18.

(3) Archives de l'Empire, W, carton 302.

(4) Lettre de M. Berranger, procureur impérial à Nevers, 24 mars 1868.

dans *le jour*, l'accusateur public fera exécuter, par l'intermédiaire du commissaire national du tribunal du district de Nevers, sur la place *Brutus*, les jugements rendus les 16 et 22 de ce mois, qui condamnent à la peine de mort les nommés Jean Davin, Michel Balanger et Marie Droit, sa femme. — A Nevers, le 22 septembre 1793. — L'an 2, etc. FOUCHÉ.

L'absence de condamnations révolutionnaires de la Nièvre peut s'expliquer par les suspects envoyés à Paris, où *soixante et onze* furent condamnés à mort de ventôse à thermidor an II.

Ainsi, premier *convoi*, de Clamecy, *H. Labussière* et 16 autres, parmi lesquels trois curés; 15 sont condamnés à mort par le tribunal de Fouquier, le 25 ventôse an 2 (2);

Deuxième convoi, celui-ci de Cosne, *Labussière* et trois femmes; tous condamnés le 16 floréal (3);

Troisième, aussi de Cosne, *Sirant* et 10 autres; 8 condamnés le 22 prairial (4);

Quatrième, de Nevers, veuve *Daubigny* et 31 autres; 22 condamnés le 27 messidor (5);

Cinquième, encore de Nevers; *La Roche Lupy* et 26 autres; 22 condamnés le 4 thermidor (6).

Comme partout, le 9 thermidor fut un soulagement dans la Nièvre; les prisons, où de paisibles citoyens étoient morts, furent ouvertes (7), etc.

Ici se placeroit une Notice sur le tribunal criminel du *Loiret*, si déjà elle n'avoit figuré dans mon VIIIe article (8).

(1) Archives de l'Empire, A F II, cart 169.

(2) *Ibid.*, W, cart. 336.

(3, 4, 5, 6) *Ibidem*, W, cart. 359, 382, 416, 428.

(7) Lettre de Guillemonet à la Convention, 9 pluviôse an III, Moniteur du 16.

(8) *Cabinet*, 1866.

Tribunal criminel d'Auxerre.

Le tribunal criminel de l'*Yonne* statuant révolutionnairement à Auxerre, n'a prononcé que 2 condamnations capitales, le 17 juin 1793 : Bernard Sauvage et Léonard Duvillard, conducteurs de recrues, chefs d'une émeute contre-révolutionnaire à Villeneuve-sur-Vannes, le 17 mai précédent.

Au moment de son arrestation, Duvillard portoit une bague avec cette légende : *Domine salvos fac Regem et Reginam;* le jugement ordonna de briser cette bague, signe de ralliement contre-révolutionnaire (1). Le tribunal étoit ainsi composé :

Moreau,	*président provisoire.*
Paintandre, Maillart, Bérault,	*juges.*
N.....,	*accusateur public.*
Beranger,	*greffier* (2).

Pendant la Terreur, ce tribunal fut saisi d'un certain nombre d'affaires, dites de contre-révolution; mais il ne prononça pas d'autres condamnations à mort contre des accusés présents (Guillot, contumace, 17 juin); il y en eut 8 ou 9 à la déportation, à la gêne, à la prison, à l'amende; ailleurs, la mort les eût remplacées. Un accusé fut frappé de la déportation à vie, quoique les faits établis ne fussent prévus par aucune loi pénale; il s'agissoit d'A. Rémond, curé d'Asnières, traduit pour avoir « prêché à ses paroissiens de « faire de ferventes prières pour obtenir du Ciel que les

(1, 2) Communication de M. Courrent, procureur impérial à Auxerre, novembre 1863.

« choses du gouvernement revinssent au même état, et pour « s'être élevé contre le mariage civil » (1).

« Attendu, porte le jugement, que les délits dont ledit Rémond est déclaré convaincu, n'ont pas été prévus, ni par le Code pénal, ni par les lois postérieures, et attendu l'incivisme du dit Rémond, constaté dans toutes les pièces du procès; considérant que sa résidence dans le centre de la République ne pourroit y être qu'un sujet de trouble et de division,

Condamne le dit André Rémond à être déporté à perpétuité, conformément à l'art. 3 du tit. II de la loi du 10 mars dernier... »

Le tribunal de Fouquier-Tinville reçut aussi de l'*Yonne* un contingent : *onze* cordonniers ou marchands, de Joigny et des environs, accusés par le Directoire du département d'avoir fourni de mauvaises chaussures aux volontaires ; tous acquittés le 15 ventôse an II (2).

Tribunal criminel de Dijon ;

Commission militaire d'Auxonne.

Le département de la *Côte-d'Or* paya un honnête tribut à la justice révolutionnaire : 13 victimes du tribunal criminel de Dijon, 23 de celui de Paris, sans compter celles de la commission militaire d'Auxonne, dont je n'ai pas encore retrouvé les jugements.

La première condamnation capitale du tribunal de Dijon est du 2 avril 1793 ; *Foudack*, domestique ; provocation à la révolte contre la loi du recrutement ; exécution le jour même, à midi (3).

(1) Registre du tribunal criminel de l'Yonne ; lettre de M. Subois, substitut à Auxerre, avril 1868.

(2) Archives de l'Empire, W, carton 329.

(3) Registre des arrêts criminels du tribunal de la Côte-d'Or, compulsé au greffe de la Cour de Dijon, septembre 1867.

Jusqu'à la deuxième condamnation (6 ventôse) (1), onze mois se passent, puis la besogne reprend, et à de très-courts intervalles, plusieurs autres sont prononcées. C'est que le pays étoit en pleine terreur. Dijon trembloit sous la main de son maire, le jacobin Sauvageot, secondé par une armée révolutionnaire qui coûtoit 6,000 fr. par mois et par la société populaire ou club des Jacobins. Les chefs de la faction dominante peuvent s'apprécier au trait suivant. Ils se réunissoient souvent dans des repas où l'on n'étoit admis que porteur d'un *calice* pour verre à boire; de sorte que sur la table l'on put compter jusqu'à 15 calices (2). Parmi les meneurs étoit l'accusateur public Ligeret, à qui l'on imputa ce propos tenu à des acteurs (3) :

« Vous jouez un opéra; je vais, moi, vous donner une tragédie; aujourd'hui, pour le premier acte, on en expédiera trois; demain cinq; puis, quand on y sera accoutumé, il faut qu'il tombe une tête dans chaque famille. »

Les maisons de détention furent remplies; le château, l'ancien séminaire regorgeoient de suspects; les malades étoient entassés dans des églises. Le 5 thermidor, au Château il y avoit encore 36 détenus de marque (5).

Le 15 pluviôse (3 février 1794) arriva à Dijon le représentant Pioche Fer Bernard. Il descendit à l'hôtel de l'ancien premier président du Parlement, Micault, et il commença par faire main basse sur les vins et liqueurs de la maison. La cave, quoique bien garnie, fut promptement vidée. Alors

(1) *Ibidem*. Registres, etc.

(2) Lettre de Calès, de Dijon, Moniteur du 19 brumaire an III, p. 214.

(3) Autre lettre du même, Moniteur du 29 brumaire, p. 252.

(4) *Frochot, préfet de la Seine*, par Louis Passy, 1867, 8°, p. 183. Importante monographie rédigée sur des documents authentiques et des pièces originales.

(5) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, 1828, t. I, p. 336.

il s'adressa au citoyen Bouiller d'Arlod, et lui proposa d'échanger la liberté de sa mère, détenue au château de Dijon, contre sa collection de vins fins (1).

Une lettre que, dès le lendemain de son arrivée, Bernard écrivoit aux sans-culottes de Montbéliard, confirme ses goûts privés et révèle ses procédés officiels (2).

« Arrivé à Dijon, j'y vois avec plaisir le patriotisme et la raison ressusciter; car la première demande que m'ont faite les corps administratifs, qui sont de ma création, est d'ordonner la fermeture des églises et de chasser les prêtres.... Mon coup d'essai ici a été de prendre gîte dans la maison du Crésus Micault, ancien président du parlement, et j'ai eu *assez bon nez;* car, outre que la cave est meublée de très-bon vin, c'est qu'il s'y est trouvé quelques petites armoiries qui m'ont mis dans le cas de faire confisquer au profit de la nation ce superbe hôtel, bien plus richement meublé que le château de Montbéliard. J'ai donc fait une bonne capture qui, j'espère, sera suivie de quelques autres; et, en outre, j'envoie chercher le maître à Luxeuil pour le faire juger émigré. Si cela est, 400,000 livres de rente vont tomber dans les coffres de la nation... Je vous embrasse tous de bon cœur. BERNARD. »

Avec un pareil directeur, le tribunal, qui avoit chômé durant onze mois, devoit prendre son essor. En six semaines, réparant le temps perdu, il envoya onze personnes à l'échafaud, aidé largement à Paris, comme on le verra plus bas.

Le 6 ventôse, *Briollet*, cabaretier, distribution de *faux assignats*; exécution le lendemain.

Le 12, *Ferrand* de Lapierre, *émigration*. Dès le 5 frimaire, le Directoire du département, saisi à son sujet, avoit prononcé divers sursis. Enfin la déclaration d'émigration est

(1) *Frochot, préfet de la Seine*, p. 178.
(2) *Id.*

rendue et la condamnation suit : exécutée le jour même, à deux heures (1).

Le 14 ventôse, *Masson*, domestique, même crime (2).

Le 25, le curé *Toupenot*, prêtre *dit* réfractaire. Les quatre sœurs Aubry qui l'avoient recélé, condamnées à la déportation, devoient garder prison jusqu'à ce que l'on eût pourvu à leur embarquement (3).

Le 27, c'étoit le tour de l'ex-premier président *Micault* de Corbaton, l'hôte forcé de Bernard. Sa cave vidée, il avoit été amené de Luxeuil, enlevé ainsi à ses juges naturels, ceux de Vesoul, et, de plus, une odieuse et double pression fut exercée, à son sujet, par Bernard, sur le tribunal et le Directoire de la Côte-d'Or (4).

Au moment de son arrestation, Micault n'étoit pas encore déclaré émigré. Le tribunal de Dijon, n'ayant pas le droit de constater ce fait, suspendit l'affaire et renvoya au Directoire du département. Pétition à Bernard de Micault, afin d'avoir le temps de se procurer un certificat de résidence à Dijon, dès janvier 1793.

Bernard écrit en marge :

« L'administration du département de la Côte-d'Or rendra compte, dans le jour, des motifs qui l'ont empêchée de prononcer sur le fait de l'émigration, et elle sera responsable de tous retards. »

Aussitôt le Directoire déclare que Micault « n'étant plus dans les délais de justifier de sa résidence en France, est déclaré émigré. »

Nouvelle démarche du tribunal auprès du Directoire qui répond : « Nous n'avons pas le droit de nous occuper de nouveau de cette affaire. »

(1, 2, 3) Registre des arrêts, déjà cité, compulsé au greffe de la Cour de Dijon.

(4) *Frochot, préfet de la Seine*, p. 187.

Le 26, au soir, des plaintes s'élèvent au club des jacobins: on accuse les autorités de ménager Micault. Bernard reprend la plume :

« Le tribunal ne peut se blanchir de n'avoir pas jugé Micault. « Rien ne devoit arrêter la marche du tribunal après la décision « sur le fait d'émigration. »

A midi, le tribunal reçoit cette lettre; il se réunit à trois heures; avant cinq heures, Micault étoit guillotiné (1).

Pendant le mois suivant il y eut encore pour cause d'émigration six autres condamnations capitales.

Le 1er germinal, J. B. *Moreau*. Exécuté le jour même (2). Sous un jugement du 27 ventôse, qui le renvoyoit devant le Directoire, Moreau, par des conclusions parfaitement motivées, avoit établi la continuité de sa résidence et allégué qu'elle seroit au besoin justifiée par 2000 témoins; le Directoire passa outre, déclarant ses certificats informes (3).

2, 5 germinal, J. B. *Pernet* fils, domestique, François *Perret*. Exécutions immédiates (4).

11 germinal, Bruneau-Clément *Colmont*. Exécution semblable. Ce malheureux avoit été, le 26 ventôse précédent, acquitté sur le même fait par le tribunal de Chalon, qui à cet égard avoit relevé des erreurs commises par le Directoire de Saône-et-Loire. Mais Pioche Fer Bernard, par un arrêté du 3 germinal :

« Considérant que le tribunal de Chalon, en examinant de nouveau les certificats de résidence de Colmont, s'étoit arrogé un droit que la loi ne lui accordoit pas, annula le jugement du 26 ventôse et renvoya Colmont devant le tribunal de la Côte-d'Or, pour y être jugé, se *réservant* d'examiner, en temps et lieu, la conduite des

(1) *Prochot*, etc., *ibid.*
(2) Dit registre, déjà cité.
(3, 4) Dit registre.

juges du tribunal criminel de Chalon, et de *prononcer*, contre eux, les peines portées par les lois, s'il y a lieu (1).»

Moins dociles, qu'auroient pu faire les juges de Dijon? Ce n'est pas le premier exemple que m'ont fourni mes recherches de la pression abominable exercée par les représentants en mission sur les juges révolutionnaires.

Le 21 germinal, *Richard* et *Guyard*, même peine (2). La mort du premier, ancien président au parlement de Bourgogne, n'offriroit pas, dit M. L. Passy (3), un récit moins odieux que celle de Colmont.

Ces affaires multipliées d'émigration étoient dues aux meneurs de l'époque et au citoyen Delmasse, chef du bureau des émigrés au département. Quand les meneurs vouloient perdre un homme, ils le menaçoient de l'arrêter ; l'homme prenoit la fuite et ils le mettoient sur la liste des proscrits. Quant à Delmasse, le protégé de Bernard, il employoit l'intimidation envers les témoins et jusqu'à la falsification dans les arrêtés du Directoire pour faire déclarer émigrées telles personnes (4).

A cette époque néfaste, le tribunal criminel de Dijon étoit ainsi composé :

Trullard, *président;*
Trois juges empruntés aux tribunaux de district.
Légerot, *accusateur public;*
Durey, *greffier* (5).

A ces 12 condamnations à mort, il faut, je l'ai dit, en ajouter 23 prononcées par le tribunal de Paris, sur 25 accusés reçus, de Dijon, en quatre *convois :*

(1) Dit registre.

(2) Dit registre.

(3) M. Louis Passy, *ibid.*, p. 188.

(4, 5) Première lettre de Calès, an III, Moniteur du 14 brumaire, an III, p. 214.

1er. *Perruchot* et *Mongin*, notaires en cette ville, 12 germinal an 2 (1);

2e. Comte *de St-Blin* et cinq autres, 1er floréal (2);

3e. Treize autres condamnés le 17 floréal (3), parmi lesquels l'*ingénieur* Lejollivet, le *marquis* de Jaucourt, quatre *perruquiers* et un *limonadier;* ces deux convois étoient formés de détenus accusés de « complots et de manœuvres dans « les maisons d'arrêt de Dijon, tendant à procurer l'avilisse- « ment et la dissolution de l'Assemblée nationale » (4)! Qu'y avoit-il eu de la part de ces malheureux? des propos imprudents, des plaintes un peu vives. Il n'en falloit pas tant alors pour aller a l'échafaud.

4e. Sur quatre autres, Serigny, *anc. curé*, et Berthier, *fondeur*, furent condamnés le 13 prairial.

Du 22 germinal au 27 fructidor, le tribunal de Dijon, si bien suppléé par celui de Paris, étoit demeuré inactif; la dernière condamnation capitale de lui que je connoisse est du 28 fructidor : Claude *Huré*, circulation de faux assignats; exécution le lendemain (6).

Enfin, dans la Côte-d'Or, comme partout, arriva le moment de la délivrance. En vendémiaire an III, le représentant Calès fut envoyé à Dijon, et il y commença l'œuvre de la justice et de la régénération (7); l'armée révolutionnaire fut dissoute; Delmasse, arrêté; les autorités locales renouvelées, etc. (8).

(1, 2, 3) Archives de l'Empire, W, cartons, 343 350, 360.

(4) Moniteur du 8 et 21 floréal an II, p. 884 et 940.

(5) Dites Archives, *ibid.*, cart. 377.

(6) Registre des arrêts du tribunal de la Côte-d'Or, déjà cité.

(7) M. Louis Rossy, p. 190.

(8) Lettres de Calès, plus haut citées.

Commission militaire d'Auxonne.

Une commission militaire importante a siégé à Auxonne depuis le commencement de l'an II, jusqu'en vendémiaire an III. Formée, le 9 octobre 1793, par l'état-major de l'armée du Rhin, pour juger les émigrés faits prisonniers et les espions, des arrêtés postérieurs des représentants Bernard et Prost étendirent sa compétence à tous les prévenus des autres armées et à tous les déserteurs; enfin, elle entra en fonctions le 11 brumaire an 2 et rendit successivement 432 jugements. — Ces renseignements, trop incomplets, sont tirés d'une douzaine de lettres ou de réquisitions conservées sur les registres ou dans les archives de la mairie d'Auxonne (1).

Tribunal criminel de Chaumont.

Sous le rapport révolutionnaire, le tribunal criminel de la *Haute-Marne* fut, heureusement, bien loin de celui de la Côte-d'Or; deux condamnations capitales et trois à la déportation.

Le 12 juin 1793, à *Langres*, où le tribunal s'étoit transporté, sur la réquisition du procureur général syndic du département, condamnation à mort (sur 16 accusés) de *Blanchard*, vicaire, et de *Rossignol*, comme chefs d'une émeute contre-révolutionnaire qui avoit eu lieu dans la paroisse de Corginon (2).

Le 27 brumaire an 2, à Chaumont, *Normand*, prêtre, accusé d'être réfractaire et d'avoir marié des particuliers dans

(1) Lettres de M. Merle, juge de paix d'Auxonne 6 et 12 déc. 1862.
(2) Placard du jugement. Archives de l'Empire, BB. 72 — 3 —.

un moulin, « et condamné à être transféré à la côte ouest d'Afrique, depuis le 23e degré jusqu'au 28e ».(1).

20 frimaire, *Delaporte*, marchand, « meneur et agitateur, » déportation pendant 5 ans (2).

23 floréal, le curé *Garnier*, *dit* réfractaire, déportation à vie (3).

Tribunal criminel de Troyes.

Prudhomme (4) attribue au tribunal criminel de l'*Aube* quatre condamnations capitales, prononcées contre *Chaume*, *Maugras*, *Joffroy* (Geoffroy) et *Bottot*. Le jugement concernant Chaume n'a pas été retrouvé. Les trois autres condamnés ne furent frappés que de la déportation, savoir (5) :

16 pluviôse an 2, *Maugras*, vicaire ; rétractation du serment civique ;

17 floréal, Geoffroy, ci-devant curé et maire d'Arrentières, pour avoir présidé à la destitution illégale de deux municipaux et du procureur de la commune; trois autres habitants du lieu furent, pour « troubles et blessures, » condamnés par le même jugement à 20 ans de fers.

9 messidor, *Bottot*, curé, serment réprouvé par la loi.

D'autres Troyens, en plus grand nombre, furent aussi jugés révolutionnairement, à Paris, en deux fournées envoyées à Fouquier-Tinville et dont la première, la moins nombreuse, aboutit seule à l'échafaud.

Premier convoi, dû au représentant Bô. Le médecin *Gillet*,

(1, 2, 3) Extraits du greffe du tribunal de Chaumont ; communication de M. Blondel, procureur impérial, novembre 1862.

Prudhomme (*Dictionn.* etc.) présente ces trois condamnés comme ayant subi la peine de mort.

(4) *Dictionnaire des Victimes.*

(5) Extrait du greffe de Troyes ; communication de Bergognie, procureur impérial, novembre 1861.

le procureur *Millard*, l'avocat du roi *Parent*, le lieutenant au bailliage *Paillot*, sont condamnés à mort, le 14 pluviôse an II (1).

Le 2 thermidor, acquittement complet (pour Dumas, qui présidoit, ce dut être un jour néfaste !) de *Rousselin* et de 16 autres, envoyés, par le Comité de salut public, sur la dénonciation du citoyen Gueslon, ancien maire de Troyes, lequel, à l'audience, fut mis en arrestation comme faux témoin (2).

Tribunal criminel de Châlons-sur-Marne.

Je n'ai pas pu découvrir, en minute, les jugements et autres actes du tribunal criminel de *la Marne* pour la période qui m'occupe (3). Il est certain, toutefois, que ce tribunal a siégé à Châlons, et qu'il y a prononcé trois condamnations à la déportation; il est probable qu'il a condamné sept autres personnes à des peines fort graves.

En effet, trois copies authentiques (4) établissent qu'à Châlons, par ce tribunal, ont été condamnés à la déportation à vie :

Le 28 brumaire an II, le cultivateur *Lheureux*.

29 brumaire an II, le journalier *Vallery-Bertugat*.

19 frimaire an II, le curé *Pomel*.

Prudhomme (5), outre celle de *Lheureux*, a recueilli sept condamnations capitales prononcées par le même tribunal :

18 septembre 1793, *Cajot*, contre-révolutionnaire.

18 frimaire an II, *Bozot*, idem.

(1, 2) Archives de l'Empire, W, carton 319 et 426.

(3) Lettre de M. Douët-d'Arcq, procureur impérial à Reims, 11 décembre, 1863, et M. Vassait, procureur impérial à Châlons, 26 juillet 1870.

(4) Archives de l'Empire, BB. 72-3.

(5) *Dictionnaire des Victimes.*

19 frimaire an II, *Simon*, laboureur, distributeur de faux assignats.

17 germinal, *Soudé*, hussard, contre-révolutionnaire.

19 germinal, *Gougelet*, curé, *dit* réfractaire.

21 floréal, *Desprez*, curé, idem.

16 prairial, *Leclerc*, distributeur de faux assignats.

Ces renseignements doivent être acceptés, au moins pour la date, le lieu, les personnes. Prudhomme, je l'ai déjà dit, insuffisamment informé, peu scrupuleux, enfle souvent les condamnations, mais ne suppose jamais les condamnés.

Tribunal criminel de Melun.

Le département de Seine-et-Marne a payé un large tribut à la justice révolutionnaire, mais par les mains de Fouquier-Tinville; une heureuse proximité avoit engagé les vrais patriotes du pays à mettre en œuvre ce grand procureur général.

Ainsi le comité révolutionnaire de Coulommiers lui avoit envoyé un *convoi* de 15 personnes avec la lettre suivante :

Au citoyen accusateur publique, etc.

« Citoyen nous te *font* conduire le citoyens ci-dessous nommé avec les pieces rélatives, etc.

10 Pierre Verset, contrevolutionnaire,

14 Martin, contrevolutionnaire, etc.

Sur ces quinze personnes, un juge de paix, un médecin, un procureur, un fripier, un ex-noble et deux femmes furent condamnés à mort, le 12 pluviôse an II (1).

Puis, de *Rezay*, autre affaire : *Montagne* et 19 complices. Dans le département il y avoit eu une insurrection. Les représentants firent arrêter huit cents personnes qu'on enferma à Coulommiers, dans une église où du canon les tint en

(1) Archives de l'Empire, W, carton 317.

respect. Pourtant Maure les ayant interrogées les mit en liberté, à l'exception des 20 ci-dessus que, le 19 pluviôse, il envoya à Fouquier. Celui-ci, à l'audience, leur en adjoignit trois, prises parmi les témoins, et, sur le tas, 10 furent condamnées à mort le 11 ventôse (2).

Un peu plus tard François *dit* Cadet, Royer et Bachelier sont de Coulommiers, traduits au même tribunal, pour « meurtre commis sur un patriote. » *Amalgamés*, par Fouquier, avec 3 autres accusés de Paris et 11 des Ardennes, ils furent condamnés à mort le 19 prairial (3).

Tribunal criminel de Versailles.

Je connois, authentiquement, du tribunal de *Seine-et-Oise*, les condamnations suivantes :

24 septembre 1793. Femme *Cousin*, déportation à la Guyane françoise jusqu'à la paix; cette accusée, « par sa conduite, étant un sujet de trouble et d'agitation pour le territoire de la République » (1).

25 septembre. *Abel*, volontaire du Finistère; peine de mort, à subir place de la Loi; propos contre-révolutionnaires (2).

1er brumaire an 2. *Legros*, dit Lafayette, même peine, même crime (3).

19 brumaire an 2. Jean *Chirek*, même peine, même crime (4).

6 nivôse. *Debauche*, ci-devant garde du corps du comte d'Artois, même peine, même émigration (5).

(1, 2) *Ibid.* W, cartons 332 et 381.

(3) Extraits du greffe de Versailles; communication de M. Guillaumin, procureur impérial, novembre 1863.

(4, 5, 6, 7) Placards de ces jugements; Archives de l'Empire, BB, 72-7.

25 pluviôse. *Goubert*, 20 ans, garçon perruquier, même peine, même crime (1).

27 ventôse. *Renoust*, déportation, « incivisme, cause de trouble public et d'agitation. » Mis en liberté le 3 messidor an III (2).

17 germinal. *Gicquet*, dit Cournier, gardien de la maison de *suspicion* de Pontoise, même peine; évasion favorisée de l'un des prisonniers de cette maison de sûreté (3). Par suite d'un pourvoi en cassation, Gicquet put atteindre le 9 thermidor; par un décret du 10 (4), la Convention annula son jugement.

Plusieurs des victimes du tribunal de Paris étoient venues de Seine-et-Oise :

Kersaint, conventionnel démissionnaire, envoyé par le comité de Sèvres, condamné le 14 frimaire an 2 (5).

Tiphaine, cultivateur, et ses deux fils, envoyés de Pontoise, condamnés le 3 ventôse (6).

Mazuyer, conventionnel hors la loi, condamné le 29 ventôse; livré par le comité de Courbevoie, suivant un procès-verbal qui mérite une transcription partielle, mais littérale (7) :

« Le vingt-sept ventos etc. Le Commité révolutionair de la Cne de Courbevoye distrique de Franciade, asemblé au lieu de ses séanze, ce sont presante les citoiens Alexsi etc. nous ont declare que tant sur le bort de la riviere il ont appercue deux citoyen avan sers à grand pas venant du cote Danier. (Suivent les réponses de Mazuyer, qui ne déposa son nom, ni sa qualité.)

Pour Extraj conforme
Hallez, secretair.

(1, 2, 3) Dits extraits du greffe de Versailles.

(4) *Moniteur* du 12 thermidor an II, p. 1280.

(5) Archives de l'Empire, W, cart. 300.

(6, 7) *Ibid.*, W, cart. 228, 325.

Tribunal criminel de Chartres.

Du tribunal criminel d'*Eure-et-Loir*, je ne connois qu'une seule condamnation capitale révolutionnairement prononcée: 5 fructidor an 2, Jacques Brière, vicaire à Coltainville, *dit* réfractaire.

Les époux Rouellet, ses parents, et le cit. Rémi, qui lui avoient donné asyle, furent envoyés au tribunal de Paris, où ils obtinrent leur mise en liberté (1).

Cinq autres affaires de contre-révolution furent aussi déférées à ce tribunal, toutes suivies d'acquittement. Elles concernoient quatre prêtres *dits* réfractaires et trois particuliers accusés de propos contre-révolutionnaires (2).

Il est à présumer que le sort de ces sept personnes eût été différent, devant une commission composée de jacobins, au lieu de magistrats.

CH. BERRIAT SAINT PRIX,

Conseiller à la Cour impériale de Paris.

(1) Jugement communiqué par M. le baron Seyudec, procureur impérial à Chartres, novembre, 1863.

(2) Extraits du greffe du même tribunal; communication de M. Prinet, procureur impérial, juin 1870.

III. — PETITES PIÈCES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE NAPOLÉON LE GRAND

ET QU'ON A OMIS DE FAIRE FIGURER
DANS LES ŒUVRES ET DANS LA CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR.

La plupart des pièces de ce dossier nous sont fournies par un de nos correspondants qui, tout en nous garantissant l'authenticité parfaite de chacun de ces documents, désire mettre son cabinet à l'abri des révolutions, et pour ce qui le concerne personnellement garder l'anonyme. Quelques-unes des petites pièces qui ouvrent cette communication nous paroissent avoir été déjà publiées, à petit nombre il est vrai, sous la Restauration, ou dans ces derniers temps. Il nous a paru toutefois intéressant de les réunir.

---

1. — BUONAPARTE, A MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS DE VERSAILLES.

A la date de cette lettre, Napoléon n'avoit que vingt-trois ans : il étoit alors, et depuis le 1er avril 1794, lieutenant en premier au régiment d'artillerie de Grenoble, et ne s'étoit encore signalé que par la part qu'il avoit prise à la répression d'une émeute à Lyon. — En octobre 1791 il avoit été appelé en Corse, par la mort de son grand oncle, l'archidiacre Lucien Bonaparte, resté depuis la mort du père de Napoléon, le soutien de la famille. Pendant son séjour à Ajaccio, une collision eut lieu entre quelques-uns de ses soldats et des gens de la ville. Bonaparte, après de vains efforts pour apaiser le tumulte, donna l'ordre de charger le peuple. Dénoncé pour ce fait, ordre lui fut donné de revenir à Paris, où il parvint facilement à se justifier. — C'est alors que retrouvant sa jeune sœur, sans asyle en quelque sorte, il songea à la reconduire dans sa famille, et écrivit la lettre qu'on va lire, — lettre dont le *fac-simile* a été publié par l'*Autographe*, auquel nous l'empruntons.—On remarquera l'incorrection étrange de l'orthographe du jeune officier.

Messieurs,

Buonaparte, frère et tuteur de mademoiselle Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 aoust, et plus particulièrement l'article additionnelle décrété le 16 du même mois, supprimant la maison de Saint-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi et ramener dans sa famille ladite demoiselle sa sœur; des affaires très-instantes et de service publique l'obligent à partir de Paris sans delai, il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi du 16, et que la thrésorie du distric soit auforiser à lui escomter les 20 sols par lieu, jusqu'en la municipalité d'Ajaccio Corse, lieu du domicile de sa mère.

Avec respect,

BUONAPARTE.

Le 1er septembre 1792.

---

2. — ÉLIZA BUONAPARTE, AUX MÊMES.

Marianne (Eliza) Buonaparte, née à Ajaccio le 3 janvier 1777, — depuis princesse de Lucques, de Piombino, Masso-Garera et de Gerfaguana, grande duchesse de Toscane, morte en 1820 à Trieste. Elle fit son éducation à la maison royale de Saint-Cyr, et revint, disent les biographes, auprès de sa famille en Corse. — Ce qu'on ignoroit, c'est que, dénuée de tout, elle y fut ramenée par son frère Napoléon. On voit par cette lettre que l'orthographe n'étoit pas non plus la partie brillante de ses études.

J'ay l'honneur de faire observer à Mrs les administrateurs que n'ayant jamais connu d'autres pere que mon frère, sy s'es affaires l'obligoiet à partir sans qu'il ne m'amenat avec luy, ge me trouverois dans une impossibilité absolu dévacuer la maison de St-Cyr.

Avec respect,

Marianne BUONAPARTE.

---

3. — VEUVE BEAUHARNAIS, AU CIT. GÉNÉRAL BONAPARTE.

On sait que le vicomte de Beauharnais, premier mari de Joséphine, étoit mort sur l'échafaud le 7 thermidor, l'avant-veille du supplice de Robespierre. Protégée par Barras, c'étoit chez ce directeur, qu'à la suite du 13 vendémiaire, elle avoit rencontré le général Bonaparte et que s'établit leur liaison si prompte et si intime.

Ce 6 au soir.

Vous ne venez plus voir une amie qui vous aime, vous l'avez tout à fait délaissée, vous avez bien tort, car elle vous est tendrement attaché.

Venez demain septidi déjeuner avec moi. J'ai besoin de vous voir et de causer avec vous sur vos interets.

Bonsoir mon ami je vous embrasse.

Veuve BEAUHARNAIS.

---

4. — BONAPARTE A JOSÉPHINE.

28 vendémiaire.

Ce billet n'est point une réponse au précédent, mais s'applique à d'autres plaintes de Joséphine.

Je ne conçois pas ce qui a pu donner lieu à votre lettre. Je vous prie de me faire la justice de croire que personne ne désire autant votre amitié que moi et n'est plus porté que moi a faire quelque chose qui puisse le prouver. Si mes occupations me lavoiet permis je serai moi meme venu porter ma lettre.

BUONAPARTE.

---

5. — LE MÊME A LA MÊME.

Ainsi que les deux précédents, ce billet célèbre a été publié, en *fac-simile*, vers 1818.

Passer Haus, le 4 vendémiaire.

Je suis malade et j'ai besoin de repos. Je demande ma demission apuie la si tu es mon amie. Deux ans dans une campagne près Paris retabliroit ma santé et redonneroit à mon caractère la popularité que la continuité du pouvoir ote incessament...

Je suis exclusif dans ma manière de sentir et d'agir, et j'estime le cœur bien plus que la tête.

BONAPARTE.

---

6. — BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE, A JOSÉPHINE.

Promu au grade de général en chef de l'armée d'Italie le 23 février 1796, Napoléon épousoit Joséphine le 9 mars suivant, à la mairie du 2e arrondissement, et partoit immédiatemcnt pour cette glorieuse campagne qui devoit l'illustrer et lui frayer le chemin du trône.

Armée d'Italie. — Liberté. Egalité. — République françoise.

Au quartier général de le 13 fructidor,
an IVe de la République françoise.

J'arrive, mon adorable amie, ma première pensée est de t'écrire, ta santé et ton image ne sont pas sortie un instant de ma mémoire pendant toute la *route* je ne serai tranquille que lorsque j'aurai reçu *des nouvles*, de toi j'en attends avec impatience. Il n'est pas possible que tu te plaignes de mon inquiétude.

Je suis bien triste chagrin à demi malade.

Si l'amour le plus profond et le plus tendre pouvoient te rendre heureuse tu devrois l'être. — Je suis accablé d'affaires (1). Adieu, ma chère Joséphine, aime moi porte toi bien et pense souvent, souvent à moi. B.

---

7. — LE PREMIER CONSUL A REIMS.

En 1803, le premier Consul avec Madame Bonaparte, après avoir visité les principales villes de la Belgique, arriva à Reims le 22 thermidor au matin, reçut les autorités, visita les manufactures, et donna mille écus aux ouvriers de chacune.

Le soir il y eut bal, feu d'artifice et illuminations.

Nous avons trouvé dans les combles de l'Hôtel-de-Ville de Reims une centaine de cartes d'entrée à ce bal, restées sans doute sans emploi, et jetées le lendemain à la corbeille.

Voici la disposition et le texte de cette invitation :

M

Vous êtes invité au Bal paré que le Commerce de cette Ville donnera au PREMIER CONSUL *et à Madame* BONAPARTE, *dans la Salle de la Bourse, le lendemain de leur arrivée.*

Ce billet ne peut servir que pour vous.

La Salle s'ouvrira à dix heures du soir.

Pour le Commerce,
Signé, PONSARDIN.

A l'occasion du passage des illustres visiteurs, les beaux esprits

(1) Ce troisième billet, que nous empruntons à l'*Autographe*, est accompagné de cette note de l'éditeur :
« Si madame Buonaparte a déchiffré facilement ce rébus, c'est que probablement elle l'a lu avec son cœur. »

du lieu se donnèrent carrière pour fêter les vertus du glorieux couple.

Voici quelques produits de la veine remoise :

Liberté. Égalité.

Reims, le 24 thermidor, an 10e de la République françoise, une et indivisible.

Le Président du Tribunal criminel du département de la Marne, au citoyen maire de la Ville de Rheims :

Citoyen,

Je vous soumets un distique à l'honneur du 1er Consul, pour le jour fixé pour les illuminations, qui peut être mis sur un transparent ?

Vous en ferez tel usage que bon vous semblera.

Martis Alumno
Heroum Speculo
Gentis et Militum Deliciis.

J'ai l'honneur de vous saluer.

MUTEL.

Au citoyen Maire de la Commune de Rheims.

---

8. — ACROSTICHE.

Brave Héros, tu sçais en fixant la victoire
Unir à l'olivier les lauriers de la gloire.
Objet de notre amour, tes bienfaits, tes vertus
Nous offrent le tableau des beaux jours de Titus.
Auguste rappela les Lettres exilées;
Par toi nous les voyons régner en ces contrées.
Athènes dût ses loix à l'immortel Solon,
Rome eut ses Fabius, ses César, ses Caton;
Tu vois déjà près d'eux ta place dans l'Histoire,
Et tu vivras, comme eux, au Temple de mémoire.

---

9. — BILLET SANS DATE ET SANS ADRESSE.

Ces lignes, de la main de Bonaparte, ont été publiées, en *fac-simile*, vers 1818, et nous en avons possédé un exemplaire.—Elles doivent être antérieures au voyage de Reims.

Je suis au despoir. ma femme ne vient pas; elle a quelque amant qui la retient à Paris.—Je maudis toutes les femmes mais j'embrasse de cœur mes bons amis.

BONAPARTE.

---

10. — DÉCRET IMPÉRIAL.

Ces décrets, portant la triste date de 1808, ont été imprimés par ordre du gouvernement impérial, au moment même de leur émission, — puis soigneusement supprimés.

A Metz, le 24 septembre 1808.

Napoléon, Empereur des François, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er.—Le séquestre sera mis sur tous les biens, meubles et immeubles des Espagnols qui se trouvent en France. Lesdits biens répondront de ceux des Français domiciliés en Espagne, qui ont été saisis et séquestrés dans les provinces révoltées contre l'autorité du roi.

ART. 2. — Notre Ministre des finances donnera, à cet effet, les instructions nécessaires.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secretaire d'Etat,
Signé, HUGUES-R. MARET.

Pour copie conforme :
Le comte de l'Empire, ministre des finances,
Signé, GAUDIN.

---

11. — GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES

A Monsieur le Préfet du département de la Loire.

Paris, le 28 septembre 1808.

Je vous adresse, Monsieur, l'ampliation d'un décret impérial du 24 de ce mois, qui ordonne de mettre sous le séquestre tous les biens meubles et immeubles des Espagnols qui se trouvent en France. Je vous invite à prendre, en ce qui vous concerne, les mesures qu'exige l'exécution de ce décret, et à m'en faire connoître le résultat. Le Directeur des domaines dans votre département recevra de son administration les instructions nécessaires à ce sujet; et je vous prie de m'accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Comte de l'Empire, Ministre des finances,

GAUDIN.

En marge : Répondu le 1er avril 1809.

---

12. — DÉCRET QUI LIVRE A UNE COMMISSION MILITAIRE LES DUCS DEL INFANTADO, ET AUTRES ANCIENS MINISTRES D'ESPAGNE, COMME TRAÎTRES ET ENNEMIS DES DEUX COURONNES D'ESPAGNE ET DE FRANCE.

(*Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat.*)

En notre camp impérial de Burgos,
le 12 novembre 1808.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. — Les ducs de l'Infantado de Hijar, de Medina

Celi, d'Ossuna; le marquis de Santa Cruz, les comtes de Fernand, de Nunès et d'Altamira, le prince de Castelfranco, le sieur Pierre Cevallos, ex-ministre d'Etat et l'Evêque de S. Ander, sont déclarés ennemis de la France et de l'Espagne, et traîtres aux deux couronnes. Comme tels ils seront saisis en leurs personnes, traduits à une commission militaire et passés par les armes. — Leurs biens meubles et immeubles seront confisqués en Espagne, en France, dans le royaume d'Italie, dans le royaume de Naples, dans les états du Pape, dans le royaume de Hollande, et dans tous les pays occupés par l'armée française, pour répondre des frais de la guerre.

ART. 2. — Toutes ventes et toutes dispositions, soit entre vifs, soit testamentaires, faites par eux ou leurs fondés de pouvoir, postérieurement à la date du présent décret, sont déclarées nulles et de nulle valeur.

ART. 3.— Les ministres du royaume d'Espagne sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat,
Signé, HUGUES, B. MARET.

Pour extrait :
Le comte de l'Empire, ministre des finances,
GAUDIN.

---

13. — EXTRAIT DES MINUTES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

En notre camp impérial de Shœnbrun,
le 7 juin 1809.

Napoléon, Empereur des François, Roi d'Italie, et Protecteur de la Confédération du Rhin;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. — Tous les biens et domaines appartenant à des

Princes et Princesses de la maison d'Autriche dans nos départemens, et notamment dans ceux formés des États de Toscane, seront mis sans délai sous le séquestre.

2. — Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat,
Signé, HUGUES-B. MARET.

Pour copie conforme :
Le comte de l'Empire, ministre des finances,
Signé, GAUDIN.

---

14. — LE MINISTRE DES FINANCES.

A Monsieur le Préfet du département de la Loire, à Montbrison.

Paris, le 18 juin 1809.

Vous avez ci-dessus, Monsieur, la copie d'un décret impérial du 7 de ce mois, qui ordonne le séquestre des biens et domaines situés en France, appartenant à des Princes et Princesses d'Autriche. Je vous invite à prendre, en ce qui vous concerne, les mesures nécessaires pour la prompte exécution de ce décret, dont je vous prie de m'accuser la réception.

Je vous préviens que le Directeur des domaines dans votre département recevra de son Administration les instructions nécessaires à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Comte de l'Empire, Ministre des finances,

GAUDIN.

---

15. — ADRESSE DU SÉNAT A L'EMPEREUR,

A l'occasion de la communication qui lui a été faite de la grossesse de l'Impératrice.

Les pièces qui suivent peignent, les premières, l'esprit de courtisannerie et de servitude; — les autres, la scandaleuse apostasie des créatures du régime impérial,— comme sont assurés de les retrouver tous les gouvernements déchus.

16 novembre 1810.

Sire,

Le Sénat a entendu, avec l'émotion la plus vive, la lecture de la lettre de votre Majesté Impériale et Royale.

La politique voit s'accomplir le vœu qu'elle avoit formé pour le repos du monde, et ne cessant d'admirer les destinées du plus grand des Monarques, elle se plaît à contempler l'Étoile brillante de Napoléon, éclairant un berceau qu'entourent les lauriers de la gloire et les palmes des vertus.

Combien de fois, Sire, nous avons présenté au premier des héros l'hommage de l'admiration du grand peuple! Nous offrons aujourd'hui au père de la patrie les vœux de ce peuple, heureux de votre bonheur, heureux de ses espérances, heureux de tout ce que lui inspire l'auguste Princesse qu'il chérit, et pour elle et pour vous.

16.— ADRESSE DE MM. LES OFFICIERS DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS A SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE.

Madame,

Sa Majesté l'Empereur et Roi a daigné permettre que ses fidèles sujets, les Officiers de la Garde nationale de sa

bonne ville de Paris missent aux pieds du Trône l'hommage de leur amour et de leur fidélité.

C'est ainsi, Madame, qu'ils ont cherché à les exprimer :

« Sire,

« En partant pour se mettre à la tête de ses armées, V. M. confie son épouse chérie, son fils, l'espoir de la nation, et remet la sûreté, la tranquillité de la capitale, à notre amour, à notre fidélité, à notre courage.

« Vos nobles paroles, Sire, ont retenti jusqu'au fond de nos cœurs : que n'ont-elles pu se faire entendre également aux extrémités de la France !

« Encore pleins d'émotion et pénétrés de reconnoissance, nous éprouvons le besoin d'exprimer à Votre Majesté les sentiments dont nous sommes animés.

« Partez, Sire, avec sécurité ; que nulle inquiétude sur le sort de ce que vous avez, de ce que nous avons de plus cher, ne trouble vos grandes pensées ; allez avec nos enfants et nos frères repousser les ennemis coalisés qui ravagent nos provinces.

« A la force de vos armes, à la puissance de votre génie, nous unirons la force de l'esprit public que raniment les dangers de la patrie, la puissance de la fierté nationale qui s'indigne de l'insolent orgueil des étrangers ; — et bientôt les ennemis reconnoîtront l'imprudence de leurs entreprises et l'illusion de leurs espérances.

« Sire, vous avez sauvé la France il y a quinze ans ; vous la sauverez encore aujourd'hui.

« Vos armées déjà nombreuses s'accroîtront des nouvelles levées qui accourent de toute part pour chasser l'ennemi de la terre des vieux Gaulois, et maintenir l'intégrité de l'Empire dans ses limites naturelles, telles qu'elles ont été reconnues par les ennemis même.

« La France entière aura pour cri de ralliement : *Délivrance du territoire.*

« En vain, Sire, les ennemis ont conçu l'injurieux espoir de diviser la nation. A la haine, à l'animosité que leur inspire la crainte de votre génie, vos fidèles sujets opposeront leur amour et la confiance que les vicissitudes de la fortune n'ont pas détruits.

« Oui, Sire, l'union indissoluble de la nation et du Souverain fera cesser les passagères infidélités de la victoire; et pressés autour de vous, les François seront encore triomphans.

« Fiers du dépôt auguste que vous remettrez à notre foi, les habitants de toutes les classes, composant la Garde nationale de votre bonne ville de Paris, animés du même esprit, pénétrés des mêmes sentiments, défendront votre capitale contre les étrangers, et votre trône contre tous les efforts de tous les genres d'ennemis.

« Ils sont prêts à former un rempart de leurs corps autour de ce trône où le libre choix de la nation a placé Votre Majesté et sa dynastie, à la durée de laquelle sont attachés la gloire, le salut et le repos de la France.

« En recevant la couronne, Sire, vous reçûtes aussi nos serments; nous les renouvelons aujourd'hui aux pieds de Votre Majesté, aux pieds de l'Épouse révérée, si digne de votre amour et du nôtre, et devant le berceau de votre auguste Fils. »

Madame,

Nous supplions Votre Majesté de vouloir bien faire parvenir l'expression de nos sentimens aux pieds de son auguste Époux.

(*Suivent les signatures.*)

SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE a répondu :

« Messieurs les Officiers de la Garde nationale de Paris, « j'ai partagé les sentimens que l'Empereur éprouvoit en « vous parlant. Comme lui, j'ai une entière confiance dans « votre courage, dans votre dévouement et dans votre fidélité.

« Je donnerai des ordres pour que votre adresse soit « transmise sans délai à l'Empereur. »

A Paris, de l'Imprimerie impériale. — Janvier 1814.

---

17. — NOUVELLES OFFICIELLES.

Ici commence la série des défections et des apostasies : nous pourrions la faire beaucoup plus longue, sans rien emprunter aux imprimés.

Actes du Gouvernement provisoire.

Les relations qui viennent de s'établir entre les puissances alliées et le Gouvernement françois sont de nature à permettre immédiatement que la France soit considérée en état de paix avec elles. En conséquence le gouvernement provisoire, par suite de la sécurité que les relations inspirent,

Arrête :

Que tous les conscrits actuellement rassemblés sont libres de retourner chez eux, et que tous ceux qui n'ont point encore été enlevés de leur domicile sont autorisés à y rester; la même faculté est applicable aux bataillons de nouvelles levées que chaque département a fournis, ainsi qu'à toutes les levées en masse.

Paris, 4 avril 1814.

Signé, le prince DE BÉNÉVENT, le général BEURNONVILLE, MONTESQUIOU, le comte JAUCOURT, le duc DALBERG.

Pour copie conforme : ROUX-LABORIE, secrétaire-adjoint.

— Le gouvernement provisoire arrête :

1° Que tous les emblêmes, chiffres et armoiries qui ont caractérisé le gouvernement de Buonaparte, seront supprimés et effacés partout où ils peuvent exister.

2° Que cette suppression sera exclusivement opérée par les personnes déléguées par les autorités de police ou municipales, sans que le zèle individuel d'aucun particulier puisse y concourir ou le prévenir.

3° Qu'aucune adresse, proclamation, feuille publique ou écrit particulier ne contiendra d'injures ou expressions outrageantes contre le gouvernement renversé; la cause de la patrie étant trop noble pour adopter aucun des moyens odieux dont il s'est servi.

Paris, ce 4 avril 1814.

Signé, le prince DE BÉNÉVENT, le général BEURNONVILLE, MONTESQUIOU, le comte JAUCOURT, le duc DALBERG,

Par le gouvernement provisoire : *Signé*, DUPONT (de Nemours), secrétaire général.

16.— *Lettre de Son Excellence le maréchal duc de Bellune, à S. A. Monsieur le prince de Bénévent.*

Monsieur,

Je suis venu à Paris pour me faire guérir d'une blessure assez grave que j'ai reçue à la bataille de Craone. — Je n'attends que le moment de ma guérison pour offrir mes services au Gouvernement provisoire de la France; il peut compter sur ma fidélité et sur mon adhésion à tout ce qu'il fait pour le salut et le bonheur de ma patrie.

Daignez agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respect.

Signé, le maréchal duc DE BELLUNE.

— Les soussignés, membres de la cour de cassation, n'ayant pas été avertis hier assez tôt pour se réunir à leurs collègues lorsqu'ils ont voté une adresse d'adhésion aux mesures décrétées par le sénat, les 1er et 2 de ce mois, déclarent que cette adresse renferme l'expression de leurs vœux, et qu'ils adhèrent à tout son contenu.

Fait au palais de justice, le 4 avril 1814.

Signé, MERLIN, procureur-général; JOUBERT, avocat-général, J. DE BRYE, RECEVENS, COFFINHAL, BENVENUTTI, BRILLAT DE SAVARIN, PORIQUET, SIEYES, LASAGNI, LASAUDADE, AUMONT.

---

19. — CANTIQUE DES FRANÇOIS A L'IMITATION DU *Te Deum*, EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

Cette pièce est le sublime du genre, nous en avons le texte imprimé, sans nom de lieu, ni d'imprimeur.

TE Imperatorem negamus, te tyrannum confitemur.

Te æternum hostem omnis Terra detestatur.

Tibi omnes populi, tibi reges et universæ potestates,

Tibi præsules et levitæ incessabili voce proclamant :

Dirus, Dirus, Dirus, Impius princeps sabaoth !

Pleni sunt Cœli et terra feritatis gloriæ tuæ.

Te Bellicosus Germanorum chorus;

Te Galliarum laudabilis numerus;

Nous ne voulons pas de toi pour Empereur, nous confessons que tu n'es qu'un tyran.

L'univers te déteste comme son plus mortel ennemi.

Tous les peuples, les rois et les puissances:

Les Evêques, les Prêtres ne cessent de répéter:

Barbare, Barbare, Barbare, prince impie,

Les cieux et la terre sont remplis de ta férocité que tu appelles ta gloire.

La belliqueuse nation des Germains,

La population généreuse et brave des Francs,

Te Civium candidatus culpat exercitus.	Les citoyens et les armées, tous t'accablent de reproches.
Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.	La Sainte-Eglise te proclame par toute la terre,
Patrem immensæ cupiditatis,	Père d'une ambition démesurée,
Truculentum verum et infandum principem,	Prince couvert de sang et exécrable,
Nefas quoque paraclytum spiritum.	Esprit infâme et scélérat.
Tu tortor gloriæ, tyranne,	Toi, tyran, qui achètes la gloire à tout prix,
Tu patris adoptivus es filius,	Toi, fils adoptif d'un père.....
Tu ad opprimendos susceptures homines, non horruisti matris uterum,	Toi, qui n'as pas eu horreur de ta naissance, et qui n'as cessé de chercher les moyens d'asservir les peuples,
Tu devicto pudoris aculeo, aperuisti credentibus Regna terrarum,	Toi, qui ayant perdu toute honte, as ouvert à tes amis les portes qui conduisent à tous les trônes,
Tu ad sinistram Dei sedes non in gloriâ patris,	Toi, qui seras assis à la gauche de Dieu, et jamais à sa droite,
Te ergo quæsumus, servis tuis subveni quorum pretiosum sanguinem effudisti.	Viens, s'il est possible, au secours de tes sujets, dont tu as répandu le sang précieux.
Famâ non fac cum militibus tuis in gloriâ numerari.	Ne nous fais partager, ni ta gloire, ni ta réputation avec tes esclaves.
Salvum fac populum tuum, tyranne, ne maledicat hæreditati tuæ.	Sauve ton peuple, tyran, afin qu'il ne maudisse pas ta postérité.
Non rege eos, non extolle illos usque in æternum.	Cesse de nous régir, cesse de nous exalter;
Per singulos dies maledicimus tibi.	Tous les jours nous te maudissons.
Et odimus nomen tuum in sæculum et in sæculum sæculi.	Et nous vouons à jamais ton nom à l'infâmie;

Dignare, tyranne, die isto a peccatis tuis nos custodire.	Daigne, cependant en ce jour, nous préserver de tomber dans les mêmes fautes.
Fiat misericordia tua, tyranne, super nos, quamquam non speravimus in te.	Quoique nous n'espérions rien de toi, épargne-nous.
De te, tyranne, speravi, ut confundaris in œternum.	Tout ce que nous attendons de toi, c'est de te voir englouti dans l'abîme.

20. — LETTRE NON SIGNÉE, A M. JULES DE MENOU.

Quant à la lettre qui suit, quoiqu'empreinte d'un déplorable esprit de parti, que du reste les circonstances et l'époque expliquent suffisamment, elle contient des détails peu connus et qui nous ont semblé assez curieux et mériter d'être tirés de l'oubli.

Sainte-Hélène, 23 juillet.

Vous ne pouvez vous faire une idée, mon cher Ami, de cette isle : tout ce que vous avez lu ou entendu en fait un paradis auprès de la réalité : l'aspect en est encore plus hideux dans l'intérieur, vous n'y voyez que des montagnes pelées sans végétation, de la hauteur de 50 jusqu'à 1,500 toises, une seule plaine qui est celle où habite Bonaparte. On rencontre par ci par là quelques arbres rabougris; on ne récolte que des pommes de terre en petite quantité, une seule petite ville où il y a une soixantaine de maisons, pas un village, quelques chaumières éparses que l'on décore du nom de maisons de campagne, à une dixaine près qui sont habitables : de très beaux chemins taillés dans le roc, et toujours bordés de précipices affreux; point de sentiers praticables : Voilà, mon cher tout le séjour de votre ami qui ne

sait pas la langue du pays, et n'en tireroit pas un grand parti, quand il la sauroit. Si vous enviez mon sort, arrachez-vous les cheveux de ne m'avoir pas accompagné. On manque de tout ici; tout est d'un prix exhorbitant. pour vous en faire une idée, il faut que vous sachiez que tout ce que nous mangeons vient d'Angleterre ou du cap de Bonne Espérance, qui est à 600 lieues d'ici. Le charbon vient d'Angleterre, car l'isle ne fournit pas de bois à bruler; il nous est arrivé il y a quelques jours des bœufs du Cap, on en avoit embarqué 35, 11 sont morts en route : un petit mouton coute cinq louis, un poulet bien sec de 10 à 15 francs, selon sa grosseur; le pain, qui est ce qu'il y a de moins cher, 22 sols la livre, une paire de souliers 18 à 20 francs.

Après vous avoir entretenu de nos misères, je vais vous parler de notre Grand Homme. La garnison est d'environ 2500 hommes; 500 et quelques pièces d'artillerie, et une vingtaine de mortiers. Il occupe la maison du Lieutenant Gouverneur de l'isle, située dans la seule plaine de l'isle appelée *Longwood;* cette plaine est entourée de tous côtés de précipices horribles, on n'y arrive que par un seul chemin. On a établi sur cette plaine un camp occupé par le 53e régiment et un parc d'artillerie. Elle est de plus bordée de petits postes de troupe. —Il a la liberté, lui et les siens, de se promener dans cette enceinte. Il doit être accompagné d'un officier en uniforme qui ne doit point le quitter d'un pas, et cet officier désigné, logé en sa maison, doit savoir ce qu'il fait toute la journée : les autres personnes de sa suite le sont par un officier d'ordonnance, et les valets par un bas officier. Le Gouverneur est averti toutes les heures de ce qui se passe par un télégraphe établi dans toute l'isle, de sorte qu'en une minute, il sait tout ce qui se passe, en deux, et en cas d'évenement quelconque, en trois ou quatre minutes, toute l'isle seroit sous les armes; voilà les précau-

tions du côté de la terre : celles du côté de la mer sont bien autres. Il y a toujours deux frégates à l'ancre et deux bricks qui tournent jour et nuit autour de l'isle, et dès 6 heures du soir jusqu'au lendemain, des chaloupes armées font une patrouille tout le long des montagnes qui bordent la mer, et qui nous entourent de tous côtés : à la nuit, c'est-à-dire à 6 heures, tous les bâteaux, chaloupes, appartenant tant aux particuliers qu'aux vaisseaux sont obligés d'être rentrés, et l'on tire dessus s'il s'en présente après 9 heures. On ne peut passer nulle part sans avoir le mot, sous peine d'être tué ou au moins arrêté : aucuns vaisseaux étrangers ne peuvent aborder. Ils sont signalés dès qu'on en aperçoit et on donne sur le champ une piastre à celui qui les signale le premier, ce que l'on peut faire à peu près à 60 milles en mer. Ce trajet ne se fait pas en une nuit, surtout sur une côte aussi dangereuse. Ajoutez à cela que les brisans sont si forts que que l'on est souvent plusieurs jours sans pouvoir aborder sans danger. Vous voyez, mon cher ami, que la fuite paroit physiquement impossible, que si le Gouverneur vouloit la favoriser, il faudroit alors que l'amiral fût du complot : — si au contraire trompant toutes les précautions prises, l'Amiral laissoit aborder dans une nuit favorable deux ou trois chaloupes qui auroient à essuyer un feu bien dangereux; arrivé à terre que deviendroit-on? les chemins sont gardés, les rochers sont à peu près impraticables, et il il n'y en a point où dix hommes sans armes, avec des pierres seulement, (qui ne sont pas rares) n'en arrêtassent mille.

L'autre jour, en faisant uue reconnoissance avec le Gouverneur, j'aperçus un point de débarquement défendu par 36 pièces de canon, mais qui pouvoit l'être mieux par ce que la batterie étoit un peu élevée je trouvai un point où le roc calciné permettoit d'établir une petite batterie de 4 pièces presqu'à fleur d'eau : on y trevailloit, et en gé-

néral il ne se fait rien que je n'en sois instruit : — ainsi rassurez vous, bons Angoumoisins, soyez tranquilles, vous ne le verrez plus, du moins tant que je serai ici. — A la nuit tout le monde doit être rentré chez soi pour ne plus sortir. Sa maison est entourée de sentinelles avec ordre de tirer de suite. Ils sont surs que l'ordre seroit exécuté, et cela a déjà été fait. J'espère cependant ne pas y mourir à moins que ce ne soit de faim ou d'ennui ; en ce cas, chaque mois de mon séjour me sera sûrement compté pour quelques années de purgatoire. Voyez, mon cher ami, quel moyen de salut vous avez négligé.

Buonaparte en arrivant, a été logé chez un habitant nommé M. Balcomb; il a une jeune fille de 14 ans, nommée Betzy, qui est renommée pour son esprit indépendant, et le fougue de son caractère. Il en avoit paru amoureux; l'autre jour causant avec elle je lui dis : « Mlle je ne m'étonne pas que vous parliez si bien faançois, c'est Buonaparte qui vous l'a appris. — Oh ! mon Dieu non ! il est trop grossier pour cela. — On m'avoit dit que vous aviez su l'apprivoiser, et qu'il étoit amoureux. — Vous ne le connoissez guères, il n'est pas galant. » Enfin, elle me raconta, qu'étant chez lui il la prit par l'oreille, et que la lui tirant très-fort, il lui fit grand mal. — Eh ! bien, que fit cette jolie main. — Je lui donnai un fameux soufflet, dont il fut si en colère qu'il me serra le nez que j'ai eu rouge toute la journée. — Moi, je vous aurois embrassée, » — et je baisai la jolie main qui a souffleté le grand homme. — Un autre jour elle trouva dans sa chambre une épée. Elle tira à fondre sur lui; il se retira dans un coin en criant de toutes ses forces. Lascazes vint au secours. — « Vouliez-vous le tuer ? — Non, mais voir de quelle couleur étoit son sang. »

Du reste, il ne se passe rien d'amusant ici. Il est presque toujours de mauvaise humeur, vexe tout ce qui l'entoure;

se fait servir en Empereur. — En général, il en impose toujours à tout le monde.

J'ai fait une traversée superbe; nous n'avons été que 57 jours en route, lui en a mis 77. Je n'ai pas trop souffert, mais je ne suis pas encore remis.

*****

IV. — HISTOIRE DE L'ACADIE FRANÇOISE.

— Dixième article. —

CHAPITRE XV.

Réponse de D'Aunay à M. Endicott, gouverneur de Boston. — Ambassade de M. Marie. — Traité entre D'Aunay et la colonie angloise. — D'Aunay met le blocus devant Saint-Jean. — La femme de La Tour, qui avoit embrassé le protestantisme à Boston, s'efforce de pervertir La Tour et ses gens. — Les Pères Récollets se retirent. — Échange de lettres entre D'Aunay et M. Endicott. — Prise d'un flibot américain par les François. — D'Aunay s'empare du fort de Saint-Jean. 1645.

Ainsi qu'il l'avoit annoncé dans sa lettre portée à Boston par le capitaine Bailey, D'Aunay se mit officiellement en communication avec le gouvernement du Massachussets. Il

lui adressa au mois d'ctoobre M. Marie, qu'il appelle son cher et confidentiel messager, avec mission de faire connoître aux magistrats coloniaux les volontés du roi à l'égard de La Tour, et de leur remontrer les torts que les François avoient soufferts, notamment dans la descente des Anglo-Américains sur la côte du Port Royal en 1643. Peu de temps auparavant, il avoit reçu des mains du capitaine Allen la lettre de M. Endicott; et il avoit eu avec cet envoyé plusieurs conférences. On avoit donc déjà commencé à entrer en explications. Il ne convenoit à D'Aunay d'être en reste ni de courtoisie ni de bonne volonté. La députation de M. Marie répondit à celle du capitaine.

Elle avoit à la fois un caractère plus net et un but mieux défini. Le négociateur françois étoit une sorte de plénipotentiaire. Il devoit proposer un traité de paix; et il avoit les pouvoirs nécessaires pour le conclure. Toutefois, mû par un double sentiment de loyauté et de dignité, pour ne rien omettre de ce qu'il devoit de franchise au gouvernement du Massachussets, et de ce qu'il se devoit à lui-même de netteté et de fermeté, D'Aunay ne voulut pas lui laisser le soin des éclaircissements que réclamoient les griefs articulés par M. Endicott. Il en fit le sujet principal d'une lettre qu'il remit à M. Marie. On va voir qu'il n'éprouvoit pas les embarras et qu'il n'avoit pas les hésitations des magistrats anglois.

Sur le premier point, il dit que les marchandises de sir Richard Saltonstall ont été perdues dans le naufrage de son navire, sans que ni le commandeur de Razilly ni lui aient en rien contribué à cette perte. Il déclare sur le second qu'il s'est conformé aux ordres du roi pour l'exécution du traité de 1632 entre les couronnes de France et d'Angleterre : Il a usé de douceur à Pentagoët avec Thomas Willet, qui n'a reconnu ses bons procédés qu'en l'attaquant à coups de ca-

non au même lieu, un mois après, sans raison ni prétexte. C'est à la suite de cette agression injuste et inqualifiable qu'ayant reçu une réponse évasive du gouverneur de la Grande baie à qui il en avoit demandé raison, il lui signifia sa résolution d'accueillir favorablement les Anglois « qui seroient avoués par lui comme étant sous son autorité, » à Pentagoët, mais pas au-delà. « Ce que j'ai fait, ajoute-t-il, a eu pour but d'empêcher la répétition des désordres qui avoient eu lieu précédemment, en attendant que les intentions de part et d'autre fussent établies et connues d'une manière certaine. » Cette explication répondoit au troisième grief de M. Endicott, comme au second. D'Aunay passe donc au quatrième point et reprend : « J'ai à dire que j'aurois pu passer pour être dépourvu de sens si j'avois manqué de délivrer les ordres (commissions) dont vous vous plaignez, après tous les actes d'hostilité qui ont été commis par vos gens sans le plus léger prétexte et sans qu'ils eussent à se plaindre soit de moi, soit de ceux que j'avois mis en charge de commander pendant mon absence de l'hiver précédent. Vous paroissez si versés dans les usages de la guerre, vous êtes si entendus en affaires d'état et de justice, qu'il vous sera facile sur ce point d'envisager la vérité dans toute son évidence, telle que je l'ai vue. »

Ces justifications, fermes et loyales, ainsi présentées, D'Aunay en vient à l'objet de la mission qu'il a conférée à M. Marie : « A mon tour, dit-il, je demande votre réponse aux articles que M. Marie vous proposera au sujet de ce qui me concerne; et surtout j'attends que vous me fassiez savoir quelle conduite vous avez l'intention de tenir à l'égard du sieur La Tour. De mon côté et de la part de ceux qui dépendent de moi, vous rencontrerez toutes les bonnes dispositions que vous pouvez désirer. Si je puis seulement obtenir que vous cessiez de favoriser la rébellion dudit sieur La

Tour ; j'engage par les présentes ma parole de gentilhomme qu'à partir de ce jour, quelques difficultés qui s'élèvent même entre les cours de France et d'Angleterre (ce que de toute mon âme je prie Dieu d'empêcher), je maintiendrai avec vous et avec ceux qui sont sous votre autorité, la paix et la bonne intelligence qui sont si nécessaires aux premiers commencements de nos établissements. Je terminerai en vous assurant, et vous pouvez y compter, que je ne tiendrai jamais à mes intérêts personnels tant qu'il s'agira de ceux de mon maître et de notre tranquillité. Le roi m'ayant donné l'ordre de vivre avec vous comme s'il ne s'étoit rien passé, je suivrai ses instructions au péril de mille vies; et je promets de mettre en oubli tout ce qui a eu lieu, pourvu que vous m'accordiez seulement la moitié de la mesure de justice que vous demanderiez si vous étiez à ma place. » Cette lettre est datée du Port Royal le 2 octobre.

M. Marie arriva le 5 à Salem. Il n'y trouva pas M. Endicott qui y faisoit d'ordinaire sa résidence, mais qui avoit été appellé à Boston pour présider une assemblée de magistrats où on delibéroit précisément sur la lettre précédente de D'Aunay. Il lui écrivit par un gentilhomme de sa suite; et, sur l'invitation qu'il en reçut, il se rendit auprès de lui le lendemain. Le même jour, il fut admis à exposer l'objet de sa mission.

Il produisit ses pouvoirs, avec la commission de D'Aunay, scellée du grand sceau et du sceau privé, dit Hubbard. « Ces pièces, ajoute-t-il, contenoient le récit des procédures contre La Tour, sa condamnation comme rebelle et traître, l'ordre de le saisir et de saisir sa femme qui s'étoit évadée de France au mépris de la défense qui lui avoit été faite. Le gouvernement françois s'y plaignoit en outre des dommages que lui avoit causés l'expédition de 1643. Néanmoins, il faisoit à la colonie du Massachussets des propositions de paix et d'ami-

tié. » Les magistrats s'excusèrent à peu près comme l'avoit déjà fait M. Winthrop. Ils dirent que les vaisseaux n'étoient pas tous de la Grande baie, que la plupart des hommes qui les montoient, leur étoient étrangers et qu'ils n'avoient d'eux ni ordre ni permission. Ils protestèrent d'ailleurs de l'affliction profonde avec laquelle ils avoient appris ce qui s'étoit passé. M. Marie voulut bien exprimer quelque satisfaction de ces excuses. Venant ensuite à la question de la paix, on lui répondit qu'il étoit nécessaire de s'en entendre avec les autres colonies unies; que pourtant s'il mettoit ses propositions par écrit, on en délibéreroit et qu'on lui rendroit compte de ce qui auroit été résolu. On lui rappella toutefois la lettre de M. Endicott; et on lui fit comprendre qu'on auroit aussi des griefs à faire valoir. Il étoit aisé de voir qu'il y avoit dans l'assemblée de grandes dispositions à la paix. M. Marie, empressé d'en profiter, se retira chez lui, formula en langue françoise ses demandes avec ses explications et retourna aussitôt auprès des magistrats. Il avoit ajouté à ses propositions primitives deux articles : Le premier portoit que les Anglois assisteroient D'Aunay; le second, qu'au moins ils cesseroient d'assister La Tour.

Nous n'avons sur cette addition que le témoignage de Hubbard; et peut-être n'est-ce pas assez. En tout cas, il faut remarquer que D'Aunay, agissant au nom et par le commandement exprès du roi, pouvoit très-légitimement contracter une alliance même offensive avec la colonie anglo-américaine. Il auroit cherché dans cette alliance un moyen, non de se soustraire à l'obéissance, mais d'y contraindre au contraire un sujet déclaré rebelle. Il n'auroit été ni contre l'esprit de ses instructions, ni au-delà de ses pouvoirs.

Quoiqu'il en soit, l'assemblée de Boston crut qu'il y alloit de son honneur d'intercéder pour La Tour avant de l'abandonner. Elle demanda que D'Aunay consentît à une récon-

ciliation et qu'il permît à madame La Tour de rejoindre son mari. Apparemment elle ne comptoit pas beaucoup sur le succès de sa demande. Ce n'étoit pas en Acadie que pouvoient être reformés les arrêts du Conseil. M. Marie refusa ce qu'il n'étoit pas libre d'accorder; mais il promit que si La Tour se rendoit et se soumettoit volontairement, la vie et la liberté lui seroient assurés, déclarant en même temps que s'il étoit pris, une condamnation à mort l'attendoit inévitablement en France. « Quant à sa femme, dit-il, on savoit bien qu'elle étoit la cause de sa rébellion. On ne pouvoit donc pas lui laisser la facilité de rentrer dans le fort de Saint-Jean. » D'Aunay, ajouta-t-il, ne souffriroit pas que les habitants du Massachussets s'employassent à la reconduire sur leurs vaisseaux. Il étoit décidé à les capturer. Il saisiroit également les marchandises qu'ils essaieroient de porter à La Tour; mais il ne feroit pas difficulté d'accorder aux propriétaires un dédommagement.

L'assemblée céda devant la fermeté de ce langage. Elle accepta les conditions de la paix, qui furent signées le 8 en duplicata. M. Marie partit le lendemain. Le gouverneur lui fournit des chevaux pour son voyage et le fit escorter jusqu'à Salem. Pendant son séjour à Boston, séjour qui dura du vendredi au mardi, l'envoyé françois fut traité avec un respect et une courtoisie auxquels il étoit assez peu préparé pour en laisser voir sa surprise. Il reconnut avec libéralité les soins qu'on lui avoit rendus, et assura que D'Aunay en entendroit le récit avec plaisir. On se sépara donc dans d'excellents termes.

Il sembloit après cela que La Tour n'eût plus rien à espérer des Anglo-Américains. La convention, en effet, étoit nette et précise. On y lisoit qu'une ferme paix seroit gardée et observée de part et d'autre; que le commerce serait libre entre les habitants des deux colonies, et que si une occasion

de dommage ou d'injure se présentoit, l'offensé ne devroit en aucun cas user de représailles envers l'offenseur. Ces stipulations ne laissoient incontestablement aucun prétexte à une intervention publique ou privée du Massachussets dans les affaires de l'Acadie; mais, pour être pleinement obligatoires, il falloit qu'elles fussent approuvées par les colonies unies; et elles ne pouvoient l'être qu'au mois de septembre de l'année suivante, puisque les commissaires ne devoient pas s'assembler avant cette époque. Il restoit donc encore un fort long temps pendant lequel de hardis aventuriers demeureroient en quelque façon libres de s'engager avec La Tour en leur propre nom et de lui prêter une assistance plus ou moins déguisée. Nous verrons qu'il s'en trouva, de sorte, que le traité n'eut pas pour D'Aunay tout l'avantage qu'il pouvoit en attendre.

Pendant que M. Marie retournoit au Port Royal avec la copie qui lui avoit été remise après la signature, D'Aunay se rendoit dans la rivière de Saint-Jean avec le navire *la Montjoie* pour signifier officiellement à La Tour l'arrêt du 6 mars. Les circonstances de cette signification sont assez curieuses. Hubbard les raconte de la manière suivante : La Tour, qui étoit sorti de Boston avec un vaisseau du Massachussets, passa devant Pentagoët très-peu de temps après que D'Aunay y fut entré. Il n'avoit dû qu'à une circonstance fortuite de ne pas rencontrer son ennemi sur la route. Par hasard ou par prudence, il avoit, au lieu de profiter de la faveur du vent qui le poussoit dans la baie Françoise, touché à plusieurs endroits de la côte; et ainsi, sans le savoir, il avoit échappé au danger d'être pris en mer. Au retour, le navire bostonien fut moins heureux. D'Aunay l'aperçut et l'arrêta. Il fit venir auprès de lui le capitaine, à qui il promit de ne pas le garder plus longtemps que ne l'exigeroit l'exécution du projet qu'il avoit conçu; et ayant mis des François

à bord, il ramena le navire dans la rivière de Saint-Jean. Là, détachant un de ses gentilshommes avec une chaloupe, il le chargea d'aller au fort notifier l'arrêt à La Tour et l'engager à prendre enfin le parti de l'obéissance. Comme il se souvenoit de ce qui étoit arrivé à ses officiers en 1642, il avoit auparavant décidé le capitaine anglo-américain à écrire à ce dernier pour lui dire qu'il étoit retenu en ôtage et le conjurer en conséquence de renvoyer le messager sain et sauf. Le gentilhomme étoit porteur de la lettre qui le sauva. La Tour, en effet, en le congédiant, protesta qu'il ne lui permettoit de se retirer qu'à la considération du capitaine. D'Aunay, après cette tentative infructueuse, conduisit sa prise au Port Royal, acheta le poisson dont elle étoit chargée, et indemnisa l'équipage de l'espèce de détention qu'il avoit soufferte.

Cette générosité produisit à Boston une impression favorable sur l'esprit des habitants. On se décida alors à entrer en relations de commerce avec la colonie françoise. Un navire fut équipé en conséquence. Le gouverneur saisit avec empressement cette nouvelle occasion d'exprimer à D'Aunay son désir d'entretenir avec lui de bons rapports. Sa lettre étoit fort courtoise. Elle contenoit quelques explications relatives à l'expédition du capitaine Hawkins; et elle se terminoit par une recommandation pressante de se réconcilier avec La Tour. Les propriétaires du navire eurent seuls à se féliciter du succès de leur entreprise. Ils furent très-bien accueillis au Port Royal et vendirent leurs marchandises avec un honnête profit.

On étoit au mois de décembre. Peu de temps après, D'Aunay tenta de faire parvenir aux gens de La Tour les assurances et les promesses que La Tour avoit repoussées. Il dirigea sur la rivière de Saint-Jean deux chaloupes commandées, l'une par le lieutenant de son vaisseau, l'autre par son sergent. Ces envoyés avoient ordre de chercher à ren-

contrer des soldats du fort, à converser avec eux et à leur remettre des lettres par lesquelles il leur garantissoit, avec l'abolition de leur crime, le paiement de leurs gages pour le cas où ils se rangeroient à leur devoir de fidèles sujets. Cet essai ne réussit pas alors; mais il est permis de croire qu'il ne fut pas sans influence sur les événements ultérieurs. La Tour aussi bien ne tarda pas à s'abandonner à des excès et à des violences qui ne purent qu'en accroître l'effet.

Sa femme partit de Boston vers le milieu de décembre sur un navire anglois qui revenoit des Indes et qu'elle avoit affrêté pour la somme de six mille livres. Elle entra dans le fort de Saint-Jean le 1er janvier 1645. Il y avoit huit jours environ que les chaloupes de D'Aunay étoient sorties de la rivière. Mlle La Tour paroît avoir quitté le Massachussets avec la conviction que son mari n'avoit plus qu'un moyen de rattacher les Anglo-Américains à sa cause: c'étoit d'embrasser le protestantisme dont elle-même elle avoit fait profession pendant son séjour à la Grande baie. Elle exerça son prosélytisme intéressé non-seulement sur La Tour, mais encore sur les hommes de l'habitation. Ce fut un profond sujet de dissentiment entre elle et les pères Récollets. Le 28 janvier enfin, une scène violente éclata. Les révérends pères eurent la douleur d'entendre blasphémer la religion qu'ils avoient pour mission d'enseigner. Offensés dans leur ministère, injuriés dans leurs personnes, ils protestèrent qu'ils ne resteroient pas plus longtemps dans le fort; et le père André Ronsaud, supérieur, fulmina contre La Tour et sa femme, les censures de l'Eglise. Telle étoit encore l'autorité du caractère sacerdotal même sur ceux qui ne craignoient pas de renier leur foi, qu'on n'osa pas les retenir. On donna aux révérends-pères et à huit ou neuf soldats qui se joignirent à eux, « une vieille pinasse qui couloit quasi bas d'eau, avec deux barriques de blé d'Inde pour toutes victuailles. » Il n'y

avoit pourtant pas d'autre voie de retraite que la mer. Le pays aux environs n'offroit aucune ressource à des Européens, pauvres et dénués, dans la rude saison d'hiver où on étoit alors. Les Récollets et leurs compagnons se résignèrent à courir les hasards de la traversée. Ils s'embarquèrent à la grâce de Dieu. Leur voyage se fit heureusement; et leur arrivée fut saluee avec joie dans la colonie. D'Aunay leur montra toute la bienveillance qu'il leur avoit promise. Il logea les religieux chez les Pères capucins, paya aux soldats les gages que La Tour leur devoit, et pourvut à la nourriture de tous.

Il étoit trop habile pour ne pas tirer un grand parti de ces circonstances. La venue des fugitifs lui apportoit la seule force qui, jusque-là, eût manqué à son action : celle d'un consentement librement donné par des François qui ne vivoient pas dans sa dépendance. Elle marquoit d'un caractère singulier de réprobation la rébellion de La Tour. Pourquoi ses serviteurs l'abandonnoient-ils, si ce n'étoit pas qu'ils étoient fatigués de ses luttes, indignés de ses impiétés, irrités de sa tyrannie, ou alarmés de sa faiblesse? Naturellement on devoit penser que les divisions manifestées par cette séparation n'avoient pas cessé, et qu'un moment appaisées ou contenues, elles ne tarderoient pas à produire de nouvelles ruptures. D'Aunay s'enquit avec soin de l'état du fort de Saint-Jean et de la disposition des esprits dans l'habitation. Il apprit que La Tour étoit parti pour Boston où, suivant les expressions du procès-verbal dressé le 10 mai 1645 par André Certain, prévôt et garde du scel royal en la côte d'Acadie, « sa femme l'avoit obligé d'aller vers les Anglois se déclarer de leur religion, comme elle venoit de faire, leur demander une amnistie pour son habitation, et par là obliger tout le corps des Anglois à les maintenir dans leurs biens, avec offre qu'ils partageassent toute la côte d'Acadie après

qu'ils s'en seroient rendus maîtres. » Certain dit ailleurs dans la même pièce que ce voyage avoit pour objet « de renverser, comme ci-dessus est dit, le traité de paix fait avec les Anglois et le sieur Marie, et d'engager par même moyen quelque marchand à amener quelques victuailles dans la rivière de Saint-Jean. » On peut s'en tenir, si l'on veut, à cette seconde affirmation qui, il faut le remarquer néanmoins, ne contredit pas la première. L'une indique le moyen, et l'autre montre le but. Incontestablement La Tour vouloit tenter un dernier effort pour intéresser à sa cause les magistrats du Massachussets.

L'occasion parut favorable à D'Aunay pour entreprendre d'entrer dans le fort de Saint-Jean par composition ou de le réduire par la force. Elle l'étoit en effet. Les Anglo-Américains, liés par un traité, ne pouvoient pas intervenir ouvertement; tout au plus quelques aventuriers promettroient-ils de conduire dans la rivière des munitions et des vivres contre l'espérance d'un gros bénéfice. La Tour, dont la présence avoit été impuissante contre le mécontentement des pères Récollets, ne devoit pas être sans inquiétude sur la fidélité des gens qui lui restoient. L'isolement se faisoit autour de lui. Il le sentoit. Sa résistance en seroit nécessairement affaiblie. Il n'avoit d'ailleurs laissé dans la place que quarante-cinq hommes.

D'Aunay, désireux de profiter de l'absence de La Tour, réunit en conseil les officiers qui étoient auprès de lui. Il leur communiqua les informations qu'il avoit recueillies, et fournit à leurs délibérations un projet d'expédition de l'autre côté de la baie. Quoique la saison fut mauvaise et la mer dangereuse, on décida unanimement qu'il étoit à propos de tenter l'aventure. Les circonstances étoient si favorables d'ailleurs et l'intérêt si grand qu'il y avoit nécessité de donner quelque chose à la fortune. En conséquence un vaisseau

de trois cents tonneaux fut équipé en guerre. D'Aunay y arbora son pavillon et alla mouiller dans la baie de Menoyovuich à une lieue environ du fort de Saint-Jean. Il s'étoit proposé d'y attendre La Tour « qui, dit André Certain, pensoit à la faveur de la rigueur de l'hiver faire son voyage sans qu'il en fût aucune nouvelle, » et cependant devoir ce qu'il pourroit gagner par la clémence sur l'esprit des soldats qui avoient la garde du fort.

Pour cette dernière fin, il avoit emmené avec lui les deux pères Récollets et une partie des hommes qui les avoient suivis au Port-Royal. Le père Rousand lui avoit fait espérer qu'il auroit assez de crédit sur les gens de La Tour pour en arracher du moins quelques-uns à la révolte ; et ce n'étoit pas tout à fait sans raison.

Il y avoit deux jours que D'Aunay étoit au mouillage de Menoyovuich quand il les envoya tous sur une chaloupe devant la place où madame La Tour qui croyoit peut-être à un retour de soumission, leur permit d'entrer. Les religieux et leurs compagnons se mêlèrent à la garnison. Ils parlèrent, les uns des ordres du roi, des arrêts du conseil d'État, de la nécessité de se soumettre ; les autres du bon traitement qu'ils avoient reçu au Port-Royal, des gages qui leur avoient été payés, des avantages en un mot qu'ils avoient trouvés dans l'obéissance. Ces discours écoutés avec avidité commençoient à produire une certaine agitation parmi les soldats. Nous lisons en effet dans une attestation datée du 15 mai 1645 et signée de André, Bernard, Hans, Vanes et autres, « étant encore au service du sieur de La Tour, » « qu'une partie, mais la plus foible, et qui n'osoit se déclarer, auroit bien voulu entrer en composition honnête. » Madame La Tour s'en aperçut. Coupant aussitôt court à ces pourparlers, elle chassa les envoyés de D'Aunay, les poussa vers leur chaloupe, les poursuivit de ses injures et de ses menaces. Il y

eut alors un moment de confusion. Les officiers purent craindre des désertions que le tumulte favorisoit. Ils se placèrent à la Cordelle, c'est-à-dire à la chaîne qui attachoit l'embarcation au rivage ; et le pistolet au poing, ils continrent ceux qui, serrant les religieux de plus près, sembloient disposés à s'embarquer avec eux.

Pour la troisième fois, D'Aunay avoit échoué dans ses essais de douceur et de clémence. Il n'en persista qu'avec plus de résolution à surveiller l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, se tenant ainsi prêt ou à combattre La Tour s'il le rencontroit au retour de Boston, ou à attaquer le fort quand le temps seroit plus favorable et qu'il auroit réuni les forces nécessaires pour un assaut. Dans un certificat du 28 décembre 1645, les pères Capucins du Port-Royal disent « qu'il hiverna deux mois entiers proche de la rivière avec deux navires, l'un de trois cents, l'autre de six vingt tonneaux. » Il ne faut pas entendre qu'il resta de sa personne pendant tout ce temps sur la côte. Nous avons raconté qu'il étoit parti avec le premier navire. Le second le rallia plus tard. A quelle époque laissa-t-il au capitaine le soin de maintenir le blocus? ou continua-t-il de croiser avec lui? Les deux vaisseaux se succédèrent-ils à des intervalles périodiques de manière à ce que la surveillance ne fût jamais abandonnée? D'Aunay contraint de s'éloigner quelquefois pour les affaires de son gouvernement, se réserva-t-il de revenir seulement quand sa présence lui paroîtroit utile? Nous n'avons point de réponses à ces questions.

Nous savons uniquement qu'il étoit au Port-Royal le 31 mars. Ce jour là, il répondit à la lettre que M. Endicott lui avoit écrite au mois de décembre de l'année précédente. Les événements qui s'étoient accomplis entre ces deux dates, l'avoient mis en doute de la sincérité du gouverneur anglois, quelques passages même de la lettre lui avoient déplu. Sa

réponse s'en ressentit. « Vous avez bien raison, dit-il en commençant, vous avez bien raison de faire mention du désir que j'ai d'une paix sincère et parfaite. Pour toute autre où il entreroit un mélange de déception, je vous prie de croire que j'aimerois mieux périr que de mener une vie absolument indigne de ma condition. » Ce début montre déjà à quels sentiments il obéit. Abordant aussitôt et sans autre transition que ces mots « à cette occasion » le chapitre toujours nouveau de ses griefs, il se plaint avec force de ce que le gouvernement du Massachussets a aidé madame La Tour à se rendre de Boston au fort de Saint-Jean. » M. Marie m'avoit assuré que vous aviez promis qu'aucun de vos gens ne s'immisceroit dans les affaires de M. de La Tour avant que vous ne m'eussiez répondu par une résolution définitive si vous vouliez, oui ou non, être en paix ou en guerre avec moi. Néanmoins j'ai appris par M. Allen, l'automne dernier, que vous deviez faire escorter la femme dudit La Tour par trois navires jusqu'à la rivière de Saint-Jean. Je ne sais quel nom vous donnerez à cette façon d'agir; mais quant à moi, j'aimerois mieux périr que de promettre ce que je ne voudrois pas tenir. M. Hawthorne (le porteur de la lettre de M. Endicott) me dit maintenant que ces navires appartiennent à des négociants de Londres que vous ne pouviez pas empêcher de trafiquer avec qui bon leur sembloit. Cela pourroit passer si nous ne savions que La Tour n'ayant rien et n'étant pas connu des susdits négociants, ils ne lui auroient jamais fait crédit à moins que vous, ou d'autres hommes considérables, vous fûssiez portés ses cautions. D'ailleurs des personnes qui seroient désireuses de vivre en paix avec leurs voisins, comme vous prétendez l'être, auroient bien su, si elles l'avoient voulu, mettre obstacle à de pareils actes; chose très-facile dans les positions que nous occupons. »

Cependant D'Aunay ne veut pas rompre le traité de paix qu'il a conclu. Il en attendra la ratification jusqu'au mois de septembre puisque les commissaires des colonies confédérées ne doivent pas se réunir auparavant. Cela ne m'importe pas, écrit-il; et il ajoute : « Encore une fois je vous donne ma parole que je n'agirai pas et que je ne ferai aucune réponse à mon roi avant d'avoir reçu la vôtre, à moins que vous ne vous conduisiez de manière à faire croire que vous n'attachez pas de prix à de bonnes relations avec les François. »

Mais ce qui lui importe, c'est de ne pas permettre que M. Endicott se fasse illusion au point de croire que ses réponses écrites à M. Marie, sur l'expédition du capitaine Hawkins, réponses dont au fond il ne lui a envoyé à lui-même qu'une répétition, soient une satisfaction suffisante pour de pareils outrages : « Pardonnez-moi de vous dire que ce seroit avoir un peu l'air de se moquer d'un gentilhomme que de le payer d'une semblable monnoie. Réfléchissez tant aux deux lettres que m'écrivirent alors M. Winthrop et le capitaine Hawkins, qu'à mes propres réponses. Je vous en envoie des copies. Relisez-les. Quand même vous ne voudriez pas l'avouer, votre jugement vous forcera de reconnaître la vérité de ce que je vous dis ; c'est que dans ces circonstances il y avoit de la supercherie à faire de tels écrits pour accompagner de tels actes. » D'Aunay a parfaitement compris le double jeu que jouait dans cette affaire le gouvernement du Massachussets ; et il s'en explique avec uue entière franchise : « Voulez-vous que je vous le dise ? La vérité est que vous pensiez m'accabler par surprise, sans justice et sans motifs autres que de simples prétextes. Croyez-moi : si vous fussiez venu à bout de vos desseins, vous auriez eu affaire à un roi qui ne vous auroit pas laissé digérer en paix votre proie... Il est vrai qu'il m'arrivera de mourir ; mais les rois

de France ne meurent pas; et leurs bras sont toujours assez longs pour garantir les droits de leurs sujets, en quelques pays qu'ils soient placés. »

Après cela, D'Aunay peut reprendre sans embarras et sans foiblesse la question du traité de paix. Il le fait en ces termes : « Quant au reste, si vous êtes disposés à exécuter les articles tels que M. Marie vous les a présentés, vous trouverez, en les examinant, qu'ils sont raisonnables et non moins nécessaires que la satisfaction que je réclame, pour arriver à l'établissement d'une paix à la fois bonne et sincère. »

Il y a à la fin de la lettre une phrase qui nous apprend que le gouvernement françois avoit eu au moins l'intention de terminer directement avec le cabinet de Saint-James la querelle entre les deux colonies; mais comme nous n'avons rien rencontré qui se rattachât à ces incidents, nous nous bornons à la citer : « M. Marie m'a dit qu'il vous avoit informé que M. de Sabran, ambassadeur extraordinaire du roi de France en Angleterre, avoit ordre de parler avec messieurs du parlement anglois au sujet des différents qui ont lieu entre vous et nous. »

On nous saura gré d'avoir analysé cette lettre avec quelque étendue. Elle est en effet remarquable par la netteté de la pensée, par la noblesse des sentiments et par la fermeté du langage. Elle a de la mesure jusque dans la menace; et la hauteur même s'y montre polie. C'est vraiment une lettre de françois et de gentilhomme. On y voit quelle fière attitude D'Aunay avoit prise vis-à-vis des colonies unies de la Grande baie, et avec quelle hardiesse il savoit la maintenir. Si on prend garde que ses établissements se réduisoient à peu près au Port-Royal et à Pentagaët, et qu'il commandoit à peine quelques soldats, tandis que la confédération de la nouvelle Angleterre renfermoit des villes importantes et

une nombreuse population, on avouera que ce n'étoit pas un homme de peu de valeur. Il falloit pour embrasser une telle situation et pour la garder, une grande intelligence et un grand courage. D'Aunay, toujours ferme dans ses résolutions, droit et loyal dans ses actions, s'étoit fait estimer de ses voisins par son caractère et redouter par ses talents. Il pouvoit demander la paix ; car il étoit prêt à la guerre. L'occasion le prouvera bientôt.

L'hiver étoit fini. On étoit au mois d'avril. Quoique la saison fût encore mauvaise et que la neige n'eût pas cessé de tomber, d'Aunay résolut d'aller mettre le siége devant le fort de Saint-Jean. Il ordonna en conséquence de lever tous les hommes de son gouvernement qui étoient en état de porter les armes et de les embarquer sur une pinasse qu'escorteroit un vaisseau armé en guerre; peut-être celui dont parlent les pères Capucins. Il vouloit frapper un coup décisif ; et déterminé à emporter la place, il n'avoit laissé derrière lui aucune force qui pût servir à l'exécution de son dessein. Quand les deux navires l'eurent rallié, il remonta la rivière. Une partie de sa petite armée fut jettée à terre avec deux pièces de canon qui devoient battre le fort, pendant qu'il l'attaqueroit de son côté, pour affaiblir la défense en la divisant. Au milieu de ses préparatifs, le flibot anglo-américain d'un nommé Joseph Crafton parut, venant de la mer. Il étoit chargé de vivres et de munitions. De plus il avoit à bord un domestique de La Tour porteur de lettres de son maître à madame La Tour et aux principaux officiers de la garnison pour les encourager « à tenir toujours bon et à faire du pir qu'ils pourroient à l'ennemi, » leur promettant de les secourir avant peu. André Certain dit que le domestique avoit aussi une lettre du gouverneur de Boston qui exhortoit madame La Tour à faire son profit des instructions qu'elle avoit reçues pendant son séjour dans cette ville. D'Aunay captura

le flibot; mais il renvoya l'équipage sur une chaloupe qu'il lui donna pour le voyage. Hubbard convient de la mise en liberté des matelots anglois; seulement il l'entoure de quelques circonstances qui, malgré ses efforts pour les rendre odieuses, resteroient faciles à justifier si elles étoient vraies. Il prétend que d'Aunay débarqua les hommes du flibot sur une île où ils n'avoient pour les abriter contre la neige, que de misérables barraques; qu'il les y retint dix jours; que la chaloupe sur laquelle il les mit pour retourner à Boston, étoit vieille et ne jaugeoit que deux tonneaux; que s'il leur fit distribuer quelques provisions, il garda leurs effets; enfin qu'il ne leur accorda ni armes ni boussole, « d'où, ajoute-t-il, on vouloit conclure que son intention étoit ou de les laisser périr en mer ou de les livrer à la fureur des sauvages qui étoient près d'eux et par qui ils crurent être poursuivis le lendemain. »

Toutes ces plaintes sont vraiment puériles. D'Aunay pouvoit sans contestation retenir l'équipage aussi bien que le flibot, les vivres et les munitions. C'est le droit de la guerre. Qu'il l'ait débarqué dans l'île, il le devoit pour la sûreté de ses opérations. Il faut presque admirer qu'il lui ait fourni des barraques; ses soldats probablement n'étoient pas si bien traités. Il l'a renvoyé sur une vieille chaloupe; mais cette chaloupe, il l'employoit pour son service; elle n'étoit donc pas impropre à la mer. D'ailleurs eût-il été plus juste qu'il la réservât pour ses propres matelots? Il l'a renvoyé sans armes, c'étoient des ennemis; sans boussole, néanmoins les hommes du flibot regagnèrent Boston directement et en quelques jours.

Hubbard ne prend pas sur lui la responsabilité de cette nouvelle qu'on apporta, c'est son expression, vers la fin d'avril 1645. Il n'a garde surtout d'adopter la conclusion qu'on vouloit en tirer; et il fait bien. — D'abord sa date est inexacte;

puis qu'entre l'arrivée des matelots anglo-américains dans la Grande baie et la prise du fort de Saint-Jean qui eut lieu le 17, les magistrats du Massachussets eurent le temps d'envoyer un député à D'Aunay. Or le siége avait commencé dans les premiers jours du mois; le flibot s'étoit montré dans la rivière après les premières opérations; l'équipage avoit donc dû être renvoyé immédiatement. On ne trouve pas, en effet, même du 1er au 17, un intervalle suffisant pour y placer le séjour qu'il auroit fait dans l'île. Aussi bien D'Aunay n'avoit aucun intérêt à le retenir. Pourquoi se seroit-il imposé la charge de tant de bouches inutiles? On ne comprendroit l'espèce de prison qu'il lui auroit fait subir, que s'il l'avoit gardé jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître du fort.

A cette fable, Hubbard ajoute une autre qui rend la première encore plus invraisemblable. Selon lui, D'Aunay aussitôt après avoir déposé dans l'île les hommes du flibot, mena son navire près du fort de Saint-Jean sur la foi des pères Récollets qui lui avoient persuadé qu'il s'empareroit aisément de la place; mais « lorsqu'il eut commencé à tirer son canon, la garnison lui répondit avec tant de vigueur qu'elle lui causa des avaries considérables et le força de se retirer derrière une langue de terre pour éviter un naufrage, le temps étant devenu si contraire qu'il ne pouvoit plus manœuvrer contre le fort. On disoit aussi qu'il avoit eu vingt hommes tués et douze blessés et que, si La Tour avoit agi au dehors avec l'énergie que sa femme déploya au dedans, la place ne seroit pas tombée entre les mains de D'Aunay, comme il arriva bientôt après ». C'est dans la situation difficile où l'auroit jeté un échec aussi grave, que D'Aunay auroit mis en liberté ses prisonniers, apparemment pour en porter la nouvelle à Boston ! Nous ne croyons pas à ce récit que Hubbard après tout présente seulement comme un bruit qu'il a recueilli. Il dit « On racontoit.» Nous savons dans quelles cir-

constances et comment la confiance des pères Récollets a été mal justifiée; D'Aunay ne pouvoit plus être trompé au mois d'avril. Il avoit alors deux navires et une pinasse dans la rivière de Saint-Jean. L'historien américain ne parle que d'un seul vaisseau. Il ne dit rien ni du détachement qui étoit descendu à terre, ni de la batterie de deux canons que ce détachement construisoit. Ses informations incomplètes n'étoient donc pas sûres.

Denys, il est vrai, raconte d'une manière encore plus vague « que Mme La Tour soutint pendant trois jours et trois nuits toutes les attaques de D'Aunay qu'elle obligea de s'éloigner de la portée de ses canons »; mais le livre de Denys est plein d'inexactitudes : nous l'avons déjà prouvé; nous le prouverons encore. Le fait est que nous n'avons trouvé la moindre trace de ce combat ni dans le procès-verbal d'André Certain, ni dans les autres documents authentiques dont nous aurons à invoquer l'autorité.

Les deux récits de Hubbard ne sont qu'un écho des plaintes que Joseph Crafton et son équipage firent entendre à leur retour. On étoit à Boston fort inquiet de ce qui se passoit dans la rivière de Saint-Jean. « Le gouverneur du Massachussets, dit l'historien américain dont le témoignage est ici d'une entière certitude, le gouverneur du Massachussets et ses assistants se demandoient avec anxiété ce qu'on pouvoit légalement faire pour sauver le fort de La Tour des mains de D'Aunay qui, comme un lion rugissant, était prêt à dévorer sa proie. Ils avaient d'autant plus de sollicitude que plusieurs négociants de la Nouvelle-Angleterre se trouvoient engagés pour des sommes considérables dans les affaires du premier et que, si le fort venoit à être pris, il étoit probable qu'ils ne seroient jamais remboursés ». Dans cet état, les magistrats anglo-américains saisirent avec empressement le prétexte que leur offroit la mésaventure de Joseph Crafton. Ils écrivirent

à D'Aunay pour se plaindre de la capture du flibot, comme d'une violation du traité de paix, et pour réclamer ou la restitution du navire et de sa cargaison ou une indemnité. En même temps ils répondirent à la lettre du 31 mars, essayèrent de quelques explications, notamment sur la rentrée de Mme La Tour dans son habitation; revenant au passage de la lettre qui leur rappeloit avec fierté la puissance et la grandeur du roi de France, ils terminèrent en disant « qu'ils tenoient le roi pour nn puissant prince, qu'ils pensoient que Sa Majesté continueroit à être juste et qu'elle ne s'armeroit pas contre eux sans écouter leur justification; qu'après tout, si elle le faisoit, il y avoit un Dieu en qui ils continueroient de placer leur confiance, quand même tout autre secours viendroit à leur manquer ». Les circonstances étoient pressantes. La lettre fut portée par un envoyé qui s'embarqua sur un navire frêté tout exprès. D'Aunay la reçut pendant qu'il étoit encore occupé des préparatifs du siége. Après l'avoir lue, il déclara à l'envoyé qu'en effet la paix avoit été rompue, mais par le capitaine du flibot qui « abusant de sa commission, au lieu de négocier dans les habitations des véritables François, portoit des vivres et des munitions de guerre pour maintenir des rebelles dans leur désobéissance et contre le devoir qu'ils devoient à leur prince naturel ». André Certain que nous citons ici, ajoute que « ces raisons payèrent entièrement le député et les magistrats de la Grande Baie ». Nous en donnerons ailleurs la preuve authentique.

D'Aunay comprit par cet incident qu'il devoit se hâter pour prévenir le secours que La Tour, informé de l'état du siége, tenteroit sans doute de porter à la garnison. Sa batterie de terre étant prête, il voulut fournir encore une fois aux assiégés l'occasion de mériter leur pardon. Il les fit, en conséquence, sommer de se rendre et leur accorda vingt-quatre heures. C'étoit le jour de Pâques. Denys commet ici

une première erreur quand il dit que la place fut prise ce jour-là. Le reste de son récit n'est d'ailleurs pas plus exact : « Le quatrième jour, Mme La Tour fut trahie par un Suisse qui étoit en garde, pendant qu'elle faisoit reposer ses gens, espérant quelque relâche. Le suisse se laissa corrompre par les gens de D'Aunay et souffrit qu'ils montassent à l'assaut qui fut encore soutenu quelque temps par la commandante à la tête de son monde, qui ne se rendit qu'à l'extrémité et sous condition que ledit D'Aunay donneroit quartier à tous; ce qu'il n'exécuta pas ; car il les fit mettre tous en prison avec la commandante, ensuite, de l'avis de son conseil, les fit pendre à la réserve d'un seul qui eut la vie sauve à la charge qu'il en feroit l'exécution ; et la commandante les assista à la potence, la corde au cou, comme auroit été le plus grand scélérat ». Il n'y a là peut-être pas un seul mot qui se puisse accepter.

La trahison du Suisse, la condition de quartier, l'exécution en masse des soldats qui avoient survécu à l'assaut, la présence de Madame La Tour au supplice des vaincus, tout est faux. C'est, au rapport de Denys, le troisième jour que D'Aunay fut contraint « de s'éloigner de la portée des canons de la place » ; et le quatrième, la brèche étoit faite sans que les assiégeants eussent reçu de renfort, sans qu'il y eût eu de nouveaux combats, puisque Mme La Tour « faisoit reposer ses gens, espérant quelque relâche » après sa victoire ! Et les assaillants étoient assez près des remparts pour corrompre un Suisse de garde à qui ils n'accordoient pas même la vie sauve ! Ce n'est pas seulement incroyable; c'est insensé. Hubbard, qui est presque un témoin oculaire et qu'on ne soupçonnera certes pas de partialité pour D'Aunay, Hubbard se tait absolument sur le conte du Suisse : « Le fort de La Tour, dit-il, fut pris d'assaut. D'Aunay eut douze hommes tués et plusieurs blessés », C'est tout son récit. Il

ajoute ensuite, mais en d'autres termes que Denys : « D'Aunay mit à mort tous les hommes pris dans le fort, Anglois aussi bien que François ». Quoique dégagé des accessoires odieux dont l'écrivain françois l'a surchargé, ce massacre n'en est pas plus vrai. Nous avons en effet, sous la date du 15 mai, un mois après la prise du fort, et nous l'avons déjà citée, une attestation signée de quatre soldats « étant encore dans le service de Mme La Tour. »

Voici la vérité de ce siége dont Denys a écrit le roman, mais dont il reste à raconter l'histoire : Le lundi de Pâques, 17 avril, les assiégés furent sommés de grand matin pour la dernière fois. Ils répondirent par une volée de canon à balles; en même temps ils arborèrent, avec mille injures et blasphèmes, dit André Certain, sur leur bastion le pavillon rouge. Le feu s'engagea alors des deux parts. Il dura presque toute la journée. Le fort étoit assailli à la fois par la batterie de terre et par les vaisseaux dont D'Aunay avait gardé le commandement. Vers le soir, les parapets du côté de la rivière avoient été rasés, quand de l'autre côté le fossé fut enfin comblé par la chûte des remparts. Averti que la brèche étoit faite, D'Aunay alla aussitôt la reconnaître. L'ayant jugée praticable, il accorda le pillage à ses soldats et leur donna le signal de l'assaut. Il étoit environ une heure avant le coucher du soleil. L'attaque se fit avec tant d'impétuosité que la place fut emportée de haute lutte. « Plusieurs de nos gens, nous citons ici de préférence l'attestation du 15 mai, plusieurs de nos gens demeurèrent tous roides morts; les autres furent faits prisonniers, à une partie desquels, dont nous sommes du nombre, monseigneur D'Aunay eut la bonté de donner la vie, aussi bien qu'à la dame de La Tour, son fils, sa femme de chambre et une autre femme; qui est, ajoute André Certain, tout ce qu'il y avoit dans le fort du sexe féminin; sans jamais permettre qu'il leur fût fait tort ni dans leur honneur

ni dans leurs personnes; au contraire, leur faisant rendre toutes les assistances possibles, particulièrement à la femme de M. de La Tour». Les plus séditieux furent étranglés «pour servir d'exemple et de mémoire à la postérité d'une si obstinée rébellion». On doit se rappeler que l'arrêt du 6 mars 1644 avoit défendu à tous ceux qui se trouvoient dans le fort de Saint-Jean, de prêter aucune assistance à La Tour et d'obéir à d'autres qu'à D'Aunay sous peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèze-majesté et d'être punis selon la rigueur des ordonnances.

Le fils de Latour fut envoyé en France. Après cela nous ne savons plus rien de lui. Mme de La Tour demeure prisonnière au fort de Saint-Jean où D'Aunay résida quelque temps pour en relever les fortifications. Elle tomba bientôt malade, de douleur et de rage, disent les pères Capucins. Malgré les soins dont elle ne cessa pas d'être entourée, elle succomba après trois semaines de captivité. Elle avoit reçu pendant sa maladie la visite des Révérends Pères; et cédant à leurs exhortations quelque jours avant sa mort, elle avoit abjuré publiquement, dans la chapelle du fort, l'hérésie qu'elle avoit, on s'en souvient, embrassée à Boston pour se concilier la faveur des Anglois. D'Aunay déposa ses ressentiments sur la tombe qui venoit de s'ouvrir si tristement et fit rendre à cette infortunée les honneurs funèbres qui appartenoient, sinon à sa naissance, du moins au rang qu'elle avoit accupé et au rôle qu'elle avait joué dans la colonie.

Que faisoit La Tour cependant? Aussi dépourvu de courage que de conduite, dit Hubbard, il alloit et venoit le long de la côte pour chercher des provisions.

(Sera continué.)

V. — NÉCROLOGIE.

Charles Berriat Saint-Prix.

Le 25e article de la *Justice révolutionnaire*, que contient le présent numéro, étoit composé et destiné au numéro de Juillet-Août 1870 : les funestes événements, sous le coup desquels nous sommes encore, nous ont forcé d'en différer l'émission. Ce n'est que longtemps après notre rentrée à Paris, après les affaires de la Commune, que nous avons appris la perte que la magistrature et les lettres avoient faite dans la personne de l'historien de la *Justice révolutionnaire*. Rien à notre sortie de Paris, à l'époque des vacances de l'année dernière, ne nous avoit fait appréhender une fin si prompte. En effet, à la date du 19 août nous recevions, de notre honoré collaborateur, la lettre qui suit, que nous donnons comme un témoignage de la confiance qu'avoit encore à cette époque M. Berriat en l'achèvement de ses études, et surtout en l'avenir de notre malheureux pays.

A Monsieur le Directeur du CABINET HISTORIQUE :

19 août 1870.

Cher Monsieur,

Ne songez point à vous excuser : mon retard aurait été plus grand que le vôtre, si j'avais eu à vous répondre. Quoique la situation s'améliore, que nous n'ayons plus tout à fait le cœur dans un étau, nous ne pouvons respirer encore bien librement. L'ennemi est si fort, si tenace, si orgueilleux! — Mais après Dieu, quelles grâces ne devons-nous pas à nos soldats! La première République, le premier Empire en eurent-ils de pareils? — Et Mac-Mahon! et Bazaine!

Voici le 25e article, que heureusement j'ai à peine eu besoin de relire. — Mon 26e s'avance, et si vous en avez affaire, prochai-

nement il pourra vous être livré, car si, comme je l'espère, nous entrons dans une période moins rigoureuse, je pourrai bientôt vous en remettre d'autres de cette nouvelle série, tirée du Centre, de l'Est et du Nord; le tout (après l'insertion au *Cabinet*) destiné à mon 2e vol. Lévy.

Agréez mes affectueuses civilités,

CH. BERRIAT SAINT-PRIX.

Né en 1802 à Grenoble, M. Berriat est mort à Riom le 14 septembre 1870.

CHARLES BERRIAT SAINT-PRIX réunissoit en lui des aptitudes qui ne se rencontrent pas habituellement dans le même homme. Il avoit l'amour des lettres et le goût des études sérieuses. Fils d'un homme qui, comme jurisconsulte à l'Académie des sciences morales, et comme archéologue à la société des Antiquaires de France, avoit laissé un grand souvenir, Charles Berriat n'eut point à tâtonner longtemps pour trouver sa voie. Poussé de bonne heure dans la carrière qui avoit valu un si grand renom à l'auteur de ses jours, le jeune étudiant, après plusieurs essais littéraires qui attestoient ses goûts de prédilection, eut le courage de renoncer à la poésie, à la littérature légère, pour se donner tout entier aux études parfois arides du droit.

Ce ne fut cependant qu'après un assez long stage au barreau de Paris qu'il se vit, en 1830, envoyé comme substitut à Tonnerre; de là à Étampes puis à Reims, où nous eûmes personnellement, et pour la première fois, l'honneur d'entrer avec lui dans des relations littéraires qui furent toujours de sa part pleines de bienveillance (1). Après Reims,

(1) Le recueil qu'à cette époque nous dirigions, la *Chronique de Champagne*, contient du jeune magistrat plusieurs communications qui furent remarquées. Pour ne pas trop engager la gravité du caractère dont étoit déjà revêtu M. Berriat, nous ne citerons de lui, dans la Revue en question, que son article sur le procès de la *Grande Jeannette*, affaire qui donna lieu (en 1785) à la dernière mise en pratique du supplice de la question.— A ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler ici que le parquet de Reims

M. Berriat passa procureur du Roi à Sainte-Menehould, puis à Dreux, puis à Tours où il resta sept ans, pour rentrer en même qualité à Pontoise, dans le ressort de la Cour de Paris. Ce ne fut toutefois, qu'en 1847, qu'il fut nommé substitut à Paris, puis, au bout de cinq ans, substitut du procureur général ; enfin, en 1856, conseiller à la Cour d'appel, poste si longuement rêvé et que l'on sait être le digne objet des ambitions de messieurs les magistrats, si jeunes ou si vieux qu'ils puissent être !

C'est en cette qualité que M. Berriat Saint-Prix fut souvent appelé à présider les assises dans les différents chefs-lieux du ressort, et à Paris même ; et plusieurs fois les démarches collectives du jury lui ont donné la certitude de la haute estime que sa façon de conduire les débats lui attiroit. En effet, tous ceux qui ont été à même de l'approcher, rendront témoignage à son activité rare, à la fermeté, à la droiture de son esprit, et surtout à la haute probité de son caractère. Toutes ces qualités, les lecteurs du *Cabinet historique* les auront reconnues dans les études de M. B. sur la *Justice révolutionnaire*, auxquelles il consacra les loisirs de dix années de sa vie, et où l'on retrouve, avec la haine du crime, cette rigoureuse impartialité dont ne devroit jamais se départir le magistrat.

Du reste, monarchiste convaincu, M. Berriat, en matière d'opinion, étoit la tolérance même, et laissoit volontiers à ceux qu'il hantoit la parfaite indépendance de leur foi politique et religieuse. Tout en cherchant à éclairer l'histoire du flambeau de la vérité, il poussoit la bienveillance jusqu'à comprendre la passion et excuser les entraînements des circonstances ; et souvent cet homme juste, dont la devise

a toujours été pour messieurs les Substituts une des étapes les plus enviées, comme étant l'une des plus rapprochées de la capitale. Un grand nombre de nos magistrats, aujourd'hui le plus en vue, ont fait leurs premières armes à Reims, et bon nombre d'entre eux ont enrichi la *Chronique de Champagne* de leur sympatique et honorable collaboration. Citons MM. Pauffin, Robillard, Tarbé, Dubarle, Sirrebeau, de Royer, Sturm et Ponsinet : tous depuis présidents, conseillers ou investis de magistratures suprêmes.

sembloit être *Vitam impendere vero*, nous l'avons vu accorder le bénéfice des circonstances atténuantes à certains grands coupables de 93, et aller jusqu'à leur appliquer ces paroles du cardinal de Retz : « En temps de révolution, le plus difficile n'est pas de suivre le chemin du devoir, mais bien de le connoître. »

Les travaux littéraires ou scientifiques de M. Berriat, consistent principalement, en commençant par ses débuts (vers 1830) en un grand nombre d'articles dans la *Biographie de Michaud :* vers la même époque paroissoient ses *Tablettes classiques*, recueil de morceaux choisis de poésie et de littérature, *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale*, 1828, 2 vol. in-8; puis, comme magistrat, un *Traité de la police judiciaire*, des *Recherches sur la question ou torture*, 1835, in-8; un *Commentaire de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse :* un *Traité de la procédure devant les tribunaux de simple police et les tribunaux de police correctionnelle*, 3 vol. in-8; un *Traité de la procédure du Grand criminel au* XVIIIe *siècle*; un *Manuel du jury*, un *Traité de l'exécution des peines : Études sur les principaux criminalistes depuis le* XVIe *siècle*, 1855, in-8, et diverses monographies sur le droit criminel et le système pénitentiaire. Enfin la *Justice révolutionnaire*, dont l'ébauche avoit paru dès 1861, 1 vol. in-18, et qui, rééditée avec les nouvelles recherches que l'on connoît, dans le *Cabinet historique*, devoit fournir la matière de deux nouveaux volumes in-8, dont le 1er seul a paru, à la librairie Lévi : — ouvrage qui constate d'une manière irréfutable les crimes de la Terreur et qui, par la haute impartialité dont il a fait preuve, assigne à l'auteur un haut rang parmi les historiens de la Révolution.

Le caractère politique et moral de M. Berriat ressort de sa vie, de ses actes et de ses ouvrages. Aussi laisse-t-il un de ces noms sans tache et respecté de tous, sauvegardant l'honneur d'une famille et assurant l'avenir de fils en tout dignes de lui.

L. P.

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

VI. — HISTOIRE DE L'ACADIE FRANÇOISE.

— Onzième article. —

CHAPITRE XVI.

D'Aunay se plaint aux magistrats de Boston des relations qu'ils ont conservées avec La Tour. — Délibération de l'assemblée coloniale sur ces plaintes. — Réponse de D'Aunay à M. Winthrop. — Nouvelle ambassade de M. Marie. — Ratification du traité conclu l'année précédente. — 1645.

La prise du fort de Saint-Jean inspire à Hubbard cette réflexion : « Les joyaux, l'argenterie, les effets de ménage, les canons et munitions de guerre et autres meubles avoient été évalués à dix mille louis (240,000 francs). Quelle étoit donc la folie de La Tour d'avoir laissé des valeurs si considérables en si grand péril quand il auroit pu les mettre en sûreté entre les mains de ses correspondants au Massachussets? Par ce moyen, il se seroit acquitté de son engagement de plus de

deux mille cinq cents louis envers le major Gibbons qui, pour n'en avoir rien reçu, se trouva entièrement ruiné ». La défaite de La Tour causa en effet de grandes pertes non seulement au major Gibbons, mais encore à d'autres habitants de Boston; et c'étoit la considération qui touchoit surtout les Anglo-Américains. Que leur allié eût succombé, ils n'avoient pas à en prendre beaucoup de souci, car leur traité avec D'Aunay étoit conclu et signé; et il les avoit, suivant les expressions de l'historien américain, délivres de la crainte que le gouvernement françois ne se vengeât sur leurs petits navires. Mais qu'ils dussent en quelque façon payer les frais de la guerre, ils n'acceptoient pas une telle nécessité sans résistance. Il ne falloit sans doute pas penser à réparer leurs pertes; mais n'étoit-il pas possible de les atténuer en insistant sur des demandes de satisfaction pour des dommages prétendus? La ratification du traité pouvoit leur en offrir l'occasion et les moyens. D'Aunay, à son tour, réclamoit une indemnité de huit mille louis pour le tort que lui avoit fait l'expédition du capitaine Hawkins. Les négociations furent donc continuées, non sans travail. Elles ne se terminèrent qu'au mois de septembre 1646.

Au rapport de Hubbard, D'Aunay, le premier, écrivit aux magistrats de Boston après la prise du fort de Saint-Jean, leur reprochant d'avoir manqué aux engagements réciproques de l'année précédente par les relations qu'ils avoient conservées avec La Tour et par la peine qu'ils avoient prise de lui renvoyer sa femme. La réponse fut portée par le capitaine Allen. Elle contenoit les protestations ordinaires d'innocence et répétoit l'excuse déjà présentée par M. Hawthorne : que les navires loués par Mme La Tour étoient de Londres et appartenoient à des Anglois. D'Aunay, après l'avoir lue, s'en montra fort irrité. Il refusa de recevoir le capitaine dans le fort, le logea dans une maison de canonnier hors des portes

et néanmoins, ajoute Hubbard, alla tous les jours exactement dîner et souper avec lui. Quoiqu'il eût déclaré dans le premier mouvement de sa colère qu'il ne répliqueroit pas, il se décida pourtant enfin à adresser au gouvernement du Massachussets une nouvelle lettre « en termes hautains et respirant la vengeance ».

Nous n'avons aucune des pièces indiquées dans ce récit qui, par le défaut de précision et par l'absence de date, nous laisse, il faut bien le dire, quelques doutes. Il se pourroit en somme qu'il s'agît ici de la lettre du 31 mars et de l'échange d'explications qui la suivit.

D'Aunay aussi bien raconte les choses d'une manière toute différente dans le mémoire adressé à la reine probablement pendant l'été, certainement avant le mois de septembre de cette année 1645. Il dit qu'à la nouvelle de la prise du fort de Saint-Jean, les magistrats de Boston s'empressèrent de lui envoyer des députés pour lui faire savoir qu'ils étoient très-fâchés de ce qui s'étoit passé entre eux et lui; que La Tour les avoit trompés, mais qu'ils l'avoient contraint de sortir de leur ville; qu'ils étoient désormais en disposition de conclure une bonne paix et de trafiquer avec la colonie française « comme de bons alliés et amis »; que pour gage de leur parole, ils avoient chargé de vivres « et autres choses nécessaires » le vaisseau qui portoit leurs députés. D'Aunay répondit qu'il apprenoit avec satisfaction qu'ils étoient enfin désabusés sur le compte de La Tour; « qu'il étoit assez généreux pour oublier tous leurs actes d'hostilité pourvu qu'ils ne lui donnassent plus à l'avenir aucun sujet de plainte »; mais que, comme il n'y avoit pas de guerre entre le roi de France et le Massachussets, il ne voyoit pas qu'il fût nécessaire de faire un traité de paix; que néanmoins il prendroit les ordres de son maître et que, s'ils vouloient revenir au printemps suivant, il leur feroit connoître ses intentions.

Quant aux marchandises, il déclara qu'il n'en avoit pas besoin, qu'il en recevoit assez de France; et pour le leur prouver, il leur montra le magasin de la rivière de Saint-Jean qui, dit-il, étoit pour lors bien garni. Cependant il consentit à acheter ce qui lui avoit été apporté, afin que le marchand ne perdît pas son voyage.

Entre ces deux versions, la seconde nous paraît la plus probable. Elle est plus que la première dans la raison des circonstances. Les pères Capucins disent formellement dans leur attestation du 28 décembre que les magistrats de la Grande baie envoyèrent à D'Aunay deux députés de leur corps vers la Fête-Dieu, c'est-à-dire au mois de juin. Nous savons d'ailleurs que La Tour sortit en effet de Boston dans ce temps-là pour aller implorer le secours du célèbre David Kirtk. Nous dirons à quoi aboutit cette nouvelle tentative.

Quoiqu'il en soit, les choses restèrent en l'état jusqu'au mois de septembre. A cette époque, les commissaires des colonies unies s'assemblèrent; et la question de ratification du traité fut soumise à leurs délibérations. Sir Richard Saltonstall et M. William Hawthorne avoient été chargés par la Cour générale du Massachussets de faire une enquête sur la conduite du capitaine Hawkins. Le rapport, daté du 6 août 1645 est la première pièce de ce solennel débat. Il est court; il est net; et s'il tend à dégager la responsabilité du gouvernement, il n'en établit pas moins la justice de la réclamation de D'Aunay. D'un côté, il dit : « On ne prit l'avis ni de la Cour générale, ni du Conseil de l'état qui ne pouvoit se réunir que sur une convocation du gouverneur et qui, par conséquent, n'avoit aucun moyen de s'opposer à la conduite qui a été tenue ». De l'autre, il ajoute : « Le différend entre La Tour et D'Aunay ne nous regarde pas; ils sont tous deux papistes et tous deux sujets du roi de France. Aucun engagement ne nous obligeoit à aider le premier ». Le rapport re-

connoît aussi que les gens du Massachussets ont débarque sur la côte du Port-Royal, qu'ils ont tué quelques soldats, brûlé un moulin, pris un vaisseau éhargé de pelleteries qu'ils ont portées à Boston et qu'ils se sont partagées. Il déclare enfin que cette agression étoit parfaitement inutile pour le but qu'ils avouoient, puisqu'ils pouvoient escorter La Tour en sûreté jusqu'à son fort sans commettre aucune hostilité contre D'Aunay.

Incontestablement il faut conclure de cet exposé que le gouverneur françois étoit fondé à demander réparation pour les dommages qu'il avoit soufferts. La Cour générale du Massachussets pouvoit-elle tirer de son ignorance et de l'impuissance du Conseil de l'état un argument capable de repousser la réclamation? Non, assurément. Si par un artifice habile ou une résolution hardie, les complices de La Tour avoient réussi à paralyser le jeu des institutions et l'action du gouvernement, ils pouvoient avoir à en répondre devant la justice du pays; mais ni le droit de D'Aunay n'en devoit être amoindri ni son intérêt en souffrir. C'étoit affaire entre les violateurs de la loi et les magistrats, non entre l'état du Massachussets et la colonie du Port Royal. Le rapport se termine donc justement en demandant le conseil et l'assistance de la Cour pour punir le crime, s'il y a eu crime, pour laver toutes les offenses et accorder à chacune des demandes de D'Aunay une équitable et prompte satisfaction, « afin, ajoutent pieusement sir Richard Saltonstall et M. Hawthorne, afin que le nom de Dieu et notre religion ne soient pas plus longtemps blasphémés ».

Mais ce ne fut pas la seule question que l'assemblée eut à résoudre. D'autres encore lui furent soumises par les *Elders* (les anciens); et elles embrassoient toute l'histoire des relations de La Tour avec le Massachussets. La première est celle-ci : « M. La Tour étant François de naissance, ayant

accepté ses titres de la compagnie du Canada et ayant du roi de France une commission de lieutenant en ces parties, ne doit-il pas être à ces causes réputé *de facto et de jure* sujet françois, tenant ses propriétés en Acadie de la couronne de France? » Certes il est permis de penser, après cela, que, se prévalant de la concession et des lettres patentes de sir William Alexander, il avoit essayé de se faire reconnoître sujet et vassal de la couronne d'Angleterre. Autrement pourquoi cette question? L'assemblée y ayant répondu d'une manière affirmative, elle en tira immédiatement deux conséquences: l'une, que les colonies confédérées de la Nouvelle-Angleterre ne pouvoient pas se rendre juges des mesures prises contre La Tour en France et en Acadie; l'autre, qu'elles n'étoient pas légitimement autorisées à secourir La Tour contre d'Aunay « qui produisoit, à l'appui de ses actes, les ordres du roi de France. »

Sur la question relative à l'expédition du capitaine Hawkins, elle fit une distinction : pour ce qui regarde la France en principe, « les volontaires étant partis sans commission et sans encouragement à commettre des actes illégitimes, l'Etat n'est pas responsable, à moins de négligence subséquente; en fait, il est constant par la lettre du 20 septembre 1644 que le roi de France a admis l'explication tirée de la commission qu'Étienne de Mouron tenoit du vice-amiral et qu'il a ordonné à d'Aunay de maintenir la paix avec les Anglois. Pour ce qui concerne ce dernier, il a conclu un traité avec le gouvernement du Massachussets sans faire aucune mention de ses pertes et des dommages-intérêts qui pouvoient lui être dus. C'est une exception; ce n'est pas une réponse. Aussi, revient-on encore une fois à la même question, mais en d'autres termes : Le capitaine Hawkins et ses gens ne doivent-ils pas supporter la responsabilité de leurs violences? La cour générale a recommandé de prendre

en considération les actes d'hostilité du capitaine. L'assemblée répond d'abord que M. Hawkins est absent et qu'il faut l'entendre dans ses explications, puis qu'un procès paraît être engagé devant la cour et qu'elle s'en réfère à la décision de ce tribunal. Ici le subterfuge est évident. Les commissaires assurément n'auroient pas été embarrassés de donner leur avis s'ils n'avoient pas craint de fournir à d'Aunay un argument sur ce point des négociations auquel il s'attachoit avec le plus de fermeté.

Après avoir ainsi résolu ou éludé les questions qui naissoient des réclamations de la colonie françoise, l'assemblée en vient aux griefs publics et particuliers de la confédération. Elle n'hésite pas à déclarer que la saisie de la barque de Joseph Crafton n'a pas été une violation de la paix. En revanche, il est vrai, elle affirme que ni Joseph Crafton ni les vaisseaux qui ont reconduit madame La Tour au fort de Saint-Jean n'ont enfreint le traité de l'année précédente. C'est comme une compensation qu'elle établit entre ces deux ordres de faits. Elle reconnoît que les actes par lesquels La Tour a cédé ou hypothéqué son fort au major Gibbons, après que les ordres du roi eurent été communiqués aux magistrats de Boston, ne peuvent pas avoir d'effet contre d'Aunay, surtout depuis que le fort a été saisi en exécution de ces ordres et mis en la possession de Sa Majesté. Enfin elle refuse de prendre connoissance des torts faits aux confédérés, notamment de l'occupation de Penobscot, tant que les parties intéressées ne le demandent pas. Toutes ces discussions épuisées, l'assemblée, par une résolution définitive, approuve les articles de paix conclus avec M. Marie et consent à ce que les ratifications du traité soient échangées.

Cette délibération étoit satisfaisante pour d'Aunay en ce qu'elle rendoit témoignage de la légitimité de ses poursuites contre La Tour et de la justice de ses procédés envers

le gouvernement du Massachussets; mais elle laissoit indécise la question des dommages qui lui avoient été causés par l'agression déloyale de 1644. Elle ne mit pas fin aux négociations. Les commissaires des Colonies unies, en conséquence de l'approbation qu'ils avoient donnée au traité, envoyèrent le capitaine Robert Bridges au fort de Saint-Jean avec pouvoir d'échanger les ratifications, sous la réserve que tous les torts seroient débattus et réglés plus tard en temps et lieu convenables. Ce n'étoit pas ce que d'Aunay attendoit. Il avoit résolu de ne point consentir à la paix que la juste réparation qu'il exigeoit, ne lui eût été accordée. Il s'en expliqua d'abord avec le capitaine, à qui il fit pourtant un accueil plein de grandeur et de courtoisie : ce sont les expressions de Hubbard.

Puis, il en écrivit le 3 novembre 1645 à M. Winthrop, président de l'assemblée des commissaires : « Assurément, lui dit-il, si vous aviez donné à votre délégué des pouvoirs pareils à ceux que j'avois confiés à M. Marie, la paix seroit établie entre nous. Permettez que je m'exprime avec franchise : si je ne me trompe, votre désir seroit de différer d'année en année et d'éluder la juste réparation que je réclame. Je demande, en un mot, que vous déclariez sincèrement et sans équivoque, au commencement du printemps prochain et pas plus tard (j'attends au moins cela de vous) si vous voulez, oui ou non, me donner satisfaction ainsi que je l'ai signifié nettement à votre délégué, M. Bridges. En attendant, je m'engage à ne faire aucun acte d'agression jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse, oui ou non. » Hubbard, qui mêle sans doute au texte de la lettre quelque chose de la relation du capitaine Bridges, ajoute cette phrase : « Vous trouverez que je tiens plus à mon honneur qu'à des bénéfices, quels qu'ils puissent être. »

L'assemblée des commissaires s'étoit séparée. Ce fut la

cour générale du Massachussets qui reçut la réponse de d'Aunay. Devant la fermeté et la dignité de ce langage, elle céda. Elle désigna le lieutenant gouverneur Dudley, le major Dennisson et le capitaine Hawthorne pour traiter définitivement de la paix. En même temps, elle fit savoir à d'Aunay qu'elle lui laissoit le choix du lieu, fût-ce Pentagoët, et celui du temps, pourvu que ce fût avant le mois de septembre. Ce double gage d'une déférence intéressée répugnoit aux sentiments que les Anglo-Américains en général avoient pour leurs voisins, françois et catholiques. Il ne fut pas offert sans résistance. Quelques membres de la cour trouvoient qu'il ne convenoit pas que leurs envoyés se rendissent dans une habitation étrangère, pour ainsi dire, en suppliants; mais la majorité, écartant tout scrupule de nationalité, fut d'un autre avis pour deux raisons : d'Aunay étoit lieutenant-général d'un grand prince; d'ailleurs doué d'un caractère généreux et faisant moins de cas de son profit que de sa bonne renommée, il y avoit certainement avantage à traiter de ses intérêts chez lui. Ce calcul n'étoit sans doute pas très-digne, mais il étoit bon.

D'Aunay en fournit bientôt la preuve. Dès qu'il eut reçu la lettre du gouverneur, il s'empressa de répondre qu'il voyoit bien que les magistrats du Massachussets désiroient comme lui la paix ; qu'il se tenoit très-honoré de la résolution qu'ils avoient prise de députer auprès de lui leurs principaux personnages; mais qu'il vouloit leur éviter la peine d'un déplacement. Il annonçoit donc qu'il enverroit deux ou trois de ses gens à Boston, vers le mois d'août, pour conclure un accord définitif. Cette correspondance doit être du commencement de 1646.

On étoit donc enfin dans des dispositions tout à fait favorables des deux côtés. Il n'avoit fallu pour calmer l'irritation de d'Aunay qu'une ouverture qu'il avoit pu prendre pour un

hommage rendu à son rang et à son caractère. Il sentoit vivement le besoin de la paix pour les deux colonies; et il s'en étoit exprimé avec sincérité dans sa lettre du 3 novembre précédent. Toute sa conduite avoit prouvé d'ailleurs qu'il étoit toujours prêt à justifier les paroles que Hubbard lui attribue, c'est-à-dire à sacrifier sans hésitation l'intérêt de sa fortune à l'intérêt de son honneur. Les Anglo-Américains qui ne visoient qu'à alléger le poids de la responsabilité qu'ils avoient encourue par l'expédition du capitaine Hawkins, et qui avoient appris à le connoître, commençoient à comprendre qu'ils s'en tireroient à bon marché si, en discutant les griefs du gouverneur, ils savoient ménager la fière susceptibilité du gentilhomme. La ratification du traité ne devoit plus rencontrer de difficultés sérieuses.

M. Marie, accompagné de M. Louis et du secrétaire de d'Aunay, débarqua à Boston le 20 septembre. C'étoit un dimanche. Le peuple se rendoit au temple. Le major Gibbons envoya deux de ses principaux officiers recevoir les députés françois qu'il fit conduire dans sa maison sans bruit pour ne pas troubler l'heure de la prière publique. Puis, le service divin étant terminé, alors que le gouverneur fut rentré chez lui, il les accompagna lui-même, avec quelques gentilshommes et une garde de mousquetaires jusqu'à l'habitation de ce magistrat. M. Winthrop, il avait été réélu, cette année-là, M. Winthrop sortit au-devant de M. Marie et de ses collègues, les introduisit dans sa maison et leur fit servir du vin avec des confitures. Dans l'entretien libre et familier de cette première visite, il les prévint qu'à pareil jour un usage consacré par la religion faisoit aux hommes qui ne vouloient pas assister à l'office, une obligation de ne pas se montrer dans la ville; et parce que la maison du major Gibbons lui parut peu commode pour les loisirs d'une telle réclusion, il leur offrit la sienne qui étoit plus vaste et avoit un grand jardin.

Ayant mis à leur disposition des livres latins et françois, il les garda ainsi jusqu'au coucher du soleil ; après quoi, il les reconduisit chez le major, où ils passèrent la nuit. L'audience solennelle eut lieu le lendemain de grand matin. M. Marie présenta sa commission qui étoit, dit Hazard, rédigée dans la forme d'une lettre adressée aux gouverneur et magistrats, avec cachet volant. De ce moment les envoyés de d'Aunay furent les hôtes de la colonie angloise. On prit soin de leur table dans la salle même où étoient servis les membres de la cour générale pendant le temps des assemblées; et M. Winthrop eut l'attention de se trouver à tous leurs repas. La réception fut partout empressée, le cérémonial calculé de manière à maintenir les deux parties sur le pied d'une égalité parfaite. Chaque matin, vers huit heures, les députés se rendoient auprès du gouverneur, et de là ils alloient avec lui au lieu où devoit se tenir la conférence. Chaque fois, le gouverneur à son tour les accompagnoit jusqu'à leur logement, à moins qu'il n'eût été dans la nécessité de se faire remplacer par quelqu'un des commissaires. On n'avoit pas traité La Tour avec cette déférence. La meilleure intelligence ne cessa pas de régner entre les Anglo-Américains et leurs hôtes. Un jour pourtant, des Anglois de Londres, dont les vaisseaux étoient à l'ancre dans le port, s'étonnèrent de ce que le pavillon royal flottoit en haut du mât de la pinasse françoise. Ils en firent des plaintes qui causèrent dans la ville quelque émotion. Les magistrats se virent obligés d'en parler à M. Marie qui répondit que c'était le privilége des vaisseaux du roi et qu'il avait cru convenable de le respecter, mais qu'étant en un lieu de leur domination, il condescendroit volontiers à leur désir. Le pavillon fut abaissé sans autre contestation.

Ce fut seulement le 23 à midi que purent être réunis les représentants des colonies confédérées. M. Marie, admis

dans l'assemblée avec ses deux collègues, entama tout de suite la question controversée, celle de l'expédition du capitaine Hawkins. Il fit le tableau des pertes de d'Aunay qui ne se montoient pas, dit il, à moins de huit mille louis (192,000 livres). Les commissaires lui opposèrent les diverses raisons que nous avons déjà suffisamment indiquées. Ils se retranchèrent derrière leurs intentions; ils excipèrent du traité de paix qui ne contenoit point de réserve pour les dommages causés à la colonie du Port-Royal; par-dessus tout ils insistèrent sur la lettre du 20 septembre 1643 qui avoit admis l'excuse tirée de la commission du vice-amiral de France. A ce dernier argument, M. Marie répondit que si le roi avoit bien voulu leur faire remise de son propre intérêt, il n'avoit pas entendu par cela priver d'Aunay de la réparation qui lui étoit due personnellement. La discussion dura deux jours avec une grande vivacité de part et d'autre. « Il nous parut pourtant, dit Hazard, que les députés françois ne tenoient pas tant à la somme qu'au principe de l'indemnité et qu'ils se contenteroient de peu, pourvu qu'il fût reconnu que notre gouvernement étoit dans son tort. » Enfin il fut arrêté, le 25, que des deux côtés on se tiendroit pour satisfait des justifications qui avoient été présentées réciproquement. Toutefois, comme il n'étoit pas possible de disculper le capitaine Hawkins et ses compagnons, les magistrats de Boston s'engagèrent à faire à d'Aunay un présent à titre de satisfaction. Ce présent consista en une chaise à porteur très-riche et toute neuve que le vice-roi du Mexique avoit envoyée à sa sœur et qui, prise en mer par le capitaine Cromwell, avoit été donnée par ce dernier au gouverneur du Massachussets.

Ainsi la paix fut définitivement conclue. Les envoyés françois prirent congé le 28; et le même jour le gouverneur suivi des commissaires coloniaux, escorté d'une garde

de mousquetaires, les escorta jusqu'à leur pinasse où ils s'embarquèrent. Il leur offrit, en les quittant, un mouton et une barrique de vin des Canaries. Au moment de leur départ, Boston les salua de cinq coups de canon, auxquels ils répondirent. Castle-Island, où ils arrivèrent bientôt en compagnie du major Sedywich et de quelques gentilshommes qui avoient été attachés à leurs personnes, leur fit un salut semblable. Charleston les avoit également salués à leur passage, mais de trois coups seulement.

D'Aunay, en revoyant ses envoyés, put s'abandonner avec confiance aux joies et aux espérances de la paix qu'ils lui apportoient enfin. Cette paix, en effet, étoit son ouvrage. Il ne la devoit qu'à lui-même, à la vigueur de sa conduite contre La Tour, à la fierté loyale et généreuse de son attitude vis-à-vis des magistrats du Massassuchets. Il l'avoit conquise sur le premier; et il l'avoit en quelque sorte imposée aux seconds. Elle lui ouvroit dans l'avenir de vastes perspectives. Maître désormais incontesté en Acadie, sans rival et sans ennemis, aimé de ses administrés et redouté de ses voisins, il pourroit donner aux soins féconds de la colonisation l'attention qu'il avoit été jusque-là obligé de distraire sur les hasards et les périls de la guerre. Les établissements françois alloient entrer dans une ère nouvelle, ère de tranquillité, de travail et de progrès. La baie françoise s'ouvriroit à un commerce dont il avoit appris à connoître les ressources par une expérience de quinze années; ses côtes se peupleroient; et peut-être s'efforçoit-il déjà d'entrevoir le jour où l'Acadie justifieroit le glorieux nom qu'elle avoit reçu de Nouvelle-France. Toutes ces pensées lui étoient permises assurément. Elles n'étoient ni trop hautes pour son esprit, ni trop hardies pour son cœur. Mais le temps devoit lui manquer.

CHAPITRE XVII.

D'Aunay est confirmé dans ses fonctions de lieutenant général pour le roi en Acadie. — Sa mort. — Ses travaux. — 1647-1650.

Au milieu de ses luttes et de ses épreuves, d'Aunay n'avoit reçu de la métropole aucune assistance effective. Ni hommes, ni argent, ni munitions, ni approvisionnements d'aucune espèce, rien ne lui avoit été donné. Une fois seulement le roi lui avoit promis, par une lettre du 28 septembre 1645, de lui envoyer un vaisseau « équipé de tous ses apparaux, avec quelques rafraîchissements. » Bien informé, disoit-il dans cette lettre, de la passion que vous avez toujours eue pour conserver sous mon obéissance les côtes, forts et habitations de l'Acadie, même de la valeur et du courage que vous avez foit paroître pour ranger le sieur La Tour à son devoir et empêcher les mauvais effets des pratiques qu'il tramoit avec quelques étrangers pour leur mettre en mains le fort qu'il commandoit..... je vous écris celle-ci par l'avis de la Reine régente, madame ma mère, pour vous faire connoître combien j'estime votre fidélité à mon service. » La Reine, de son côté, lui avoit écrit dès le 27 pour lui « témoigner son désir de reconnoître les services qu'il avoit rendus, par les effets de sa bonne volonté ; mais, malgré ces témoignages si flatteurs et ces assurances si formelles, la promesse du roi n'avoit pas été tenue. Le gouvernement, engagé dans une guerre qui devoit se terminer par un traité glorieux, mais qui, en attendant, imposoit au trésor les plus lourdes charges, appauvri par la misère du peuple et par la

rapacité des financiers, entravé par les intrigues de la cour et par les prétentions du parlement, s'étoit vu dans la douloureuse nécessité d'abandonner la colonie à ses propres ressources. A peine prêtoit-il aux affaires de l'Acadie une attention souvent distraite. Il ne les dirigeoit pas ; tout au plus en suivoit-il le mouvement.

D'Aunay réduit ainsi à ne compter que sur lui-même, avoit pourvu cependant à toutes les dépenses de la colonisation, à tous les frais de ses expéditions contre La Tour, à tous les besoins de ses négociations avec l'Etat du Massachussets. Dès 1643, il évaluoit le montant de ses avances à 400,000 livres, sans y comprendre 80 ou 100,000 livres que lui avoit coûtées l'envoi de trois navires en France, « laquelle avance, ajoutoit-il, au lieu d'avoir tourné à grand profit pour l'avancement du pays, est devenue infructueuse par les troubles qu'ont apportés les Anglois à la sollicitation de La Tour. »

Pour le récompenser de tant de sacrifices et pour reconnoître les services qui avoient honoré sa carrière, quatorze années durant, le roi le confirma par lettres patentes du mois de février 1647 dans les fonctions de gouverneur et lieutenant général « en tous les pays, territoires, côtes et confins de l'Acadie, à commencer dès les bords de la grande rivière de Saint-Laurent, tant du long de la côte de la mer et des îles adjacentes qu'au dedans de la terre ferme, et en icelle étendue tant et si avant que faire se pourra, jusques aux Virginies. » Le préambule de ces lettres, après avoir rappelé le zèle de d'Aunay pour la conversion des sauvages et pour l'établissement de l'autorité du roi dans toute l'Acadie, après avoir loué « ses soins, courage et valeur » dans la reprise du fort de Pentagoët et « dans le recouvrement par force d'armes du fort de la rivière de Saint-Jean, lequel Charles de Saint-Étienne, sieur de La Tour, avoit

occupé et par rébellion ouverte s'efforçoit de retenir contre la volonté royale et au mépris des arrêts du conseil à l'aide et faveur des étrangers religionnaires desquels il s'étoit allié à cette fin, » expose ce qu'il « a heureusement commencé pour former et établir une colonie françoise audit pays ; » le tout, ajoute-t-il, avec une grande et immense dépense, «pour subvenir à laquelle il a été contraint de faire de très-grandes avances et d'emprunter de plusieurs particuliers de notables sommes de deniers, le roi n'ayant pu pendant ce temps lui donner l'assistance qu'il eût bien désiré si l'état de ses finances l'eut pu permettre. » Ailleurs, il est dit expressément dans les lettres que « tous les forts et garnisons qui sont établis en Acadie, que la colonie qui s'y forme, les religieux et séminaires de sauvages sont entretenus et subsistent aux propres coûts et dépens de d'Aunay, sans qu'autres y aient contribué ou aidé et contribuent ou aident en aucune chose. »

Les pouvoirs accordés au gouverneur sont en quelque sorte illimités. Il a charge « d'établir et faire connoître le nom, puissance et autorité du roi, d'y assujétir, soumettre et faire obéir les peuples, de les amener et faire instruire à la connoissance du vrai Dieu et à la lumière de la foi et religion chrétiennes. » Pour cela, il commande tant par mer que par terre; il ordonne et fait exécuter tout ce qu'il connoît se devoir et pouvoir faire; il commet, établit et institue tous officiers, tant de guerre que de police et de justice pour la première fois; après quoi, « il les nomme et présente » pour être pourvus par le roi et leur « être délivré les lettres à ce nécessaires. » Avec l'aveu et conseil des plus prudents et capables, il fait établir lois, statuts et ordonnances « le plus qu'il se peut conformes à ceux de France ; » il traite et contracte paix, alliance et confédération avec les peuples, leurs princes ou tous autres ayant pouvoir et commandement sur eux ; il

leur fait guerre ouverte. Il donne et octroie aux François résidant en Acadie et aux indigènes grâces et priviléges, charges et honneurs selon les qualités et le mérite des personnes; il leur donne et répartit les terres qu'il ne s'est point réservées et appropriées; et il attribue à ces terres tels titres, honneurs, droits, pouvoirs et facultés qu'il juge bon être. Il fait bâtir et construire villes, forts, ports, hâvres et autres places et y établit tels officiers et garnison que besoin est; enfin il fait généralement pour la conquête, peuplement, habitation et conservation desdits pays tout ce que le roi feroit lui-même s'il y étoit en personne.

Ce sont les droits seigneuriaux les plus absolus, les plus étendus et les plus complets. Les lettres patentes, en effet, ne retiennent pour la couronne que la délivrance des lettres de provision aux officiers de guerre, de police et de justice après leur première institution, le dixième denier du produit des mines d'or, d'argent et de cuivre, la foi et hommage qui peuvent être rendus en personne ou par procureur, « attendu la distance des lieux et le péril qu'il y aurait à s'en absenter. » Tout ce qui est concédé à d'Aunay, l'est également aux mêmes titres et dans les mêmes conditions « à ses hoirs, successeurs, ayants droit et cause à perpétuité. » En réalité, l'Acadie est érigée en fief héréditaire. Elle relève directement du roi de France; mais elle ne lui appartient plus; elle n'est plus de son domaine. D'Aunay est un vassal sous le nom de gouverneur. Les lettres répondent ainsi par leur caractère général autant que par les clauses particulières que nous avons citées, à l'accusation qui a été portée contre le gouvernement d'avoir livré la côte acadienne aux trafiquants de pelleteries et de n'avoir pris aucun souci des intérêts de la colonisation. Les deux grands mobiles de toutes les découvertes françoises, la conversion des sauvages et l'établissement d'une colonie chrétienne, y sont

incontestablement le fondement et la base de tout ce qu'elles autorisent, permettent ou prescrivent. Ils en ont inspiré la pensée et dicté les dispositions. A la vérité, les lettres pourvoient d'une manière spéciale au réglement de la traite; elles en accordent à d'Aunay le privilége exclusif dans les termes les plus précis, jusqu'à lui attribuer le droit d'arrêter les contrevenants, hommes et navires, « pour les remettre ès mains de la justice; » mais parce que « sans elle il ne sauroit se maintenir et seroit contraint de délaisser et abandonner tout au préjudice de la gloire de Dieu, de l'honneur de la couronne et du soin des âmes des sauvages qui ont déjà embrassé le christianisme.

Quel usage d'Aunay a-t-il fait de ces grands pouvoirs? Il en a joui trois ans à peine. Le 24 mai 1650, il fut trouvé mort de froid sur l'une des deux rivières entre lesquelles s'élevoit le fort du Port-Royal. Son corps étoit enfoncé dans l'eau jusqu'aux épaules. Un des bouts de son canot renversé étoit engagé entre ses jambes et le soutenoit encore. Des sauvages, qui le découvrirent, l'emportèrent dans leur cabane; et trois quarts d'heure après ou environ, sur l'avis qu'ils en donnèrent, le frère Ignage de Paris, capucin, qui nous a laissé la relation de ce fatal événement, sous la date du 6 août 1653, alla le chercher de l'autre côté de la rivière pour le ramener au fort. La cérémonie des funérailles se fit avec solennité, le matin du lendemain 25 mai, veille de l'Ascension. Ce fut un jour de deuil pour la colonie. Madame d'Aunay suivit pieusement le cercueil de son mari. Le sieur de La Verdure, capitaine du Port-Royal, et les soldats de la garnison escortèrent le convoi, derrière lequel se pressoient tous les habitants. D'Aunay fut enterré dans la nef de la chapelle, à main droite « en la place où il se mettoit et où avoit déjà été déposé le corps d'un de ses petits enfants. »

Telle fut la fin prématurée d'un des hommes qui ont

déployé le plus d'énergie, de courage et d'activité dans la fondation de nos colonies américaines. Ses ennemis lui survécurent; et l'Acadie françoise succomba en quelque façon avec lui. Voilà toute l'explication des erreurs et des calomnies qui se sont attachées à son nom pendant deux siècles.— D'Aunay n'a mérité par aucun endroit la réputation que lui ont faite la crédulité et les ressentiments de Denys. Il n'étoit ni le tyran que ce dernier accuse avec amertume, ni le trafiquant de pelleteries dont M. Garneau parle avec dédain. Ses sentiments étoient plus humains, ses vues plus étendues et plus hautes. Habile en l'art de gouverner les hommes, il savoit les employer avec discernement. On ne voit pas qu'en aucune circonstance il ait rencontré de l'hésitation dans l'exécution de ses ordres, ni que l'intelligence de ses agents ait manqué à l'accomplissement de ses desseins. Dans la relation que nous venons de citer et qui a été écrite à Senlis trois ans après la mort de d'Aunay, le frère Ignace de Paris lui accorde cette louange que pendant les onze années de sa résidence au Port-Royal, il ne lui a jamais entendu prononcer aucune parole injurieuse au moindre de ses gens. Il rend hommage à la rare bonté du gentilhomme et à la piété exemplaire du chrétien.

D'Aunay n'édifia pas seulement la colonie par tous les actes de sa vie publique; il lui donna dans sa vie privée les meilleurs exemples. La pureté de ses mœurs se manifesta dans la fécondité de son mariage. Outre l'enfant qu'il avoit perdu en 1650, il en laissa huit autres de Jeanne Motin, quatre garçons et quatre filles.

Nous l'avons vu actif et vigilant dans la guerre, prudent, patient et à la fois ferme et résolu dans les négociations. Nous voudrions le montrer dans l'administration des établissements qu'il avoit fondés; mais les renseignements nous font défaut à cet égard. Nous savons seulement qu'il n'avoit

négligé aucune des ressources que le pays lui offroit pour le développement de la colonie. Il s'occupoit en même temps de la culture, de la pêche et de la traite. Il faisoit défricher la terre; il avoit des vaisseaux qui alloient recueillir le poisson à l'embouchure des rivières; il entretenoit des relations avec les sauvages pour le trafic des pelleteries. Par la culture, il s'efforçoit de pourvoir à la subsistance des colons; par la pêche et par la traite, il fournissoit des éléments à leur commerce qui promettoit déjà de devenir fécond, puisque, dans une seule année, malgré les obstacles que lui suscitoient la révolte de La Tour et le mauvais vouloir des Anglois, il avoit envoyé en France trois navires. Il ne paroî nulle part qu'il ait pris le moindre souci de rechercher le mines d'or et d'argent, dont l'existence problématique avoit si vivement excité l'émulation des premiers navigateurs dans ces contrées. Cette remarque n'étoit pas inutile à faire puisqu'elle atteste la bonne direction de ses efforts dans les travaux de la colonisation. D'Aunay avoit compris que la meilleure mine, celle dont les produits sont le plus profitables et manquent le moins, c'est un sol bien cultivé. Nous ne pouvons d'ailleurs recueillir çà et là que quelques témoignages incomplets des résultats qu'il avoit obtenus.

Son premier soin avoit été pour la défense de la colonie. Dans un mémoire de 1643, intitulé : *Extrait et mémoire de ce que le sieur d'Aunay a fait en la Nouvelle-France*, il dit ui-même qu'il avoit bâti trois forts de quatre bastions chacun, avec les choses nécessaires, et qu'il y avoit mis, outre les munitions et les vivres, trente-cinq pièces de canon. Il n'avoit pas encore à cette date chassé La Tour de la rivière de Saint-Jean. Le fort qu'il y construisit en 1645 fait donc le quatrième. C'est, en effet, ce qu'il déclare dans un autre mémoire de la même année. Suivant Denys, le nouveau fort de Saint-Jean s'élevoit sur une petite butte, un

peu au delà de l'écluse de pêche jetée en travers de la rivière par La Tour et très-près d'une île qui le commandoit. Dans les lettres patentes de 1647, il est fait mention également de quatre forts munis et garnis d'un nombre suffisant de gens de guerre, de soixante pièces de canon « et de toutes autres choses à ce requises. » Cependant Michel Boudrot, lieutenant général en Acadie, ne parle plus que de trois dans un certificat dressé au Port-Royal, de concert avec les anciens habitants du pays, le 5 octobre 1687. Il place le premier fort à Pentagoët, le second à Saint-Jean, le troisième au Port-Royal, « lesquels, dit-il, étoient bien fournis des canons et munitions nécessaires avec trois cents hommes ordinairement pour les soutenir. » Mais il ajoute un peu plus loin que d'Aunay avoit entrepris plusieurs autres habitations, comme La Hêve, Miscou et Sainte-Anne, dans l'île du cap Breton. C'est apparemment dans une de ces habitations que se trouvoit le quatrième fort. Michel Boudrot dit encore que d'Aunay avoit fait construire au Port-Poyal cinq pinasses, plusieurs chaloupes et deux petits navires du port d'environ 70 tonneaux.

Il a porté, on s'en souvient, à trois cents hommes la garnison ordinaire des forts du Port-Royal, de Saint-Jean et de Pentagoët. Le mémoire de 1643 n'en compte que deux cents, « tant soldats, laboureurs qu'autres artisans. » D'Aunay avoit donc de cette année jusqu'à sa mort augmenté de cent hommes au moins sa force militaire effective. Il avoit fait passer en Acadie à la date de son mémoire vingt familles; en sorte qu'il calcule qu'il avoit, avec les capucins et le séminaire des sauvages, quatre cents bouches à nourrir et entretenir tous les jours. Michel Boudrot ne nous fournit pas de chiffres précis; mais il certifie que « toutes ces familles avoient été placées et avancées aux frais de d'Aunay et que la plupart subsistoient encore en 1687. »

Les capucins étoient au nombre de 12. Ils avoient en 1643 baptisé et ils instruisoient dans leurs séminaires 30 enfants indigènes.

Michel Boudrot nous apprend que d'Aunay avoit fait construire sur le territoire du Port-Royal deux fermes ou métairies « avec les bâtiments nécessaires, tant granges que maisons et étables, » avec deux moulins, l'un à eau, l'autre à vent. On lit à ce sujet dans le premier volume de Denys : « Dans le fond du bassin du Port-Royal et sur les bords de la plus petite des deux rivières qui s'y jettent, « il y a une grande prairie que la mer couvroit et que le sieur d'Aunay fit dessécher. Elle porte à présent de beau et bon froment. » Une troisième ferme étoit située dans les environs de Pentagoët; c'est celle que Wanneston attaqua et où il fut tué en 1644.

Sur la traite des pelleteries, nous n'avons que ce très-court passage de Denys : « De son temps, le sieur d'Aunay a traité dans la rivière de Saint-Jean jusques à trois mille orignaux par an, sans compter les castors et les loutres. »

C'est encore Denys qui nous fournit sur la pêche les détails les plus précis : « Entre le cap Fourchu et le cap de Sable, à trois ou quatre lieues en mer, il y a, dit-il, plusieurs îles, les unes d'une lieue, les autres de deux, trois et quatre de tour, que l'on nomme les îles aux Loups-Marins... M. d'Aunay y envoyoit du Port-Royal du monde avec des barques pour en faire la pêche dans la saison qui est au mois de février lorsque les petits y sont. » Toutefois, nous avons encore une commission délivrée au capitaine Mouton par d'Aunay, sous la date du 9 mars 1644, « pour se rendre avec une barque de vingt-quatre tonneaux à La Hève, et de là au cap Canceau et plus loin, jusqu'où l'autorité du gouverneur de l'Acadie peut s'étendre, afin de traiter et de faire commerce avec les sauvages, et pendant le cours du

voyage s'employer à faire la pêche de la morue pour l'entretien et nourriture des colonies du pays; » mais cette commission ne contenoit aucun renseignement sur les lieux où le capitaine Mouton devoit s'arrêter.

Pour donner à la fois plus d'extension et plus de stabilité à la pêche de la morue, et pour en augmenter les profits, d'Aunay avoit fait venir, vers 1645, des sauniers de La Rochelle; et il s'étoit assuré qu'on pouvait faire au Port-Royal du sel en aussi grande quantité que sur les côtes de France.

On peut bien croire que ce n'est pas là tout ce qu'il avoit essayé, fondé et établi : malheureusement les monuments de son administration ont été détruits par le passage des Anglois sur l'Acadie; les documents ont été dispersés; au milieu des malheurs qui ont affligé la colonie françoise, la mémoire même en a péri. La population, plusieurs fois décimée par la guerre et par la conquête, presque anéantie par la transportation inique et cruelle de 1755, n'a pas pu conserver les traditions de ses premiers pères. Ce qui a échappé à l'oubli et à la destruction, nous l'avons recueilli. A ne considérer que les travaux dont nous avons ainsi pu retrouver quelques traces, si on veut prendre garde aux circonstances dans lesquelles ils ont été accomplis, si surtout on se souvient que d'Aunay n'avoit reçu ni hommes ni argent du gouvernement de la métropole, on dira volontiers avec lui que c'est là une dépense qui passe la portée d'un gentilhomme particulier; » et on applaudira de grand cœur à ces autres paroles du mémoire de 1643 : « Aussi le sieur d'Aunay peut-il dire que, sans l'assistance particuliére de Dieu, quelque bon courage et résolution qu'il ait, il lui eût été impossible de mettre le pays en l'état auquel il est, et de l'y maintenir, comme il a fait, malgré les troubles continuels qu'il a reçus des Anglois et de La Tour, n'ayant jusqu'à présent

aucun secours que celui qu'il a trouvé en lui-même ; mais il s'estime assez heureux d'avoir fait sous l'autorité du Roi des choses qui soient à la gloire de Dieu et à l'honneur de la France. »

(*Sera continué.*)

VII. — PIÈCES EXTAITES DU RECUEIL JOURSANVAUX

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE.

Série F, vol. 145².

Nous avons publié dans le *Cabinet historique* (t. IV, Documents, p. 192) une notice de M. Jules Pautet sur le baron de Joursanvaux, mort en 1793. On y voit comment, par suite d'un revers de fortune, M. de Joursanvaux fils fut obligé de vendre le cabinet qui avoit illustré son nom.

Il faut dire qu'au préalable M. de Jourvansaux (1) en fit dresser l'inventaire par l'érudit M. Baudot, alors archiviste de Dijon, et c'est cet inventaire que mit au jour, en 1838, le libraire Techener, chargé d'opérer la dispersion des richesses paléographiques du célèbre curieux. Dès ce temps, et quand nous reçûmes ce merveilleux catalogue, nous n'eûmes à former qu'un vœu, c'est que la Bibliothèque du Roi et les Archives du royaume s'entendissent pour l'achat de la collection. Il n'en fut rien. L'ensemble fut livré aux enchères, — offert au détail à tout prix, au rabais le plus infime, et le tout lamentablement dispersé. La Bibliothèque du Louvre eut la chance de se voir adjuger pour sa part divers dossiers de documents sur les XIV, XV et XVIe siècles, dont à la reliure on composa deux forts volumes in-folio. La meilleure partie de ces pièces se rattachoient aux dépenses, à l'entretien de la maison des ducs d'Orléans, de la branche des Valois. Louis de France, la victime du guet-apens de la rue Barbette, et l'illustre Valentine de Milan y figuroient avec leurs enfants, leur cour et leur entourage.

(1) Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvaux contenant une précieuse collection de manuscrits, chartes et documents originaux, au nombre de plus 80,000. Paris, 1838, 2 vol. in-8.

On trouvoit dans ces dossiers la dépense, jour par jour, de la maison : la mention du linge et des vêtements; les livrées de drap et de pelleteries. On y voyoit les libéralités, les gratifications aux poëtes, aux gens de lettres, aux artistes, aux musiciens, aux faiseurs de tours et joueurs de souplesses; le traitement du physicien, du nain, du fou, du maître de chapelle et des enfants de chœur; le compte du relieur; le titre et la description des volumes acquis par la librairie de Monseigneur; les étrennes aux princes et princesses, les aumônes et dons de toute nature; l'inventaire des meubles, reliquaires, bijoux et écrins de madame la duchesse; les tapisseries, courtines et tentures; les lits brodés aux armes; les peintures, les sculptures, les riches orfévreries et tant d'autres curieuses descriptions et nomenclatures propres à faire apprécier la magnificence de cette cour, qui luttoit sans désavantage, non pas avec celle de France, fort peu brillante à ce moment, mais avec la cour des ducs de Bourgogne, dont le faste et la splendeurs n'ont jamais été dépassés.

Voici quelques-unes des pièces que, par désœuvrement, nous avons, à temps, extraites de ce recueil. Nous avons le regret d'avouer que ce ne sont ni les plus curieuses, ni les plus importantes. Nous projetions une copie intégrale des deux volumes, et, plus tard, une publication spéciale... Mais que de projets et de rêves dans la vie! Puis ce travail devant prendre bien des heures, il étoit remis d'un jour à l'autre, et cependant fuyoit l'irréparable temps!... Puis est venue la Commune et ses exécrables forfaits!

—

1. — ORDRE DU COMTE DE BLOIS A SON RECEVEUR DE PAYER A CONRARD L'ARTILLEUR, 6 ÉCUS, POUR UNE COTTE-HARDIE.

1356.

Ce comte de Blois est Louis II, de la maison de Châtillon, mort en 1372, — et dont le comté fut acquis en 1391 par Louis de France, duc d'Orléans, au règne duquel se rattachent la plupart des pièces qui suivent.

De par le Signeur de Becoud, chevalier gouverneur de la comté de Blois.

Receveur de Blois, Nous vous mandons que vous baillies et délivrez a Conrard l'artilleur, la some de six escus dou Roy Jehan, que Mons. Hue de Barbenchon, et Nous, li avons

accordez et donnez, pour une cotte-hardie; pour ce que il n'eut nulz draps de Monsieur, à Paskes l'an LVI.— et li dite some vous sera passée a vos comptes prochains en rapportant cest mandement saiellé de no saiel. Donné le derrain jour d'aoust dess. dit.

Fol. 5, n° 1er.

---

2. — MARGUERITE DE BEAUVILLIERS REÇOIT DE L. RUZÉ, TRÉSORIER DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS, SIX ÉCUS D'OR COMME ROINE DE LA FEVRE.

Recoit de L. Ruzé, trésorier de la duchesse d'Orléans, six écus d'or comme Roine de la fèvre.

1377.

En la présence de moy Guillaume de Villebresme le jeune, secrétaire de Madame la Duchesse d'Orléans de Milan, Je Marguerite de Beauvilliers a confessé avoir receu de Maistre Loys Ruzé trésorier et Receveur général des finances de ma dite dame la somme de six escus d'or vallant IX l. XII s. VI d. laquelle mad. dame lui a donnée en faveur quelle a esté Royne de la fevre à la purification nostre seigneur dernière passée. De la quelle somme de VI escus d'or la d. Marguerite de Beauvilliers s'est tenue pour contente et en a quicté et quicte led. trésorier et tous autres : Tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le XXe jour de janvier l'an mil CCC soixante dix sept.

Signé, VILLEBRESME.

---

3. — RUSTIGNY, BASTARD DE PONS,

Reconnoit avoir reçu 12 l. 10 s. ts. que la Duchesse d'Orléans lui a donné pour une robe, en raison de sa Royaulté, 1378.

1378.

En la présence de moy Guillaume de Villebresme le jeune, secretaire de Madame la Duchesse d'Orléans, de Milan. Je, Rustigny, bastard de Pons, Eschançon de Mons. le Duc, a confessé avoir reçu de maistre Loys Ruzé, trésorier et receveur général des finances de ma dite Dame, la somme de douze livres dix sols tournois, à lui donnée par la dicte Dame pour avoir une robe : En faveur qu'il fut Roy de la Royaulté : faicte en la maison d'icelle Dame, la vigille de l'appariçon Nostre Seig. derrier passée.— Dela quelle somme de XII l. X s. ts. ledit Rustigny a quicté et quicte ledit trésorier et tous aultres. — Tesmoing mon seing manuel cy mis, le dernier jour de mars l'an mil CCC soixante dix huit.

Signé, VILLEBRESME.

Fol. 3, n° 3.

---

4. — LE DUC D'ORLÉANS REÇOIT DES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES DE LA DUCHESSE, CERTAINS LIVRES DE CHAPELLE, LA BIBLE EN FRANÇOIS, ET AUTRES PRÉCIEUX OBJETS.

Il s'agit ici de Blanche de France, comtesse de Beaumont, fille de Charles IV et de Jeanne d'Évreux, née posthume le 1er avril 1328; elle avoit épousé, le 18 janvier 1344, Philippe de France, duc d'Orléans, premier fils de Philippe de Valois. Après la mort de ce prince en 1375, le duché d'Orléans étoit revenu à la couronne, pour, à quelques années de là, en 1380, en sortir de nouveau au profit de Louis, frère de Charles VI. — La duchesse douairière Blanche de France étoit morte sans postérité, le 8 février 1392.

1392.

Sachent tuit que J. Martin Cordier, exécuteur du testament de feu Madame la duchesse d'Orléans, que Dieux absoille ! et commis de par Mess. les autres exécuteurs dud. testament a faire la recepte des biens de l'exécution d'icellui, recognois

avoir eu et receu de Excellent et Puissant Prince, Mons. le duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont, par la main de Jehan Poulain son trésorier, la some de deux mil huit cens quarante quatre livres XVII ss. ts. tant pour certains livres de chapelle, La Bible en françois, et plusieurs autres livres et roumans; come pour plusieurs gobelets, tasses, bains à laver, plaz, escuelles, dragouers, salieres, chandeliers, encensiers, reliquaires et autres vaisselles d'or et d'argent; pour plusieurs coffres draps, nappes, touailles, toilles, quarreaulx de drap d'or de soye et de laine, tapisseries de chambre, de sale et de chambre; pour une chambre de soye blanche, tableaux a ymages, et pour le jeu de tables et des eschecs pour un grant char garni de deux couvertures l'une de broderie sur velours de champ violet et l'autre de drap pers de laine, et autres choses prinses et retenues par mon dit Seigneur des biens de la dite exécution, jusques au pris et valeur de la d. some de II m. VIII c. XLIIII l. XVII s. per. de la quelle somme je me tien pour bien payé, tesmoing mon seing manuel, mis avec mon scel à ceste presente quittance faite à Paris le XIIe jour de mars l'an mil CCC. IIII^XX et douze.

M. CORDIER.

---

5. — JOUEUR DE SOUPLESSES A LYON.

28 mai 1494.

Nous Alexandre de Malabayle chevalier seigneur de la Monta, conseiller et maistre d'hostel de mons. le duc d'Orléans, certifions a tous qu'il appartient que Jacques Hurault conseiller et trésorier et receveur général des finances de mond. Seig^r a païe, baillé contant en ma présence, à un joueur de soupplesses de l'ambaxade de Milan, la some de

quatre escus d'or, à la couronne, que ledit seigneur luy a donné pour avoir joué devant luy cejourd'huy en la ville de Lyon.— En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de notre main le XXVIIIe jour de may l'an mil CCCC. IIII^XX et et quatorze.

ALEXANDRE MALABAYLE.

Fol. 5.

---

6. — GILOT, FOL DU DUC D'ORLÉANS, REÇOIT UNE SOMME DE X ÉCUS D'OR POUR L'AIDER DE PAYER SA MAISON.

On sait que, dès le moyen âge, les rois, les princes et les grands avoient près d'eux des fous en titre d'office, et, par induction, on peut croire que cet usage remontoit à la plus haute antiquité. Le jeu des échecs nous l'enseigne assez : on sait que les fous sont deux pièces de ce jeu qui ont leur place marquée près du roi. Ce qui a fait dire à Régnier :

» Les fous sont aux échecs les plus proches des Rois... »

On a conservé le nom de plusieurs de ces grotesques personnages et nous aurons occasion tout à l'heure de parler de l'un des plus illustres d'entre eux. En attendant, voici messire Gilot dont je crois le nom n'étoit pas connu.

1396.

Je Jehan seigneur de Roussay, chevalier, Chambellan de Mons. le duc d'Orléans, certifie a tous que Godefroy Lefevre varlet de chambre et garde des coffres de mon dit Seigneur a paié et délivré à Gilot le fol, la somme de dix escus d'or, laquelle icelluy seigneur lui avoit donné, pour une fois, de sa grace especial, pour lui aidier a paier sa maison qu'il a nouvellement achetée. En tesmoing de ce j'ay scellé ceste cedule de mon scel le XVIe jour de mai l'an mil CCC. IIII^XX et seize.

Fol. 18.

---

7. — OUDAIT DU SOUILLOY, MAITRE D'ECOLLE DU COMTE D'ANGOULESME, REÇOIT SES GAGES DU RECEVEUR.

Jean, troisième fils de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, duc d'Angoulême et de Périgord, après la mort de son père ne jouit pas longtemps de sa fortune. Donné en ôtage aux Anglois par son fils Charles, duc d'Orléans, il resta jusqu'en 1444 en Angleterre, où il se livra à l'étude des lettres et de la philosophie chrétienne. On peut croire que les leçons du maître d'école Oudait du Soulloy eurent quelque influence sur la direction de ce prince. Revenu dans l'Angoumois, il se fit chérir de ses sujets et mourut à Cognac en 1467, laissant de Marguerite de Rohan, Charles, son successeur au comté d'Angoulême.

7 novembre 1413.

Sachent tuit que Je Oudait du Souilloy, Maistre d'Escolle de Monseigneur le comte d'Angoulesme, confesse avoir eu et receu de Pierre Rénier trésorier général de mond. sieur, la somme de vint deux livres dix solz tournois, sur ce qui me puet estre deu à cause de CL l. de pension par an à moy piéça ordonnée par mond. Seigneur par ses lettres sur ce faites de laquelle somme de XXII livres X solz dessusd. je me tiens pour content et bien paié, et en quicte mond. sieur le Duc, son dit recepveur et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis le VIIe jour de novembre l'an mil CCCC et treize.

O. DE SOUILLOY.

Fol. 49.

---

8. — MATHIEU LESCUREUR, BATELEUR, A CHAUNI.

Il reçoit 45 sols que le duc lui a donné pour avoir joué devant Mons. de Guienne, et ledit Duc, des jeux et esbattemens, lui et ses trois enfans.

Charles, duc de Guienne, quatrième fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, né le 28 décembre 1446, mort de poison le 12 mai 1472. Il avoit accepté le duché de Guyenne, au lieu de celui de

Normandie. Par sa mort, la Guyenne fut de nouveau réunie à la couronne. On a remarqué que Charles fut le dernier fils de France qui, dans son apanage, ait eu les droits réguliers et qui ait levé à son profit des impositions.

12 novembre 1414.

Je Hugues Perrier secretaire de mons. le duc d'Orléans certifie a tous a qui il appartiendra que aujourd'hui en ma présence mons. Pierre Sauvage, secretaire de mond. seigneur a baillié et délivré a Mathieu Lescureur basteleur demeurant a Chauni la somme de quarante cinq sols tournois que mondit seigneur lui a donnés pour ce qu'il a joué aud. lieu de Chauny devant Monsr de Guienne et mond. seigneur de jeux et esbatemens, lui et trois ses enfans; delaquelle some de XLV s. dessus dite le d. Mathieu sest tenu pour content et en quicte ledit maistre Pierre et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis à Noyon le XIIe jour de septembre l'an mil CCCC et quatorze.

Signé, PERRIER.

Fol. 16.

---

9. — JEHAN DE BONNEVILLE

Recoit d'Etienne Courtet, receveur des finances du comte de Vertus, 30 sols pour la copie et patente du Régent qui nomme le Comte de Vertus son lieutenant pour la guerre entre les Rivieres de Seine et Loire.

Philippe, comte de Vertus, fils de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, qui mourut sans alliance en 1420.

16 décembre 1419.

Je Jehan de Bonneville, tabellion juré du scel aux contraux de la chastellenie de Blois, confesse avoir eu et receu de honourable et discrette personne Estienne Courtet, receveur général des finances de mons. le conte d'Orléans, la

some de trente sols tournois pour ma paine et sallaire d'avoir grossoyé en parchemin, signé et scellé dudit scel de la chastellenie de Blois, deux vidimus contenans chacun une peau de parchemin d'une lettres patentes de Mons. le Régent et Daulphin de Viennoys, scellées de son grant scel en cire blanche; par lesquelles mon dit sieur le Régent a retenu mond. Sieur de Vertus en son lieutenant, ou fait de la guerre entre les deux rivières de Sayne et de Loire; au prix de xv s. —chacun vidimus, vallant ladite some de xxx s.; de laquelle somme de xxx s. je me tieng pour content et bien paié et en quicte mon dict sieur de Vertus, ledit Estienne Courtet et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xvie jour de decembre l'an mil cccc et dix neuf.

DEBONNEVILLE.

Fol. 117.

---

10. — LE MUET D'ORLÉANS, AUTREFOIS GALOPIN, ET LE FRÈRE DE LA FEUE PUCELLE.

Voici une autre libéralité du duc d'Orléans envers le frère de la Pucelle, qui ne prouve pas que la famille de notre héroïne fut dans une grande aisance.

1450.

Je Remon Fricon, chevalier et premier maistre d'ostel de monseigneur le duc d'Orléans, certiffie a tous qu'il appartiendra que Jehan Chardoy, trésorier et receveur général des finances de mondit seigneur a paié la somme de cinquante-cinq sols tournois pour don par mondit seigneur fait c'est assavoir xxviii sols vi deniers au muet qui demeure à Orléans, qui autreffois a esté galopin, et au frère de la feue Pucelle xxvii sols vi deniers pour eulx aidier a avoir vivres nécessaires, — dont ils se sont tenuz pour contens, tes-

moings mon seing manuel cy mis, le dernier jour de juillet l'an mil cccc cinquante.

R. FRICON.

Fol. 2.

---

11. — TRIBOULET, FOU DU ROI DE SICILE.

Il est payé à Georges Le Volleur x liv. ts. pour un cheval que lui prit M. le Duc pour en faire don à Triboullet.

1464.

En la présence de moy Henry du Vergier secretaire de Monseigneur le duc d'Orléans Georges le Volleur, marechal du logis de mondit Seig^r a cogneu et confessé avoir eu et receu de Me Macé Guernadon conseiller et trésorier des finances d'icellui Seigneur, la somme de dix livres ts. pour cause d'un cheval pris dudit Georges par mond. s^r. le Duc, et icelluy donné par luy à Triboullet, foul du Roy de Secille; de laquelle somme de x l. ts. ledit Georges s'est tenu pour content et bien paié, et en a quicté et quite led. tresorier et tous autres a qui il appartiendra. Tesmoing mon sceing manuel cy mis le xxvie jour de novembre l'an de grace mil cccc soixante quatre.

H. DU VERGIER.

Dans un livre assez ennuyeux d'ailleurs, intitulé *l'Explorateur des quatre fleurs du Paradis terrestre*, l'auteur voulant prouver que les fous et ceux qui se rapprochent d'eux sont les plus heureux gens du monde, prend l'exemple de Triboulet. Le morceau nous a paru assez curieux en ce qu'il montre l'idée qu'on se faisoit à cette époque des foux, considérés comme impeccables, à force d'innocence et de simplicité.

«Soit prins ung fol ignorant, comme Triboulet ou aultre qui court les ruhes. Cestui ne craint mort, maladie, synderese, ny remord de conscience; il ne doubte dyable, larve ni enfer; il n'a crainte

de maulx iminens ou esperance de biens futurs ; il est en outre, sans orguel, ire, avarice, envie, vergoigne et honte, et qui est chose très singulière, il ne peut pècher, mais est saint et innocent. Cestuy chante, court, rit, s'esbat, soy resjouit, et nul luy court sus; les mauvaises bestes et cruelles qui sentent sa simplicité luy pardonnent et luy sont domestiques. En outre, il sert de si grant plaisir au Roy et princes souverains qu'ils veulent et commandent qu'il assiste à leurs disners, couchers, levers et déduits; la porte, oreille et parole royale qui est fermée et desnyée ès conseillers sages et toquées personnes, lui est en tous temps patente et ouverte. Car de luy la court prent jeux, délices, passetemps et esbatemens. En ses parolles n'est trouvé duplicité, fallace, mensonge, trayson, ny adulation; mais tout vérité, plus que en yvrongnes et enfans. Si que son dire est prins joyeusement qui seroit souvent, en la bouche d'autre, péril capital. Les dames lascivent et s'esbatent de luy, d'autant plus quelles sont inclinées à vanités et esbats; si que le baiser, atouchement et parler de cestuy est escusé. »

Ce curieux portrait du célèbre fou, dont les historiens du règne de François Ier ont tant parlé, nous a donné l'idée de faire quelques recherches sur l'état civil et l'identité de ce personnage. Il est résulté de nos recherches la preuve qu'on a étrangement surfait le rôle et l'importance du pauvre fou, et que Triboulet, mort longtemps avant le règne de François Ier. n'a jamais été à son service, et que, par conséquent, il faut rayer de sa légende tous ces jolis bons mots dont les ana se sont enrichis, principalement les coups de bâton de l'amiral Bonnivet, — les sages avis de Triboulet sur la campagne d'Italie de 1525 et ses bons mots à propos du voyage de Charles-Quint en France en 1536 : et c'est par un anachronisme du même genre que dans son drame odieusement diffamatoire M. Hugo l'a fait figurer à côté du roi-chevalier, dont le caractère a été si ordurièrement traversti par le grand poëte.

Petit front et gros yeux, nez grant, et taille à vôte (voutée)
Estomach plat et long, hault dos a porter hote

Tel est le portrait qu'en fait Jean Marot (le père de Clément), portrait auquel la tradition ajoute des oreilles d'une longueur prodigieuse, avec une bouche démesurément fendue. C'est sous cet aspect grotesque que Triboulet, né à Blois, et familiarisé de bonne heure à la vie errante, passoit son temps au métier de bouffon et de grimacier, jouant de tous les instruments avec la même habileté et se faisant, à l'aide de ses talents divers, une collecte quotidienne suffisante à ses besoins. Le roi René passant par Blois eut occa-

sion de le voir dans son exercice de grimacier; il se plut à ses lazzis et le prit à son service. Nous voyons par la pièce Joursanvaux qu'en l'année 1464 il étoit encore nanti de son office de fou du roi. René mourut en 1480. Le jeune duc d'Orléans, Louis II, petit-fils de Valentine de Milan, roi de France en 1498, sous le nom de Louis XII, le recueillit au même titre, car nous le retrouvons comme fou du roi dans les expéditions de ce prince en Italie, lors de la conquête de Milan et du royaume de Naples. Triboulet vécut quelques années encore au-delà de cette époque (1509). C'est ce qui semble résulter de cette épitaphe que fit pour lui Jehan Robertet, secrétaire des finances au temps du roi Louis XII.

ÉPITAPHE DE TRIBOULET.

Triboulet suis, qu'on peult juger en face
N'avoir esté des plus sage qu'on face.
Honneste fuz, chascun contrefaisant
Sans jamais estre aux dames malfaisant.
Du lut jouay, tabourin et vielles
Hapes, rebecs, doulsaines, challemelles
Pipetz, flajolz, orgues, trompes et cors
Sans y entendre mesure ny accords.
En chants, danses feiz choses non pareilles
Mais dessus tout de prescher feiz merueilles.
Car mon esprit qui n'eut oncques repos
En vingt parolles faisoit trente propos.
Arme en blanc joustay de espée et lance
Aussi cruel à plaisir, qu'à oultrance
Deuant moy pages trembloient comme la fièvre
Fyer, menasseur et hardi... comme un lièvre.

Le roy adonc me feit seoir à sa table
Où luy donnai maint passe-temps notable.
Oncques homme qu'il eut en son service
Ne feit sy bien comme moy son office.

Les monts passay avec luy sans esmoy,
Sur ung cheual trop plus sage que moy,
L'oiseau sur poing, vollant par les montaignes
Courant partout com en plaines champaignes

Lan mil cinq cens et neuf, lors qu'il vaincquit
Véniciens, et ses terres conquit.

Lontemps après le mien seigneur et maistre
Loys douziesme en ce lieu me feit mettre
Taillé au vif, afin que le nom dure
Du plus vray sot quoncques forgea nature.
Sens ne richesse en ce monde n'acquis
Car aussi riche mourrus que je nasquis.

IEHAN. ROBERTET.

Bibl. nat., 7687, fol. 6.

---

12. — GAIGES D'ADAM LAIGRE, AUMONIER DE LA ROYNE ET GARDE DE LA LIBRAIRIE DU ROY AU CHASTEAU DE BLOIS.

On sait que Louis XII, duc d'Orléans, parvenu à la couronne, réunit à la bibliothèque de Blois celle du Louvre, en faisant transporter à Blois les livres de ces deux prédécesseurs, Louis XI et Charles VII. François Ier à son tour, fit à l'égard des livres de Blois ce que Louis XII avoit fait de ceux de ses prédécesseurs. Il les fit transférer de Blois à Fontainebleau, en 1514. Mais en 1517 ils étoient encore à Blois, et cette pièce nous fait connoître le Garde de la Librairie de cette époque : Adam Laigne, dont le nom est resté ignoré de Le Prince, auteur de l'*Essai sur la bibliothèque du Roi*, et de M. de La Saussaie, auteur de l'*Histoire du château de Blois*.

Je Adam Laigre, aumosnier de la Royne et garde de la librayrie du Roy, notre seigneur, estant en son chasteau de Bloys, — confesse avoir eu et receu de maistre Jacques Vyart, recepveur ordinaire du domaine de la comté dudit Bloys, la sôme de quinze livres tournois à moy ordonnez pour la garde de ladite librayrie pour le moys de avril, may et juing dernier passez. De laquelle some de xv livres tournois me tiens pour content et bien paié, et en quitte lesdits sieurs recepveur et tous aultres. Tesmoing mon seing manuel cy mys le mardi quatorziesme jour de juillet l'an mil cinq cens et dix-sept.

ADAM LAIGRE.

---

13. — JEAN DE LA ROCHE, IMPRIMEUR A ORLÉANS, IMPRIME POUR ARNOLD RUSÉ, COMMISSAIRE AU FAIT DE LA CROISADE, AU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

1517.

En la présence de Viatre Blanchart, notaire juré Roy notre sire au Chastellet d'Orléans, Jehan de la Roche imprimeur d'Orléans a confessé avoir receu de maistre Guillaume Brachet, receveur d'Orléans *absent*, la sôme de six livres tournois qui ordonné a esté par maistre Anthoine *Dervetes* subdelegué par messire Arnol Ruzé, commissaire au faict de la croisade au diocese d'Orléans, et nous prévost d'Orléans contrerolleur, estre paiée et baillée audit de la Roche pour avoir imprimé et fait trois rames de confessionnaux audict diocèse: De laquelle some ledict de la Roche s'est tenu a contant et en a quicté et quicte ledict Brachet receveur dessus dict, et tous autres. Ce fut faict ès présences de Jehan Jénin et Pierre Joignes, tesmoings, le XVIIIe jour de janvier mil cinq cens dix-sept.

BLANCHART.

---

14. — LE SIEUR THERCIEUVE, RÉGENT D'ESCOLLES DES ENFANTS DE FRANCE, REÇOIT 500 ÉCUS D'OR POUR SES BONS SERVICES.

Nous avouons n'avoir rien à dire pour l'instant de ce régent qui nous est inconnu. — Aussi bien le nom de Thercieuve est-il tronqué ou mal orthographié?

1531.

En la présence de Moy Clausse, Notaire secretaire du Roy nostre Sire, Me Thercieuve, secrétaire régent d'escolle de Messeigneurs les enfans du Roy, nostredit Sire, a confessé avoir eu et receu contant de Maistre Jehan Laguette, conseiller

dudit Sire, trésorier Receveur général de ses finances extraordinaires et parties casuelles, la somme de cinq cens escuz d'or soleil, dont a esté fait don aud. Thercieuve, pour et en faveur des bons et continuels services qu'il a par cidevant faitz aud. Seigneur, fait et encore continue chacun jour à l'érudition et endoctrinement de mesdits Seigneurs ès sciences et bonnes lettres.

Et ce oultre et par dessus les autres dons, pensions et biens faictz qu'il a par cidevant euz et pourra avoir en après, pour autres semblables causes. De laquelle somme de v^c esc. d'or sol. ledit Thercieuve s'est tenu pour content et bien paié et en aquicté et quicte led. Laguette trésorier des susd. et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le 14e jour de décembre l'an mil cinq cens trente et ung.

CLAUSSE.

---

15. — GRATIFICATION DE 100 ÉCUS D'OR A CLÉMENT MAROT AVEC LA QUITTANCE.

Nous croyons cette pièce inédite. Elle nous semble la réponse naturelle à l'une des spirituelles épîtres par lesquelles Marot savoit si bien exposer la pénurie de son escarcelle, et solliciter la libéralité de son royal protecteur.

1531.

Francoys par la grace de Dieu, Roy de France, a nostre amé et féal conseiller, trésorier et Receveur général de nos finances extraordinaires et parties casuelles Me Jehan La Guette, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des premiers et plus clers deniers provenuz ou qui proviendront des parties casuelles, vente et composition des offices et autres deniers extraordinaires, vous paiez, baillez et délivrez comptant à nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire, Clément Marot, la somme de cent escus d'or soleil,

auquel en faveur et considération des bons et agréables services qu'il nous a par cidevant faiz, et fait encores ordinairement par chacun jour, en son estat et office et autrement, Nous en avons fait et faisons don par ces présentes ; et ce oultre et pardessus les autres dons, gaiges et bienffaicts qu'il a par cy devant eus de Nous et pourra encore avoir cy après pour aultre et semblable cause. Et par rapportant ces dites présentes signées de nostre main avec quictance et recognoissance du dict Marot, sur ce suffisante seullement, nous voullons la dicte somme de cent escus soleil estre passée et allouée ès comptes et rabatue de vostre dicte recepte généralle par nos amés et feaulx les gens de nos comptes, auxquels nous mandons ainsi le faire sans aucune difficulté : car tel est nostre plaisir, nonobstant que la partie ne soit couchée en l'estat général de nos finances et quelconques autres causes, restrinctions, mandemens ou deffenses a ce contraires. Donné à Rouen le XIIIe jour de Février l'an de grace mil cinq cens trente et un et de nostre regne le dix huictiesme.

Signé, FRANÇOYS.

Par le Roy, BRETON.

Jointe à cette pièce, la quittance qui suit :

En la presence de moy Delachesnaye Notaire et secret. du Roy nostre Sire, Clément Marot varlet de chambre ordinaire du Roy, a confessé avoir eu et receu comptant de Me Jehan La Guette, conseiller dudit Seigneur trésor^r et receveur général de ses finances extraordinaires et parties casuelles, la somme de cent escus d'or soleil, auquel led. S^gr en a faict don, en faveur et considérations des bons et agréables services qu'il luy a par ci-devant faicts et fait encores ordinairement par chacun jour en son estat et office et aultrement : de laquelle

somme de cent escus sol. ledit Marot s'est tenu pour contant et bien païé et en a quicté et quicte ledit Me Jehan Laguette trésorier et Receveur général susd. et tous autres : Tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le XXIIIe jour de mars l'an mil cinq cens trente et ung.

Signé, DELACHESNAYE.

---

16. — QUITTANCE DE HENRI BONAHAN, TRUCHEMENT DU ROY EN LANGUE TURQUESQUE, 1556.

Nous n'avous vu ce nom de Bonahan cité nulle part.

1556.

En la présence de moy ..... notaire et secrétaire du Roy nostre Sire, Henry Bonahan, Truchement dud Seigr en langue turquesque, a confessé avoir receu comptant de Me Jehan de Baillon, conseiller d'icelluy Seigneur et trésorier de son espargne, la somme de cinquante livres tournois en testons a XI. s. IIII. d. et pièça a luy ordonnés par led. Seigneur pour la pension et entretennement aud. estat de Truchement durant le quartier de janvier, février et mars mil Ve LVI dernier passé, qui est a raison de IIc l. par an. Et en a quicté et quicte led. Sieur de Baillon trésorier susd. et tous autres. Tesmoing mon seing manuel icy mis à sa requeste le VIIe jour d'avril l'an mil cinq cents cinquante six avant Pasques.

DEVABRES.

---

17. — PIERRE RONSARD, AUMONIER ET POETE FRANÇOIS.

Nous n'avons pas sous la main les derniers travaux publiés sur

Ronsard, de sorte que nous ne pouvons nous assurer si cette pièce est inédite. Nous la donnons cependant.

8 octobre 1563.

En la présence de moy ..... notaire et secrétaire du Roy Me Pierre Ronsard, Ausmonnier et Poete françois dudit Seig. a confessé avoir receu comptant de Me Pierre Deficte conseiller dudit sieur et trésorier de son espargne la somme de trois cens livres tournois en testons à XIII s. pièce, a lui ordonnés par led. Sr pour sa pension et entretenement, durant le quartier de juillet, aoust et septembre mil ccccc LXIII dernier passé qui est a raison de XIIc l. par an. De laquelle somme de III l. led. de Ronsard s'est tenu content et bien payé et en a quicté et quicte led. Deficte trésorier de l'espargne susdit et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa req. le VIIIe jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante troiz.

Signé, NICOLAS.

18.— LE ROY (HENRI III) ACCORDE A PHILIPPE THINGHUY, MARCHAND LIBRAIRE FLORENTIN, DEMEUR. A LYON, DE METTRE OU FAIRE METTRE EN VENTE LIVRES DE DROIT ET AUTRES NON PROHIBÉS, NONOBSTANT QU'ILS AIENT ÉTÉ COMPOSÉS ET IMPRIMÉS HORS DU ROYAUME.

Nous finissons nos extraits par cette pièce qui ne nous a pas paru dépourvue d'intérêt au point de vue des règlements de la librairie et de l'imprimerie, au XVIe siècle.

1578, 5 juillet.

Vu par la court les Lettres patentes du Roy données à St Maur des fossez, le cinquième juillet dernier, signées par le Roy Me Jehan Chandon, Me des requestes ordinaire de son hostel, présent Pinart, obtenues par Philippes Thinghuy, mar-

chant Libraire florentin, demeurant à Lyon; par lesquelles est permis aud. Thinghuy, ses facteurs et entremecteurs, mectre et exposer en vente plusieurs livres, tant de loix que autres feuillets non prohibez ni defenduz; nonobstant quils ayent esté imprimez ou parachevez d'imprimer hors ce Royaume, dont ledit Seigneur le dispense pour les causes contenues èsdites lettres. La requeste présentée à lad. court par led. Thinghuy le XXIe jour dud. moys de juillet, coppie coll. à l'original et aud. lett. patentes obtenues par led. Thinghuy et conferées en lad. court. Le IXe jour de juillet mil Ve soixante dix huict: contenans permission d'imprimer les livres y mentionnés: Appoinctement passé en ladite court le septe dud. moys de juillet mil Ve soixante dix huit, entre, Sébastien Nyvelle, libraire juré en l'Université de Paris, demandeur en requeste d'une part, et led. Thinghuy défendeur d'autre part: le tout de l'ordonnance de ladite court communiqué au Procureur du Roy, ses conclusions sur ce entendues,

Lade court a ordonné et ordonne que lesd. lettres patentes, seront registrées ès registres d'icelle, pour jouyr par led. Thinghuy du contenu. Pour le regard des Livres et volumes de droit et autres livres non prohibez et defenduz, mentionnez en la copie dud. privilege, et lesquels sont a present actuellement achevez et imprimez aud. charges portées par led. appoinctement du septieme juillet 1678, en outre à la charge que led. Thinghuy remectra au premier jour son imprymerie et librairie d'icelle en lad. ville de Lyon, pour là y faire et continuer comme il souloit. Et luy a faict la court inhibitions et defenses d'imprimer ny faire imprimer à l'advenir aucunes œuvres hors du royaume sous peine de confiscation d'iceulx et d'amende arbitraire.

DETHOU. BRARD.

19. — THOMAS DE MAUBEUGE, LIBRAIRE A PARIS, VEND AU DUC DE NORMANDIE UN ROMAN DE MORALITÉ SUR LA BIBLE EN FRANÇOIS.

1349, 24 oct.

Pièce omise à sa date.

A tous ceux qui ces lettres verront, Alixandre de Creveiner, garde de la prevosté de Paris, salut, Savoir faisons que devent nous vint en juge, Thomas de Maubeuge, demeurant à Paris.

Il dist et recognut que il avoil eu et receu de noble et puissant Prince, Mons. le duc de Normandie, par la main de sire Nicolas Birague, son thresorier, quatorze florins d'or à l'escu que ledit Mons. le Duc devoit pour la vente d'un Roman de moralité sur la bible en françois; de laquelle somme de florins ledit Thomas se tient à bien paiez et en a quitté a tous jours lesdis Mons. le duc et thresorier et tous autres à qui quictance en peut apartenir, et promist par sa foy et sur l'obligacion de tous ses biens et de ses titres présens et a venir pour justice, toute instance avoir tenir et garder ceste quictance ferme et stable a tous jours sans jamais aler en contre par lui, ne par autres. En tesmoing de ce nous avons mis a ces lettres le scel de la prevosté de Paris, l'an mil ccc. quarante neuf le samedi vingt et quatre jour d'octobre.

Fol. 145.

VIII. — RECUEIL BOURDIN.

Nous avons sauvé peu de chose du recueil Bourdin : recueil dont on verra l'importance par l'indication sommaire que nous en donnons au catalogue qui suit. Voici pourtant trois pièces, que nous sommes heureux d'avoir copiées. Cette première est au sujet

de la reprise, par le duc de Guise, de la ville de Calais, que les Anglois détenoient depuis 1347. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, y fait porter ses félicitations à son cousin germain le duc de Guise : c'est qu'à cette époque aucune rivalité, aucun dissentiment n'avoient encore troublé le bon accord de MM. de Guise et de MM. de Bourbon.

---

1. — D'ALBRET MIOSSANS AU DUC DE GUISE.

Félicitations pour la prise de Calais.

Monseigneur, il avoit pleu au Roy ces jours passés m'envoyer devers le Roy de Navarre pour le faire participant des bonnes et heureuses nouvelles qu'il avoit eu de vous, de la conqueste par vous faicte sur la ville de Callais : de quoy le dit seigneur Roy de Navarre avoit déjà esté adverty par une depesche que je luy en avois faicte, et le trouvai (...*illisible*) ayant désia adverty les villes de son gouvernement pour en dresser les congratulations requises, et sur le poinct q'huy mesme en rendoit graces et louanges a Dieu par une procession généralle qu'il faisoit. Il n'est jà besoing Monseig. que je vous narre le grand plaisir et contentement que le Seig. Roy de Navarre receust de telles nouvelles, tant pour la grandeur du Roy, bien et repos de son peuple, que pour la louange et gloire immortelle qui vous en demeure; de laquelle le Seig. Roy de Navarre est aussi aise comme si le tout luy estoit deu, ainsy que plus emplement il vous faict entendre par les lettres qu'il m'a laissées pour vous présenter, cuidant que je deusse aller retrouver le Roy au camp. A faulte de quoy, Monseigneur, je vous ay bien voulu escripre la présente pour m'acquitter de la créance que le dit Seigneur Roy de Navarre m'a donné pour vous; c'est que vous vous pouvés assurer de son amytié comme de la vostre mesme, et de tout le demeurant qui dépend de sa puissance. Et quant à moy, Monseigneur, je vous supplie tres humble-

ment le croire ainsi, et me conter tousiours au nombre de vos très humbles et très obéissants serviteurs.

J'ai laissé le Seigneur Roy de Navarre à Saintes, s'en allant à la Rochelle visiter la place pour le service de Roy, délibéré de s'en venir incontynant après trouver Sa Majesté la part quelle sera, et la Royne de Navarre aussy, suyvant ce qu'il a pleu à Sa Majesté la prier de se trouver au fiançailles de Monseigneur le Daulfin (1).

Monseigneur, je supplieray le Créateur vous conserver en parfaicte santé et très longue vie, de Paris, ce VI de febvrier 1557. Votre très-humble et très obéissant sereiteur,

J. D'ALBRET-MIOSSANS.

(Autogr. avec scel.)

T. IV, fol. 79.

---

2. — COPIE DE LA LETTRE DE MADAME LOYSE DE SAVOIE, MÈRE DU ROI, A MADAME D'AUMONT.

Au sujet de la dentition de sa petite-fille. François Ier, qui n'eut point d'enfant de sa seconde femme, Eléonore, sœur de Charles-Quint, en avoit eu sept de sa première femme, Claude, fille de Louis XII. Il s'agit ici de Magdelaine, née le 10 aout 1520, qui épousa, le 1er janvier 1536, Jacques Stuart, roi d'Ecosse, et mourut le 2 juillet suivant.

1520.

Ma cousine, j'ay receu les lestres que m'avez escriptes par lesquelles j'ay veu que Madame ma petite-fille n'a point fait plus mauvaise chere des dens quy luy sont persées : elle tient cela du Roy, car il n'en fut comme point malade. Je suis d'advis que vous lui faisiez faire une robbe ou de satin blanc ou de damas, ainsy que adviserez, en actendant qu'on vous envoye autres acoustremens : Et au demeurant continuez a me faire souvent tenir de ses nouvelles Et a Dieu ma

(1) François II, Dauphin, fiancé de Marie Stuart au mois de février 1557, l'épousa le 24 avril suivant.

cousine, qu'il vous ayt en sa garde. — A Cremyeu, le IIIe jour de may. La toute vostre LOYSE.

3.—LETTRE DU ROY FRANÇOIS Ier A MADAME LOYSE DE SAVOIE SA MÈRE, QUAND IL FUST PRIS PRISONNIER.

Parce que l'on n'a pas retrouvé la lettre originale par laquelle François Ier mande à sa mère la nouvelle du désastre de Pavie, on a mis en doute quelle ait jamais existé. Cependant le texte que nous en avons nous-mêmes publié dans le *Cabinet historique*, t. I, p. 00, texte d'ailleurs connu par d'autres publications, avoit bien tous les caractères de véracité. En voici une nouvelle reproduction, sur une copie indiscutable, puisque non-seulement elle est du temps, mais encore la copie même produite devant la Cour du Parlement de Paris, copie dont les registres ont conservé la teneur.

Du mardy, 7 mars 1524.

« Ce jour a esté leu au bureau de la Cour le double ou copie d'une lettre missive escrite et envoyée par le roy a madame, sa mère de laquelle la teneur est telle : »

Pour vous faire scavoir, madame, comment se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est resté *que l'honneur, et ma vie qui est sayne :* et pour ce que en adversité ceste nouvelle vous sera quelque peu de reconfort, ay prié qu'on me laissast vous escrire ceste lettre, qui m'a aysement esté accordé : vous suppliant ne vouloir prendre l'extremité en vous mesme en usant de vos accoustumées prudences, car j'ay espérance à la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous recommandant vos petits enfants et les myens et vous supplie faire donner le passage pour aller et retourner en Espagne au porteur, car il va vers l'empereur pour scavoir comment il vouldra que je sois traité. — Et sur ce me recommande a vôtre bonne grace. — De Pavye le lendemain de St-Mathieu.

Votre tres-obéissant fils,

FRANÇOIS.

Au dos : Lettre du roy François Ier a Madame, sa mère, quand il fut prins prisonnier.

VIII.— EXTRAITS DE LA COLLECTION DE NOAILLES.

1. — MADAME DE NOAILLES, NÉE GONTAUT, A M. SON FILS HENRI DE NOAILLES.

Nous avons déjà parlé de Madame de Noailles, mère de Henri, principal auteur de la correspondance contenue aux quatre volumes de l'ancien Noailles. Jeanne de Gontaut, fille de Raymond de Gontaut, baron de Gramat, de la branche des Gontaut, comtes de Cabrères, en Quercy, éteinte au XVIIe siècle, et de Françoise de Bonafos, dame de Lentour, avoit épousé, le 30 mai 1540, Antoine, seigneur de Noailles et de Noaillac, baron de Chambres, de Montclar et de Carbonnières, ambassadeur en Angleterre maire et gouverneur de Bordeaux où il mourut le 11 mars 1562.—Jeanne avoit été l'une des dames de la reine Catherine de Médicis et dame d'honneur de la reine Elizabeth d'Autriche, épouse du roi Charles IX et gouvernante de ses filles. Le roi de Navarre, plein d'estime pour le caractère et l'esprit de Madame de Noailles, l'avoit ralliée au même titre de dame d'honneur à la reine Marguerite. La perte des lettres de Jeanne de Gontaut est fort regrettable pour l'histoire du temps, en raison des précieux détails de mœurs et des nombreuses particularités anecdotiques qu'elles contenoient. En le peu de chose que nous avons pu sauver d'elle, ou des lettres lisant à elle adressées, on sent la femme supérieure que les biographes ont bien à tort méconnue ou oubliée.

Des trente-six lettres de madame de Noailles-Gontaut, qui contenoient les tomes III et IV de la première série du Recueil, celle qui suit est la seule que nous ayons sauvée et que nous puissions produire, encore est-elle inachevée. Elle est de l'année 1676, et à l'adresse de Henri de Noailles, âgé seulement alors de 19 ans, fort enclin, à cette époque, paroît-il, à la dépense et au gaspillage, et plus occupé de ses plaisirs que de l'idée de ménager la dot de ses sœurs. Les détails sont piquants.

1576, 10 mars.

Mon fils, je receus le premier jour de caresme votre lettre du premier de fevrier; ce jour mesmes je vous respondis et pensois baillea mes lettres a Mons. de Chateauseau, mais

Masurt trouva ung gentilhomme que le Baron de St.Supplice avoit envoyé devers son pere en poste, prest à s'en retourner; et asseura ledict Masurt quil seroit dans quatre jours a Larche, qui fut cause qu'il a pris mon paquet, et m'assura quil vous le porteroit fidellement.—Je vous ay respondu a tout ce que vous m'avez escript et davantage vous ay faict entendre de mes nouvelles et de celles de ceste court; et vous diray par ceste cy encores, que yer Mons. du Vialla me mena ung homme quy est d'auprés de Pompadour, qui me dit qu'il n'y a que huict jours qu'il est party de ce pays là et quil vous avoit veu à Larche; que Mons. du Pesche de Ste Bauzire et de Peyrault y estoient, et vous luy dictes que vous luy vouliez bailler ung homme pour s'en venir avecques luy, et vous vouliez aller en Auvergne. — Je ne says comme vous avez entrepris ce voyage que vous scavez quil y a une garnison à Marle, que peult estre qu'ils vous feront ung mauvais tour.— Je vois bien que vous y allez pour racler tout ce qui nous y sera deu, et l'aurez bientost despandu, afin que je n'y trouve rien ! Vous ne ferez rien pour vous, sy vous me donnez ce desplaisir, vous n'y gaignerez gueres et je ne sarois pas suporterque vous prinsiez le revenu de la maison et ne voulussiez pas payer le mariage de vos seurs et vos debtes. Vous asurant bien que du mien, je ne le feray pas.

Vous employez si mal vostre bien que vous en debviez avoir, quelque cognoissance et pansez à ce que vous avez despandu depuis quatre ans, qui ne paroit point; et ceux qui vous ont servi se sont enrichis. Je ne saurois pas prandre patience que mon bien s'en allast ainsy. Je vous prie ne prenez rien du mien, si n'est pour le m'envoyer. — Il faut payer ce que je doibs avant partir d'icy et sy j'avois de l'argent je feroys estoffer troys lits que j'ay faict qui n'ont ni frange ny rideaux, encore est-il n'y a lict qui ne couste à les estoffer comme il fault plus de cent cinquante livres. —

Je doibs cinq cens frans ou plus à Vivien pour les abillemens de votre seur, sans deux cens francs que j'ay respondu pour vous, de quoy il m'a faict ajourner. — Sy vous me voulez croyre vous ne prandrés jamais rien de luy.

N'oubliez pas quant vous m'envoyerez quérir de m'envoyer deux courtaulx pour mener mon coche. Il fauldroyt trop d'argent pour en achepter deux icy. Je vous envoye des graines de mellons en deux papiers que Mons. l'amiral m'a baillé quil avoit eu de Provance et de Piémont, et des oignons fort gros des meilleurs du monde. Vous les ferez semer à Lafage et vous direz à Rougier... (*le reste manque*).

T. III, fol. 46.

---

2. — LE S^r DU RIVO A M. HENRY DE NOAILLES.

30 juillet 1585.

Ce qu'ont dit en la maison de St-Flour, le 2e consul de cette ville et le 1er consul d'Aurillac, au sujet du gouvernement de haut-Auvergne. — Défenses du Roy d'obéir à M. de Rendan. — Seigneurie de Chambres.—Le roi les interroge sur M. de Noailles, comme pouvant être pourvu du gouvernement. — Nécessité d'un Papier terrier.

Monseigneur, s'estant présentée l'occasion après avoir longuement discouru avec Monsieur de Lafon présent porteur, de ce qui se passe en ces contrées *touchant le gouvernement de ceste Province*, vous ay bien voulu escripre la présente, et par icelle vous advertir fidèlement que les deux délégués que avons envoyez en court, dont l'ung nommé Mons. *Sauret, second consul de la ville de St-Flour entièrement homme de qualité et licentié es loix, ensemble Mons. de la Carrière, premier consul de la ville dAurillac, conseiller au siége présidial, de lad. ville, au rapport qu'ilz ont fait de leur délégation en la maison consulaire dud. St-Flour ou estions*

les esleus des quatre prévostés de ceste d. Province et de ce dit pays: entre autres choses ils rapportèrent que Sa Majesté deffendoit aux habitans de ces d. pays d'obéyr aucunement au sieur de Rendan (1), laquelle prohibition entendue, lesd. délegués supplièrent sadite Majesté leur commander à qui debvoyent-ils donc obéir : auquelz feust respondu qu'ilz en seroient en brief advertys : et peu de temps après, pourchassant leur despesche envers Mons. de Villeroy, Lad. Majesté leur demanda s'ils cognoissoient le sieur de Noailles, à laquelle ils firent responce, quils avoient bien entendu parler de sa suffisance, mais qu'il n'estoit pas du pays. A quoy Sad. Majesté respondist ces mots, *tant mieulx*. — Et non contente de ce, troys autres diverses foys ès derniers jours avant leur partement, feurent assaillys de mesme langage touchant *vostre personne*: vray est qu'ils n'ont pas rapporté, comme led. s^r de Lusan m'a dit bien avoir esté escript, que si quelque chose nous survenoit s'adressér à vostre seigneurie. Tant y a que je voys bien que avec peu de diligence, il ne tiendra que à vous que ne soyez pourveu dud. estat, vous desclairant que ne scaurions avoir mieulx. — Et si cependant se présentoit quelque occasion qui nous prejudiciast, venant de voz cartiers (comme nous craignons) vous supplions trés humblement au nom de tout ce pays qu'il vous plaise nous en donner quelque advertissement affin que ne tumbions en inconvénient, Et tout ce pays vous en demeurera reddevable, mesme au cartier d'Aurilhac qui sont les plus envyés. Ledit s. de Rendan conduisant l'avant-garde de Monseigneur du Mayne est de retour en sa maison avec quelques troupes, faisant estat d'aller assiéger Marenghet avec Mons. de St-Vidal. Toutesfoys il n'est aucunement aproché de la Majesté du Roy.

(1) Jean Louis de la Rochefoucault, comte de Rendan, commandoit en Auvergne les troupes de la Ligue,

Au reste, Monseigneur il vous plaira, pourveoir *à l'Estat de greffier a vostre Seigneurie de Chambres* car sans ung greffier ou commis qui soit de la présente ville, bonnement vostre Justice ne peult estre exécutée, d'autant que ceste dite ville est le centre de vostre baronnye de Chambres. Il y a tant de cryeries et de mescontentemens de voz subjectz du passé que je en ay grand honte et contristence, ayant esgard que fault que la Justice soit éxécutée avec sincérité : j'ay parlé aud. s. de Lafon que si vostre plaisir estoit en pourveoir M. Joseph de Hayniale, que c'est le premier consul de ceste ville, ce vous seroit ung grand contentement et solagement à tous vos subjects, Je n'en parle poinct d'affection, sinon comme mon désir et desseing est que tout aille bien sellon Dieu et ses commandemens, et ainsy en droict. Je supplye le créateur,

Monseig. vous continuer en parfaite santé et heureuse et longue vie et a toute vostre compagnie : de vostre manoir ce penultême juillet 1585, vostre très humble et très obeissant serviteur.

Signé, DE RIVO.

Monseigneur vous ne scauriez croire la faute que ce m'est de n'avoir pas eu une coppie de *vostre terriez,* et c'est à tous propos Je vous supplie en accommoder vostre maison de Chambres pour vostre profit.

Au dos : A Mgr de Noailles chevalier de l'ordre du Roy.

T. Ier, fol. 326.

3. — MESSIRE HENRY DE NOAILLES A LAQUANT.

30 octobre 1591,

Au sujet de la garde de l'église de la paroisse St-Panthaléon.

Capitaine Laquant, Il fault que ceulx du Prevosté qui sont de la Paroisse de St-Panthaléon aident pour quelques jours à faire la garde à l'Eglise dud. lieu, jusques à ce qu'on voye que deviendront toutes ces troupes qui n'en sont pas loing, et qu'on ayt pourveu à arrester les courses de ceulx des garnisons de là auprès ; important fort que lad. Eglise soit conservée pour le profit commun de lad. paroisse : Par ainsy s'ilz vont à vous, dictes qu'il est besoing qu'ils le[illegible]facent, et que vous ne les pouvés exempter de cela. Aussi la charge n'est elle pas grande, avec ce qu'ilz y ont beaucoup d'interest, et que cella ne pourra pas beaucoup durer : priant sur ce Dieu, Capitaine Laquant vous avoir en sa garde. A la Fage ce 30 octobre.

Vostre fort vray et meilleur amy.

NOAILLES.

Au dos est écrit : Au Capitaine Laquant, au Malemort.

Lettre de Monseigneur de Noailles au Capitaine Laquant du xxxe octobre 1591.

T. 1er, fol. 47.

---

4. — MONSIEUR DE NOAILLES HENRY A LAQUANT.

1er novembre 1591.

Capitaine Laquant, Je vous envoye ung paquet pour le sieur de Loyac à Tulle, que je vous prye luy faire tenir in-

continent, affin que j'en puisse avoir responce. Il sera aussy bon que vous faciés tenir prests quelque nombre de ces harquebusiers de vostre populace de ceulx qui seront les plus propres pour s'en servir à quelque effect, et me mander combien je pourray à peu près en faire estat, et n'estant cestecy à aultre subject, Je prie Dieu vous avoir en sa garde : de Larche ce premier jour de novembre.

Il y a une procuration qui importe dans le pacquet que j'adresse aud. Sr de Loyac.

Vostre meilleur et fort seur amy.

NOAILLES.

Au dos est écrit : Au Capitaine Laquant à Malemort.

T. Ier, fol. 47.

---

5. — MONS. DE NOAILLES (HENRY) A MADAME DE MONTCLAR, SA FEMME.

De Lentour, 23 novembre 1591.

A la date de cette lettre, M. de Noailles n'étoit titré que de baron de Montclar et de Chambres, le comté d'Ayen n'ayant été érigé en sa faveur que l'année suivante : il avoit épousé, le 22 juin 1572, Jeanne Germaine d'Espagne, fille de Mathieu d'Espagne, seigneur de Panavac et de Catherine de Narbonne. La terre de Montclar, dont Madame de Noailles prenoit le nom, étoit entrée dans la maison de son mari dès le XIVe siècle, par le mariage de Guillaume de Noailles et de Marguerite, dame de Montclar et de Chambres.

Nouvelles de l'armée. Avec 18 hommes armés il s'en va reconnoître le camp volant de l'armée de la Ligue, qui menace d'assiéger Graniac, etc.

Ma mye, Je vous renvoye ce porteur et vous dis qu'il nous va bien à tous Dieu mercy, et qu'il ne s'est encore rien passé de sanglant; mais je croy qu'on ne tardera guyères à se veoir

si les ennemys veullent. Je recongneuz hier, ayant avec moy dix huit hommes armés seulement toutes leurs troupes de bien près, comme ils marchoyent d'Erynac à Graniac où ils allèrent coucher hier au soir avec leurs trois canons. *Mon nepveu que j'avois faict* advancer devant avec trois ou quatre, tira son pistollet à ung à la teste d'ung escadron des leurs de cent chevaulx qui n'estoient encores guyeres esloignéz du reste de leur gros, et cellui de Bordat lui faillist. Ils n'heurent envie de s'advancer beaucoup vers nous, car paroissant avec le peu que j'avois avec moy de l'aultre cousté du vallon, ils n'enfonçerent davantage ledit nepveu, et s'arrestèrent faisant paroistre avoir de l'allarme entre eulx. Ils faisoient estat de passer lès préz dans le bois de Arrue (?) mais yant opinion que nous les pourrions combattre en gros en ses environs icy, ilz ont changé de desseing et reprinrent le mesme chemin qu'ilz avoient faict du cousté de Temines pour gagner Graniac, où je fuz cause qu'ilz arrivèrent hier au soir trois heures de nuict. Ilz menassoient fort ceste maison de l'assiéger, qui fust cause que je y envoyai, il y a trois ou quatre jours, des gens et que je voulus m'y rendre hier moy mesme avant le jour, mais ilz ont bien congneuz qu'il ne falloit pas qu'ilz s'y frotassent. Je monte tout ast'heure à cheval et avant le jour, après avoir couché céans pour aller retrouver nostre gros à une lieue d'icy, assez près de Lobersac et crois qu'il se pourra passer aujourd'huy quelque chose. Je n'ay loisir de vous en dire davantaige ny d'escripre à personne. A Lentour ce sabmedy avant jour 23 novembre 1591.

Au dos : Copie de lettre escripte par Mons. de Noailhes à Mme de Monclar, de Lentour 23 nov. 1591.

T. Ier, fol. 55.

6. — MONS. DE NOAILLES HENRY, A MONS. DE SEDIÈRES, SON BEAU-FRÈRE.

27 novembre 1591.

Marthe de Noailles, la huitième des enfants d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut, avait épousé, le 17 mai 1571, Pierre, vicomte de Sedières, chevalier de l'ordre du Roi. — Même sujet que la précédente.

Frère, Je vous avois escript hier mattin ce mot, pensant que Mons. de Favars s'en deust retourner, mais il a changé despuis d'oppinion par l'advis de ses amis, et n'y a point heu de regret pour avoir particippé à ce qui se passa deux heures après (1), et que vous entendrez par ce que j'escriptz à la *femme*, et dont je luy mande de luy faire aller promptement coppie. Jugés si Dieu nous a favorisés d'avoir faict une telle defaitte, et où il n'y avoit pas la moitié de nostre cavallerie et de leur assiéger ceux qui pensoyent assiéger les autres, pensés si nous sommes empeschez à noz deux siéges, tenans tous ces Messieurs assiégés dans deux diverses plasses! Faictes remercier Dieu généralement de ceste bonne journée là. MM. d'Aulbeterre et de la Force se joignent à nuict à nous. Vostre filz se porte bien et fust à la charge avec nous.

A Canis ce mercredy matin XXVIIe nov. 1591.

Je pensois, mons. mon frère que ma lettre de hier fust encore icy, mais elle s'est trouvée partie et j'adresse ce billet à la femme pour vous en renvoyer avec coppie de ce que je luy mande.

Au dos est écrit : Copie de la lettre escripte à M. de Sedières par M. de Noailles, à Canis ce XXVIIe nov. 1591.

T. IX, fol. 46.

(1) C'était la formule de Henri de Noailles en parlant de sa mère et de son épouse : *J'escrips à la mère, j'escrips à la femme.*

7. — MONS. HENRY DE NOAILLES A MADAME DE MONTCLAR SON ÉPOUSE.

Il lui fait le récit d'un avantage signalé qu'il vient de remporter contre les troupes réunies de MM. de Villars et Montpezat.

29 novembre 1591.

Ma mye, j'escripvis hier matin assés au long à la mère, par Joandilhon qui avoit charge de prendre son chemin par vous et de vous faire voir sa despeche. Maintenant je vous dirai que le reste de la journée nous fut sy heureuse qu'à la grâce de Dieu nous joignismes deux heures après Mons. le marquis de Villars et de Montpezat frères et toutes leurs trouppes; et si, n'avions nous pas la moytié de nostres, parce que comme nous partismes du rendés vous, elles ne y estoient pas encore toutes arrivées : et ayant advis que les leurs passoyent à une traverse à ung cart de lieue de nous pour gaigner les ports de Sonilhac et Lansac, et ayant laissé leur artillerie à Roquamadur, nous advisasmes, affin de ne perdre l'occasion de les rencontrer, d'aller à eux avec ce qui s'en trouva là venu, et marchasmes si viste que ce qui estoit arrivé audict rendez-vous d'infanterie n'eust moyen de se trouver. Lorsque nous allasmes à la charge, leur cavallerye fist quelque contenance d'attendre, mais à la fin tout se mist en fuitte, et laissèrent leur infanterie en proye, qui se rendirent dans un vallon entre deux rochiers, où ilz se firent bien achepter, mais tout y demeura jusques au nombre de quatre cens.—Quant à lad. cavallerye ils furent poursuivis si vivement que nous en tenons assegiés les bons dans le chasteau et fort de Peyrac, et les autres dans celluy de St-Proist, demy lieue plus avant, où est led. sieur marquis, et encore son frère, comme on a assuré, et attendons aujourd'huy de l'artillerie pour les battre. Voyla comment ceux qui avoyent

dessein d'entreprendre tant de siéges et diverses provinces se trouveront assiégés eux mesmes, qui est ung vray et juste jugement de Dieu, et vous prie de le remercier avec nous de la grâce qu'il nous a faite, et de ce que tout cecy est advenu sans avoir faict perte que de fort peu de gens; n'y estant mort qu'un honneste homme qui commandoit aux harquebuziers de M. de Devéze, le pauvre Moherin, troys ou quatre sergens et environ vingt harquebusiers et Mons. de Meyraz, frère de Mons. de Montmesc, fort blessé et en danger de mourir, qui est un très grand dommaige. La plupart de ceux-là furent tués lorsqu'on enfonça leur Infanterie au lieu où elle s'estoit retirée. Vous entendrez mieux et plus particulièrement cy après comme toutes choses se sont passées, n'ayant heure la vous faire plus longue, pour ne tarder d'avantaige à vous donner cest adviz, afin que la Mère ny Vous, ne soyez en peyne de nous: et vous prie de faire courir ceste bonne nouvelle à tous les nostres qui s'en peuvent resjouir, mesmes à l'oncle et au beau frère, leur envoyant copie de cecy, avec un mot que j'escripvis hier au matin audit beaufrère avant l'advenue. MM. de la Force et d'Aubeterre se joignent à nuict, et nous nous sommes si empeschés après nos siéges qu'il ne me reste loisir. Adieu. — de Canis, entre Peyrac et St-Proet, le mercredi vingtseptiesme novembre 1591.

J'oubliois à vous dire que nous tenons assiégés soixante mestres dans Peyrac, et presque quarante dans St-Proet.

Au dos est écrit : Copie de nouvelles escriptes à Madame de Montclar, par M. de Noailles, de Canis ce XXVIIe novembre 1591.

Tome Ier, fol. 53.

8. — HENRI DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Au sujet de la mort de M. de Biron — de M. de Lavauguyon, bruits de la prochaine arrivée de M. de Montpezat et de ses Espagnols. — MM. de Joyeuse et d'Espernon. La terre d'Ayen incommodée par les gens de guerre. Madame d'Escars.

Peynières (?), 4 aoust 1592.

Madame, J'ay receu vos trois lettres a la foys au retour du mulletier Merle et porte beaucoup de poinne de la nouvelle qui continue de tous costés de l'accident arrivé a Monsieur le Maréchal de Biron (1), qui seroit une merveilleuse perte pour toute la France et particulièrement pour ses parents et amys, et seroit doublement a regretter si la paix estoit venue sur cela, dont toutefoys il court plutost bruit de dessous quelle soit rompue que faicte. L'infortune du pauvre Mons. de Lavauguyon qui n'avoit que ce seul fils est bien aussi a déplorer; mesmes estant arrivée par ie ne scay quel désastre non ouy. Voyla comment les subjects moings attandus nous privent bien souvent de ce que nous tenons le plus cher : les nostres ne se proménent guyere que l'on n'y preigne garde, mais ils sont a la main de Dieu et nous aussy. Des gens qui sont venus de Thoulouze assurent que M. de Montpezat s'advance avec ses espaignols, qui sont en bon nombre, et me mande on que son frere l'est allé requeillyr sur la frontière. Il n'y a rien plus vray que Mons. de Joyeuse a defaict quelques gens de Mons. d'Espernon à un siège que M. de Themines avoit entrepris à quatre lieues de Montaulban, avec l'infanterie dudit sieur d'Espernon qui estoit allé avecq sa cavallerye veoir sa mere, qu'il trofva morte, et auparavant il en avoit eue une dudit seigneur de Joyeuse.

(1) Tué au siége d'Epernay, le 26 juillet 1592.

J'ay toujours creu que la terre d'Ayen seroyt fort incommodee de cette garnison de *Dallom* (d'Aillon?) et si Mons. de Sauvebeuf (1) qui peut beaucoup en cela, comme deppandant de lun... Ceux qui y sont ny peuvent pourveoir. Je ne scay par quel moïen j'en puisse avoir, si ce n'est que toute la terre leur face au pis et s'arme pour courre sus lorsqu'ils y entreprendront quelque chose; car user de priere ny davantage de recommandation à ces gens là, ce ne seroit que temps perdu. Ce sera bien sans doubte que l'oncle en vouldra mal à Perrichon et feroit bien d'ampescher tout cela s'il en a le moyen. Madame D'Escars ne perd pas temps et n'oublie pas à ce que je veois la poursuitte de sa prinse d'Essydeuilh, je me doubte bien que puisquelle avoit envie de m'aller sercher a la Faige, sy j'y eusse esté, quelle debvoit m'employer en quelque chose. Se sont gens... *inachevé.*

T. I, fol. 58.

---

9. — MONSIEUR DE NOAILLES (HENRY) A MONS. LEVESQUE D'ACQS, GILLES DE NOAILLES SON ONCLE.

(Fragment.)

30 décembre 1595.

Monsieur, vous scaurés l'occasion pour laquelle cest honneste homme appellé le sieur Ciégé est despesché de vostre costé, et l'entendrés aussi assés particulièrement par une lettre de M. de Glany que je receus il y a un jour ou deux, dont vous aurés icy copie et cognoistrés quels sont les artifices de Mons. de Boyssyse pour empescher ou retarder l'exe-

(1) Jean-Pierre de Sauvebeuf, frère de celui dont il est ici question, avoit épousé, dès le 24 janvier 1561, l'aînée des sœurs de Henri de Noailles, Marie, née le 3 janvier 1543 — et remariée le 21 février 1572 à Joseph s^r de l'Art et de Geulart.

cution de la bonne volonté du sieur de Cros envers la Province... *inachevé.*

T. Ier, fol. 84.

---

10. — LE Sr GODARD, PRECEPTEUR DE M. FRANÇOIS BARON DE NOAILLES, A MONSEIG. LE COMTE DE NOAILLES.

Bordeaux, 8 décembre 1598.

Très-curieuse épître, dans laquelle le sieur Godart mande de Bordeaux, à M. de Noailles, des nouvelles de ses deux enfants. Fait un récit des mœurs et du caractère dudit François, baron de Noailles, — de son progrès dans l'étude, — et de François, son frère, qui commence à pincer le luth.

Monseigneur, je n'eus jamais désir plus grand, ni volonté plus résolue que celle que j'ay tousjours eue de faire la charge, que vous m'avez commise en vostre service de telle sorte que ma conscience en fust acquittée, et que vous en fussiez bien servi. Si cela a esté résolu d'affection, aussi il a esté exécuté de fait, autant qu'il m'a esté possible : n'espargnant en façon quelconque ni conseil d'esprit, ni travail de corps, pour le bien de l'exécution de Messieurs voz enfans, et mesme de Mons. le Baron, qui estant le plus aagé, et aussy le plus capable de recevoir les enseignemens qui concernent les bonnes lettres et les bonnes mœurs : où je vous peux asseurer, Monseigneur, qu'il s'est comporté tellement jusques ici, qu'il a fait son bien et son honneur, que j'en ay eu beaucoup de joye, et que ceux qui le connoissent en conçoivent une belle espérance, qui leur fait croire qu'il doit estre à l'avenir bien accompli en toutes qualités, requises en ung vray et parfait gentilhomme. Car pour le regard de ses estudes, il combat de jugement des plus aagez, de labeur les plus paisibles, et de doctrine ceux qui sont les plus avancez parmi

ses compagnons de classe ; Et mesme ces jours passez estant allé visiter Mons. de Cessac qui l'interrogea et discourut avec luy sur ses livres de classe environ une heure et demie, il parla si à propos, que mondit s. de Cessac luy en donna beaucoup de louanges : et entre aultres, qu'il y avoit beaucoup d'hommes aagez de cinquante ans qui toute leur vie avoient fait profession des lettres qui n'eussent pas sceu dire ce qu'il disoit, ni parler si pertinemment. Si par cela vous pouvez cognoistre, Monseigneur, combien il proufite aux estudes. Je vous peux aussy asseurer que d'aultre part ses mœurs sont fort recommandables, pour avoir la crainte de Dieu devant les yeux, et la révérance qu'il vous doit, avecque toute l'obéissance que vos commandemens *peuvent réquérir de luy, bien engravée en son âme.* Ce qu'il fait assez paroistre par la fascherie et trouble d'esprit, où il a esté et est encore à présent, ayant connu que vous n'aviez point agréable ce qui s'estoit passé par deça, pour raison de quelques despenses, faites que je crois pour les habits. Car je n'en sçay point, Monseigneur, qui ayent esté faites ailleurs, sinon avec nécessité et toute mesnagerie. Mais je vous supplie, Monseigneur, que si rien s'est passé en cela, qui soit moins à vostre gré, d'en rejetter entièrement la faute sur moy, qui néanmoins pensois, le tout pour le mieux, et tellement médiocres les vestemens qu'ilz feussent tout ensemble assez simples et assez honnestes, ayant esgard au rang de vostre maison, à l'occasion de la ville et des visites qui se font ordinairement. Ce que je croy, Monseigneur, que vous jugeriez estre tel, quand vous auriez veu ce qui en est. Monsieur Charles n'a point eu encore d'habits neufs depuis qu'il a laissé le deuil. Le meilleur (dont le pourpoint est de satin et les chausses de velours ras) est encore fort bon et bien honneste pour porter les festes et dimanches, mais l'autre qui est de taffetas s'en va tout usé. Il seroit donc néces-

saire, Monseigneur, de luy faire avoir ung accoustrement pour tous les jours et d'estoffe propre pour l'hiver. Sur quoy je vous supplie de faire entendre vostre volonté et de pourveoir, s'il vous plaist au quartier de la pension qui courra dès le premier jour du mois prochain. Monsieur Roverteau estant par deça acheta ung Lut à Mons. Charles, qui commence d'apprendre à le pincer. Puisque c'est vostre bon-plaisir de retirer des escoles M. le Baron a l'issue de sa première classe et que je l'accompagne, je feray résolution conforme à vostre volonté, et courray jusques au bout, Dieu aidant la carrière commencée, mettant toute autre considération après celles de vostre service. Soubz espérance que vous jugerez un tel zèle d'affection digne de quelque récompense, pour laquelle mériter se mettra en tous bons devoirs pour vostre service, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

GODARD.

De Bordeaux, ce 8e de décembre 1598.

Au dos : A Monseigneur, Monseigneur le Comte de Noailles.

T. Ier, fol. 445.

---

11. — JEAN DORAT A MESSIRE HENRI DE NOAILLES.

On a fort peu d'autographes des gens de lettres du XVIe siècle. Celle-ci est de l'aîné des trois Dorat qui se signalèrent par leurs poésies aux XVIe et XVIIe siècle. Jean Dorat étoit poëte et lecteur public du Roy.— Il envoie les devises à peindre en l'enseigne et guidon de la compagnie du jeune Noailles. (Sans date.)

Monsieur, je pensois vous aller veoir à ce matin, mais le service de l'Eglise m'a empesché, cependant je vous envoye ce que j'ay avisé depuis hier.

Pour la cornette :

Ne faulte peindre qu'une grande estoile jectant rayons de feu vers Orient comme une comète. Et ce je prends tant de l'estoile qui conduisit les trois Roys, que de l'estoile qui apparut sur Jule, fils de Caïe, prédisant le grand heur qui devoit advenir à la race dudict Jule, duquel descendit Jule Cœsar: aussi signifioit lad. estoile que nuls ennemys ni dangers marins ou terrestres luy pourroient nuire. Quant à vous, l'estoile signifiera la faveur de Dieu et du Roy : le mot est :

HOC DUCE QUID METUAM?

Quant à la banderolle où le mot est :

QUÆ VITAM, VIM DAT IN HOSTES.

Je n'ay trouvé rien meileur pour l'exprimer que ce que je vis hier, à scavoir le canon où une flamme venant du ciel met le feu. Et ne faut craindre qu'on le prenne autrement puisque la flamme est venante du ciel. Nulle autre chose pour le présent, sinon que je prie Dieu vous donner, Monsieur, ce que vous est nécessaire.

Le tout vostre très humble et très obéissant serviteur,

IEHAN DORAT.

Au dos est écrit : A. Monsieur, Mons. de Noailles.
Monsieur Dorat.

T. II, fol. 235.

---

12. — RELATION DE L'EXPÉDITION QUE FIT M. DE NOAILLES CONTRE LE SIEUR MERVILLE.

Poursuites contre le Sr Merville, accusé de concussions violences et exactions dans l'Auvergne.

Les concussions que Merville a exercées dans l'Auvergne

et les courses qu'il y faisoit pour dresser des ambuscades à M. de Noailles l'ont obligé d'assembler de ses amys pour le pousser loing de là. Ayant donc assemblé pour ce dessein environ huict cens chevaux *et huict vingts hommes de pied, led. Sr de Noailles seroit party* avec ces troupes le vingt troisiesme avril pour aller droit à Merville. Lequel estant adverty de ceste résolution, et l'ayant mesme appris par des lettres qu'il fist détrousser à un messager dud. Sr de Noailles, il songea à prendre une retraite asseurée. Et pour cet effet *il treuva moien de surprendre le fort de la Capelle Baniac* (1), *où led. Sr de Noailles* l'auroit suivy, et après avoir demeuré trois jours devant... Merville fust contraint de desloger par capitulation. Tout cela se passa sy heureusement que de toute la trouppe de monsieur de Noailles il n'y eust qu'un cheval de blessé, et bien peu, un trompette et quelque autre soldat de blessé s

T. II, fol. 239.

---

13. — MONSIEUR DE SAINT-CHAMANS A MONSIEUR DE NOAILLES (HENRY), SON COUSIN.

Dernier Juin.

Au sujet du recouvrement de Malesse.

Aiant sondé si j'aurois moien vous faire recouvrer Malesse, ay trouvé que ceux qui sont dedans me tiennent le bec en l'eau, attendant d'avoir recuelly les grains; et n'en vois d'aultre que de vous apporter avec cinquante chevaux, ou encore moins, avec cinquante ou soixante soldats, avec laquelle compaignie j'espère que l'emporterons ou pour les moins ne leveront la *cuelhotte:* les gens de cheval seront pour faire teste à

(1) La Capelle Banhac, cant. de Figeac (Lot).

ceux de Merle qui ne les viennent secourir, car d'ailleurs ilz n'attendent secours. Mesmement si escrivez à madame de Miramont laquelle m'a assuré de ne leur donner faveur aucune. Monsieur le comte de Ventadour me dict avoyr cassé les compaignies des capitaines Reynié et Chambon, desquelles pourrés prendre les choys, et d'aultre part si on estoyt prest nous avons ravitaillé à St-Privat qu'est ung fort, bon à la veüe, et portée de deux arquebusades dud. Malesse, là où vous vous pourrés loger. Monsieur de *Soduré* et moy en parlames à Puideval lundy dernier, lequel trouva bon ce dessein. En cella et toutes choses que me seront possibles, je m'employeray pour vostre service, mais me semble que le plustost sera le meilleur. Je mettray fin à ceste cy pour saluer vos bonnes graces et mes humbles recommandations et supplie Dieu, Monsieur, vous donner très heureuse et longue vie — à *Sernière* ce dernier juing. Vostre très humble et obéisants cousin à vous faire service.

Signé : DE SAINT-CHAMANS.

Je vous envoye une glorieuse lettre de Durieu, à présent Sieur de Malesse.

Au dos : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Noailles, à la Fage.

T. II, fol. 237.

---

14. — MADAME LA COMTESSE DE QUEYLUS A MONSIEUR DE NOAILLES.

Elle parle de l'action indigne faite contre les gens de Madame du Monastere, et contre le sieur de la Bare, surquoy Mrs les Juges criminels et advocat du Roy à Villefranche ont fait leur devoir

jusqu'à ce que le Parlement de Thoulouze leur a osté la connoissance de ceste cause.

9 Janvier 1614.

Monsieur,

Je me doutois bien que la rigueur de ce temps estoit cause que personne ne pouvoit marcher par la campagne pour pouveoir vous aporter des nouvelles de la cour, car suyvan ce qu'il vous avoit pleu me mander par la Vergne, jesperois avoir l'honneur de scavoir plustot de vos nouvelles, lesquelles le sieur Vigier la Combe m'en a dit toutes les particularites, et fait voir copie des principalles lettres quil vous a aporté. De quoy je vous remercie tres humblement; mais la plus agréable nouvelle quil ma ditte c'est que vous et *messieurs vos enfans* vous portés bien, de quoy j'en loue Dieu et le prie de tout mon cœur de vous y vouloir longuement conserver.

Au reste, monsieur, nous sceusmes tout aussy tost ce mal heureux acte qu'on avoit fait aus gens de Madame du Monastere et au sieur de la Barre. Elle n'a manqué a l'instant de se pourvoir vers messieurs de la justisse pour y faire leur devoir, ce que messieurs les juge criminel et advocat du Roy ont fait, estant maintenant inhybés d'autorite de la Cour de Parlement de Toulouse. Je vous assure, monsieur, qu'ung chascung trouve fort estrange ceste action quy mérite une grieve punision, et ay veu les volontés de tous les messieurs de ce siége, toutes portées à servir et *honorer monsieur vostre fils*, à cause de l'emprisonnement et rétention dudit sieur de la Barre. Pour moy, Monsieur, vous scavés combien je vous suis servante et de tous les vostres, et qu'il n'y a occasion en laquelle je vous puisse tesmoigner ce mien desir que je ne m'y employe de toute mon affection, non seulement en Auvergne, mais jusques au bout du monde, et qu'il n'y a saison

ny rigueur du temps quy m'en empesche, comme vous en asseurera plus particulierement ledit sieur de la Combe et qu'il n'y a personne au monde quy vous honnore plus que moy, ny quy soit plus, Monsieur, Vostre tres humble cousine commere et obeissante servante

DELPUY.

P. S. Monsieur, j'atens des nouvelles de monsieur de Pestels par le sieur du Fau et s'il me mande de l'aller trouver je n'y manqueray, comme jay dit, plus partyculierement a monsieur de la Combe.

De Ville-Franche ce neufviesme Janvier.

Au dos est écrit : Madame la comtesse de Queylus, à monsieur de Noailles, son cousin et compere.

Les de Queylus, et plus récemment *Caylus*, descendoient de la grande famille des Lévi. L'auteur de la lettre que nous donnons ici, qui se désigne *cousine* de M. de Noailles, étoit vraisemblablement la mère du marquis de Caylus, époux de la célèbre nièce de madame de Maintenon.

T. x, fol. 82.

---

15. — EXTRAIT DES REGISTRES DU SIÉGE PRÉSIDIAL DU BAS-LIMOUSIN.

22 may 1610.

Sentence rendue par les Juges du Présidial du bas Limousin au siége de Brive, au sujet de la prise de Verneuil. Décret de prise de corps contre le Sr de St-Bonnet et ses complices.

Entre le procureur du Roy du présent siége demandeur, poursuivant un crime de lèze Majesté et une contrevention, inhibitions aux édits et ordonnances royaulx, d'une part,

Léonard d'Escars seigneur de St-Bonnet, le Sr de la Perche son frère, le chevalier de Chabrinhac, chevalier de la Noallie, ung nommé Mazerat du lieu de Bourdeillie, autre nommé Charles Chonniac, autre nommé Guingarellet de St-Bars et ung nommé Pierre des Moyne et autre Petit Jehan Chaufouru fils à feu Nardon et autre nommé Petit Jehan de Monseu Jehan, ung autre nommé Pyer Tailreu du lieu de la Gratière, et autre nommé Léonard cordonnier, Henry de Rofignac, le seigneur de la Mouthe de Lassac, nommé Henry de Rofinhac le Sr de la Forest de Cony nommé Plassos de Perigort; autre nommé Glaude Lagniac, dudit Sr de Rouffiniac et Pierre du Seillier dict Rigauld d'Allassac, deffendeurs et accusés, d'aultre.

Veu les charges et informations faites sur leurs contraventions de inhibitions aux édits et ordonnances royaulx et crime de lèze Majesté, à la requeste dudit procureur du Roy des dixneufviesme et vingtiesme may par Me Jacques de Feux, conseiller assesseur en la Vi-Sénechaucée avec le procès verbal fait par devant icelluy desd. jour, mois et an susdits conclusions du procureur du Roy :

Les gens tenans le siége présidial estably pour le Roy pour ce bas pays, en Limozin, en la ville de Brive-la-Gaillardie (*sic*) retenant la cognoissance de la cause pour la juger en dernier ressort, ont declaré et déclarent la matière prévostable, comme estant question de port d'armes à feu, crime de lèze Majesté : ensemble illicites prinses de forts contre les édits et ordonnances du Roy, ordonnent que lesd. Srs de St-Bonnet, Sieur de la Perche son frère, le chevalier de Chabriniac, le chevalier de la Noallie, ung nommé Mazerat du lieu de Bourdeille, autre nommé Charles Chouniac de St-Ybart, autre nommé Guingarellert dud. de St-Ybart; ung nommé Pierre des Moynne, autre Petit Jehan Choufouru fils a feu Nardon, autre nommé Petit Jehan de Moussen Jehan,

ung nommé Pierre Tailreu du lieu de la Grutiere, ung nommé Léonard cordonnier, de Rofinhac Sr dud. lieu et de St-Germain, Henry de Rofinhac, sieur de la Mouthe son frère, le Sr de la Forest, ung nommé Plassot de Perigort et un nommé Glaude Lagniac du Sr de Rofinhac, Pierre du Seillier dit Rigauld d'Allussac,—Seront prins au corps et apréhandés, pouvant estre èsdits noms assignés a comparoir en leurs personnes : ausquels le procés sera faict extraordinairement, suivant l'ordonnance, par l'assesseur du visénéchal pour ce fait : — ou à faulte de ce faire, estre procédé comme il appartiendra, despens réservés. — *Signé*, Dumas, lieutenant général : de Faulcon lieutenant général criminel : Mailler Serliac premier conseiller, Beynete Mailriard de l'Estang, Seguin du Puy et Salles. Dit et prononcé à Brive, au siége présidial, le vingt deuxiesme de may mil six cens dix. *Signé* Rivière, commis du greffier.

« Ceste grosse a esté prinse sur une autre grosse signée dud. Rivière, ainsin signée, Soutourcy, commys du greffier. »

Collationnées ont esté ces présentes par nous notaires royaulx soubsignés sur une grosse et extrait signé du susdit Soutourcy commis du greffier à nous à ces fins présentées par hault et puissant seigneur Messire Henry de Noailles, comte d'Ayen, et à sa réquisition, qui a dict luy estre nécessaire : lequel après a retiré devers luy led. extrait et s'est soubz signé. Faict et collationné au. . . . . de . . . . . ce jourd'huy deuxiesme juing après midy mil six cens et dix.

Signé : Noailles, qui ay retiré led. extrait : — Alexandrie, notaire : de Fregeac, notaire royal.

Et au dos est écrit : Copie de sentence donnée au presidial

de Brive, sur la compétanse de la prinse de Verneuil contre lesd. de St-Bonnet, etc., etc.

T. II, fol. 37.

---

16. — LES CONSULS DE SAINT-FLOUR A MONSEIGNEUR HENRY DE NOAILLES.

5e 7bre 1615.

Monseigneur, nous avons receu la vostre et dans vostre pacquet celle que le Roy nous escript. Nous avions cy devant receu aultre lettre de Sa Majesté contenant memes commandemens pour l'effect desquelz nous avons faict faire exacte garde, et prins garde à ce que rien ne se passe au préjudice du service du Roy, que s'il se passe aucune chose qui mérite de vous estre communiqué, nous ne manquerons, Monseigneur, de vous en donner advis.

Nous avons conféré avec le porteur de la présente et communiqué tout ce qui s'est passé pour les *assemblées* qui se font en ceste province, dont toutes fois nous ne sommes esmeuz, d'autant que nous jugeons que c'est pour le service du Roy, et que personne ne paroist en campaigne ainsi que plus particulièrement le porteur vous pourra faire entendre, et vous avoir desiré tout bonheur nous restons, Monseigneur, vos plus humbles et plus obéissans serviteurs.

Les consuls de la ville de St-Flour,

CONTE.

A St-Flour, le 6e 7bre 1615.

Au dos est écrit : A Monseigneur, monseigneur de Noailles bailly et lieutenant général pour Sa Majesté en l'hault pays d'Auvergne.

T. II, fol. 136.

---

17. — ISABELLE D'ORLÉANS, COMTESSE D'ALAIS (1), A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES (ANNE-JULES).

Avant de mourir, Madame d'Angoulême lui a donné le comté d'Alais. — Elle lui demande son appui contre les exactions du sieur de St. Auban.

Monsieur mon cousin. après le deceds de Madame d'Angoulesme qui m'a donné le comté d'Aletz, Je me suis particulierement appliquée a y faire administrer la justice par des gens de probité : et ayant receu diverses plaintes contre le nommé St.Auban, juge d'appeaux de la ville d'Aletz, j'ay fait ce qui m'a esté possible pour luy suspendre l'exercice de sa charge, du moins jusqu'a ce qu'il fust entierement purgé de decrets de prise de corps que le parlement de Toulouze a donnéz contre luy : il a cherché de l'appuy aupréz de Monsieur le Prince qui peut-estre vous en escrira, s'il ne l'a desja fait, et il se flatte mesme de vostre protection, fondé sur ce que vous estes logé chéz le Sr desplain son amy president en la Cour des aydes de Montpellier, Je ne croy pas qu'un homme comme St.Auban convaincu de diverses concussions et violences il y a plus de dix ans, trouve un azile souz vostre autorité pour eschapper à la justice du parlement de Toulouse : et affin que vous ne puissiez pas estre surpris j'ay estimé à propos de vous exposer les choses comme elles sont croyant que cela estoit suffisant pour obte-

(1) La seigneurie d'Alais étoit entrée par acquisition au XVIe siècle, dans la maison de Montmorency. Le connétable Henri, en mariant sa fille Charlotte, l'an 1591, avec Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, duc d'Angoulême, lui avoit donné en dot le comté d'Alais, et son fils François de Valois étant mort sans enfants de Louise-Henriette de la Chartre, celle-ci avant de contracter une nouvelle alliance s'était démise du comté d'Alais en faveur d'Isabelle-Charlotte d'Orléans, des mains de laquelle le comté entra dans la Branche des Bourbons-Conti.

nir de vous, Monsieur mon Cousin, ce que j'espere de vostre justice et de vostre civilité, estant avec une estime toute particuliere vostre tres affectionnée cousine.

ISABELLE DORLEANS.

M. le duc de Nouailles, d'Alençon ce 23 sept. 1683.

T. IV, fol. 102.

---

18. — MADAME LA PRINCESSE DE CONTI (1), A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Ce 9e février.

Elle le raille de son peu d'exactitude à écrire. — Nouvelles de la cour.

Vous avés bien fait, Monsieur, de me faire des excuses vous mesme du temps que vous avés esté sans mescrire : les compliments que jay receus de vostre part ne m'empescheront point de le trouver fort mauvais; mais puisque vous vous estes mis à vostre devoir il faut vous pardonner Je ne scay qui est l'amant dont vous m'envoyés une chanson; j'en connois plus d'un avec vous capable de faire des vers et de la musique, et je les croy tout aussy capables de se consoler de l'absence des personnes quils aiment le mieux.— Il ny a pas beaucoup de nouvelles à vous mander : on parle fort de guerre un jour : le lendemain on est tout aussy seur de la paix, et selon les apparences on ne scait encore ce qui en

(1) Marie Anne, légitimée de France, fille de Louis XIV et de Madame de la Vallière connue sous le nom de *Mademoiselle de Blois*, épousa Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, en janvier 1680 — dont on connoît la vie agitée. — La beauté, l'enjouement et les grâces de la jeune princesse ont été l'objet des louanges de Lafontaine et de Madame de Sévigné. Le recueil ne contedoit que cette lettre de madame la princesse de Conti.

sera. Nous avons eu ces trois jours-gras des bals qui m'ont fort enuyé : il ny avoit pas beaucoup de bonnes danceuses; la Comtesse d'Estrées estoit des meilleures, quand par hasard elle se trouvoit en cadence.—Vous devés estre bien las de voyager et le temps qu'il fait n'est pas bon au rumatisme. J'ay bien de l'impatience, Monsieur, que vostre voyage soit finy et que je puisse vous asseurer moy mesme que vous n'avés point de plus véritable amie que moy.

MARIE ANNE DE BOURBON, fille de France.

T. II, fol. 142.

---

19. — MADAME LA DUCHESSE DE BOURGOGNE (1) A MADAME LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Complimens et protestations d'intérêt.

Je prend trop de part à tout ce qui vous touche pour ne vous en pas donner des marques aujourdhuy. Je vous ferai en mesme temps des complimens de joie et de tristesse : soyez persuadée que persone ne prend plus d'interest à tout ce qui peut vous faire plaisir.

T. II, fol. 305-19.

(1) Marie Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, puis Dauphine, née le 5 décembre 1685 à Turin, mariée le 9 décembre 1697 à Louis, duc de Bourgogne, dauphin de France, petit-fils de Louis XIV et père de Louis XV, célèbre par son enjouement, son esprit et le rôle qu'elle joua durant la vieillesse du grand Roi. — Morte à 26 ans de la rougeole pourprée six jours avant son mari, le 17 février 1712. — C'étoit du Recueil la seule lettre de la Duchesse de Bourgogne.

20. — MADAME LA MARÉCHALE DE SCHONBERG A MADAME LA DUCHESSE DE NOAILLES.

Compliments et félicitations.

Je ne donneray pas la peine a Madame la Duchesse de Noailles de lire une lettre pour luy dire la part que je prends en tout ce qui peut reguarder sa satisfaction, puisquelle ne peut doutter du parfait respect que j'ay pour elle.— S'y vous doutiez de moy, l'un et l'autre, vous seriez des ingrats, car vous ne pourez jamais avoir tant de bien et de prosperitez que je vous en souhaite; ny estre aimez et honnorez sy véritablement que je vous honnore.

LA MARÉCHALE DE SCHONBERG.

T. IV, fol. 5.

La belle Marie de Hautefort, si célèbre par l'amour du roi Louis XIII, après avoir refusé de nombreux partis, avoit épousé à 30 ans (23 sept. 1646) le maréchal de Schomberg, duc d'Halluin, qui en avoit 45. Les mémoires du temps ne se lassent point de louer son esprit, son caractère, sa vertu et sa merveilleuse beauté qu'elle conserva longtemps. — Morte à Paris, le 1er août 1691. — La seule lettre du recueil.

---

21. — MADAME LA DUCHESSE DE BEAUVILLIERS (1) A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Elle ne se sent coupable d'autre crime que de trop l'aimer. Sa joie de ses succès.

Vous m'avez mis dans une paine extreme, mon cher Duc,

(1) Cette duchesse de Beauvilliers étoit Henriette Louise Colbert, seconde fille du grand ministre: elle avoit été mariée le 21 janvier 1671, à Paul de Beauvilliers en faveur de qui le duc de Saint-Aignan, son père, s'étoit démis de son duché-pairie, mais qui ne prit que le titre de duc de Beauvilliers pour laisser à son père celui de duc de Saint-Aignan. — Nous donnons les deux seules lettres de madame de Beauvilliers.

par le froid, et l'air de cérémonie que jay trouvé dans vostre lettre. Quel crime ay je commis à vostre esgard? je ne me sens coupable daucun ; s'y s'en estoit un de vous aimer tres tandrement jadvoüe que jay celuy là au supresme degré : ne m'accusez d'aucun autre. Sy je ne vous ay pas plustost escrit, sest parceque jay fait un voiage tres long dans nos terres, pandant lequel touttes le merveilles que vous avez faittes se sont passées : j'y ay esté plus sensible que personne du monde, et ne seray point contante, que l'on ne me fournisse de ce costé cy quelque occasion qui me donne une tres grande joye à vostre esgard ; je me sens liée à vous d'une telle maniere que vos interets seront toujours les miens, comptez donc sur cella, et que personne ne vous ayme plus tandrement, et ne vous honore plus veritablement.

LA DUCHESSE DE BEAUVILLIERS.

A Versailles, ce 13e Aoust,

T. VI, fol. 192.

---

22. — MADAME LA DUCHESSE DE BEAUVILLIERS A MADAME LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

A St-Aignan, ce 3me mars.

Remercimens. — Mauvais état de santé de M. de Beauvilliers. — Méchants propos du public dont elle se croit justifiée... vers 1694.

Jay receu avec un grand plaisir, Madame, les marques que vous me donnez de vostre amitié : je vous assure que j'y suis fort sensible, et je ne puis attandre a mon retour à vous le temoigner. Jay esté fort mal à mon ayse dans tout se voiage, car monsieur de Beauvillier a toujours esté incomodé et cella augmanta fort en revenant : il est mieux de-

puis quil est icy, il prit hier une médecine; Elvesius luy a ordonné une drogue qui luy fait du bien, et l'exemple de madame la duchesse de Guiche nous a fort enhardy. Il croit le mettre en etat d'attandre les eaux de Bourbon sans nouvel accidant, et que Bourbon achevera de fortifier.—Je suis ravie Madame que Monsieur le Maréchal de Noailles soit contant de nous; en vérité la mechanceté du public est bien grande, car tout a ésté imaginé, et controuvé. Jespere que l'advenir leur fournira beaucoup de preuves du contraire, car nous ne desirons rien plus fortement que de vous donner touttes sortes de preuves de notre véritable attachement.

LA DUCHESSE DE BEAUVILLIER.

Monsieur de Beauvillier me charge de vous marquer sa reconnoissance, il espere vous remercier bientost.

T. VI. fol. 196.

---

23. — MADAME LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE (1) A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Ce 21 aoust 1605.

A propos de la promotion de M. Antoine de Noailles, évêque de Châlons, au siége archiépiscopal de Paris.

JÉSUS † MARIA

F.

Dieu nous a donné, Monsieur, un sy St. pasteur que je ne puis m'enpescher de m'en rejouir avec vous, comme avec le

(1) Voici une fort jolie lettre de la belle pénitente Carmélite. Nous n'oserions affirmer qu'elle soit inédite. Mais comme nous n'avons pas sous la main les moyens de conviction, nous la donnons telle que nous l'avons copiée. C'étoit la seule du recueil. Tome VI *bis*.

meilleur de nos amis : je nay point l'honneur d'estre connüe de luy; je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien luy demender pour nous sa benediction, et sa protection pour nostre monastère. Nous avons fait icy de grandes prières pour obtenir un digne ministre de J. C.— Nous l'avons par sa grace c'est à nous à proffiter de cette avantage et à demander sa conservation et la vostre. Je souhaite, Monsieur, que vostre santé ce retablisse, jay esté touchée de vostre état, et toute pauvre que je suis, jay prié pour vous de tout mon cœur. Jespere que vous este bien persuadé, Monsieur, que je vous dis la verité, en vous assurant que personne ne vous honore plus que je fais et n'est plus à vous en nostre Seigneur.

Sr LOUISE DE LA MISÉRICORDE.

Il y avoit desja du tems que feu M. l'Archevesque nous avoit promis une place à St.Magloire : il y en aura trois vacante dans cette année. Au retour de l'assemblée j'avois ecry a Mons. l'Archevesque pour en avoir une, mais la mort la surpris. Mandez nous, je vous suplie, sy je dois ecrire à Mgr nostre archevesque, ou sy vous m'obtiendrez cette petite grace sy je ne savois que cela est fort recherché je ne l'inportunerois pas sy fort : la charité souffre tout; c'en est une grande que de nous accorder cette place, je feray la dessus, Monsieur, selon que vous aurez la bonté nous conseiller.

M^r^ labbé Pirot chancelier de nostre dame est homme par son mérite à ce faire distinguer de Mgr vostre frere, il est nostre superieur, nous esperons ancore que par cet androit il recevra quelque marque de sa bonté.

T. VI, fol. 348.

24. — MADAME DE MONTESPAN A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Samedi au soir, aoust 1695.

(Même sujet.)
Le seul des vingt-huit billets ou lettres de madame Montespan contenus dans le recueil de Noailles que M. Pierre Clément ait omis de comprendre dans les pièces justificatives da son livre.

Les personnes de Communauté ne scauroient trop prendre de précaution pour se mettre bien auprès de leur archevesque, c'est dans cette vue, Monsieur, que je vous demande votre protection, et que j'ose vous assurer que Mère Marthe et moy sommes les supérieures de Paris les plus contentes d'avoir affaire a vous,

F. DE ROCHECHOUART.

T. VI, fol. 350.

---

25. — MADAME LA MARQUISE DE BETHUNE A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

A Selles, ce 30e Aoust 1695.

Même sujet.
Catherine de la Porte avait épousé, le 11 décembre 1662, Maximilien-Alpin de Béthune, marquis de Béthune, et de Courvilles, comte de Nogent, seigneur de Villebon, morte le 6 août 1706, agée de 75 ans. La seule lettre du recueil. Tome VI *bis*.

Quoyque je sois des dernières Monsieur a vous temoigner la part que je prens à ce que le Roy a fait pour M. l'Evesque de Chalons, et à vous en faire mon compliment, parcequ'estant esloignée de Paris je ne suis pas sitost informée des nouvelles de ce qui sy passe, je me donne l'honneur de

vous assurer cependant, Monsieur, que personne n'en a eüe une plus veritable joye que moy, et que c'est une Justice que le Roy rend au merite et a la vertu de Monsieur votre frere, et je vous supplie d'estre bien persuadé, Monsieur, que l'on ne s'interessera jamais plus vivement que je fais a tout ce qui vous regarde, vous honnorant plus veritablement que personne du monde et estant aussy parfaittement qu'on le peut estre votre tres humble et tres obeissante servante.

LA MARQUISE DE BETHUNE.

Je vous prie, mon cher compere, de trouver bon que je fasse dans cette lettre des compliments a Madame La Marechale.

T. VI, fol. 237.

---

26. — Me SCUDERY A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

A Paris, le 5 septembre 1695]

Félicitations au sujet de la promotion de l'évêque de Châlons, au siége de Paris.

F.

Je n'ay osé, Monseigneur, vous faire plustot mes tres respectueux compliments sur la nomination de Monseigneur l'archevesque de Paris : cependant je suis une ancienne servante de vostre maison et je vous demande permission de m'i interesser toujours et de me continuer l'honneur de vostre protection. Je vous suplie aussi de me mettre soubs celle de Mgr l'archevesque, car jespère, Monseigneur, parceque vous estes vertueux et genereux que vous n'auriez point absolumant oublié une personne qui s'est toujours contée

comme une desvouée de vostre illutre maison : je ne vas pas vous le dire, Monseigneur, car les ocasions de servir un grand seigneur comme vous sont si rares a une malheureuse personne comme moy, que cest tres raremant que j'ose vous dire, Monseigneur, que je suis avec un grand respect vostre tres humble et tres obéissante servante.

DE MARTIN VAST

DE SCUDERY.

T. VI, fol. 353.

Cette lettre, comme l'indique assez la signature, n'est point de l'illustre Sapho, mais de la femme de son frère, Mons. de Scudery. Tallemant raconte d'une assez plaisante façon leur mariage. « Comme il (Scudery) s'estoit retiré à Gravelle, en Normandie, une veuve, qualifiée du pays passant par là vit notre auteur qui se promenoit, elle demanda qui il estoit. On le lui dit. Au nom de Scudery, elle lui fit compliment et le mène chez elle. Une vieille fille de ses parentes, appelée Mlle de Martin Val qui estoit avec elle, s'enflamma du grand Georges et ils se marièrent. Mais c'étoit mettre un rien avec un autre rien. Il en a eu un garçon fort joly. C'est une des plus grandes hableuses de France, et pour de la cervelle, elle en a à peu près comme son époux. Elle estoit un peu parente de M. ou de Mme de Saint-Aignan (Beauvilliers). »

C'est en 1654 qu'eut lieu ce mariage. Scudery mourut le 14 mai 1667, il y avait donc, à la date de la lettre, 28 ans déjà que Marie Françoise de Martin Vast étoit veuve, quand, en 1654, elle épousa Scudery. — On a d'elle des lettres de Bussy qui montrent plus d'esprit et de *cervelle* que ne lui en accorde l'auteur des *historiettes*. Le recueil Noailles n'avoit que cette lettre de madame Scuderi. Tome VI *bis*.

---

27. — LA REYNE D'ESPAGNE A MADAME LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

De Madrid ce 6 novembre 1702.

La princesse des Ursins lui a dit tant de bien d'elle, qu'elle veut devenir son amie.

Ma Cousine, La Princesse des Ursins m'a si souvent parlé

de votre bon esprit et de votre cœur, qui est encore meilleur, que jay souhaité long-tems votre lettre devant que de la recevoir. Je vous avoüerai cepandant que je l'ai trouvé trop sérieuse pour une personne que l'on dit etre tres gaie naturelement, mais j'espere aussi que ce sera la seule que vous m'ecrirés de cette manière. Je voudrois que vous fussiés icy pour nous divertir un peu, car nous sommes fort tristes, sans savoir que faire pour ne l'etre pas tant. Le païs ne produit aucun amusement agréable, et touts les jours je souhaite aupres de moi des personnes qui sachent etre folles quand il leur plait. La Princesse des Ursins m'assure que vous etes excellente pour cela : si vous veniés en ce pais cy je ne scai pourtant qui l'enporteroit ou de vous ou d'elle. Ce discours un peu libre doit vous marquer mieux qu'autre chose combien je vous estime et l'envie que jay que vous soyés de mes amies.

MARIE LOUISE.

T. II, fol. 355-57.

Marie Louise Gabrielle de Savoie, sœur de notre brillante duchesse de Bourgogne, née le 17 septembre, mariée le 11 septembre 1701 au duc d'Anjou, roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, morte le 14 février 1714, à l'âge de 26 ans. On sait l'influence qu'exerçoit sur elle et sur le roi son époux, la célèbre princesse des Ursins. Nous avons publié dans les t. XI et XII du *Cabinet historique*, une série de pièces fort curieuses sur cette époque de la vie de la reine Marie Louise et de la princesse des Ursins, pièces dont un grand nombre étoient empruntées précisément au Recueil Noailles, de la bibliothèque du Louvre. Ce sont autant de documents sauvés. Nous y renvoyons le lecteur, t. XI, p. 347 et suiv. Du reste la lettre qu'on vient de lire est la seule de cette princesse enjouée que contînt la correspondance Noailles.

28. — MADAME LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE DE CONTY (1) A MADAME LA MARQUISE DE LA VALLIÈRE.

Ce dimanche,

Elle lui apprend les bonnes intentions de M. le cardinal de Polignac pour M. le cardinal de Noailles, contrairement aux bruits qui ont couru que ces deux prélats étoient brouillés et que M. le cardinal de Polignac se plaignoit que M. le cardinal de Noailles lui eût manqué de parole.

J'ay veu ce matin le C. de P. je l'ay envoyé prier de venir, luy disant que j'estois en peine des discours qui se tenoient dans le monde : quil se plaignoit du Card. de N. que c'estoit les ennemis du C. qui vouloient luy oster son secours dans le temps quil en avoit le plus de besoin, et les siens, a luy qui estoient outrez de l'honneur qu'il s'estoit acquis et qui seroient ravis de dire qu'il estoit bien aise d'un pretexte pour se remettre du party le plus fort.—Il m'a repondu quil ne se plaignoit point du C. de N. et qu'il avoit compris que les discours que l'on tenoit estoient plus contre luy que contre le C. de N. — Quil n'avoit dit et ne diroit jamais qu'il luy eut manqué de parole : qu'il estoit tres faché que le changement que le C. de N. a fait a son mandement le mit presque hors d'estat de luy rendre service; qu'il le veroit mardy à Paris et qu'il estoit dans les sentimens ou il a toujours esté d'estime, de

(1) Anne Marie Martinozzi, sœur puinée du Card. Mazarin, avoit été mariée au Louvre, le 22 février 1644, à Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du prince de Condé et de la duchesse de Longueville. Demeurée veuve à vingt-neuf ans, le 21 février 1666, elle mourut à Paris, le 4 février 1672, à l'âge de trente-cinq ans; laissant de son mariage, Louis Armand de Bourbon, 2e prince de Condé. « Toute l'Europe a connu le mérite de cette princesse, « et la France, qui a admiré sa piété et son désintéressement, en conserve chèrement la mémoire. (MORÉRI.)

respect pour le C. de N. et desire de luy rendre service. Il m'a priée mesme de dire, quand j'en entendrois parler, quil n'estoit point vray qu'il se plaignit de luy.—Il m'a paru quil n'estoit point nessessaire de le piquer d'honneur et quil comprend quil seroit aussi honteux pour luy de changer; qu'il luy a esté honorable jusqu'icy de soutenir le C. de N. Je souhaite que la conversation qu'il aura avec luy à Paris luy donne lieu de pouvoir agir car il me paroit bien intentionné, mais le roy luy a fermé la bouche. — Voila une malheureuse affaire.

T. IX, fol. 49.

---

29. — MARIE-CASIMIRE DE LA GRANGE (1), REINE DE POLOGNE, A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

A Blois le 12e 8bre 1715.

Elle apprend avec plaisir que les affaires qu'elle a au sujet de ses rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, se trouvent du département des nouvelles charges qu'il a, — et lui recommande ses intérêts.

Mon Cousin, j'apprens avec plaisir que les affaires que j'ay, au sujet de mes rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, se trouvent du département des nouvelles charges que vous

(1) Marie Casimir de LaG range, Ve de Jacques de Radzivil, prince de Zamoski, palatin de Sandomir, et fille de Henri de La Grange, marquis d'Arquien, depuis cardinal, et Françoise de la Chatre-Brillebaut. — Mariée le 6 juillet 1665 a Jean III Sobiewski qui mourut à Varsovie le 17 juin 1696. Après sa mort, Marie Casimire se retira à Rome et y arriva le 24 mars 1699. Elle y resta jusqu'au mois de juin 1714, qu'elle en partit pour venir en France et résider à Blois, où elle arriva au mois de septembre de la même année et y mourut le 30 janvier 1716, âgée de 75 ans, d'où son corps fut porté à Varsovie.

avés, et dont je vous felicite de tout mon cœur. Je vous recommande donc mes intérêts qui ne sauroient être en de meilleures mains que les vôtres, et je suis ravie de proffiter de cette occasion, pour vous assurer de l'estime et de la consideration parfaites, que j'ay pour vous, mon Cousin, et pour tout ce qui vous appartient.

MARIE CASIMIRE, REYNE.

T. XIV, fol. 231.

---

30. — LETTRE DE M. D'ANGERVILLIERS AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

A Fontainebleau le 4 Juillet 1731.

Tout le vol. XVII, sauf quelques pétitions et quelques brevets, nominations, estats signés du roi Louis XV,, ne renfermoit que des lettres de M. d'Angervilliers, secrétaire de la guerre de M. le maréchal de Noailles (Adrien Maurice), du 16 mai 1722 au 15 décembre 2739. La lettre suivante qui concerne Madame de Saint Chamant, nous avoit été demandée, en copie, au nom d'un membre de cette famille : nous la reproduisons ici.

J'ay fait usage, Monsieur, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 du mois dernier, en faveur de madame de St-Chamant. Mais à peine ay-je commencé de la lire à Son Eminence qu'elle m'a interrompu pour me dire qu'elle avoit répondu à celle que vous luy avez écrite sur le même sujet. Je vous supplie de croire que j'aurois été ravy de rendre service à la famille de feu M. de St-Chamant, qui étoit de mes intimes amis, mais il m'a paru que Son Eminence avoit déjà pris son party, dans l'idée où elle est qu'il ne laisse pas ses affaires en mauvais estat. Je souhaite de tout mon cœur que cela soit, et de trouver d'autres occasions d'estre utile à madame de St-Chamant et à ses enfans. J'ay

l'honneur d'etre trés parfaitement, Monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur.

Signé : DANGERVILLIERS.

T. XVII, fol. 143.

---

31. — MARIANNE DE NEUBOURG (1), REINE DOUAIRIÈRE D'ESPAGNE A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

A St Michel le 6e Sepre 1732.

Sur ses sentiments pour le Marechal et sur le plaisir qu'elle a eu de voir en Espagne M. le comte de Noailles.

Monsieur le Duc de Noailles, mon Cousin, Vous ne devez pas douter, par l'estime que j'ay pour vous, du plaisir que j'ay eu de voir icy le Comte de Noailles, et je ressents, une veritable reconnoissance a toutes les attentions que vous me temoignez, par la lettre que vous m'avez escrit; je souhaite qu'il se présante des occasions à vous marquer mon amitié, et vous etre utile, dans ce qui pourra vous être agréable.

MARIANNE.

T. XIV, fol. 78.

(1) Marie Anne de Bavière-Neubou.g, 14e des enfants de Philippe Guillaume, duc de Bavière-Neubourg, électeur palatin, et d'Elizabeth Amélie de Hesse-Darmstadt, sa seconde femme, née le 28 octobre 1667, épousa le 4 mai 1690 le faible Charles II, roi d'Espagne, près duquel elle combattit en vain l'influence françoise et le testament qui appeloit au trône d'Espagne le petit fils de Louis XIV. A la mort de Charles, Marie Anne se retira d'abord à Tolède, puis en France, à Bayonne notamment, où elle mourut le 16 juillet 1740.

---

32. — CATHERINE OPALINSRA (1), REINE DE POLOGNE, A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Elle espère qu'il trouvera bon le parti qu'elle a pris de se mettre au couvent de Saint-Cyr.

(Nous respectons scrupuleusement l'orthographe de la reine de Pologne qui, en sa qualité d'étrangère, n'étoit pas tenue d'être puriste.)

Monsieur, n'ayant receut que des m'arques de vostre amittiez depuis mon sejours d'icy, jay lieu de me flatter que le roy trouvant bon de me mettre a St-Cyr qu'y est de vostre gouvernement pour quelque temp, ne vous serast pas desagreable ; au sujet dequoy jenvoye Msr de Villancourt pour larangement qu'il vous plairast de faire. Comme c'est une chose qu'y me m'est a portez de vous temoigner la mienne

(1) C'est la mère de notre aimée reine Marie Lesczinska. Catherine, fille d'Opalinski, castilan de Posnanie et de N. Garnkowska, née le 5 nov. 1680, épouse en 1698 Stanislas Lesczinski, élu roi de Pologne le 2 juillet 1704, et si célèbre par les étranges péripéties de son règne et de sa vie. La reine Catherine est morte à Lunéville en mars 1747.

M. de La Saussaie, dans son histoire du château de Chambord, a consacré au séjour du roi et de la reine de Pologne à Chambord, quelques lignes que nous croyons devoir reproduire ici : « Le chateau étoit abandonné depuis longtemps quand il devint, en 1725, l'asile du malheureux Stanislas Lesczinski. Le roi et la reine de Pologne y passèrent huit années dans la pratique de toutes les vertus. La paroisse de Chambord conserve dans ses archives des souvenirs touchants de la bonhomie de Stanislas. Dans un grand nombre d'actes de naissance on le voit figurer comme parrain, et les gens de village perpétuent la tradition des visites paternelles que le bon roi faisoit dans les chaumières de leurs aïeux, de l'intérêt qu'il prenoit à leurs travaux et à leurs fêtes, et du plaisir qu'il avoit à juger leurs différents. — La reine affectionnoit beaucoup la petite chapelle située près des appartements de François 1er et qui en a retenu le nom d'oratoire de la reine de Pologne. »

Le recueil Noailles contenoit sept lettres de cette princesse.

je rechercherez avec soin de vous prouver combien je suis

Monsieur

Vostre sincere amie

A Chambord le 11 de Septembre l'an 1733.

CATHERINE.

T. XIV, fol. 209.

---

33. — CATHERINE REINE DE POLOGNE
A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Elle le remercie des témoignages d'amitié qu'il lui donne.

Monsieur, comme se n'est pas d'aujourdhuy que je recoist des preuves de vostre amittiez pour nous, se serez une ingratittude en moy de ne les avoir pas gravez dans mon cœur ; celle que vous me temoignez a locasion de se qu'y m'arive et en vos soin ne fait que redoubler ma reconnoissance de la qu'elle je vous prie d'estre aussy persuadez que jen suis penetrez estant,

Monsieur,

Vostre tres sincere amie

A Chambor le 25 de Septembre l'an 1733.

CATHERINE.

T. XIV, fol. 210.

---

34. — ÉLISABETH THÉRÈSE, REINE DE SARDAIGNE,
A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Elle le remercie de l'intérêt qu'il a pris à son heureux accouchement.

Mon Cousin, Nous connoissons assez le vif empressement dont vous avez toûjours été porté pour nos satisfactions, pour vous imaginer la joye avec laquelle vous nous marquez

d'avoir appris la nouvelle de nôtre heureux accouchement. Nous souhaitons que vous soyez bien persuadé du bon gré que nous vous savons des expressions obligeantes que vous nous avez faites à ce sujet, et du plaisir que nous ressentons aussi de vous assûrer de la consideration très-distinguée que nous conservons pour vous. Sur ce, Nous prions Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. A Turin ce 13 janvier 1739.

ELIZABETH THERESE.

T. XIV, fol. 264.

Elizabeth Thérèze de Lorraine, fille de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, et d'Elizabeth Charlotte d'Orléans : — troisième femme de Charles-Emmanuel-Victor, roi de Sardaigne, qu'elle épousa le 5 mars 1737 : morte à Turin, le 13 juillet 1741, à peine âgée de trente ans.

---

29. — MADAME INFANTE (LOUISE ELISABETH)
A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Ce 28 Juillet 1746.

Elle espère que M. de Noailles voudra bien lui procurer de plus longues lettres de son papa, qu'elle aime tendrement. Le roi d'Espagne est toujours très disposé à former un établissement pour l'Infant.

Je ne sçaurois vous trop remercier, Monsieur, de ce que vous avez dit au roi que vous n'approuviez pas que sa lettre fut courte : je vous charge donc aussi de m'en procurer de longues, et de fréquentes. Je ne vous dis rien de la joye que j'ai quand j'en reçois, vous connoissez mes sentiments pour mon papa : ainsi je diré beaucoup plus en ne disant rien, qu'en disant beaucoup ; les plus grandes expressions ne pouvant jamais arriver a la verité. Je n'ai pas trop bien receu

ma niece, mais dieu nous l'a donnée donc que cela convient: conformons nous a sa volonté, sans cesser, de lui demander un Duc de Bourgogne. Ma fille est de méchante humeur depuis qu'elle a cette cousine de plus, la voila sans mari, et l'etat de fille ne me paroit pas lui plaire: elle sera mal dans ses affaires si elle n'a pas d'autres ressources que vous: malgré les ordres, vous et mon ambassadeur vous êtes tres mal *portez*.— Le roi ne negligera rien pour que l'etablissement de l'infant soit bon, je sçai qu'il a dit qu'il etoit obligé de faire plus que le feu roi, parce qu'un frere ne pouvoit pas sacrifier ses freres, comme un pere ses enfans.—ils m'accablent d'amitiés, vous voyez donc qu'on peut tout esperer de lui. je suis persuadée que vous ne negligerez rien pour que tout aille de même. Vous êtes bien regulier a m'ecrire, et vous ne scauriez me faire de plus grand plaisir, ainsi je vous en demande la continuation. J'attends les premiers jours du mois les reponses de mon doudou, je ne suis pas sans *cuidado* de lui, comme bien vous croyez. Il n'avoit pas encore receu ces belles epîtres dont vous avez lües quelques unes, elles sont arretées a Gênes; j'espere pourtant qu'il les aura à present, il vaut mieux tard que jamais, et l'on ne sçauroit jamais trop avoir du bon : toutes mes lettres sont excelentes, ainsi que tout ce qui vient de moi. Ma santé est toujours dans le même état, j'espere pourtant qu'elle redeviendra parfaitte, quand le remede pourra avoir son effet, il faut travailler à la volonté du maitre j'avertirez du temps quand il le sera. adieu, Monsieur, je vais chez la reine douariere, je vous embrasse *y quedo la Condesa de Chinchon a los pies* de V. E.

T. XIV, fol. 116.

36. — MADAME INFANTE (LOUISE ELISABETH) A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Ce 27 août 1746.

Elle désire beaucoup la nouvelle alliance dont on se flatte en Espagne, moyennant la dispense du Pape, ce qui seroit très-important pour ses intérêts particuliers. Madame de Elde instruira M. de N. du mauvais état de ses affaires domestiques. Elle ne peut prendre sur elle d'en importuner le roi son père, mais si M. de Noailles pouvoit lui faire payer les 200,000 fr. de sa dot, il est certain que cela lui feroit grand plaisir.

Vous ne sçauriez me faire de plus grand plaisir, mon cher gendre, qu'en m'ecrivant souvent, j'aime toujours mes amis, et je me flatte que vous êtes du nombre.

Jétois fâchée que mon papa n'alle plus a l'armée, mais par les raisons que vous me dites cela me paroit tres raisonnable. L'on desire ici beaucoup la nouvelle alliance, et la raison de la religion *no hace fuersa*, parce que l'on dit qu'avec la dispense du pape l'on ne doit point avoir de scrupule : je vous avoüe que je la crois tres importante, pour les interets de la France, par consequent des miens : il est difficile d'oublier de quel païs l'on est. Cette derniere affaire d'Italie nous a fait grand bien, et a ma santé, quoiqu'il faille encore bien des choses pour la rendre parfaitte. Je ne sçai qui vous a donné des nouvelles de mes affaires domestiques, Mad. de Lede vous en instruira plus en detail, mais il est certain qu'elles sont en fort mauvais etat. J'ai eüe ma fille longtemps *a mi cargo*, mais depuis le roi lui a donné dequoi s'entretenir fort bien, c'est un soulagement; mais a vous dire franchement la verité, je suis toujours dans un grand embarras, je vendrois plustost ce que je pourrois que d'en importuner le roi : mais si vous pouviez me faire avoir les 200000 francs de ma dotte, il est certain que cela me feroit grand bien,

et que j'en ai grand besoin : vous sçavez peut être qu'il faut d'etiquette dépenser presque la moitié de ce que j'ai en congrégations, et autres choses de cette espece qui ne font de bien a personne, et ce qui me dérange beaucoup : outre cela il faut beaucoup de richesse dans les habits, etc., l'on me doit assez, l'on ne veut pas me faire crédit ; ainsi je vous laisse à juger si je dois être embarrassée : je suis persuadée que vous ne negligerez rien pour me tirer d'embarras; et sur le tout c'est une si petite somme, que j'espere que vous en viendrez a bout. Cette confidence doit vous prouver ma confiance, vous sçavez que je n'aime pas a me plaindre, et non par hauteur, je n'en ai, dieu mercy pas! Voila mon cher marêchal, la verité, dont Mad. de Lede vous dira les détails, Je crois tres important que vous soyez instruit de tout, ainsi je direz au Roy de vous dire ce que je lui en manderez. Je vous embrasse de tout mon cœur; ma sœur sera nôtre *alcahueta*.

T. XIV, fol. 119.

---

37. — MADAME INFANTE (LOUISE ELISABETH) A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Ce 12 décembre 1746.

Je suis chaque jour plus *achaquosa*, Monsieur: il s'est joint une fluction a mes vapeurs, qui m'a enflée presque tout le visage, mais heureusement mon estomac va bien, il n'en est pas de même de mon humeur quoique j'espere que nous pourrons nous mieux *porter* la campagne prochaine que nous n'avons fait celle-cy. Je suis persuadée que dans ce qui dependra de vous, vous n'y négligerez rien. Je me couche a present casi a l'heure des poules, ainsi quoiqu'il ne soit pas onze heures je tombe de sommeil. Adieu donc Monsieur, je

finis à la façon des réchauts que ma reine vous envoyoit par moy.

T. XIV, fol. 126.

---

38. — MADAME INFANTE (LOUISE ÉLISABETH) A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Ce 26 Xbre 1746.

Vous devenez un peu paresseux, Monsieur, mais je n'ose vous en faire de reprôche, parce que je sçai que vous m'êtes fidele et que malgré que l'on dise, vous me donnez toujours la préference; cela est flatteur pour moy, car mes sœurs sont charmantes, il n'en est pas de même pour vous, cela prouveroit vôtre mauvais gout, si l'on pouvoit en disputer.

J'ai été purgée ces jours passez, et tres abbondament, nous n'avons pas eû trop de sujets a faire de bonnes humeurs, mais le *mal genio* doit y avoir part.

Vous sçavez la nouvelle des Génois, elle seroit bien bonne si elle avoit duré, mais j'en doutte fort, et nous n'en avons rien scû depuis la premiere nouvelle, ce qui ne me paroit pas bonne marque. Nous ne recevons pas de nouvelles d'italie, il manque six couriers de Naples, je ne laisse pas d'être inquiette pour ce côté la aussi, vû surtout la faute de general, et de lieutenants generaux. Nous voicy bientost a la nouvelle année, je vous la souhaitte des plus heureuses. M. le Duc de B. se porte a merveille, dit-on : car il y a du temps que je ne l'ai vû; il n'en est pas de même du Comte qui a sa colique une autre fois: mes compliments à la marechale de Noailles, à la comtesse de Toulouse et à madame de Villars.

Adieu Monsieur soyez convaincû de ma constance *pues amor con amor se paga.*

T. XIV, fol. 128.

---

38. — MADAME INFANTE (LOUISE ELISABETH)
A M. LE MARECHAL DE NOAILLES.

Parme ce 31 Xbre 1750.

J'ai tant de pardons à vous demander, mon cher Marêchal, que je n'ose: mais en verité j'ai été et suis encore si incomodée de ma grossesse que je suis plus excusable que vous ne croyez : me voicy dans le dernier mois, tout à l'heure à terme, et je ne crois pas le passer beaucoup, on n'en peut cependant rien scavoir, mais il me semble que je commence a me détraquer. Je vous souhaitte, mon cher beau frere, une bonne et heureuse année. Il y a deux ans aujourdhuy que j'arrivai a Versailles, ce sont des époques qui ne s'oublient point. il fait ici un froit affreux, mais beau, depuis peu, a la verité. J'espere que mes sœurs vous parlent souvent de moy, au moins nous en parlons ensemble, et je suis bien touchée de l'amitié que vous conservez pour moy; soyez bien sûr du plus parfait retour, mon cher Marêchal, et de ma reconnoissance de l'interet que vous prenez a nôtre pauvre situation: Lapluche vous aura sans doutte dit qu'il est des cœurs impossibles de toucher, je m'y attendois, et compte que cela continüera Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Marêchal, ainsi que l'Infant.

Louise Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV et de Marie Lesckzinska, née le 14 août 1727, mariée le 26 août 1739 avec l'infant d'Espagne, don Philippe, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla. On trouve la relation détaillée des fêtes données à l'occasion de ce mariage dans le *Journal de Verdun*, octobre 1739, p. 289. 304. Le même recueil fait également le récit du voyage de cette princesse en France, dix années plus tard et de la façon dont elle fut reçue, accompagnée et conduite par M. le comte de Noailles, fils du maréchal. (*Février* 1749, p. 145, 147.) Morte à Versailles le 6 décembre 1759. Le recueil Noailles contenoit 50 lettres de cette princesse. Nous n'en avons sauvé que les cinq que l'on vient de lire.

T. XIV, fol. 147.

BIBLIOGRAPHIE

Mœurs, Usages et Costumes au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance, par PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob), conservateur de la Bibliothèque nationale de l'Arsenal. — Ouvrage illustré de quinze planches chromolithographiques exécutées par F. KELLERHOVEN, et de quatre cent quarante gravures. — *Paris, F. Didot,* 1871, in-4° de 610 pages. — Prix : 25 francs.

Il semble qu'après l'énonciation d'un pareil titre il soit superflu d'ajouter un mot de recommandation. La curiosité n'est-elle pas suffisamment éveillée? Tout le moyen-âge mis sous les yeux du lecteur par un texte de Paul Lacroix, magnifiquement imprimé par Firmin Didot, accompagné de 440 gravures sur bois d'une rare perfection, et de 15 plauches chromolithographiques qui reproduisent avec une étincelante vérité, au moyen de fidèles fac-simile, les estampes les plus rares des XVe et XVIe siècles, les miniatures les plus précieuses de nos plus beaux manuscrits, et jusqu'aux chefs-d'œuvre de la peinture italienne, quand elle aide au plan du livre et de l'auteur ; voilà véritablement de quoi éveiller l'intérêt du public, la curiosité des dames, le zèle et l'ardeur des jeunes gens qui veulent enfin s'initier à cette société du moyen-âge dont il s'est dit de si étranges choses !

Car, on ne peut pas se le dissimuler, le jour n'est pas encore fait sur l'histoire de notre pays. Il faut dire aussi que l'ignorance où l'on est resté si longtemps en France est bien un peu la faute de nos grands historiens, qui ont ignoré, ou du moins complétement négligé, le secours qu'ils pouvoient tirer de l'étude des arts, des mœurs et des monuments, toutes choses si inhérentes à la vie et à l'histoire d'une nation !

Monteil, l'excellent et naïf Monteil, est le premier peut-être qui ait eu l'idée qu'il y avoit un moyen d'écrire l'histoire nationale autrement que par le récit des faits et gestes des rois et de leurs batailles; qu'il restoit à écrire la chose la plus intéressante

peut-être de la vie des peuples, l'histoire du génie des travaux de ses artistes, des mœurs, des usages des citoyens, *état par état, métier par métier*. Et c'est dans cette pensée que Monteil écrivit son *Histoire des François des divers Etats* : livre peu compris de la génération, ou du moins qui n'atteignit point le succès espéré; c'est que le pauvre Monteil, ou plutôt son craintif éditeur, recula devant la dépense de ce que nous appelons les *illustrations!* Il eût fallu joindre au texte des images, non pas comme on en mettoit autrefois dans nos livres d'histoire, d'insipides allégories, ou des tableaux de batailles, comme il s'en met encore dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire;* mais des copies de monuments prises sur le vif, des fac-simile et des reproductions telles que l'art de nos jours est arrivé à nous les donner. — Il est vrai que ces moyens de succès manquoient à nos devanciers, et que les progrès des arts plastiques, de la gravure sur bois en particulier, permettent aujourd'hui d'enrichir le plus humble volume d'estampes d'un effet saisissant par la vérité des détails et le fini des contours, estampes, en un mot, qui remplacent au besoin, et avec avantage, de longues pages d'un texte savant mais embrouillé, ou tout au moins peu réussi.

M. Paul Lacroix est de ceux dont le style n'a pas besoin du secours de l'illustration; cependant le voici, avec son érudition proverbiale qu'il a mise à la disposition de MM. Didot, présentant au public un volume dont les planches égalent, autant dire, le nombre des pages; mais c'est que la matière prêtoit réellement à la reproduction. Voici la division des chapitres de ce volume tout à fait monumental.

Le 1er chapitre est consacré à l'état des personnes et des terres au moyen-âge. L'auteur fait voir le mélange des institutions romaines et gauloises, leur fusion sous Charlemagne, l'état des grands feudataires, des hommes libres, des serfs et des roturiers.

Le 2e, L'étude des droits féodaux et communaux; les redevances, les institutions, les associations féodales; les commencements de la commune, des cités bourgeoises et de l'unité nationale.

Le 3e, La vie privée dans les châteaux, dans les villes et les campagnes; les châteaux mérovingiens; l'emploi du temps; la disposition des appartements; Histoire de la chevalerie, etc.

Le 4e, La nourriture et la cuisine; l'Histoire de Paris et de l'alimentation publique.

Le 5e, La chasse, la vénerie et la fauconnerie; les livres du roi Modus, de Gaston Phœbus, et les associations cynégétiques.

Le 6e, Les jeux et divertissements chez les anciens; le cirque et le combat des animaux au moyen-âge. Les jongleurs et batteleurs, les funambules; les cours plénières; les feux d'artifices et jeux variés. Exercices gymnastiques, cartes, dés, échecs, danses, etc.

Le 7e, Le commerce sous les rois francs, sous Charlemagne, sa décadence; les comptoirs du levant; les foires et marchés; les poids et mesures; les banques et lettres de change.

Le 8e, Les corporations et métiers : la Guilde germanique; les hanses. Le livre des métiers, corporations, apprentis et compagnons du devoir.

Le 9e, Impôts, monnoies et finances. Jacques Cœur et Flor. Robertet.

Le 10e, Justice et tribunaux. Le Châtelet et le prévôt de Paris; le parlement; les bailliages, etc.

Le 11e, Les tribunaux secrets; la Sainte-Vehme; les francs-juges. Le conseil des Dix, etc.

Le 12e, Pénalités : La question par l'eau, les brodequins, le chevalet, le pilori, les autodafés, les Plombs de Venise, etc.

Le 13e, Juifs, leur condition, leur industrie, leur richesse et les causes de leur infériorité sociale.

Le 14e, Bohémiens, gueux, mendiants. La Cour des Miracles, l'Argot des Truands. Tribus errantes, etc.

Le 15e, Cérémonial, sacres et couronnements. Entrées des souverains; lits de justice; deuils, fêtes et processions.

Le 16e, Costumes, vêtements, coiffure, chaussure, literie, robes, bonnets et coiffes, etc.

On voit que la matière est ample et se prête à l'imagerie. Ce volume, si riche de forme et de fond, étoit le complément obligé d'un autre volume du même genre du savant bibliophile : *Les Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, dont une nouvelle édition paroît en même temps à la même librairie. L'approche du jour de l'an et des étrennes ne nuira point au succès de ces deux volumes, dont le prix est réellement infime, si l'on veut bien songer aux frais d'exécution qu'un si splendide ouvrage a dû nécessiter.

LE CABINET

HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

IX. — HISTOIRE DE L'ACADIE FRANÇOISE.

— Douzième article. —

CHAPITRE XVIII.

Succession de d'Aunay. — Le Borgne. — Réné de Charnizay. Aventures de La Tour. — Le Borgne se rend maître du Port-Royal. — Les Anglois reprennent l'Acadie. — Denys à l'île du cap Breton. — La Tour obtient une concession de Cromwell en société avec Temple et Crown. — Il épouse la veuve de d'Aunay. — Enfants de d'Aunay. — 1650-1667.

D'Aunay mort, tout tomba bientôt dans la confusion. Ses enfants étoient tous mineurs. Son père, Réné de Charnizay, fut pourvu de la tutelle par acte du 3 novembre 1650; et peu de temps après le Roi lui donna le gouvernement de l'Acadie « en attendant que le fils aîné fût en âge d'y servir Sa Majesté. » C'étoit un vieillard de plus de quatre-vingts ans. Son premier soin fut de régler les comptes du nommé

Le Borgne, marchand de La Rochelle, que depuis plusieurs années d'Aunay avoit chargé de négocier en France la vente de ses marchandises. Ce réglement eut pour résultat de constituer Le Borgne, créancier de deux cent soixante mille livres qui devoient être remboursées sur le prix des pelleteries livrées par d'Aunay et par sa veuve à Arestigny, Dulialde et La Lande, de celles qui avoient été chargées sur le navire de Jacques Caillau, enfin de la terre de d'Aunay qui restoit pourtant affectée par préférence au paiement des dettes de l'aïeul des mineurs, aussi bien que d'une somme de quatorze mille livres due à la succession du commandeur de Razilly. On peut dire qu'il fut au moins très-précipité, puisqu'il porte la date du 9 novembre. Réné de Charnizay étoit en possession de la tutelle à peine depuis six jours. Plus tard, les mineurs d'Aunay demandèrent la révision des comptes signés par leur grand-père; il y eut procès civil en la grand'chambre du parlement de Paris; et une condamnation fut prononcée contre Le Borgne, le 27 juillet 1658; mais le fatal réglement avoit porté ses fruits les plus amers: les Anglois avoient passé par l'Acadie, détruisant les forts, emportant les canons, ruinant les habitations.

Après s'être mis d'accord avec Le Borgne, et au commencement de 1651, Réné de Charnizay envoya, avec l'approbation du roi, le sieur de Saint-Mas, homme de qualité et d'honneur, dit-il dans une lettre dont nous parlerons bientôt, prendre possession du gouvernement de la colonie, sous son autorité et comme son lieutenant général. Saint-Mas arriva au Port-Royal vers le mois de mai. Le 10 juin suivant, un sieur de Bellile remit aux gouverneur et magistrats de la Nouvelle-Angleterre, dans une assemblée du conseil à Boston, trois lettres de Charnizay, de madame d'Aunay et de Saint-Mas. Par la première qui porte la date du 2 mars, Réné de Charnizay notifioit sa nomination aux

autorités du Massachussets et leur exprimoit son désir « de renouveller avec elles alliance, amitié et confédération vraie et parfaite, avec protestation qu'elles ne seroient enfreintes en aucune des choses qui se doivent observer entre voisins et alliés. » Madame d'Aunay disoit dans la seconde datée du 27 mai : « J'ai pensé, Messieurs, que dans les relations de bon voisinage et d'alliance qui existent entre nous, il seroit bien de vous informer des faveurs que j'ai reçues de Dieu et de Sa Majesté; et c'est le motif de ce message que je vous envoie par le sieur de Bellile, homme de notabilité et de mérite, en qui j'ai confiance et qui vous assurera de la bonne volonté que j'ai de vous servir, et de l'intention où je suis d'entretenir la bonne intelligence qui existoit entre nous du temps de M. d'Aunay.» Enfin Saint-Mas avoit écrit le 29 : « Par les lettres ci-jointes de monseigneur de Charnizay et de madame d'Aunay, il vous sera facile de comprendre qu'il n'y aura aucun empêchement, à moins que ce ne soit de votre part, à ce que nous entretenions entre nous de bonnes et fidèles relations. »

Une observation est nécessaire ici : Réné de Charnizay avoit voulu que Saint-Mas fût chargé de la mission de Boston ; et il s'en étoit exprimé dans sa lettre en termes formels. Cependant madame d'Aunay préféra Bellile. Elle avoit confiance en lui, c'est tout simple ; mais étoit-ce là toute la raison de sa préférence? Ne se défioit-elle pas de Saint-Mas? Dans une requête adressée à Colbert en 1668, les mineurs d'Aunay disent qu'il étoit, non pas un homme de qualité, mais un marchand ruiné et que Saint-Mas n'étoit pas son nom. Ils prétendent qu'il étoit beaucoup moins le lieutenant général de Charnizay que l'agent de Le Borgne, qu'il retint leur mère prisonnière et qu'il pilla toutes les marchandises du Port-Roval. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est qu'on ne le retrouve plus dans les récits des

événements qui suivirent et qu'on ne voit pas qu'il ait cherché à défendre contre les agressions auxquelles elles furent en butte, ni la famille de Charnizay, qui l'avoit nommé, ni la colonie dont il avoit le gouvernement. Au reste, une obscurité profonde règne encore sur ce qui se passa en Acadie après la mort de d'Aunay; et nous ne réussirons pas toujours à éclairer d'une manière suffisante les faits que nous aurons à raconter.

Réné de Charnizay mourut à Paris le 10 mai 1651. Le roi, considérant que « cette mort laissoit les affaires du pays, tant en ce qui regardoit l'avancement de la foi, qu'en ce qui touchoit le maintien de son autorité et le bien des enfants mineurs du sieur d'Aunay, dans un périlleux état, » nomma le conseiller d'État de La Fosse « intendant, directeur et administrateur de l'Acadie jusqu'à ce que le fils aîné dudit d'Aunay eût atteint sa majorité. » Il ne paroît pas que cet intendant se soit jamais rendu à son poste. La colonie françoise fut en proie aux usurpations des chercheurs d'aventures. Les deux fils de Denys, Simon et Richard, Maillet, La Tour surtout se jetèrent sur la succession de d'Aunay et la déchirèrent.

Qu'étoit devenu ce dernier depuis la prise du fort de Saint-Jean en 1645? Nous savons que le 10 mai de cette année, il vendit au major Gibbons « son fort et sa plantation appelés le fort La Tour et situés près de l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, avec toutes les munitions, armes de guerre, instruments de défense, ainsi que toutes les rivières, lacs, bois, mines, etc., qui en dépendoient et qui lui appartenoient, soit par droit de découverte et de première habitation, soit comme la part à lui concédée par la grande compagnie des négociants du Canada, soit enfin comme propriété achetée de sir William Alexander. » Le contrat passé à Boston porte que la vente est faite « en considéra-

tion de la somme de 2,084 livres sterling (52,000 fr.) à lui payée par Gibbons et pour diverses autres considérations; » qu'il se réserve la partie de ses terres qui touche au cap de Sable; que la vente sera nulle et de nul effet si lui ou ses héritiers remboursent le major avant le 16 février 1652; enfin qu'il promet de mettre Gibbons en possession légale de la propriété vendue le 1er octobre 1645. Hubbard nous fait connoître le but pour lequel cet acte avoit été signé; et son récit nous en explique les stipulations singulières : sir David Kirkt étoit alors à Terreneuve. La Tour se rendit auprès de lui sur la frégate qui l'avoit amené à Boston. Il se flattoit que le conquérant de Québec reprendroit sans peine le fort de Saint-Jean, que d'Aunay n'auroit pas eu le temps de remettre en état de défense. Peut-être dans son illusion croyoit-il que le terme de quatre mois et demi qu'il avoit pris pour une expédition si facile, seroit trop long. Il calculoit en tout cas qu'il lui resteroit, après avoir établi dans l'habitation le major Gibbons, sept ans environ pour le rembourser; et il ne doutoit pas que ce ne fût assez. Mais par des raisons que nous ignorons, il ne put rien obtenir de sir David. Force lui fut de retourner dans la Grande baie comme il en étoit parti. Décidément la fortune lui étoit cruelle. Peu de temps après des négociants de Boston l'employèrent à faire la traite sur la côte d'Acadie. Ils lui confièrent un navire avec des marchandises pour une valeur de 300 louis (10,600 fr.). Lorsqu'il fut arrivé au cap de Sable, La Tour, aidé de cinq François et du maître qui étoit étranger, débarqua sur la plage les Anglois de l'équipage et disparut avec le navire. On étoit au fort de l'hiver. Les pauvres débarqués errèrent çà et là pendant quinze jours, souffrant du froid, de la faim et de la fatigue. Enfin ils rencontrèrent des Indiens qui, mus de compassion, leur donnèrent une petite barque avec des provisions et un pilote.

Ils purent ainsi rentrer dans Boston trois mois après qu'ils en étoient sortis. « Ceux qui comptent sur un ami infidèle, dit Hubbard à cette occasion, nagent dans des eaux inconnues et s'appuient sur un roseau brisé qui trompe et blesse la main qui l'a saisi. »

S'il faut en croire M. Garneau, La Tour gagna Québec où il arriva au commencement de 1646. Il fut salué par le canon de la place à son entrée dans le port et logé au château Saint-Louis. Nous ne devinons pas la raison de ces honneurs rendus à un aventurier rebelle et fugitif. M. Garneau ne s'en explique pas. Nous le soupçonnerions volontiers d'avoir été trompé; car il ajoute qu'après avoir passé un couple d'années au Canada, La Tour, aidé de quelques amis de la Nouvelle-Angleterre, recommença la traite des pelleteries à la baie d'Hudson. Comment donc avoit-il fait sa paix avec les Anglois? Avoit-il rendu le navire? L'avoit-il payé? Avoit-il indemnisé les matelots abandonnés au cap de Sable? Il nous paroît beaucoup plus probable que M. Ganneau a placé après le voyage de Québec ce que Hubbard raconte avant, et qu'il a nommé la baie d'Hudson pour la côte d'Acadie. Nous ne savons plus rien de La Tour après cela si ce n'est, qu'informé de la mort de d'Aunay, il reparut sur le territoire acadien vers 1651 ou 1652.

Les commissaires anglois, aux conférences d'Utrecht en 1713, ont fourni des lettres patentes de gouverneur lieutenant général pour le roi en Acadie, qui lui auroient été accordées le 25 février 1651. Ces lettres, qui sont exactement calquées sur celles de d'Aunay, qui en reproduisent tous les termes, sauf que d'une part on a retranché du préambule ce qui ne convenoit absolument qu'à ce dernier, comme la fondation du séminaire sauvage sous la conduite des Pères capucins, et de l'autre on y a ajouté quelques mots pour la justification de La Tour, qui auroit été relevé le 16 des con-

damnations prononcées contre lui par le conseil d'État, ces lettres, à vrai dire, nous sont fort suspectes. D'abord elles sont datées du 25 février, ce qui est tout à fait contre l'usage : Les lettres patentes d'ordinaire portent la date du mois et non celle du jour. C'est Le Tellier qui les a signées; elles auroient dû l'être par le vieux Brienne, Henri de Loménie, qui avoit la navigation et les colonies dans son département. Puis, il faut remarquer que Réné de Charnizay étoit alors en possession du gouvernement de l'Acadie qui lui avoit été conféré pour attendre la majorité de son petit-fils, et qu'il envoya dans les premiers jours de mars le sieur de Saint-Mas au Port-Royal avec l'approbation du roi. Sa lettre aux gouverneur et magistrats de Boston est, on s'en souvient, datée du 2, à peine une semaine après les lettres patentes de La Tour! Il faut remarquer encore que, cette même année, après la mort de Charnizay, le roi nomma M. de La Fosse intendant, directeur et administrateur de l'Acadie « jusqu'à ce que le fils aîné de d'Aunay fût parvenu à l'âge de majorité. » Ainsi, depuis la mort de d'Aunay jusqu'à la fin de 1651, deux fois les droits de ses enfants mineurs furent reconnus et confirmés par des actes solennels. Comment dans le même temps un droit rival, un droit contradictoire auroit-il été créé en faveur de La Tour? Décidément nous ne croyons pas à l'authenticité des lettres patentes. Que si par impossible elles étoient authentiques, nous nous souviendrions qu'elles auroient été données douze jours après que les Princes furent sortis de leur prison du Hâvre; et nous les imputerions à la Fronde. Elles ne seroient plus une libre manifestation de la volonté royale, mais un témoignage nouveau du triomphe des partis qui venoient de forcer la reine à la soumission et le premier ministre à l'exil. Elles n'auroient pas plus de valeur que les autres actes de cette époque qui ne durèrent qu'autant que

les deux frondes demeurèrent unies et exploitèrent en commun l'autorité.

En 1652, madame d'Aunay craignant de ne pouvoir résister aux attaques de La Tour, des deux Denys et de Maillet, et cherchant un protecteur en France s'adressa au duc de Vendôme, grand maître, chef et surintendant de la navigation. Elle consentit pour elle et pour ses enfants à partager avec lui la seigneurie de l'Acadie pour prix des secours qu'il lui accorderoit; et le roi autorisa la signature du traité conclu à cet effet par des lettres patentes de la même année où on lit « qu'elle eut recours au duc de Vendôme sur la confiance qu'elle avoit prise que la considération de sa naissance aussi bien que du rang qu'il tenoit, lui seroit une protection assurée et que d'ailleurs par l'autorité que sa charge lui donnoit, il pourroit mieux que personne la rétablir dans ce qui lui avoit été usurpé, la retirer d'oppression et la garantir avec ses enfants d'une ruine totale qui auroit été inévitable s'ils avoient perdu la propriété desdits pays, parce que tout ce qu'ils avoient de bien avoit été employé dans le bâtiment des forts, à faire des peuplades et à l'établissement d'un séminaire de personnes ecclésiastiques pour vaquer à la conversion des sauvages et au salut de ceux qui s'étoient habitués en ces quartiers-là. »

Incontestablement ces termes excluent d'une manière absolue jusqu'à l'idée des lettres patentes qui auroient en 1651 transporté à La Tour la propriété et seigneurie des terres acadiennes. Le roi n'auroit pas pu s'exprimer, comme il le fait dans ce passage, s'il avoit consacré lui-même l'usurpation, l'oppression, la ruine totale contre lesquelles il permet au duc de Vendôme de défendre la veuve et les enfants de d'Aunay. Encore une fois donc, les lettres patentes de La Tour sont supposées. Nous en avons ici une preuve surabondante.

Il ne se voit pas que le traité ait eu aucun effet utile pour les parties contractantes. Au contraire, on peut croire qu'il fut l'occasion des derniers malheurs qui affligèrent la famille de d'Aunay et consommèrent sa ruine. Se prévalant en effet de son réglement de compte avec Réné de Charnizay, Le Borgne, sans doute pour devancer le duc de Vendôme; fit le voyage du Port-Royal en 1653. Il s'empara, à titre de créancier, des marchandises qui s'y trouvoient et se mit en possession du fort. Ce premier succès irritant son ambition, lui fit concevoir l'espérance de se rendre maître de la colonie tout entière. Il retourna en Acadie, l'année suivante, surpris Denys dans l'île du cap Breton où il avoit fondé en 1653 l'habitation de Saint-Pierre et l'envoya prisonnier au Port-Royal. « Nous passâmes à La Hêve, dit Denys; ceux qui me conduisoient, avoient ordre de mettre le feu partout, sans en excepter même la chapelle qui fut consumée en trois ou quatre heures, avec la forteresse et autres logements dont la perte se monta à plus de cent mille livres. »

La Tour étoit alors au fort de Saint-Jean. Le Borgne se préparoit à l'attaquer; il avoit même déjà pénétré dans la rivière et jeté quelques soldats sur le rivage quand il fut détourné de ce projet par un événement imprévu. Denys rendu à la liberté, on ne sait comment, avoit reparu en France; il s'étoit fait rétablir dans sa concession par la compagnie; et de retour dans l'île du cap Breton, il avoit envoyé vers La Tour un de ses gens pour lui notifier sa commission. C'étoit pour Le Borgne un fâcheux contre-temps. Il crut qu'il valoit mieux tâcher de se saisir du député de Denys que de poursuivre ses opérations à peine commencées. Il chargea en conséquence deux chaloupes de croiser dans la baie Françoise; et il rentra de sa personne au Port-Royal, remettant à une meilleure occasion de reprendre son entre-

prise contre La Tour. Mais dès le lendemain de son départ, une flottille angloise, sous le commandement du major Sedgewich, se présenta devant le fort de Saint-Jean. Elle avoit reçu de Cromwell l'ordre exprès de chasser les François de l'Acadie. La Tour se rendit sans résistance. S'il falloit en croire Denys, il auroit manqué de vivres. Nous pensons que ce qui lui manqua, ce fut la volonté. On verra bientôt qu'il s'accommoda sans peine de la domination du lord Protecteur.

Les Anglois se portèrent ensuite contre le Port-Royal. Le Borgne essaya du moins de se défendre. Il opposa aux trois cents hommes de Sedgewich qui étoient descendus sur la plage, une petite troupe commandée par son sergent. On se battit bravement de part et d'autre; mais le sergent fut tué et les François repoussés. Le Borgne n'étoit pas soldat; il ne pouvoit pas réunir plus de cent cinquante combattants en joignant les habitants à la garnison; et il n'avoit pas un officièr capable de diriger la défense de la place. Son courage d'ailleurs n'étoit pas égal à la circonstance. Il accepta la composition qui lui fut offerte; mais les Anglois, une fois maîtres du fort, ne voulurent plus se souvenir de la parole qu'ils avoient donnée.

Peu de temps après, le fils de Le Borgne et un marchand de La Rochelle, nommé Guilbaut, furent assiégés par les gens du Massachussets dans un fort de pierres qu'ils avoient construit à La Hêve. Pendant que Le Borgne se réfugioit dans les bois, Guilbaut soutint résolûment l'attaque des Anglo-Américains, tua leur commandant et les força de se retirer, abandonnant leurs morts sur le rivage; mais il n'avoit après tout dans cette affaire d'autre intérêt que de sauver ses marchandises. Malgré sa victoire, il capitula et consentit à sortir du fort sous la condition qu'il emporteroit librement tout ce qui lui appartenoit, et à ceux qui étoient avec lui.

Le Borgne qui n'avoit pas eu de part au danger, n'eut pas non plus de part à la convention, Il se vit bientôt obligé de se rendre à discrétion et fut emmené à Boston prisonnier. Sa captivité dura assez longtemps; mais enfin il recouvra sa liberté au prix d'un traité qui ralluma la guerre.

Ainsi tombèrent entre les mains des Anglois les grands établissements que d'Aunay avoit fondés ou affermis et développés, qu'il avoit défendus et conservés pendant les quatorze années de son gouvernement. Pentagoët avoit été pris le premier; mais nous ne savons pas dans quelles circonstances. Le capitaine John Lewerett fut nommé par Cromwell gouverneur en chef de Pentagoët, du Port-Royal et de Saint-Jean; La Hève, paroît-il, fut abandonnée; mais l'autorité du capitaine ne s'étendit guère au delà de l'enceinte des forts. Les François se maintinrent pour la plupart dans leurs habitations; et la compagnie de la Nouvelle-France continua à accorder des concessions sur lesquelles de nouveaux colons s'établirent; de sorte que l'Acadie fut comme une terre récemment découverte où abordent des étrangers de toutes les nations et qui n'appartient à personne.

Denys ne fut point inquiété dans l'île du cap Breton. Il porta même son industrie à Nepigiguit et à Chedabouctou sans rencontrer le moindre obstacle de la part des Anglois. La Giraudière se sentit assez libre dans la rivière de Sainte-Marie pour concevoir le projet d'élever avec Le Bay, son frère, une seconde habitation au cap Canceau. A cette occasion, il eut avec Denys une guerre où nous ne voyons pas que le gouverneur pour Cromwell ait songé seulement à intervenir. On peut penser que si au lieu d'employer leurs forces à s'attaquer et à se nuire réciproquement, les François s'étoient unis contre l'ennemi commun, ils auroient pu réussir à leur tour à le chasser de leur territoire; mais c'est des temps qui suivirent la mort de d'Aunay, qu'il est vrai

de dire que l'Acadie fut abandonnée aux traitants. La confusion qui en résulta et qui causa la ruine de la colonie françoise, montre de quel poids pèse un homme dans la destinée d'un peuple.

Au delà de 1654 et jusqu'en 1667, l'intérêt s'éparpille sur de petites entreprises dont une épaisse obscurité enveloppe encore la conduite et les résultats. Il n'y a plus de certitude dans les faits, plus de suite dans les événements. Ce ne sont que des tentatives isolées, des efforts individuels. L'Acadie qui n'est pas angloise, n'est plus françoise non plus. Toutefois nos documents nous fournissent sur La Tour, sur madame d'Aunay et sur ses enfants des renseignements qu'il ne nous est pas permis de négliger. Nous allons donc dire brièvement ce que devinrent les survivants de ce grand drame.

Par des lettres patentes en date du 9 août 1656, Cromwell concéda une partie de l'Acadie, depuis la baie de Mirligaiche sur la côte orientale et en suivant les deux rives de la baie Françoise jusqu'à Pentagoët sur les confins de la Nouvelle-Angleterre, à La Tour, au colonel Thomas Temple et à William Crown. On se rappelle que le premier avoit rendu le fort de Saint-Jean sans résistance au major Sedgewich. Dans une pétition adressée en 1660 au conseil privé du roi Charles II, il se plaint d'avoir été expulsé avec violence de son habitation, d'avoir été dépouillé de ses effets « montant à six mille livres sterling (150,000 fr.) », enfin d'avoir été conduit à Londres où il attendit près d'un an sans obtenir d'audience du lord Protecteur; mais il est dit dans un mémoire de William Crown « qu'il se soumit volontairement; car ayant eu beaucoup à souffrir des gouverneurs françois, il désiroit vivre sous la protection des Anglois ». Cette version, à notre avis, est la plus exacte, ou mieux, est la seule exacte. La Tour ne devoit avoir aucune

répugnance à accepter la domination de l'Angleterre; ses démarches répétées auprès du gouvernement de Boston le prouvent. Il alla à Londres librement, avec l'intention de faire valoir la concession de sir William Alexander, qui lui avoit déjà servi dans les négociations avec le Massachussets; et de son aveu, il acheta la faveur de Cromwell « en payant ses soldats et autres dettes montant à une somme de cinq mille livres sterling (125,000 fr.) ». Il s'associa le colonel Temple et William Crown pour les intéresser au succès de sa réclamation. C'est ainsi qu'il obtint la concession de 1656. Une des clauses de cet acte porte « que lesdits Charles de La Tour, Thomas Temple et William Crown ont promis et promettent pour eux et chacun d'eux, leurs héritiers et successeurs qu'aucun soldat ne pourra demeurer dans aucun des forts, ni aucune personne habiter ni demeurer dans le pays que ceux qui sont de la religion protestante et se soumettent au gouvernement établi en cette république ». Le 18 septembre de la même année, le colonel Temple fut nommé gouverneur des forts de Pentagoët et de Saint-Jean; et le capitaine Lewerett eut ordre de les lui remettre « avec tous les magasins, munitions, vaisseaux, poudres et autres choses quelconques ».

C'est probablement vers ce temps-là que La Tour épousa la veuve de d'Aunay. Il n'étoit certainement pas remarié en 1652, puisqu'on sollicitoit alors la protection du duc de Vendôme contre ses entreprises. Il ne l'étoit pas non plus en 1653 quand Le Borgne se saisissoit du Port-Royal et qu'il y retenoit madame d'Aunay prisonnière. En 1654 nous l'avons vu au fort de Saint-Jean. Il passa, la même année, en Angleterre, d'où il ne put apparemment pas revenir en Acadie avant 1656. Peut-être reçut-il le gouvernement du Port-Royal, comme Temple celui de Saint-Jean et de Pentagoët. Madame d'Aunay en tout cas, sachant qu'il

avoit une commission de l'Angleterre, maîtresse des lieux où ses biens étoient situés, crut sans doute qu'elle n'avoit plus d'espoir de sauver la fortune de ses enfants qu'en associant sa destinée à celle de La Tour. C'est, sinon sa justification, au moins son excuse. Denys nous apprend qu'elle étoit encore vers 1672 en possession des défrichements qui avoient été faits par les ordres de son mari sur les bords de la grande rivière du Port-Royal : « Depuis que les Anglois ont été maîtres du pays, les habitants qui s'étoient logés proche du fort, ont pour la plupart abandonné leurs logements et se sont établis au haut de la rivière et ont fait leurs défrichements au-dessous et au-dessus de cette grande prairie qui appartient à présent à madame de La Tour. »

Il paroît qu'après la prise du Port-Royal en 1654, les enfants de d'Aunay réussirent à s'échapper et à se réfugier dans l'habitation de Denys, apparemment dans l'île du cap Breton : « Ensuite des désordres que d'Aunay causa dans le pays, ses enfants furent bien heureux de trouver un azyle chez moi après avoir été chassés des Anglois; mon établissement ayant servi non-seulement à la subsistance de ma famille, mais à la leur propre pendant près d'un an dans leur besoin ». Malheureusement ce récit laisse beaucoup à désirer. Madame d'Aunay étoit-elle avec ses enfants? Comment s'accomplit leur fuite? Quels étoient leurs projets, leurs ressources, leurs espérances? Où étoit situé l'établissement de Denys? Quoi qu'il en soit de toutes ces circonstances que nous aurions aimé à connoître, les fugitifs vinrent en France dans le courant de l'année 1655.

Nous avons dit qu'ils avoient, en 1658, gagné contre Le Borgne un procès en reddition de compte. Ils étoient mineurs encore; et leur tuteur s'appelait Lebel. Ce petit retour de fortune fit naître dans l'esprit de leurs amis ou peut-être de quelques hardis spéculateurs la pensée d'une des-

cente sur les côtes acadiennes. Un placet fut présenté au roi pour le faire expédier en faveur de Joseph de Menou des lettres patentes « portant concession, en forme de fief, du gouvernement héréditaire de l'Acadie ». En même temps, un mémoire qu'appuyoit la recommandation de la duchesse d'Angoulême, mit sous les yeux du secrétaire d'État de Brienne le plan de l'entreprise : « Il y a des personnes qui entreprendront le rétablissement de la colonie, en suite de la confirmation de Joseph de Menou, et en chasseront de rechef les Anglois, ayant de bons officiers qui y travailleront avec d'autant plus de courage que c'est une affaire digne de la piété de Sa Majesté, comme utile à la propagation de la foi et au commerce de ce royaume et manutention de la pêcherie des morues par les François, à l'exclusion des étrangers ». C'étoit l'année de la balaille des Dunes, l'année de ces grandes victoires qui imposèrent à l'Espagne la paix des Pyrénées. On comprend que dans l'enivrement de tant de succès la conquête de l'Acadie n'ait pas paru au-dessus des forces d'une compagnie particulière et qu'elle ait tenté des hommes d'intelligence et de cœur. Mais la France alors étoit l'alliée de l'Angleterre pour qui elle prenoit Dunkerque. Le gouvernement ne pouvoit pas donner suite au projet qui lui avoit été soumis.

La Tour vivoit encore en 1660; et il retenoit toujours la concession qui lui avoit été faite par Cromwell; car c'est alors qu'il adressa au conseil privé d'Angleterre le mémoire dont nous avons parlé plus haut, pour défendre ses droits que des compétitenrs impatients prétendoient avoir suivi le sort de l'usurpation tombée peu de temps auparavant. Peut-être pour se soustraire aux éventualités de cette procédure, il vendit sa part de l'Acadie au colonel Temple. Après cela nous ne savons plus de lui qu'une chose; c'est qu'il étoit mort en 1672. Denys, en effet, dans son livre l'appelle feu

M. de La Tour. Sa femme lui survécut; mais nous ne pouvons pas dire combien d'années. Elle laissa plusieurs enfants de son second mariage.

Peut-être est-ce de ce mariage que naquit la fille de La Tour qui épousa Jacques-Mius Dautremont, seigneur de Pabencom, inscrit au recensement de 1636. Pabencom est situé près du cap de Sable, vis-à-vis des îles Tamquet. Ne peut-on pas conjecturer de là que La Tour, après la concession de Cromwell étoit revenu aux lieux qui avoient vu le commencement de son orageuse fortune! M. Rameau nous apprend que la descendance de Mius Dautremont demeuroit encore en 1830 sur les terres de ses ancêtres.

Après la campagne de 1667, l'Acadie fut rendue à la France par le traité conclu le 31 juillet à Breda. Les enfants de d'Aunay pensèrent que les lettres patentes de 1647 leur donnoient droit à une indemnité. Ils la demandèrent au roi qui trouva bon qu'ils lui présentsasent un mémoire à l'appui de leur demande; mais Colbert les renvoya à la compagnie des Indes Occidentales, qui refusa de se charger de la dette. Cela se passoit en 1668. Les quatre fils cependant suivoient la carrière des armes. Trois furent tués à la guerre : les trois premiers, Joseph, Charles et Réné, on ne sait en quelles occasions; Paul, le quatrième, au siége de Luxembourg en 1684. Il était major au régiment du maréchal de La Ferté.

Des quatre filles, trois devinrent religieuses de la Bourdillière. Marie, l'aînée, fut reçue en 1676 dans le chapitre noble de Poussay. Après la mort de leur frère Paul, elles essayèrent encore une fois d'obtenir quelque récompense des travaux accomplis et des dépenses faites par leur père en Acadie. S'appuyant sur l'article 22 de l'édit rendu en 1664 après la suppression de la compagnie des cent associés de la Nouvelle-France, article qui portoit que le roi rem-

bourseroit ceux qui avoient fondé les établissements et défriché les terres de la colonie, elles conclurent dans un placet dont nous n'avons pas la date précise, à ce qu'il leur fût liquidé une somme fixe pour le remboursement de toutes les dépenses qui avoient été faites par d'Aunay. Quel fut le succès de cette nouvelle tentative? Marie de Menou, la dernière survivante de cette belle et nombreuse famille, mourut à Paris le 23 février 1693, laissant par son testament tous ses biens à ses frères et sœurs de La Tour. Nous aimons à penser que l'indemnité réclamée de la justice du roi entroit pour quelque chose dans cette libéralité.

Vicissitudes étranges! D'Aunay avoit, après une lutte de plusieurs années, écrasé La Tour; et il sembloit devoir ne pas laisser la moindre trace de son ennemi sur les rives acadiennes; mais la mort est survenue; elle l'a frappé dans une sorte de guet-apens dont le mystère ne sera peut-être jamais éclairci. La Tour qui rôdoit autour des établissements françois, comme attendant le jour de la vengeance, s'est relevé alors; il est rentré dans Saint-Jean; et il est entré dans le Port-Royal; il est devenu le mari de la femme et presque le père des enfants de d'Aunay; et sa postérité solidement établie sur les terres qu'il avoit possédées au début de sa carrière, a recueilli les derniers débris de l'héritage de celui qui l'avoit vaincu, ruiné et chassé! Jamais retour de fortune n'a été plus complet et n'a mieux prouvé la vanité des prospérités humaines.

CHAPITRE XIX.

L'Acadie est rendue à la France par le traité de Bréda. — Etat de la colonie. — Recensements. — Phipps surprend le Port-Royal et ravage les côtes acadiennes. — Le chevalier de Villebon reprend le Port-Royal. — Guerre. — Les Abénaquis. — Prise de Pemaquid. — Paix de Riswick. — 1667-1697.

Treize années s'écoulèrent entre la mort de d'Aunay et la rentrée de l'Acadie sous la domination de la France, en exécution du traité de Bréda. Pendant ce temps, les Anglois occupèrent le pays sans le posséder; les François de leur côté, s'ils ne la possédèreut plus, continuèrent d'y exercer une influence prépondérante sur les tribus indiennes. C'étoit à peu près ce qu'on avoit vu après la dévastation du Port-Royal par Argall, en 1612. Les premiers étoient campés dans les forts; mais ils ne rencontroient ni soumission ni respect hors de la portée de leurs canons. Les seconds s'étoient répandus dans les bois; et vivant un peu de la vie des sauvages, ils conservoient avec eux les relations de bienveillance d'une part, de fidélité de l'autre, qui pendant un siècle et demi n'ont jamais été rompues. Quelques-uns, trop éloignés des Anglois pour avoir à redouter leurs attaques, s'étoient maintenus dans leurs établissements vers le cap de Sable, à la pointe de la presqu'île; on peut croire qu'ils avoient, comme La Tour, groupé autour d'eux de jeunes et vigoureux indigènes à titre d'alliés et de commensaux. C'est probablement à cette époque qu'il faut reporter les premiers mariages entre les François et les filles des Souriquois. Ainsi, les deux

nations conquérantes se partageoient en quelque façon l'Acadie, en attendant que la fortune des armes désignât celle à qui elle devoit rester définitivement. L'Angleterre y étoit plus forte; mais la France y étoit mieux assise. L'amour des populations la convioit à une reprise de possession qu'il pouvoit rendre facile et fructueuse.

Cette reprise fut stipulée formellement par le traité signé entre les deux couronnes à Bréda, le 31 juillet 1667. Tout ce qui avoit été pris de part et d'autre, devoit être rendu : l'Acadie fut donc restituée à la France; et M. d'Aubigny de Grandfontaine y fut envoyé dans le cours de l'année 1668 avec le titre de gouverneur. Ses prédécesseurs étoient à la fois représentants d'une compagnie, concessionnaires de tout ou partie de la Nouvelle-France et dépositaires de la puissance royale. Leur pouvoir participoit de la propriété et de la délégation; ils l'exerçoient au nom du roi dans la colonie, dans leurs domaines en leur nom propre. Ils avoient à ménager en même temps les intérêts du royaume, les intérêts de leur société et leurs intérêts personnels. C'étoit pour eux un grave sujet de tentation et pour le commerce métropolitain, comme pour les colons, une occasion fréquente de mécontentement. Réduits d'ailleurs aux ressources qu'ils trouvoient dans les forces de l'association, ils suffisoient rarement aux besoins d'une colonisation lointaine que contrariaient dans la mère-patrie des rivalités, sur l'océan les accidents d'une longue navigation, dans les parages acadiens les perfidies et les violences de leurs voisins les Anglois. M. d'Aubigny de Grandfontaine ne fut ni associé, ni concessionnaire, ni propriétaire. Il n'eut qu'un titre, celui de gouverneur, qu'un droit, celui de l'autorité qui lui avoit été déléguée, qu'un intérêt, celui de l'État. Avec lui une ère nouvelle s'ouvroit dans le gouvernement de la colonie : le roi reprenoit la direction et l'action suprême; les titulaires

des diverses concessions ne gardoient que les priviléges et prérogatives attachés à leurs seigneuries ; tout rentroit dans l'ordre usité sur le continent françois.

Malheureusement la colonie ne vit point se réaliser les promesses que sembloit annoncer un pareil changement. Colbert, dont le génie avoit pénétré les profondeurs de l'avenir réservé à nos établissements américains, avoit sans doute sur l'Acadie des vues excellentes. Sa première pensée avoit été de relier le Port-Royal à Québec par une route militaire, afin que le Canada et la presqu'île se prêtassent un mutuel appui. Il avoit compris que les rives du fleuve de Saint-Laurent devoient être défendues dans la baie Françoise. En 1670, il chargea un commissaire de la marine, M. Patoulet, d'aller visiter les ports des concessions nouvellement recouvrées et de lui en rendre un compte exact. « La visite fut foite avec tout le soin possible, dit le P. Charlevoix; mais le chemin ne se fit pas. » Ce sont toutes les informations que nous avons aujourd'huy sur ce grand projet, si ce n'est qu'on croit savoir que dans le plan de M. Patoulet, la route devoit aboutir à Saint-Jean ou à Pentagoët, et non au Port-Royal. Dans cette direction, en effet, elle auroit été plus courte, plus facile, moins coûteuse; et elle auroit traversé le pays des Abénaquis, les sauvages les plus sensés et les plus spirituels, dit Lafargue, ceux qui nous ont donné les plus éclatants et les plus persévérants témoignages de fidélité. Plus tard, Colbert pria Talon de passer par l'Acadie en se rendant au Canada, où son administration a porté de si bons fruits, d'en examiner la situation, d'en étudier les ressources; mais cette fois encore le dessein du puissant ministre demeura sans résultat.

Il étoit cependant bien urgent de pourvoir du moins à la sûreté de la colonie : un corsaire monté par 110 hommes avoit suffi en 1674 pour enlever Pentagoët à M. de Chambly,

qui y avoit remplacé le chevalier de Grandfontaine, tant étoient délabrées les fortifications de la place. Dans la rivière de Saint-Jean, Junser, qui étoit un fief de la famille Damour du Choffour, avoit subi le même sort à la même époque, sous M. de Marson.

Le Canada avoit toutes les préférences du gouvernement dont il absorboit l'attention et les efforts. Ce fut un malheur et une faute. Il falloit que les deux colonies prospérassent ensemble, qu'elles se suivissent d'un pas inégal si l'on veut, mais sans jamais se perdre de vue. En négligeant l'Acadie, on affaiblissoit le Canada. L'événement ne l'a que trop prouvé.

En ce temps, la population acadienne étoit peu nombreuse; mais elle avoit passé par les épreuves auxquelles trop souvent succombent les premiers colons. Elle respiroit librement l'air brumeux de la presqu'île; elle étoit accoutumée au climat, rompue au travail et à la fatigue; elle avoit une grande connoissance du pays; elle disposoit en quelque façon des indigènes; les mariages y étoient féconds; elle s'accroissoit donc. Combien ne se seroit-elle pas accrue davantage si elle avoit été un peu aidée, un peu soutenue? C'étoit incontestablement un noyau solide auquel auroient pu s'ajouter et s'attacher des groupes d'immigrants bien dirigés.

Nous avons de 1671 à 1731 une série de recensements que M. Rameau a publiés en tout ou en partie. Ces précieux documents attestent la vitalité énergique de la petite société coloniale. Le premier, celui de 1671, a été dressé par le P. Laurent Molin, religieux cordelier, sous la direction de M. de Grandfontaine. Il est nominal, c'est-à-dire qu'il contient les noms, prénoms, âges, professions des chefs de famille, les prénoms et âges de leurs enfants, le nombre des bêtes à cornes et des brebis qu'ils nourrissoient, enfin la

quantité des terres qu'ils avoient soumises à la culture. On y compte 57 familles pour le Port-Royal, une pour l'habitation de Poboncom, près des îles Tousquet, une autre pour l'habitation du cap Neigre et une autre encore pour la rivière aux Rochelois ; en tout 60. Nous inclinerions volontiers à croire qu'il n'est pas bien complet; car celui de 1686 nous montre résidant en Acadie un fils de Le Borgne au Port-Royal, un fils de Denys à Miramichi, un fils et une fille de La Tour au cap de Sable; lesquels probablement n'avoient pas quitté le pays après l'invasion des Anglois, ou du moins devoient y être revenus en 1671. Ne lisons-nous pas d'ailleurs, dans l'œuvre du bon religieux, qu'au Port royal, Pierre Melanson a refusé de répondre, Etienne Robichaut n'a pas voulu donner le compte de ses bestiaux et de ses terres, Pierre Lassaux a gardé obstinément le silence sur son âge, disant qu'il se portoit bien? Ces résistances pouvoient être plus aisément vaineues au siége du gouvernement que les difficultés qui résultoient de la distance et peut-être de l'absence absolue de relations avec la capitale coloniale.

Quoi qu'il en soit, les 60 familles de 1671 formoient un total de près de 400 âmes. Il y en avait 24 qui ne comptoient pas moins de 5 à 11 enfants chacune. Elles nourrissoient 322 bêtes à corne et 332 brebis. L'étendue des terres cultivées étoit de 158 arpents. M. Rameau fait remarquer très-justement qu'il résulte des indications fournies par le recensement, que plusieurs familles en étoient à leur deuxième et troisième génération et qu'ainsi elles devoient être issues des colons amenés par Poutrincourt. Les autres assurément ne remontoient pas moins haut que Razilly et d'Aunay; car il ne put pas y avoir d'immigration dans le temps que l'Acadie resta, pour ainsi dire, indivise entre la France et l'Angleterre.

Le recensement de 1679, que M. Rameau indique comme

une mention trouvée sur un cens canadien, présente un total de 515 habitants. La population ne s'étoit donc, en huit années, augmentée que de 115 âmes environ; mais sept ans après, en 1686, elle avoit plus que doublé. Elle étoit de 885 individus, suivant le recensement de M. de Meulles, successeur de M. de Grandfontaine. Elle s'étoit étendue en divers lieux aussi bien qu'accrue. Nous voyons, en effet, que des colons étoient établis alors à La Hêve, aux Mines, à Beaubassin, à Miramichi, à la rivière de Saint-Jean, à Passamaquoddy, à Pentagoët, à Nepisigny, à Chedabouctou, à l'île Percée. Le nombre des familles s'étoit élevé à 155; mais 48 seulement avoient été fournies par l'immigration. 107 datoient de 1671 par conséquent; c'est-à-dire que les 60 familles qui figurent au recensement de cette année. en avoient produit 47. Il ne sera pas difficile de le croire si on prend garde qu'en 1671 déjà elles avoient 38 enfants de vingt ans et au-dessus.

Toutefois en 1689, on ne trouve plus que 803 habitants en Acadie. C'est une diminution de 82. La différence porte principalement sur la population du Port-Royal qui étoit tombée de 592 à 461; et elle s'explique par la guerre que l'usurpation de Guillaume III fit éclater entre l'Angleterre et la France vers la fin de 1688. Les colonies angloises de l'Amérique du Nord, toujours disposées à inquiéter les possessions françoises, prirent une grande part aux hostilités malgré le traité de neutralité qui avoit été signé en 1684 par Jacques II.

Elles n'y furent pas heureuses au début, s'il est vrai, comme le dit Lafargue, que dès 1689 les Abénaquis, commandés par des François, s'emparèrent de quatorze petits forts autour de la rivière de Kenebec; tuèrent 200 hommes et ramenèrent un riche butin. Elles n'en conçurent pas moins, en 1690, le projet de faire seules la conquête de

l'Acadie et du Canada. Une expédition fut donc préparée à Boston. L'amiral Phipps reçut le commandement d'une flottille composée d'une frégate de 40 canons, de deux corvettes et de plusieurs transports où avoient été embarqués 700 hommes sous les ordoes du général Winthrop. Il parut devant le Port-Royal le 20 mai. M. de Manneval avoit alors succédé à M. de Meulles. Il n'avoit que 72 hommes de garnison dans une place à peu près démantelée. Il ne songea pas même à se défendre. Phipps cependant le croyoit si bien en état de combattre qu'il lui accorda une capitulation; mais dès qu'il eut vu, en entrant dans le fort, le délabrement des défenses, il viola impudemment les conditions qu'il avoit signées : il obligea les colons à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, comme s'il eût été maître de disposer d'eux et de leur pays; il leur donna six magistrats pour les gouverner; et il s'éloigna, emmenant prisonnier M. de Manneval.

Du Port-Royal, il passa à Chedabouctou; mais là il rencontra un homme dont l'énergie ne foiblit pas devant le danger. A la tête de quatorze soldats seulement, M. de Montorgueil se défendit avec tant de résolution que Phipps ne put le réduire qu'en mettant le feu au fort. L'île Percée fut prise ensuite et ravagée; l'amiral anglois y brûla tout, même la pauvre cabane qui servoit de chapelle. Fier de ses exploits, il rentra à Boston, chargé de dépouilles, avant d'aller succomber honteusement devant Québec.

Cependant M. de Portneuf qui commandoit dans la rivière de Saint-Jean, s'étoit, avec l'aide des Abénaquis, emparé de Kaskébé au pays qui forme aujourd'hui l'état du Maine qui dépendoit alors du Massachussets; de sorte que la Nouvelle-Angleterre étoit envahie en même temps qu'elle envahissoit la Nouvelle-France.

Le coup que Phipps avoit porté à l'Acadie, n'en eut pas

moins des conséquences très-douloureuses. Deux corsaires, unis pour cette entreprise, envahirent le Port-Royal, incendièrent les maisons et égorgèrent quelques habitants. Le chevalier de Villebon arrivoit justement de France pour remplacer M. de Manneval. Son vaisseau tomba entre les mains des forbans sans même qu'il pût livrer combat. Il perdit ainsi les munitions qu'il apportoit, et les présents qu'il étoit, suivant la coutume, chargé de distribuer aux chefs indigènes. Une pareille catastrophe devait ce semble entraîner fatalement la ruine de la colonie. Ce fut le salut qui en sortit. Le chevalier n'hésita pas à convoquer nos fidèles alliés, comme s'il eût eu les matns pleines et qu'il eût pu, pour employer l'expression de Lescarbot, leur faire la tabagie. Il les harangua et les décida par ses caresses à lever la hache pour le roi de France. Quelques jours lui suffirent pour se remettre en possession de la presqu'île où d'ailleurs il ne rencontra pas de résistance. Ce mouvement fut si prompt que le chevalier Nelson, qui avoit été envoyé de Boston pour gouverner la conquête de Phipps, se fit prendre dans le port avec son vaisseau, et que l'Angleterre décréta l'union de sa nouvelle possession avec le Massachussets, ne sachant pas l'un et l'autre que l'Acadie étoit déjà redevenue française.

A peu près dans le même temps, Phipps et le général Winthrop furent repoussés devant Québec par M. de Frontenac. Battus dans les trois journées des 19, 20 et 21 octobre 1690, ils se retirèrent pendant la nuit du 21 au 22, abandonnant sur le rivage canadien leur artillerie et leurs bagages. L'Acadie et le Canada se trouvèrent de la sorte, après des fortunes diverses, libres à la fin de la campagne.

En Europe, l'Angleterre n'avoit pas été plus heureuse; elle avoit perdu, le 10 juillet, la bataille de Bévéziers gagnée par Tourville; ce qui l'avoit mise dans la nécessité de

rappeler ses vaisseaux des parages américains et de livrer ses colonies à leurs propres ressources. L'Acadie respire un peu alors. Aucun événement de quelqu'intérêt du moins ne se oassa dans la presqu'île.

Sur la côte des Etchumins, entre la rivière de Saint-Jean et le fleuve de Penobscot, la guerre continua, mais d'abord par des embûches et par des surprises. Les Anglo-Américains y avoient construit, sur le bord de la mer, à l'entrée de la baie Françoise, un grand ouvrage entouré de murailles hautes de 22 pieds, soutenu par une tour de 29 pieds d'élévation et armée de 18 canons; c'étoit le fort de Pemaquid. Leur but étoit de dominer le pays des Abénaquis et de contraindre par les armes ces indiens à se détacher de l'alliance de la France, s'ils ne pouvoient pas les y obliger par des traités. Il y avoit donc là un danger pour nos établissements. Si en effet les sauvages s'étoient éloignés ou soumis, l'Angleterre auroit été aussitôt maîtresse de toute la contrée qui sépare la baie de Fundy du fleuve de Saint-Laurent. Le chevalier de Villebon, de son côté, s'étant bien rendu compte de cette situation, avoit transféré sa résidence dans la rivière de Saint-Jean à Nexoat, l'ancien fort de La Tour, pour y surveiller de plus près les mouvements de l'ennemi. La lutte n'étoit plus, si nous pouvons ainsi dire, qu'entre deux champions, Nexoat et Pemaquid; et le pays des Abénaquis enétoit le champ clos.

Phipps, le premier, essaya de surprendre le chevalier de Villebon et de l'enlever; mais le vaisseau qui avoit été équipé pour l'embûche, fut reconnu; son projet échoua. Le chevalier à son tour conçut le plan d'une expédition contre Pemaquid qu'il devoit assiéger par terre pendant que deux vaisseaux l'attaqueroient par mer; mais ayant reconnu qu'un navire anglois étoit à l'ancre sous les canons du fort, il renonça à son entreprise. C'étoit en 1692.

Un jour Phipps put croire qu'il avoit du moins réussi à diviser les indigènes et à mettre quelques tribus de son parti. Il avoit demandé à traiter de la paix; et on l'écoutoit; et des conférences avoient été ouvertes; mais un missionnaire françois, M. de Thury, renversa d'un seul coup les desseins et les espérances de l'amiral. Il réunit des Indiens de Pentagoët et de la rivière de Saint-Jean, leur persuada d'envahir le territoire anglois et les joignit à un détachement de soldats sous les ordres de M. de Vildieu. La petite troupe s'avança jusque dans la banlieue de Boston où elle prit un fort, tuant en chemin deux cent cinquante hommes, brûlant cinquante ou soixante habitations et recueillant un énorme butin (1). Après un tel acte d'hostilité, il ne pouvoit plus être question de négociations. Les sauvages ne voulurent plus entendre parler de paix. Phipps, qui ne gagnoit rien par la guerre, tenta pourtant un peu plus tard d'entrer encore une fois en pourparler; mais M. de Thury rendit vains tous ses efforts.

L'Acadie maintenoit ainsi l'intégralité de son territoire; et malgré l'écrasante supériorité de leur nombre, les Anglo-Américains ne pouvoient rien contre elle; mais elle ne parvenoit pas non plus à les faire reculer. Enfin, en 1696, le Canada, reposé de ses glorieuses fatigues et encouragé par ses succès précédents, résolut d'attaquer Pemaquid; et Pemaquid tomba. Le soin de cette affaire importante fut confié au plus grand homme de mer qu'ait produit la Nouvelle-France, au fondateur illustre de la Louisiane, à l'intrépide conquérant du pays de la baie d'Hudson, à Pierre Le Moyne, seigneur d'Iberville.

Toutefois, la nécessité d'obtenir le consentement de la métropole ne lui permit pas de prendre l'initiative. Pendant

(1) C'est peut-être l'expédition dont parle La Fargue.

qu'il se rendoit en France, les Anglois envoyèrent trois vaisseaux croiser devant la rivière de Saint-Jean, avec l'intention d'assiéger Nexoat.

Le chevalier de Villebon, trop faible pour combattre, sortit du fort et remonta la rivière afin de rester en communication avec les Indiens. On s'observoit de part et d'autre, quand d'Iberville, qui étoit parti de Rochefort avec deux vaisseaux, atteignit la baie des Espagnols au cap Breton. On étoit au mois de juin. Il trouva en arrivant des lettres du chevalier qui lui faisoit connoître sa position et le pressoit de venir à son secours.

Sans délibérer, il prit à bord une cinquantaine de sauvages et cingla vers la rivière de Saint-Jean. Rencontrer les trois vaisseaux anglois, les aborder, les battre, tout cela ne fut qu'un pour le vaillant Canadien. Un vaisseau, que les premiers coups de canon avoient démâté, demeura en son pouvoir; les deux autres se sauvèrent à la faveur d'une brume épaisse. Cela fait, d'Iberville, accompagné du chevalier de Villebon, qu'il avoit dégagé, et, suivi de sa prise, se rendit à Pentagoët; il renforça ses équipages de deux cents sauvages abénaquis, sous le commandement du baron de Saint-Castin; et il se présenta, le 13 juillet, devant Pemaquid. Le colonel Chubb qui étoit chargé de la défense du fort, fit d'abord bonne contenance. Il sembloit résolu à opposer aux assaillants la résistance la plus énergique; mais dès que les bombes commencèrent à tomber autour de lui, il capitula et rendit la place, le 14. D'Iberville fit sauter les murailles avec la mine. Ainsi cette grande forteresse que les Anglois avoient construite avec tant de frais, enlevée par un coup de main, fut renversée de fond en comble.

Sur un autre point, le colonel Church menoit à bien une de ces entreprises de piraterie que les Anglo-Américains préparoient et exécutoient, il faut le dire, avec une grande

habileté. Il parcouroit et ravageoit les côtes acadiennes dans le fond de la baie Françoise; il pilloit notamment Beaubassin, habitation qui ne remontoit guère au-delà de 1686 et dont la population croissoit et prospéroit à l'abri de la neutralité.

Il retournoit à Boston avec son butin quand il reçut l'ordre d'aller prendre le fort de Nexoat; mais ce fut le terme de ses triomphes. On lui envoyoit, outre trois vaisseaux dont un de 32 canons, un renfort de 200 hommes; ce qui, avec les 700 qu'il avoit déjà, lui faisoit une petite armée de 900 soldats. C'étoit, ce semble, beaucoup plus qu'il n'en falloit pour réduire un fort de terre, que couvroient seulement quatre bastions fraisés et armés de six canons chacun et que défendoient cent combattants à peine; mais le chevalier de Villebon, qui avoit été fait prisonnier, nous ne savons comment, en revenant de Pemaquid, et qui avoit recouvré sa liberté, nous ne savons pas davantage en quelles circonstances, avoit repris le commandement des forces françoises. Church mit son monde à terre et commença le siége, pendant que ses vaisseaux du côté de la rivière battoient la place. Les jours s'écouloient, et ses travaux n'avançoient pas, tant le chevalier déployoit d'activité, de vigilance et d'énergie. A la fin, désespérant de la victoire, il se rembarqua et disparut.

Ce fut dans les parages acadiens le dernier événement de la campagne et de la guerre, qui se terminèrent à la gloire aussi bien qu'à l'avantage des colonies françoises. Malgré la supériorité numérique de sa population, malgré les puissants secours de sa métropole, la Nouvelle-Angleterre ne put entamer sur aucun point l'Acadie et le Canada. La paix de Riswych, signée le 21 septembre 1697, laissa les deux puissances en Amérique dans l'état où elles étoient avant l'ouverture des hostilités, c'est-à-dire qu'elle laissa à chacune ses droits et ses prétentions, si ce n'est que l'Angleterre renonça

à la possession exclusive de la baie d'Hudson et que la frontière entre l'Acadie et le Massachussets fut fixée à la rivière de Saint-Georges.

XII. — COMMISSION HISTORIQUE DE L'ANGLETERRE.

First and second report of the royal commission of historical manuscripts, 2 vol. petit in-folio.

J'ai sous les yeux, en ce moment, deux volumes très-importants dont je voudrois rendre un compte sommaire aux lecteurs du *Cabinet historique;* mais, avant de les aborder, une espèce de préface est absolument indispensable, et ce premier article servira de prolégomènes.

Tous les travailleurs qui ont eu occasion de consulter, soit les dépôts manuscrits du *British Museum*, soit les pièces conservées au *Record-Office* (archives du royaume), savent depuis longtemps ce qu'il y a de trésors en tout genre, de documents pour servir à l'histoire non-seulement de l'Angleterre, mais de l'Europe; d'excellents catalogues, en grande partie imprimés et constamment tenus à jour, facilitent les investigations et provoquent les recherches. Mais, en dehors de ces deux vastes établissements nationaux, il est évident que d'autres mines restent encore à explorer, d'autres trésors à mettre en lumière. Nous n'avons pas jusqu'à présent eu, Dieu merci, en Angleterre, les archives des familles, des églises et des corporations laïques ou religieuses mises au pillage de par les droits de l'homme; et en fait de manuscrits, comme pour ce qui se rapporte aux tableaux, aux sculptures et en général à tous les objets d'art, des collections particulières répandues dans presque tous

les châteaux, les colléges et les églises cathédrales, renferment des richesses dont tout récemment encore le public lettré n'avoit qu'une idée très-vague et très-imparfaite. On apprenoit sans doute, de temps en temps, que tel ou tel lord faisoit paroître, sous les auspices de la *Cumden Society* ou du *Roxburghe Club* un curieux manuscrit tiré de sa bibliothèque, annoté avec soin, et servant à élucider quelque point d'histoire politique ou littéraire; mais ce n'étoient là que des cas exceptionnels. Or, puisque, à l'occasion des grandes expositions internationales les amateurs appartenant à l'aristocratie, à la riche bourgeoisie ou au commerce ne faisoient aucune difficulté de prêter pour six mois ou pour un an les plus rares joyaux de leurs galeries : peinture, statuaire, marbres, bronzes, etc.; puisque le duc de Northumberland, le marquis de Westminster, le marquis de Bute, la Reine elle-même tenoient à honneur de mettre sous les yeux du public des chefs-d'œuvre d'un accès relativement difficile, car, en effet, pour les étudier, il auroit fallu voyager d'un bout à l'autre de l'Angleterre; n'étoit-on pas en droit de conclure que les bibliothèques et les archives privées s'ouvriroient avec la même facilité que les collections d'objets d'art, et que par le moyen de catalogues ou d'index, rédigés par des personnes compétentes, le public savant seroit mis en mesure d'apprécier l'étendue et l'importance des sources encore inexplorées qu'il y auroit lieu de consulter pour corriger, compléter ou contrôler les divers problèmes qu'offre l'histoire du Royaume-Uni depuis ses origines jusqu'à nos jours? L'idée étoit admirable; il ne s'agissoit que de la mettre à exécution, et le gouvernement lui-même prit l'initiative. Le 2 avril 1869, un décret de Sa Majesté la reine Victoria, contresigné par le ministre de l'Intérieur, M. Bruce, parut, portant organisation d'une commission historique, ainsi qu'il suit :

« Considérant qu'il nous a été représenté qu'un grand nombre d'institutions et de familles particulières ont en leur possession divers manuscrits et autres papiers d'un intérêt général; que la connoissance de ces documents seroit d'une grande utilité pour l'élucidation de l'histoire, du droit constitutionnel, de la science et de la littérature; que dans nombre de cas ces manuscrits sont exposés à être perdus ou détériorés;

« Considérant qu'il paroîtroit que beaucoup de possesseurs de documents de cette nature sont disposés à en faciliter l'étude et même à en autoriser la publication, à condition toutefois que rien ne sera mis au jour qui affecte en quoi que ce soit les titres des présents possesseurs, ou qui ait un caractère privé;

« Considérant qu'il nous semble très-avantageux pour le public que l'on sache où ces papiers et ces manuscrits sont déposés, et que les documents qui y sont contenus soient imprimés en tant qu'ils peuvent servir à l'étude de l'histoire, du droit constitutionnel, de la science et de la littérature;

« Ayant la plus grande confiance dans le talent et la discrétion de nos amés et féaux, etc., etc. »

Sans traduire davantage le style officiel des *blue-books* anglois, je me bornerai à ajouter ici que la commission nommée par le gouvernement se compose de onze personnes parmi lesquelles on remarque lord Romilly, garde des archives, le marquis de Salisbury, le comte Stanhope et M. Duffus Hardy, tous connus depuis longtemps du monde savant par les services qu'ils ont rendus aux sciences historiques; les membres de cette commission furent invités immédiatement à se mettre en rapport avec les possesseurs de manuscrits d'une certaine importance, en leur déclarant que le but proposé étoit d'examiner et d'inventorier exclusivement les papiers et pièces ayant un intérêt public, et que, dans aucun cas, les

catalogues ou index de ces documents ne seroient imprimés sans l'autorisation expresse des parties intéressées.

Le 26 juillet 1870, les nouveaux commissaires furent en mesure de présenter leur premier rapport, et ce rapport, distribué non-seulement aux Chambres du Parlement, mais à tous les gens de lettres occupés de travaux historiques, prouve de la manière la plus évidente que la mesure prise par le gouvernement de M. Gladstone répondoit à un besoin véritable. En réponse à une circulaire tirée à grand nombre et largement distribuée, cent quatre-vingts personnes s'empressèrent d'ouvrir aux archivistes-paléographes que les membres de la commission avoient chargés d'une inspection préliminaire, les bibliothèques ou dépôts dont ils étoient soit les possesseurs, soit les gardiens; et l'enthousiasme fut si général que l'on jugea à propos de ne pas entreprendre, d'abord, le dépouillement, article par article, de toutes les richesses auxquelles l'accès avoit été si promptement et si généreusement accordé. Deux inspecteurs nommés par les commissaires, sur l'autorisation des Seigneurs de la Trésorerie, ne pouvoient pas suffire; il fallut en choisir deux autres; de plus, dans certains cas, l'examen des bibliothèques ne fut autorisé qu'à la seule condition qu'un des plus illustres antiquaires, M. Stevenson, en auroit la surveillance; je n'ai pas besoin de dire qu'il fut immédiatement fait droit à cette demande.

Après avoir ainsi mis sous les yeux de nos lecteurs un sommaire du rapport proprement dit, je voudrois maintenant donner une idée des manuscrits examinés par ordre de la commission historique, et je choisirai de préférence ceux qui se rattachent en quelque manière à l'histoire de notre pays.

I. — DOCUMENTS CONSERVÉS A LA CHAMBRE DES LORDS.

Ces pièces, dont l'importance étoit déjà connue, n'avoient pourtant jamais eu les honneurs d'une inspection sérieuse, et ce n'est que tout récemment que M. John Bruce, dans le cours de ses recherches, découvrit la valeur réelle de cette vaste collection. Elle n'occupe pas moins de douze grandes salles, et un classement méthodique doit bientôt en faire ressortir l'utilité pour l'histoire politique et religieuse de l'Angleterre. En un peu moins d'un an, deux cent vingt-huit liasses, comprenant chacune cent vingt-sept articles distincts, ont été dépouillées, inventoriées et mises en ordre ; ces liasses traitent des événements qui se sont passés depuis l'an 1479 jusqu'en 1664. De plus, cinq cent cinquante et un parchemins, tant rouleaux que documents divers se rapportant à l'époque 1587-1800 se trouvent, à l'heure qu'il est, méthodiquement arrangés ; voilà donc vingt-neuf mille cinq cent sept manuscrits historiques mis à la disposition du public, et d'un accès très-commode.

Parmi ces pièces, je signalerai la correspondance secrète du roi Charles Ier et de la reine Henriette-Marie; lord Clarendon en parle dans son *Histoire de la rébellion* (liv. IX, vol. II, p. 508); elle fut saisie à la bataille de Naseby, le 14 juin 1645, et le 7 juillet de la même année le Parlement en ordonna la publication. Or, le volume imprimé (1) ne contient que trente-neuf lettres et autres documents; quinze pièces entièrement inédites viennent d'être découvertes par l'archiviste-paléographe chargé d'inventorier les manuscrits de la Chambre des Lords, et il y a tout lieu de croire que de nouvelles recherches en produiront un plus grand nombre.

(1) *The King's Casket.*

Je copie sur le *blue-book* dont je fais l'analyse en ce moment, deux lettres de la reine Henriette-Marie.

« 26/16 janvier (1643).

« Mon cher cœur, je croyois partir demin qui est le 17 janvier, mais le vent a esté sy grande que lon na peu embarquer mes hardes aujourduy; toutefois jespere que demin il sera fait, et ainsy sy le vent vient bon je parterai jeudy, Dieu aydant. Jay tant daffaires sur mon depart, a quoy je ne matandois point, que je suis extrememant tourmantée du mal de teste, qui fait que je mesteray en syfre par un autre se qui jorois fait moy mesme autrement, ayant beaucoup de lettres à escrire en France. Watt estant revenu et le ranvoyant encore, je vous diroy seullement qu'il me rapporte de France ce que je pouuois desirer. Adieu mon cher cœur.

« Tournes. »

En tournant le feuillet on trouve une dépêche en chiffres, écrite par un secrétaire anglois, avec la traduction, et annonçant des envois d'armes et d'argent pour le service de la cause royale en Angleterre.

Voici la seconde lettre :

« Walsall (1), ce samedi 8 julliett.

« Mon cher cœur. Progers vous ora dit la prise de Burton (2), qui fut après ma lettre escrite; nos gens en ont esté si encouragés qui sy il nut estté votre commandement absolu de ne marester point, nous orions estté a Darby (3) et certainement lorions pris; mes moy seulle et estté pour ne le pas faire afin de ne perdre point de temps. Je suis ariuee de ce soir en ce lieu ou je demeureroy demin, nos soldats estant fort las, et aussy quils ont tant plundre (4) que il ne soroit marcher avec leurs paquets, et ne les veule point quiter

(1) Ou Wassal, petite ville dans le Staffordshire.
(2) Burton-on-Trent, dans le même comté, prise par les royalistes.
(3) Derby.
(4) *Plundre*, pour *plundered*, ang. *pillé*.

tellement quils ont demin pour les vandre. Milord Capell (1) sera ysy demin et nous resouderons notre marche, et sil plait a Dieu lundy nous partirons et yrons par le chemin que vous maues mande par fred. »

« Dimanche, 9 juliett.

« Comme je escriuois cette letter, Parsons est ariué et ma randu votre lettre; je lay redespeché à l'instant au prince Rupert pour savoir se quil vouloit que je fisse et luy ay mandé lestat de notre armee. Je ne leseeray pas de maduanser demin, pour pouvoir aler par aucun des deux chemins. Je croix que vous naues pas seu des nouvelles dEscose de longtamps, je vous envoye une lettre qui vous en aprandra; je vous la voulois envoyer par Progers, mais je loublié. Les lettres que jay resceues de France massure que vous orés de se peis la tout ce que vous desirerés. Mad. de Chevreuse gouverne tout et se desclare votre agent comme Watt me mande. Je nescris point tout ce sy en sifre, nen estant point de besoing, et suis sy fort harasée qui ce jour je me donne toute lagee qui je puis. Nous avons estté deux jours sans manger de viande qui le dernier une fois de la froyde, et depuis Newarke j'osserois dire que je nay pas dormi 3 heures par nuit; mais tout cesy me plait puis que cest pour vous et pour vous faire voir par toutes mes actions que je nay plaisir que celui de vous servir et destre a vous.

« Milord Capell est arivé et nous avons resolu notre marche de demin qui sera a Kingesnorton (2). M. Capell nous a fait voir que sy (3) il quite Sheropshire que se peis la est tout perdu, cest pourquoi sy a intention de donner un coup a leur (?) certainement jl faut auoir toutes les forces qu'il ce peut, mais autre ment il est comme je crois néces-

(1) Lord Capel, un des principaux chefs du parti royaliste, décapité le 5 mars 1649.

(2) Petite ville dans le Worcestershire.

(3) A partir de ce mot tout le reste est en chiffre; l'interprétation, de la main du roi, est donnée entre les lignes. On remarquera des lacunes.

saire que Capell retourne, je vous prie de me mander vistemant votre resolution ladessus, car lorque je trouveray que 260.66.70 peut paser seurement, 260.3. le ranvoyera. 70.4.68. jl trouve que d5 man.d.3 nomindetomarche (?) jl ne sont qui 800. *foote.* (1) 65. *hoars.* (2) jls sous (sont?) 66.4.70. mille. Une prompte responce, je vous prie, car jl est tres-necessaire nos forces en Lincolnshire ont disfait une troupe de lennemy de 70 chevaux et ont tout pris aussy je oublie a vous dire que Tutbeury est a nous les ennemis layant quité sur ce qui nous auions en voye de Burton quelques forces pour les prandre et nous y auons garnison. »

Mes lecteurs n'ont pas besoin que je leur fasse remarquer ce que ces deux dépêches, la deuxième surtout, ont d'incomplet et d'obscur. Le rapport imprimé d'où je les ai transcrites littéralement contient beaucoup d'erreurs de copistes qu'un peu d'attention auroit suffi à corriger.

GUSTAVE MASSON.

XIII. — NOUVEAUX DOCUMENTS

EXTRAITS DES MANUSCRITS DU LOUVRE.

RECUEIL BOURDIN (3).

1. — TRANCHELION A M. LE DUC DE GUISE.

Affaires courantes et diverses.

Guise, 29 decembre 1557.

Monseigneur, le maire de vostre ville s'en va devers vous lequel porte les cédulles que les capitaines ont laissé pour

(1) *Foot*, ang. *infanterie.*
(2) *Horse*, ang. *cavalerie.*
(3) Nous donnons cette pièce, qui n'a pu trouver place dans notre dernier numéro, à la suite des lettres empruntées au *Recueil Bourdin.*

les debtes de leurs souldats qu'ilz ont faict en ceste ville : voz pouvres bourgeois vous supplient très humblement qu'il soit vostre plaisir vouloir commander qu'ilz soyent payés, comme je faiz de ma part, car je leur en ay respondu; ensemble le sieur de Leschelle et moy leur avons presté quelque argent. Il vous plaira monseigneur commander aux trésoriers de ses compaignies de bailler les sommes contenues èsd. cédulles, et si ne faisoit présentement les monstres, que le trésorier retinst lesd. cédulles devers luy pour retenir l'argent contenu en icelles au premier payement qu'ilz feront et que par vostre commandement on bailhe ung rescript et descharge ausd. maire, comme ilz les a receuz, affin qu'il s'en retourne le plus tost qu'il luy sera poussible, car est fort nécessaire en vostre dicte place; et aussy que ne seroit que frais aulx pouvres gens. — Monseigneur je vous envoye les actestations que sont esté faictes par vostre lettre, moy présent, pour le regard des farines du sieur de la Bone, vins et lards. Quant aux farines, vous verrés ce qui s'en treuve par l'actestation, et sy on s'en veult deffaire fauldra deffendre que personne ne cuise plus de pain, qui sera cause d'une grande cryrie des capitaines et souldatz tant de cheval que de pied. Vos dictz bourgeois m'ont monstré une requeste que ilz vous envoyent, aussy les merchans de ceste dicte ville qui ont ces vins *séans* les veullent vandre présentement durant deux moys suyvant leur marché, et mesmes fauldra deffandre que personne n'en vande. Ilz les veullent mectre à beaucoup plus grand prix que ne vallent à présent, que l'année passée où les vins estoient chers et qui leur coustoit d'avantaige que ceste icy : qui sera occasion que cela viendroit à ung bien grand intérest ausdits souldatz et pouvre peuple. Monseigneur, vous en ordonnerez vostre bon plésir, et l'ayant entendu mectray peyne à l'exécuter. Je escriptz à monsieur Bourjois,

et luy envoye une lettre de vostre recepveur, lequel luy rend response à ce que luy avoit mandé ledit sieur Bourjois qu'estoit de prendre la charge des admonitions : Monseigneur, il seroit ung grand bien et proufit pour le service du Roy et le vostre d'avoir quelque marchand qui print la charge desd. admonitions car quand seront à luy les gouverneroit beaucoup mieulx et à moings de frais que les bailher ainsy que sont à présent, et trouverez que ainsy en viendra beaucoup plus de frais pour le Roy. Monseigneur, oultre ce que je vous escriptz par icy dessus, ledict maire n'a poinct receu l'argent du pain que avoit esté bailhé pour la compaignie du capitaine Cessac, ny semblablement celuy qui avoit esté bailhé aulx pionniers, ainsin que le commissaire l'a pézé et certiffié : s'il vous pleet Monseigneur vous commanderés que soit payés affin que l'on puisse retourner le bled aulx pouvres gens de qui l'on l'a prins. Monseigneur ces jours passés ay bailhé cinq prisonniers aulx archiers qu'il vous avoit pleu envoyer pour les mener à Compiègne, et en partant Nycolas Fabre me vint dire que durant le siége de Sainct-Quentin qu'il avoit demeuré dix jours dans la tante du conte de Lalain, et que après la ville prinse, luy fust commandé *aller* du cousté de Champaigne pour entendre s'il venoit aulcunes forçes du Roy ; et que à son retour, passa par Guise, et qu'il trouvast ung Pierre Sauvaige, estant *casematé* sur les remparts, et luy avoit bailhé ung pourtraict de vostre ville, pour bailher audict Sauvaige, lequel il en debvoit rapporter; et ledict Sauvaige devoit mectre et marcher dessus le lieu le plus foible : — et qu'il a loing temps qu'il le m'eut dict, mais un aultre prisonnier estant d'avant, qui d'aultresfoys avoit passé par ycy, soy disant gascon l'en gardoit, combien que ledict gascon, au partement dut estre celuy qui me l'a dict le premier. Il fault bien dire que, s'il est vray ce que ledict Fabre dict, que ledict

Sauvaige est ung fort dangereux homme : j'ay grand craincte que l'aultre qui fust prins par ung de mes souldatz, sur le chemin de Bouchin, qui se vante faire tant de sarvice au Roy, que ledict Sauvaige et luy fussent d'accord ensemble. Car il avoit tous les compas dud. Sauvaige et disoit à ceulx qui le prindrent qu'il le vouloit venir rendre en ceste ville. Je l'ay aussy envoyé audict Compiègne. Monseigneur, vous me commanderez vostre bon plésir auquel hobéiré d'aussy bonne affection que prie le Créateur, Monseigneur, vous donner bonne et longue vie. De Guise ce XXIXe décembre 1557.

Monseigneur, je contis dernièrement au commis du trésorier des fortiffications des deniers qu'il avoit receuz, et de ce qu'il avoit emploié, qui c'est trouvé redevable de quatre escus dix livres, de quoy je vous voulois advertir, mais il m'a prié d'actendre huict ou dix jours, dans lequel temps il rapporteroit lad. somme, ce qu'il n'a faict. Et s'il vous pleet Monseigneur vous en advertiriés son maistre affin qu'il fasse envoyer lad. somme. Aussy avois faict prester aux commissaires de l'artillerye, nommez La Peze et La Treillhe, environ quatre cens livres pour payer les pionniers qui estoient ycy soubz leur charge et ont esté bailhés des deniers du Roy ordonnés pour ladicte fortiffication. Il vous plaira commander, Monseigneur que led. argant et l'aultre nous soyent envoyé, car y est fort nécessaire, car n'avons ung seul liard et peu de moyen pour en retirer ou recepvoir de Rumigny.

Vostre très humble et hobéissant serviteur,

Signé TRANCHELYON.

Au dos : Monseigneur.

—

Sur le second feuillet, se trouve le billet suivant :

Monsieur je vous ay bien voulu escripre ce mot, ayant

receu l'estat que Monseigneur de Guise m'a envoyé, par lequel je croy que aud. estat y a quelque obly, car je n'ay pas entendu par ycy devant que on nous bailhe charge de remplir nos compaignies plus hault que de quatre vingts chevaulx, et dans celuy qui m'a esté envoyé dernièrement en y a quatre vingts et dix, paiés vingt à XVI l. et aultres vingt à XV l. et cinquante à XIII l. qui seroient quatre vingts et dix : mais avant que de remplir mad. compaignie desd. dix, d'avantaige vous veux supplier m'en vouloir faire certain.

Mons. je ne crois que là où vous estes à présent, ne vous chauffés giuères mieulx que nous faisons de ce cousté : sy est ce que si mon souhet avoit lieu, vous ariez vostre part de l'aize que nous pourrions partout avoir, non seulement de cestuy là, mais d'ung aussy grand que le sariés désirer et d'aussy bonne affection que je vous vais présenter mes humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant le Créateur Monsieur, vous donner ce que bien luy scavés demander. De Guise ce XXIXe décembre 1557.

Vostre très obéissant et bien bon amy
Signé TRANCHELYON.

Au dos est écrit à Monsieur Monsieur Jourdin conseiller du Roy et secrétaire de ses commandements.

COLLECTION DE NOAILLES (1).

2. MONSIEUR LE COMTE DE VENTADOUR A MONS. LE COMTE HENRI DE NOAILLES.

Nouvelles du quartier. — Il tint si court les huguenots dans les deux chasteaux de Charlus et Chabannes qu'il les a contraints à

(1) Nous avons retrouvé, depuis l'impression de notre dernier numéro, cette pièce, que nous croyons devoir reproduire ici ; elle ne fait pas partie de l'édition des *Manuscrits du Louvre*, tirage à part du *Cabinet historique*, dont nous annonçons, à la couverture, la mise en vente.

l'obéissance au Roy. — Destruction des forts. — Ce qu'il a fait à Tours et au fort de l'Herbel pour purger le pays des huguenots.

Monsieur mon cousin, je receus bien grand contentement dentandre de voz nouvelles par Geoffre. Quant à celles de ces quartiers, bientost après que je y feuz arrivé, je tins de si court les huguenaulx qu'estoient dans les deux chasteaux de Charlus et Chabanes que je les contraignis de les quitter et remettre en l'hobéissance du Roy, en estant le S. de Maligny sorty avecq quatre-vingts ou cent cuyrasses et deux cens arquebusiers lequelz ne cessoient de faire cources ou ravaiges sur le pouvre peuple de cest pays, et l'heussent entièrement ruyné s'ilz eussent guières plus demeuré dans lesd. forts, que j'ay fait abattre voyant le peu de moyen qu'il y avoit d'entretenir la garnison qu'il estoit nécessaire de mettre pour la conservation d'iceules et empescher qu'ilz ne les reprinssent. Depuis je feuz instamment prié par les officier et habitans de Tulle qui à ces fins envoyerent devers moy le lieutenant particulier, deux conseillers et aultres, de m'acheminer en lad. ville. Ce que je fis, où estant avec la pluspart de la noblesse de ce pays, je feuz advestiz par le S. de Boussac que lesd. huguenauls s'estoient emparés de sa maison, la nuit auparavant mon arrivée. Qui feust occasion que je y envoiay mon fils tout promptement avecq ung bon nombre de gentilshommes et arquebuziers pour les investir, et comme je m'acheminois avecq le reste de ma troupe, je trouvay qu'ilz avoient esté forcés, et tous ceux qui estoient dedans taillés en pièces, avec deux cappitaines que je fis mener en ceste ville, les habitans de laquelle et les députés des aultres me prierent d'aller avec lad trouppe au fort de l'Herbel que lesd. huguenauls avoient aussy surprins : et estant à demy lieue près, je seuz que le sieur de St. Martin qui commandoit dans led. fort, l'avoit abandonné y ayant mis le feu, et s'estoit retiré à Tucenne avec cent arquebusiers.

De fasson qu'il n'y a maintenant, Dieu graces, aultre fort qui tiegne en ces quartiers pour lesd. huguenauls. Et pour ne s'y passer de présent aultre chose qui mérite, finiray ceste cy, après vous avoir prié de me conserver en vostre bonne grâce, faisant estat asseuré du pouvoir qu'avéz sur moy pour en disposer en tous les endroits où verrés que j'auray moyen vous servir, désirant demeurer tousjours, Monsieur mon Cousin, Vostre plus affectionné Cousin à vous faire service.

Signé: G. X. VANTADOUR.

De Ventadour, ce XIIIe aoust 1588.

Au dos est écrit: A Monsieur mon Cousin, Monsieur de Noailles, Chevalier de l'Ordre du Roy.

RECUEIL COLLETET.

Nous avons dit dans notre Catalogue, à l'article des *Vies des Poëtes* de Colletet, qu'il falloit compter au nombre des biographies sauvées, celle de Nicolas Rapin, copiée par nos soins pour le Cabinet de M. Eugène Halphen. — Cette biographie, l'une des meilleures de Colletet, M. Halphen a bien voulu la remettre à notre disposition. Nous la reproduisons ici. Nos lecteurs la liront certainement avec intérêt.

1608.

NICOLAS RAPIN.

Ceux qui ont honoré Rapin de cet éloge agréable qu'il estoit le plus scavant soldat, et le plus vaillant conseiller du monde, n'ont pas à mon advis mal rencontré dans la connoissance qu'ils ont eue de sa condition, et de sa vie, car encore qu'il fit profession de porter les armes, si est ce qu'il

embrassa toujours la science du monde et les bonnes lettres avecque tant d'ardeur que les coups de son espée toute guerrière et toute agissante qu'elle estoit ne firent jamais tant de bruit et ne lui acquirent jamais tant de réputation que les nobles traits de sa plume pacifique. Et comme ceux-là sont passez, ceux-ci vivent encore par eux mesmes en la mémoire des hommes, et se renouvelleront toujours avec tous les siècles.—Il nasquit en cette fameuse, quoyque petite ville, qu'il a le premier de tous si heureusement nommée : *Fontem Nayadum*, la Fontaine des Nayades, je veux dire Fontenay-le-Comte, en Poitou. Comme il estoit descendu d'une des meilleures familles de la province, il fut dès sa jeunesse noblement élevé dans la cognoissance des beaux arts, et dans les exercices convenables à un gentilhomme. Et ce fut de cette heureuse institution, aussy bien que de la bonté naturelle de son esprit que procédèrent tant d'actions esclatantes qu'il fit dans la fonction de sa charge, et dans l'employ de son estude. Comme il estoit né pour agir, aussy bien que pour méditer, il traitta de l'office de vice-sénéchal de Poitou qui ne donne pas toujours de l'agitation ny toujours du repos, et qui est tantost paisible et tantost turbulent. Ce fut en cette qualité qu'il déclara une si cruelle et si juste guerre aux voleurs de grands chemins, que jamais la République romaine ne fut plus tenue au grand Pompée lorsqu'il eut purgé la mer d'escumeurs et de pyrates, que la province de Poitou fut obligée aux soins de ce généreux officier, lorsqu'il eut exterminé ces monstres et ces avortons de la terre qui n'estoient nez que pour la détruire. Aussy jamais homme n'ayma plus sa patrie ny ne se sacrifia plus volontiers pour elle, et cette affection légitime y fut si généralement connue et louée, qu'alors que ce fameux président, messire Hachilles de Harlay fut envoyé par le roy Henry III pour tenir les grands jours à Poictiers, ses

oreilles furent remplies du haut mérite de Rapin. Mais comme il y a des hommes de qui la présence diminue en quelque sorte leur réputation, la sienne s'augmenta bien plus dès qu'il eust le bonheur d'entretenir ce grand personnage, et de luy rendre compte exact de ses actions, car ce fameux président prit tant de goût à son entretien et recognut en luy tant d'esprit et tant de vigilance, tant de franchise et tant de cœur, qu'il n'eust point de repos jusques à tant que par ses pressantes sollicitations le Roy l'eut fait venir à Paris, et qu'il l'eut gratiffié premièrement de la charge de Lieutenant-Criminel de robbe courte, et puis de celle de Grand Prevost de la connestablie de France. Cette charge l'obligeant d'estre souvent à la suitte du Roy, luy donna aussy le moyen d'entretenir, aux occasions, Sa Majesté qui le prit en singulière affection, et qui le considéra comme une des plus fortes testes de son royaume; et je ne doute point que ce dernier ornement de l'auguste race des Valois, ce prince qui estoit naturellement bien-faisant envers ceux qui avoient l'adresse de joindre les lauriers d'Apollon à ceux de Mars, s'il eust vescu d'avantage, qu'il ne luy eust rendu des marques plus esclatantes et plus solides de son estime et de son approbation royalle.

Le roy Henry IV, son successeur, se servit utilement aussy de son ministère en plusieurs occasions importantes, comme on le peut voir dans l'histoire de l'illustre président de Thou, qui rapporte quelques-unes de ses plus fameuses captures, et que je répéterois en ce lieu, si je faisois sa vie en qualité de prévost ou de capitaine, et non pas en qualité de poëte. Parmy tous ces emplois turbulents, il ne laissoit pas de trouver le temps de composer des vers tantost latins et françois qui plûrent d'autant plus à son siècle que la pluspart estoient sur des sujets qui regardoient les affaires du temps et qu'ils estoient toujours aussy remplis d'une profonde doctrine, qu'animez

d'une infinité de belles poinctes d'esprit, voire mesme comme il avoit une grande connoissance et une parfaite intelligence des affaires épineuses de son temps : ce fut luy qui avec quelques autres doctes et fidèles françois, travailla puissamment à la composition françoise de ce gentil et fameux *Catholicon d'Espagne* qui donna un si grand coup de pied à la ligue, et qui rendit le mystère des ligueurs si méprisable et si ridicule à toute l'Europe. En quoy certes il rendit un si notable sèrvice au Roy, à la France et à la Religion mesme, puisque par là, l'hypocrisie et l'aveugle ambition des faux et prétendus zèlez furent publiquement descouvertes.

Mais comme il n'avoit jamais abandonné la personne du Roy son maistre pendant les troubles et les révoltes du Royaume, lorsque le Ciel eut regardé la pauvre France en pitié, et qu'il eut fait luire sur elle les favorables rayons de la paix, ce fidèle exécuteur des commandemens du Roy son maistre se sentant sur l'âge et fatigué de ses travaux passez se résolut de renoncer à toutes les charges publiques pour vivre désormais à soy mesme, et pour jouyr plus commodément le reste de ses jours de la douce tranquilité que l'on trouve dans le sein des muses qu'il avoit toujours tant aimées. Dans un des faubourgs de Fontenay le-Comte, il avoit fait édiffier une agréable maison qu'il appelloit Terre-Neufve, et qui estoit seigneuriale, puisque mesme il en portoit le nom, comme je le vois par la subscription de plusieurs lettres de ses amys qui luy sont adressées. Et ce fut là qu'il se résolut de couler le reste de sa vie avec sa femme, ses enfans et sa petite famille qui luy estoit très chère, et dans laquelle il trouvoit des délices innocentes, et des satisfactions secrètes, mais raisonnables, qu'il ne croyoit pas trouver ailleurs. O noire et détestable calomnie qui interprète toujours sinistrement les actions les plus innocentes des excellens hommes ! Jusques à quand traiteras-tu celuy-cy de la

mesme sorte que tu fis autrefois Aimard de Ranconnet? Mais certes quelque contentement qu'il put gouter dans cette solitude et parmy ses livres, il ne laissoit pas de tesmoigner quelquefois le secret déplaisir qu'il avoit de vivre loin de Paris. Et spéciallement quand il se ressouvenoit de tous ces hommes illustres dont il étoit si tendrement aymé, et de la douce conversation qu'il y avoit eüe avec les plus doctes esprits de toute l'Europe. Aussy luy prit il, un jour, envie de les revoir, et de les embrasser encore : et ce fut pour cela qu'il ne fit point de difficulté d'entreprendre un long voyage pendant les froidures du grand hiver, et dans les incommodités qu'un âge vieil et caduc luy pouvoit apporter.

Mais comme il fut venu jusqu'à Tours en intention de passer outre, et de se rendre à Paris, il en fut empesché par une fièvre mortelle qui le surprit en ce lieu, et qui nous le ravit à l'âge de 68 ans, environ, le 15 février 1608. Je scay bien qu'un certain autheur moderne qui a violé les mystères sacrez, en le traittant d'un style profane, rapporte autrement cette histoire disant qu'il mourut dans la chambre du petit More à Poictiers, non pas au commencement mais à la fin de la mesme année, au mois de décembre, non pas âgé de soixante-huit ans, mais de soixante et quatorze. Et quoyque cet autheur ait dit encore que se rencontrant alors fortuitement à Poictiers, il fut luy mesme témoin oculaire de cette funeste mort, si est-ce qu'ayant glissé tant de mécontes et tant d'impertinentes faussetés dans tous ses livres, dont la pluspart ont esté justement réfutez, et mesme censurez par la Sorbonne, j'ayme mieux m'appuyer et me tenir à ce qu'en dict Scévole de Sainte-Marthe, son intime amy, et son conseiller fidèle, dans le bel éloge latin qu'il luy a consacré parmy ses hommes illustres que j'ay traduits et publiez en nostre langue. Et puis ce qui confond entièrement la faus-

seté de cet autheur moderne, du moins quant au temps de la mort de Rapin, c'est que non seullement dans la suitte de l'histoire du président de Thou, composée par Charles Faye d'Espesses, il est dit qu'il mourut le premier jour du mois de fevrier, du froid qu'il avoit souffert s'acheminant à Paris : Mais encore c'est que les derniers vers latins que composa cet excellent homme peu de jours avant sa mort, sont heureusement tombez entre mes mains escrits de sa main propre ; je les rapporteray icy d'autant plus qu'ils sont le vivant tableau d'un homme mourant, et qui pense meurement à Dieu, et qu'ils ne se rencontrent point dans ses œuvres :

Qui digitis floccos legit, et sua complicat in se
Lintea, miraturque manus speculator ocellis,
Cui summi digiti frigent manibus pedibusve
Vel nasi supremus apex ; cui tempora pauco
Tempore labuntur, nares simæque et apertæ,
Deriguitque pilus velut horrens ; lumina sensim
Hebescunt, et singultu vox hæret acuto ;
Qui matulæ oblitus læsi dat signa cerebri ;
Et linguæ titubans non se regit ordine sermo,
Ejus spes nulla est, animumque videbis ovantem
Scandere supremas multo cum gaudio ad arces.

Et plus bas est escrit,

Nicolaus Rapinus faciebat nocte intermedia vigilans, et ad Deum suum impense transvolare gestiens. 3.. Idus Februarias an. 1608.

Et au dos est écrit de la main du docte Jean Besly, son amy de tous temps, et comme l'on dit : omnium horarum, de toutes heures :

Derniers vers de monsieur Rapin.

Ce mesme autheur moderne de qui l'humeur maligne ne sçauroit s'empescher de mesdire de ceux-là mesmes qu'il a le plus hautement louez, après avoir dit de luy qu'il estoit

homme d'esprit incomparable, et né à toutes choses, dit qu'il avoit vescu l'espace de soixante et quatorze ans dans un assez grand libertinage, et que suivant la fougue de ses premières humeurs, il estoit engagé à des connoissances assez dangereuses. Mais comme sa condition turbulente ne l'obligeoit pas à une formé de vie aussy reglée que celle d'un chartreux ou d'un capucin, on peut dire pour sa justification qu'il suivit peut estre en cela l'impétuosité des affaires et des esprits de son temps, qui n'estoient nullement ny dans l'ordre ny dans la police où l'on les a veües depuis. Après tout, quelles marques visibles nous a-t-il laissez de son préten du libertinage, et de la prétendue malice de son âme? Certes si nos écrits sont le plus vif tableau de nos pensées et de nos mœurs, n'y ayant rien dans ses œuvres que le plus sévère Caton, ou que la plus pure Vestale ne puisse lire sans rougir, on peut bien dire qu'il a vescu comme il a escrit. — Et puis ce médisant ne demeure-t-il pas mesme d'accord qu'il mourut en bon chrestien? Et que pendant toute sa vie il auroit esté l'ennemy capital de l'athéisme que quelques esprits sçavans et endiablez taschoient d'introduire à Paris pour achever la corruption de son siècle, et mesme qu'il s'estoit puissamment opposé à leur dessein téméraire. Car pour ce qui est de ses connoissances, qu'il appelle dangereuses, de qui prétend parler ce lasche calomniateur? Le mérite de Rapin luy avoit donné pour amy, les du Perron et les Desportes, les Harlay et les de Thou, les Scaligers et les Sainte-Marthe, les Pasquier et les Gilot, les Servin, les Rigault et les du Puy, les Besly, les Bonnefond et les Richelet, et une infinité d'autres hommes illustres en sçavoir comme en naissance, qui prenoient un singulier plaisir dans sa docte conversation. Et sont-ce oeux-là qu'il appelle de dangereuses connoissances? Certes, il paroist bien que ce misérable escrivain fait comme les Andabates qui s'escrimoient à toute outrance

dans les ténèbres ne sçachant ny qui attaquer, ny contre qui se deffendre. Mais pour ne point remuer d'avantage cette puante matière, il est bien plus à propos de dire que dans cette puissante inclination qu'eut Rapin à l'estude des belles lettres, ou plustost dans cette heureuse facilité que son esprit avoit à la poësie, il n'en fut peut estre jamais diverty, ny parmy les troubles et les plus grandes confusions de la guerre, ny mesme parmy les plus grandes et épineuses affaires qu'il eut sur les bras; car il composa de temps en temps des vers latins et françois, notamment des épigrammes dont les pointes subtiles et piquantes le faisoient admirer des beaux esprits de son siècle. Et mesme comme il avoit l'esprit hardy, et capable de tout, laissant aux autres poëtes du commun les cadences ordinaires, il essaya de faire des vers françois sans ryme, avec les mesmes mesures et les mesmes quantités de syllabes que les poëtes grecs et latins ont accoutumé d'employer dans leurs vers. Entreprise véritablement nouvelle, mais après tout qui ne le fut pas tant, puisqu'il ne tenta ce travail qu'à l'exemple premièrement de Jodelle, et puis d'Olivier de Magny, de Pierre de Ronsard, du comte d'Alsinois, d'Estienne Pasquier, de Jean Passerat, de Claude Butet, et surtout de Jean-Antoine de Baïf qui fit tous ses efforts pour authoriser cette forme de poésie. Mais certes, comme en ce point il avoit imité ces excellents autheurs, il faut avouer que dans la grâce et la douceur de ses vers mesurez, rymez ou non rymez, il les surpassa d'aussy loin,

> Que le sommet venteux d'un vieux chesne surpasse
> Les plis torts et rampans de la viorne basse.

Et quoyque cette façon d'escrire ait presque toujours esté rebutée du peuple, et peu souvent mesme approuvée des sçavants, si est-ce qu'on ne doit pas mépriser les nobles

efforts de ceux qui dans leur travail n'ont autre dessein que d'enrichir leur langue maternelle de quelque nouvelle et gentille invention.

Il laissa plusieurs beaux poëmes, et par un article exprès de son testament, il prit le soin de recommander à sa mort à ce docte et fameux conseiller de la cour Jacques Gillot, et à l'illustre Scévole de Saincte-Marthe, ses intimes amys, ces enfans immortels de son esprit; et comme mesme auparavant que de rendre le tribut à la nature, il composa son épithaphe en quatre vers, qu'il ordonna d'estre gravez sur son tombeau, je ne les sçaurois oublier en cet endroit :

Tandem Rapinus heic quiescit, ille qui
Numquam quievit, ut quies esset bonis.
Impune nunc grassentur et fur et latro :
Musæ ad sepulchrum gallicæ et latiæ gemant!

Et c'est ainsy que je les ay traduits en françois comme on le void dans ma version des Eloges :

En ce lieu reposent les os
De Rapin qui pendant sa vie,
Ne goûta jamais le repos
Affin de procurer celuy de sa patrie.
Puisque Rapin n'est plus debout,
Voleurs qui vous glissez partout,
Partout impunément exercez vos rapines;
Et puisque les neuf sœurs ont perdu leur flambeau
Muses françoises et latines
D'un long ruisseau de pleurs arrousez son tombeau.

Après sa mort, son corps fut porté et enterré à Fontenay-le-Comte, sans pompe et sans appareil funèbre selon qu'il avoit ordonné par le mesme testament. Il est bien vray que François Garasse qui dit qu'il rendit l'esprit entre les bras de quatre Pères de la compagnie de Jésus, dont il avoit toujours, dit-il, persécuté l'ordre sans le connoître, adjoute que comme ces bons religieux luy eurent fait entendre que

cette façon de faire, qui avoit autreffois donné occasion de diffamer la mémoire de Guillaume Budé, mettroit encore la sienne en mauvaise odeur, et que plusieurs seroient confirmez dans l'opinion que l'on avoit eüe de son libertinage en fait de religion, il changea d'avis, et fit un codicile par lequel il revoqua sa première volonté, et ordonna d'estre ensevely honorablement et avec toutes les cérémonies de l'Église catholique et romaine. Ce qui ne fut pas pourtant si ponctuellement et selon son désir exécuté par ses héritiers. Quoy qu'il en soit, il mourut dans le sein de l'Église, et dans la communion des fidèles, selon le témoignage authentique de ses adversaires mesmes.

Mais pour venir au détail de ses ouvrages, et rapporter quelques-uns de ses vers, l'an 1572, il fit imprimer le 28e chant du Roland furieux d'Arioste, traduit par luy en françois, à la rigueur des stances et de la ryme, avec la traduction de la première Sylve latine de Théodore de Bèze, et quelques odes imitées et paraphrasées du grec, et quelques sonnets amoureux, extraits, dit-il, du premier livre de ses jeunesses, et une ode saphique qu'il adresse à Jean-Antoine de Baïf, comme au grand maistre des vers mesurez. Ce chant qui montre, par l'exemple imaginaire de Joconde, le peu d'assurance que l'on doit avoir aux femmes, commence de la sorte :

Dames, et vous, qui les dames prisez,
Pour Dieu n'oyez raconter cette histoire
Qu'un tavernier par ses propos rusez
Pour vous blasmer tasche de faire croire,
Bien que la voix de gens si peu prisez
Ne puisse esteindre ou salir vostre gloire :
Car le vulgaire ignorant veut reprendre
Le plus souvent ce qu'il ne peut comprendre, etc...

Voicy le commencement d'une de ses odes imitée du grec, que j'insère icy d'autant plus, qu'elle passa pour un des plus

fameux vaudevilles de son temps, et que je me souviens de l'avoir en ma jeunesse ouy chanter à mon ayeul :

Las ma mère je ne puis
Parachever ma fusée,
Tant éperdûment je suis
D'un doux penser abusée!
Alors que je veux saisir
Ma quenouille ou mon ouvrage,
Je sens naistre un fol désir
Qui m'en oste le courage.
J'ay veu que je n'avois soin
Que de banquets et de dances
Maintenant je fuy bien loin
Toutes ces réjouissances...

Et le reste qui sans doute est fort naïf et assez agréablement tourné. Voicy encore le commencement d'une autre ode saphique mesurée et sans ryme :

C'est à toy vrayment, de Baïf, à bon droit
C'est à toy sur tous que je dois présenter
Justement ces vers comme les premiers fruits
De ce qui est tien, etc...

Puisque je monstre un eschantillon de ses odes, il ne faut pas oublier d'en faire voir un de ses sonnets amoureux :

En contemplant cette grâce bénine
Ces doux attraits et ces ris gracieux,
Secrètement un feu pernicieux
D'un vain désir échauffe ma poitrine.

Mais quand je voys sa majesté divine
Et la beauté rare qu'elle a des cieux,
Tout éblouy je retire mes yeux
Me cognoissant de si grand heur indigne.

Je perds alors les esprits et la voix
Comme font ceux à qui parmy les bois
Pan s'apparoist horrible à l'impourveüe;

Si que pouvant à peine respirer
Ayant mon âme en extaze perdue
Au lieu d'aimer je ne fais qu'admirer.

Mais comme tous ces vers ne furent que les premiers de sa jeunesse, et comme ses premiers essays, deux sçavans hommes qui prirent le soin de recueillir ses odes ne les jugèrent pas dignes d'y estre insérez, non plus que son poëme intitulé *Les Plaisirs du Gentilhomme champestre*, imprimé pour la première fois à Paris in-4° l'an 1583, avec plusieurs autres de mesme nature, et depuis en mille autres endroits, marque évidente de son mérite. Il commence ainsy :

O trois fois heureuse noblesse
Qui, méprisant les grands honneurs,
Pour la vertu qui vous adresse
Avez cognu quelle détresse
Se trouve à la cour des seigneurs.

Et le reste qui n'est guière moins connu que *Les Plaisirs de la vie rustique*, de Pybrac, car ces deux fameux poëmes ne vont jamais guière l'un sans l'autre.

L'an 1598, il publia à Paris plusieurs vers funèbres sur la mort de cette illustre dame Louise de Budos, femme du duc et connestable de Montmorency : mais pour ce qu'ils ont esté insérez dans tous les recueils des vers françois de son tems, et par conséquent qu'ils ne sont pas moins connus que ces beaux recueils de divers autheurs, où Rapin a toujours eu tant de part, je n'en diray rien davantage, non plus que des poëmes mesurez, qu'il fit imprimer à Paris, in-4°, sur la mort de ce scavant personnage Jacques de Billy : sur le Roy retournant de son voyage de Bretagne, et sur la naissance heureuse du dauphin de France, l'an 1602, puisque l'on les trouve encore dans le corps de ses œuvres qui furent imprimées à Paris, in-4°, l'an 1610 sous ce titre : les *Œuvres latines et françoises* de Nicolas Rapin, poictevin, grand prévost de la connestablie de France, avec le tombeau de l'autheur, et plusieurs éloges. — En effet ce livre agréable au pos-

sible est divisé en trois parties dont la premiére contient ses poësies latines, qui témoignent assez que les petits bords du Clain ne produisent pas quelquefois de moins excellens hommes dans la poësie, que les rivages fameux du Tybre et du Tage, et que l'on a pu trouver ailleurs qu'en Italie et en Espagne, un Horace, un Tibule et un Martial tout ensemble, puisqu'il y a des odes, des élégies et des épigrammes à donner de la jalousie à ces trois grands héros de notre antique Parnasse.

Ses poësies françoises consistent en quelques versions de certaines épîtres et des odes d'Horace, aussi bien que de certaines élégies d'Ovide, de quelques psaumes de David, et en plusieurs autres vers de son invention, tant mesurez à la grecque et à la latine, que non mesurez, le tout écrit d'un style meslé et hardy et qui tesmoigne la force du génie de l'autheur. Voicy le commencement de la dix-neufiesme espitre imitée d'Horace : *Prisco si credis*, etc.

Sage et sçavant Pétau, si tu en crois Dorat
Viel maistre de l'eschole, et le bon Passerat,
Tous les vers qui sont faits par ces beuveurs d'eau claire
Ne valent jamais rien pour durer, et pour plaire.
Les poëtes sont mis comme foux et mal sains
Au rang des chevres-pieds, satyres et sylvains,
Suppots du Dieu du vin, et l'on dit que l'haleine
Des muses sent toujours le vin à gorge pleine.
Homère a tant loué cette douce liqueur
Qu'on croit que le bon-homme en beuvoit de bon cœur :
Ronsard ne se mettoit à escrire des armes
Qu'après avoir bien beu pour eschauffer ses carmes.
Je défends, disoit-il, à tous ces grands jeusneurs
De se mesler de vers ; mais qu'ils soyent chicaneurs,
Qu'ils aillent au palais estaler leur langage !
Depuis ce bel édict, nos poëtes font rage.
De hanter la taverne, et boire à qui mieux mieux,
Comme si pour bien boire ils imitoient les vieux, etc.

Pensées qui ont beaucoup de rapport avec ce que dit Muret, dans une de ses belles odes latines :

Baccus poëtas et facit, et fovet
Bacchus poëtarum ingenia excitat;
Bacchus novem prœstat puellis,
Et melior, potiorque Phœbo est.
Ter terna quisquis pocula sumpserit
Dulcis Falerni, sentiet hic sibi
Calere divino furore
Carmina ad ejicienda mentem.
Sic lætus olim vixit Anacreon
Cinctus virenti tempora pampino,
Sic Ennius semper madenti
Gutture carmina funditabat.
Algentis at quos potus aquæ juvat
Frigent eorum carmina, nec ferunt
Ætatem, etc.

Et en dépit de la fade ptisane que mes maux, dont le nom est aussy barbare que la douleur en est cruelle, m'obligent de boire depuis plus de trois mois, je prendray la hardiesse, avec la permission de mon lecteur, d'exagérer encore ici par mes propres vers les nobles effets du vin.

Mais à propos de vin, Lidas reverse à boire!
Aussy bien ce piot rafraichit la mémoire.
Il fait rire et dancer les plus sages vieillars,
Il leur met en l'esprit mille contes gaillards;
Et quoyque l'on ait dit de la fureur des muses
Il dispense le don des sciences infuses;
Si bien que par miracle il arrive souvent
Que l'ignorant qui boit devient homme sçavant.
Nostre Arcandre le sçait, qui, pour aymer la vigne,
Passe déjà par tout pour un poëte insigne,
Arcandre dont l'esprit ne fait rien de divin
S'il n'a mis dans son corps quatre pintes de vin.

Et le reste que l'on peut avoir dans mon poëme du *Banquet des poëtes*, réimprimé à Paris tant de fois, et depuis plusieurs jours à Leyden en Hollande, avec quelques autres gayes petites productions de ma jeunesse. — Mais pour retourner à un homme que je crois valloir beaucoup mieux

que moy, voicy le commencement d'une de ses odes, où il demande le payement de sa pension :

Rosny de qui le soin brillant
Comme un dragon toujours veillant
Garde les pommes hespérides
Contre les avares phocides,
De qui le zèle et la candeur
Ont mérité cette grandeur
De sçavoir les secrets, et d'estre
Le seul Mercure de son maistre,

A vous je me suis adressé
Pensant plustost estre dressé
De quelque somme qui m'est deüe
Déjà trop long tems attendüe.

J'ay cru comme chacun le dit
Que vous seul avez tout crédit
Et qu'en matière de finances
Tout passe par vos ordonnances.

Et un peu plus bas, exagérant ce qu'il sçait faire, il parle généreusement ainsy :

Je cherche volontiers l'honneur
De prendre au corps un gouverneur,
Et chastier une province
Qui fait la rebelle à son prince:

Des meschans j'abbas la fierté;
Aux bons j'apporte la seurté
Chassant cette canaille vile
Des voleurs qui troublent la ville.

Mais si l'on m'oste les moyens
De servir mes concitoyens,
Seroit-ce pas folie extrêsme
De ne me point servir moy-mesme?

Sans plus enfin me consommer
Je seray contraint m'enfermer
Dans un cabinet sur un livre
Tout le tems qui me reste à vivre.

Je suis guéry d'ambition,
Content de ma condition,
Et tiens de la douce manie
De ceux que la muse manie.

J'ay appris des poëtes grecs
Et des vieux latins les secrets,
Façonnant l'élégie et l'ode
Sur la lyre, à l'antique mode.

J'ay mis au dorien niveau
Par un artifice nouveau
De nostre langue les mesures
En quantités, et en césures.

J'apporteray cet ornement
En France avec estonnement,
Pourveu qu'au dernier de mon âge
Pauvreté n'entre en mon ménage, etc.

Mais puisque son livre se peut recouvrer, je m'abstiendray d'en rapporter icy d'avantage, et comme ces endroits sont beaux, j'ay cru que je pouvois obliger mes lecteurs, en les produisant dans cet ouvrage. Je diray seulement qu'à la fin du playdoyé de Louis Dollé, avocat contre les jésuites, imprimé à Paris l'an 1595, il y a de ses vers, par lesquels il témoigne qu'il n'estoit pas de leurs meilleurs amys. Ils commencent ainsy :

Dollé, quand j'oüis la harangue
De ton plaidoyer éloquent,
Je ressentis bien que ta langue
Jusques au cœur m'alloit piquant.

Mais quand j'en ay veu la structure
L'artifice et l'ordre à loisir,
Je confesse que la lecture
M'a touché d'un plus grand plaisir.

Ta voix ressembloit au tonnerre
Que la foudre en feu suit de près,
Ou le grand vent qui contre terre
Renverse les plus hauts cyprès.

Arnault et toy d'un fort courage,
Comme deux dogues acharnez,
Osastes attaquer la rage
De ces Alastors incarnez.

Tous deux courans en mesme lice,
Descouplez pour un mesme effet,
Comme Diomède et Ulysse
Avez vostre ennemy deffait.

La cour heureusement pourveüe
De juges vertueux et droits
Quand l'occasion s'en est veüe
A chassé ces meurtriers des Rois.

Ces meurtriers qui, de vains scrupules
Bourrelant les confessions,
Soubs le beau lustre de leurs bules
Attrapoient nos successions.

Et le reste qui est véritablement remply de beaucoup d'aigreur et de colère contre divers bons religieux qui composoient pour lors cet excellent ordre. Il prit encore le soin de traduire élégamment en prose françoise l'épistre liminaire de l'*Histoire* du président de Thou qui fut premièrement imprimée à Paris à part in-8°, et que l'on peut voir encore dans le corps de ses œuvres; aussy bien que sa version françoise de cette excellente oraison que Cicéron prononcea au Sénat en la présence de Jules César, après la victoire contre Pompée, pour le remercier du rétablissement de Marcus Marcellus.

Je conjecture encore par une de ses lettres latines que j'ay, escritte de sa main propre à Jean Besly, son amy intime, avocat du Roy à Fontenay le Comte, qu'il pouvoit bien être l'autheur d'une satyre intitulée : *Toga parisina*, imprimée à Paris, in-12, l'an 1606. Car encore que dans l'imprimé, il y ait des lettres capitales qui semblent désigner un autre nom que le sien, si est-ce qu'estant son style, il les a pu mettre comme un voile au devant des yeux du lecteur. Il composa encore plusieurs autres vers latins et françois, comme je le reconnois par la lecture de plusieurs de ses lettres manuscrites qui sont heureusement tombées entre mes

mains par le moyen du fils du docte Besly, et son digne successeur en sa charge; et parmy ces lettres mesmes il se rencontre plusieurs épigrammes de sa façon qui n'ont jamais esté publiées, comme celle-cy par exemple sur la mort de Bèze.

Beza satis vixit si famam et tempora spectes:
Cetera si vitæ munia, acerbus obit.

Hunc dilexere Æonides juvenilibus annis.
Hunc etiam sero destituere senem.

Nunc famæ satur et vitæ, tam cognitus orbi
Quam sibi, supremum gaudet obire diem.

Quod si immortalem cuiquam fore fata dedissent,
Debuerat nullo tempore Beza mori.

At si quis seclis dignum est durare futuris,
Æternum in Bezæ nomine numen erit.

Et cette autre encore faite à peu près sur le même sujet :

Dum tenuit Calvinum, dein te o Beza, Geneva,
Post tenebras lux est, dixit, oborta mihi.

Utroque amisso, plora, et dic heu tenebræ nunc:
Post lucem nostrum circumiere caput.

Au reste il avoit une si grande passion pour les vers mesurez qu'il en fait trophée dans la pluspart de ses lettres, témoin celle où il dit escrivant à Jean Besly:

Courage donc et travaillons dans ce nouveau terrain qui produira bientot des fleurs immortelles nonobstant tout ce qui pourroit y apporter de l'empeschement. Les anciens rimeurs, les petits commis et les secrétaires de cour commencent déjà à craindre que leur mercerie ne se rouille, et que leurs couronnes ne se flétrissent, si les doctes, comme j'en ay vu plusieurs, prennent goust à mes travaux. Quant à moy, sans m'arrester à leurs railleries,

Hardy je courray dans le chemin tenu
D'Alcée et de Saphon au peuple non cognu
La France mes accords apprendra
Et la jeunesse à mon ayde viendra.

Et un peu plus haut, poussant sa pointe davantage :

Les Hébrieux, dit-il, qui sont quasi de mesme, nous font leurs vers rimez et mesurez comme je l'ay appris de Genébrard, et de Postel, qui ne sont pas de mauvais autheurs en cette langue.

Et mesme dans cette passion qu'il avoit pour ce genre de poësie, il ne put s'empescher un jour de composer une épigramme latine contre Théodore de Béze qui avoit témoigné de ne pas approuver beaucoup cette nouveauté. En voicy les derniers vers, qui sont fort piquants et fort raisonnables :

Si mala sunt ea quæ nova sunt, Theodore, quid urges?
Inque tuum tumet subjicis arma caput?
Nam sacra quæ colis, et quorum tu maximus auctor
Ignota hæc nobis, et nova nuper erant.

Entre ceux de qui les mains illustres travaillèrent à lui bastir un tombeau d'éternelle durée, et à luy consacrer des éloges immortels tant en vers qu'en prose, Scévole de Sainte-Marthe, Dominic Bauduis, Nicolas Bourbon, Jacques Gonthier, Nicolas Richelet, Georges Critton escossois, Salomon Certon, Jean Bonefous, Hilaire Tiraqueau, Raoul Callier, son neveu, Suzanne Callier sa très-digne niepce, Jacques Prevost du Dorat, et nostre fameux satyrique Mathurin Regnier firent éclater pour luy leur doctrine et leur zèle. Le docte Isaac Casaubon dans ses commentaires sur la première satyre de Perse, après avoir parlé de la poësie rhytmique, et montré que depuis longtemps les peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique mesme avoient une grande passion pour elle; qu'entre les Hebreux, les rabins l'avoient souvent employée, et qu'entre les Arabes, l'*Alcoran* de Mahomet qui, depuis peu a été imprimé à Paris en prose françoise, estoit originairement en ryme, il adjouste qu'il y a d'excellens esprits parmy nous, qui croyent que nostre langue soit capable des lois de l'ancienne poësie, et mesme que nous

pouvons mesurer nos vers sur la cadence des anciens, et parmy ceux-là, dit-il, audet Nicolaus Rapinus, ingenio fretus quo excellit, idem propositum urgere, sunt quo adeo nobis ab illo ἔμμερος quæ'dam ενδει, ostensæ', exquisitissimæ eloquentiæ etc.

Estienne Pasquier, non content d'avoir parlé honoroblement de luy et de ses vers mesurez dans ses doctes recherches de la France, et mesme d'y avoir inséré toute entière l'ode Saphique rymée dont il honora les cendres de Pierre de Ronsard, luy dédie encore quelques gentilles épigrammes que l'on peut lire sans doute avec plaisir dans son livre, témoin celle-cy où il fait une allusion aussy agréable que spirituelle sur son nom :

Quos das sponte lego, relegoque Rapine phaleucos,
O animæ, o animi, blanda Rapina mei.
At mihi quantumvis te pollicearis amicum
I tamen, alterius quære patrocinium.
In jus te rapio plagii te Flavia damnet
Qui me surpueris, culte Rapine, mihi.

Et cette autre qui commence de la sorte :

Marte sub ancipiti certabant Phœbus et Hermes
Huic Arpinus sei sorte Rapinus adest.

Et le reste que l'on peut voir dans le 7e livre des excellentes épigrammes de Pasquier qui, par paranthèse, fit grand estat des vers que Rapin luy présenta sur le sujet de la *Puce de Poictiers*. Réné Arnoul, dans son livre intitulé l'*Enfance*, luy dédia une épigramme assez gentille, où il le compare luy et son frère aux enfans jumaux de Jupiter et de Latône ; Scévole de Sainte-Marthe fait bien voir encore dans ses odes latines et françoises, et dans ses épigrammes françoises et latines, la haute estime qu'il faisoit de son mérite et l'affection tendre qu'il avoit pour luy. Guillaume du Peyrat, dans ses poësies latines, et particulièrement dans une ode qu'il luy

adresse, l'appelle tantost l'ornement de la trouppe des muses : *Rapine Aoniæ decus caternæ;* tantost le Pindare de la France, *Salve Pindare Galliæ Rapine.* Antoine de Laval parlant dans un chapitre de ses desseins, des vers mesurez et rymez, dit qu'après avoir gousté ceux de Rapin, il y trouva tant d'art, tant d'industrie, et tant de belles inventions, auprès de nos rymes seules, qu'il pencha de ce costé là, non tant pour desdain qu'il eust de l'autre poësie, comme pour la créance qu'il avoit que cette façon d'escrire mesurée, essayée tant de fois, et n'ayant jamais pû s'eslever en crédit, seroit le vray outil pour faire choir la plume des mains à tant de petits brouillons et d'ignorans, qui s'enrument en rimant, et qui ont perverty le bel art poëtique nullement reconnoissable en beaucoup d'ouvrages de ce temps, au prix de ces belles pièces antiques qui ont fait teste à l'injure du ciel et des ans. — Estiehne Bournier de Moulins, dans son *Jardin poëtique d'Apollon et de Clémence* luy consacre des vers latins et françois, qui sont autant de preuves esclatantes de la satisfaction qu'il avoit en lisant ses œuvres. Jean de Larcher d'Avranches ayant rencontré par hazard un portrait de Rapin, en fut si ravy, qu'il ne feignit point pour l'avoir de l'achepter au prix d'un riche diamant qu'il portoit à son doigt, comme il le témoigne par un long poëme imprimé qu'il adressa sur ce sujet à nostre docte Rapin, qu'il n'avoit jamais veu, mais dont il révéroit tout à fait le mérite. Salomon Certon, dans ces divers poëmes, en adresse un fort beau en vers mesurez à Rapin qu'il en reconnoist le prince et le maistre, et regrette infiniment la perte que la France et les muses avoient faite en sa mort.

Ce fameux divertissement de nostre théâtre françois, le gentil Alexandre Hardy, se rencontrant un jour à Fontenay-le-Comte, l'alla visiter en sa maison de Terre-Neuve, où il luy présenta en sa louange une longue élégie françoise que

je garde précieusement encore escritte de la main de l'autheur, elle commence ainsy :

Mon désir et mon heur en ce pélérinage
Qui tient depuis dix ans la course de mon âge,
Terme à moy plus fatal que celuy d'Illion,
Est de connoistre ceux qui d'entre un million
De peuples épandus sur la terre où nous sommes.
Surpassent en vertu le vulgaire des hommes
Et comme le fin Grec remarquant leurs humeurs
Me former aux patrons de leurs louables mœurs, etc.

Charles de Faye d'Espesses, dans ses *Mémoires des choses considérables avenues en France* de son tems, remarque comme j'ay dit, le temps de la mort de Rapin, et luy donne cet éloge véritable, qu'il estoit homme de courage, d'industrie, de gentillesse, d'esprit et de candeur; libéral au-dessus de ses forces et pour tant de bonnes qualités, bien digne d'une plus haute charge que celle qu'il a long temps exercée. Au reste, comme sa poësie françoise a je ne scay quoy de généreux et de loüable; et que sa poësie latine a toujours passé pour nette et pour ingénieuse du commun consentement de tout le monde, Antoine du Verdier, La Croix du Maine, Georges Drande et l'autheur du *Promptuaire* des livres, ne l'ont pas oublié dans leurs bibliothèques des autheurs françois. Et depuis péu de jours ce docte et curieux religieux de Saint-Bernard, et de la congrégation de Notre-Dame des Feuillans, le R. P. Pierre de Saint-Romuald qui nous a donné cet utile et agréable trésor chronologique en trois gros volumes, fait aussy fort honorable mention de luy, et après y avoir cotté le temps de sa mort et rapporté son épitaphe latine, et m'y avoir mesme donné un éloge que je ne mérite pas, il ne dédaigne point aussy d'y insérer la version françoise que j'en ay faite, et que j'ay ci-dessus rapportée. Mais parmy tant d'illustres témoignages, il s'en est peu fallu que j'aye oublié celui que j'avois le plus au cœur ; c'est

ce fameux prince de la satyre françoise, Mathurin Regnier, qui, parmy ses poèmes satyriques luy en desdie un de ses meilleurs selon la plus commune approbation des doctes, contre les ineptes versificateurs de son siècle, qui condamnent les bons et anciens poëtes et leurs plus excellens ouvrages : c'est ainsy que commence cette satyre.

Rapin, le favory d'Apollon et des muses,
Pendant qu'à leur mestier jour et nuit tu t'amuses
Et que d'un vers nombreux non encore chanté
Tu te fais un chemin à l'immortalité...

Et le reste qui est couronné de cette conclusion gaillarde et piquante.

Mais Rapin à leur goust, si les vieux sont prophanes
Si Virgile, le Tasse et Ronsard sont des asnes
Sans perdre à ce discours le tems que nous perdons
Allons comme eux aux champs, et mangeons des chardons.

XIV. — LES DÉVELOPPEMENTS

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA MONARCHIE FRANÇOISE,

PAR M. JANNON,
Président à mortier du Parlement de Bourgogne.

Dès les premières années de l'émigration, et notamment après les excès de 1793, les magistrats parlementaires réfugiés en Allemagne, frappés de l'égarement des masses, de l'ignorance et de la mauvaise foi des écrivains révolutionnaires, conçurent l'idée d'un livre qui, tout en vengeant la royauté des attaques et des odieuses calomnies sous le coup desquelles elle avoit succombé, rappeleroit les véritables principes et les institutions politiques qui firent durant tant de siècles la force de l'édifice social en France. Ce livre, fruit de sérieuses études, écrit avec le concours des plus

doctes magistrats de l'émigration, étoit principalement l'œuvre de M. le Président Jannon. Il parut à Neufchâtel, en 1795, sous forme d'un petit in-8° d'environ 200 p. Le moment n'étoit guère favorable au succès d'un livre de ce genre. La crise politique se prolongeoit et les événements qui continuoient la Révolution n'étoient pas de nature à ramener les esprits aux idées des auteurs. Eux-mêmes, à l'approche des troupes de la République, errants de ville en ville, et voués à toutes sortes d'avanies que leur valoit leur qualité d'émigrés, perdirent de vue le livre, et l'édition entière fut mise au pillage ou au pilon, sans qu'un seul volume pût pénétrer en France et arriver à destination. Quelques rares exemplaires, échappés au désastre, restèrent aux mains du Président Jannon qui, loin d'abandonner à sa malheureuse destinée l'œuvre collectif de ses collègues, entreprit de lui donner une suite ou plutôt de se servir de ce thème comme d'un simple canevas pour un ouvrage plus complet et de plus longue haleine. Ce travail qui sembloit devoir excéder les forces humaines, M. Jannon l'entreprit et la mit à bonne fin. Mais il devoit rester longtemps encore inédit et ignoré entre ses mains.

L'heureuse circonstance qui nous a mis à même de lire et d'étudier ces étonnantes recherches, nous permet d'en dire ici quelques mots en connoissance de cause. Ce commentaire des *Développemens* dépasse de beaucoup les proportions du livre imprimé, et nous pouvons affirmer qu'après le travail de Mlle de Lézardière, avec lequel il a quelques rapports, il nous a paru le livre le plus complet, le plus sérieux et le plus utile qui se puisse lire sur la matière. C'est en effet un inépuisable puits d'érudition, où la dialectique la plus serrée abonde en preuves, en témoignages irrésistibles; un arsenal plein d'armes et de projectiles contre les doctrines subversives de la Révolution, et toutes favorables aux institutions de l'ancienne monarchie. — On comprend qu'un livre aussi énergiquement conçu n'étoit point appelé aux honneurs de la publicité, même la Révolution enrayée par Bonaparte. On y trouvoit une merveilleuse argumentation en faveur d'un ordre de choses qui n'étoit pas celui de l'Empire, et rien dont une nouvelle dynastie pût faire bois ni flèche. Tout, au contraire, y sembloit à son détriment. Car, dans ses concessions les plus larges, l'auteur ne commence à regarder légitime une dynastie conquérante, un mode quelconque de gouvernement, qu'après cent ans révolus d'exercice et de puissance. La légitimité, suivant le Président Jannon, ne se périme qu'au bout d'un siècle, et quand les prétendants, ou ayant cause, ont suffisamment manisfesté leur renonciation à toute reprise ou revendication.

Rentré en France à la Restauration, le Président Jannon, chargé d'ans et sans fortune, ne se trouvoit point en position de donner l'essor à son livre en l'imprimant à ses frais : d'ailleurs les circonstances politiques, bien que singulièrement modifiées, n'étoient guère plus favorables à une apologie aussi radicale des institutions monarchiques. Les efforts de l'auteur pour obtenir l'adhésion, sinon les souscriptions du ministère, ses pas et démarches pour trouver un éditeur, échouèrent devant le mauvais vouloir des uns, et cette objection des autres, à savoir, « que le Roi Louis XVIII en promulguant la Charte consiitutionnelle, s'étoit interdit tout retour aux idées de l'ancien régime et qu'il seroit imprudent, en donnant de la publicité à ce travail, d'éveiller les défiances et les rancunes du parti libéral de l'époque, toujours si enclin à accuser le Gouvernement de S. M. d'idées rétrogades et de regrets du passé. »

Infirme et presque nonagénaire, le Président Jannon n'eut plus qu'une ambition, celle d'assurer à son manuscrit les honneurs d'un haut patronage. Ce fut son ami, le premier Président du Parlement de Dijon, M. de Grosbois, qu'il savoit fort bien accueilli de M. le Comte d'Artois, qu'il chargea du soin de faire agréer au Prince l'hommage des *Développemens des principes fondamentaux de la Monarchie françoise.*

Ce préambule nous a paru nécessaire, quoique n'étant en quelque sorte que la paraphrase des pièces qui suivent.

---

1. SUR LE MANUSCRIT PRÉSENTÉ A MONSIEUR.

Cette Note a été remise par M. de Grosbois, le dimanche 11 mai 1823, à S. A. R. MONSIEUR.

Le manuscrit qui est offert à MONSIEUR contient les nombreuses recherches faites par un ancien magistrat, M. Jannon, président à mortier du Parlement de Dijon, sur le droit public de France, tel qu'il étoit avant la convocation des Etats Généraux en 1789. Il forme sept volumes d'une écriture très-serrée. Il est le fruit d'un travail de vingt-cinq années passées hors de France, durant le cours de la Révolution.

Ce travail étoit destiné à faire corps avec un ouvrage im-

primé en 1795 à Neufchâtel, composé par des magistrats des divers Parlements de France réunis à Manheim, et ensuite à Luxembourg. Disons quelques mots de cet ouvrage. Il a pour titre : *Développement des principes fondamentaux de la monarchie françoise*, et contient les principes de droit public que ces magistrats, indignés des nouvelles doctrines, crurent devoir établir et proclamer, avec l'expression de leurs sentiments de respect, de fidélité et de dévouement pour le Roy et la race royale. Rédigé au milieu d'interruptions et de difficultés sans nombre, le *Développement des principes* devoit se ressentir des contrariétés que ses auteurs avoient été forcés de supporter. Il ne pouvoit qu'être incomplet; en effet il contient des vérités sans preuves, des assertions sans appui, des principes sans énonciation de leur origine et de leurs conséquences. Cette production, qui auroit demandé un grand nombre de volumes, n'en forme qu'un seul, d'un petit nombre de pages. De là, que de lacunes à remplir, que d'omissions à réparer, que de suppléments à ajouter !

M. le président Jannon, seul, a commencé ce travail effrayant par son étendue. Il a réuni un nombre prodigieux de citations et de textes pour servir de preuves aux assertions contenues dans l'ouvrage de ses confrères, auquel lui-même avoit concouru. Il les a puisées dans les sources les plus respectables, dans les édits et ordonnances de nos Rois, les actes des anciens Etats généraux et provinciaux, les mémoires du clergé, les arrêts du Parlement, enfin dans un nombre infini d'auteurs nationaux et étrangers. La nomenclature des autorités qu'il invoque est contenue dans une table placée à la fin du septième volume, laquelle quoique remplie presque uniquement de noms et de titres de livres, donneroit au moins deux gros volumes, si elle étoit imprimée.

Cette immense érudition ne forme pas précisément un ouvrage ; elle est en quelque sorte la glose, le complément

de celui auquel elle est incorporée. Elle est surtout un répertoire précieux, un magasin vaste et bien fourni dans lequel, avec le temps, l'homme d'Etat et l'homme de lettres, le magistrat et le savant, pourront aller chercher les débris épars des principes constitutifs de notre antique et si belle monarchie. Ils y trouveront l'énonciation des droits de la couronne de Charlemagne, de Louis IX, de Henri IV, de Louis le Grand; les preuves de la nature et de l'étendue de l'autorité royale; celles de la haute existence du clergé et de l'inviolabilité de ses propriétés : l'origine des prérogatives de la noblesse, celle des franchises légitimes du peuple, les droits de la magistrature, tous émanés de ceux du trône qui avoit daigné les lui confier.

Sous le rapport d'érudition, au moins, l'ouvrage que M. le Président Jannon ose offrir à un Prince auguste, quoique le manuscrit en soit mal ordonné et d'une mauvaise écriture, ne paroît pas moins digne d'occuper une place dans sa bibliothèque. Ce manuscrit eut été revu, corrigé, recopié, et imprimé peut-être, lorsque l'auteur habitoit encore l'Allemagne, s'il en eut eu le temps et les moyens. Il ne les avoit pas : il a dû renoncer à une entreprise trop coûteuse. Il ne les a pas davantage aujourd'hui; mais d'ailleurs *les circonstances actuelles* ne permettroient sous aucun rapport la publication d'un tel ouvrage. Il semble seulement que, contenant les principes qui ont fait pendant tant de siècles la gloire et la puissance de ses ancêtres, il peut reposer non loin d'un Prince qui est aimé comme eux, révéré comme eux, et conserver les traces d'un ordre de choses qui, tout calomnié, défiguré, dénaturé qu'il a été par les factieux et les ambitieux de nos jours, n'en présentera pas moins à l'avenir, à tous ceux qui le considéreront, le tableau du plus bel édifice politique qui existât jamais.

Au manuscrit qui forme sept volumes et en formeroit peut-

être vingt s'il étoit imprimé, M. Jannon a joint un exemplaire de l'ouvrage imprimé en 1795 par les magistrats émigrés; ouvrage devenu fort rare depuis longtemps, et qui n'existe en France que dans bien peu de mains.

Et aussi un exemplaire d'une thèse et d'un écrit ayant pour titre : *De potestate ecclesiastica et temporale*, imprimé à Vienne en 1776 et dédié à S. M. l'Impératrice Marie Thérèze. Cet ouvrage peu connu se rattache tellement à celui dont M. Jannon s'est occupé, il traite avec tant d'étendue les principes établis dans les quatre propositions arrêtées dans l'assemblée du clergé de France en 1682, défendues par M. Bossuet qu'il a paru utile de l'y joindre et de supplier MONSIEUR d'en agréer l'hommage. « Heureux, m'a dit ce respectable magistrat, en me confiant le produit de ses veilles pour le mettre aux pieds de MONSIEUR, son grand âge ne lui permettant pas de le faire lui-même, Heureux si ce témoignage de mon profond respect, de mon inaltérable dévouement (il auroit presque dit de ma tendresse, et cette expression ne peut être repoussée, venant de la bouche et du cœur d'un vieillard de 86 ans) heureux si ce témoignage de tous mes sentiments peut être accueilli d'un prince auquel je donnerois encore aujourd'hui mon sang, après lui avoir consacré tous les instants de ma vie, depuis plus de trente ans. »

De récompense il n'en demande aucune, il n'en désire aucune, il n'en accepteroit aucune. Privé par la Révolution d'une fortune considérable, il a retrouvé de la médiocrité ; elle le met au-dessus du besoin, elle lui suffit : il ne désire rien de plus : honneurs, décorations, fortune, rien ne pourroit lui procurer la moindre jouissance. Il n'en connoît d'autres que celle de servir Dieu, aimer le Roi, faire des vœux pour lui et pour son auguste famille. Se réjouir quand nos Princes doivent être heureux, s'affliger quand ils éprouvent des con-

tradictions ou des chagrins, tels sont les sentiments des bons François, tels sont surtout ceux des vieux magistrats. »

---

2. DÉVELOPPEMENT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA MONARCHIE FRANÇOISE, PAR LE PRÉSIDENT JANNON.

Note de l'auteur lui-même.

Cet ouvrage, rédigé à Luxembourg, par un des magistrats envoyés de Coblentz à Manheim, et mandés ensuite à Luxembourg, par les princes frères du Roi Louis XVI, lorsqu'ils étoient au camp de Stadt-Bredinus (Arlon), a été imprimé à Neufchâtel. Le premier exemplaire fut adressé au Roi Louis XVIII, alors à Véronne. Son Altesse Royale, MONSIEUR, qui étoit alors régent du royaume, en ce moment n'étoit point avec le Roi. Peu de temps après l'impression de ce livre, la Suisse fut menacée d'une invasion des François; les magistrats, avant qu'ils eussent payé le prix entier de l'édition, n'avoient retiré que cent ou cent cinquante exemplaires, quoique l'édition eût été tirée à deux mille. Le libraire quitta la Suisse et transporta son établissement plus loin, et il n'a pas été possible d'en faire passer un exemplaire à Son Altesse Royale MONSIEUR; j'avois toujours réservé celui-ci pour cette destination, et retenu en Hongrie en 1814, lorsque Son Altesse Royale MONSIEUR se rendit à Dijon, je n'ai pu avoir l'honneur de la présenter à cet auguste prince. Il est cependant nécessaire que Son Altesse Royale en ait connoissance, et je le joins au travail qui avoit été fait pour rappeler, après une révolution de plus de 30 ans, les principes ainsi que les droits de la couronne depuis sa première origine.

---

3. M. DE GROSBOIS A SON ALTESSE ROYALE MONSIEUR.

En envoyant à M. de Ballinvilliers le manuscrit du président Jannon.

Monseigneur,

En profitant de la permission que Votre Altesse Royale a bien voulu me donner de lui présenter le manuscrit dont M. le président Jannon m'a chargé de lui offrir l'hommage, et en même temps pour ne pas abuser de nouveau des bontés et des moments de MONSIEUR, j'ai prié M. de Ballinvilliers, son chancelier, de recevoir et conserver cet ouvrage dans les archives de Votre Altesse Royale, et de prendre ses ordres sur le lieu où il devra être déposé pour y demeurer. Je m'empresserai d'informer le respectable magistrat, auteur de ce volumineux travail, des témoignages de bonté avec lesquels MONSIEUR a daigné accueillir mon respectueux message. L'idée que MONSIEUR aura arrêté un instant sa pensée sur l'auteur et bien voulu apprécier son inaltérable dévouement, embellira ses derniers ans. Il descendra dans la tombe avec moins de regret de n'avoir pu contempler S. A. R. encore une fois et en faisant les vœux les plus ardents pour elle et son auguste race.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur,

De MONSIEUR,

Le très-humble, très-obéissant et très-soumis serviteur,

Signé : Le premier Président de GROSBOIS.

Paris, 26 mai 1823.

4. M. LE COMTE DE BALINVILLERS, CHANCELIER DE MONSIEUR, A M. LE PREMIER PRÉSIDENT GROSBOIS.

En réponse à l'envoi du manuscrit de M. le Président Jannon.

L'ouvrage, cher ami, m'est arrivé; je l'ai mis en sûreté, à l'abri de la poussière, de la négligence et des rats.

J'ai eu à cet égard une conversation avec MONSIEUR; il m'a donné ordre d'écrire en son nom à M. le président Jannon. Je vous écris cette lettre pour la lui faire passer, avec une embrasse d'amitié.

Signé : BALINVILLERS.

Le 13 juin 1823.

P. S. Je clopine toujours, et ma femme souffre, cependant nous sommes mieux à la campagne qu'à la ville.

Reçue à Grosbois, le 23 juin 1823.

Selon toutes les probabilités, le manuscrit du Président Jannon, après avoir passé sous les yeux de M. le Comte d'Artois, fut déposé par les ordres de ce Prince à la Bibliothèque du Louvre, asile ouvert naturellement à tous les hommages d'auteurs aux Princes de la famille régnante. Toutefois il s'est trouvé que le *Développement des Principes fondamentaux* n'en étoit point à sa dernière étape. Le directeur du *Cabinet historique* demande au lecteur la permission d'intervenir personellement dans ce qui lui reste à dire à ce sujet.

Au mois de mai 1856, Madame la Duchesse d'Harcourt nous fit l'honneur de nous écrire pour nous charger d'un travail qu'elle regardoit comme important.—Nièce et légataire universelle du Président Grosbois, elle étoit parvenue, après bien des pas, des peines et des démarches, à rentrer en possession des manuscrits du Président Jannon, sortis, on ne sait comment, ni à quelle époque, de la Bibliothèque où ils avoient été déposés. Et pour être rassurée sur la destinée future de ce précieux travail, elle en avoit fait prendre

une copie complète qu'elle nous prioit de revoir et collationer. Ce travail fait, Me D'Harcourt voulut bien nous consulter sur la destination qu'elle devoit donner à ces deux textes, et nous fûmes assez heureux d'entrer dans ses vues, en lui conseillant d'offrir l'original à la Bibliothèque impériale, et la copie à la Bibliothèque de Dijon, ville qu'avoient si longtemps habitée les Présidents Jannon et Grosbois. — Nous avons su que ce double hommage s'est fait et que la prise de possession s'en est régulièrement opérée dans l'un et l'autre de ces dépôts.

Maintenant, il nous resteroit à narrer la fin de l'odysée du manuscrit Jannon et de dire où et comment il a été retrouvé. Nous laisserons ici parler Madame la Duchesse d'Harcourt elle-même.

---

5. NOTICE DE MADAME LA DUCHESSE D'HARCOURT SUR LA COPIE, DONT ELLE FAIT DON A LA VILLE DE DIJON, DE L'OUVRAGE DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT JANNON.

La copie des lettres et la notice de M. Grosbois qu'on vient de lire font connoître l'origine d'un manuscrit qui, à plus d'un titre, doit intéresser vivement les hommes d'étude et en particulier la ville de Dijon. J'ai pensé que ces notes ajouteroient encore un intérêt de plus à cette copie que j'ai cru devoir faire exécuter avant de me dessaisir de l'original. — Ce qui est arrivé en 1823 est fait pour donner de l'inquiétude, et m'a déterminée à confier, comme duplicata, cette copie à la Bibliothèque de Dijon. Je joindrai à ces notes quelques mots pour, en quelque sorte, expliquer l'histoire de l'ouvrage de M. le président Jannon.

Devenue, en 1840, héritière de M. de Grosbois mon oncle, le frère de ma mère, lequel m'avoit tenu lieu de père, et avoit bien voulu me faire sa légatrice universelle, j'ai dû naturellement examiner avec sollicitude ses papiers, et m'occuper de ce qui les concernoit. Ne trouvant ceux-ci, et me rappellant d'ailleurs très-bien ce qui étoit arrivé, en 1823, au sujet du manuscrit, je me suis aussi souvenue que de-

puis lors, je n'en avois plus entendu parler à mon oncle. Il avoit rempli sa mission ; M. de Ballainvilliers lui avoit accusé réception du manuscrit ; il n'avoit plus lieu de s'en occuper; mais il n'aimoit pas en général à parler des choses qui lui étoient désagréables, et peut-être bien avoit-il été au moins surpris et peiné du peu d'importance que M. de Ballainvilliers, avec lequel il étoit fort lié, sembloit avoir attaché à cet hommage du président Jannon, fait à son prince avec tant de respect et de cœur.

Quoi qu'il en soit, j'eus la curiosité de savoir en quelle bibliothèque, avant ou après la catastrophe de 1830, l'ouvrage avoit été déposé.

Je pensois que la note de mon oncle, si bien rédigée, y ajouteroit du prix et je cherchai à prendre des renseignements à cet égard. J'en parlai inutilement à tous les bibliothécaires que je pus rencontrer. Personne n'en avoit entendu parler. M. de Ballainvilliers, sa femme, les personnes qui auroient pu avoir quelque connoissance de cete affaire, n'existoient plus.

Enfin, au commencement de cette année seulement, ayant parlé à M. Alleaume, ancien élève à l'école des Chartes, de mon vif regret qu'un tel ouvrage fût perdu ; il voulut bien prendre de nouvelles informations, et vint me dire que, vers 1830, le manuscrit avoit été vu à la Bibliothèque du Louvre : qu'on n'avoit pas jugé qu'il pût être l'objet d'une publication ; — qu'à cette époque un grand désordre régnoit dans la Bibliothèque, et qu'on croyoit qu'il avoit été relégué dans les combles avec d'autres papiers destinés au feu. *Ce seroit un grand miracle*, m'écrivoit M. Alleaume, *s'il existoit encore dans quelque coin.*

Grande fut donc sa surprise et la mienne, d'apprendre, peu de jours après, que le manuscrit, objet depuis plus de quinze ans de mes recherches, avoit tout simplement été vendu,

en 1852, avec les autres livres de M. Anatole Fouquet, lequel étoit neveu de M. Fouquet, d'abord attaché à M. de Ballainvilliers, puis devenu bibliothécaire du Louvre, démissionnaire en 1830, et mort depuis quelques années.

C'est vraisemblablement à lui que le manuscrit du président Jannon avoit été remis en mai 1823, et ceci explique l'expression du billet de M. de Ballainvilliers, que l'ouvrage avoit été mis à l'abri *de la poussière, de la négligence et des rats.*

Étoit-ce bien ce manuscrit qui avoit été vu vers 1830? Comment s'est-il retrouvé dans la bibliothèque de M. Anatole Fouquet? C'est ce qui ne peut trop s'expliquer; mais enfin, le manuscrit existoit, il étoit en pays étranger. J'ai dit dans la note que l'on trouvera au commencement de la copie du manuscrit, comment il a été acheté par M. de Bonne, et remis ensuite entre mes mains. J'ajoute ici que ce savant amateur m'a fait dire, en me le renvoyant, que ce volumineux travail qu'il avoit étudié, contenoit les recherches les plus consciencieuses, les plus curieuses, les plus intéressantes pour ceux qui veulent approfondir les anciennes constitutions de la monarchie françoise; qu'il seroit très-désirable et très-à propos, dans ce moment-ci, qu'il fût imprimé aux frais du gouvernement, et que, dans ce cas, il en solliciteroit vivement un exemplaire. — J'ignore si jamais ce vœu pourra être exaucé; mais j'ai pensé que ces détails intéresseroient à Dijon, et qu'on y verroit avec bonheur cet hommage rendu par un étranger au respectable magistrat dont bien des personnes en cette ville, peuvent avoir encore conservé le souvenir.

Un mot encore, et j'en fais des excuses, car je ne voulois écrire que quelques lignes, et le talent plus que le temps m'a empêchée de dire les choses brièvement; un mot, dis-je, sur le travail en lui-même du président Jannon, travail bien

réellement prodigieux, comme le dit mon oncle dans sa note.

L'auteur s'est servi pour l'exécuter de deux exemplaires de l'imprimé du *Développement des principes de la monarchie*, afin d'avoir le *recto* et le *verso*. Il a découpé avec une patience et un soin extraordinaires chacun des articles et les a collés très-proprement avant d'en faire le commentaire auquel il a joint des textes en latin et en françois d'une multitude d'auteurs; l'ouvrage est donc un composé d'imprimé et d'écriture un peu fine, comme dit mon oncle, mais nette et peu difficile à lire. Il n'a pas mis d'autre titre que celui qu'avoient choisi les magistrats émigrés.

Pour la copie, je n'aurois pas voulu sacrifier même un exemplaire d'un ouvrage devenu si rare; d'ailleurs, il eut fallu en avoir deux pour rendre la copie semblable à l'original; mais pour y conserver à peu près la même forme, j'ai fait écrire en encre bleue tout l'imprimé de l'original, et ce n'est qu'une bien foible partie de l'ouvrage. Tout ce qui est du président Jannon est en encre noire.

Pour l'écrit annoncé par mon oncle, avec la thèse dédiée à l'Impératrice Marie-Thérèse, en 1776, il a totalement disparu, et ne faisant point partie de ce qui a été vendu à M. de Bonne, je ne crois pas qu'il soit possible de le retrouver.

M. de Bonne n'avoit pas acheté non plus l'exemplaire du *Développement des principes*, offert à MONSIEUR par le président Jannon, en même tems que son savant commentaire. J'ai été assez heureuse pour le retrouver chez Deslyons. Dans ce volume, se trouvoit une note du président Jannon, écrite sur la fin de sa vie, d'une main bien fatiguée, bien tremblottante, et dans laquelle on remarquoit quelque confusion, ce qui s'explique parfaitement par son grand âge; mais cette Note donne sur la publication de l'écrit des magistrats émi-

grés, des détails qui m'ont semblé qu'on seroit bien aise de lire et j'en ai pareillement joint ici la copie.

Je joins encore à tout ceci un exemplaire du catalogue de M. Anatole Fouquet, où l'ouvrage du président Jannon est indiqué sous le n° 232. *Voir* page 27.

Le libraire Deslyons s'étoit trompé en mettant *Jannin* au lieu de *Jannon*. Il m'a dit que, lorsque le manuscrit a été vendu, il étoit en cahiers en assez mauvais état. M. de Bonne les a fait fort bien relier à Bruxelles, et quand je les ai montrés à Deslyons, depuis qu'ils m'ont été remis, il avoit peine à reconnoître le manuscrit informe qui lui avoit passé dans les mains en 1852.

Si, comme je n'en doute pas, on attache du prix à la conservation du manuscrit, on le doit bien réellement à M. de Bonne, et je pense qu'on sera bien aise de trouver ici ses qualités et son adresse : M. de Bonne, ancien magistrat, ancien représentant, membre de la commission des hospices, Petite rue de l'Ecuyer, à Bruxelles.

Duchesse D'HARCOURT.

Le *Cabinet historique* donnera ultérieurement quelques extraits du travail du Président Jannon, dont l'original, comme on vient de le voir, fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

XV. — BIBLIOGRAPHIE.

Vie de Saint-Alexis, poëme du XIe siècle et renouvellement des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiée avec préface, variantes, notes et Glossaire, par GASTON PARIS, directeur-adjoint à l'École des hautes études, et L. PANNIER, élève de la même école. — *Paris, A. Franck-Vieweg*, 1872, in-8°, XII.-416.

On sait que l'Académie des inscriptions a reçu, cette année, pour le concours du grand prix fondé par le baron Gobert, quatre ou-

vrages du premier ordre, dont le moins remarquable auroit pu, si l'on en croit l'opinion des juges compétents, obtenir et mériter la préférence sur ceux qui, dans mainte année précédente, l'ont obtenue à défaut d'une concurrence plus redoutable. Voici quels sont ces quatre ouvrages : d'abord, une *Etude des formes primitives de la langue françoise*, à l'occasion des différents textes de l'ancien poëme de saint Alexis; puis la grande et belle édition de la *Chanson de Roland*, texte, traduction et commentaires ; puis une *Etude approfondie du roman de Troies*, grand poëme de Benoit de Sainte Maure. A ces trois ouvrages, qui se rapportent aux plus anciens et aux plus curieux monuments de la poésie françoise. M. Jal vient dignement opposer un *Dictionnaire critique de géographie et d'histoire* dont la place est marquée dans toutes les bonnes bibliothèques. Dans son genre, il a demandé plus de temps, plus d'ingrates et patientes recherches que les trois autres. Nous dirions donc volontiers, avec le pâtre de Virgile :

Non nostrum inter vos tantas componere lites;

C'est à l'Académie qu'il conviendra de marquer les rangs, de faire un choix entre quatre prétendants qui sembleroient tous mériter d'en être l'objet. Je parlerai seulement aujourd'hui du premier de ces quatre chefs-d'œuvre, dont le mérite contraste, il faut l'avouer, avec l'ordinaire foiblesse des livres soumis au jugement de l'Académie françoise.

La *Vie de saint Alexis* fait le plus grand honneur à cette Ecole des hautes études dont la fondation remonte à peine à trois années. C'est le septième fascicule mis au jour par la section des sciences philologiques et historiques. Mais ce fascicule n'a pas moins de 430 pages in-8° d'une impression serrée. Les quatre textes reproduits occupent un peu plus du quart du volume, et ce quart appartient encore dans son résultat le plus intéressant à M. Gaston Paris, puisqu'il en a établi et constitué le texte, d'après la comparaison minutieuse des manuscrits, la critique approfondie des leçons, la révélation (l'expression n'est pas excessive) des formes qui séparoient l'œuvre du XIe siècle, des remaniements, additions et transformations que les trois siècles suivants avoient graduellement fait opérer. Travail entièrement nouveau qui semble établir sur ses véritables bases l'histoire de la formation et des développements de la langue françoise. Dans ce résumé concis d'énormes

études, tout est de première main; et la critique françoise comme l'érudition allemande en feront leur profit sans avoir le droit d'en rien réclamer. Non que M. G. P. consteste en rien les grands services rendus à la philologie françoise par les Diez et les Littré : il saisit même avec empressement toutes les occasions d'exprimer sa respectueuse estime pour les progrès qu'ils ont fait faire à la science; mais après avoir suivi de près les savants d'outre Rhin, en composant son *Etude sur le rôle de l'accent latin dans les langues néolatines*, M. G. P. vole ici de ses propres aîles et trace à son tour un lumineux sillon qui l'élève au rang de ses maîtres et lui assure à côté d'eux, une place qu'ils ne songeroient pas à lui contester.

« La légende de saint Alexis, dit M. G. P., dans son avant-propos, a joui au moyen âge d'une popularité immense. En dehors du poëme du XIe siècle et de ses trois renouvellements successifs, nous en possédons encore deux autres traductions indépendantes, et diverses rédactions en prose..... Notre volume est consacré au texte du XIe siècle et à son rajeunissement des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. La préface du texte ancien (p. 1-138) contient, sous forme de commentaire critique, un exposé de l'état du françois à l'époque des premiers Capétiens, c'est-à-dire, à l'époque où la langue, la poésie, l'architecture et la société françoises se sont réellement constituées, comme notre nationalité elle-même. Le poëme ne se recommande pas d'ailleurs uniquement par son incomparable intérêt linguistique, il offre dans sa simplicité gracieuse et sévère de réels mérites de style et de sentiment. Par un rare bonheur, ce poëme nous est parvenu sous quatre formes, qui correspondent à quatre monuments bien distincts de notre histoire littéraire. Sortie de l'austère Eglise romaine, où les fidèles, après l'office, l'écoutoient avec un recueillement religieux, notre *amiable* chanson est allée courir avec le jongleur du XIIe siècle, les châteaux et les places publiques. Elle entre au XIIIe siècle par la main de quelque écrivain habile, dans une librairie de cloître ou de manoir, en attendant qu'une nouvelle métamorphose vienne attester, au XIVe siècle, la faveur dont elle jouit encore. »

Cela ne s'applique qu'aux textes renfermés dans ce volume. Il seroit difficile de résumer maintenant tout ce que renferme la préface. C'est un examen minutieux des formes qu'ont tour à tour affectées, dans la langue françoise et dans ses principaux dialectes, l'accentuation, la prononciation, l'orthographe.

On a plus d'une fois tenté de reconnoitre ce qui distinguoit entre eux les dialectes, ou patois provinciaux ; mais les érudits qui usent leurs veilles dans ces curieuses recherches, ne doivent pas perdre de vue une remarque de M. Paris ; « c'est qu'il n'est peut-être pas un seul manuscrit qui offre uniformément le respect du même dialecte. Les copistes mélangent, sans le vouloir, les formes de leur idiome avec celles des manuscrits qu'ils reproduisent. et il en résulte des alliages dont l'analyse et la distinction difficiles peuvent faire attribuer à tel dialecte des formes qui lui sont étrangères. »

De ce poëme, assurément composé au XIe siècle, on ne conservoit qu'un manuscrit du XIIe siècle. C'est en rapprochant les formes de ce premier manuscrit, et de ceux qui appartenoient aux deux siècles suivants ; c'est en séparant dans ces textes ce qu'ils ont pu garder de la forme originale de ce qu'ils en ont délaissé, en rapprochant toutes les leçons des formes plus anciennes de la langue romane, telles qu'on les retrouve dans les Serments de 840, dans la complainte de sainte Eulalie, dans la chanson de Roland, dans la traduction du *Livre des rois*, etc., que M. G. P. a tenté d'établir et de restituer le texte primitif de la vie de saint Alexis. On peut assurer que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Il n'est pas un mot que l'infatigable critique n'ait eu les meilleures raisons de constater dans les textes les moins anciens pour les rendre au texte original, même quand aucune des transcriptions postérieures ne l'avoit conservé. Après avoir triomphé de toutes les difficultés qui en auroient arrêté bien d'autres, M. Gaston Paris avait assurément le droit d'écrire la belle page qu'on nous saura gré de reproduire ici.

« Supposé que je sois allé trop loin, en attribuant à l'auteur de l'*Alexis* telle ou telle forme de langage à l'exclusion de telle autre, je pense qu'on n'en voudra pas moins reconnoître, dans le texte que je livre au public, un spécimen de la bonne langue françoise, telle qu'elle dut se parler et s'écrire au milieu du XIe siècle. C'étoit vraiment une belle langue, sonore et douce, forte et flexible, riche de mots expressifs et vivants, transparente dans ses formes, simple et claire dans ses constructions. Elle n'étoit pas encore embarrassée dans cet insupportable attirail de particules oiseuses qui sont venues l'encombrer depuis. Elle avoit gardé du latin une ampleur de mouvements qui faisoit encore ressortir la grâce qu'elle avoit en propre. La langue de cette époque me rap-

pelle ces belles églises romaines construites sur le sol de la France et de la Normandie par les hommes mêmes qui la parloient. Il est rare qu'elles nous soient parvenues dans leur intégrité. D'ordinaire elles ont été plus d'une fois remaniées, mutilées et surchargées : l'art gothique les a marquées de son empreinte, en a diminué la lumière, en a détruit les proportions simples, en a multiplié les ornements. La renaissance est venue ça et là ajouter quelques chapelles, remplacer les vieux piliers par des colonnes antiques : puis sous Louis XIV, on a surmonté le centre d'un dôme lourd et majestueux; on a enlevé les vitraux pour y mettre de blanches verrières, on a supprimé lss constructions intérieures du moyen âge, et substitué un dallage régulier au pavé inégal qui encastroit de vieux tombeaux.... C'est le travail lent de l'imagination guidée par l'étude qui peut seul arriver à reconstruire en idée ces anciennes basiliques. Et comme, alors, on admire l'ordonnance grave et juste, les nobles proportions, l'utilité de chaque membre et sa concordance avec le tout ! On jouit de l'équilibre harmonieux des pleins et des vides, de l'absence complète de toute emphase et de toute recherche d'effets, et de la profondeur de sentiment qui se révèle à l'œil attentif dans cette simplicité et cette rectitude d'idées. Après cette contemplation, on a peine à pardonner à tous ceux qui sont venus successivement transformer la belle œuvre primitive; on voudroit supprimer les transformations, si on ne comprenoit que ce qui est arrivé est arrivé nécessairement, et si on ne se disoit surtout que le jour où on étudieroit de même dans leur essence intime ces époques qui ont toutes laissé leur empreinte sur le grand édifice, on les aimeroit en les comprenant, et on aimerait plus encore leur œuvre commune et successive.

« Ainsi de la langue : le philologue se prend parfois à regretter ce que rien ne sauroit plus faire revivre : il reproche aux siècles un travail qu'ils n'ont pu se défendre d'accomplir. N'essayons donc pas de lutter contre des lois dont nous comprenons la toute puissance, dès que nous en pénétrons les causes; acceptons au contraire et aimons tout ce que produit d'éternellement divers leur action éternellement unie. Mais s'il ne s'agit pas de faire remonter vers sa source un fleuve qui ne recule jamais, il est permis de le remonter soi-même et d'en explorer le bassin le plus élevé. En un mot, j'ai essayé de faire pour la longue françoise, ce que feroit un

architecte qui voudroit, sur le papier, reconstruire Saint-Germain des Prés, telle que l'admira le XIe siècle. »

Il seroit impossible de donner une idée plus exacte de ce que l'on avoit essayé de faire, et nous ajouterons de ce qu'on a si bien exécuté. On pourra trouver que la grande préface qui précède les textes est d'une lecture rude et difficile : ce n'en est pas moins un chef-d'œuvre, un merveileux tour de force philologique. D'ailleurs, il n'est pas un principe exposé dans cette préface dont on ne retrouve ensuite l'application dans chacun des textes du poëme qu'il s'agissoit de restituer intégralement.

Ajoutons que l'excellent *Glossaire-index* qui termine le volume permet de rattacher à volonté chacune des formes du poëme aux études qui en sont devenues la conséquence, et de recueillir tous les fruits de cet incomparable commentaire. Il seroit encore plus difficile et plus injuste de ne pas tenir compte, avec l'éminent professeur, des auxiliaires qu'il s'est donné, pour accomplir un œuvre aussi délicate, aussi difficile. Trois jeunes érudits, formés à l'école des hautes études, M. C. Pelletan, M. Maréchal et M. Léopold Pannier ont transcrit et établi le texte des leçons des XIIIe et XIVe siècles. On doit même à M. Pannier le travail judicieux qui accompagne le moins ancien de ces remaniements. Disons, en finissant, que des travaux de ce genre justifient merveilleusement la fondation de l'Ecole des hautes études et doivent triompher de tous les obstacles que l'inquiète Université avoit d'abord opposés à son établissement.

Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par JULES LABARTE, membre de l'Institut. Deuxième édition. *Paris*, *Ve A. Morel*, 1872, 3 vol. in-4°.

Le premier volume de cette deuxième édition d'un ouvrage qui devoit ouvrir à M. Labarte les portes de l'Institut, vient de paroître. La première est, comme on sait, in-8°, et forme quatre volumes avec deux volumes in-4° de planches. Le prix en étoit très-élevé, ce qui ne l'a pas empêché de s'écouler rapidement. Mais le plus grand nombre des amateurs et des artistes n'avoit pu acquérir un livre bien près d'être, pour eux surtout, indispensable.

M. Labarte a donc bien voulu préparer une seconde édition qui, tout en étant d'un prix beaucoup moins élevé, a permis de réunir au texte la plupart des planches renfermées dans l'*Album*, et les vignettes gravées dans le texte de la première édition.

L'*Histoire des Arts industriels* est un de ces livres qui font l'honneur d'un siècle, et qui sont destinés à mériter la reconnoissance de la postérité comme celle des contemporains. M. Labarte est le digne continuateur des Caylus et des Montfaucon. Peut-être le titre qu'il a choisi ne donne-t-il pas une idée complète et assez haute de tout ce que le livre embrasse. Il faut donc entendre ici, par ce mot *Art industriel*, l'application et l'histoire des procédés de l'art, en Orient et en Occident, à toutes les périodes du Moyen âge et de la Renaissance; car c'est là véritablement ce qu'on trouvera dans cette *Histoire des arts industriels*.

Sur les 162 planches que doit renfermer la nouvelle édition, nous sommes avertis que 38 ont été de nouveau refaites sur les anciens dessins, et que, grâce à l'usage des nouveaux procédés héliographiques, inconnus lors de la publication de la première édition, on a obtenu pour ces planches une exactitude encore plus grande et plus satisfaisante.

Les deux derniers volumes ne tarderont pas à paroître. En les attendant, voici l'indication des principales matières renfermées dans celui que nous avons sous les yeux et que nous ne saurions trop recommander à tous ceux qui aiment les plus beaux et les meilleurs livres :

Sculpture. *Notions générales.* — La sculpture en Orient, de Constantin au xve siècle. — En Occident, Italie, France, contrées du Nord.

Sculpture en ivoire. — Ivoiriers en Orient, en Occident, depuis l'antiquité jusqu'au xviiie siècle.

Sculpture en métaux. — Histoire de la fonte au moyen âge. — Travail au repoussé. — Bronzes florentins, vénitiens. — Ciselure.

Sculpture en matières dures. — Art du lapidaire.

Serrurerie. — Au moyen âge; au xvie siècle.

Orfévrerie. — En Orient, en Occident. Principaux monuments, etc.

Il va sans dire que l'éminent antiquaire a revu avec le plus grand soin le texte de la première édition, et qu'il en a fait disparaître quelques lacunes et quelques méprises également inévi-

tables dans une œuvre qui n'en présente pas moins le précieux accord de l'exactitude la plus scrupuleuse au goût le plus sûr et à l'érudition la plus solide. A. P.

Une solution aux questions sociales, par le vicomte D'ANTHENAISE, *Saint-Etienne, Freydier*, 1871, br. in-8°, 90 p.

L'application immédiate des théories révolutionnaires issues des principes de 89, réservoit à notre époque les terribles épreuves sous les étreintes desquelles nous nous débattrons longtemps encore. Nos cœurs attristés par des défaites sans précédent, nos bras énervés par des luttes ignobles et sans merci, semblent impuissants désormais à reconstruire l'œuvre des siècles, à relever l'édifice que nous devions au patriotisme de nos pères. Ce n'est pas cependant que de généreux esprits, çà et là, ne tentent la rude tâche d'une restauration sociale, mais pour ramener à bien une si sainte et si grande entreprise, il faut plus que des dévouements individuels, plus que des discours, des articles, des brochures, il faut une cohésion d'efforts et de résolutions que l'égoïsme des uns et le découragement des autres rendent irréalisables. Notre malheureux pays ne ressemble pas mal à l'une de ces contrées qu'un tremblement de terre a bouleversé de fond en comble dans un jour de sinistre orage, et dont les rares habitants échappés au désastre vont tristement contempler les ruines, bien convaincus de l'inanité de leurs efforts pour les relever jamais.

M. le vicomte d'Anthenaise, qui a payé sa dette de courage et de dévouement dans l'horrible guerre de 1870, n'a point renoncé, après ses désastres, à servir encore son pays par sa plume, et son intelligente initiative. L'affoiblissement général ne l'a point atteint, il a le courage d'envisager la situation et tout en la jugeant fort grave, elle ne lui semble pas désespérée, si le traitement héroïque qui la peut sauver, et qu'il propose, lui est à temps appliqué. M. d'Anthenaise est un Radical dans son genre et contrairement aux hommes du parti de l'ordre qui sont hésitants sur toutes les grandes questions qui nous divisent, il a résolûment un parti pris, une solution à toutes les difficultés.

L'auteur commence son travail par un coup d'œil sur l'Internationale, dont il expose les principes, les tendances et le but : « La

« révolution sociale par la destruction du capital et de la famille, « l'abolition de l'hérédité, l'enseignement obligatoire, gratuit et « laïque; l'abolition du mariage, la destruction morale de toute « autorité et de toute loi; l'abolition des cultes et de toute reli- « gion. »

Pour lutter contre ce moderne babouvisme, dont l'incurie des gouvernants a si imprudemment favorisé la réapparition, et qui, sanglant météore, se dresse à nouveau contre le monde civilisé, l'auteur passe en revue les divers rouages administratifs de notre société actuelle, et proclame ce qu'il entend en conserver, comme aussi ce que, suivant lui, il faut se hâter de renouveler, d'améliorer ou de répudier tout à fait. Voici, après son mot sur l'Internationale, les points principaux sur lesquels se porte son examen critique :

La famille. — La propriété. — Le suffrage universel. — La centralisation. — La décentralisation. — Les plus imposés. — Les femmes. — Les mineurs. — Les sociétés civiles, commerciales, religieuses. — Ce que devroient être la commune, le canton, l'arrondissement, le département, la province, l'État.

Quant à la question politique, à la forme gouvernementale à donner au pays, voici en quels termes l'auteur s'excuse de ne pas avoir à la traiter :

« Comme *l'Internationale*, cherchant à fédérer toutes les classes ouvrières contre le capital, nous avons dû réserver les questions politiques de monarchie ou de république, parce que, comme elle, nous cherchons un point commun sur lequel puisse se faire l'union de ce qu'on appelle le grand parti de l'ordre. — Nous l'avons fait d'autant plus facilement que pour nous, abstraction faite des traditions nationales et des droits acquis, la quantité de bonheur, de grandeur et de puissance dont un peuple peut jouir ne tient en aucune façon à sa constitution politique (!) L'antiquité a vu fleurir en même temps des gouvernements théocratiques, monarchiques, aristocratiques et démocratiques..... Toutes ces formes sont vieilles comme le monde, mais les principes de la justice éternelle dont Dieu a mis les fondements dans la conscience humaine sont le fondement et la sauvegarde de tout ordre public, de toute sécurité... La supériorité morale d'un peuple a toujours été la cause principale de sa grandeur et de sa prospérité; sa décadence a daté de sa corruption, si cette corruption se rencontre au sein

de la prospérité, c'est que l'effet suit la cause et ne la précède pas. »

Au surplus, si, limité par le peu d'espace que nous laisse notre cadre, nous n'avons pas suivi l'auteur dans le développement de ses idées sur les difficiles problèmes qu'il aborde avec tant d'intrépidité, et si toutes ne nous paroissent pas d'une application facile, ni même en ce cas, d'un succès assuré, toutes du moins nous ont paru l'expression d'un noble cœur, d'un esprit généreux, et marquées au coin d'une franchise et d'une loyauté qu'on ne rencontre pas toujours dans la polémique des intérêts sociaux.

État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, par ANATOLE DE CHARMASSE, *auteur*, 1871; in-8°.

M. Anatole de Charmasse commence le travail que nous annonçons par proclamer comme l'une des plus précieuses conquêtes de notre époque, le perfectionnement de l'instruction primaire, « qui, « dit-il, est devenu en quelque sorte pour elle une affaire d'hon- « neur; et qui a pris un développement bien fait pour éblouir. « L'opinion est même si peu disposée à admettre ici la participa- « tion du temps passé, que si quelque indiscret venoit à deman- « der quel étoit l'état de l'instruction primaire avant 1789, on lui « répondroit unanimement, et sans hésiter, qu'il n'y avoit point « alors d'instruction primaire.» — Nous savons, en effet, que notre époque s'est habituée à faire bon marché de tous les travaux et de toutes les méthodes de nos ancêtres. Cependant pour ne parler que d'une seule dont nos instituteurs modernes s'attribuent tout l'honneur, *l'enseignement mutuel* qui reçut sa première application en France sous la Restauration et sous l'impulsion de Belle et de Lancastre, nous croyons, pour nous, en retrouver l'idée mère, chez un instituteur du XVIIe siècle dont nous avons en ce moment sous les yeux un livret ayant pour titre : *Avis touchant les petites écoles*, 1684. Voici entr'autres préceptes de l'auteur qui se dit avoir une expérience de plus de quarante ans dans l'enseignement ce que nous lisons : « Un seul maistre, une seule voix, un seul livre « enseignant, un écolier les enseigneroit tous et les enseignant « tous enseigneroit un chacun en particulier; chaque écolier pos-

« séderoit tout son maître et tout son temps et toutes ses pensées « et toute son affection. Le maître seroit dans l'école, comme l'âme « dans le corps, tout en tout le corps de l'école. » — Nous ne pensons pas que l'instituteur moderne tel que le façonnent nos progrès et nos découvertes ait encore réalisé le type du notre maître d'école de 1684.

M. de Charmasse se hâte et son livre arrive à point, de donner un démenti aux superbes mépris de nos écoles très-modernes, en montrant ce que fut, grâce à l'Eglise, avant notre époque, l'enseignement primaire dans l'ancien diocèse d'Autun.

L'auteur, après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur les nombreux établissements d'instruction dont les cartulaires et les archives ecclésiastiques démontroient l'existence, aux temps reculés du moyen âge, des xve et xvie siècles, arrive au dénombrement des écoles dont l'Eglise avoit doté l'ancien diocèse d'Autun aux xviie et xviiie siècles. Nous dirons sommairement que cette statistique nous donne un résultat total de deux cent soixante-quatorze maîtres ou maîtresses d'école, établis dans les trois cent soixante-trois paroisses, des quatorze archiprêtres du diocèse, et il convient d'ajouter que les petites paroisses ou villages qui n'en étoient point pourvus, étoient ou trop minimes d'importance et suffisamment rapprochées des paroisses pourvues. Or ce qui surprendra quelques personnes c'est que l'enseignement, quoique propagé et soutenu par l'autorité ecclésiastique étoit exclusivement laissé aux mains laïques. Mais il faut le dire placé sous l'inspection et surveillance de l'évêque, le maître d'école avoit la foi. C'étoit, après la doctrine suffisante, sa meilleure recommandation à ces fonctions si délicates. On avoit point alors l'idée d'un enseignement purement pédagogique. On pensoit qu'enlever à l'enseignement le caractère religieux c'eut été par trop circonscrire son horizon et lui enlever la sanction qui oblige la conscience. L'Etat peut fort bien enseigner l'algèbre et la grammaire, mais il sera toujours impuissant à inspirer d'autre morale que celle qui ressort des pénalités du code. Dans le système catholique qui fit les grandes sociétés d'Europe ces deux forces, la religion et l'Etat, étoient amis. L'Etat croyoit, et sa contitution reposoit sur la loi chrétienne. Nous avons subitement changé tout cela, et non pas d'aujourd'hui, et il me semble que notre société n'est pas déjà sans recuillir les fruits du système nouveau.

Le Courrier de Vaugelas, journal bi-mensuel consacré à la propagation de la langue françoise, paroissant le 1er et le 15 de chaque mois, sous la direction de M. EMAN. MARTIN, 26, *boulevard des Italiens*. — Prix : 6 francs.

Ce petit journal, dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler, bien qu'il en soit à sa troisième année, est vraisemblablement appelé à un succès légitime, non-seulement près des maisons d'éducation, mais aussi dans toutes les familles où l'étude du beau langage est restée en honneur. On sait que le grammairien dont M. Martin a pris le nom, est l'auteur d'un livre qui fit les délices des délicats de son temps, toutefois bien en a pris à l'auteur d'être cité par Molière, et la pauvre Martine qui met *Vaugelas en pièces tous les jours*, a certes autant contribué à l'illustration du grammairien que les *Remarques sur la langue françoise*.... Quoiqu'il en soit, le *Courrier de Vaugelas* ne contient pas seulement la solution des difficultés de la langue, mais les notions les plus claires, les plus précises et les plus décisives sur une foule de locutions tombées dans l'usage commun, et dont toutefois peu de personnes seroient en mesure de rendre compte. Ces solutions de l'auteur sont données en réponse aux questions et difficultés soulevées par les abonnés ; citons entre mille un exemple que nous fournit l'un des derniers numéros du recueil.

« En parcourant la bibliographie de votre journal, il m'arrive parfois de rencontrer l'expression de *papier jésus*. Pourquoi cette dénomination donnée à un papier ? et pourquoi, s'il s'agit du nom du Sauveur, le mot n'a-t-il pas une majuscule ? »

Réponse. Le papier reçoit ses différents noms de la marque que l'on y fait en le fabriquant. Ainsi, par exemple, il y a eu le papier dit *la couronne*, qui portoit ordinairement les armes du contrôleur des finances ; le papier à *la tellière*, qui portoit celles du chancelier Le Tellier, un double T (T liés) ; *la serpente*, ainsi nommée à cause d'un serpent, mot jadis du féminin, qui s'y trouvoit. Le nom de Jésus, qui se distinguoit par IHS, ce qui est, comme on sait le chiffre de Jésus, formé des trois premières lettres de ΙΗΣΟΣ, Jésus en majuscules grecques. Or pendant que plusieurs de ces dénominations disparoissoient, celle du *nom de jésus* se réduisit au dernier

de ces termes, et c'est de cette manière qu'a été formé le qualificatif *jésus*, spécial au substantif *papier*.

Quant à l'absence de majuscule, elle s'explique facilement : dans notre langue on ne met jamais de grande lettre initiale aux adjectifs formés d'un nom propre. Jésus est ici une sorte d'adjectif; point de grand j, par conséquent. »

Autre question : « Pourriez-vous expliquer dans un de vos prochains numéros pourquoi on appelle un certain caractère d'imprimerie du *saint-augustin ?* »

Qui veut de l'eau va à la rivière. J'ai cherché dans La Caille, l'auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie* (1689) les renseignements qu'il me falloit pour vous répondre, et j'y ai trouvé, p. 15, ce qui suit :

« Cet Art (l'imprimerie) que l'on avoit caché avec de si grands soins, tant de précautions, commença enfin à se divulguer, après l'impression de la Bible, par les serviteurs et les ouvriers des Inventeurs, qui, pour profiter de la nouveauté de cet Art, allèrent s'établir en diverses villes.

« Rome fut une des premières villes où l'on commença à exercer cet Art, vers l'an 1467, sous le Pontificat de Paul II, par le moyen de Conradus Suvenheim et Arnoldus Parmartz, qui furent se loger en la maison de Pierre, et François Maximis, où ils y commencèrent à imprimer le Livre de saint Augustin de la Cité de de Dieu in-folio en latin (ce qui a donné le nom au caractère que l'on appelle de *saint-augustin*)..... »

On dit du *saint-augustin* en sous-entendant le mot *caractère*.

Autres renseignements analogues trouvés à la même source. Le nom de *cicéro* donné à un autre type, vient de l'impression des Epitres familières de Cicéron en latin, et la lettre couchée appelée *italique* est due à Alde Manuce, imprimeur italien, qui avoit obtenu du Pape le privilége de s'en servir tout seul.

FIN DES DOCUMENTS DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME

DOCUMENTS INÉDITS

I. — Esquisses historiques de la fin du XVIIIe siècle, extraites de documents inédits, par M. le général vicomte de ROCHAMBEAU (*suite*)..... 1

II. — La Justice révolutionnaire en France (17 août 1792 — 12 prairial an III), 25e *article*. — Tribunal criminel de Chalon-sur-Saône; — de Nevers; — d'Auxerre; — de Dijon; — Commission militaire d'Auxonne; — Tribunal criminel de Chaumont; — de Troyes; — de Chalons-sur-Marne; — de Melun; — de Versailles; — de Chartres; par M. BERRIAT SAINT-PRIX..... 30

III. — Petites pièces pour servir à l'histoire de Napoléon le Grand et qu'on a omis de faire figurer dans les œuvres et dans la Correspondance de l'Empereur..... 48

IV. — Histoire de l'Acadie françoise, par M. C. MOREAU, auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*. Chap. XV (10e *article*). 69

V. — Nécrologie. — Charles Berriat Saint-Prix..... 93

VI. — Histoire de l'Acadie françoise. Chap. XVI et XVII (11e *article*). 97

VII. — Bibliothèque du Louvre. — Pièces extraites du *Recueil Joursanvaux*..... 120

VIII. — Même bibliothèque. — *Recueil Bourdin*..... 139

IX. — Même bibliothèque. — Extraits de la Collection de Noailles. 143

X. — Bibliographie. — Mœurs, usages et costumes au Moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par PAUL LACROIX (bibliophile Jacob)..... 190

XI. — Histoire de l'Acadie françoise. Chap. XVIII et XIX (12e *article*). 203

XII. — Commission historique de l'Angleterre. — First and second report of the royal commission of historical manuscripts, par M. GUST. MASSON..... 222

XIII. — Nouveaux documents extraits des manuscrits du Louvre :

1. *Recueil Bourdin*. — Tranchelion à M. de Guise..... 229

2. *Collection Noailles*. — M. le comte de Ventadour à M. le comte Henri de Noailles..... 233

3. *Recueil Colletet*. — Nicolas Rapin,..... 235

XIV. — Le président Jannon. — Les développements des principes fondamentaux de la monarchie françoise. Communiqué par Madame la duchesse d'HARCOURT, avec Notes de l'éditeur..... 257

XV. — Bibliographie. — Bibliothèque de l'école des hautes études, sciences philologiques et historiques. — Vie de saint Alexis, textes des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés par G. PARIS et L. PANIER. — Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par JULES LABARTE. — Une solution aux questions sociales, par le vicomte d'ANTHENAISE. — État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun, par ANATOLE DE CHARMASSE. — Le *Courrier de Vaugelas*, par M. EM. MARTIN..... 281

FIN DE LA TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LE

CABINET HISTORIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS
Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME DIX-SEPTIÈME

DEUXIÈME PARTIE. — CATALOGUE

PARIS
AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1871

FOREIGN
BODL: LIB.
PERIODICALS

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE.

BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

—

Catalogue de ses Manuscrits

Nous voulions écrire ici l'histoire de la Bibliothèque du Louvre, quand, fort à propos, nous nous sommes rappelé que l'un de nos plus érudits bibliographes, M. Rathery, avoit autrefois (en 1858) publié dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, une notice qui contenoit tout et plus que ce que nous eussions pu dire nous-même. Nous nous bornerons donc, avec la permission de l'auteur, à extraire de son précieux travail ce qui rentre dans notre plan, et peut le mieux servir d'introduction au catalogue des manuscrits de cette infortunée bibliothèque.

Formée primitivement à l'usage du pouvoir exécutif, puis affectée au Conseil d'État, puis enfin rapprochée, dans la maison du souverain, des chefs-d'œuvre des arts qui en constituent comme elle une dépendance, la Bibliothèque du Louvre se ressent, dans sa composition générale, des circonstances diverses qui ont présidé à son développement. Ainsi à un fonds primitif d'ouvrages sur le droit public, l'administration, les finances, l'économie politique, l'histoire, est venue s'adjoindre une riche et précieuse collection de livres, de traités, de recueils sur les beaux-arts, peinture, sculpture, architecture, ornementation, etc., que leur prix élevé interdit trop souvent au budget modeste des bibliothèques publiques, et qui ont été utilement consultées, soit par l'administra-

tion du Musée, soit par les architectes du Louvre, soit même par les ordonnateurs des fêtes royales et impériales. Le goût personnel des souverains n'a pas été sans influence sur le choix des ouvrages à diverses époques. Ainsi, les prédilections littéraires du roi Louis XVIII se reconnoissent dans de belles collections des classiques latins et françois. Les études favorites de quelques princes de la maison d'Orléans et des empereurs Napoléon Ier et Napoléon III ont amené un développement notable dans la section qui regarde la théorie et l'histoire de l'art militaire, et souvent les dépôts du Louvre ont pu fournir aux camps de Compiègne, de Fontainebleau, etc., des bibliothèques militaires destinées au délassement et à l'instruction des officiers et de l'état-major. Enfin, l'on ne s'étonnera pas que les travaux personnels de quelques-uns des conservateurs aient laissé des traces dans l'établissement confié à leurs soins. Ainsi, le savant auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, non-seulement a enrichi par des acquisitions judicieuses les sections de la bibliographie et de l'histoire littéraire, mais encore a consigné, dans des notes écrites de sa main sur les volumes ou sur des feuillets séparés, des renseignements précieux, fruits de son érudition et de son expérience, et que l'on chercheroit vainement ailleurs. Le contingent de la littérature italienne, déjà grossi, sous l'Empire, par les envois du royaume d'Italie, s'augmenta encore par les soins de M. Valery et par l'acquisition, après sa mort, d'un choix des livres italiens de sa bibliothèque particulière.

Outre les achats considérables et les souscriptions courantes, les ouvrages retirés, à mesure que le besoin s'en faisoit sentir, des châteaux royaux où ils avoient été primitivement envoyés, la Bibliothèque du Louvre reçut encore, à diverses époques, des accroissements notables par l'adjonction totale ou partielle des livres d'autres dépôts supprimés, tels que ceux de l'Intendance de la Liste civile, des Tuileries, et, tout récemment encore, de l'Élysée, adjonctions qui permettent aujourd'hui d'évaluer à 80,000 le nombre des volumes dont elle se compose (1).

La division des belles-lettres, assez riche en ouvrages et en réimpressions modernes, présente, en ce qui concerne nos vieux

(1) Par un arrêté tout récent, M. le Ministre de la Maison de l'Empereur vient de décider que la Bibliothèque du Musée et la belle collection Motteley seroient réunies à la Bibliothèque du Louvre.

poètes et notre ancien théâtre, une lacune d'autant plus regrettable que ce genre d'ouvrages constitue, pour ainsi dire, les pièces à l'appui de la *Vie des poètes* par Colletet, manuscrit dont nous parlerons plus tard. Il seroit à désirer que ces monuments de notre ancienne littérature, relégués dans les dépôts de Compiègne et de Fontainebleau, à une époque où l'on ne prévoyoit pas l'importance et le développement que prendroit la bibliothèque du Louvre, fussent ramenés au lieu où ils ont le plus de chances d'être utilement consultés.

L'histoire des pays étrangers, aussi bien que leur littérature, est, à la Bibliothèque du Louvre comme dans la plupart de nos dépôts publics, de cinquante ans en arrière. Sauf les publications de la commission des *Records*, présent du gouvernement anglois, celles du congrès des États-Unis, et quelques autres des Pays scandinaves, procurées par échange et par l'intermédiaire de M. Vattemare, et sous la réserve de ce que nous avons dit relativement à la littérature italienne, les importants travaux de l'Angleterre, de l'Allemagne et des États du Nord, depuis le commencement du siècle, n'ont trouvé que peu ou point d'accès sur nos rayons. En revanche, les généralités de l'histoire, et l'histoire de France en particulier, y sont très-convenablement représentées. Les grandes collections des Bollandistes, des Bénédictins, de l'Académie des inscriptions, etc., s'y trouvent presque toutes, et le plus souvent dans les plus belles conditions. Histoire de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration, histoire contemporaine, mémoires, polémique, pamphlets même, tous ces documents y abondent, et l'on peut y rencontrer, sur chacune des phases politiques que nous avons traversées, les témoignages pour et contre, ce qu'il faut attribuer moins encore aux vicissitudes dynastiques qu'à l'impartialité qui a présidé à la plupart des choix.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

Ceci nous amène à parler de certaines collections factices qui forment comme des groupes séparés dans la série générale, et qu'il peut être utile de signaler parce qu'elles ne se trouvent point ailleurs.

1° La première dans l'ordre bibliographique et la plus considérable est celle dite de *Saint-Genis*, recueil tant imprimé que ma-

nuscrit d'arrêts, ordonnances, lettres patentes, édits, etc., formé par la famille parlementaire de ce nom et par le jurisconsulte Gillet (1). Elle s'étend depuis l'an 305 jusqu'à 1789. Mais, pour les temps anciens, et jusque vers le second tiers du XVIIe siècle, elle renferme moins de pièces proprement dites que de renvois à des collections imprimées, où il est presque toujours facile de les trouver (2). Le tout, avec de nombreux suppléments, ne forme pas moins de 800 volumes et cartons in-4°. La table manuscrite seule en a 85. Elle est rédigée par ordre alphabétique de matières, tandis que le recueil est par ordre chronologique. Il y a aussi une table chronologique manuscrite en 10 vol., de 1684 à 1786, et une table imprimée en 6 vol., de 1721 à 1750, faite pour le recueil de Prault, mais appropriée à celui de Saint-Genis par des renvois et des notes manuscrites. M. Isambert a puisé dans notre collection les principaux éléments de son Recueil des anciennes lois françoises, et il n'a pas hésité à dire, dans l'introduction qui précède cet ouvrage, « que c'étoit la plus précieuse de toutes celles existantes sur ces matières. » Il ajoute qu'elle est consultée fréquemment par les conseillers d'État et maîtres des requêtes chargés de la rédaction des projets de lois, et l'on peut dire que le rôle important donné au Conseil d'État dans nos institutions actuelles fait sentir encore plus vivement l'utilité de la collection Saint-Genis (3). D'ailleurs il faut remarquer qu'on y rencontre fréquemment des pièces du temps, intercalées à leur date, et qui rendent ce recueil presque aussi précieux pour l'étude de l'histoire que pour celle du droit public et de l'ancienne administration.

2° La *Bibliothèque pétrarquesque*, formée par les soins du professeur Antoine Marsand, et acquise de lui en 1826 par le roi Charles X, se compose de 862 volumes et de 736 ouvrages, dont plusieurs manuscrits précieux et un grand nombre d'éditions

(1) Voy. dans les *Annales encyclop.*, 1817, t. III, p. 69, une *Notice sur Aug. Nic. de Saint-Genis*, par M. ***, avec notes, par M. Barbier.

(2) Nous disons presque toujours, parce qu'il y a quelquefois des renvois à certains recueils factices, ou désignés d'une manière vague, qu'il n'est pas possible d'identifier avec ceux que possède la Bibliothèque. Il est du moins à désirer qu'elle arrive à réunir tous les ouvrages imprimés et même toutes les éditions citées dans le recueil, ouvrages dont il a été dressé une table spéciale, afin que ceux qui font une recherche aient la possibilité de retrouver à l'instant le document auquel on les renvoie.

(3) Nous donnerons ultérieurement le *Traité de la famille Saint-Genis* avec le gouvernement du roi Louis XVIII. L. P.

rares des premiers temps de l'imprimerie. Le catalogue publié à Milan, 1826, in-4°, renferme la description détaillée de la collection. La première partie comprend les éditions de Pétrarque; la deuxième, les biographes, les commentateurs et traducteurs; la troisième, les manuscrits. Nous nous contentons d'y renvoyer les curieux, en faisant toutefois observer que, depuis 1826, il a été fait à la Bibliothèque pétrarquesque des additions qui se trouvent indiquées sur l'exemplaire du catalogue qui est à la Bibliothèque du Louvre (1).

3° Vient ensuite la collection dite le *Recueil A*, commencée par le libraire Nyon, et portée au nombre actuel de 1000 volumes de tous formats par les soins des bibliothécaires du Louvre qui l'ont continuée.

Elle se compose de pièces de médiocre étendue sur des sujets fort divers. On y trouve quelques rares livrets du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, des thèses latines et allemandes de la même époque, mais surtout un grand nombre de documents pour l'histoire de la presse et de la littérature au XVIIIe et au XIXe siècle : almanachs spéciaux et provinciaux, catalogues et prospectus de librairie, polémique philosophique et littéraire, éloges académiques, vers et satires, beaucoup de ces pièces de circonstance composées de quelques feuillets et si difficiles à retrouver au bout d'un certain temqs. Chaque jour apporte son contingent à la suite de ce recueil, qui sert de refuge à beaucoup de brochures difficiles à classer autrement. Quoiqu'on ait essayé, dans les derniers volumes, de grouper les pièces par ordre de matières, la formation successive du recueil et la différence des formats ne permettent pas que cet ordre soit rigoureusement suivi. Heureusement une table des matières, qui tient à elle seule 2 vol. in-f°, vient remédier à cet inconvénient et ramener le tout à l'ordre bibliographique. Les noms d'auteurs et les titres des pièces anonymes sont reportés aux tables générales.

4° Le *Recueil sur la Révolution*, en 768 volumes ou cartons (2), est précieux, moins encore par le choix et l'abondance des pièces qui le composent que par le dépouillement minutieux qui en a été

(1) Nous espérons pouvoir donner prochainement une notice spéciale sur cette précieuse et à jamais regrettable collection. L. P.

(2) Il faut ajouter à ce nombre une soixantaine de cartons qui restent à dépouiller et à classer.

fait et qui permet de retrouver à l'instant la moindre de ces pièces, grâce aux inventaires et catalogues qui l'accompagnent : Table alphabétique des noms d'auteurs, 2 vol. in-fol.; des anonymes, 1 vol. in-fol.; Dépouillement analytique, avec indication des dates et des volumes dont chacun porte un numéro d'ordre; Table des matières dressée sur le dépouillement qui précède; double liste des journaux de la collection, l'une alphabétique et l'autre chronologique, 1 vol. in-fol. Un autre recueil, acquis de M. Viollet-le-Duc qui l'avoit formé, et renfermant 131 vol. in-8, in-12 et in-18, peut passer pour un appendice de celui de la Révolution. En effet, sous le titre assez inexact de *Théâtre révolutionnaire*, il comprend, non-seulement un grand nombre d'œuvres dramatiques représentées ou composées de 1788 à 1825, mais encore une foule de pamphlets en vers et en prose, de satires, pièces fugitives, poésies lyriques, chansons avec musique, dont la plus grande partie se rapporte aux événements et à l'époque de la Révolution. Il en existe un catalogue spécial où chaque pièce est indiquée : 1° à sa date; 2° par le nom de son auteur, ou par son titre si elle est anonyme.

MANUSCRITS.

Outre quelques curiosités dont nous ne donnerons pas ici la description, et certains volumes annotés par des hommes célèbres, tels que Cujas, Pithou, Loisel, Bossuet (1), etc., la Bibliothèque du Louvre possède un certain nombre de manuscrits qui sont l'objet d'un catalogue à part, bien qu'ils se trouvent indiqués dans le catalogue général sous chacune des divisions bibliographiques à laquelle ils appartiennent. Beaucoup sont des copies dont les originaux se retrouvent ailleurs. Bornons-nous à citer dans cette catégorie : *Mémoires secrets du Parlement de Paris, depuis 1302 jusqu'à sa suppression par l'Assemblée constituante*, 45 vol. in-4° avec table. *Recueil des Registres du Parlement depuis 1319 jusqu'en 1670*, 72 vol. in-fol., magnifique copie avec ancienne reliure en maroquin rouge. — *Extraits des Registres secrets du Parlement, de 1500 à 1720*, 70 vol. in-fol. — *Inventaires du Trésor des Chartres, Char-*

(1) Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, par Mlle de la Vallière, annotées de la main de Bossuet, ont donné lieu à des publications intéressantes de MM, Damas-Hinard et Romain Cornut.

tres de Lorraine et de Bar, etc., formant une quarantaine de vol. in-fol. — Un beau manuscrit persan du *Shah-Nameh*, avec vignettes, etc.

D'autres sont des manuscrits originaux et précieux, soit au point de vue paléographique ou artistique, soit en raison des documents qu'ils renferment. Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les *Heures de Charlemagne*, le *Registre de l'ordre du Saint-Esprit*, le *Sacre de Napoléon*, avec dessins originaux d'Isabey, Percier et Fontaine, qui ont été enlevés à la Bibliothèque du Louvre pour enrichir le Musée des souverains; mais elle possède encore entre autres richesses : La *Bulle sur papyrus du Pape Agapet*, de l'année 951; — des séries de dessins originaux, ayant servi à l'illustration de divers grands ouvrages et payés magnifiquement aux auteurs ou à leurs héritiers : *Traité des arbres et arbustes de Duhamel*, exempl. sur vélin; les *Ptgeons* de Mme Knip; le *Choix des diverses fleurs* et les *Roses* de Redouté; le *Musée de Florence* de Wicar. Signalons en même temps les *Dessins d'architecture pour le Louvre et Versailles, l'Arc de triomphe, l'Observatoire*, etc., par *Claude Perrault*; 2 volumes in fol. avec *texte explicatif et autographe de Charles Perrault.*

Enfin, quoique plus modestes dans leur extérieur, certains manuscrits peuvent fournir de précieuses lumières à l'histoire proprement dite et à l'histoire littéraire. Tels sont plusieurs recueils de *Pièces provenant des Archives de Joursanvault*, et principalement relatives aux dépenses du duc et de la duchesse d'Orléans au XIVe siècle; — le manuscrit sur peau vélin contenant le *Contrôle des dépenses et payements de la Maison du duc de Bedfort*, depuis le 1er octobre 1427 jusqu'au 30 septembre 1428; — les *Minutes et Correspondances du Secrétaire d'Etat Bourdin*, de 1552 à 1566, 9 vol. in-fol.; — les *Papiers de Noailles*, de 1576 à 1730, 30 vol. in-fol.; — les *Papiers d'Argenson*, de 1630 à 1757, 61 tomes en 56 vol. in-fol. et in-4°; — les *Lettres autographes de Louis XIV et des personnages de sa famille, de sa cour et de son temps*, 1 vol. in-fol.; — les *Archives du Grand Maître des cérémonies*, de 1805 à 1813, 14 vol. in-4°; — l'*Etat des dépenses faites au Temple depuis le 13 août jusqu'au 10 novembre 1792*, par le commissaire Verdier, 1 vol. in-fol., etc., etc.

Dans la littérature, indépendamment des *Lettres et manuscrits autographes de Vauvenargues*, qui ont servi à la nouvelle édition

de M. Gilbert, nous signalerons en terminant les manuscrits de Guillaume et de François Colletet, si souvent cités, si souvent consultés, mais dont on n'a pas encore donné une description détaillée, ce qui nous engage à l'insérer ici, d'après la mention rédigée par l'auteur de cette notice, dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Louvre.

1° G. Colletet : Vies des poètes françois, par ordre chronologique, depuis 1209 jusqu'en 1647 (1). — Ms. original. 5 vol. in-4°.

2° Copie de l'Histoire générale et particulière des poètes anciens et modernes, par ordre alphabétique. 6 vol. in-4°.

3° Préface, observations générales sur la vie des poètes. — Notes diverses. 1 vol. in-4°.

4° Pièces relatives à l'édition projetée en 1730 de la Vie des poètes de Colletet. 1 vol. in-fol.

5° G. et F. Colletet : Hommes savants et illustres, *en latin*. — La vie des grands et illustres personnages. — Mémoire pour Louis de Revel. — Copies de Lettres du Pt de la Mare, de Nicolas Vignier, de Boisrobert, etc. — Catalogus omnium librorum exiguæ Bibliothecæ Fr. Colleteti, etc. 1 vol. in-4°,

6° Fr. Colletet : Mémoires des choses arrivées de nostre temps, particularités et autres galanteries, recueillis pour servir à l'histoire et pour en garder le soubvenir dans le cabinet de 1648 à 1669. 1 vol. in-4°.

7° Fr. Colletet : Le Conducteur des étrangers à Paris et dans les environs (1679). — Recueil des poésies de G. et F. Colletet et de quelques autres auteurs. 1 vol. in-4°.

8° G. et F. Colletet : Pièces de théâtre : la Chasse des Hollandois, le Martyre de sainte Julienne, les Illustres Malheureux, etc. — Les Bienfaits reconnus, Dilude pour les jours gras. — La révolte de Jupiter contre Saturne, tragi-comédie (2). — Le

(1) Contrairement à ce que cette indication pourroit faire croire, la *Vie des poètes* ne contient malheureusement pas des notices sur beaucoup d'écrivains, tels que Saint-Amand, Théophile, etc., qui avoient écrit dans la première moitié du XVIIe siècle, et sur lesquels présisément G. Colletet auroit pu donner des renseignements personnels.

(2) On lit à la suite la note suivante :

« Cette tragédie fut représentée à mes frais et dépens dans ma maison à l'entrée du faubourg Saint-Victor, par mes jeunes pensionnaires, le mercredi 17e novembre 1666. Et firent si bien tous que la compagnie généralement, qui estoit au moins de trois cent personnes, dont près de deux

triomphe de l'Assomption de la Vierge. — Dilude pour la distribution des prix. — Distribution des prix aux élèves de F. Colletet. 1 vol. in-4°.

9° Témoignages des auteurs touchant G. Colletet, recueillis par son fils F. Colletet. — L'Enéide travestie, liv. V, Recueil des proverbes et extraits divers, etc. 1 vol. in-4°.

RELIURES, DÉPOUILLEMENTS ET CATALOGUES.

On peut affirmer qu'il est peu de bibliothèques qui soient tenues plus au courant que celle du Louvre, quant à la reliure des livres, le dépouillement des collections et les catalogues. Sauf les acquisitions toutes récentes, il n'y reste qu'un très-petit nombre d'ouvrages à l'état de brochure, et les reliures de luxe par Simier, Capé, etc., y abondent. Non-seulement elle possède un Catalogue général par ordre de matières, 9 vol. in-fol.; une table alphabétique des auteurs, 22 vol.; des anonymes, 6 vol.; des manuscrits, 9 vol.; mais encore, comme nous l'avons vu, elle a pu dépouiller et cataloguer un grand nombre de collections particulières, dont un pareil travail double la valeur et l'utilité.

E. J. B. RATHERY.

Bibliothécaire à la Bibliothèque du Louvre.

cens estoient de très-haute condition, en sortit extremement satisfaitte. Et avoua d'une commune voix qu'elle n'avoit jamais rien veu de mieux concerté, un théâtre mieux ordonné, et des acteurs enfans mieux réussir dans une pièce assez difficile à représenter.

« M. Bourgeois demeure à l'entrée des piliers des halles, à l'Empereur; ou aux Trois Estoiles. C'est le loueur d habits pour les tragédies. Son amy M. Mareschal qui loue les lustres; loge proche Saint-Jacques de la Boucherie. »

LES MANUSCRITS

De la Bibliothèque du Louvre.

AVERTISSEMENT.

Je ferai remarquer, dès le début, que mon travail devoit se borner à la reproduction textuelle du Catalogue des manuscrits, tel que le possédoit la Bibliothèque du Louvre. Or ce Catalogue, mis à la disposition du public par une libéralité administrative dont à cette époque n'usoient point encore les autres bibliothèques, ne donnoit que rarement des détails sur la valeur intrinsèque des textes et sur la condition extérieure des volumes. Cette nomenclature, tout écourtée qu'elle fût, suffisoit à mon usage personnel, et j'étois résolu de la donner telle quelle aux lecteurs du *Cabinet historique*, quand M. Barbier, à l'obligeance duquel on n'a jamais eu recours en vain, s'offrit à revoir mes épreuves, à en corriger les inexactitudes et à joindre à mes indications les notes et notices que ses souvenirs et ses cartons pourroient lui fournir. C'est ce double travail que je mets aujourd'hui sous les yeux du public, et qui suffira, je pense, pour faire apprécier l'étendue des pertes que les scélérats du 28 mai ont infligées au monde lettré.

I. — THÉOLOGIE.

2031. Heures de Charlemagne. Ms. du VIIIe siècle, sur peau vél., 1 vol. in-fol. — A. 72.

On trouvera que c'est commencer singulièrement notre Catalogue des Livres brûlés, que d'énoncer un volume qui exceptionnellement a échappé à l'incendie. On se rappelle que lors de la formation du Musée des Souverains il fut fait dans nos musées et nos bibliothèques une razzia qui chagrina fort messieurs les conservateurs de tous les objets précieux réputés avoir appartenu à l'un de nos Rois. Les *Heures de Charlemagne*, que d'autres désignent sous le titre d'*Evangéliaire de Charles le Chauve*, furent de ce nombre, au grand désespoir de M. Barbier. Aujourd'hui c'est la plus précieuse épave de ce grand sinistre. Voici la description que nous en donne M. Barbier :

« C'est un in-folio, orné de six miniatures, presque entièrement écrit en lettres d'or sur un fond pourpre. — Chaque feuillet est entouré d'arabesques très-variées. Ce texte, écrit par ordre de Charlemagne et de l'impératrice Hildegarde, a été donné par Charlemagne lui-même à l'abbaye de Saint-Sernin, à Toulouse, à l'occasion du baptême de son fils Pepin. En 1811, ce volume a été offert à Napoléon par la ville de Toulouse, peu de temps après la naissance du Roi de Rome.

2032. Biblia sacra, A. 31[1]. 1 vol. in-4, reliure de Simier, en maroquin noir, Ms. sur peau vélin, à deux colonnes.

On lit au V^o de la dernière feuille de ce volume la note suivante, qui

est d'une écriture fort ancienne : « Iata Biblia fuit gloriosissimi sancti Ludovici, quondam Regis Francorum. »

2033. Etablissement de la religion chrétienne, évidence de sa divinité, par BOUISSON. 1824. 1 vol. in-fol. — A. 203-203[1].

2034. Consecratio regis. Ms. sur vélin du XIVe siècle, avec ornem. en or et en couleur. 1 vol. in-4, rel. en maroq. rouge, aux armes royales. — A. 293.

2035. Pièces satyriques sur la Constitution (XVIIIe siècle). 1 vol. in-12. — Rec. A. p. n° 331.

2036. Avis pour la conduite d'un diocèse. Ms. du XVIIe siècle. 1 vol. in-4°. — A. 489.

2037. La dernière volonté de l'âme en forme de testament, laquelle on doit faire durant sa vie, afin d'assurer l'âme contre les tentations du diable à l'heure de la mort, par Saint CHARLES BORROMÉE. 1 vol. in-18. — A. 602.

2038. Extraits des registres du Parlement de 1319 à 1334, sur des faits concernant la famille de Noailles. 1 vol. in-4°.— Louv. Rec. A. n° 634.

Voir la notice de M. Rathery.

2039. Processus Puellae Aurelianensis. 1 vol. in-4°. — Louv. Rec. A. n° 634.

Voir la notice.

2040. Quelques écrits de piété adressés à mad. de Maintenon, par GODET DES MARAIS. 1 vol. in-8, rel. en maroq. r. — A. 464-464[1].

2041. Impositions sur les ecclésiastiques, recueil de bulles depuis 1290 jusqu'en 1340. 5 vol. in-fol. — A. 364.

2042. La religiosité des œuvres de SWEDENBORG, par d'HUPAY. 1 v. in-4°. — A. 755.

II. — JURISPRUDENCE ET DIPLOMATIE.

2043. Procédure contre les évesques. — B. 30.

2044. Autorité du roi dans l'église gallicane. — B. 53.

2045. Institutions du droit ecclésiastique de France, remarques sur les différentes collections des canons de l'église de France. Ms. du XVIIe siècle. 1 vol. gr. in-4°. — B. 68.

2046. Principes du droit ecclésiastique. 1 vol. in-fol.— B. 71[1].

2047. Exposition des maximes et des règles consacrées par les articles organiques de la convention passée le 26 messidor an IX, entre le gouvernement françois et le pape Pie VII, par PORTALIS. 1 vol. in-fol. 1 vol de 350 pages, rel. en mar. bleu, aux armes impériales. — B. 119.

On trouve en tête de ce manuscrit le Rapport présenté au premier Consul et signé PORTALIS. Le tout a été imprimé par les soins de son petit-fils.

2048. Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France de 1681 et 1682, tenue à Paris. 1 vol. in-fol. — B. 128.

2049. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de messeigneurs les archevêques et évêques, tenue en l'archevêché de Paris en 1681. 1 vol. in-fol. — B. 129.

2050. Traité de la discipline de l'Eglise de France et de ses usages particuliers. — B. 180.

2051. Querelle entre l'archevêque de Paris et le grand aumonier. —Aumoniers de la rue Barbette. Clergé des Quinze-Vingts. Chapitre royal de Saint-Denis. 1 vol. in-fol. — B. 192-192[4].

2052. Explication des constitutions et règlements pour la communauté des Filles de la Providence au faubourg Saint-Marcel, rue de l'Arbaleste. 1 vol. in-fol. — B. 204.

2053. Règlement de l'Oratoire. — B. 209-209[1].

2054. Les causes du retardement de la paix entre le Roi Empereur et le roi d'Espagne, et les remèdes qui se peuvent apporter et autres pièces. 1 vol. in-fol. — B. 293.

2055. Ambassade de M. le commandeur de Sillery à Rome, touchant la restitution de la Valteline, en 1622. 1 vol. in-fol. — B. 294.

2056. Mémoire des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires,

nonces, résidents, etc., envoyés venus en France de la part du Pape, de l'Empereur, des Rois et Républiques étrangères, depuis le 20 février 1639 jusqu'au mois de mai 1639. 1 vol. in-fol. — B. 295.

2057. Ambassades diverses en Turquie, en Allemagne et en Angleterre. 1620-1625. 1 vol. in-fol. — B. 298.

2058. Traité de confédération et alliance entre Louis XIII et Gustave II, roi de Suède. 1631. — B. 310.

2059. Testimonia SS. Patrum ex cathec. Concilii Tridentini deprompta. 1 vol. in-fol. — B. 345.

2060. Institution oratoire. 1 vol. in-fol. — B. 504.

2061. Recherches sur les Parlements, les Etats généraux du royaume et le conseil du Roi, 1769, par dom Bourotte. 1 vol. in-4°. — B. 522.

Paroît inédit.

2062. De l'origine de la convocation des Trois-Etats de France, qui étoit jadis sous la première et deuxième lignées de nos rois. 1 vol. in-fol. — B. 543.

2063. Articles extraits du cahier général présenté au Roi par les prélats et ecclésiastiques assemblés aux Etats généraux. 1615. 1 vol. in-fol. — B. 516.

2064. Recueil concernant les Etats tenus depuis 1588 jusqu'en 1617 et 1651. 1 vol. in-fol. — B. 547.

2065. Recueil chronologique, tant manuscrits qu'imprimés, depuis l'an 305 jusqu'en 1790, des édits, arrêts, déclarations, arrêts du conseil, arrêts du Parlement et de la Cour des aydes, sentences, lettres patentes, etc., par Gillet et de Saint-Genis. 700 vol. in-4. — B. 584.

2066. Table alphabétique du recueil de MM. Gillet et Saint-Genis, depuis l'an 305 jusqu'en 1783. 85 vol. in 4°. — B. 584.

2067. Table chronologique du Recueil de MM. Gillet et Saint-Genis, depuis 1684 jusqu'en 1786. 10 vol in-4°. — B. 585.

Malgré ce que l'on a déjà appris de cette riche Collection par la notice

de M. Rathery, nous croyons à propos, pour la faire apprécier comme elle le mérite, d'analyser encore la notice que M. Barbier a consacrée à M. A. N. de Saint-Genis, dans les *Annales encyclopédiques* de 1817.

M. de Saint-Genis, qui dans les dernières années de sa vie s'étoit retiré à Pantin, près Paris, étoit né à Vitry-le-François le 2 février 1741. — Avocat au parlement dès 1766, il avoit été pourvu d'une charge d'auditeur en 1769.

Outre les devoirs et les fonctions habituelles de son état, il avoit formé l'entreprise d'une collection immense, celle de toutes les lois depuis le commencement de la monarchie.

Cette étonnante et précieuse encyclopédie, la seule qui existe et qui puisse jamais exister, est composée d'environ quinze cents volumes, dont il peut être utile de donner au moins une idée abrégé.

I. Table *alphabétique*, depuis l'an 305 jusqu'en 1790. (Cette table se termine à l'année 1783. Les dix premiers volumes indiquent le sujet de chaque ordonnance, édit, arrêt, etc., et conduisent jusqu'à l'année 1684. Depuis le onzième volume, la table ne présente que la date de chaque pièce, avec les mots ordonnance, édit, lettres patentes, etc.) *Manuscrit* renfermé dans des boîtes *in-folio*, au nombre de 85 volumes.

II. Table *chronologique*. (La table chronologique ne remonte qu'à l'année 1684; elle finit en 1786.) Au nombre de 10 volumes.

Total des tables *manuscrites*, 95 volumes.

III. Table *imprimée*, 6 volumes de format in-4. (La table *imprimée*, in-4 ne renferme qu'un espace de 29 ans, depuis 1721 jusqu'en 1750. On y trouve beaucoup d'additions manuscrites qui renvoient à la grande table.)

IV. Recueil, tant manuscrit qu'imprimé, depuis l'an 305 jusqu'en 1790, 413 volumes in-4, reliés uniformément. (Il faut encore citer une collection supplémentaire, composée de 300 volumes environ, et à laquelle les tables manuscrites renvoient souvent.)

V. *Parlement* et autres recueils importants, *manuscrits in-folio*, environ 200 volumes.

VI. Ouvrages *imprimés*, cités dans les tables, environ 786 volumes.

Total, environ 1,500 volumes.

Sans les orages de la révolution, M. de Saint-Genis, qui avoit passé (avec un commis *ad hoc*) quinze ou vingt ans à continuer et augmenter ce monument, sans exemple, de la législation françoise, y auroit d'autant plus volontiers mis la dernière main, qu'étant en grande partie son ouvrage, il devenoit pour lui un objet particulier d'affection. C'est qu'en effet M. de Saint-Genis n'est pas le premier auteur de cette collection ; il n'a fait que la continuer. Cela résulte de l'examen de plusieurs manuscrits faisant partie des 200 volumes indiqués ci-dessus sous le n° V. Un de ces manuscrits, intitulé *Traité des Offices*, avoit été préparé pour l'impression peu d'années avant la révolution. On l'a enrichi d'une préface dans laquelle l'auteur, que l'on ne nomme pas, est, dit-on, un célèbre avocat de Paris, qui avoit commencé sa profession en 1716, et dont la réputation s'est soutenue jusqu'en 1773, époque de sa mort. On y assure que cet avocat avoit, par continuation d'un travail commencé par son père, formé une collection d'ordonnances infiniment précieuse, tant

par la multitude des pièces qu'elle rassembloit en ce genre, depuis le commencement de la monarchie, que par le dépouillement de toutes celles qui se trouvent éparses dans les différents livres de droit dont il a extrait les lois et même les arrêts les plus importants à la jurisprudence.

Toutes les consultations que ce même avocat avoit faites pendant sa vie étoient rangées par ordre de matière et formoient une collection intéressante par l'ordre qu'il y avoit mis.

Enfin les ouvrages qu'il destinoit au public, et qui sont tous écrits de sa main, étoient un troisième objet trop précieux pour ne pas le distinguer dans le nombre des manuscrits et des livres qui composoient sa bibliothèque. Un des cartons qui renferment les manuscrits dont il est ici question, porte ces mots pour étiquette : *Ouvrages de M. Gillet, relatifs à la collection de M. de Saint-Genis.*

La préface du *Traité des Offices* apprend encore, dans un passage mal effacé, que la *collection des ordonnances* de M. Gillet et ses *manuscrits* ont été achetés par la même personne. On ignore à qui les *consultations* ont été vendues. Il est bon de remarquer aussi qu'à l'époque de la mort de M. Gillet, les magistrats et les jurisconsultes qui auroient pu apprécier le mérite des collections et des ouvrages qu'il laissoit, étoient alors dispersés hors de la capitale, et sans fonctions.

Une grande partie de la collection de M. de Saint-Genis et des tables qui en dépendent sont de la même écriture que les manuscrits de M. Gillet. M. de Saint-Genis acquit à la vente de M. Gillet sa collection d'ordonnances et ses ouvrages manuscrits. Ce sont donc MM. Gillet père et fils qui ont commencé l'immense recueil auquel M. de Saint-Genis a mis, pour ainsi dire, la dernière main. Cette révélation ne diminue en rien la gloire de M. de Saint-Genis ; elle donne plus de prix à un recueil qui se trouve être le fruit des veilles de trois personnes consommées dans l'étude de notre jurisprudence et de notre législation.

En 1814, S. M. Louis XVIII, dès les premiers mois de son retour, remplit les vœux du public lettré. « Les fonctions de bibliothécaire du conseil d'Etat, dit ici M. Barbier, m'avoient donné lieu de voir la précieuse collection de M. de Saint-Genis, conservée à Pantin chez la veuve de ce savant et laborieux magistrat. Sur le désir qui me fut manifesté par cette dame de céder au Roi un recueil qui avoit occasionné à son mari tant de recherches et tant de dépenses, je le fis connoître à M. le baron de Vitrolles et à M. le comte de Blacas, qui eurent la bonté d'en parler au Roi. Sa Majesté ayant daigné examiner elle-même plusieurs volumes, tant du Recueil d'Ordonnances que des tables manuscrites, consentit à l'acquisition de cette importante collection, qui fut payée 100,000 fr. S. Exc. M. le comte de Blacas a bien voulu m'autoriser à la placer auprès de la bibliothèque du conseil d'Etat, aux galeries du Louvre, où elle est fréquemment et utilement consultée par MM. les conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, etc. Un commis intelligent est spécialement chargé de la continuation de la grande table. »

2068. Le volume des assises et des bons usages du royaume de Jérusalem. 2 vol. in-fol. — B. 587.

2069. Recueil par ordre de dates des édits, déclarations, lettres patentes du Roi, arrets de son conseil etc., concernant le clergé, les finances, le commerce, les règlements généraux, les établis-

sements publics, etc., depuis 1690 jusqu'en 1716. 1 vol. petit in-fol. — B. 592-592[1].

2070. Procès-verbal de l'Ordonnance de 1667. Ms. in-fol. — B. 816.

2071. Procès-verbal de l'ordonnance criminelle de 1670. 1 vol. in-fol. — B. 817.

2072. Procès-verbal de l'ordonnance criminelle de 1670. In-fol. — B. 818.

2073. Notes sur les fiefs, le domaine, les bénéfices, etc., 7 cahiers mss., par GILLET. 1 vol. in-4°. — B. 1183-1183[1].

2074. Plans et aménagements des forêts du Perche et de Reno, faisant partie de l'apanage de Monsieur, situées dans le ressort de la maîtrise de Mortagne, faits en 1781. — B. 1201-1201[1].

2075. Plans et aménagements de la forêt de Belesme et du Buisson d'Ambray, faisant partie de l'apanage de Monsieur, situés dans le ressort de la maîtrise de Belesme, faits en 1782. — B. 1201-1201[1].

2076. Projet d'aménagements des bois de la maîtrise particulière d'Alençon, dépendant de l'apanage de Monsieur, frère du Roi. — B. 1201[1].

2077. Plans et Aménagements des forets et bois de la maitrise des eaux et forets de Baugé, faisant partie de l'apanage de Monsieur, en 1784. 1 vol. in-folio. — B. 1201-1201[1].

2078. Table des titres de Meudon, Villebon, Aubervilliers, Fleury, et Clamart (s. d.). In-fol. — B. 1203.

2079. Addition d'Inventaire des titres de Meudon, Fleury, et Clamart (s. d.). 1 vol. in-fol. — B. 1204.

2080. Droits de Paccage conservés dans la foret de chaux. 1 vol. in-fol. — B. 1205.

2081. Evaluation des Principautés de Sedan, etc. 1 vol. in-fol. (de 339 f. et 22). — B. 1206.

2082. Etat des coupes et ventes de bois arretées au conseil du Roi en 1673 et 1674. 2 vol. in-fol. — B. 1207.

2083. Aveu et dénombrement de la terre et baronie de Marly (Seine-et-Oise). 1689. 1 vol. in-fol. — B. 1208.

2984. Arrets et Gages intermédiaires nouveaux et autres droits réservés. 1630 à 1755. 8 vol. in-fol. — B. 1209.

2085. Procès verbal de l'évaluation de l'apanage de Monsieur, frèré du Roi. 1774. — B. 1210.

2086. Vol. sans titre ainsi commençant : Fol. 52 r°, 52 v°. — B. 1219.

« Dudit jour après midi, 23e aoust 1655, devant nous commiss. susdit. se sont présentés MM, Jacq. Chambon, Lieutenant, général. »

2087. Suite. Fol. 42 et 42°°. — B. 1210.

Dudit jour (16e davril 1655) apres midi, devant nous commiss. susdit. « ... s'est présenté MM. Jacques Chambon... jusques, Paviot et Auvray. »

2088. Registre des commissions données par M. de la Houssaye, pour recevoir les foy et hommage et serment de fidelité des vassaux qui ont des fiefs qui relevent des terres de l'apanage de S. A. R. le duc d'Orleans. 1720. — 1 volume in-fol. — B. 212.

2089. Repertoire de Jurisprudence (sans d.). 2 vol. in-fol. — B. 1250.

2090. Recueil des Conseils du Roi : origine et reglements d'iceulx, avec une continuation par DE MARILLAC. 2 vol. in-fol. — B. 1252.

2091. Memoires secrets du Parlement de Paris, depuis 1302, époque à laquelle il a eté rendu sedentaire, jusqu'au moment où il a été supprimé par l'Assemblée constituante. — 45 vol. in-4°. — B. 1252[1].

Le t. XLV renferme une table chronologique.

2092. Extraits des registres secrets du Parlement, de 1500 à 1727. 70 vol. in-fol. — B. 1252.

2093 Recueil des Registres du Parlement, depuis 1319 jusquen 1670. 72 vol. in-fol. — B. 1253.

Nous citerons de cet immense Recueil les pièces suivantes dont nous avons eu occasion de prendre copie :

1° Erection de la baronie de Combroude en marquisat en faveur de M. René du Puis de Fou et de Champagne, du 16 mars 1638. Reg. du Parlem., fol. 27 à 32. — B. 1253.

2° Résignation par Pierre Gibier, pretre du diocese d'Orléans, de l'abbaye de N.-D. de Juilly en faveur des Pretres de l'Oratoire, sise à Paris pres le chateau du Louvre. — B. 1253, f° 39.

3° Registre des arrests des Luthériens. Reg. du Parl. criminel. 1487-1548. — B. 1253.

4° Extrait des Registres du Parlement. — M. Anth. du Prat, 1er présid., fait proroger le Parlement en raison de l'invasion du Roy des Romains et d'Angleterre au quartier de Picardie. — Prise de Thérouenne, du 7 sept. 1513. — B. 1253, fol. 245.

2094. Abregé en ordre alphabétique des matieres publiques qui ont été traitées dans le Conseil du Parlement, depuis le Roy Jean jusques à Louis XII, et depuis Louis XII jusques au commencement de Henri IV. 2 vol. in-fol. — B. 1258.

2095. Recueil des nouvelles Ordonnances royaux concernant toutes les cours souveraines (s. d.). 1 volume in-fol. — B. 1259.

2096. Extrait et Recueils des Registres du Conseil de la Cour du Parlement de Paris, commencant l'an 1364 et finissant l'an 1526 (s. d.). 1 vol. in-fol. — B. 1260.

2097. Abregé des principales maximes établies par les arrets rapportés par M. Louet et son commentateur. 1 vol. in-fol. — B. 1268.

2098. Registres de la Chambres des Comptes, depuis 1222 jusqu'en 1596. 11 vol. in-fol. — B. 1288.

2199. Reglements de la Chambre des Comptes, Extraits de Plumitifs, depuis 1575 jusqu'en novembre 1660. 1 vol. in-fol. — B. 1290.

2100. Table générale des Officiers de la Chambre des Comptes, jusqu'en 1787. Ms. in-fol. — B. 1292.

2101. Noms de tous les Officiers de la Chambre des Comptes qui ont possédé une même charge, avec la date de leurs offices. 1 vol. in-fol. — B. 1293.

2102. Memoire instructif des matieres qui se traitent en la Chambre des Comptes. 1 vol. in-fol. — B. 1294.

2103. Registre des Arrets rendus en la Chambre du Conseil par MM. du Parlement et de la Chambre des Comptes. 1 vol. in-fol. — B. 1295.

2104. Reglements des Conseils de S. M. depuis 1270 jusquen 1703. 1 vol. in-fol. — B. 1308[2].

2105. Considerations sur la nécessité d'une nouvelle organisation judiciaire et sur le retablissement des Jurandes et Maîtrises (par SOUFLOT DE MERCY). 1 vol. — B. 1345[1].

2106. Le droit Coutumier par P. Gillet. 1 vol. in-fol. — B. 1363.[1]

2107. Notes sur la Coutume de Normandie par Heuberdiere. 2 v. in-fol. — B. 1455.

2108. Memoires judiciaires par Saumaize de Chazans. 1 v. in-fol. — B. 1567.

Cette relation faisoit autrefois partie de la Bibliothèque de Lamoignon-Malesherbes. V. le n° 4717 du Catalogue publié par Nyon. Une autre partie de ces mémoires existe à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle (Jardin des Plantes).

2109. Vauvenargues. — Essay sur quelques caractères. — C. 153.

Gros in-4° minori de 708 p. (autogr.).

2110. Lettres écrites de 1739 jusqu'en 1745 au Président à mortier du Parlement d'Aix, de Saint-Vincent, par Vauvenargues. — C. 153[1] et 153[2].

L'un autographe, l'autre copie annotée par le libraire Pontier.

Nous n'avons pas sous les yeux l'édition de Vauvenargues qu'a donnée M. Gilbert en 1862, et dans laquelle, dit-on, il a fait entrer de nombreux fragments empruntés aux manuscrits de la bibliothèque du Louvre et notamment une suite de 115 lettres adressées au marquis de Mirabeau, au Président de Saint-Vincent, à MM. de Villevieille, etc. Voici, quoi qu'il en soit, les renseignements que nous fournissions en 1855 à M. le bibliothécaire de la ville d'Aix qui nous les avoit demandés :

«J'ai vu hier les Lettres de Vauvenargues ; il y en a 42, écrites de mars

1739 à mars 1747, les unes courtes, les autres d'une certaine étendue. Ce recueil m'a paru précieux, pour l'abandon et l'intimité du style qui servira à l'appréciation exacte du caractère de l'auteur. — A côté du volume autographe est la copie des mêmes lettres, qui me paroît être de la main de Pontier, qui en préméditoit l'impression. Ce qui distingue cette copie, c'est la réserve et les étranges exclusions dont l'éditeur comptoit user dans son édition. Les passages les plus propres à faire connoître Vauvenargues, tout ce qui n'est pas absolument littéraire ou d'un intérêt public, est impitoyablement biffé comme inutile à l'édition. Voilà comment alors on entendoit les œuvres complètes... On procède autrement aujourd'hui, et, dès qu'il s'agit d'une notabilité, on en recueille pieusement les moindres bribes. Est-ce un tort, un abus? Je ne le pense pas. Nous aimons, d'un homme célèbre, à tout connoître, à tout avoir. Les Lettres de Vauvenargues sont d'un vif intérêt d'un bout à l'autre. — Outre les Lettres, Pontier possédoit et a vendu au Louvre le manuscrit autographe avec les corrections des *Caractères*, *Maximes et Opuscules divers* de Vauvenargues. Le recueil m'a paru tout différent de l'imprimé. Il se compose de 708 p. in-4. J'ai bien de la peine à croire qu'il n'y ait pas beaucoup d'inédit dans ce précieux volume, qui, en tout cas, contient d'innombrables variantes. »

2111. De la souveraineté, connoissance des vrais principes du gouvernement des peuples. 1 vol. in-4°. — C. 353.

2112. Dello stato e del Principe, vol. 1, che contiene il solo prospetto dell' opera. — Rovigo, 1805, ms., 1 vol. in-4°. — C. 358.

2113. Dell eccellenza della monarchia rapporto alla felicità di populo, 1805, par Bontempi. 1 vol. in-fol. — C. 359.

2114. Instructions données à M. le Dauphin et MM. les comtes de Provence et d'Artois, 1763, par Vauguyon (Paul-Jacques de Quelen, duc de la). — C. 378.

2115. Code des Taxes, ouvrage dans lequel, après avoir démontré l'inutilité du cadastre, on signale les nombreux abus existants dans le régime des contributions actuelles. St-Omer, 1815, ms., 1 vol. in-fol. — C. 515.

2116. Mémoires des généralités des royaumes de France vers 1700. 16 vol. in-fol. — C. 521.

2117. Mémoire sur la navigation et l'approvisionnement de Paris, 1811, avec cartes et plans. 1 vol. in-4°, rel. en maroq. rouge aux armes royales, par Magin. — C. 549.

2118. Rapport sur l'état de situation du Tanaro, Asti, an XIII, par Rolland. 1 vol. in-fol. — C. 556.

2119. Registre des délibérations touchant le rétablissement du commerce en France, 1602. 1 vol. in-fol. — C. 587.

2120. Finances des Romains. 1 vol. in-fol. — C. 705.

2121. Traité des finances extraordinaires depuis 1686 jusqu'en 1698. 1 vol. in-4°. — C. 707.

2122. Mémoire pour servir à l'histoire du Publicanisme des Receveurs généraux des finances du royaume, avec leur origine et leur caractère, 1755. 1 vol. in-4°. — C. 708.

2123. Etat des affaires des finances sous le ministère du cardinal de Richelieu, 1 vol. in-fol. — C. 743.

La bibliothèque de l'Arsenal possède deux copies de ce curieux mémoire.

2124. Table des recettes et dépenses employées tant dans les comptes de l'épargne, depuis l'an 1600 jusques en 1664 (que le nom et les charges de Trésorier de l'épargne ont été supprimées et changés en celui de Garde du Trésor royal), qu'en ceux du Trésor royal depuis 1664 jusqu'en 1675. 1 vol. in-fol. s. vél., rel. en maroquin rouge, aux armes de Colbert. — C. 743.

2125. Registre journal des recettes et dépenses faites par Savalete, Garde du Trésor royal, pendant les ann. 1768-1773, et dont les sommes pour l'arrêté de compte sont écrites et signées de la main de Louis XV. — 1 vol. in-fol., rel. en maroq. rouge, aux armes royales. — C. 745.

2126. Situation financière des Communes de France au 31 décembre 1807, 3 vol. gr. in-4°, demi-rel. — C. 863.

Il manque les départements de la Marne et de Tarn-et-Garonne.

Manuscrit présentant, par ordre des 110 départements de l'Empire françois, la nomenclature des communes, la population, et les recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires de chacune desdites communes. Les états dont se compose ce curieux document historique sont, pour la plupart, certifiés conformes par les Préfets ou Secrétaires généraux. — Acquisition faite en 1835, à la vente des livres de feu M. le comte Benoist, ancien ministre d'État et ancien directeur des contributions.

2127. Rapport et mémoire présentés au Roi par sa Cour des Comptes, contenant la situation des travaux de cette cour, depuis le 1er septembre 1820 jusqu'au 1er septembre 1821, et les vues

de réforme et d'amélioration relatives à ces travaux. 1 vol. in-fol. — C. 865.

2128. Exposé et examen de la question concernant la dépréciation de notre signe monétaire. 4e *éd.*, *Londres*, 1808, par Hukisson. 1 vol. pet. in-fol. — C. 873.

2130. Observation sur le rapport du Comité des monnaies. 3e *éd.*, *Lond.*, 1810, par *John Sinclair*. 1 vol. pet. in-fol. — C. 873.

Ces deux manuscrits sont des traductions faites pour Napoléon Ier, par le bureau du baron Mounier.

2130. Etat de ce que montent les Traités qui ont été faits au Conseil du Roi depuis les années 1631, jusques et compris 1633. 1 v. in-fol. — C. 884.

2131. Suite des Traités faits depuis 1653 jusqu'en 1660, relativement à la perception de différents droits. 1 vol. in-fol. — C. 885.

2132. Role des Taxes ordonnées par le Roi pour estre payées par tous les officiers comptables, 1660. — Généralité de Dijon. 1 vol. in-fol. — C. 886.

2133. Traité des Tailles. — C. 890.

2134. La clef des richesses de l'empire de S. M. T. C. : — système nouveau de contributions, 1740. — C. 892.

2135. — Projet d'une ordonnance générale sur le fait des monnoies, avec les preuves tirées des ordonnances anciennes, édits, déclarations et arrests du Conseil et de la Cour des monnoies rendus sur ce sujet. 1 vol. in-fol.

On lit la note que voici sur le titre de cet ouvrage : « M. de Nointel avoit été chargé de ce travail par M. Desmarest, contrôleur général des finances, avec ordre de le communiquer à M. Daguesseau, pour lors procureur général au Parlement de Paris, par lequel il a été veu et corrigé en plusieurs endroits. »

2136. Introduction au droit des monnoyes; — ms. du commencement du 18e s^e^. 3 vol. in-4°. — C. 930.

2136. Bibliotheca magica, seu catalogus librorum et scriptorum qui de magia scientiis et artibus occultis, sive sacris, sive profanis, licitis aut illicitis, vel ex professo, vel transeunam agunt. Auctore Hemmy d'Auberive. 1 vol. in-4°. — C. 1153[1].

2137. HEMEY D'AUBERIVE. Miscellanea seu adversaria philologica. 3 vol. in-4°.— C. 1153[1].

2138. HEMEY D'AUBERIVE. Philosophia orientalis : Sadder, ou le livre des mages, abrégé des anciens livres de Zoroastre, Lamiato'l ajam, ou le poeme de Tograi. — Les Préceptes des Philosophes arabes. — Extrait des discours du Philosophe Hariri — L'Edda — Sur les gnostiques et leurs diverses sectes. 1 vol. in-4°. — C. 1153[1].

2139. HEMEY D'AUBERIVE. Remarques de bibliographie. 1 vol. in-4°. — C. 1153[1].

2140. HEMEY D'AUBERIVE. — Ad bibliothecam magicam annotationes philologicae. 6 v.in- 4°. — C. 1153.

2141. HEMEY D'AUBERIVE. — Etymologicon verborum imprimis ad secretas artes, magiamque spectantium. — Ex Hesychio, Polluce, Suida, Varrone, Festo, Isid., Servio, Leibnitzio, Hoffmanno, etc., aliisque recentioribus collectum. 1 vol. in-4°. — C. 1153.

Nicolas Philibert HEMEY D'AUBERIVE, docteur en Sorbonne, né à Châlons-sur-Marne en 1759, mort à Paris le 10 octobre 1816, avoit été grand vicaire de l'évêque de Lescar et plus tard de M. de Marbeuf, évêque d'Autun, archevêque de Lyon. — Abbé d'Ebreuil, il s'étoit retiré dans son monastère aux approches de la révolution. Mais dénoncé, poursuivi, il lui fallut fuir à l'étranger. Son mobilier fut pillé, détruit; ses livres et ses papiers furent brûlés. Après une courte émigration, il revint à Paris, et se lia avec l'abbé Émery, qu'il aida puissamment dans ses publications. Napoléon, qui l'apprécioit, lui offrit un évêché qu'il refusa. On a de lui : *Anecdotes sur les décapités*, Paris, 1796, in-8, anonyme. On lui doit une édition de la *Doctrine de l'Ecriture sur les miracles*, de l'écossais Hay; une édition des œuvres de Bossuet; puis, en manuscrits, ses travaux sur les sciences occultes dont les titres précèdent et qui furent recueillis par ordre de l'Empereur; enfin une *Histoire de l'art de la verrerie chez les anciens*, qui semble perdue.

2142. Recherches physiques sur le feu, par M. MARAT, docteur en médecine et médecin des Gardes du corps de M. le comte d'Artois. *Paris, Jombert*, 1780. 1 vol. gr. in-0.

Nous plaçons ce volume imprimé parmi les manuscrits en raison du curieux autographe dont il est enrichi. Au v° du faux titre : on lit l'envoi suivant, entièrement de la main de Marat :

Madame,

« Madame la Duchesse de Cossé, de la part de son très humble et très obéissant serviteur. — L'auteur. »

2143. Les huit Herbiers, ms. autographe de Mad^e de Genlis, avec dessins originaux. 1 vol. in-4°. — C. 1403.

Sur l'une des gardes de ce volume, se lisoit cette notice de la main même de madame le Genlis :

« J'ai commencé cet ouvrage le 15 septembre 1811, à l'Arsenal. Outre ce qui est dans ce volume, j'ai encore une centaine de sujets peints par moi et composant une bonne partie des *Herbiers de devises énigmatique et poétique* (1).

« 14 mars 1814. « Signé : DUCREST GENLIS.

« L'ouvrage que j'ai publié et qui est intitulé : *la Botanique historique et littéraire* (2), ne contient qu'une très-petite partie des recherches sur les fleurs pour ces quatre herbiers, et en outre mes lectures depuis trois ans m'en ont encore fourni de nouvelles, et d'ailleurs tous les traits relatifs aux personnages dont les fleurs de mon herbier de la reconnoissance portent le nom, ne se trouvent point dans ma *Botanique* imprimée.

« Cet ouvrage, quelque médiocre qu'en puisse être l'exécution, est du moins curieux ; il est unique dans son genre ; il a coûté de longues recherches et un grand travail de patience. Il a fait mes délices et tout mon amusement, surtout dans l'année pénible qui vient de s'écouler... »

Et voici encore en quels termes madame de Genlis parloit de cette composition singulière, dans le tome V de ses *Mémoires*, p. 371 :

« J'avois donné ma *Botanique historique et littéraire*, ouvrage rempli de recherches de trente ans, et comme je n'y avois parlé qu'en général des plantes de la Bible et de celles qui portent le nom des personnages qui ont existé, je fis, pour mon amusement particulier, un ouvrage manuscrit sur ces plantes, sous le titre des *Huit Herbiers*. En conséquence, je fis relier en maroquin un gros livre in-4, dans lequel j'ai peint *quatre herbiers*, formant le premier volume des *huit*, que je voulois faire ; ces quatre herbiers sont : *l'herbier sacré*, celui *de la reconnaissance et de l'amitié*, *l'herbier héraldique*, qui comprend toutes les armoiries des familles françoises dans lesquelles se trouvent des végétaux ; j'ai aussi placé dans ce même herbier des devises antiques dont les végétaux forment le corps ; enfin, *l'herbier d'or*, dans lequel j'ai placé toutes les plantes d'or dont il est parlé dans l'histoire. C'étoit, dans l'antiquité, une coutume et une magnificence très-commune parmi les souverains et les grands personnages d'avoir, dans son palais, une galerie ou un jardin artificiel rempli de plantes d'or, et de s'en envoyer réciproquement en présent. On a fait mille dissertations pour deviner le sens allégorique de la fable des pommes d'or, de la fable des *Hespérides* ; les uns ont prétendu que c'étoient des oranges, les autres des moutons, dont les pommes d'or exprimoient le profit lucratif ; je crois avoir prouvé, dans une petite dissertation que j'ai fait imprimer il y a déjà longtemps, que tout simplement les *pommes des Hespérides* étoient des pommes d'or ; j'ai donc peint en or dans mon *herbier d'or* toutes les représentations de végétaux faites de ce métal, dont j'ai trouvé le détail dans l'histoire, et le nombre en est considérable. Dans ce livre, j'ai écrit dans chaque herbier le texte explicatif, et je l'ai orné de vignettes et de culs de lampe ; j'ai peint toutes les plantes avec un soin et une vérité qui ont été loués par tous les meilleurs artistes qui l'ont vu ; il y a même des vers inédits de moi.

(1) Mythologique.
(2) Un vol. in-8 sans estampes.

« Ce gros livre, magnifiquement relié, est certainement l'un des plus curieux et des plus précieux manuscrits qui existent. Comme il ne m'a pas été possible d'y travailler tous les jours, j'ai mis plusieurs années à le faire ; je l'ai fini un jour très-remarquable : ce fut celui où les alliés entrèrent à Paris, et où tout le monde étoit dans le plus terrible effroi. »

2145. Choix des plus belles fleurs, dessins originaux sur peau vélin, par Redouté. — C. 1404.

Deux volumes in-folio, reliés par Simier, en maroquin bleu, avec les chiffres du Roi Louis-Philippe.

Collection magnifique donnée à la Bibliothèque du Louvre, par la Reine Marie-Amélie.

2146. Les Roses, dessins originaux de Redouté, sur peau vélin. 1 vol. in-fol., riche reliure de Simier.

Ces fleurs, ces roses de Redouté étoient admirables tout à la fois par une exactitude parfaite sous le rapport de la science botanique, par l'éclat des couleurs, et par la délicatesse et la légèreté de la teinte. « C'étoit merveille, dit un des biographes de l'artiste, de voir les mains qui créoient ces chefs-d'œuvres; elles étoient epaisses et difformes comme celles d'un terrassier, et plus d'une fois, dit-on, des poètes de province divertirent singulièrement Redouté, en comparant ses doigts aux doigts de l'Aurore qui sème des roses. »

2147. Botanique de J.-J. Rousseau, avec dessins originaux par Redouté. 1 vol. grand in-8 sur peau vélin.

2144. Système d'hylologie, ou Principes de l'organisation des forêts de la France (s. date). 1 vol. in-fol. — C. 1472.

2145. Table des nombres composés et de leurs composants, avec des notes pour distinguer les nombres premiers jusqu'à 100,000. In-fol. — C. 1838.

2146. Problemes de géométrie pratique exécutés et mis au trait, 1758, par Louis Joseph Xavier, duc de Bourgogne. 1 vol. in-4°, relié en maroq. rouge, aux armes royales. — C. 1869.

Louis Joseph Xavier Duc de Bourgogne né à Versailles le 13 septembre 1751, fils aîné de Louis, Dauphin de France et de Marie Josèphine de Saxe, petit-fils de Louis XV et frère de Louis XVI, actuellement régnant, mort le 22 mars 1761, âgé de 9 ans 6 mois 11 jours, est l'auteur de ce manuscript.

« Enlevé à l'aurore de ses jours, ce jeune prince marqua dès sa plus tendre enfance un désir ardent de s'instruire ; on remarquoit en toute occasion la solidité de son esprit naturellement géométrique et calculateur, et c'est ce qui avoit déterminé les personnes chargées de sa première éducation à lui faire commencer plustôt qu'il n'est d'usage l'étude de la physique et des mathématiques, sous les leçons du savant abbé Nollet qui les avoit enseignées avec succès à plusieurs fils de rois.

« Tous les soirs il y avoit chez lui des conversations où l'on traitoit les matières les plus savantes ; on y proposoit des questions de physique, des problèmes de géométrie, des découvertes de mécanique : rien de tout cela n'étoit au-dessus de sa portée. A sept ans, il avoit tracé de sa main un livre entier de figures de géométrie (c'est le présent manuscript); il étoit singulièrement avancé dans cette science.

« Monsieur le Duc de Bourgogne ayant tracé ce livre, le présenta à son grand Papa Louis XV pour qui il l'avoit composé et qui lui-même avoit du goût pour cette science, ainsi qu'on en peut juger par son ouvrage sur les fleuves de la France. Voici le charmant petit billet qui accompagnoit l'envoi :

« Monseigneur,

« Je prends la liberté d'offrir à Votre Majesté ce petit livre, je l'ai fait avec joie pour vous plaire, parce que je vous aime, mon cher Papa Roi de tout mon cœur. Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur,

« De Votre Majesté,

« Très-humble et très-obéissant petit-fils, serviteur et sujet.

« Le Duc de Bourgogne. »

« Trois mois après la mort du Duc de Bourgogne, feu Monsieur le Dauphin entrant dans le cabinet du Roi, le trouva examinant le manuscript. Le Roi l'appercevant lui tendit le livre en lui disant : « Voyez Monsieur le Dauphin. » — Le Dauphin le prit des mains du Roi et l'ayant reconnu, il ne put retenir quelques larmes, et pria le Roi, de le lui laisser. Le Roi y consentit et Monsieur le Dauphin le conserva toujours avec le plus grand soin.

« Quelque tems avant sa mort il le montra à Monsieur le Duc de la Vauguyon et ce digne mentor pénétré de sensibilité pour l'ouvrage de son jeune élève le porta à ses lèvres avec le plus grand attendrissement. « Gardez-le, lui dit alors Monsieur le Dauphin ; le père va bientôt rejoindre le fils et il ne vous restera de tous les deux que le souvenir de l'amitié qu'ils avoient pour vous. »

« Après la mort de Monsieur le Duc de Vauguyon ce manuscrit se trouva dans des mains étrangères. J'ai eu le bonheur de l'en retirer et je souhaite que ce précieux monument qui atteste la pénétration et les connoissances d'un jeune prince trop tôt moissonné ne retombe jamais en des mains viles et mercenaires.

« A Paris, ce 3 juin 1776 signé par moi »

A. L. B. Robineau de Beaunoir,
Ecuyer et l'un des sous-Gardes de la Bibliothèque du Roi.

2147. Discours sur la Marine et le Commerce. 1 vol. in-fol. — C. 2018.

Douze parties sur divers sujets concernant la marine.

2148. Etat de situation comparatif des frégates de S. M. du 1er janvier 1820, au 1er juillet 1824, n° 2. — 1 vol. in-fol. — C. 2026².

2149. Etat estimatif des munitions et marchandises existant en magasin au 1er juillet 1824, n° 6. 1 vol. in-fol. — C. 2026³.

2150. Compte rendu de la situation du matériel naval des travaux et des approvisionnements des Ports du Royaume dans le 2e semestre de l'an 1824. 1 vol. in-fol. — C. 2026[4].

2151. Pour le remplacement de la machine de Marly, par C. Lippi. Naples, 1810. 1 vol. in-4°. — C. 2060.

2152. Etat général de la récapitulation de ce que les rigoles, aqueducs, étangs, chaussées, retenues d'eau et cloture du grand et du petit Parc de Versailles contiennent en longueur et en superficie. In-12. — C. 2060[1].

2153. Ouvrage idéal dont une partie pourroit etre mise en pratique, suivi d'un projet d'établissement, à Paris, d'un bassin d'évolutions militaires, par NAUDY DE PERRONET. 1 vol. in-fol. — C. 2063.

2154. Plan du Canal proposé au Roi et à son Conseil par le Baron de Marivetz, pour la réunion de l'Allier et du Cher. 1 vol. in-fol. — C. 2073.

2155. Trio pour violoncelle, dédié à S. M. Louis XVIII par *Cadet* FENRI. 1 vol. in-fol. — C. 2117.

2156. Grande marche pour un corps de Janitchares, de la Garde impériale, partition manuscrite. 1 vol. in-fol. — C. 2123.

2157. Description de la galerie d'Etoges, peinte en 1680 et années suivantes — telle qu'on la voit en 1768. — C. 2215.

Cette description a été faite, en 1773, sur place par M. Clément de Feillet, lors seigneur d'Estoges. — C'est le manuscrit dont le *Cabinet historique* a donné le texte, tome VIII, p. 193, 241, 296 et 332. — Il y a un tirage à part à petit nombre, et dont il reste à peine chez l'éditeur quelques exemplaires.

2158. Dessins d'architecture pour le Louvre et Versailles, l'Arc de Triomphe, l'Observatoire, etc., avec texte explicatif et autogr. de Ch. Perrault. 2 vol. gr. in-fol. — C. 2319.

Précieux recueil, avec notes autographes de MM. Fontaine, Vaudoyer, père et Louis Barbier placées en regard. — Les deux volumes ont été acquis en 1822 à la vente des livres du marquis Germain Garnier et sont portés sous le numéro 402 de son catalogue.

2159. Plan et élévation de la Paroisse de St-Henri, a ériger sur

l'emplacement de l'ancien opéra, 1822. 1 vol. in-4°. — C. 2327.

C'est le projet non exécuté d'un monument expiatoire, en souvenir du duc de Berri, assassiné par Louvel.

2160. Prospectus du Nécrologe francois : Cénotaphe à Louis XVI, par C. J. TOUSSAINT. 1 vol. pet. in-fol. — C. 2327.

2161. Notice historique sur les sépultures d'Héloïse et d'Abailard, seconde restauration dans le musée royal des monuments français d'une chapelle sépulcrale du XIIe siècle, où reposent les illustres corps de l'abbesse du Paraclet et de l'abbé de Saint-Gildes, par ALEXANDRE LENOIR. *Paris, Haquart*, 1815, in-8.

Livre imprimé, mais exemplaire unique tiré sur papier rose, avec les dessins originaux de l'auteur.

2162. Traité des Sieges et de l'attaque des places, par Vauban. 2 ex., l'un de 1704, l'autre de 1707, 2 vol. in-fol. — C. 2350 et C. 2351.

2163. Principes de Géométrie nécessaires pour la fortification, par DE LA SUZE. 1 vol. in-12. — C. 2358.

2164. L'école de Mars, ou Mémoire sur toutes les parties qui composent le corps militaire en France, 1723. 1 vol. in-fol, par GUIGNARD. — C. 2389.

2165. Mémoire sur les colonnes milliaires et projet d'élever des pierres myriamétrales sur toutes les routes de France, 1810 1 vol. in-fol., par AUBERT PARENT.— C. 2394.

2166. Insurrection de 1848. — Etat général des Insurgés déclarés transportables, par les commissions militaires. Ms., gr. in-fol. — C. 2435.

Qui sait, nous écrit un savant bibliophile, si ce manuscrit n'est pas une des causes de l'incendie du Louvre?

2167. Etat de la Cavalerie françoise pour 1816. 1 vol. in-8. — C. 2469.

2168. Révision du Reglement de 1791 concernant les manœuvres de l'Infanterie et projet de grandes évolutions par brigades sur une ou deux lignes, 1806. 1 vol. in-fol. — C. 2480.

2169. Précis d'un projet de changement et d'additions au reglement

concernant l'exercice et les évolutions de l'Infanterie par le général Meunier, an XII. 1 vol. in-fol. — C. 2481.

2170. Exercice de l'Infanterie au maniement du fusil, de la hallebarde, de la Pique, du Ponton, etc. Ms. du 17e siècle. —C. 2483.

2171. Recueil d'observations sur les manœuvres de l'Infanterie, dédié a Buonaparte, par le gén. Schavenbourg. 2 vol. in-fol. — C. 2485.

2172. Tables contenant l'histoire militaire de France, ou l'on voit les motifs des guerres, les batailles et les siéges, depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XV (s. d.). 1 vol. gr. in-fol. en maroq. vert. — C. 2543.

2173. Histoire remarquable du siège de Toulon, an XII: trad. de l'anglois par Baudry des Lozières. 1 vol. in-fol. — C. 2565.

2174. Journal du camp de la Sarre, commandé par M. de Chevert, et commencé le 1er septembre 1754, et fini le dernier du même mois. 1 vol. in-fol. — C. 2568.

2175. Bataille du 2 frimaire an IV, armée d'Italie. Un mot sur la campagne de l'armée d'Italie en l'an VII. — Projet de défense et d'attaque contre les armées des Puissances coalisées. Lettre d'envoi, réponse du Directoire exécutif. Observations sur le projet d'attaque et de défense. 1 vol. in-fol. (par Peyne). — C. 2592.

2176. Traité sur la défense du Portugal accompagné d'une esquisse des principaux évenements des campagnes de l'armée de lord Wellington en 1808. — Lond. 1810 — trad. sur la 2e éd. (par *Elliot William Granville*). 1 vol. in-4°. — C. 2613.

2177. Lettres écrites du Portugal et de l'Espagne, contenant le tableau des opérations des armées sous les ordres de LL. EE. sir Arthur Wellesley et sir John Moore; depuis l'époque du débarquement des troupes dans la baie de Mondégo, jusqu'à la bataille de la Corogne, par Adam Néale, membre du Collége royal de médecine, et médecin des troupes de Sa Majesté Britannique. *Londres*, 1809. 2 vol. in-fol. mss. — C. 2613.

Traduction faite par ordre de Napoléon, dans le bureau dont M. Mounier avoit la direction.

2178. Les marques glorieuses du militaire françois, ou l'Etat des officiers de tout grade tués ou blessés, depuis les croisades jusqu'au règne de Louis XVI; — établi soit d'après l'histoire, soit d'après les monuments les plus accrédités et les attestations les plus authentiques, — par Jean Franç. Louis D'HOZIER, ancien militaire et ancien chambellan de la Cour électorale de Bavière, 1809. 2 vol. pet. in-4°. — C. 2741.

C'est ce texte si intéressant pour la noblesse de France dont nous avons été assez heureux pour prendre, à temps, une copie complète, et dont le *Cabinet historique* a donné de nombreux extraits, sous le titre de: *l'Impôt du sang.*

C'est à peu près la seule épave un peu importante de cette splendide et à jamais regrettable bibliothèque. — Nous pouvons dès ce moment annoncer comme très-prochaine la publication de ce curieux travail, qui ne comptera pas moins de 4 forts volumes in-8. — On en distribue dès ce jour le prospectus au bureau du *Cabinet historique.*

2179. Armée expéditionnaire d'Afrique, situation militaire administrative et financière, avril 1830 (par le Cte de Bourmont), 1 vol. pet. in-fol., reliure en maroq. rouge. — C. 2643.

2180. Précis sur l'insurrection de la Vendée par GIBERT. 1 vol. in-fol. — C. 2644.

2181. Rapport au Roi sur la dernière insurrection de la Vendée, 1815 (par l'abbé P. GAGAULT). 1 vol. in-4°. — C. 2653.

2182. Etat des cerfs courus par la meute du Roi dans les années 1723 à 1730 et 1736 à 1742. 2 vol. in-fol. rel. en maroq. rouge. — C. 2826.

2183. Etat des cerfs courus par la meute du Roy depuis 1723 jusqu'en 1757. In-8, rel. en mar. rouge. — C. 2827.

2184. Recueil des chasses de la vénérie du Roy pour les années 1814 a 1829. In-8, rel. en mar. rouge. — C. 2828.

Manque, 1823-24-25.

2185. Recueil des chasses faites par l'équipage de Mgr le duc de Berri, pendant 1816 et 1817. In-4°, rel. en mar. rouge. — C. 2828.

2186. Traité de natation, ou Principes simples et raisonnés sur cet art, suivi d'idées sur la manière d'habituer les chevaux a nager. Dédié a S. M. l'Empereur Napoléon par DELIGNY. 1 vol. in-4°, rel. en maroq. vert. — C. 2842.

2187. A la divinité principe, a l'espèce humaine vivante, a Sa Majesté l'Empereur, — hommage intellectuel de l'état humain et terrestre. Paris, 1811, 1 vol. pet. in-fol. — D. 1018.

2188. La Campagne de 1812, ou le bulletin général de la grande armée, Poëme par Decors. 1 vol. in-8. — D. 1021.

2189. Notes et travaux sur différents sujets par M. N. S. Guillon. 1 vol. in-4°. — D. 2057.

2190. Modeles des lettres du Roi. s. d. 1 vol. in-fol. — D. 2100.

2191. Carte chinoise de la côte de la Chine, depuis l'île de Lamo jusqu'a Emuy — et Plan du Port et baye d'Emuy. 1 roul. in-fol. — E. 134.

2192. Catalogue des Cartes marines contenues dans les Atlas remis au 1er consul par le dépot général de la marine. — E. 202.

2193. Plans des principales villes maritimes de France, 1824. 1 vol. in-fol. — E. 208.

2194. Itinéraire des routes et cotes de la mer et des environs, depuis le comté d'Eu, jusqu'à Dunkerque. 1 volume petit in-fol. — E. 210.

2195. Voyage dans la Vendée en Conseil de révision. — Lettres à M. F. Grille par M. Moreau, av. — E. 611.

2196. Entretiens des Roys Louis XI et Louis XII, ou Image de deux regnes differents. 1 vol. in-fol. — E. 707.
Voy. Relation de M. Bertault.

2197. Voyage fait par M. de Monte aux Iles occidentales, dites Canadas, côte de la Floride et Acadie, en 1604, par Paul de Montigny. In-4°. — E. 1084.

2198. Relation d'un voyage aux Indes Orientales fait en 1756 sur l'escadre de M. Daché, avec M. de Lally, contenant plusieurs remarques intéressantes sur le Brésil, le Paraguai, les Iles de France et de Bourbon, et sur la situation des affaires de la Compagnie des Indes à la côte Coromandel, 1756.

2199. Histoire universelle. 1 vol. in-fol. — E. 1190.

2200. Gazette manuscrite, an 1786. 1 vol. in-4°. — E. 1259.

2201. Eclaircissement sur les conciles de Tyr, de Jérusalem, etc., ms. du 17e siècle. 1 vol. in-4°. — E. 1326.

2202. Résumé contenant les résultats des discussions, opérations, et resolutions du Synode grec tenu a Zara, le 19 septembre 1808, par Ruggeri. — E. 1328.

2203. De la nécessité du rétablissement des ordres religieux, — *Paris et Autrey*, 1803 *et* 1804, par Humbert. Ms. adressé au Premier Consul. 1 vol. in-4°. — E. 1396.

2204. Catalogue des Chanoines réguliers de la Congrégation de France, 1767. 1 vol. in-18. — E. 1396.

2205. La Politique des Jésuites. — Le cabinet jésuitique. — Recueil de pièces touchant l'histoire de la compagnie de Jesus. Ms. du 17e s. 1 vol. in-4°. — E. 1408.

2206. Histoire de la Condamnation des Templiers. 1 *vol. in-fol.* — E. 1434.

2207. Ordonnance de Louis XI (du 12 janvier 1476) pour l'ordre de S. Michel. — Ms. sur velin du 15e siècle. 1 vol. in-4°. — E. 1444.

2208. Profession de foi des Commandeurs de l'ordre du St Esprit, avec les signatures de tous les Commandeurs, du 28 décembre 1578 jusqu'au 31 mai 1789. — 1 vol. in-fol. Ms. sur peau velin. — E. 1445 et 1445[1].

Copie du registre général.

2209. Creation des Chevaliers de l'ordre du St Esprit, institué par Henri III, lan 1579, et par Henri IV et Louis XIII, s. date. 1 vol. in-fol. — E. 1446.

2210. Noms, surnoms, qualités, armes et blasons des chevaliers commandeurs et officiers de l'ordre du S. Esprit. 1 vol. in-fol., par Sainte Marthe (Louis et Scévole de). — E. 1446.

2211. Registre du Greffe de l'ordre du benoist St Esprit, fondé par Henri de Valois, 3e du nom, Roy de France et de Pologne, pre-

mier chef et souverain grand maitre dud. ordre, lan de N. S. 1578. Ms. de 129 feuil. du 17e se. — 1446 *bis*.

2212. Copies de pieces sur les Protestans, 1713 à 1779. 1 vol. in-fol., rel. en maroq. rouge.— E. 1469.

2213. Tacite réduit en maximes (attribué a Jean Corbinelli). Ms. du 17e siecle. 2 vol. in-4o. — E. 1585.

(*La suite au prochain numéro.*)

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE

ou **Dictionnaire de Bibliographie générale**,

PAR L'ABBÉ NICOLAS DROUYN,
Conseiller Clerc au Parlement de Paris.

321 vol. petit in-fol., pap., écrit. des XVIIe et XVIIIe siècles, de différentes mains, rel. en cart.

(Provenant de la Bibliothèque de la Sorbonne, qui a mis sa marque dans la plupart des volumes).

Les 286 premiers volumes sont consacrés à la bibliographie françoise et étrangère, et contiennent la nomenclature des ouvrages de chaque écrivain, classé selon l'ordre alphabétique de son nom, avec des notes et des extraits biographiques et bibliographiques. La plupart des titres de livres ne sont que des coupures du texte imprimé des quatre Bibliothèques de Martin Lipenius (*Bibliotheca realis theologica*, Francof., 1685, 2 vol. in-fol.; — *Bibliotheca juridica*, ibid., 1679, in-fol.; — *Bibliotheca philosophica*, ibid., 1682, 2 vol. in-fol.; — et *Bibliotheca medica*, ibid., 1679, in-fol.). Les autres titres de livres sont manuscrits et souvent accompagnés des numéros de renvoi aux exemplaires de la Bibliothèque du Roi.

Les tomes 287 à 291 contiennent la bibliographie des auteurs portugais et anglois; le tome 294 est rempli par les titres des factums pour les Dominicains; les tomes 295 à 315 réunissent les ouvrages anonymes dont les auteurs ne sont pas connus; les tomes 316 et 317 mentionnent les manuscrits de la Bibliothèqne du Roi, d'après les indications de Philippe Labbe; les tomes 318 et 319 donnent des extraits de divers catalogues de livres, notamment du Catalogue de la bibliothèque Hoëndorff; le tome 320 ne renferme que l'index de divers manuscrits arabes, avec quelques traités de théologie manuscrits; enfin le tome 321 présente les deux premières let-

tres (A-B) d'un répertoire onomastique, qui se rattache sans doute au grand Dictionnaire des écrivains.

Cette Bibliothèque universelle est sans contredit l'ouvrage de bibliographie le plus considérable qui ait jamais été entrepris, mais elle est loin d'offrir l'ensemble qu'elle devoit avoir dans la pensée de l'auteur, qui s'en est occupé pendant plus de cinquante ans; car Martin Lister, qui visita la France en 1698, parle, dans son Voyage, du gigantesque travail de l'abbé Drouyn, travail auquel ont concouru plusieurs savants et bibliographes françois et étrangers. L'abbé Drouyn vouloit ajouter aux titres des livres l'extrait des préfaces et avertissements de ces mêmes livres, avec des notices biographiques, tirés des recueils de Crescembeni, de Quétif, de Moreri, de Bayle, etc. — On comprend que ce plan étoit trop vaste pour pouvoir être exécuté.

Nous croyons même que l'abbé Drouyn se proposoit d'ajouter, autant que possible, à certains articles, des lettres et des manuscrits autographes, ainsi que des éditions de pièces originales. On peut supposer que le plus grand nombre de ces précieuses additions ont été enlevées lorsque le manuscrit de la Bibliothèque universelle fut relié en volume, après la mort de l'abbé Drouyn; car il n'est pas présumable que la reliure ait été faite sous les yeux de l'auteur, qui l'auroit mieux surveillée. On remarque, en effet, dans l'arrangement des feuillets, de nombreuses transpositions qui interrompent sans cesse l'ordre alphabétique des noms.

Il est resté, toutefois, dans cet immense répertoire, un certain nombre de pièces manuscrites et imprimées, de lettres originales et d'autographes, qui méritent d'avoir place dans un inventaire méthodique; nous avons donc pris la peine de les chercher et de les décrire, en ayant soin de laisser de côté tout ce qui nous a paru n'être que la copie d'un imprimé et tout ce qui doit se retrouver dans le livre même que le bibliographe avoit sous les yeux. Nous ne devons pas oublier de dire que souvent la description du livre a été faite minutieusement, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque du Roi.

Voici, volume par volume, ce qui nous a semblé digne d'une mention particulière, sans tenir compte bien entendu des innombrables extraits du *Mercure galant*, que l'abbé Drouyn a mis sans cesse à contribution au double point de vue de la biographie et de la bibliographie.

4221. Tome IV. — 1. Index operum B. Alberti Magni, episcopi Ratisponensis, ex familia Prædicatorum, desumptus ex iis quæ R. P. F. Bernardinus Gausolinus in laudem dicti Alberti typis dedit, anno 1630. *Parisiis, ap. Guill. Sassier*, 1646, in-4 de 8 p. — Index geminus operum omnium B. Alberti Magni, ex familia Prædicatorum, alter scientiarum, alter vero alphabetico ordine digestus..., studio et diligentia R. P. F. Petri Louvet à S. Sequano. *Parisiis, typogr. Joh. Remigii*, 1642, in-4 de 31 pag.

2. T. v. Leoni Allatii ΣΥΜΜΙΚΤΩΝ sive opusculorum græcorum et latinorum vetustiorum ac recentiorum libri X. *Romæ, ap. successorem Mascardi,* 1668, in-4 de 23 pag. — Leonis Allatii librorum editorum elenchus, ad illustrissimum dominum D. Aloysium Lafarina. *Romæ, ex typogr. Varesii,* 1659, in-8 de 13 pag.

3. T. XII. Aristotelis et Platonis græcorum interpretum typis hactenus editorum brevis conspectus..., curâ et studio Philippi Labbe, Biturici, e soc. Jesu. *Lutetiæ Parisiorum, ex offic. Cramosiana,* 1637, in-4 de 31 pag. — Lettre de M. Arnaud à Mr Le N., sur l'affaire de Mr Perrault avec Mr Despreaux, à l'occasion d'une lettre de Mr de..., le 16e may 1694.

4. T. XIV. Epitaphe de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon.

5. T. XVI. Testament de Mons. Baillet.

6. T. XXI. Contre Monsieur Bourdelot. Lettre de Mons. XXX sur la prétendue critique de l'Histoire d'Auletes, 22 feuill.

7. T. XX. Jugement de Mr l'abbé Renaudot sur le Dictionnaire historique et critique de Mr Bayle. — Lettre de Mr Bayle au sujet du jugement du Dictionnaire.

8. T. XXIII. L'Art des bons mots (poëme), par le s. de Bellechaume. *Paris, Urbain Coustelier,* 1699, in-8 de 16 pag.

9. T. XXVII. A l'article Billet de Fanieres : Plan d'un ouvrage que l'on pourroit faire sous le tiltre de : Repertoire general et journalier de Paris ou le Guide universel de Paris, necessaire à toutes sortes de personnes, 2 feuill. — Cum statua equestris Ludovici Magni a præfecto urbis et ædilibus dedicaretur Carmen. *De l'impr. de la Ve Pierre Bouillerot,* 1699; signé : Martinus Billet de Fanieres; 2 feuill.

10. T. XXIX. Motifs des voyages du chevalier de Bleguy, médecin ordinaire du Roy et de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, qui doit séjourner environ trois mois en cette ville. *Sans nom de lieu* et sans date, in-4 de 13 pag. — Certificat et autori-

sation donnés à Avignon, le 19 juillet 1699, par Philippe Antoine, abbé Gualterio, référendaire du pape, au chevalier de Blegny, seigneur d'Authun et de Cerilly, avec la signature autogr. de ce dernier. Pièce imprimée, in-4.

11. T. XXXI. Lettre de Robbe, datée du 26 juillet, à M. l'abbé Drouyn, conseiller au Parlement, rue Saint-Louis dans l'isle. Autogr.

12. T. XLIII. Caroli Buragna vita, Carolo Susanna authore, ad eruditissimum et J. V. consultissimum virum Franciscum Nicodemium. 9 feuill.

13. T. XLVI. Catalogue des livres de M. L.-P. Camus, evesque de Belley, qui sont imprimez et qui s'impriment. *Paris, Jacq. Villery*, sans date, in-4 de 4 p.

14. T. XLVII. Testimonia quædam de Petro Cantore. 4 feuill.

15. T. LI. Les doublets de la langue, par le s. Catherinot, de Bourges, ce 15 septembre 1683. *Sans nom d'imprimeur*, in-4 de 12 pag. — Le Journal du Parlement (par le même). A monsieur de Guéret. De Bourges, ce 23 aoust 1683. *Sans nom*, in-4 de 8 pag. — L'Agneau sur le beau mont de Sion en la religieuse profession de très illustre et vertueuse dame Gabrielle de Beaumont (par frère Philippe Cavelier, religieux de Bomport). *Sans nom de lieu ni de libraire*, 1666, in-4 de 15 pag.

16. T. LIII. Harangue faite au Roi d'Espagne au nom de l'Académie françoise, par M. de la Chapelle, receveur général des finances, directeur de l'Académie. 2 feuill. — Requête au Roy et à nos seigneurs de son Conseil, par Jean Chartier, conseiller médecin ordinaire de Sa Majesté, professeur en médecine au Collége royal de France et docteur regent de la Faculté de médecine de Paris. Original in-f°.

17. T. L. Lettre autogr. de l'abbé de Targny, garde de la bibliothèque du Roy, à M. l'abbé Drouyn, docteur de la faculté de théologie de Paris, conseiller au Parlement.

18. T. LV. Lettre autogr. d'Etienne Cholet à M. Drouyn, en

date de la Chapelle d'Angillon, le 1er décembre 1725, avec un mémoire autogr. sur un procès de succession.

19. T. LVIII. Pour Messire Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand chambellan et grand fauconnier de France, demandeur à l'enregistrement des lettres de commission à luy accordées par le Roy : contre Maistre Claude Clercelier, trésorier général de la maison et finance dudit seigneur, opposant à l'enregistrement desdites lettres. *Sans nom de lieu d'impression et sans date* (1628), in-4 de 13 pag.

20. T. LIX. Catalogus librorum et tractatuumlatinorum Joannis Cochlæi in causa religionis diversis, temporibus ac locis elucubratorum et in publicum æditorum. Avec plusieurs lettres latines de cet écrivain, 12 feuill.

21. T. LX. Lettre autogr. de l'abbé de Targny à M. l'abbé Drouyn, datée du lundi 13 aoust.

22. T. LXVI. Catalogue des principaux ouvrages (imprimés et manuscrits) de feu M. Petit de la Croix, secrétaire interprète du Roy pour les langues orientales et professeur en arabe au Collége de France. 3 pag.

23. T. LXXIII. Elogium Jani Acosta, jurisconsulti doctissimi et celeberrimi. 11 pag. Signé Joannes Davesan, Academiæ Aurelianensi antecessor et decanus.

24. T. LXXVII. Mémoire contenant la vie de M. de Hauteserre, doyen de l'Université de Tolose (par son frère François Hauteserre de Salvazon). 72 pag. — Projet d'une lettre dédicatoire de la vie d'Erasme à M. le duc de Richelieu : brouillon autogr. de l'abbé Drouyn.

25. T. LXXVIII. Lettre touchant le livre de M. d'Hamelincourt, prestre, intitulé la Science du Salut, etc., à un amy. 16 feuill.

26. T. LXXIX. Lettre autogr. de F. François Doujat, conseiller et maître d'hôtel du Roy, à son frère Jean Doujat, avocat au Parlement, en date du 24 aoust 1696. — Les Muses encouragées,

au Roy. *Paris, Ch. Coignard*, 1692, in-4 de 8 pag. Cette pièce de vers est signée : N. D., c'est-à-dire Nicolas Drouyn.

27. T. LXXXIV. Manuelis Moschopuli synopsis vitæ Œuripidis. 4 pag. — Œuripidis vita, sive commentarius de Œuripidis tragici poeti vita et scriptis, etc. Authore Josua Barnesio, S. T. B. Collegii Emmanuelis apud Cantabrigienses socio. 32 feuill. — Tractatus de tragedia veterum Græcorum, de theatro et scena et illius apparatu, nec non de musica theatrica, de quæ versurum tragicorum legibus; authore eodem Josua Barnesio. 8 feuill.

28. T. XCVI. Recueil VI° de danses et de contredanses pour l'année 1708, recueillies et mises au jour par M. Feuillet, maît. de danse. Paris, l'auteur, rue de Bussy. 1707, in-4 de 16 feuill. — Discours de Lefevre de Caumartin, directeur de l'Académie françoise, en reponse à M. l'Evesque de Noyon, de Clermont-Tonnerre, à sa réception à l'Académie, prononcé le ... 169.., 2 feuill. — Manuscrit autogr. de Gaspard de Fieubet : Dispositions intérieures d'un penitent inconnu, en latin et en françois. 4 feuill., avec des vers qui paraissent de la main de la Fontaine, au verso du dernier feuillet. — Vita Gilberti Filholii abbatis Nealphœoveteris, par Thonam Ruperforti descripta. 2 feuill.

29. T. XCVII. Remarques sur l'oraison funèbre de M. le premier président de Lamoignon, par M. de Fleschier, suivi d'une épistre du curé de Gardret à M. de Bontemps, ou plustost Le père Sanlec de Ste Geneviève. 7 feuill.

30. T. XCVIII. Lettre autogr. de Guindel, datée d'Etampes, ce 18 juillet 1713. — Lettre de S. A. R. madame la Duchesse de Lorraine sur la mort de Monseigneur le Duc d'Orléans son frère. (Signée l'abbé Defourneaux et datée de Champrosay, proche Sénart, ce 22 décembre 1723). *Paris, Gabriel Valleyre*, 1724, in-4° de 8 pag.

31. T. CXIII. Eloge et vie de Sébastien Garnier, procureur du Roy, à Blois, écrit. du 16e s°, in-4° de 6 pag.

32. T. CXV. Généalogie de la famille de Grandsire, 4 feuill.

33. T. CXXVII. Maistre Sebastian Hardy, receveur des tailles et aydes en l'eslection du Mans, demandeur en deux requestes présentées à Nosseigneurs des Comptes, des sixième septembre et treizième octobre ensuivant 1629. Contre les Procureurs en la Chambre des Comptes, deffendeurs et incidemment demandeurs... *Sans nom de lieu ni date*, in-4° de 28 pag. — Factum pour les Procureurs des comptes contre M. Sebastien Hardy, receveur des tailles du Mans. *Sans nom et sans date*, in-4° de 3 pag.

34. T. CXXVIII. Factum pour Maistre Urbain Grandier, prestre curé de l'église St-Pierre du Marché de Loudun et l'un des chanoines en l'église Saincte-Croix dudit lieu. *Sans nom de lieu ni d'imprimeur et sans date*, in-4° de 5 feuill. — Discours au Roy sur l'establissement d'une seconde Académie dans la ville de Paris, par Messire François Hédelin, abbé d'Aubignac. *Paris, Jacq. du Brueil*, 1664, in-4° de 51 pag. En tête, cette note autogr.: Pour Monsieur Defranières, rue des Maçons, vis-à-vis l'hostel de Ferrières, chez M. Tisserant. — Relation de M. Hédelin, abbé d'Aubignac, touchant les possédées de Loudun au mois de septembre 1637, 86 pag.

35. T. CXXIX. Billet d'invitation pour assister aux messes pour le repos de l'âme de Messire Réné-Charles d'Hozier, juge d'armes de France, au samedy 8 mars 1732.

36. T. CXXXIV. Lettre de M. l'abbé Morin à M. de B., 15 feuill. — Versio poematis christiani, cui præmium judicio Academiæ adjudicatum est anno 1714, authore D. D. abbate du Jarry, ms. authogr. avec corrections de l'auteur, 6 feuill.

37. T. CLXVI. Notice latine sur Thomas Akempis, 6 feuill.

38. T. CXXXVIII. Notæ Romanorum, quibus brevitatis causa utebantur, 2 pag. — Series authorum latinorum juxta tempora et secula, 2 pag.

39. T. CXLIX. Pièce en espagnol, relative à J.-B. Labanna, évêque de Jaca; orig. écrit. du 17e s^e.

40. T. CL. Narratio de vita, studiis, gestis et martyrio Cyrilli Lucarii, patriarchæ Constantinopolitani, 34 feuill.

41. T. CLI. Billet de mort de Madeleine Robinot, veuve de Messire Louis Le Laboureur, seigneur de Chasteaumont, conseiller du Roy, trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Guyenne, et bailly de Montmorency, décédée en sa maison des Enfants-rouges, le service mortuaire devant se faire le dimanche 26 août 1685, en l'église St-Nicolas des Champs, sa paroisse.

42. T. CLIII. Notice en italien sur les ouvrages de Gregorio Leti, 7 feuil. — Lett. autogr. du frère Nicolas, abbé général de Cisteaux, en date du 13 aoust 1703.

43. T. CLV. Ce tome a été entièrement mutilé; il n'en reste qu'un petit nombre de feuillets; il contenoit la lettre *Ma-Man*. Le dernier article est celui de *Mangot*.

44. T. CLVI. Lettre de l'abbé de Maroles à M. de la Reynie, lieutenant général de police, en date du 7 décembre 1677.

45. T. CLVII. Papirii Massoni Christianarum exercitationum adversus hæreses libellus, 45 feuil. autog. Vie de Calvin, attribuée à Papyre Masson, 8 feuill. — Origine et translation de la sainte maison de Notre-Dame de Lorette, 2 pag. autog. — De Assumptione beatæ Virginis Mariæ, ode, 3 pag. — Harangue sur la création des quatre mareschaux de France, 5 feuill. autog. de Papyre Masson. — Iter Ludovici XIII, Franciæ et Navarræ regis christianissimi, in Britanniam Armoricam, anno M.DC.XIII, ejusdemque in urbem reditus, auctore Jo. Bapt. Massoni, regiæ majestatis elemosinario. *Lugduni*, M.DC.XII, in-4° de 10 feuill. autog. — Papirii Massoni vita, auctore Thuano, 4 feuill. — Deux lettres latines autog. de Henry Viven, *in suprema curia belgicæ senator*, adressées a Papyre Masson, en date de septembre 1607 et d'octobre 1609, in-8° et in-fol. — Lettre autog. latine d'Etienne Broekman de Strasbourg, en date de novembre 1582, 4 pag. in-fol.

46. T. CLVIII. Requeste de J.-B. Masson, arithméticien, au

chancelier, au sujet de son ouvrage intitulé : « Calculs d'usage pour trouver promptement les poids et les mesures (Paris, E. de Bats, 1709, in-8°), » 2 feuill. in-fol. — Lettre autog. signée *le Chamarier* de Sauvigny, sans date, relativement aux Mémoires des antiquitez de son abbaye, in-8°. — Lettre autog. de Savaron, à M. Masson, advocat au Parlement, datée du 25 novembre 1608. — Lettre latine au Pape, sans date, avec la traduction françoise, autog. de Savaron, 2 feuill. in-4°. — Lettre du cardinal de Joyeuse à M. Masson, advocat au Parlement, datée de l'abbaye de Barbeaux, 29 septembre 1606, in-fol. autog. — Lettre latine du cardinal Barberini à Papyre Masson, datée de Rome, 17 *kal octobry* 1608, in-fol. autog. — Lettre latine autog. de J. de Chevrière à Papyre Masson, datée de Langres, 16 janvier 1605, in-fol. — Lettre autog. de Jacques de Prades, chamarier de Sauvigny, au même, du 17 may 1602, in-fol. — Liste des traitez dédiez au Roy, composez par Christophe de Maur, prestre, ausmonier de Sa Majesté et prévost de Coyre es Grisons, 4 feuill. in-fol., avec corrections autog. de l'auteur. — Distiques (latins du mesme Christophe de Maur) sur la prise de Fribourg, sous la conduite de M. le mareschal de Créqui, impr. à Paris en 1678, in-4° de 3 pag. — Epitaphe latine de Gilles Ménage, imprimé in-fol. par les soins de François Pinsson, avocat. — Puræ parenti Præconium, per Paulum Lemercier presbyterum. *Parisiis, ap. Claud. Nego*, 1695, in-4° de 10 pag.

47. T. CLX. Sommaire récit sur la vie de Michel, seigneur de Montaigne, extrait de ses propres escrits, 4 feuill. — Factum pour Maistre Jean de Montereul, advocat en Parlement, appellant, intimé et deffendeur, contre Maistre Pierre Baudoin, procureur en ladite Cour, tuteur de Jacques Baudoin, son fils, intimé, appellant et demandeur, contre Maistre Mathurin Alton, docteur en médecine, mary de damoiselle Marie Baudoin, intimé. *Sans lieu d'impression et sans date*, in-4° de 3 feuill.

48. T. CLXI. Mémoire sur les éditions du Dictionnaire de Louis Moreri, 6 feuill.

49. T. CLXII. Propositions du docteur Michel Molinos, con-

damnées à Rome dans la congrégation de l'Inquisition, 10 feuill. — Notice sur Michel Molinos, 8 feuill., écriture qui paraît être celle de l'abbé Drouyn.

50. T. CLXIV. Copia literarum encycli. R. P. do. Bapt. de Matinis mag. gen. ord. Romæ dat. 1656 ad omnes F. F. ord. pro apparanda ord. bibliotheca, per Michael abbat. de... 1 feuill. in-fol. Une partie de ce volume, depuis l'article de *Galeatius Marescottus* jusqu'à l'article de *Joh. Rugerius de Mosa*, nous paroît être le brouillon d'un catalogue des livres de la Bibliothèque du Roy.

51. T. CLXXII. Monumentum Erico Mauritio appositum in majore templo Wetzlaviensi, 1 feuill. — Notice latine sur Maurolycus, 2 feuill. — Eminentiss. et Reverendiss. Principi Julio S. R. E. Sachetto, signaturæ justitiæ præfecto et nationis Dalmatiæ ac Illyricæ protectori benignissimo Franciscus Marchius præses S. P. D. *Romæ, e collegio illyrico*, die XXX septembris MDCLV, 2 feuill. impr. à Rome. — Rector Universitatis Argentoratensis Ulrichus Marbachius, U. J. d. Pandectarum et juris canonici professor ordinarius, civibus academicissal utem plurimam dicit. *Excudebat Josias Hædel, academiæ typographus.* 1697, grande pièce in-fol. max.

52. T. CCVI. Lettre autog. signée Richer, en date du 12 juillet 1717. — Lettre autog. signée A. Lemoyne à M. l'abbé Drouin, datée de Sorbonne le 1er aoust 1732. — Lettre autog. à M. l'abbé Drouin, signée J. Rolle, datée du 6 octobre 1723. — Discours de M. Prousteau, prononcés en juin 1701, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, et adressés à la duchesse d'Orléans, douairière, et au duc de Chartres, son fils. — Abrégé de ce qui est arrivé à M. Pajon depuis le 6e de novembre 1670, jusqu'au jour de sa mort, fait par Mademoiselle Pajon, sa femme, 1686, 4 feuill. — Factum pour Claude Pajon, ministre de la religion prétendue réformée à Orléans, défendeur et accusé, pour Daniel Armenaut, Guillaume Lenoir, Paul Marguerite, anciens de ladite Eglise, aussi défendeurs et accusez, contre M. le Procureur du Roy, audit Orléans, demandeur et accusateur, 3 feuill. — Réponse au Factum fait pour Claude Pajon, ministre à Bionne de la R. P. R.

et anciens, etc., contre M. le Procureur du Roy au bailliage et siége présidial d'Orléans, demandeur et complaignant, 3 feuill. — Dessein ou idée historique et généalogique du duché de Bourgoigne, projetté par Pierre Palliot, parisien, marchand libraire, graveur en taille douce, etc., à Messieurs des 3 Etats du duché de Bourgoigne, 2 pag. autogr. sign. *Palliot.* — Le même dessein in-8° impr. à Dijon en 1664, 4 pag.

53. T. CCX. Lettre autogr. d'Artus Gouffier, duc de Rouanès, pair de France, gouverneur du Haulit et Bas Poitou, datée de Paris, 14 décemb. 1652, in-fol. avec cachet. — Oraison funèbre de Mons. le cardinal Pierre du Cambout de Coislin, évesque d'Orléans, grandua mosnier de France, etc., par le P. Claireau. *Orléans, J. Borde,* 1706, petit in-4° de 22 pag. — Interrogatoire d'Alexis de Mauroy, cy-devant de la Mission et depuis moine de Septfonts de l'ordre de Citeaux, 6 feuill. in-fol. — Catalogus auctorum Carmelitarum qui de origine, antiquitate, indulgentiis, privilegiis, sanctis, viris illustribus, scriptoribus, constitutionibus et in regulam ordinis scripserunt, 1669; in-8° de 10 feuill., autog. du P. Louis Jacob. — Catalogus alphabeticus auctorum qui meminerunt P. Ludovici Jacob, petit in-4° de 10 feuill., autog. du P. Louis Jacob. — Lettre autogr. du frère André de Saint-Nicolas au P. Louis Jacob, conseiller aumosnier du Roy, en l'hostel de M. le Procureur général, datée de Clermont, 17 aoust 1668, 3 pag. in-4° avec cachet.

54. T. CCVII. Procès-verbal de la saisie des livres de contrebande sur les sieurs Guy et Charles Patin, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, imprimé, 4 p. in-4°. — Procès-verbal d'une séance de l'Université d'Orléans, présidée par Guillaume Prousteau, docteur régent en cette Université, du 2 décembre 1702, 6 feuil. in-fol.

55. T. CCXVI. Lettre de frère Antonin Reginald au Rév. Père..., datée de Thoulouze, 25 nov. 1670, 4 p. in-fol.

56. T. CCXVIII. Lettre de M. Brifort adressée à . . ., au sujet du sieur Nuguet; brouillon autogr., 2 p. in-fol. — Lettre latine de François Drouin à son frère l'abbé Drouin, 2 p. in-4°.

57. T. CCXXIV. Note autog. du Sr de Trallaae, en l'hostel de M. de la Reynie, conseiller d'Etat, demeurant rue du Bouloy, relative à la maison de Redon de Dreux, in-8°. — Extraordinaire de la Gazette de Théophraste Renaudot, n° 180. Récit des calomnies escrites de Bruxelles, contre la France et ses Gazettes; 9 déc. 1650, in-4° de 4 feuill. — Abrégé de la vie de M. de Renty, extrait exactement du livre qu'en a écrit le Père S. Jure, de la C. de J., son directeur, 4 p. — Lettre autogr. de J.-B. Favart à M. l'abbé Drouin, relativement à la *Bibliothèque universelle.*

58. T. CCXXVI. Discours sur la confirmation, par M. de Rosemont, cy-devant ministre à Gyen, envoyé à Mme sa femme qui l'a receu au couvent de S. Charles, le samedy 15 may 1688, par Monseigneur l'Evesque d'Orléans, 3 feuil. in-fol.

59. T. CCXXVII. Antonii Florebelli de vita Jacobi Sadoleti S. R. C. presbyteri cardinalis commentarius, 14 p. in-fol.

60. T. CCXXXIII. Lettre du P. De la Chaize, confesseur de Louis XIV, Roy de France, à M. Spon, en date du 2 janvier 1680, 24 p. in-8°. — Prospectus d'un ouvrage qui n'a jamais paru. Numismata Imperatorum romanorum cæsarum et augustorum a C. Julio Cæsare ad Trajanum Decium, opera et studio Eugenii Petri de Surbeck, primæ Helvetiorum prætorianorum cohortis tribuni. 2 vol. in-fol., *Parisiis, sumptibus Montalant et Rollin filii*, 1729, pet. in-4° de 4 feuill.

T. CCXLI. Ce volume contient un nombre de feuillets qui sont certainement les fragments d'un catalogue (celui de Clément?) de la Bibliothèque royale, et 12 feuillets de notes bibliographiques sur Kircher, qui semblent être de la main de l'abbé Drouin.

62. T. CCXLIX. Vers latins autog. de Claude Santeuil, frère de Victorin : Ad illustrissimum virum F. Butillerium abbatem, in varias poetarum fabulas, 7 p. in-4°. — Extraits de la Gazette de Hollande, et Notes relativement à la condamnation du livre de Fénelon sur les Maximes des Saints, 17 feuil. in-4°, autog. de l'abbé Drouin.

63. T. CCLXII. Ce volume contient une centaine de feuillets mss. sur S. Thomas d'Aquin et ses ouvrages. Nous ne citerons que trois pièces qui n'indiquent aucune source imprimée : De vita et scriptis D. Thomae Aquin. ex actis et processu inquisitionis ejusdem, 12 p. — Extraits d'un ms. de la Biblioth. du Roi fonds Colbert : Liber de inquisitione super vita et conversatione et miraculis fratris Thomae de Aquino, 20 p. in-fol. Ces extraits manquent dans les Bollandistes, qui ont imprimé le procès-verbal d'après un manuscrit incomplet. — De scriptis Sancti Thomae Aquinatis, ex ejusdem S^mi Doctoris Angelici vita, latine scripta per fratrem Guillelmum de Tocco, ejusdem auditorem atque discipulum, 4 p.

64. T. CCLXIII. Lettre autogr. de l'abbé Pajot. Paris, 11 déc. 1719, in-8°.

65. T. CCLXIV. Regiae scientiarum academiae ut cœtui typographo academico fusor-typographus-bibliopola eligatur Carmen, C. Ludovicus, Thiboust Universitatis Parisiensis fusori-bibliopolae. (Sans nom de lieu et sans date), in-4° de 4 feuil. avec vignette représentant l'imprimerie et la fonte des caractères.—Ad vigilantissimos Ecclesiarum pastores diocœsis Aurelianensis salutem in Domino, observantissimus confrater Petrus Aurelianensis, 24 junii 1680, in-4° de 4 pag. — In detractorem sacrilegum monitoria epistola. Sans nom de lieu d'impression, in-4° de 14 pag. Daté du 4 mai 1665 et signé: Aegidius Lenain doctor, theologus, Ecclesiae Aurel. Canonicus. — Clarissimo viro Jacobo de Lalande antecessori Aurelianensi et in præsidiali curia ex consiliario Nic. Toinard aurelianensis, S. P., in-4° de 4 pag. On lit au bas : Editio altera, Parisiis, apud And. Cramoisy, 1685.

66. T. CCXCIII. Ce volume contient plus de cent feuil. mss. autog. de l'abbé Drouyn sur les écrivains anglois et écossois; notes bibliographiques, en latin. — Relation de l'entrée de son Excellence Milord comte de Stair, vicomte Dalrymple, et ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté britannique auprès du Roi très-chrétien, faite le 5 février 1719. Paris, Jean-Geoffroy Nyon, 1719, in-4° de 8 pag. —Libri manuscripti in collegio Sco-

torum Parisiis servati, ad Scoticam historiam pertinentes, in-fol. — Augurium Romae visum, pro æde D. Ludovici, mense novembri, anno 1600; ejusdem interpretatio ad Henricum IIII christianissimum Galliarum et Navar. regem, G. Critonius, professor regius. Parisiis e typograph. Steph. Prevosteau in collegio Cameracensi, 1601, in-4° de 7 pag. — M. Jacobi Leti, doctoris medici Parisiensis, ad. M. G. Brayer filium, brevi doctorem medicum inaugurendum Paræsnesis, habita in scholis medicorum non. novemb. 1818. Sans nom d'imprimeur, in-8° de 15 pag.

67. T. CCXCIV. La vie de Monsieur René Divers, prebstre de la congrégation de la Mission, mort à Châteauneuf, dans le diocèse d'Orléans, où il faisoit actuellement mission, l'an 1710, le 19 novembre, 22 p. in-4°. — Prospectus de l'Histoire de Paris, composée par D. Michel Félibien, augm. et mise au jour par D. Guy Alexis Lobineau, 5 vol. in-fol. avec fig. *Paris, Guil. Desprez*, 1722, in-4° de 4 pag. — Factum pour les religieux Jacobins réformez de la rue St-Honoré, pour servir de réponse au libelle diffamatoire des Prestres de la prétendue congrégation du Calvaire et des hermittes du Mont-Valérien, qui a pour titre : Factum pour les Prestres de la congrégation du Calvaire, etc., sans nom d'imprimeur et sans date, in-4° de 116 p. — Factum pour les religieux réformez du fauxbourg Saint-Germain et les religieux du mesme ordre de la rue Neuve-Sainct-Honoré et de toute la congrégation de Sainct-Louys, intervenants et joints en cause, demandeurs, contre le R. P. Jean-Baptiste Carré, le Frère Bernard Bosside, convers et autres religieux de la province de Gascogne, demeurant au grand couvent de Saint-Jacques, défendeurs et intimez; sans lieu d'impression et sans date, in-4° de 48 pag. — Arrest du Conseil d'Estat pour l'exécution des décrets, ordonnances et règlements faits et à faire par le R. P. Le Pul, de l'ordre des frères prescheurs, commissaire apostolique, du 12 avril 1669. Paris, Sébastien Mabre Cramoisy, 1669, in-4° de 8 pages. — Résultat de la délibération de nos seigneurs les Evesques, députez pour connoistre et juger des raisons alléguez par les Jacobins réformez du couvent de la

rue Neufve-Saint-Honoré, pour se séparer des autres couvents de delà la Loire et ériger une nouvelle province, 20 novembre 1642. *Sans lieu d'impression*, in-4° de 8 pag. — Décret de Son Emin. Monseigneur Antoine Barberin, évesque de Palestine, etc., juge député par N. S. P. le Pape Clément IX pour terminer les différends survenus au sujet de l'érection de la nouvelle province de St-Louis du mesme ordre. *Sans lieu d'imp.*, in-4° de 8 pag. — Predica delle grandezze dell' homo et dei doi adventi di Giesu Christo, del R. P. Agostino Baretti, dottore theologo dell' ordine di S. Domenico, fatta da lui in Parigi nella chiesa de RR. PP. Giacobini, etc. *Parigi, Giovanni de Freval*, 1618, in-4° de 31 pag. — Considérations importantes présentées à Nosseigneurs du Parlement, touchant l'affaire du noviciat du fauxbourg St-Germain, de l'ordre de St-Dominique. *Sans lieu d'impression et sans date*, in-4° de 8 pag. — Personnes qui ont porté l'habit de Jacobin, in-fol. autogr. de l'abbé Drouyn. Cette note curieuse nous apprend que Cyrano de Bergerac, parisien, « auteur de l'infâme comédie du Pédant joué, » a porté l'habit de Jacobin au noviciat du faubourg St-Germain.—Abrégé de l'affaire du noviciat général de St-Dominique sçiz au fauxbourg St-Germain des Prez de Paris. *Sans lieu d'impression et sans date*, in-4° de 4 pages. — Factum pour les Jacobins réformez du couvent du faubourg St-Germain contre le R. P. Bernard Guyard, religieux du grand couvent de la rue St-Jacques. *Sans lieu d'impression et sans date*, in-4° de 16 pag. — Factum pour les religieux Jacobins réformez du fauxbourg St-Germain et les religieux du mesme ordre de la rue Neuve St-Honoré, intervenants contre le R. P. Jean-Baptiste Carré, le frère Bernard Bosville et autres religieux de la province de Gascogne, demeurans au grand convent de St-Jacques. *Sans lieu d'impression et sans date*, in-4° de 16 pag.— — Requeste au Parlement pour les religieux Jacobins réformez du faubourg St-Germain, les religieux du mesme ordre de la rue Neuve St-Honoré, et de toute la congrégation de S. Louis, contre le P. Pierre Pigeon, Bernard Bosside, convers et autres religieux non réformez, demeurans au grand convent de St-Jacques. *Sans lieu d'impression*, in-4° de 8 pages. — Autre requeste au Parle-

ment pour les mesmes religieux, contre le Père Jean-Baptiste Carré, frère Bernard Bosside, convers et autres religieux de la province Toulouzaine, demeurans au grand couvent de Saint-Jacques, in-4° de 4 pages. — Autre Requeste pour les mesmes contre les mesmes, in-4° de 8 pages. — Autre Requeste des mesmes contre les mesmes, in-4° de 4 pages. — Réflexions politiques d'un docteur en théologie, religieux de l'ordre des frères prescheurs, à un conseiller de la Cour, sur l'affaire présente du novitiat du mesme ordre au faubourg St-Germain. *Sans lieu d'impression*, in-4° de 16 pages, daté du 23 octobre 1663, signé des initiales N. D. P. A.

68. T. CCCIII. Fragments d'un ouvrage sur les devises, 50 feuil. environ in-4°. — Ordonnance du Roy Jean en latin, de l'année 1303, in-fol. de 2 pag.

69. T. CCCVIII. Lettre autogr. signée Mallet et datée du 8 may 1732. — Lettre autog. de J. Rolle à l'abbé Drouyn, sans date.— Lettre autogr. de J. Pichon, sans date, avec cachet.

70. T. CCCIX. Abjuration de protestante y profession de fe publica de la Reyna Christina de Suecia en Bruxelas anno de 1654, 24 décembre, 2 feuill. in-fol. — Requeste présentée au Roy par Messieurs de Courtenay le 23 mars 1666, 3 pag. in-fol. — Liste des pensionnaires ou rentiers à vie de la ville de Lyon, vivans, connus jusques à ce jour, 13 aoust 1677, 3 pag. in-fol. — Lettre autogr. signée Lallemand, datée du 20 juillet. — Lettre anonyme datée de Fontainebleau, 22 juillet 1708.

71. T. CCCX. Lettre satiri-comique d'un chevalier gascon à un de ses compatriotes, sur les paniers des dames. *De l'impression de la veuve Grou*, 1722, 1 feuill. in-4°.

72. T. CCCXI. Notice sur le libelle intitulé : Les nouvelles lumières politiques pour le gouvernement de l'Eglise ou l'Evangile du cardinal Pelavicin, révélé par luy dans son Histoire du Concile de Trente, 4 pages in-4°.

73. T. CCCXII. Table de plusieurs pièces tirées des manuscrits

insérées dans les observations et les dissertations du Sr Du Cange, 3 pag. in-fol.

74. T. CCCXIII. Carolo Lotharingio cardinali epistola. *Sans lieu d'impression*, in-8° de 4 feuill. en italiques, datée de 1563. — Recueil de plusieurs pièces faites sur les guerres civiles de France (Mazarinades). Ce recueil se trouvait relié en plusieurs volumes in-4°, chez M. de la Reynie, conseiller d'Etat ordinaire, 1698, 23 feuill. in-fol.

75. T. CCCXIV. Lettre autographe signée de la Bruyère, sans date, à M. l'abbé Drouyn, conseiller au Parlement. — Liste des auteurs dont un abrégé de leurs vies se trouve à la teste du Dictionnaire de Richelet, impr. en 1710 à Genève, tant dans l'édition in-4° que dans l'édition in-fol. impr. depuis, 3 pag. in-4°.

76. T. CCCXV. Lettre autog. signée Quinquet, *Théatin*, à l'abbé Drouyn.

77. T. CCCXVI. Lettre autogr. du Bibliothécaire du Chancelier à l'abbé Drouyn. Cette lettre, dans laquelle on lui réclame des livres prêtés, porte une signature illisible. — Lettre autog. signée Arbelot à M. le comte de Villiers. — Fragment d'une lettre qui paraît être autographe de Bossuet, évêque de Meaux. — Lettre autogr. de Léger à M. l'abbé Drouyn, en date du 7 février 1708. — Lettre autogr. signée H. Feuerback et datée de Paris, le 7 mars 1702. — Liste des escrits concernant l'affaire des Princes, en 1716, 4 pag. in-4°.

78. T. CCCXX. Proposition du sieur Canut, Théologal. de B une, sur le sceau de la confession, 30 feuill. in-4°. — Réfutation de quelques erreurs de ce temps touchant le sceau de la confession, 52 feuill. — Contre la Prévention, 82 feuill. — Traité de morale en forme de lettre, où l'on examine les devoirs des docteurs, 18 feuill.

(*Extrait du catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, en ce moment sous presse, par M. Paul Lacroix.*)

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE.

Clairambault, pourvu en 1688 de la charge de Généalogiste du Roi, s'occupa toute sa vie à rassembler ce qu'il y a de plus curieux et de plus intéressant pour l'histoire de la noblesse. Nous avons déjà parlé de ses travaux, que nous avons souvent utilisés dans le présent recueil (1). On sait qu'entre autres publications on a de lui le *Catalogue des Chevaliers du Saint-Esprit*, qui a été inséré dans l'*Histoire de la Maison de France*, du P. Anselme. Mais ce catalogue ne peut donner l'idée du recueil dont nous entreprenons le dépouillement. Dans cette compilation singulière, l'auteur suit chronologiquement les différentes promotions faites dans l'ordre du Saint-Esprit, depuis sa création jusqu'à son temps. Chaque nouveau chevalier devient pour l'auteur l'objet des plus curieuses recherches, et les documents qu'il entasse ne sont pas exclusivement relatifs au nouvel élu, mais s'appliquent à tous ceux de la famille qu'il a pu découvrir : généalogies, titres, extraits, lettres, autographes, médailles, anecdotes, portraits dessinés ou gravés, tout se trouve et forme souvent sur le même nom l'ensemble le plus singulier, le plus inattendu et par cela même le plus curieux. Mais ce qui caractérise ce recueil, c'est la masse de portraits dont chaque volume est enrichi, et la plupart d'épreuves du premier choix et de la dernière rareté; puis des dessins à la plume, au crayon, à l'aquarelle, à la gouache, qui jettent une variété infinie sur la collection. Nous croyons faire chose utile, avec l'inventaire des documents, de citer et coter ces portraits, dont un grand nombre peuvent être bons à connoître pour les familles et seront vus avec intérêt par les amateurs et les artistes. — Le recueil se compose de 118 vol. gr. in-fol., récemment reliés et depuis peu à la disposition du public.

2215. — 1. Provisions de Pierre de Clairambaut pour l'office de Généalogiste des ordres du Roi sur la démission de M. de Chaurie du 26 aoust 1698. — Fol. 3 au v° du fol. 7. Les armes gravées.

2. Projet de mon Recueil de l'ordre du St Esprit. — Fol. 8.

« Rassembler tout ce qui a esté projetté et escrit sur l'établissement de l'ordre du Saint-Esprit... »

3. Portrait de Henri III, avec la description du 1er collier de l'ordre. — Fol. 8.

(1) Voir notamment *Cab. hist.*, t. XVI, p. 1 et suiv.

4. Ware contrafentung des aller Christlichsten Henrici III Königs in Franckreich und Polen. M D LXXIIII. — Fol. 9.

Très-curieux portrait, gravé sur bois, accompagné des armes et de vers louangeurs, avec cette note : Seines Alters im 24 Jar. wie er damals zu Venedig entpfangen... alles auss. dem exemplar so zu Venedig getruckt, gleich formig verteutscher.

5. Lettres sur la Négociation faite à Rome par l'abbé de Cisteaux pour l'etablissement d'une milice sous le nom de S. Louis, et sur l'érection de l'ordre de la Passion, pour lesquels on vouloit prendre les revenus de plusieurs benefices en 1574 : en voici le détail : — Fol. 9.

a. Lettre du Roy à M. de Cisteaux.

« M. de Citeaux, je vous envoie toutes les depesches dont je vous ay parlé... »

b. Lettre de M. le cardinal de Lorraine à M. de Cisteaux.

« Mons. de Citraux, depuis votre partement nous avons quasi toujours esté par les chemins... »

c. Lettre de M. de Cisteaux au cardinal de Lorraine. — De Viterbe, ce...

« Mons., je suis bien marry que je n'ai peu arriver à Rome... »

d. Lettre de M. de Cisteaux au Roy.

« Sire, arrivé icy le mercredi 15e de décembre, ce courrier envoyé par V. M..., m'a rendu le paquet d'icelles... »

e. M. de Cisteaux à la Royne mere.

« Madame, apres estre arrivé en ceste ville, j'ay esté fort estonné quand on m'a dit... »

f. M. de Cisteaux au cardinal de Lorraine.

« Monseig., quand je suis arrivé dans cette ville, je n'ay este guerce bien voulu de cette cour... »

g. M. de Cisteaux à M. de Villeroy.

« Mons., arrivé que j'ay esté en cette ville, ce présent porteur m'a rendu le paquet... »

h. M. de Cisteaux à M. d'Angers.

« Mons., je ne vous diray point combien les novelles de la mort de M. le card. de Lorraine... »

i. M. de Cisteaux à M. le Card. de Guise.

« Monseig., comme le courrier présent porteur estoit prest à partir hier au soir, j'ay esté adverty que Mgr le Card. de Lorraine... »

j. M. de Cisteaux à M. d'Angers.

« Mons., je vous écris par un courrier que nous avons envoyé exprès...»

k. M. de Cisteaux à M. de Morvilliers.

« Mons., depuis mes lettres du 10e du présent, il ne s'est passé jour que je n'aie visité...»

l. M. de Cisteaux à la Royne mere.

« Mad., depuis mes lettres dernières il ne s'est passé jour...»

m. M. de Cisteaux au Roy.

« Sire, je vous ay escrit comme Sa Sainteté a deputé douze cardinaux...»

n. M. de Cisteaux à M. le card. de Guise.

« Monseig., je vous ay escrit et envoyé de lettres à la Reine...»

6. Instruction du Roy à M. de L'aubespine envoyé à Rome pour l'institution de l'ordre du St Esprit et demander au Pape qu'il fut imposé 200m ecus par an, sur les Bénéfices. — Du 18 oct. 1578. — Fol. 18.

Le Roy durant le regne et sous l'autorité du feu roy Charles, son frere (que Dieu absolvej...

7. Extraits sur l'éta lissement de l'ordre tirés des Memoires du chancelier de Chiverny — du P. du Breuil, fol. 23; de Favin, fol. 24; du sieur de Valles, fol. 25; — du Journal de Henri III des notes malignes, *ib.*, et des mémoires de Castelnau, fol. 27. — Fol. 22 v°.

8. Note sur l'hostel de Luines où s'habilloient les Chevaliers. — Hotel de Luynes auparavant de Nantouillet, d'Hercules, et hotel du Roy. — C'est où nos Roys ont assemblé les chevaliers du St-Esprit pour les ceremonies de cet ordre. — Fol. 28.

L'hotel d'Hercules faisoit le coin de la rue des Augustins.

9. Lettre du Roy escrite aux premiers Chevaliers que S. M. a choisis, dont les noms seront à la fin, comme ils sont escrits sur la minute qui est signée du Roy et de la main du secretaire d'Estat. — Fol. 28.

« Mon cousin, puisqu'il a pleu à Dieu me faire sa grace de mettre quelque fin aux troubles...»

10. Lettre de M. Chifflet contre du Pleix et contre ce qui est dans les Memoires de Castelnau. — Fol. 29.

« Mons., l'advis que j'ay promis de vous donner touchant l'ordre du saint Esprit...»

11. L'Institution de l'ordre du St Esprit. Extrait de Mezeray. — Fol. 31.

12. Des Chevaliers de l'ordre du St Esprit, tiré des mss. du s^r de Soval (*sic*) pour son histoire de la ville de Paris. — Fol. 33.

« Pour s'assembler le jour de la feste, se revestir de l'habit de l'ordre...»

13. Liste des Princes et Seigneurs auxquels le Roy a escrits en 1578 pour entrer dans l'ordre du St esprit, prise sur la liste qui est dans les aquits du compte de la grande trésorerie des années 1579 et 1580. — A la fin de la liste un petit portrait en oval de François de Valois, duc d'Alençon. Genre Th. de Leu. — Fol. 34.

14. Lettres du Roy à M. d'Aumont, cop. mod.; au duc de Nemours, fol. 10, *id.*; à M. de Matignon, fol. 42, *id.*; à M. de Barbezieux, fol. 47 (celle-ci, bien que la répétition des autres, est d'une écriture du temps); à M. de Damville, fol. 45, cop. mod.; à M. d'Humieres. fol. 52, *id.* Pour leur donner avis du dessein qu'il avoit d'establir l'ordre du St Esprit, et ce qu'ils avoient à faire pour estre receus. — Fol. 38.

15. Le Livre des Statuts et ordonnances de l'ordre et milice du benoist sainct esprit estably par le tres crestien Roy de france et de Pologne troisieme du nom, imp. pet. in-4° de 31 p. Sur le titre les armes du Roy entourées du collier avec le monogramme. — Fol. 55.

Ce sont les premiers qui furent imprimés et distribués aux chevaliers et officiers de la première promotion du 31 décembre 1578.— Exemplaire collationné par Clairambault.

16. Requeste pour demander ledit ordre, au Roy — au Roy et a messieurs du chapitre de l'ordre du St Esprit. — Fol. 84.

« Sire, N..., marquis ou comte, etc., vous remonstre en toute humilité qu'il est agé de...»

17. Discours d'un poursuivant d'armes sur la première re-

ception des Officiers et Chevaliers, et sur leurs fonctions — avec un traité des armes. — Fol. 85.

Ce recueil est fait par Martin Courtiger, sieur de La Fontaines, Poursuivant d'armes dès 1564, et herault d'armes du tittre de Provence. 1578.

18. Forme de la requeste que l'on presentoit pour demander d'estre chevalier du St Esprit. — Fol. 87.

19. Sermens au Roy des Commandeurs ecclésiastiques et chevaliers. — Fol. 93.

« Je jure Dieu et vous promets, Sire, que je vous seray loyal et fidelle...»

20. Veu et serment du Roy. — Fol. 94.

« Nous, Henry... jurons et vouons solennellement en vos mains...»

21. Profession de foy jurée et signée par les Roys, Chefs et Souverains, Grands Maistres et par les Commandeurs et quelques officiers, depuis l'Institution de l'ordre jusqu'a present.— Fol. 100.

Pris sur l'original au veslin, relié en maroquin, qui est au greffe de l'ordre, le 15 nov. 1704.

22. Forma juramenti professionis fidei a cathedralibus et superioribus Ecclesiis, vel Beneficiis curam animarum habentibus et locis Regularium ac militiarum præficiendis, observata. — Fol. 104.

Ego firma fide credo...

23. Autre en françois, de Cezar de Balzac d'Antragues. Imprimé — avec le certificat (ms. en tete) de Charles, cardinal de la Rochefoucault : signature autographe. Sign. et scel. — Fol. 106.

« Je, Cezar de Balsac, croyons Dieu le père tout puissant...»

24. Sceau de l'ordre du St Esprit, dessiné sur le sceau d'argent qui est entre les mains du chancelier des ordres, et contre-sceau. — Joli dess. à l'encre de Chine — avec une note de Clairambault. — Fol. 109.

25. Divers Extraits de Favin, t. Ier, p. 683.

26. Sceau de l'ordre de St Michel dessigné sur le sceau d'ar-

gent qui est entre les mains de M. le chancelier des ordres, avec le contresceau (encre de Ch.). — Fol. 110.

27. Coffre des sceaux des ordres de St Michel et du St Esprit Dess. à l'encre de Ch. — avec note de Clair. — Fol. 110 v°.

28. Inventaire des Ornemens et Argenterie appartenant à l'ordre, et qui sont à la garde du grand Trésorier. 1701. — Fol. 111.

29. Dessein des Sceaux et contresceaux des ordres du St Esprit et de St Michel, du cofre des sceaux, et de l'argenterie appartenant à l'ordre du St Esprit — dont le détail suit : — Fol. 133 à 164.

a. Grande croix d'argent doré et de cristal de roche à porter à la procession, — donnée à l'ordre du St Esprit par le Roi Henry III. — Fol. 114 v°.

L'un des deux chandeliers d'argent doré et de cristal de roche, garni de perles et de grenats, haut d'un pied 3 p. et demi; large par le pied de 4 pouces et demi. — Donné à l'O. par le roi H. III, avec divers extraits au v°.

b. Petite croix d'argent doré et de cristal garnie de quelques petites perles et autres pierres de peu de valeur, donnée à l'ordre par le Roy Henri III, et mentionnée dans l'inventaire des ornemens et argenterie de l'ordre du S. E. — Fol. 115.

Encre de Ch. — Au v° du fol° 113 une autre reproduction en encre bleue.

c. Un des deux bassins d'argent doré pesant 16 marcs 3 onces 4 gr. — Ils ont chacun 17 poulces de diametre (encre de Chine) — Fol. 116.

d. Navette servant à l'encensoir avec sa cuillere et chesnette d'argent doré... *id.* — Fol. 116.

e. Encensoir d'argent doré avec ses chesnes pesant 5 marcs, 5 onces 5 gros... — Fol. 117.

f. Benistier de jaspe avec le goupillon garnis d'argent doré. — Fol. 117 v°.

g. Reliquaire d'or orné de plusieurs saphirs, pierres et perles

pesant 5 mars 3 onces 7 gros donné a l'ordre du St Esprit par le Roy Henri III... — Fol. 118.

h. Une des deux coupes couvertes d'argent doré... ces coupes servent à donner à boire au Roy et aux chevaliers après la communion... — Fol. 119 v°.

i. Flacon avec ses chesnes d'argent pesant 10 marcs... — Fol. 119.

j. Une des deux aiguières couvertes d'argent doré pesant 11 marcs 2 onc. 4 gr. — Fol. 119 v°.

k. Un des deux anges d'argent doré portant chacun un reliquaire pesant chacun 5 m. 5 o. ... c'est un présent du Roi Henri III. — Il paroît par les armes de Bretagne qui sont au bout du reliquaire qu'il vient d'Anne duchesse de Bretagne, reine de France. — Fol. 120.

l. Une des deux burettes de christal garnie d'argent doré émaillé d'azur.... — Fol. 119 v°.

m. Coupe couverte de cristal garnie d'argent doré. — Elle a un pied de haut et 4 p. 3/4 de large. — Fol. 121.

n. Les deux faces d'une paix d'argent doré, émaillée, représentant d'un costé l'histoire de la Passion, des Patriarches et Peres de l'Eglise et de l'autre costé les actes du nouveau testament et martyrs, pes. 11 m. moins une once.... — Fol. 121 v° et 122.

o. Masse d'argent doré que porte l'huissier aux cérémonies de l'ordre — pes. 17 m. 3 onc... — Fol. 122.

p. Première face de la masse. — Elle represente la reception d'un chevalier du St Esprit faisant serment en habit de novice, entre les mains du Roi. — Fol. 123.

q. La 2e face de la masse qui représente la procession des chevaliers et officiers de l'ordre. — La 3e face, la communion du Roy, des chevaliers et des officiers... — La 4e face représente le Roy et les Prélats et chevaliers de France. — Fol. 123 v° et 124.

r. L'un des trois carreaux servant pour agenouiller le Roy et pour les chevaliers, lorsqu'ils se mettent à genoux devant S. M. pour preter serment. — Fol. 124.

Nous avons cru devoir détailler ces dessins, qui rappellent les dons du Roi Henri III à la chapelle du Saint-Esprit — desquels une partie sauvée des atteintes du fisc et des révolutions étoit encore exposée il y a quelques années dans l'une des salles du Musée des Souverains, au Louvre, où elle doit se retrouver.

30. Portrait du Roy Henri III en habit de l'ordre du St Esprit, tel qu'il est dans la chapelle du St. Esprit, aux grands Augustins à Paris. — Fol. 126, 127.

Il est agenouillé devant un prie Dieu.
Belle gouache, aux vives couleurs, sur le r° d'un feuillet double.

31. Henry III en habit de l'ordre, debout. Jolie gouache. — Fol. 128.

32. Manteau des Prevost, M° des cérémonies, Grand Trésorier, et du secretaire des ordres du Roy. — Fol. 129, 130 et 131.

Avec une notice descriptive. — Il a été dessiné sur celui qui servit à M. Colbert, grand trésorier, à la cérémonie du baptesme de Mgr le Dauphin, en 1668.

33. Le Prevost et maistre des cérémonies en habit de l'ordre — avec des observations de Clérambault. — Fol. 134.

C'est le portrait de M. D'Avaux. Très-jolie gouache.

34. Portrait d'un autre officier de l'ordre — sans texte ni désignation — fig. debout de face en gr. costume. — Fol. 136.

35. Mémoire pour la première cérémonie des chevaliers de l'ordre du St Esprit, copié sur la minute originale écrite de la propre main de M. de Roddes, lors Prevost et maistre des ceremonies, — qui est entre les mains de M. Godefroy. 1578. — Fol. 138 à 142.

36. Instruction pour un chevalier nommé à l'ordre du St Esprit. — Cette instruction a esté dressée avant la création de la charge de généalogiste. — Autre instruction depuis 1695. (Favin, t. I, p. 681.) — Fol. 152.

37. Relation de la première cérémonie. Les ceremonies tenues

et observées à l'ordre du St Esprit par le Roi Henri III — tant à le prendre qu'à le donner — ensemble le vœu de S. M. et des chevaliers, l'obligation dudit ordre et l'habit. — Déc. 1578. — Fol. 144 à 148.

38. Autre récit de la 1re ceremonie — avec cette note marginale : Cette relation a esté faite entre 1619 et 1633. Il ne faut pas s'y fier : elle est fausse en plusieurs faits. — Fol. 150 à 153.

39. Le Roy Henri III va, le 31 xbre 1578, de l'hotel de Nantouillet aux Grands Augustins, pour faire le serment de Grand maitre, et recevoir ensuite des chevaliers de l'ordre du St Esprit. — Sa Majesté est en habit de novice et tous ceux qui doivent estre recus. — Fol. 154.

Gravure représentant la procession.

40. Les ceremonies tenues et observées a l'ordre et milice du Sainct Esprit et les noms des chevaliers qui sont entrés en icelui : faites sous le Tres Chrestien Henri IIIe du nom Roy de france et de Pologne, en l'église des Augustins a Paris.— *Paris*, J. *d'Ongois*, 1579, pet. in-8 de 28 p. — Fol. 156.

Exemplaire coupé, remonté et collé sur les feuillets du volume.

41. Dessein de la 1re cérémonie. — Fol. 171.

Très-belle gouache aux couleurs vives, avec cette notice en tête :

« Cette miniature est prise sur celle qui est au commencement du livre des Evangiles de l'ordre, dont le grand trésorier est chargé. Elle représente la cérémonie de l'ordre faite par Henri III le 31 déc. 1578, et fait connoistre les habillements et fonctions des officiers.

« Toutes les figures sont portraits, et les noms au bas.—Cette miniature mériteroit la reproduction. »

42. Autre miniature, plus en grand et dans une autre disposition, de la même cérémonie. — Fol. 172 et 173.

Clairambault l'a fait précéder d'une notice peu favorable.

43. Noms, qualitez, armes, portraits, preuves de noblesse, seize quartiers, Abregez de la vie; Tombeaux et généalogies de chacun des Cardinaux, Prélats, Commandeurs, Chevaliers et Officiers de l'ordre du St Esprit, de la 1re promotion faite le 31 xbre 1578. — Fol. 174.

43. Portrait de Henri III, de *Jéron W.* — Magnifique épreuve d'une tres belle gravure, demi-grandeur. — Fol. 175.

Peintre, afin que ton art imite la nature,
Au tableau de ce Roy dont l'honeur touche aux cieux,
Pein sur son chef Pallas, sur ses lèvres Mercure,
Mars dessus son visage et l'amour dans ses yeux.

Avec une notice biographique de Henri III. Extraits de divers auteurs, et plusieurs épitaphes, etc.

44. Les armes des 16 quartiers du Roy Henri III. Blasons coloriés. — Meda lles de Louise de Lorraine et notices de manuscrits divers pour l'histoire de Henri III.—Notes découpées et remontées. — Portrait de Loyse de Lorraine douairiere de France. — Fol. 175 à 183.

Gravure genre allem.

45. Piramide de marbre, eslevée par Jean Louis de Nogaret duc d'Espernon, dans le milieu de la chapelle du Roy Henri III à St Cloud, sous laquelle l'on devoit mettre le cœur de ce Prince. — Fol. 183.

Joli dessin à l'encre de Chine.

46. Les seize quartiers du Roy Henry III. — Fol. 184 v°.

Blas. color. et texte.

47. Notice sur un vol. pet, in-8°, impr. en 1586 par Jamet Mettayer, contenant les Statuts de la Reigle de l'oratoire et compagnie du benoist S. Francois, instituée par Henri III Roy de France et de Pologne en l'honneur de Dieu et du benoist S. François. — Fol. 187.

48. Au Roy — Dieu qui met le sceptre en la main des Rois en les constituant sur les peuples... — C'est la Requeste au Roi Henri IV de la Reyne Louyse douairiere de France sur la mort de son époux, — avec le renvoi au Parlement. — Fol. 189.

49. Discours de M. Labbé Le Laboureur sur la Reine Catherine de Medicis et ses enfants, et une autre notice imprimée sur la vie de Henri III. — Fol. 191.

Des quatre fils qui naquirent du mariage de Henri Henri II avec Catherine de Medicis...

50. Portrait (gravé) de Louis de France duc d'Orléans frere du

Roi Charles VI; — de Jean d'Orléans comte d'Angouleme; — de Francois Ier, Roy de France, gravé par Montagne d'après Janet; — de Francois de Valois fils de Franc. 1er Dauphin de France (genre Th. Deleu); — de Charles de France duc d'Orléans; — de Alienor d'Austriche Royne de France. — Fol. 193-194.

51. Tombeau du Roy François Ier, de la Roine sa femme et de leurs enfants. — Fol. 195.

Gravure sans nom d'auteur.

52. Portrait d'Henry second Roy de France, gr. par Morin d'après Janet; — de Catherine de Medicis reyne mère du Roy. — Tombeau du Henry second, et de la Reine Catherine de Medicis sa femme à St Denis. — Fol. 196 v°. — Françoys Devalues (*sic*) Dauphin Devienoys. — Hans Liefrinck. escud. — Fol. 197.

Portrait en pied cuirassé, sous un dais, aux armes.

53. Carolvs VIIII D.G. Francorum Rex Christianiss, optimus, maximus, MDLXXII. — Elizabeth D'austriche douairière de France. Joli portrait. — Franciscus Valesius, D.G. Dux Alanson. Fr. Regis fr. — Fig. en pied avec le manteau et les armes. — Francois duc d'Alençon, avec encadrement et masques enlacés de serpents, grav. par Gunst, d'après Vander Werth. — Fol. 198.

54. Trois portraits de Marguerite Roine de Navarre, par Th. de Leu. Le 1er au naturel faict en sept. 1605. — Fol. 199 v°.

Henri III à cheval avec le manteau, sous un dais porté par six chevaliers à pied.

55. Portraits de Charles de Bourbon cardinal archev. de Rouen (Thom. de Leu). — Un autre du même, non signé. — Fol. 201 à 207.

Notice historique sur ce Prince de divers auteurs. — Dessins des monnaies et médailles de ce Prince.

56. De la vie de monseigneur l'Illustrissime Prince cardinal et Reverendissime cardinal Charles de Bourbon, l'ainé; jadis oncle du defunct Roy tres chrestien Henri IIII, dit le grand. Recueillie par F. Jacques du Breuil..... suivi de la Généa-

logie des Princes de Bourbon, yssus de Mgr Loys de Bourbon prince de Condé.— Impr. avec divers extraits d'imprimés et de mss. relatifs au Prince. Fol. 215 à 217; — ses seize quartiers et notes diverses et notamment f° 222 une petite lettre autogr. de Félibien. — Fol. 208 à 224.

57. Louis cardinal d'Est, ses armes, sa généalogie, ses quartiers. Fol. 227; — Portraits de quatre Ducs de Ferrare et autres. Fol. 229; — du cardinal H. d'Est. Fol. 230; — d'Hercule II; — d'Alphonse. — Fol. 225 à 232 v°.

Avec une notice historique imprimée.

58. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, son portrait et ses armes; — Abregé de sa vie. Fol. 233; — ses quartiers. Fol. 235; — Portrait de Henriette de Lorraine, femme du Prince de Phalsbourg. Fol. 234 à 236 v°.

Avec une notice extraite de Le Laboureur.

59. René Cardinal de Birague, chancelier de France, commandeur de l'ordre du St Esprit; — son portrait gr. de Th. de Leu, et ses armes et devises à la gouache; — abregé de sa vie, fol. 237 v°; — ses quartiers, fol. 240; — Extraits de tiltres et son tombeau, grand dess. à l'encre de Chine, fol. 244; — sa généalogie, fel. 263. — Fol. 237 à 255.

Extraits divers et autres pièces.

60. Jacques Amiot, précepteur des Rois Charles IX et Henry III, Eveque d'Auxerre, abbé de Bellozane, Grand aumonier de France, commandeur de l'ordre du St Esprit. — Son portrait gr. par L. Gaultier; — Notice biographique; — Lettres patentes d'Henri III le maintenant dans son titre de Grand aumonier. — Et extraits divers. — Fol. 256 à 262 et dern.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.*—Voy. p. 73, 88 et 119 du tome XVI.)

(*Dépouillement du carton* M. 289.)

2301.— 1. Copie d'une lettre de saint Louis, roy de France, adressée au chapitre de l'église de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, au sujet de l'election qui avoit été faite de Guillaume de la Tour, pour prévost de ladite église. — De neuf anciens titres contenant plusieurs fondations en faveur de ladite église, faites et confirmées dans le xe siècle par Geraud de la Tour, Bernard et autre Bernard son père et ayeul, descendus d'Acfred Ier du nom, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne : avec des extraits de deux feuillets de deux différentes tables d'un ancien cartulaire et de l'obituaire de ladite église, dont les originaux ont esté rapportés à Mgr Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, grand chambellan de France. — *Impr. sur vélin* avec les signatures autogr. de Baluze, F. Jean Mabillon et F.-J. Thierry Ruinart, et le sceau parfaitement conservé, dans une boîte de fer-blanc, — de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

2. Despense hordinaire et extraordinaire que Je, Braulx, ay faite par Monseigneur le visconte de Turejne, mon maistre, depuis le jeudi vii juing, quomensaie le vie déc. que son train partist de Tours, après diner, pour l'aler atandre à Nyseuys hou il aloyt par heau. 1532.

3. Copies figurées dans la dernière exactitude des sept titres originaux contenus en six feuillets de parchemin détachez et de deux titres originaux contenus dans un feuillet de la table ancienne et originale, dont on a aussi recouvré neuf autres feuillets aussi en parchemin, dont les copies sont ici pareillement figurées.

4. Privilegia Regalia.—Hic incipiunt Rubrice p'vilegior. rega-

lium et quand. litt'ar ballium tpòv. regù et comiis pictaivior.

Ecriture sur vélin du XVIIe siècle.

5. Ecritures. — Pour M. Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Bologne. — Contre les héritiers de M. de Touzel, seigneur d'Alez (?), nc 7.

Rouleau fort long, du XVe siècle.

6. Plusieurs cahiers, ou Papiers de despense faicte par Monseigneur le viconte de Turenne, mon maistre, et son trainct, tant à Villeneufve que à Villeocher en Bretaigne, ainsy quil est désigné cy dedans, faicte par moi Annet Rigoton, son despensr. et est despuis le sabmedy 22e juing MVc.32, jusques au vendredy XII juillet audit an.

7. Reproduction à l'encre de Chine de l'image d'un triptyque. — La visitation de la Ste-Vierge : 1er ventel : — Le donateur. — Un prince de la maison de Bouillon à genoux. Le Christ derrière appuyé de sa droite sur l'épaule du priant.

Aux armes sur le tapis.

8. Pièces du procès intenté, à l'officialité de Clermont, contre Demoiselle Anna de Turenne, par Rhené de la Tour, son mari, en dissolution de leur mariage. 1624.

9. Préface de l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne. Autogr. de Baluze, de sa belle écriture, avec un gr. nombre de sceaux gravés intercalés. Cah. in-fo de 30 p.

10. Tableau généalogique de la maison d'Auvergne. Plac. in-fol. imp., 5 ex.

11. Gravure d'une chappe fort riche et fort ancienne aux armes de la maison de Bouillon. (Les deux faces.)

Data circa MCDL.
Restaurata an. M.DCCIII.

12. Arrêt du 4 août 1705, rendu a la requête du cardinal de Bouillon, nomme des commissaires pour le jugement de l'affaire avec les religieux de Cluny. Imp. in-fol.

13. *Imprimé* Em. Théodore ... cardinal de Bouillon, demande

de service solennel pour la princesse Maurice Febronie, duchesse de Bavière, morte le 20 juin 1706. (Placard) 2 ex.

14. Rectification imp. pour les preuves de l'histoire d'Auvergne, p. 846, avec cette note autogr. de Baluze : «Carton quil faut mettre parmi les preuves selon les pages et deschirer les mêmes feuillets qui sont parmy les preuves, ceux cy ayant été refaits pour de bonnes raisons : — avec des observations autogr. du card[l].

15. Descente à commencer avant l'an 1100, masculine et féminine de père en fils, de M. le comte d'Evreux, dont les plus grands ennemis de sa maison ne peuvent disconvenir, aussi n'en disconviennent-ils pas : par laquelle on verra quelle ignominie seroit à lui de s'allier à un sang aussi bas qu'est celui du côté du père et de mère de Mlle Crozat; surtout après toutes les déclarations et protestations faites par lui fort inutilement au public, et en particulier faites par lui dans sa famille et principalement à moi dans les deux voyages quil fit à Tournus au mois de février de l'an 1703 et au mois de décembre de la même année, à l'occasion des 1,000,000 liv. dont je lui ay fait don, de ne jamais pour quelques richesses et raisons que ce pût être se mésallier, je ne dis pas en prenant une personne qui ne seroit pas demoiselle, et qui seroit de la lie du peuple, ainsi qu'est Mlle Crozat, mais même en prenant une demoiselle d'une bonne noblesse qui ne seroit pas d'un sang très-illustre.

(*Dépouillement du carton* M. 290).

2217. — 1. Minute et cahiers de l'histoire de la maison d'Auvergne du jésuite Blainville.

Sur l'enveloppe de ces cahiers qui se composent de quatre liasses, se trouve cette note :

Manuscrit du P. Blainville, jésuite, sur l'origine de la maison de La Tour d'Auvergne. — Plusieurs cahiers sont répétés; quelques-uns ne sont pas à leur place, ou sont imparfaits, mais tous seront utiles à l'écrivain qui osera dire la verité sur l'origine de cette maison qui remonte à la tige de nos rois. — 1er manuscrit, depuis

Ambert, duc d'Aquitaine, tige de la 2e race de nos rois, et comme on n'en doute point de nos rois régnants.

Ce duc mourut en 567.

(*Dépouillement du carton* M. 291).

2218.— PREMIÈRE PARTIE. 1. Dossier intitulé MAESTRICH. — Papiers relatifs aux opérations militaires en Hollande, 1636 à 1640 environ, — en françois et hollandois.

2. Commission baillée par l'Electeur de Cologne pour faire prêter serment à Mrs de Werps, pour le gouvernement de Mästric.

2. Copie du Traité par le Roy Louis XIII avec les Estats de Hollande en 1638.

3. Coppie des Traités de confédération entre le Roy Louis XIII et Guilhaume Landgrave de Hessen, du 21 oct. 1636. — Et renouvellement d'icelluy avec madame la Landgrave en 1639.

4. Copie du Traicté faict entre le Roy Louis XIII et les Catalans en 1640.

5. Déclaration de Mlle Marguerite d'Assendefft, femme du Sr Doufaget, qu'elle s'est évadée de la maison paternelle pour épouser le Sr Doufaget, sans connivence de personne. Faite à Liège le 21 février 1640.

6. Traicté de Trève entre le Roy d'Espaigne et les Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas, conclu à Munster en Wesphalie, le 1er nov. 1646, signé en janvier 1647.

7. Sauvegarde de S. A. Mgr le duc de Bouillon pour exempter du logement des gens de guerre la terre et seigneurie de Villeurat, paroisse de Neuilly-sur-Marne, appartenant à M. Dollu, demeurant à Paris, le 26 jr 1649.

8. Mästric. — Mémoires de fournisseurs, pièces comptables et pièces diverses en langue flamande.

2219. — DEUXIÈME PARTIE. 1. Les habitants de Dompnevoux, oppressez par les gens de guerre, supplient le duc de Bouillon de les mettre en sa protection et sauvegarde : à la charge par chacun des habitans dudit Dompnevoux de payer à S. A., sa vie durant, un quartel de froment, mesure dudit lieu. — 1594.

2. Récépissé des Srs de Lescure et Cussac de deniers à eux ordonnés pour une place de gendarme de la compagnie de S. A. Mgr le duc de Bouillon. — 1615.

3. Acte par lequel Marc de Courval, Sr du Marais, et Jean Pommier, demeurans en la paroisse du Couldray, près Saumur, s'obligent d'indempniser Jean de Préponssier, Sr d'Outremoncourt, de la somme de 300 l. qui avoit esté payée pour la descharge des logemens de gensdarmes de M. le duc de Bouillon. — 25 sept. 1621.

4. Sommation faicte à la requête de Me Jean Borderie, comme Procureur de S. A. Madame, à Me Pierre de Vienne, controlleur de Vissenchaux de Guyenne, de déclarer les personnes entre les mains desquelles il a mis des pièces d'artillerie qui appartenoient à feu S. A. Mgr, — laquelle artillerie avoit esté arrestée devant la ville de Libourne lorsqu'on la conduisoit à Castillon, duquel lieu elle fut conduite dans le château de Fronsac, et dudit chasteau amenés à Bordeaux par le dit de Vienne. — 19 avril 1628.

5. Inquisition secrète par le juge ordinaire d'Alingnac sur les plaintes rendues par les consuls et habitans dud. lieu, à cause des mauvais traitements des soldats de la compagnie du Sr de Galliac, capitaine au régiment de M. de Clermont. — 9 aoust 1635.

6. Information par le seneschal du vicomte de Turenne contre les chevaux-légers de la compagnie du baron de St-Aulaire, dont une brigade étoit conduite par Jean-Baptiste d'Arche, Sr de Sur, laquelle brigade auroit tué et blessé plusieurs habitans du village de S. Antoine, en y voulant loger de force. — 9 aoust 1635.

7. Copie de la déclaration faite par ceux du comté de Bourgo-

gne au duc Charles, afin qu'il voulut prendre le commandement des troupes impériales. *Signée* : le m^s de St-Martin, D. Gabriel de Tolède et d'Avalos, C. de Baufremont, le b^on de Scey, la Beaume St-Amour et quelques autres.—1637.

8. Copie de la commission de Mess. le duc d'Espernon et de la Valette pour les rations qu'ils demandent aux terres de Monseigneur. — Autre commission des mêmes aux villes es paroisses du vicomté en Quercy, pour la levée de xx soldats et le chef qui les conduira.— 12 juin 1637.

9. Information faite contre le Sr de Montan, capitaine, pour excès commis par ses soldats lors de leur logement dans les parroisses de S.-Hillaire et Chameyrac, vicomté de Turenne. — 20 mai 1638.

10. Chiffre pour les poudres à canon et bandoliers. — 1642.

11. Copie de la sauvegarde que Dom Francesco de Mello a accordée à M. Conart, du 13 décembre 1643. Pour exempter du logement des gens de guerre la maison de la Clairie, scituée à 2 lieues de Sedan, appartenant aud. Sr Comart, gentilhomme de S. A. le duc de Bouillon.— 13 déc. 1643.

12. Exemption du lieu d'Ussac, et ordre de loger 200 h. de réserve du régiment des vaisseaux à Boulzac, au lieu dudit Ussac. — 4 mars 1645.

13. Ordre pour le logement des gens de guerre et la route que doibt tenir la compagnie des chevau-légers de M. le duc de Candalle pour aller en Guyenne; — et au-dessous est un certificat du mareschal des logis comme ils ont logé à Brive. — 1645.

14. Deux informations faictes des désordres qui ont esté commis dans la parroisse de St-Bonnet, par les soldats du régiment de Gèvre. — 2 juillet 1646.

15. Touchant les violences et excès commis par les gens de guerre sur les terres de Mad^e l'abbesse de Jouarre (Port-à-Binson, Mareuil et Chastillon-sur-Marne). — Jouarre, 4 avril 1648.

16. Sauvegarde de S. A. Mgr le duc de Bouillon pour exempter du logement des gens de guerre la terre et seigneurie de Villevrart et paroisse de Neuilly-sur-Marne, appartenant à M. Dollu, demeurant à Paris. — 26 janvier 1649.

17. Lettres (cop.) de M. le prince de Conty, lieuten. général pour le Roi en Champagne et Brie, pour faire déloger sa compagnie du lieu de Charly, où il estoit logé, pour aller à Mont-St-Père et Chartreuve, etc. — 3 juin 1649.

18. Procès-verbal du dégast faict par les gens de guerre du Sr Bousquet de Chavanhac, dans les paroisses d'Ussac et Malencort, vicomté de Turenne (Brives, Bas-Limousin). — 6 février 1653.

19. Copie d'une sauvegarde de M. le marq. de St-Luc, général des armées du Roy, en faveur des communaultés et villages dépendant de la vicomté de Turenne, et de la Millière, avec plusieurs pièces y relatives. — 23 mars 1653.

20. Sauvegarde pour exempter des gens de guerre la maison de M. de Chabannes située à Tulle.— 3 juil. 1653.

21. Information par le juge ordinaire de la ville de St-Ceré, des désordres commis par les soldats du régiment de cavalerie de Chateaubriant, dans le lieu de Lentilhac et village de la Rauffie, paroisse de Fraissinhes. — 1653.

22. Déclaration des dehors que ceux de Bergen ont faits durant le siège.

23. Modelles pour dresser des passeports, certificats, commissions et quittances, le tout sur le fait de la guerre.

24. Avis donné par un nommé le Sr de la Roche pour le soulagement des bourgoys de Paris. Avec deux autres mémoires pour scavoir à peu près combien il y a de maisons dans Paris; combien il se pourroit lever d'hommes capables de porter les armes, et pour la nourriture du peuple. — *Sans date.*

25. Minute imparfaite de lettres d'anoblissement accordées par le Roy à Françoys Vachot, natif du viconté de Turenne, dans

l'estendue du Présidial de Brive, en considération des grands services par lui rendus à S. M. dans les emplois de la guerre.— *Sans date.*

(*Dépouillement du carton* M. 292).

2220. — *Pièces relatives au combat à outrance entre les sieurs Fendilles et d'Aguerre.* 1. Affirmation et depposition des maistres du camp, signé de leur main, qu'ils ont entendu le Sr Fendilles rendre l'honneur au Sr Daguerre.

2. Minute, signée de Monseigneur, de la patente qui a esté donnée au baron d'Aguerre contre le Sr de Fendilles. — Robert de la Marche, duc de Bouillon, comte de la Marck, seigneur de Sedan, Florenges, etc.

3. Procès-verbal du combat faict en la souveraineté de Sedan entre le baron d'Aguerre et Loys de Fendilles, en l'année 1549.

4. Avenir donné par Mgr le juge du combat de Daguerre contre de Fendilles, inséré au procès-verbal faict aud. jour.

5. Lettre faisant mention comme Monseig. Robert de la Marck, seigneur de Sedan, Floranges, Messancourt et Raucourt, terres souveraines que lui et ses prédécesseurs ont de toute ancienneté tenues en toute souveraineté de Dieu, nostre créateur, et non d'autre vivant en terre,— a donné acte à Claude Daguerre, baron de Vienne, le Chastel, comme il a esté vainqueur dans un combat qu'il a faict sur le territoire dudit Sedan contre Jacques de Fontaines, Sr de Fendilles, 29 août 1549.

6. Copie signée de la requeste présentée à Monseigneur par M. de Villemareul et Nicolas du Chastelet, seig. de Beauvilliers, pour informer de l'affaire du Sr Daguerre contre Fendilles.

7. Le Chastelet d'une part, et Jacques de Fontaines, Sr de Fendilles, d'autre, camp seur et libre en son lieu et ville de Sedan qu'il tient en souveraineté sur les limites du royaume de France, pour combattre de personne à personne à toute oultrance... A la

fin : collation a esté faicte à l'original de ces présentes par moy Guillaume Stasquin, Greffier et tabellion en la justice et seigneur souverain de Sedan, soussigné, cejourdhuy 21e jour de jr 1561. *Signé* Stasquin.

8. Dextrochère tenant, au moyen d'un annelet en fer, deux écus opposés. — *Gr. dessin aquarelle avec ce titre* : Ces deux écussons scavoir La Tour et le gonfanon d'Auvergne, ainsi joins, se voyent sur une pierre qui est au milieu du portail qui reste encore du fort chasteau de Montgacon, proche la ville de Maringues, qui fut démoli par ordre du Roi Louis XIII.

9. Estats, Rooles des monstres et quittances des sommes reçeues pour l'entretien des Troupes que S. M. avoit mis en garnison à Turenne, St-Céré et autres places, pendant la disgrace de M. Henry de la Tour, duc de Bouillon. — 1606.

(*Dépouillement du carton* M. 293).

2221. — 1. Acte par lequel Robert VI, comte de Boulogne et d'Auvergne, s'engage à payer 80 liv. par an, à Marie, sa sœur, laquelle vouloit entrer au monastère de Fontevrault, et ce pour tous les droits héréditaires que la dite Marie pouvoit prétendre. (Justel, preuves, page 81). — Du dimanche après l'Ascension, 1286.

Parchemin, 1 pièce.

2. Donation faite par devant Baratha, notaire de Riom, par Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, à Pierre-Morisse des châteaux de Botouargues et de Yssen de Senghas, appartenances et dépendances d'iceux. Donation à titre viagier. — Lundi après l'octave de St-Michel-Archange, 1311

Parchemin, 3 pièces.

3. Vidimus donné par le bailli de Montferrant d'une lettre de Pierre de Gardie, bailli royal d'Auvergne, du mercredi après la St-Pierre ès liens, 1329, attestant que par devant Géraud Bar-

baug, clerc-notaire de Riom, Robert, dauphin d'Auvergne, a mis son fils Hugues, chanoine de l'église cathédrale de Clermont, en possession des biens qu'il tenoit de sa feue mère Isabelle, dame de Jalinhet et de Trayteans. — Le mardi après la Toussaint, 1324.

Parchemin, 1 pièce.

4. Godefroid de Montgascon accense sans services et tailles y exprimé à Jehans Baneloy et Jehans Du Rieuf, la censive tenue par feu Estienne de Grant à Teuleyras au Mas de Grant Saingue (chatellenie de Rochessaigne). — 20 mai 1377.

Parchemin, 1 pièce.

5. Pierre Bonne reconnoît par devant le lieutenant du sénéchal d'Auvergne avoir reçu en exécution de l'accord précédemment passé devant ledit sénéchal du seigneur de Montgascon la somme de 160 livres. — 30 juillet 1390.

Parchemin, 1 pièce.

6. Accord passé par devant le sénéchal d'Auvergne entre Pierre Bonne, habitant de Montferrant, et Godefroid de Boulogne, seigneur de Montgascon, touchant la somme de 34 florins 10 clavenches et autres sommes dues par ledit seigneur audit bourgeois. — 10 mars 1390. V. St.

Parchemin, 1 pièce.

7. Par devant le lieutenant du sénéchal d'Auvergne Messire Pierre Chivat, chanoine de Miezat, se déguerpit de certaines terres appartenant à Marie de Boulogne, dame de Montgascon, fille et héritière de feu Messire Godefroid de Montgascon, dans les mains de son mari, Godefroid de La Tour. — Jeudi, 4 février 1405.

Parchemin, 1 pièce.

8. Lettre du roi Louis XI portant commandement à Dupont, maître des requêtes de l'hôtel, de continuer les criées et subhastations commencées au bourg de Montferrand des terres et seigneuries d'Aubusson, etc., faites à la requête des dits de la Tour et sa femme sur ledit de Beaufort, leur propriétaire, pour

paiement de 187 livres tournoi restant à eux dues de la dot de ladite Anne de Beaufort. — 21 novembre 1465.

Parchemin, 1 pièce.

9. Jacqueline de la Tour, fille de Godefroid de la Tour et sœur de Bertrand de la Tour, confirme la donation par elle faite à son frère Jean de la Tour, seigneur de Montgascon, de ses droits à la succession desdits Godefroid et Bertrand de la Tour, moyennant 250 liv. de rente. — 8 mars 1488.

Parchemin, 1 pièce.

10. Seconde lettre impêtrée par Monseigneur le comte de Boulogne pour parachever l'exécution commencée par Messire Jehan du Puy, lieutenant du bailli de Montferrand, avec le procès-verbal du lieutenant du châtelain de Montferrand, par lequel appert des grandes rebellions et assemblées faites par les habitants de Rochesaine. — 1469.

Parchemin, 4 pièces.

11. Appel interjeté par le comte de Boulogne et d'Auvergne, par devant la cour du Roy, de l'arrêt rendu par le lieutenant du bailli de St-Pierre-le-Moustier contre les manants habitant le mandement de Rochessaine, touchant certaine délivrance de biens à eux faite par ledit lieutenant. — Novembre 1469.

Parchemin, 4 pièces.

12. Cahier contenant plusieurs actes relatifs à la tutelle des enfants de Godefroid de la Tour par leur mère Anne de Beaufort. — 23, 24, 25, 27 juillet 1474.

Papier, 5 pièces.

13. Procès-verbal de l'ajournement fait par Robert Geneston, sergent du roy. — 15 janvier 1482.

Parchemin, 1 pièce.

14. Ajournement sur profit de défaut pour dame Anne de Beaufort, dame de Montgascon, contre Messire Charles de Beaufort, comte d'Alès. — 22 novembre 1482.

Parchemin, 1 pièce.

15. Louis XI ordonne au sergent ou huissier du parlement

d'assigner au premier jour du prochain parlement le châtelain de Montferrant pour défendre certain accointement par lui donné, dont avoient appelé le comte d'Auvergne et Anne de Beaufort, mère et tutrice de Jean et Godefroy de la Tour. 26 juillet 1483.

Parchemin, 1 pièce.

16. Procuration donnée par dame Anne de Beaufort, tutrice de Jean et Godefroy de la Tour à Antoine de Bonnefont, pour gérer les affaires de ladite dame. — 28 octobre 1483.

17. Donation entre-vifs, faite par Jean de la Tour, seigneur de Montgascon, à Madame Anne de Beaufort, en augmentation du douaire à elle constitué par son feu mari Godefroid de la Tour, père dudit seigneur 250 liv. de rente viagère. — 28 décembre 1433.

Parchemin, I pièce.

18. Arrêt du parlement, adressant au bailli de Montferrant touchant la réclamation faite par Anne de Beaufort à Jacques de Beaufort, seigneur de la Motte-Canillac, de la somme de 11,000 écus d'or et de 100 liv. de rente à elle donnée en dot par son père Louis de Beaufort. — 21 avril 1486.

Parchemin, 1 pièce.

19. Copie sur papier du testament de Jean de la Tour instituant son héritier universel son frère Godefroid de la Tour. — 26 juillet 1486.

20. Arrêt rendu entre Anne de Beaufort, veuve de Godefroy de la Tour et tutrice de Jean, Godefroy, Bertrand et Jacqueline de la Tour, leurs enfants, et le sieur de Canillac, comte d'Alès, qui condamne ce dernier à lui payer 100 liv. de rente à elle constituée par son contrat de mariage. — 14 août 1486.

1 cahier, papier.

21. Donation de Godefroid de la Tour à sa mère Anne de Beaufort de la châtellerie d'Emezat et des leides de Clermont moins l'usufruit qu'il s'en réserve, sa vie durant. — 5 mai 1489.

22. Assiette faite à Anne Roger dite de Beaufort, fille de

Louis de Beaufort, et veuve de Godefroy de la Tour, par son frère Jacques de Beaufort, de 100 liv. de rente constituées en dot à ladite Anne de Beaufort. — 17 mai 1489.

Parchemin et papier, 5 pièces et cahiers.

23. Marsal Barrier, clerc, châtelain de Rochessaine pour Monseig. Godefroy de la Tour renvoie à prochaine assise le procès pendant depuis longtemps par devant la cour de la châtellenie de Rochessaine entre le procureur dudit seig. et divers tenanciers d'icelluy. — 27 octobre 1489.

Parchemin, 1 pièce.

24. Lettres de Charles de Bourbon, évêque de Clermont, par lesquelles il permet à Anne de Beaufort, veuve de Godefroy de la Tour, d'avoir un autel portatif et de faire célébrer le service divin partout où elle se trouvera. — 20 décembre 1490.

Parchemin, 1 pièce.

25. Donation de Madame de Beaufort à Anne et Suzanne de la Tour du château d'Emezat et des leides de Clermont. — 29 avril 1497.

26. Lettres de revendition des seigneuries de Gouze et *Bulhon* faite par dame Anne de Beaufort à demoiselles Anne et Suzanne de la Tour, ses nièces en droite ligne, pour la somme de 7,000 livres. — 28 avril 1501.

Parchemin, 1 pièce.

27. Acte par lequel Anne de Beaufort, veuve de Godefroy de la Tour, confirme à Anne et Suzanne de Boulogne, dames de Montgascon, la donation par elle faite aux dites demoiselles, par acte du 29 juillet dernier, moyennant 1,000 que leur oncle Jean de la Tour devoit à la dit dame. — 27 janvier 1506.

Parchemin, 1 pièce.

28. Procuration pour Antoine Chavral, Pierre Garmynon, et autres sergents de Montgascon, tant comme sergents que à leur nom. — 19 juillet 1507.

Parchemin, 1 pièce.

29. Testament original sur papier de Anne de Beaufort,

veuve de Godefroid de la Tour, instituant ses héritières universelles Anne et Suzanne de Boulogne, filles de feu Godefroid de Boulogne, fils de la testatrice. — 8 octobre 1511.

30. Testament d'Anne de Beaufort, veuve de Godefroy de la Tour, ratifiant les donations faites précédemment par la dite dame. — 8 octobre 1511.

Papier, 4 pièces.

31. Jugement rendu touchant la cause de l'abbé de St-Geniès par le bailli de Montferrant. — 13 janvier 1512.

Parchemin et papier, 2 pièces.

32. Arrêt du parlement touchant l'appel interjeté par l'abbé de St-Geniès (diocèse de Clermont), touchant leur procès avec Antoinette de Polignac, veuve du feu seigneur de Montgascon, pendant par devant le bailli de Montferrant. — 14 avril 1512.

Parchemin, 1 pièce.

(*Dépouillement du carton* M. 294).

2222. — 1. Transaction particulière entre Gerauld de Rochefort, seig. de Murant et Emery de Montgascon, chanoine de Clermont, touchant 100 livres de Clermont, prêtées à Gerauld de Rochefort par Michel *Bardonii*, bourgeois de Riom. — Avril 1260.

Parchemin, 1 pièce.

2. Lettres d'accord entre le seig. de Rochesainne et le prieur du Moustier, touchant divers sujets de querelle qu'ils avoient l'un contre l'autre. — Vendredi après l'octave de St-Pierre et Paul, 1277.

Parchemin, 1 pièce.

3. Pièces relatives au procès pendant par devant le lieutenant de St-Pierre le Moustier entre le comte de Boulogne et d'Auvergne et ..... — Novembre 1457.

Parchemin, 5 pièces.

4. Acte de prestation de serment de tutelle à la personne et biens de dame Annette de Beaufort, fille et héritière de Monseig. Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, par devant Blanche de Gimel, sa mère. — 5 août 1444.

Parchemin, 1 pièce.

5. Ratification faite par Bertrand, comte de Boulogne et d'Auvergne, des articles de mariage de Godefroy de la Tour, son fils aîné, seig. de Montgascon, avec demoiselle Jeanne de Brézé, fille de Monseig. Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie et seig. de la Tour.— 2 septembre1459.

Parchemin, 1 pièce.

6. Dispense du St Siége pour le mariage de Monseig. Godefroy de la Tour et Anne de Beaufort. — 1460.

Parchemin, 2 pièces.

7. Le duc de Bourbonnois et d'Auvergne ayant mis arrêt sur le château de St-Germain des Fossez (châtellenie de Vichy) donné en 1454 par Jeanne de Chainguy à Guiot de Murol, Louis XI ordonne au sergent dudit duc de laisser ledit Guiot mettre opposition à cet arrêt. — 15 octobre 1463.

Parchemin, 1 pièce.

8. Vidimus de la donation faite par Monseig. le duc de Bourbonnais et d'Auvergne à frère Antoine Rocille, de l'abbaye du Bosquet, de la chapelle du Bosquet, sous obligation de certains services. — 19 juillet 1471.

Parchemin, 1 pièce.

9. Procès par devant le parlement de Paris entre maître Yvon Bravon, procureur de dame Anne de Beaufort, dame de Montgascon, et Jacques de Tourzel, chevalier, seigneur d'Alègre. — 1484.

Parchemin et papier, 6 pièces.

10. Procès par devant le lieutenant du bailli de Montferrant, entre l'avocat de Anne de Beaufort, veuve de Godefroy de la Tour, et Jacques de Beaufort, sieur de la Motte. — Vendredi, 7 juillet 1486.

Parchemin, 1 pièce.

11. Emancipation avec donation, faite par Agnet, vicomte de Turenne, de son fils aîné, François de Turenne, par devant Antoine de Rotis, avocat au parlement de Paris, et juge ordinaire de la vicomté de Turenne, à Turenne (diocèse de Limoges). — 14 janvier 1488.

Parchemin, 1 pièce.

12. Charles VIII ordonne à l'huissier du parlement de Paris de faire rechercher et punir les auteurs des violences commises à l'égard de Godefroy de la Tour dont les biens, la personne et la famille sont placés sous la protection spéciale du roy.—15 novembre 1495.

Parchemin, 1 pièce.

13. Procès en instance au palais entre Anne de Boulogne, veuve de Charles de Bourbon, comte de Roussillon, et Jeanne, fille naturelle de France : — Ordre du roy de lui faire bailler par divers notaires des lettres et titres à elle nécessaires dans le dit procès. — 12 mars 1510.

Parchemin, 1 pièce.

14. Jean de Montmorency, seig. de Bouillon et de Montgascon, époux de Anne de Boulogne, reconnoît avoir reçu bons et valables comptes de Jacques du Montel, capitaine de Montgascon, sur le fait de sa capitainerie. — 31 juillet 1515.

Parchemin, 1 pièce.

15. Cahier de parchemin contenant l'enquête faite sur le mariage d'Anne de la Tour, dame de Boulogne, et de François de la Tour, vicomte de Turenne, pour la cassation dudit mariage. — 10 mars 1517.

16. Lettre de Jehan Ebraud à Mme de Montgascon, contenant nouvelles du procès pendant en parlement entre elle et Monseig. d'Alègre. — Sans date.

Papier, 1 pièce.

17. Antoinette de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour, seig. de Montgascon, ayant vainement demandé à son frère, feu le vicomte de Polignac, le paiement de sa dot, obtient du roy

de se la faire payer sur l'héritage dudit vicomte. — 12 août 1519.

Parchemin, 1 pièce.

18. Montre faite à Gorny, près Metz, de cent lances fournies (99 hommes d'armes et 135 archers), étant sous la conduite du duc de Montmorency, connétable de France. — 21 avril 1552.

Parchemin, 1 pièce.

19. Ratification de la vente faite par François Robert de Liveyrac, chevalier de l'ordre du roy, bailli d'Auvergne, à Monseig. François de Noailles, évêque de Dax, de la terre de Noailles, moyennant 24,720 livres. — 3 septembre 1579.

1 cahier papier.

20. Lettres patentes de provision du roy de Navarre et Béarn de l'état et charge de premier gentilhomme de sa chambre, accordés à Henry de la Tour, vicomte de Turenne. — 24 décembre 1584.

Parchemin, 1 pièces.

21. Articles accordés entre Messieurs les députés de la part du roy et ceux de Monseig. le duc de ..... sur la suspension d'armes accordée par tout le royaume. — Sans date.

Papier.

22. Montre des soldats du régiment de Normandie. — 5 juin 1642.

Papier.

23. Généalogie de la famille princière de Bourbon. — XVIIe siècle.

XVIIe siècle, papier sur toile.

24. Plusieurs lettres adressées à Capot, lieutenant particulier d'Agen, relativement à l'administration des biens de la maison de Bouillon. — 1770-80.

Papier.

25. Liasse de papiers, lettres et mémoires, etc., relatifs à l'administration des biens de la maison de Bouillon. — XVIIe siècle.

26. Supplique de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon et d'Albret, et grand chambellan de France, adressée à M. de la Bourdonnay, intendant de Guyenne, touchant l'exécution de l'échange des principautés de Sedan et Raucourt contre le duché d'Albret. — Sans date.

Papier.

27. Brouillons, lettres d'affaires, papiers d'affaires, lettres diverses, suppliques au duc de Bouillon. — XVIIe siècle.

Papier.

28. Lettres et comptes à de Loman, secrétaire des commandements de Bouillon. — XVIIe siècle.

Papier.

29. Inventaire de récolte, comptes de fermiers, mémoires sur procès, suppliques au conseil du roy. — XVIIe siècle.

Papier.

30. Extrait des registres criminels de la sénéchaussée de Rouergue.

Papier.

31. Lettres déchirées, papiers sans valeur.

Papier.

32. Papier de la lettre écrite par M. de Joyeuse à M. de Lestrange. — Narbonne, 12 mai 1598.

« Monsieur, vous aurez veu par la letre que les depputés de la ville et du pays du Puy... »

Papier.

33. Lettre de la Lieuvre au duc de Bouillon. — Bourgoin, 25 février 1707.

« Monseigneur, vostre altesse ne trouvera pas mauvais que je luy donne avis .. »

Papier.

34. Comptes de fermages, calculs de récoltes, lettres adressées à Fabre, intendant du duc de Bouillon. — 1700-1707.

Papier.

(*Dépouillement du carton* M. 295.)

2223.— 1. Robert, seig. de la Chamelière, comte de Clermont, sa femme Adelaïde et leur fils Robert font une donation au chapître de St-André de Clermont, de l'ordre de Prémontré. — Vidimus donné par l'official de Clermont, l'an 1306, le mardi après l'Annonciation de la Vierge. — Juin 1248, dans la quinzaine de la Pentecôte.

Parchemin, 1 pièce.

2. Mémoire des sommes prêtées par le pape Clément VI et Guillaume Roger, comte de Beaufort et vicomte de la Motte, aux rois de France et à plusieurs princes de leur sang depuis 1345 jusqu'à 1355.

Papier, XIVe siècle.

3. Jean, comte de Sancerre, et sa femme Marguerite, donnent en mariage à Béraud, comte de Clermont, leur fille Marguerite, veuve de Gérard, seig. de Rays. — Mardi après la fête de St-Jean-Baptiste, 1364.

Cahier de papier.

4. Contrat de mariage entre Guy de Séverac et Jeanne, dauphine, sœur de Béraud, comte de Clermont. — 2 novembre 1364.

Papier, 2 pièces.

5. Quittance donnée par le prieur de St-Pierre de la Roche, maître de l'hôpital du monastère de St-Antoine (diocèse de Vienne), à Godefroy de Boulogne, seig. de Montgascon, de 32 setiers de froment, mesure de Marangues, qu'il s'étoit engagé à leur donner chaque année. — 22 septembre 1377.

Parchemin, 1 pièce.

6. Plainte portée par devant André, abbé de la Chaise-Dieu, contre Henri, évêque de Clermont, par Ponce Giraud, prêtre, procureur de Godefroy de Boulogne, seig. de Montgascon. — 1387, 20 septembre.

Parchemin, 1 pièce.

7. Demande de Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, contre Bertrand, comte de Boulogne et seig. de Tour. — 1441.

Parchemin, 1 pièce.

8. Jean Bouchet, lieutenant du bailli de St-Pierre le Moustier, envoie au parlement, en un sac, les titres et pièces du procès du comte de Boulogne et d'Auvergne. — 24 février 1457.

Parchemin, 1 pièce.

9. Reconnoissance de Panthaléon de la Tour à un cordonnier de la ville d'Aragon de la somme de 53 florins (monnoie de Provence). — 3 avril 1475.

Papier, 1 pièce (signature autographe).

10. Lettre du conseiller Guillaume de Paris, pour faire exécuter l'ajournement donné au comte de Boulogne et à Anne de Beaufort. — 28 mars 1478.

Parchemin, 1 pièce.

11. Par devant Marsal Barrier, notaire royal, Godefroy de la Tour, seig. de Trot, au nom et lieu de Jean de la Tour, seig. de Montgascon, son frère, vend à Jean Bellot, marchand d'Ambert, divers droits et rentes. — 19 juillet 1486.

Parchemin. 1 pièce.

12. Arrêt du parlement sur la requête du comte de Boulogne touchant son procès avec Antoinette de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour. — 6 juillet 1499.

Parchemin, 1 pièce.

13. Mémoire pour savoir à qui appartient la haute et moyenne justice de Casillac.

Papier, xve siècle.

14. Extrait de la production de Messire Bertrand de la Tour, chevalier, comte d'Auvergne, contre le comte de Clermont, dauphin d'Auvergne. — xve siècle.

Papier, 2 cahiers.

15. Procédure entre le comte de Boulogne et Madame de Montgascon, d'une part et les habitants de Rochesaine et Bouthonargues, d'autre. — xve siècle.

Parchemin, 2 cahiers.

16. Requête présentée au roi par Antoinette de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour, seig. de Montgascon. — 1505.

Parchemin, 2 pièces.

17. Arrêt rendu par le lieutenant du gouverneur du temporel de Clermont sur le débat pendant entre Anne de Beaufort, dame de Montgascon, d'une part et maître Antoine Marion, exécuteur de justice d'autre. — 1506.

Parchemin, 1 pièce.

18. Copie de sentence pour mettre Antoine de Landhat, protonotaire apostolique, abbé de Citeaux, contre demoiselle Antoinette de Polignac, dame de Montgascon. — 1509.

Papier, 1 pièce.

19. Lettre du roi Louis XII au bailli de Montferrant sur le fait d'une requête des religieux et couvents des Dominicains de de Clermont. — 8 mai 1513.

Papier copie.

20. Requête présentée à Jean de Montmorency et à sa femme Anne de Boulogne, par frère François Binet, correcteur général de l'ordre des Minimes. — 18 décembre 1514.

Parchemin, 1 pièce.

21. Testament des Antoine de la Tour, vicomte de Turenne. — 1521.

Parchemin, 1 pièce.

22. *Libertez et franchises du vicomté de Turenne.* A Paris, chez *André Cramoisy,* rue de la Harpe, *au Sacrifice d'Abraham,* MDCLXXXVIII, in-4°.

125 pages en triple exemplaire.

23 Discussion des arrets sur la question de franc-aleu dans la coutume de Vitry, pour les habitans de Damery et Cumières (Marne) contre le sieur le Vaillant. seig. de Damery.

1 cahier in-folio, imprimé, 24 pages.

(*Dépouillement du carton* M. 296.)

2224. — 1. Lettre de Robert VI, comte d'Auvergne et de Boulogne, donnant à sa sœur Mahaud, à l'occasion de son mariage, ses forteresses du comté de Forez. — Vers, 1291.
Parchemin, 1 pièce.

2. Acte en présence de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, relatif au mariage de Abert de Chalus et de Mademoiselle de Teinbronne. — Le mardi avant la Saint-Yves 1303.
1 pièce, parchemin mutilé.

3. Assiette faite par le procureur fondé de Louis, comte de Clermont, seig. de Bourbonnois, à Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, de 680 liv. de rente sur le château de Séverac, en à-compte de 1,000 liv. de rente dues par lui pour la dot de sa sœur Blanche, femme du comte d'Auvergne. — Mercredi après la St-Philippe et St-Jacques, 1307.
Parchemin, 1 pièce (preuves de Du Bouchet, 454).

4. Acte par lequel Jean Durand et Durand de Rochefort, héritiers de Guillaume de Rochefort, renoncent à toutes actions, demandes, procès, etc., qu'ils avoient intentés à Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne. — Le jeudi avant la Noël, 1311.
Parchemin, 2 pièces.

5. Acte par lequel Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, en considération des donations de Pierre Morisse, lui donne 6,000 liv., dont 3,000 payables à lui-même, 3,000 à sa femme ou à ses héritiers. — Lundi après l'octave de St-Michel, 1311.
Parchemin, 2 pièces.

6. Quittance donnée par Chatard de Maschala à Marie de Flandre, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, tutrice de ses enfants mineurs, de 6 liv. 16 sols, restant à payer sur 10 liv. 10 sous qu'elle lui devoit. — Jeudi après la St-Julien, 1326.
Parchemin, 1 pièce,

7. Lettres de Louis, duc du Bourbonnois, par lesquelles il

mande à Jean Ameil, châtelain de Chevroches, de mettre Bertrand de la Tour, seig. d'Oliergues en possession de tout ce qu'il lui avoit donné précédemment. — Vidimus de 1328. — 5 mars 1327.

Parchemin, 1 pièce.

8. Lettre de Philippe VI mettant en liberté certains hommes justiciables de la haute et basse justice de Marie de Flandre, comtesse de Boulogne, retenue par vertu de certaines commissions du roi. — 6 août 1329.

Parchemin, 1 pièce.

9. Robert comte de Clermont, reconnoît avoir reçu du receveur de Louis, comte de Nivernois la somme de 120 liv., à lui dues chaque un an à la St-Martin d'hiver. — Vendredi avant la fête de St-André, 1366.

Parchemin, 1 pièce.

10. Convention entre Aignon de la Tour, seig. d'Oliergues, fils et légataire universel de Bertrand de la Tour, son père, et Pierre de la Tour, clerc, frère du précédent, âgé de 15 ans, touchant l'héritage de leur père. — 5 août 1341.

Parchemin, 1 pièce.

11. Enquête pour le renouvellement des priviléges du vicomté ..... faite contre le procureur du roi, de Brives, à la requête de Anne de la Tour. — 15 octobre 1478.

1 cahier, papier.

12. Saisie faite à la requête d'Anne de Beaufort sur Jacques de Beaufort, des terres et château de la Motte, Brioude, etc., faute de paiement par lui de 8712 écus d'or et de 21 liv. de rente, à elle dues pour sa dot. — 2 octobre 1485.

3 cahiers, parchemin.

13. Procès entre les habitants de Chanteboube et ceux du Bouchet, et de la Roche. — XVIIe siècle.

Paquet, papier et parchemins

(*Dépouillement du carton* M. 297).

2225. — 1. Testament de Monseig. Aymeri de Montgascon, chanoine de Clermont. — Août 1278.

Parchemin, 1 pièce. (Du Bouchet, *Preuves*, p, 422.)

2. Testament de Jehan Roger de Bellevane. — 1336.

Parchemin, 1 pièce.

3. Donation de la vicomté de Turenne par Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, à son fils Raymond, à l'occasion de son mariage avec Marie, fille du comte d'Auvergne et de Boulogne. — 22 février 1375.

Parchemin, 1 pièce.

4. Renonciation par Béatrix de la Tour, fille d'Agne de la Tour, seig. d'Oliergues, et de Béatrix de Chalençon, en faveur d'Agne de la Tour et en présence de Guillaume de la Tour, doyen de l'église de St-Pierre de Clermont, ses frères, à toutes ses prétentions à la succession de ses parents, sous la réserve de 20 liv. de rente, que son dit frère Agne s'oblige à lui faire sa vie durant dans le prieuré de Comps. — 9 juin 1408.

Parchemin, 1 pièce.

5. Testament de Agne de la Tour, seig. d'Oliergues, mari de Béatrix de Chalençon, par lequel il institue ses exécuteurs testamentaires Guillaume de Chalençon et Geoffroy, seig. de Montmorin. — 1382, mardi après la Ste-Luce.

Parchemin, 1 pièce.

6. Lettre d'affaires de Rochefort Dubourg et autres à Monseig ..... « Monseigneur nous avons veu et qu'il vous a pleu nous « rescripre » « à Yssoire, ce XXVIIe jour d'octobre.» — XVe siècle

Papier, XVe siécle.

7. Fondation d'une vicairie au château de Turenne sur les dîmes errantes de St-Hilaire de Liveyrac, instituée pour trois messes la semaine, par Guillaume Roger, comte de Beaufort, vicomte de Turenne. — 15 octobre 1417.

Parchemin, 1 pièce.

8. Partage des biens de Jeanne de Mercœur et de Pierre Palmeysson de Turenne. — Février 1418.

Parchemin, 1 pièce,

9. Curatelle de Madame Anne de Beaufort, pour être mariée avec Monseig. Anne de la Tour, par laquelle Vigier, écuyer est son curateur. — 18 mars 1448.

10. Testament de Guillaume de la Tour, évêque de Rodez et patriarche d'Antioche, instituant son légataire universel, son neveu Agne de la Tour, vicomte de Turenne, et faisant sonn exécuteur testamentaire Bertrand de Chalençon, évêque de Rodez; — avec le codicile du même évêque. — 22 novembre 1469.

Parchemin, 1 pièce.

11. Assignation par Guillaume et Aymeri de Montaud, frères à Blanche de Gimel, veuve d'Aymeri de Montaud, fils du dit Guillaume, de 120 liv, de rente, données en dot à ladite Blanche. — 4 août 1473.

Parchemin, 1 pièce.

12. Brouillon de la procuration de Bertrand de la Tour à Pierre de Cios pour la mise en liberté de Claude de Montaigu. — xve siècle.

Parchemin, xve siècle.

13. Claude de Montaigu, fiancé de Louise de la Tour, sœur de Bertrand de la Tour, étant retenu à Beaucaire, comme caution des dettes de Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, est mis en liberté par l'entremise de Pierre, chevalier, seig. de Cios, au diocèse de Clermont. — xve siècle.

Papier.

14. Autre pièce relative à la délivrance de Claude de Montaigu. — xve siècle.

Papier.

15. Transaction entre le seig. de Hautefort, agissant pour sa femme Marie de la Tour, et Antoine Ier, seig. de la Tour, son

beau-frère, au sujet des droits que ladite dame peut avoir sur les biens de ses parents. — 2 décembre 1501.

Parchemin, 1 pièce.

16. Manifeste du cardinal de Bouillon sur sa disgrâce auprès du roy. — XVIIe siècle.

Papier, cahier de 48 pages.

17. Extraits de l'inventaire des titres de la maison de Bourbon.

Papier, 3 feuillets.

(*Dépouillement du carton* M. 298.)

2226. — 1. Echange entre Pierre Maurice, seig. de Rochesaine, et Pierre Mareschalm, chevalier des diocèses du Puy et de Lyon. — Dimanche avant la fête de St Yllidius, 1287.

Parchemin, 1 pièce.

2. Accord entre Eblon, abbé de la Chaise-Dieu, et Pierre Maurice, seig. de Rochesaine, sur leurs différends, touchant la justice et la possession de Fornols. — 5 juin 1280.

Parchemin, 1 pièce.

3. Jean Aymon, bourgeois de Clermont, reconnoît à Peroche, damoiseau de Chizel, procureur de Pierre Maurice, seig. de Rochesaine, que celui-ci l'a satisfait sur toutes ses dettes. — Vendredi après la St-Laurent, 1306.

Parchemin, 1 pièce.

4. Dénombrement des fiefs de Rochesainne St-Bonnet et autres lieux, mouvant de Monseig. de Clermont. — 1311.

Parchemin, 1 pièce.

5. Donation de Pierre Maurice de Rochesainne à son cousin Odiron de Rochefort, des terres et châteaux de Rochesainne, St-Bonnet, de Nouvaselle et St-Amans. — Mercredi après l'Annonciation, 1320.

Parchemin, 1 pièce.

6. Contrat de mariage d'Anne de la Tour, seig. d'Oliergues, et de Catherine de Narbonne. — Août 1341.
Parchemin, 1 pièce.

7. Dispense du pape Clément VI en faveur du mariage de Jeanne de Turenne, fille de Guillaume Roger, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, et de Louis de Forez, fils de Guy, comte de Forez. — 3 février 1351.
Parchemin, 1 pièce,

8. Emancipation par Guillaume Roger, comte de Beaufort, de son fils Roger, âgé de 18 ans. — 26 mars 1360.
Parchemin, 1 pièce.

9. Rappel de la vente faite par Mathieu de Boysse et sa femme à feu Guillaume Maurice, damoiseau, seig. de Rochesaine, de différents droits et rentes pour la somme de 25 liv. — Mercredi après l'Epiphanie, 1373.
Parchemin, 1 pièce.

10. Inventaire des biens restés du décès de Madame Marguerite de Turenne, veuve de Jean, seig. de la Clarte. — 1er octobre 1414.
1 cahier de papier.

11. Procuration donnée par Isabeau, dame de Vendac, à Robert, comte de Ventadour, pour faire et gérer ses affaires lorsqu'il s'en présenteroit. — 16 juillet 1429.
Parchemin, 1 pièce.

12. Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, et Godefroy de la Tour, seig. de Montgascon, son frère, cassent et révoquent un article du contrat de mariage conclu entre Godefroy de la Tour et Antoinette de Polignac. — 25 mai 1466.
Parchemin, 1 3ièce.

13. Quittance de 8,000 écus donnés par Monseig. de la Tour pour le mariage de Madame Louise, sa sœur, avec Claude de Montaigu. — xve siècle.
Papier, xve siècle.

14. Signature en cour de Rome : — Requête de Jean de

Montmorency, de Anne de Boulogne et de Anne de Montmorency et de leurs enfants demandant à jouir de certains priviléges ecclésiastiques, à eux concédés par le pape. — 1514.

Parchemin, 1 pièce.

15. Création des tuteurs de M. de Turenne. — 1560.

Cahier de papier relié et enfermé dans un parchemin.

16. Testament de Gilles de la Tour. — 1566.

1 cahier papier.

17. Liste des sommes léguées à diverses personnes par le testament de Jean de Montgascon. — XVIe siècle.

Papier, 1 cahier.

18. Inventaire des meubles du château de Turenne. (11 septembre 1640.)

Inventaire des meubles de Turenne. (21 et 26 juillet 1615.)

Mémoire des meubles qui sont à Langeays. (8 novembre 1641.)

Cahier de papier dans une chemise de parchemin.

19. Recueil de factums et pièces imprimées, relatives au procès du duc d'Albert et du duc de Bouillon.

a. Testament de Henry de la Tour de 1613.

10 pages.

b. Mémoire pour M. le duc de Bouillon, demandeur, en règlement de juges contre M. le duc d'Albret, son fils deffendeur, par Maboul, maître des requestes, rapporteur.

12 pages.

c. Mémoire pour M. le duc d'Albret.

28 pages.

d. Factum pour M. le duc d'Albret.

12 pages.

e. Réponse pour M. le duc de Bouillon.

12 pages.

f. Autre factum sans titre.

9 pages.

g. Factum pour M. le duc de Bouillon.
15 pages.

(*Dépouillement du carton* M. 299).

2227. — 1. Emeri de Chateauneuf recommande à son frère Hugues d'Arcis porteur de la lettre.—Bidagues, 24 août (XIVe siècle).
Papier,

2. Donation par Pierre de Bourbon à Messire Charles de Gaucourt de l'usage du bois mort dans ses forêts. — 20 mars 1480.
Parchemin, 1 pièce.

3. Deux pièces mutilées sur parchemin XIVe siècle, dont l'une, une feuille de registre sans suite et l'autre un procès-verbal.

4. Défaut obtenu au grand conseil par le comte Bertrand d'Auvergne contre le procureur du roi au parlement de Toulouse. — 18 avril 1486.
Parchemin, 1 pièce.

5. Papiers de dépenses tant ordinaires que extraordinaires faites à Tour par le vicomte de Turenne, depuis le 24 mai 1532 jusqu'au 5e juin 1532.
1 cahier, papier.

6. Lettre à la vicomtesse de Turenne : « Madame, il vint ar (hier) soir ung des gens... » — Lyon, 23 août 1555.
Papier.

7. Lettre à Mme de Turenne, signature illisible : « Madame, je « vous ayt tant hoffancée ne faisant mon devoir. » — XVIe siècle.
Sans date, XVIe siècle.

8. Quittance de vingt écus donnés au vicomte de Turenne.— 7 août 1542.
Papier, 1 pièce.

9. Testament de Messire Galliot de la Tour, seig. de Limeuil, instituant son légataire universel Henri de la Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, son cousin. — 8 février 1588.

Copie du XVIe siècle sur papier.

10. Lettre de Jean Brunel à l'aumônier de Mlle de Montgascon. — 19 février (XVIe siècle).

Papier, 1 pièce.

11. Lettre d'affaires au maréchal de Bouillon : « Monseigneur, j'ay receu les vôtres. » — 18 mai (XVIIe siècle).

Papier, 1 pièce, XVIIe siècle.

12. Ecrit contre le sieur de Parlerue, touchant les dîmes de St-Ignat. — XVIe siècle.

Papier, 1 pièce.

13. Copie du XVIIe siècle, sur papier, de la confirmation par Henri de la Tour, vicomte de Turenne, du don fait par son père, François de la Tour, à François la Barge, capitaine de 50 lances du roi, de la charge de bailli d'Oliergues.

14. Lettre de de Montenaut. — Sans date.

« Monseigneur, je demande très humblement pardon à vostre Altesse « *se j'ause* l'importuner... »

Papier, 1 pièce.

15. Estat des châtellenies qui composent la vicomté de Turenne, du nombre des paroisses dépendant de chaque châtellenie, et du nombre de feus dont chaque paroisse est composée. — XVIIe siècle.

Cahier de papier de 16 pages, XVIIe siècle.

16. Note de harnachements et d'armes fournis au vicomte de Turenne. — 26 mars (sans année).

Papier, XVIe siècle.

17. Fragments de lettres du XVIIe siècle, dont une à Lomeau, serviteur du duc de Bouillon.

Papier.

18. Acte du parlement sur le procès pendant entre le duc de Bouillon et le duc de Noailles. — 31 août 1618.

Parchemin, 1 pièce.

19. Deux pièces relatives au procès entre le duc de Bouillon et le duc de Noailles. — Mars 1621.

20. Lettre de Régin au maréchal de Bouillon. — 2 novembre 1623.

« Monseipneur, j'ay sceu par plusieurs personnes de ce pays, et mesme par autruy... »
Papier.

21. Lettre des députés de l'état des nobles des pays de Liége et comté de Looz au duc de Bouillon. — Liége, 31 janvier 1654.

« Monsieur, nous avons rescu celles qu'il pleu à vostre Excellence... »
Papier original.

23. Papier sur les Etats du Limousin de 1639, 1661, 1676 et les impôts de la province.

Papier, plusieurs pièces.

24. Administration de biens, mémoires, suites de quittances. XVIIe siècle.

Originaux et copies sur papier.

25. Lettre de Philippe Lorris au duc de Bouillon. — XVIIe siècle.

« Monseigneur, Il y a longtemps que j'ay eu la bonne volonté... »
Papier.

26, Mémoires des charges dues par diverses seigneuries. — XVIIe siècle.

Papier, XVIIe siècle.

27. État des officiers du régiment de M. le baron de Montpezat. — XVIIe siècle.

Papier, 1 pièce.

28. Lettre de Brunel au duc de Bouillon.—Clermont, 1er mars 1690.

« Vostre Altesse ayant accordé à maistre Ligier Brunel, mon oncle...»
Papier, 1 pièce.

29. Comptes et quittances, contrats d'affermage. — XVIIe siècle.

Papiers, XVIIe siècle.

30. Discours pour l'ouverture des États de la vicomté de Turenne. — 1703.

Papier.

31. Lettre d'un monsieur Chambre à Favre, intendant général du duc de Bouillon. — 1706.

Papier.

32. Papiers et lettres pour la garde du duché de Bouillon: — 1709.

33. Lettre à M. Linotte, à l'hôtel de Bouillon. — 1740.

« Monsieur, il fait à Navarre... »
Papier.

34. Lettre de M. de la Renaudie au duc de Bouillon. Il assure son altesse de son attachement pour elle dans les affaires que M. de Noailles lui suscite dans la vicomté. — 16 février 1708.

Papier.

35. Lettre de M. Dufour au duc de Bouillon. — Clermont, 7 février 1708.

« Monseigneur, aussy tost que j'ay sceu... »
Papier.

36. Fragments de lettres d'un certain Delasserre à Monseig. le duc de Bouillon. — Turenne, 16 et 23 février 1703.

2 pièces, papier.

37. Lettre à l'intendant Favre. — 1717, août.

« Monsieur, je me suis donné l'honneur de vous écrire... »
Papier, 1 pièce.

38. Lettre du curé du Peiron au cardinal de Bouillon pour le féliciter de sa nomination au titre de cardinal. — 1738.

Papier, 1 pièce.

39. Lettre d'un certain Jean Brunel à l'aumônier de Mlle de Montgascon. — 28 février (sans date).

« Très cher seigneur et frère, com ainssi j'ay reçeu... »
Papier, XVIe siècle.

40. Pièces sur papier, extraits modernes, notes généalogiques, travaux de du Bouchet.

41. Dessins de sceaux équestres, transcriptions de légendes (maison de la Tour). Transcriptions d'anciennes pièces pour l'ouvrage de du Bouchet.
8 cahiers de papier.

42. Précis pour le sieur de Lama contre le procureur général de l'ordre de Malte, au grand prieuré de Toulouse. — 1783 et suivantes.
Imprimé.

43. Généalogie des seigneurs d'Oliergues, de la Tour, etc.
Papier, XVIIe siècle.

44. Mémoire des contrats de mariage de la maison de Montmorin, etc., adressés à du Bouchet.

45. Transcription d'une partie de la chronique de Maillezais et d'autres chroniques.
Papier, XVIIe siècle.

46. Extraits du cartulaire de Cluny, cotes de pièces, extraits d'archives, notes historiques, traduction de pièces.
siècle.
Papier, XVIIe siècle.

47. Lettre à du Bouchet. » Signé : de Rosne (?).
« Monsieur, je commence à revisiter mes historiens italiens... »

48. Généalogies et dates historiques du XVIIe siècle.

49. Papier de régie sur la restitution demandée aux domaines par les enfants d'un certain Dijon.
Plusieurs pièces, papier.

(*Dépouillement du carton* M. 300).

2228. — 1. Lettres du lieutenant du bailli d'Auvergne mettant et maintenant Agne de la Tour dans tous ses droits et possessions. — 18 août 1402.
Parchemin, 1 pièce.

2. Lettre de Benoît XIII, adressée aux chantres de l'église de Limoges, donnant un canonicat dans ce dernier diocèse à Guillaume de la Tour, clerc du diocèse de Clermont. — 2 des Ides de mars 1406.

Parchemin, 1 pièce.

3. Procuration de Guillaume de la Tour à diverses personnes. — 5 juin 1406.

Parchemin, 1 pièce.

4. Donation par Béatrix de Chalançon, veuve de Agne II de la Tour, à son fils Guillaume de la Tour, de 3,500 livres montant de son douaire et 50 livres de rente. — 13 août 1416.

Parchemin, 1 pièce.

5. Bref de l'évêque d'Albano, légat du pape, relevant Béatrix de Chalançon, dame d'Oliergues, de son vœu de pèlerinage à Saint-Jean de Galice. — 1418.

Parchemin, 1 pièce.

6. Confirmation par Béatrix de Chalançon, à son fils Bertrand, de la donation de 3,500 écus d'or, autrefois à elle constitués en dot. — 11 février 1419.

Parchemin, 1 pièce.

7. Procuration de Guillaume de la Tour pour le procès pendant entre lui et Bertrand de Turenne, seigneur d'Oliergues. — Lundi, 28 juin 1421.

Parchemin, 1 pièce.

8. Procuration de Bertrand II, seigneur d'Oliergues, au sire du Bouchet et autres. — 16 juillet 1421.

Parchemin, 1 pièce.

9. Contrat de mariage de Bertrand II, seigneur d'Oliergues, et de Marguerite de Beaufort. — 20 juin 1423.

Parchemin, 1 pièce.

10. Procuration de Bertrand II et de Mme de Beaufort, sa femme, à François du Bouschet, pour continuer le procès pen-

dant entre eux et le frère de la dite dame, Pierre de Beaufort. — 15 avril 1424.

Parchemin, 1 pièce.

11. Permission accordée par Martin V à Béatrix de Chalançon, femme d'Agne II, d'avoir un autel portatif. — Décembre 1426.

Parchemin, 1 pièce.

12. Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, reconnoît devoir à Berthous Quaytapa 43 livres. — 20 février 1431.

Parchemin, 1 pièce.

13. Acte de partage passé par devant le châtelain de Murat pour l'évêque de Rodez, seigneur du lieu. — 5 août 1436.

Parchemin, 1 pièce.

14. Pièce pour la succession de Marguerite de Beaufort, dame d'Oliergues. — 1437.

Parchemin, 1 pièce.

15. Contrat de mariage de Bertrand II, seigneur d'Oliergues, et de Annette d'Apchon, dame de Fontanges. — 30 juin 1439.

Parchemin, 1 pièce.

16. Procuration donnée par Jean Raigot, fondé de pouvoirs de Guillaume de la Tour, aux dénommés au dit acte. — 15 décembre 1454.

Parchemin, 1 pièce.

17. Donation par Guillaume de la Tour, évêque de Rodez, à Agne de la Tour, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, de ses possessions au château et terres de Murat, etc., sous réserve de l'usufruit. — 20 mai 1457.

Parchemin, 1 pièce.

18. Plainte portée par devant le lieutenant du bailli de Montferrant par Agne de la Tour, vicomte de Turenne, contre Charles de Bourbon. — Sans date.

Cahier de papier, xve siècle.

19. Contrat de mariage entre Simon Fageot, écuyer, et Louise

de Neuvelet, fille de Claude de Neuvelet, seigneur de Bray. — 1er février 1548.

Parchemin, 1 pièce.

20. Copie du roole et estat des officiers de la mayson du Roy Henry II, signé de sa main et de M. Cosme Clames, secrétaire de ses finances, fait à Amboise le 15 mars 1555 et fini le 31 décembre 1556.

Extrait du XVIIe siècle, papier.

21. Testament du fils aîné de Faucher, de son vivant lieutenant du juge de Turenne. — 12 août 1636.

Cahier de papier, copie.

22. Copie du testament de Mme de Nemours, morte en 1707. — 1681.

Papier, copie.

23. Généalogie de la maison de Chastillon, en Bazais et Jaligny.

Papier, XVIIe siècle.

24. Généalogie de la maison de Chasteau-le-Perron, en Bourbonnois. — Ecartelée d'or et de gueules. — 1221-1334.

Papier, XVIIe siècle.

25. Mémoire généalogique des descendants de Pierre de Lascaris.

Papier, XVIIe siècle.

26. Généalogies des vicomtes de Bruniquel, des comtes de Montferrant, des seigneurs d'Alègre, des sires de Beaujeu, des vicomtes de Thiers.

Papier, XVIIe siècle.

27. Généalogie des comtes d'Auvergne, envoyée à du Bouchet, à Paris.

Papier, 1 pièce, XVIIe siècle.

28. Examen de l'opinion de M. du Bouchet, qui prétend que le temps répugne à ce que Bernard d'Auvergne, fils d'Agfray, premier comte d'Auvergne, soit le père de Géraud, premier sei-

gneur de la Tour, ainsy que l'a avancé M. Justel, dans son histoire généalogique de la maison d'Auvergne.

Gros cahier de papier, XVIIe siècle.

29. Copies de pièces, notes sans ordre prises par du Bouchet pour son histoire; notices historiques sur quelques-uns des membres de la maison de la Tour.

Papier.

30. Inventaire du trésor des chartes d'Oliergues, 1656 et 1660.

1 cahier papier, 31 feuillets écrits.

31. Carta fundationis seu donationis monasterii Sancti-Stephani Nivernensis. — 1097.

Imprimé du XVIIe siècle.

32. Fragment sur l'histoire du XIVe siècle.

4 pages papier, XVIIe siècle.

33. Accord par devant la cour de la Tour entre Raoul de Penne et son frère Guillaume, touchant la succession de leur frère Pierre de Penne, doyen de Sainte-Marie d'Ourseval. — Lundi après la Saint-André, 1319.

Parchemin, 1 pièce.

34. Bohécia de Broue, fille du feu seigneur de la Roche, se déclare satisfaite du paiement de sa dot par l'assignation à elle faite par son frère Bertrand de la Roche. — Dimanche après la Saint-Michel, 1348.

Parchemin, 2 pièces.

35. Mariage entre Adhémard de Barmonts et Marguerite de Chaumuhiac. — Lundi après l'octave de la Purification de la Vierge, 1352.

Parchemin, 1 pièce.

36. Promesse de mariage entre Renaud du Pont, vicomte de Carlades, et Éléonore de Beaufort, fille de Guillaume Roger, vicomte de Turenne. — 7 août 1355.

Parchemin, 1 pièce.

37. Consentement du dauphin Charles, régent du royaume, au mariage de Renaud de Pont et d'Alionne, fille du vicomte de Turenne. — 1358.

Parchemin, 2 pièces.

38. Partage entre Guillaume et Jean de Barandulh et leur oncle Gérard de Barandulh de la succession du père desdits Guillaume et Jean. — 13 avril 1359.

Parchemin, 1 pièce.

39. Donation par Catherine de Narbonne, femme d'Agne de la Tour, à son fils, Agne de la Tour, de 7,000 florins d'or, partie de sa dot. — 16 février 1373.

Parchemin, 1 pièce

40. Contrat de mariage de Agne de la Tour, IIe du nom, et de Béatrix de Chalançon. — 16 février 1373.

Parchemin, 1 pièce.

41. Émancipation par Agne II de sa fille Isabeau. — 17 octobre 1391.

Parchemin, 2 pièces.

42. Comptes rendus à Hugues de la Tour, seigneur d'Oliergues, des revenus de la châtellenie de Crozat.

Parchemin, 1 pièce.

43. Assignation de la dot de Éléonore de Beaufort, dame de Beaujeu, par son mari, Édouard de Beaujeu, soit 13,000 florins de dot et 3,000 de joyaux. — Vidimus de 1400. — 14 août 1391.

Parchemin, 1 pièce.

44. Accord entre le duc de Bourbon et Éléonore de Beaufort, dame de Beaujeu, touchant la somme de 13,000 florins, à elle légués par le feu seigneur de Beaujeu.

Parchemin, 1 pièce.

LES MANUSCRITS

De la Bibliothèque du Louvre.

Deuxième article. — Série F.

2230. Opuscules du droit françois, recueillis des ordonnances, coutumes et historiens françois. 1 vol. sans date. — F. 6.

2231. Histoire de France, 3e race, par CORDEMOY. Manuscrit sur pap. de 484 p., orné du port. de Louis XIV et d'un joli dessin. 1 vol. in-fol. — F. 22.

N° 2477. Catal. de Chardin.

2232. Éphémérides françoises, par Parctelaine. 1 v. gr. in-4. — F. 36 [1].

Antoine Quatresous de Parctelaine, né le 30 oct. 1786 à Epernay, mort le 19 mai 1835, auteur d'une histoire de la *Guerre contre les Albigeois*, Paris, 1833, in-8, et d'un grand nombre d'ouvrages dramatiques et autres restés inédits.

2233. Lettres et confirmations de donation de Charles le Chauve, de juin 855 et d'oct. 876. 2 portef. In-fol, avec sceaux. — F. 106[1].

Ces documents faisoient autrefois partie des archives du départ. de l'Aude; depuis 1732 jusqu'en 1826. A cette époque, ils furent offerts au roi Charles X. — Le diplome de Charles le Chauve au monastère de Sainte-Marie d'Orbière-la-Grasse en 833, a été publié dans le tome 3 des Annales bénédictines, p. 670. — Le diplome du même prince en faveur de la même abbaye de l'année 876, publié dans le même ouvrage, p. 681, et dans le *Gallia Christiania*, t. VI, p. 418.

2234. Inventaire du Trésor des Chartres du Roi : — Paris, Orléans, Bourgogne, Brie, Picardie, Normandie et Bretagne. 2 v. in-fol. — F. 108.

2235. Contrats de mariage des Rois de France, Princes, etc., de 1258 à 1626. — Fol. 109.

2236. Edit du Roi Louis XV, portant création d'une noblesse mi-

litaire et déclarations, interprétations dudit édit, le tout signé de la main du Roi, par M. Sées Parcheoir. 1 vol. pet. in-fol. — F. 113.

2237. Garde royale, situation au 1er janvier 1816. 1 v. pet. in-fol. F. 117-117 *bis*.

2238. Recueil de chansons historiques, vaudevilles, depuis 1690 jusqu'en 1730. 2 v. pet. in-8. — F. 136 [2].

Acquisition faite à la vente Morel de Vindé.

2239. Recueil Joursanvaux. Aumônes, gages et gratifications donnés par divers Princes et notamment par les ducs d'Orléans à diverses personnes et à divers titres : Pauvres, étrennes, rois de la fève, roi des Ribauds, filles de joie, fols de cour, meneurs de bêtes, farceurs et joueurs de personnages de 1356 à 1548. 1 vol. in-fol. — F. 145[2].

Acquisition Joursanvaux. *Voy*. notre notice aux *documents*.

2240. Recueil Joursanvaux. Inventaires de livres, tapisseries, meubles, constructions de navires, achats, écritures, traductions, reliures, enluminures, gages, gratifications, pensions, priviléges à des bibliothécaires, libraires, précepteurs, étudians, gens de lettres, imprimeurs, de 1318 à 1765. 1 vol. in-fol. — F. 145[2].

C'est de ce recueil et du suivant que nous avons tiré les pièces que nous donnons dans la partie des Documents de la présente livraison.

2241. Recueil Joursanvaux. Dépenses des duc et duchesse d'Orléans (achats, dons, gages, pensions, voyages des rois Charles VI, Louis XII, François Ier et des reines leurs épouses : — de Louise de Vaudémont, épouse de Henri III. — Aide en Poitou pour le Dauphin, fils de Charles VII. — Bijoux engagés pendant la captivité du duc d'Orléans, etc., de 1341 à 1648. — F. 145[5].

2242. De la translation de l'Empire d'Occident ès mains de Charlemagne. 1 v. in-fol. — F. 154.

Acquisition Joursanvaux.

2243. Généalogie de la maison de France, depuis saint Louis jus-

qu'à Louis Dauphin, né en 1661. (F. ferrarois, *invenit pinxit et scripsit*, vers 1673.) — F. 158².

Manuscrit sur vél., monté sur soie et formant un rouleau de 14 p. de long sur 20 pouces de large, il est orné de 12 portraits peints, de rois, princes, de blasons et de cartouches en or et en couleur.
Offert au Roi Louis XVIII, par le libraire M. Royer.

2244. Chambres de Justice de 1315 à 1624. 1 vol. in-fol. — F. 169.

2245. Mémoires de Paris sous Charles VI et Charles VII, par un docteur en theologie, de la maison de Navarre : précédés de la bataille de Liége 1 vol. in-fol. en veau. — F. 173.

2246. Procès de la justification de l'innocence de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, 1456. — F. 176.

Faisant partie du Recueil de Saint-Genis.

2247. Miscellanea sur les affaires du temps, 1355 à 1689. 1 v. in-fol. — F. 191.

Nous y avions distingué les matières suivantes :

1. Procès de la Pucelle d'Orleans. — Extrait d'une histoire manuscrite des Archeveques de Reims.

2. Extraits du Procès de la même : Ex Interrogationibus.

3. Faits particuliers pour canoniser et louer la Pucelle d'Orléans, recueillis en 1623.

4. Lettre de J. Calvin au Consistoire de Bloues (Blois), du 30 janv. 1562.

5. Copie de la lettre du Grand maitre de Malte sur la naissance de l'Antechrist (en italien), du 21 aout 1609.

6. Lettre du Roi François Ier à madame de Savoie, sa mère, quant il fut pris prisonnier.

C'est la célèbre lettre écrite après la bataille de Pavie : donnée le jour même de son arrivée en communication au *bureau de la Cour* du Parlement de Paris. L'écriture en est du temps et cette copie peut tenir lieu de l'original, que l'on croit perdu, aussi croyons-nous devoir la reproduire. (*Voy.* aux Documents.)

7. Manifeste de M. le Prince de Condé contre M. de Sully, 1609.

8. Reponse de M. de Sully au manifeste du Prince de Condé, 1609.

Ces deux pièces ne sont point indiquées dans le P. Lelong.

9. Sommation faite par les Ambassadeurs du Roy (Henri IV) au Prince de Condé etant en Flandres, avec sa reponse, et Protestation, 16 fevrier 1610.

10. Pasquil, appelé le Puritain, fait en dérision des Huguenots et du Roy d'Angleterre, 1611.

11. Histoire d'une sorcière qui recuse le Parlement de Provence, 1611.

12. Interrogatoire de J. Michel magicien, condamné à être brûlé par jugement du Présidial de Bourbonnais, 1623.

13. Interrogatoire d'un fou (François Davant) qui disoit avoir le St Esprit, 21 mars 1645.

14. Relation de la mort de Monaldeschi, 1656.

Elle me paroit différer en quelques points de celle de Lebel. Nous en avons une copie.

15. Etrennes pour le duc d'Enghien, par C. de Marigny. Francfort, 1er janvier 1658 (Imprimé).

2248. Chroniques des Rois de France allant jusquà Louis XII. 1 vol. in-4, goth. — F. 193.

Manuscrit sur vélin du xve siècle, orné de deux miniatures et lettres initiales, peintes en or et en couleur.

2249. Collection de Lettres écrites à François Ier et à d'autres rois. 1 v. in-fol. — F. 195.

Nous ne pouvons plus citer de ce précieux recueil que les pièces suivantes, que nous avons fait copier dans le temp2, pour la bibliothèque de M. le comte Combaud d'Auteuil.

1. Le duc d'Alençon a la Royne mere. « Il lui renvoye Combaud pour en disposer comme elle l'entendra. — F. 195, fol. 403.

« Mad., St-Léger et Sourdis sont arrivés en un même temps. — Quant à Combaud... »

2. Francois, duc d'Alencon, a la Royne sa mere. — F. 195, fol. 407.

« Mad., ayant entendu par le Sr de Combaud... »

3. Francois, duc d'Alençon, au Roi son frere. Protestations de dévouement. — F. 195, p. 440.

« J'ay reçu la lettre qu'il vous a pleu m'écrire par Combaud...»

4. Francois, duc d'Alençon, au Roy son frère. Il lui recommande, par Combaut, la délivrance de quelques gentilshommes qui lui sont dévoués et arrêtés sans cause légitime. — F. 195, p. 443.

« Mgr, le Sr Combault s'en allant vous trouver... »

2250. Procès du chancelier Poyet en l'an 1544, copie du 17e siècle. 1 v. in-fol. — F. 205.

2251. Lettres autographes de Henri II, du Card. de Lorraine, d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, du chev. de Selve, d'Alexandre Montanus, de Martin du Bellay, d'Adrienne d'Estouteville, de Tavannes et de plusieurs autres princes et guerriers du 16e siècle. 1 vol. in-fol. — F. 209.

Voici comment se composoit ce recueil, avec les notes dont ces lettres étoient précédées :

1. Bellay (Martin du), mort en 1559, auteur des mémoires. — F. 209.

8 lettres.

2. Estouteville (Adrienne d'), fille unique de Jean III, sire d'Estouteville, ve de Francois de Bourbon, comte de St-Paul, morte en 1560. — F. 902.

1 lettre.

3. Humières (Jacques de), lieutenant-général en Picardie. — F. 209.

2 lettres.

4. Montanus (Alexandre). — F. 209.

2 lettres.

5. Selve (chevalier de), fils de Jean de Selve, premier présid. au Parlement de Paris. — F. 209.

2 lettres.

6. SAVOIE (Emmanuel-Philibert, duc de), mort en 1480, père du grand duc de Savoie. — F. 209.

2 lettres.

7. LORRAINE (Charles, cardinal de), archevêque de Reims mort en 1574. — F. 209.

18 lettres.

8. HENRI II à Franç. de Lorraine, duc de Guise. — F. 209.

Ces lettres sont contresignées de Claude de l'Aubespine, secretaire d'Etat, mort en 1567,—et adressées à Franç. de Lorraine, duc de Guise, tué par Poltrot de Méré, 1563.

11 lettres.

9. PHILIPPE II, Roi d'Espagne, mort en 1598. — F. 209.

4 lettres.

10. CHARLES-QUINT, mort en 1558.— F. 209.

1 lettre.

11. PESCAIRE (Franç. Ferdin. marquis d'Avalos, et Del Vasto), marié à Isabelle de Gonzague, fille du Marquis de Mantoue, et mort en 1571. — F. 209.

3 lettres.

12. MONTESARCHIO des Avalos (le Mis de). — F. 209.

1 lettre.

13. MEDICIS (François Marie de), fils du Président et qui lui succeda, mort en 1587. — F. 209.

2 lettres.

14. FLORENCE (Cosme de Medicis, duc de), depuis Grand duc de Toscane, mort en 1574. — F. 207.

2 lettres.

15. MONTMORENCI (François de), fils ainé du connetable Anne, et mort au chateau d'Ecouen en 1579, sans postérité. — F. 209.

10 lettres.

16. MONTPEZAT (Melchior des Prez, seigneur de). — F. 209.

2 lettres.

17. BOURBON (Louis de), Prince de Condé, tué a la Bataille de Jarnac en 1569. — F. 209.

1 lettre.

18. Bourbon (Charles de), Prince de la Roche-sur-Yon, mort en 1365. — F. 209.
1 lettre.

19. Tavannes (Guil. de Saulx), mort en 1565. — F. 209.
5 lettres.

20. Termes (Paule), maréchal de France, mort sans postérité en 1562. — F. 209.
3 lettres.

21. Vendosme (André de), seigneur de Rubempré, gouverneur d'Abbeville. — F. 209.
1 lettre.

22. Cleves (François de), duc de Nevers, mort en 1566.— F. 209.
2 lettres.

23. Chastillon (Jacques de), seigneur de Marigny, mort à la bataille de Dreux, 1562. — F. 209.
1 lettre.

24. Chavigny (le Bouthillier de). — F. 209.
4 lettres.

25. Bourdillon (le maréchal de), mort sans postérité en 1567. — F. 209.
4 lettres.

26. Estrées (Jean d'), mort en 1567. — F. 209.
1 lettre.

27. Ferrare (Hippolyte d'Est, cardinal de), fils de Lucrece Borgia. — F. 209.
1 lettre.

28. Strozzi Pietro, maréchal de France, tué au siége de Thionville en 1558. — F. 209.
1 lettre.
En tout, quatre-vingt-seize lettres, reiié en 1 vol. in-fol.

2252. Chansonnier ou recueil de chansons choisies ou vaudeville pour servir à l'histoire — anecdote depuis 1574 jusqu'en 1746. 10 vol. in-fol. — F. 214.

2253. Recueil Bourdin. Lettres et Pièces historiques de 1552 à 1566, provenant de Bourdin, secretaire des finances sous Henri II. 9 vol. in-fol. — Ces 9 vol. cot. F. 216., vol. A. B., etc., en demi-reliure mar. rouge.

En voici le délail.

Tom. I, vol. A, du 16 oct. 1552 au 8 janvier 1566 (an. 1552, 1553, 1554, 1555).

J'avois remarqué dans ce volume :

1. Mémoyres et articles pour faire entendre au Roy et a Messeigneurs de son Privé conseil pour les affaires des pays de Bresse, Bugey et Valromay, fait au Conseil du Roy tenu a Bloy le 13e fev. 1555. — Fol. 143.

2. Double de l'enqueste sur la Possession que le Roy a eue et a de présent en la Conté de Chiny (pres Sedan) I voy. : — suivi du registre des sermens de fidélité faicte de la part de ceux du Conté de Chigny, en la presence du seigneur de Hencourt, Gouverneur pour le Roy, en la ville et Prevosté d'Ivoy, le 24 jour de mars 1553.

Tom. II, *vol. B*, de 1554 à 1555, Lettres italiennes. — F. 216.

Tom. III, *vol. C*, du 1er janvier au 22 déc. 1566, quelques pieces de 1556. Puis un Memoire de ce qui est necessaire a reparer au chateau de Chambord, dressé par le Controleur des ouvrages dudit Chambord. — F. 216.

Cette dernière pièce a été fournie en copie à M. de la Saussaie, pour son *Histoire du Château de Chambord*.

Tom. IV, *vol. D*, du 1er au 28 fév. 1558.

Nous avions distingué dans ce volume :

1. Les ambassadeurs des trois ligues au Roy (Henri II).

2. Translat. de la lettre de Milord Grey, prisonnier.

Il commandoit à Ardres, prise par le duc de Guise, le 22 janvier.

3. Coyffier (Gilbert Sr d'Effiat, trésorier de France, général des finances) au duc de Guise. — Fol. 4.

4. Le Roi à MM. les commissaires de Calais (minute). — Fol. 7.

5. Genlis (François d'Hangest, gentilhomme de la Chambre et gouv. de Chauny), au duc de Guise. — Fol. 9.

6. Lettre du Roi à M. de Fama. — Fol. 11.
Minute.

7. Le même, à M. de Termes (Paule de) maréchal de France, gouv. de Calais. — Fol. 12.
Minute.

8. Lettre du Roi, à M. de Mailly. — Fol. 14.

9. François de Cleves au duc de Guise. — Fol. 15.

10. Le duc de Guise à M. de Soubize. — Fol. 16.
Minute.

11. Le duc de Guise au Card. de Lorraine, son frere.— Fol. 18.
Minute.
Est question dans cette lettre d'un procès que La Renaudie, alors protégé par le duc de Guise, avoit au Parlement de Dijon. C'est ce même La Renaudie qui, deux ans plus tard, devenoit le chef de la conspiration d'Amboise.

12. Le Roy à Mess. d'Amiens. — Fol. 20.

13. Le Roy au Marquis d'Elvest, sur une demande de passeport pour l'Espagne. — Fol. 22.
Mise au net de la minute précédente, fol. 24.

14. Sept Lettres du DUC DE GUISE, au Roy, du camp de Guines, 3 fév. 1557, fr. 26; — Au Col. de Lor., de camp de Guines, 3 fev. 1557, fol. 28; — Au duc de Savoie. du camp de Guines, 3 fev. 1557, fol. 30; — A M. P. de Termes, du camp de Guines, 3 fev. 1857, fol. 32; — Au Roy, du camp de Guines, 4 fev. 1557, fol. 34; — A M. d'Hunières, Com^dt^. à Peronne, du camp de Guines, 4 fev. 1557, fol. 44; — Au Card. de Lor., du camp de Guines, 4 fev. 1557, fol. 46.

15. M. de Bouchavannes au Connestable sur les fortifications de Coucy.

16. Lettre de Fors a M. Le duc de Guise au sujet des navires et des bleds a envoyer du Havre et de Dieppe à Calais.
« Mgr, j'ai reçue la lettre qu'il vous a plu m'escrire... »

17. Sansac et D'Estrées au duc de Guise. Lieut.-gén. du Roy. — Ils l'informent de leur arrivée à Neufchatel, sans pain ni vin et seront sous deux jours a Boullogne.

« M. de Sansac et moi sommes arrivés en ce lieu... »

18. Tranchelyon à M. le duc de Guise.

« Mgr, le maire de vostre ville s'en va devers vous... »

19. MM. du Havre a ceux de Rouen. — Projet des Anglois pour surprendre la ville.

Tom. V, *vol. G.* Du 1er au 31 dec. 1557.

1. Caderousse de Cambys a M. le duc de Guise. — Il lui donne avis que le Capitaine de Chasteauthierry donnera passage aux troupes — qu'il a envoyé à *Gandatien* et autres villages des environs pour les fourages et munitions et que sous peu de jours il les rendra a Pont St Maxence (Oise).

« Mgr, attendant le retour de mon compaignon... »

2. Etat des dépenses faites pour les fortifications de Chauny.

Tom. VI, *vol. H.*, du 15 juin au 31 oct. 1557; du 4 au 7 avril 1558.

Tom. VII, *vol. I*, du 6 au 29 nov. 1557. Lettre de Louis de Beuil au duc de Guise.

« Pour vous faire response à la lettre... »

Tom. VIII, *vol. L.*, du 1er au 31 dec. 1558.

Tom. IX, *vol. M*, du 1er au 28 février 1559 et du 24 sept. au 2 nov. 1558.

Il avoit été fait, depuis l'acquisition, une table générale des matières ce qui portoit à 10 le nombre des volumes de ce recueil.

2254. Table du recueil de 59 vol. de mazarinades faisant partie de la Bibliothèque de Secousse. 1 v. in-4. — F. 281.

2255. Relation faite par M. de Fontrailles des choses particulieres de la Cour arrivées pendant la faveur de Cinq Mars, avec la mort de celui-ci et celle de M. de Thou (s. d.). 1 v. in-fol. — F. 289.

2256. Memoires de MM. les Plenipotentiaires envoyés en Cour le 13 janvier 1647. 1 vol. in-fol. — B. 296.

2257. Memoires de M. le duc de Rohan. 1 v. in-fol — F. 297.

2258. Journal du Cardinal de Richelieu tiré sur la minute de sa main et Pieces sur le Cardinal de Richelieu. 1 v. in-fol. — F. 300.

Voici quelques pièces de ce recueil.

1. Harangue de M. Le Cardinal de Richelieu en présence du Roy, seant en son lit de justice.

« L'histoire nous apprend, Messieurs, trois coutumes des Empereurs bien remarquables... »

2. Observations politiques et militaires sur la vie et services de Mons. le Cardinal Duc de Richelieu.

« Quelle cruauté de persécuter la vertu au lieu de la couronner...»

3. A Mesdemoiselles de Richelieu.

« Nymphes d'un nom le plus grand que la gloire
« Depuis longtemps aye commis à l'histoire... »

4. Journal de Mons. le Cardinal de Richelieu, tiré de la minute escripte de sa propre main.

2259. Lettres, reponses, advis, discours et memoires secrets envoyés de la part du Roi, de la Reyne, de S. Emin., du comte de Provence, aux Plenipotentiaires à Munster. 8 vol. in-fol. — F. 308.

2260. Discours touchant la maladie du Roi Louis XIII.

Ce même volume contient :

1. Articles et propositions sur lesquels le Roy a fait deliberer par les Princes, officiers de la Couronne et seigneurs de son Conseil en l'assemblée pour ce faicte a Saint-Germain, au mois de novembre 1583. 1 v. in-fol. — F. 310.

2. Sentences et maximes de morale par La Rochefoucauld.

3. Discours de M. de la Chatre sur ce qu'on l'a destitué de la Charge de Colonel des Suisses, 1644, 1 v. in-fol.

2261. Pompe funebre de Louis XI; — Cérémonie du service de la

Reine d'Espagne et du mariage de la Roine de Pologne. 1 v. in-fol. — F. 311.

2262. PAPIERS DE NOAILLES. — Collection de Lettres politiques, historiques et littéraires de 1576 a 1730. 30 vol. in-fol. —F. 325.

De cette précieuse et à jamais regrettable correspondance, il ne reste plus que les Lettres copiées par nous et dont nous donnons le texte dans cette livraison du *Cabinet historique* et quelques autres, sans doute copiées par divers amateurs, mais dont nous ne saurions donner l'indication. (Voy. aux Documents.) Fort heureusement aussi nous avions décidé, il y a quelques années, M. le duc de Mouchy à faire faire le dépouillement de chacun de ces trente volumes. Cet inventaire a été scrupuleusement et soigneusement copié sur celui du Louvre et fait aujourd'hui partie de la riche bibliothèque du château de Mouchy. Avec l'obligeance et la grâce qu'on lui connoît, M. le duc de Mouchy a bien voulu remettre ce travail à notre disposition, et nous espérons pouvoir obtenir l'attache du ministère de l'instruction publique pour en prochainement publier le contenu. Sous le titre d'*Inventaire des Papiers de Noailles*, il compléteroit le présent Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Louvre.

2263. Papiers de VOYER D'ARGENSON.

TGM. I. Collection de pièces et lettres politiques, historiques et Littéraires de 1630 a 1757 ou Papiers de M. V. D'ARGENSON). 55 vol. in-fol. et in-4. — F. 325 [1].

Voici le sommaire de chacun des volumes de cette importante et regrettable réunion de documents.

TOM. II. VOYER D'ARGENSON. Commission de Procureur général près la Chambre de l'Arsenal (faux monnoyeurs). Lettres du Roy Louis XIII a ce sujet. Dossiers, procédures, documents divers.

E.M. III. VOYER D'ARGENSON. Intendance du Dauphiné et des armées d'Italie de 1630 a 1632. Lettres du Roi, commissions, mémoires, marches de troupes, Comptes de blés, Traités, minutes de Lettres.

TOM. IV. VOYER D'ARGENSON. Intendance d'Auvergne (1632-1634) Intendance de la Grande armée de Picardie (1636). Instructions et commissions pour le departement des Tailles.

TOM. V. VOYER D'ARGENSON. Intendance de l'armée d'Italie (1637-1640). Introduction historique. Extrait mém. Monglat. Cartes et Pieces historiques. Négociations et Campagnes en Italie. Documents historiques. Lettres de M. de Crequy.

TOM. VI. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n° 1), 1640-1643. Introduction historique. Relations de batailles et combats entre l'armée francoise et l'armée espagnole. Instructions et Lettres du Roi et de la Roine de France. Lettre de la Roine concernant la mort de son mari (1643).

TOM. VII. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n°2). Memoires touchant les droits du Roi sur la Catalogne. Gouvernement. Revenus. Affaires publiques. Documents en langue espagnole.

TOM. VIII. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n° 3). Mémoires sur l'Intendance. Procédures. Etat des opérations militaires. Budget de l'armée.

TOM. IX. VOYER D'ARGENSON. Intendance de la Catalogne (n° 4). Appointements. Gratifications de l'Intendance. Minutes de Lettres.

TOM. X. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n° 5). Lettres reçues en 1641. Maréchal de Schonberg. Maréchal de la Motte. Cardinaux Richelieu et Mazarin. M. de Brezé, etc.

TOM. XI. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n° 6). Correspondance durant les premiers six mois de l'année 1642. Marechal de la Motte Houdancourt. M. le Vice-roi de Brezé. M. de Chavigny et autres.

TOM. XII. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n° 7) Correspondance, dernière moitié de l'année 1642. Maréchal de la Motte. Maréchal de la Meilleraie. Mis. de Fontenoy. De Dorcé Maréchal de Schomberg et du Prince Monaco. M. de Narbonne et autres.

TOM. XIII. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Catalogne (n° 8). Correspondance pendant l'année 1643. M. le Card. Mazarin. M. Le Tellier. M. le Prince et autres.

Nouvelles politiques.

TOM. XIV. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Poitiers, 1644-1646. Correspondance. Lettres du Roi, de M. Seguier, de M. de la Vrillière et autres.

TOM. XV. VOYER D'ARGENSON. Surintendance des armées de terre et de mer en Italie, pour l'expédition d'Orbitelle. Introduction historique. Mort du duc de Brezé, amiral de France. Mémoires projets de Campagne. Minutes de lettres de Mazarin, du Prince Thomas, de M. Le Tellier, de l'archeveque d'Aix et autres.

TOM. XVI. VOYER D'ARGENSON. Commission aux Etats du Languedoc (1647). Lettres du Roi et de la Roine, du Card. Bar, du Card. Mazarin, du Chancelier Seguier et autres.

TOM. XVII. VOYER D'ARGENSON. Commission en Guienne pour la pacification des troubles (1649). Introduction et memoires historiques. Relation des troubles de Bordeaux. Notes. Instructions Etats. Pièces imprimées touchant ces affaires. Lettres de M. le Card. Mazarin, de M. de Cadillac, du duc d'Epernon de Lionne, Seguier et autres.

TOM. XVIII. VOYER D'ARGENSON. Diverses Commissions du Conseil de 1625 à 1647. Procès La Vieuville. Droits du Roi sur la Ferté. — Procès du Maréchal de Marillac. Forets du Roy en Normandie. Affaires de M. de Guise.

Lettres.

TOM. XIX. VOYER D'ARGENSON. Traité de la Sagesse Chrétienne, trad. en espagnol et en italien, par le comte le Voyer d'Argenson.

TOM. XX ET XXI. VOYER D'ARGENSON. Ouvrages de piété. Méditations. Extraits de sermons. Petit traité de la Communion, trad. de l'italien par Mme Marguerite Houlier, comtesse d'*Argenson.*

TOM. XXII. VOYER D'ARGENSON, t. 1. Explication du Livre de Job. La Bonne servante, ou Vie de Barbe de Compienon, par le comte d'Argenson fils.

TOM, XXIII. VOYER D'ARGENSON, (t. 2). Retraites spirituelles.

TOM. XXIV. VOYER D'ARGENSON, (t. 5). Litanies. Exercices d'oraison. Tableaux des mystères. Traité de la manière de louer

Dieu, trad. d'Albert le grand. Plan de conduite d'un Eveque. Fidele servante des Pauvres : Vie de Mlle Catherine d'Aresse. Plusieurs mémoires touchant l'établissement des hopitaux. Sociétés et confréries. Statuts des filles de la Ste Vierge. Confrérie de St Isodon. Le bon laboureur. Assemblée des bonnes œuvres. Communauté des Tailleurs et Cordonniers.

TOM. XXV. VOYER D'ARGENSON, (t. 6). Le poeme du Sauveur, par le comte d'Argenson fils.

TOM. XXVI. VOYER D'ARGENSON, t. 26 (t. IX). L'art d'aimer Dieu. Exercices de St Ignace, mis en vers par le comte d'Argenson fils.

TOM. XXVII. VOYER D'ARGENSON, (t. 10). Divers petits poemes. Le Createur. La fete du Pere éternel. Paraphrase de Psaumes de David. Poesies melées, par le Comte d'Argenson fils.

TOM. XXVIII. VOYER D'ARGENSON, (t. 12). — F. 325[1].

TOM. XXIX. VOYER D'ARGENSON. Intendance de Saintonge, 1645-1646. Commissions et lettres du Roi. Lettres de MM. les Ministres. Documens divers. (Par le comte *René Voyer d'Argenson*.).

TOM. XXX. VOYER D'ARGENSON. Memoires et pièces fugitives concernant le Gouvernement de Venise, 1652 (*par le Comte René d'Argenson*).

TOM. XXXI. VOYER D'ARGENSON. Extrait des Origines des maisons vénitiennes, mémoires et blazons relatifs à la noblesse de Venise et autres endroits voisins de cet Etat.

TOM. XXXII. VOYER D'ARGENSON. Gouvernement de la Nouvelle-France. Charge de Bailly de Touraine. Ouvrages. Lettres et correspondance de l'an 1664 à l'an 1710. Pièces sur le Canada (par *Pierre de Voyer d'Argenson*).

TOM. XXXIII, XXXIV ET XXXV. VOYER D'ARGENSON. Observations sur les Décrétales. Reglements pour des couvents de femmes. Conférences (par *Jacques de Voyer d'Argenson*, ecclésiastique).

TOME XXXVI. VOYER D'ARGENSON. Portugal. Instructions sur le Commerce maritime, la Navigation et les Colonies, par le s. d'Argenson. Lettres de M. le Card. de Fleury, de l'ambassade de Portugal et autres (par *René Voyer d'Argenson*).

TOM. XXXVII. VOYER D'ARGENSON. Journal de M. Voyer pendant son ambassade en Portugal. Remarques et Recherches sur le Portugal. Documents curieux sur le commerce, la navigation, la politique, etc. (par *René H. de Voyer d'Argenson*).

TOM. XXXVIII ET XXXIX. VOYER D'ARGENSON. Négociations de la France avec le Portugal, tiré des ms. du ministère des affaires étrangères au Louvre. Renseignements *importants* (par *René H. de Voyer d'Argenson*).

TOM. XL ET XLI. VOYER D'ARGNSON. Mémoires pour servir d'instructions aux ministres de France, dans les principales Cours de l'Europe. Mémoires relatifs à la Suède, au Danemarck, à la Russie, l'Angleterre, à l'Autriche, à la Turquie, la Suisse, l'Allemagne, etc. (par *René H. de Voyer d'Argenson*). — F. 325[1].

TOME XLII. VOYER D'ARGENSON. Des Interets de l'Imperatrice, Reine et des Rois de France et d'Espagne. Memoire imprimé et très-rare. Reponse manuscrite de M. L. de Voyer d'Argenson.

TOM. XLIII A XLV. VOYER D'ARGENSON. Mémoires d'Etat. Affaires traitées avec le Card. de Fleury et le Garde des sceaux Chauvelin, spécialement au sujet des mouvements parlementaires. Considérations politiques d'un haut interet. — 2e *partie* Mémoires. Affaires traitées avec les memes sur les affaires etrangeres. Journal de M. de Voyer pendant son ambassade a Naples.

Voir les mémoires publiés en 1825, par M. René d'Agenson. Catalog. Boudoin. — 1 vol. in-8°.

TOME XLVI A XLIII. VOYER D'ARGENSON. Memoires pour servir à l'histoire de mon temps, de 1697 a 1754 (chaque vol. renferme une table des matières), *par le marquis d'Argenson*.

TOM. LIV. VOYER D'ARGENSON (t. 1). Pensées diverses sur la Reformation de l'Etat de France (du n° 1 au n° 610) (*par le marquis d'Argenson*).

TOM. LV. VOYER D'ARGENSON, (t. 2). Pensées diverses sur la réformation des Etats de la France. Remarques de l'auteur en lisant (*par le marquis d'Argenson*).

TOME XLI. VOYER D'ARGENSON Pensées du marquis d'Argenson depuis sa sortie du ministère, en 1747.

TOM. LVIII. VOYER D'ARGENSON. Matériaux de mémoires sur la vie du marquis d'Argenson (7 cahiers). Memoires relatifs a son ministère, depuis 1744 jusqu'en 1747. Observations sur les Gouvernements d'Europe.

TOM. LVIII. VOYER D'ARGENSON. Observations relatives à l'état des diverses personnes de l'Europe (*par le marquis d'Argenson*).

TOM. LIX. VOYER D'ARGENSON. Affaires étrangères. Memoires et observations sur l'Etat de l'Europe pendant les années 1744, 1745, 1746 et 1747, (*par le marquis d'Argenson*).

TOM. LX. VOYER D'ARGENSON. Recueils de quelques mémoires de M. d'Argenson, imprimés dans le *Journal économique*, copies des articles auxquels repondoit le marquis.

TOM. LXI. VOYER D'ARGENSON (*dernier volume du recueil*). De la démocratie dans le Gouvernement monarchique (ouvrage qui a été imprimé), *par le marquis d'Argenson.*

Voir aux Documents la lettre de M. le marquis d'Argenson.

2264. Lettres et ordres du Roi Louis XIV aux s^rs Dumin et Vauvie, commandans du Port de Rochefort, dans l'année 1681. — F. 329.

2265. Memoires contenant ce qui s'est passé de plus considérable en France sous le regne de Louis XIV, depuis la mort du Cardi-

nal Mazarin jusqu'à celle du Roi. 4 vol. in-fol. rel. veau f. — F. 331.

Ces mémoires paroissent être de M. de Saint-Hilaire. Ils ont été imprimés en 1768.— 4 vol. in-12.

2266. Lettres écrites en 1699 a MM. de Ponchartrain, Barbezieu x et Chamillart, 1699. 1 vol. in-fol. — F. 347.

2267. Lettres ecrites a Mons. le Marquis de Barbezieux, ministre et secretaire d'Estat, par M. Barentin, Conseiller du Roy en ses conseils, majstre des requestes ordinaires de son hotel, Intendant de Justice, Police et finances au département de Flandre du costé de la mer. an. 1699-1700. 2 vol. in-fol. — F. 348.

Toutes ces lettres sont datées de Dunkerque.

2268. Etats des chefs du Procès de Philippes Baiyon et d'Antoine Joseph Gaujon de la Martinière. 1706. 3 v. in-fol. — F. 365.

2269. Recueil des devis des batimens du Roi, 1684. Devis des ouvrages de massôneries du chateau de Chambord (1re part.). — F. 367[4].

Manuscrit et imprimé.

2270. Procès de Jean Pierre de Bar, vers 1700. 4 vol. in-fol. — F. 387.

2271. Mémoires ou Extraits des Généraux pendant les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1761, 1762. 6 v. in-fol. — F. 404.

Ces Mémoires paroissent avoir été rédigés pour faire suite à ceux de Noailles, publiés par l'abbé Millot.

2272. Les Philipiques, avec des notes historiques, critiques et littéraires. La Chronique scandaleuse ou Paris ridicule, par C. Le Petit, avec des notes. Cologne, 1688 (par La Grange Chancel). — La Rome ridicule, caprice (par St-Amand). — F. 408.

2273. Medailles sur la Régence, avec les tableaux symboliques du s. de Bourvalais, à Rispa par Mahudel.— Chez s. Le Muscat, 1716. — F. 408.

2274. N° 1er. Plusieurs devis et memoires des ouvrages et réparations a faire au chateau de Blois pendant les années 1711. — F. 443.

2275. Regne administratif de Louis XVI, du 10 mai 1774 au 5 mai 1789. 1 v. in-fol. — F. 459.

2276. Memoires sur la prise de la Bastille, sur les journées des 5 et 6 octobre etc. (par *Mar. Nic. Silv.* GUILLON). — F. 463[1].

2277. Extrait des registres de deliberations du conseil du Temple, daté du 23 oct., l'an Ier de la Rép. (1792). 1 feuille in-fol. (avec signat. autogr.). — F. 470[1].

2278. Etat des dépenses faites au Temple, depuis le 13 aout jusqu'au 10 nov. de l'an Ier de la République Françoise, avec l'apperçu de celles qui pourroient etre à faire par la suite : — présenté à la Convention nationale d'après son décret du 4 octobre, par Verdier, nommé par le Conseil général du 10 aout, pour la verification des comptes de cette maison. 12 p. in-fol. — F. 470[1].

Manuscrit autogr.

2279. Notice (par Verdier) sur les comptes du Temple, donnée à la municipalité de Paris du 2 déc. 1792, de la municipalité du 10 août, et nommé par elle pour vérifier et calculer les comptes des Employés et fournisseurs au Temple pour Louis Capet et sa famille. 8 p. in-fol. — F. 470[1].

Autogr.

2280. Adresse à la Convention nationale présentée par VERDIER, commissaire du Conseil général, du 10 août, sur les Comptes du Temple, 4 janvier 1793. 8 p. in-fol. — F. 470[1].

Manuscrit autogr. — Ces quatre derniers documents, cotés sous le même chiffre 470[1], ont été fort heureusement connus de M. de Beauchêne, qui les a presque intégralement insérés dans les pièces justificatives de son *Histoire de Louis XVII.*

Ils avoient été réunis en un seul volume relié par Capé, dos de maroq. bleu.

2281. Apologie du Gouvernement républicain, ou examen de cette question : La République françoise est-elle constituée de manière que la guerre lui soit absolument nécessaire; dédié au premier Consul, par VILLERET, curé d'Ecueillé. 1 vol. in-4°. — F. 512.

2282. Dictionnaire des Emigrés. 2 vol. in-fol. — F. 533.

2283. Bonaparte jugé par lui-même, par Emile Du Pré de Saint-Maure. 1 vol. in-4°. — F. 589[1].

2284. Budget de la maison de l'Empereur pour 1814. 1 vol. in-fol. — F. 612[2].

2285. An adress to Charles the teuth from the in habitants of the Comty of Buckingham, 1825. — F. 708[1].

Parchemin, avec les signatures autographes. Très-gr. vol. in-fol.

2286. Considérations religieuses sur la Révolution de 1830, par Mar. Nic. Sylv. GUILLON. 1 vol. in-4°. — F. 718.

2287. Relation de la cérémonie funèbre qui a eu lieu à St-Pétersbourg en l'honneur et mémoire de S. M. Très-Chrét. Louis XVIII. St-Pétersbourg, 1824. Par Aug. de MONTFERRAND. 1 vol. in-fol. rel. maroq. rouge. — F. 709.

2288. Cérémonial de la Cour de France pour MM. les Ambassadeurs et ministres étrangers, 1818, par M. DARGAINARATZ. 1 vol. in-4°. — F. 720[1].

2289. Département des Cérémonies. — Comptabilité. Année 1806. — F. 722[2].

Ce volume, communiqué à M. de Cambacérès, n'est pas rentré à la Bibliothèque. (Note du Catalogue.)

2290. Archives du grand maître des cérémonies, correspondances et procès-verbaux des cérémonies et audiences diplomatiques depuis 1805 jusqu'en 1813. 14 vol. in-4°. — F. 723 *bis*.

Sur la proposition de M. A. Barbier, ces 14 volumes ayant fait partie de la bibliothèque de M. le comte de Ségur, grand maître des cérémonies sous Napoléon Ier, ont été acquis sous Louis-Philippe pour la bibliothèque du Louvre. Peu de temps après, 1852, ces 14 volumes ont été placés dans les bureaux de M. de Cambacérès, grand-maître des cérémonies de Napoléon III. où ils doivent se trouver encore.

2291. Chronique en vers et en prose de St-Denis et de l'Abbaye; manuscrit du XIVe s. 1 vol. in-4° sur vélin. — F. 724.

2292. Cérémonies du Sacre et Couronnement des Rois de France. Ms. du XIVe siècle. sur vélin, avec miniatures en or et en couleur. 1 vol. in-4°. — F. 724[1].

2293. Les Cérémonies du sacre de Louis XIV. 1 vol. in-fol. — F. 725[1].

2294. Le sacre de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, dans l'église métropolitaine de Paris, le 11 frimaire an XIII (dimanche 2 décembre 1804). Le texte par AIGNAN (avec les dessins originaux des tableaux et des costumes par MM. ISABEY, PERCIER, FONTAINE et autres). 1 vol. gr. in-fol. maroq. rouge, aux armes. — F. 736.

Ce précieux volume est fort heureusement aujourd'hui au Musée des Souverains.

2295. Formulaire d'actes des secrétaires d'Etat. — F. 743[1].

2296. Recueil de plusieurs reglemens faits en divers temps et par divers rois pour etablir un bon ordre en leur maison, affaires de leur état, etc. 1 vol. in-fol. — F. 743[1].

2297. Mémoires et observations historiques sur l'origine et définition des offices de la Couronne, des grandes charges de la maison du Roi, ensemble des titres particulièrement affectés à ces dignités comme de l'origine des Parlements et autres cours, etc , le tout principalement recueilli par de FURETIÈRE, du TILLET, LOISEAU et autres, par ordre alphabeth. 1 vol. pet. in-fol. — F. 743[2].

Papillon de la Ferté (Denis-Pierre-Jean), né à Châlons-sur-Marne, en 1727, devint intendant des menus-plaisirs du roi, membre de plusieurs sociétés savantes. — Incarcéré comme suspect au Luxembourg, il fut compris dans la prétendue *conspiration des prisons*, et, comme tel, condamné à mort et exécuté le 9 messidor an II (7 juillet 1794). Oure les différents mannscrits inédits que possédoit de lui la bibliothèque du Louvre, Papillon de la Ferté a publié, sous le nom d'Argenville, un ouvrage connu de tous les curieux : *Vie des Peintres français*, 3 vol. in-8; — *Eléments de Géographie*, 1783; *Système de Copernic*, 1783. in-8: — *Leçons élémentaires de mathématiques*, 1785. 2 vol., etc.

2298. Recherches sur l'administration générale de l'argenterie, menus-plaisirs et affaires de la chambre du Roi en l'année 1771, par PAPILLON DE LA FERTÉ. 1 vol. in-4° maroq. rouge, aux armes royales. — F. 744[1].

2299. Histoire de toutes les grandes et petites charges de la maison du Roi, contenant leur origine, leur progrès et les divers

changemens qui y sont arrivés, par rapport aux fonctions du secrétaire d'Etat qui en a le département. 1 vol. pet. in-fol. — F. 744[2].

2300. Etat des personnes qui doivent et ont droit de manger aux tables du Roi durant l'année 1690. 1 vol. in-fol. — F. 744[a].

2301. Controle général de l'argenterie du Roi, tenu par M. Philippe Lefebure, intendant et controleur de ladite argenterie et des menus plaisirs et affaires de la chambre de S. M., par M. P. Soubeyran, tresorier general d'icelle pendant l'année 1696. — F. 744 *aa bis*.

2302. Histoire des maistres des requetes depuis 1575 jusqu'en 1722, avec armorial colorié. — F. 758.

Acquisition faite à la vente du comte Morel de Vindé, ainsi que les quatre articles suivants.

2303. Mémoires sur les vies, mœurs, les bonnes et mauvaises qualités des membres du Parlement de Paris et Maistres des requetes. 1 vol. in-fol.. avec armorial colorié. — F. 759.

Ce travail, dont il existoit plusieurs copies dans diverses bibliothèques, a été publié par M. Duleau, dans la *Revue nobiliaire* de M. Dumoulin, avec de curieuses notes héraldiques de l'éditeur.

2304. Mémoire généalogique sur et contenant les véritables origines de Messieurs du Parlement de Paris, par Ch. René d'Hozier. 1 vol. in-fol., avec armorial colorié. — F. 760.

2305. Histoire généalogique du Parlement de Paris depuis 1630 jusqu'en l'année 1680. 2 vol. in-fol., avec armorial colorié. — F. 761.

2306. Les noms, surnoms, armes et blazons, dates des receptions, de MM. les Premiers Présidents, Présidents, Conseillers, Gens du Roy, Greffiers en chef, etc., de la Cour des monnaies de Paris, depuis 1641 jusqu'en 1771. 1 vol. in-fol., avec armorial colorié. — F. 762.

2307. Etat des quatre compagnies des Gardes du Corps du Roi. 1 vol. in-4°. — F. 775[1].

2308. Création des quatre compagnies des Gardes du Corps du Roi. *Mittau* 1798. 1 vol. in-4°. — F. 775[2].

Dans le même volume : Ordonnance et règlement contenant les quatre compagnies, de 1788 à 1796.

2309. Tableau de la situation et Etat de service de la Garde royale, au 1er janvier 1817, arrêté et signé par le duc de Bellune. 1 vol. pet. in-fol. — F. 776.

2310. Promenades du Roi Louis XVIII partant de Paris. 1 vol. in-4°. — F. 796.

2311. Etat général des batimens du oi, an 1775. 1 v. in-12. — F. 831[1].

2312. Paris, — Saint-Cloud et dépendances; par Fontaine. Ms. et dessins. 1 v. gr. in-fol. maroq. rouge. — F. 831[3].

2313. Antiquité de Saint-Germain-en Laye, 1711-1731, par Pierre Gueroult, avec 15 dessins originaux, plans et vues de St-Germain. 1 vol. in-fol. — F. 843[2].

2314. Titres et pièces concernant le château, la ville et le domaine royal de Fontainebleau, de 1371 à 1678. — F. 857[4].

20 pièces sur parchemin. — Acquicition Joursanvaux.

2315. Mémoires concernant la Province de Champagne, par LARCHER. 1 v. in-fol. — F. 889[1].

2316. Lettre à M. Freron, contenant quelques observations sur le Havre, par l'abbé Gros de Besplan. 1 v. in-12. — F. 914.

2317. Relation de l'arrivée du Roy au Havre de Grace. 1753. 1 v. in-fol. — F. 915.

2318. Mémoires concernant le Duché de Bourgogne. Ms. du 18e siècle. — 2 v. in-4. — F. 961.

2319. Mémoire militaire et historique sur le Languedoc et particulièrement sur les places-fortes et autres ouvrages qui composent la direction des fortifications de cette province: par MARESCHAL. 2 v. in-fol. avec dessins. — F. 1010[2].

Précédé d'une lettre à l'auteur, par le chevalier Du Muy, lieutenant

général et depuis ministre de la guerre et maréchal de France. — Du 20 octobre 1768.

2320. Inventaires des titres et papiers des duchés de Lorraine et Bar, par Honoré Caillé, s^r du Fourny. 27 vol. in-fol. — F. 1058.

Exemplaire de la bibliothèque du parlement de Paris. La reliure de chaque volume portait au dos les lettres PP.

2321. Histoire ecclesiastique et civile de la ville et du diocese de Metz, par le P. Benoit de Toul, 1718. 2 volumes in-fol. — F. 1065.

2322. Description figurative du celebre monument des Secondins existant dans le village d'Igel, département des Forets. In-fol. — F. 1067[2].

2323. Mémoires, Instructions et harangues concernant les Suisses et Grisons, et traités entre la Savoie, Berne et Geneve, depuis 1516 jusqu'en 1634. 1 v. in-fol. — E. 1075.

2324. Coup d'œil historique sur la politique extérieure de la Grande-Bretagne, pour l'année 1810. Londres, 1810 (par Gould Francis Leckie). 1 vol. pet. in-fol. — F. 1245[1].

Traduction faite au cabinet du baron Monnier, par ordre de Nopoléon Ier.

2325. Examen comparatif de l'état de la Grande-Bretagne et de la France en 1811, précédé d'observations sur l'esprit et les mesures des administrations depuis la mort de Pitt. Londres, 1811. 1 v. in-4°. — F. 1246[1].

Traduit par ordre et pour l'usage de l'empereur.

2326. Essai sur la politique et les institutions militaires de la Grande-Bretagne, par William Pasley. Londres, 1811. 2 vol. pet. in-fol. — F. 1260[2].

Traduit par ordre et pour l'usage de l'Empereur.

2327. Recueil contenant les traductions de l'ambassade de Mehemet Effendi en France, de celle de d'Ourzy Efendi en Perse, et de la lettre de recréance du Grand Visir. 1 vol. in-fol. Mss. Riche reliure en mar. roug. — F. 1465.

2328. Controle des depenses et paiemens de la maison du duc de Bedfort, regent d'Angleterre, fait par Th. Starlet, controleur de

ladite maison, dans la 1re année de son regne, a partir du 1er oct. 1427, jusqu'au 30 sept. 1428. Mss. sur peau velin. 1 vol. in-fol. — F. 1286.

Manuscr. sur peau vélin, reliure de Simier en maroq. grenat.

2329. Précis historique de la guerre dont les principaux evenemens sont représentés dans les 16 estampes gravées à Paris, pour l'Empereur de la Chine, sur les dessins que ce prince en a fait faire à Pekin et qu'il a envoyés en France en 1786. 1 vol. in-4°. — F. 1514[2].

Collection de gravures dont le texte est manuscrit. Très-grand format rel. en mar. rouge.

2330. Mémoire sur la colonisation de l'Ile de Formosa, par Maltebrun. 1 vol. in-8°, mss. — F. 1521.

Autographe : offert à Napoléon Ier.

2331. S'ensuivent les lignées des Rois de France et comment les générations sont descendues l'une de l'autre et comment elles sont faillies, etc. En quel temps la cité de Lutèce fut commencée et comment elle fut nommée Paris. — F. 1643.

Manuscrit très-curieux sur vélin du xve siècle, formant un rouleau de 16 pouces de large sur 15 pieds 2 pouces de long.

2332. Nobiliaire du Limousin, contenant les généalogies des Gentilshommes limousins, qui ont passé devant M. Daguesseau dans les années 1666 et 1669. 1 vol. in-fol. — F. 1653.

2333. Armorial et nobiliaire de Champagne fait sur la recherche de la noblesse de cette province par de Caumartin. 2 vol. gr. in-fol. Blasons coloriés. — F. 1655.

Cet exemplaire, des Recherches de Caumartin. étoit d'une remarquable exécution. Il provenoit de la vente des livres de M. Morel de Vindé, ainsi que l'article précédent.

2334. Généalogie de la famille des Pitois, originaire de Bourgogne, faite et dressée par Palliot, sur titres et sur bonnes preuves, 1618. 1 vol. in-4°. — F. 1656[1].

1335. Armoiries de plusieurs familles du Berry et particulièrement de Bourges. 1 vol. in-4°. — F. 1656[3].

Non terminé.

1336. Nobiliaire de Provence, par Robert de Briançon, avec la critique par Barcilon de Mouvans. 2 vol. in-fol. — F. 1659.

Avec armoiries coloriées provenant de la vente de M. Morel de Vindé.

1337. Livre contenant les noms, armes et qualités des nobles de Bretagne qui se sont présentés devant les commissaires etablis par le Roy à ce sujet, ouverte le 26 jour de sept. 1667 et finie le 24 mars 1671. 4 vol. gr. in-fol. — F. 1663.

Ces quatre volumes, de la Recherche de Bretagne, parfaitement exécutés, avec les blasons coloriés, étoient ainsi divisés :

1er vol. — A. B. C.
2e vol. — D. E. F. G. H. J.
3e vol. — K. L. M. N. O. P.
4e vol. — Q. R. S. T. U. V. X. Y. Z.

Provenoient de la vente de M. Morel de Vindé.

1338. Description et relation de tout ce qui a été fait et de ce qui s'est passé à l'occasion du mariage de Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence, avec Marie-Joséphine-Louise, princesse de Savoie, par PAPILLON DE LA FERTÉ. 1 vol. in-4°. rel. mar. rouge. — F. 1858[2].

1339. Conjuration contre la Sorbonne. — Notes sur la Sorbonne. Par M. N. S. GUILLON. 1 v. in-8°. — F. 1930.

1340. Anecdotes théologiques, 1774. — Anecdotes historiques, 1774, par HEMEY D'AUBERIVE. 1 vol. in-4°. — F. 1975[1].

2341. Les Œuvres de Rabelais, édition de 1711.

Cet imprimé interfolié, contenoitt un Commentaire des quatre premiers livres, par l'abbé Morellet. La perte de cet ouvrage est infiniment regrettable.

2342. Notes et remarques de l'abbé Lenglet du Fresnoy sur le livre de Rabelais. 1 vol. petit in-4° assez fort.

Nous n'avons pas la cote de ces deux numéros, relatifs à Rabelais, que nous ne connoissons que par une note officieuse de M. Burgaud Desmarests.

2343. Journal historique et littéraire, depuis le 1er sept. 1748. jusques et y compris l'année 1772, par Collé. 9 vol. maroq-rouge gr. in-8°. — F. 2106[1].

Manquent 1771 et 1773. Manuscr. et imprimés, curieux à parcourir.

— Le Journal de Collé qui avoit fait partie de la bibliothèque de M. A. A. Barbier, a été publié par lui en 1807, 3 vol. in-8. — M. Honoré Bonhomme a donné une nouvelle édition de cet ouvrage en 1833, chez Firmin Didot; on trouve dans cette réimpression certains passages plus que libres que le premier éditeur n'avoit pas cru devoir faire paroître en 1807, et qui étoient restés ensevelis dans l'autographe de Collé.

2344. Lettres dédicaces et hommages adressés au premier consul, à Napoléon Ier, aux rois Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et Napoléon. 1 vol. in-fol. — F. 2158[1].

2345. Catalogue des Livres du cabinet de M. de Cangé. Paris, 1733. 1 vol. in-12. — F. 2209.

2346. Catalogue des Livres composant la Bibliothèque de l'abbé Hemey d'Auberive. 1 vol. in-4°. — F. 2211[2].

2347. A. Mickiewicz. Manuscrit du grand poète polonais : — d'un haut intérêt pour les admirateurs de son génie.

Le Poete, nous écrit M. Burgaud Desmarest, a laissé inachevée une œuvre intitulée : *Ses Dyiady*. Ce qui est bizarre, c'est que le 2e, le 3e et le 4e Chants étoient publiés et le premier point. — Dans le manuscrit brulé, Mickiéwicz donnoit précisément le plan de son poème.

2348. Edifices de Rome antique et moderne dessinés par Clémence (Jos.) et décrits par Ch. L. Landon, 1825. 2 vol. in-4°. — F. 2336[2] *bis*.

2349. Liste des pièces acquises par la Bibliothèque du Louvre à la vente des Archives de Joursanvaux. 1 vol. in-fol. — F. 2351[3].

C'est le Catalogue sommaire des acquisitions citées plus haut.

2350. Table des Manuscrits de M. de Brienne. 2 vol. in-fol. — F. 2358 *bis*.

2351. Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des François, de 1792 à 1815. — Paris, Panckoucke, 1816 à 1825. 29 vol. in-8°.

Exemplaire unique, sur peau vélin, avec les dessins originaux et lettres autographes d'un grand nombre de généraux. Acheté à l'éditeur Panckoucke, par le roi Charles X, la somme de 50,000 francs.

2352. Galerie de Florence. Tableaux, statues, bas-reliefs et camées de la galerie de Florence et du palais Pitti. 10 vol. in-fol.

Ce magnifique ouvrage, enrichi des dessins originaux de Wicar, avoit été acquis sous la Restaurarion, au prix de 25,000 francs.

2353. Recueil de Portraits des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XV. 4 vol. in-4°. — F. 2383.

Ce recueil (imprimé et manuscrit), accompagné d'explications, a été formé par le comte de Caylus, qui lui a donné le titre d'*Almanach Dauphin*. — Il y a en outre fait entrer une grande quantité d'autres personnages célèbres.

2354. Table alphabétique des portraits et notices contenus dans les deux volumes de la collection faite par le s^r Le Roy, secrétaire de MONSIEUR, Gaston, frère du Roi Louis XIII, et dans la collection faite par M. de Caylus. 1 vol. in-4°. — F. 2383[1].

2355. MANUSCRITS COLLETET. Ils se composoient de :

1. Vies des Poetes françois, par ordre chronologique, depuis 1209 jusqu'en 1647, par Guill. Colletet. 5 vol. in-4°, reliure de Capé en maroq. vert. — F. 2398.

C'etoit l'autographe. La Bibliothèque du Louvre possédoit en outre une copie du même ouvrage, disposé pour l'impression. — Nous la citons plus loin.

2. *Mss. Colletet*, t. II. Mémoires des choses arrivées de notre temps et autres galanteries, recueillies pour servir à l'histoire et pour en garder le souvenir dans le cabinet de 1649 et 1668. 1 vol. pet. in-4°. — F. 2398[2].

3. *Mss. Colletet*, t. III. Témoignages des auteurs touchant Guillaume Colletet, recueillis par son fils F. Colletet. — L'Enéide travestie, liv. V. — Mélanges en vers et en prose. — Recueil de Proverbes et extraits divers. 1 vol. in-4°. — F. 2398[2].

4. *Mss. Colletet*, t. IV. Le Conducteur des étrangers à Paris et dans les environs. Recueil de poesies. — F. 2398[2].

5. Mss. de *G. et F. Colletet*, t. IV. Plan d'une piece de théatre par G. Colletet. Pieces de Fr. Colletet, savoir : la Chasse des Hollandois. — Pièce sans titre. — Prologue, Epilogue et scene du martyre de sainte Julienne. Athenatus converti. — Prologue pour la tragi-comédie du Triomphe de Clovis. — Les Illustres malheureux ou l'Espérance perdue. — L'Orgueil humilié, ou le Triomphe des fideles passions. — Les bienfaits reconnus, dilude comique pour les jours gras 1663. — Programme d'une tragédie

S. Pierre-aux-liens.— Prologue.— Damon Lycidas. — La Révolte de Jupiter contre Saturne, trag. comed. — Le triomphe de l'Assomption de la Vierge. — Dilude pour la distribution des Prix, 1668. — Distrib. des Prix aux élèves de Colletet. 1 vol. in-4°. — F. 2398[2].

7. Manuscrit de *Guill. et Franç.* Colletet, comprenant divers ouvrages en prose et en vers. Savoir : 1. Mémoires en latin pour l'histoire des hommes savants et illustres. La vie des grands hommes qui ont diversement excellé en ce royaume de Louis XII à Henri IV.— Extrait du Champfleury, de G. Tory.—Memoires pour L. de Revol. —Extrait d'une lettre de P. Delamarre de Dijon, au P. Jacob. — 2. Lettres de N. Vignier à M. de Ste Marthe. — Lettre de Colletet à l'abbé de Cérisy. — Lettre de Boisrobert. — Extraits de divers auteurs grecs, latins et françois. — Remarques tirées du Commentaire sur les sonnets. — Catalogus Bibliothecae F. Colleteti. — Notes sur diverses Bibliotheques, etc. 1 vol. pet. in-4°. — F. 2398[2].

8. Pièces relatives à l'édition projetée en 1730 de la Vie des Poetes françois de Colletet. 1 vol. in fol. — F. 2398 *bis*.

6. Copie de l'Histoire genérale et particuliere des Poetes anciens et modernes, par ordre alphabétique. 6 vol. in-4°. — F. 2398[1].

C'étoit la copie disposée pour l'impression projettée depuis longues années, du principal ouvrage de Colletet.

Nous donnerons ici la liste de celles des *Vies des Poètes* de chaque vol. dont nous avions pris note pour nos propres études, ou pour répondre aux demandes de nos correspondants. — Moréri dit que le Recueil de Colletet se composoit de 130 biographies. Nous en indiquons ici 104, que nous avons reconnues et souvent analysées. Ce sont :

Tom. Ier. Guillaume des Autels; — Jérosme Avort; — Lazare Baïf; — Jean-Ant. Baïf; — Guil. Salust. du Bartas; — Christ. Beaujeu; — Jean Behourt; — Remy Belleau; — Franc. de Belleforest; — Pierre de Brach, de Bordeaux; — Joach. du Bellay; — Nicolas Bargedé, de Vezelay; — Jacq. Bereau, du

Poitou; — Franç. Beroald de Verville; Jules-César Le Besgue, de Vitry-le-François; — Claude Billaud s^r Courzenay, en Bourgogne; — Jean Bertaut.

Tom. II. Ant. Carracciolo, prince de Melphe. — Claude Cartaut, de Sens. — Jean de Causes, de Picardie. — P. Vict. Cayet de la Palme. — Salomon Certon, de Gien-sur-Loire. — Franç. Champflour, d'Auvergne. — Franç. Chantelouve, de Bordeaux. — Gabriel Chappuys, de Rouen. — Claude Chappuis, d'Amboise. Jean Charrier, d'Apt. — Louis le Charron, de Paris. — Alain Chartier. — J.-Bapt. Chassignet, de Besançon. — Anselme du Chastel, de Picardie. — Georges Chastelain, de Gand. — Jean Aimé de Chavigny, de Beaune. — Pierre Cheminart, de Nantes. — Jos. du Chesne, de Gascogne. — L. de Chesne Verd. — Le Le Chevalier, s^r d'Agneaux. — Robert et Antoine Lechevalier, de Vire. — Guil. Le Chevalier. — De Cholieux, de Provence. — Flor. Chestien, de Bretagne. — Ch. de Claveson — Guil. Clavier, de Tours. — Etienne Clavieres, de Bourgogne. — Jeh. Clopinel, dit de Mehun. — Gabr. de Coignard, de Toulouse. — Cl. Colet, de Champagne. — Jacq. Colin, de Reims. — Roger Collerye, de Paris. — Guil. Colletet, de Paris. — De la Coulange, d'Auvergne. — Pierre Cornet.

Tom. III. Ch. d'Espinay. — Rob. Garnier. — Cl. Gauchet. — Cl. Binet. — G. du Faur, de Pibrac. — Jacq. Grevin. — Guillaume Alexis. — Pernette du Guillet. — Jacq. Guillet. — Guy de Tours. — Jacq. Hurault de la Picardière. — Amadis Jamin. — Jean de la Jessé. — Etienne Jodelle.

Tom. IV. P. Loudun Laigaliers. — P. Le Loyer. — Olivier de Magny. — Olivier de la Marche. — J. Ed. de Monin. — François de Maynard. — Clém. Marot. — J. Martin. — David Aubin de Morelles. — Claude de Morenne. — Jean-Ant. Muret.

Tom. V. Jean de la Péruse. — Bernard du Pouy. — Franç. de Poulchre. — Ant. de la Pujade. — Franç. Rabelais. — Nicol. Rapin. — Math. Regnier. — Gab. Ranquet. — Guil. du Sable. — Octav. de Saint-Gelais. — Meslin de Saint-Gelais.

Tom. VI. Sainte-Marthe. — Clém. de Saurs. — Vilbluneau. — Maurice Sceve. — J. Schelandre. — Arn. Sorbin. — Est. Tabourot. — Jacq. Tahureau. — Jacq. de la Taille. — Franç. Tillier. — Phil. Tourniol. — Cl. Treslon. — Ponthus de Thiard. — Ch. Utenhove. — Marguerite de Valois. — François Villon.

Il nous reste à signaler enfin, celles de ces Biographies ou Notices que l'impression a pu soustraire à la destruction. Nous nous aidons ici des renseignements qne nous fournissent sur ce sujet, dans une de leurs dernières livraisons, la *Revue critique* et la *Revue bibliographique universelle* (Polybiblion).

1. Vie de Guillaume de Salluste, sieur du Bartas, publ. dans les *Vies des Poètes gascons*, par Phil. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1866.

2. Vie de Remy Belleau, mise en tête des œuvres de R. Relleau, édition de Gouverneur, dans la bibliothèque elzévirienne. Paris, Franck, 1867.

3. Vie de François de Belleforest, publ. dans les *Vies des Poètes gascons*, par Phil. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1866.

4. Vie de Pierre de Brach, en tête des œuvres inédites de P. de Brach, éd. de R. Dezeimeris. Paris, Aubry, 1862.

5. Vie de Joseph du Chesne, sieur de la Violette, publ. dans les *Vies des Poètes gascons*, par Phil. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1866.

6. Notice sur Charles de Claveson. — Transcrite pour M. le prince de Bauffremont-Courtenay.

« Je ne m'estonne pas de voir des heureux de naissance obscure... »

7. Vie de Pierre Cornu, en tête des *Œuvres poétiques* de P. Cornu. Edition de P. Blanchemain. Turin, Gay, 1870.

8. Vie de Guy du Faur de Pibrac, publ. par Ph. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1871.

9. Vie de Claude Gauchet, en tête du : *Plaisir des champs avec la venerie, la volerie et la pescherie*, édition de P. Blanchemain dans la bibliothèque elzevirienne. Paris, Franck, 1869.

10. Vie de Guillaume Alexis, dit le Moine de Lire.

Cabinet historique (1858), t. IV, p. 266-72, avec la liste des manuscrits de Colletet à la bibliothèque du Louvre.

11. Vie de Jean de la Jessé, publ. dans les *Vies des poètes gascons*, par Ph. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1866.

12. Vie d'Olivier de Magny, en tête des *Gayetés*, édit. de P. Blanchemain. Turin, Gay, 1870.

13. Olivier de la Marche. Notice de Colletet.—Transcrite pour M. Guillemain, de Châlon-sur-Saône.

14. Vie de François de Maynard en tête du Philandre, édit. de P. Blanchemain. Genève, Gay, 1867.

15. Vie de Pernette du Guillet en tête des Poésies de Pernette du Guillet, Lyonnaise, édition de Breghot du Lut. Lyon, Louis Perrin, 1830, in-8°.

16. Vie de Jean de la Péruse, publ. dans le *Trésor des pièces angoumoisines*, par Gellibert des Séguins. Paris, Aubry, 1863.

17. Vie de Bernard du Pouy, publ. dans les *Vies des Poètes gascons*, par Phil. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1866.

18. Vie de François de Poulchre, publ. dans les *Vies des Poètes gascons*, par Phil. Tamizey de la Roque. Paris, Aubry, 1866.

19. Vie d'Antoine de la Pujade, publ. par M. Ph. Tamizey de la Roque sous le titre de : *Vies des Poètes agenais*. Paris, Aubry, 1868.

20. Vie de François Rabelais, publiée par Philomneste Junior. Genève, Gay, 1867.

21 Vie de Nicolas Rapin.—Transcrite pour M. Eug. Halphen.

« Ceux qui ont honoré Rapin de cet éloge agréable... »

22. Vie de Mathurin Regnier (notice inachevée), en tête des œuvres de M. Regnier. Ed. d'Ed. de Barthelemy. Paris, Poulet-Malassis, 1862.

23. Vie de Ronsard, en tête des œuvres inédites de Ronsard édition de Prosp. Blanchemain. Paris, Aubry, 1855.

24. Vie de Guillaume du Sable, publiée par M. Ph. Tamizey de la Roque sous le titre des *Vies des poètes agenais*. Paris, Aubry, 1868.

25. Vie d'Octavien de Saint-Gelais, dans le Trésor des pièces angoumoises publ. par Gellibert des Séguins. Paris, Aubry, 1863.

26. Vie de Messin de Saint-Gelais, publ. dans le Trésor des pièces angoumoisines par Gellibert des Séguins. Paris, Aubry, 1863.

27. Jean de Schelandre. 1635.—Transcrite pour M. Ch. Buvignier, de Verdun.

28. Vie de Jacques Tahureau, en tête des *Mignardises amoureuses de l'admirée*, édition de P. Blanchemain. Genève, Gay, 1868.

29. Vie de Marguerite de Valois, duchesse d'Angoulème, publ. dans le Trésor des pièces angoumoisines, par M. Gellibert de Séguins. Paris, Aubry, 1863.

30. Vie de François Villon, en tête des œuvres de Villon, édition du bibliophile Jacob. Paris, Janet, 1834.

2356. Notice raisonnée des ouvrages, lettres, dissertations publiés par Mercier, abbé de Saint Leger, depuis 1760 jusqu'en 1799, redigée en partie par lui-même, continuée par Ant. Alex. Barbier, qui y a joint la notice de quelques mss. trouvés dans ses papiers et l'indication des ouvrages de sa composition ou autres, qui se sont trouvés chargés de notes de sa main, avec le nom des personnes qui les ont acquis à la vente de sa bibliothèque, ou qui les possédoient en 1793. 1 vol. in-4°, rel. en veau. — F. 2438[1].

2357. Quatre lettres au sujet d'un manuscrit contenant la corres-

pondance originale de Peiresc, par M. N. S. GUILLON ET FAURIS DE SAINT VINCENT. 1 vol. in-4°. — F. 2439[1].

2358. Memoire pour servir à la future édition du Moréri, par M. du Masbaret, ancien curé de S. Michel de la ville de S. Leonard, en Limousin. 6 gros vol. in-4°. — F. 2489.

Ce travail, rempli de recherches, de critiques et d'observations curieuses, étoit un précieux correctif aux nombreuses erreurs du grand Dictionnaire de Moréri. Il avoit été acquis en 1836 à la vente de Richard Héber.

2359. Table alphabétique de la Biographie des hommes du jour. 1 vol. in-fol. — 2524[2].

2360. Les Croniques et Gestes des tres hauts et tres vertueux faits du tres crestien roi François, premier de ce nom, comancées au temps de son aduenement à la couronne qui fut l'an de Grace Sr. mil. vc XIIII le lundi, premier jor du moys, premier jor de la sepmaye et p[re]mier jor de la en bonne estrayne. 1 vol. in-fol.

Manuscrit sur vélin, in-fol. à deux colonnes, de 64 pages, relié en velours vert, exécuté pour François Ier, sous la direction d'André de la Vigne, « *Indigne croniqueur du roy et secrétaire de la roye,* » contenant une relation complète et détaillée de toutes les cérémonies du sacre. Ouvrage enrichi de peintures et de lettres initiales coloriées de la plus grande beauté.

La première de ces lettres renferme, dans ses contours, les portraits du roi de la reine, la seconde, ceux du père et de la mère de François Ier. Quelques-unes (fol. 7, 16 et 26) ne sont qu'ébauchées à des degrés différents, et font ainsi connoître les diverses opérations successivement pratiquées pour leur exétution.

La 1re miniature, de la grandeur du manuscrit, représente l'auteur offrant à genoux son livre à François Ier, assis sur son trône, et entouré de sa cour.

Une autre plus petite (fol. 19, verso), chef-d'œuvre de délicatesse et de goût, a pour sujet : « *Comme larceuesque receult la saincte ampolle et la porta sur le grand autel.* »

Mais la plus importante, comme document historique et sous le rapport du costume, est celle qui représente (fol. 21) François Ier dans ses robes royales, debout au milieu de ses pairs spirituels et laïcs « *habillés et vestus comme ils estoient.* »

Le texte donne la description de leurs vêtements; couronnes et parures, leurs noms, leurs titres, et l'indication des fonctions qu'il avoient à remplir, l'ordre dans lequel ils furent appelés par le chaucelier pour faire leur office.

Dibdin, dans son *Bibl. Decameron*, consacre à ce précieux manuscrit un long et brillant article, accompagné du *fac-simile* de la première lettre, qui occupe toute une page, tome 1, fol. CXV.

On y voit que Dibdin a acheté ce manuscrit, à la vente des livres de

M, Edwards, 100 liv. sterl., et qu'après en avoir fait l'usage qu'il se proposoit, il l'a revendu le même prix à M. John North, dont la bibliothèque a été depuis mise en vente : circonstance qui a procuré le moyen de la rapporter en France.

Le volume porté sur un catalogue de vente publique, dirigée par Martin, alors libraire, fut acheté au prix de 45,000 francs, par ordre du roi Louis-Philippe, pour être offert à la princesse Marie d'Orléans, qui, après avoir conservé le précieux texte pendant plusieurs années, en fit don à la bibliothèque du Louvre.

1. Catalogue général par ordre de matières des ouvrages composant la Bibliothèque du Louvre. 9 vol. in-fol.

2. Catalogue systématique des pièces et opuscules faisant partie de 11 volumes de divers formats que se trouvent dans le recueil A. 2 vol. in-fol.

3. Table alphabétique des auteurs des deux catalogues ci-dessus désignés.

4. Catalogue par ordre alphabétique des titres des pièces sur la Révolution, avec table des noms d'auteurs. 3 vol. in-fsl.

5. Relevé par ordre alphabétique et par ordre chronologique des journaux de la Révolution se trouvant dans le catalogue ci-dessus désigné.

6. Catalogue du théâtre révolutionnaire formé par M. Viollet-Leduc et du répertoire dramatique factice qui en formoit la suite. 1 vol. in-fol.

7. Liste générale des ouvrages cités avec renvois dans la collection des ordonnances de Saint-Geniès. 10 vol. in-fol.

8. Bibliotheca Petrarchesca formata, possedata descritta ad illustrata del professore Antonio Marsand. *Milano*, 1826. 1 vol. gr. in-8 de 278 p. avec planches.

L'exemplaire de ce curieux catalogue avoit été interfolié de papier blanc. — Acquisition faite pour la bibliothèque du Louvre, par ordre du roi Charles X, peu de temps avant 1830, ce qui a permis d'inscrire par ordre de matière les diverses acquisitions faites successivement par la bibliothèque du Louvre, dans le but de tenir au courant ce précieux et unique monument bibliographique, spécialement consacré à Pétrarque et à tout ce qui se rattache à ses œuvres et à sa personne.

9. Inventaire détaillé des ouvrages imprimés et manuscrits formant la collection Motteley. 1 vol. in-fol.

10. Catalogue systématique des Bibliothèques des palais de Fontainebleau, Compiègne, Saint-Cloud, Rambouillet. 5 vol. in-fol.

11. Tables alphabétiques des auteurs des Bibliothèques de Fontainebleau et Compiègne. 5 vol. in-fol.

12. Catalogue de la Bibliothèque du ministre de la maison du Roi (avant 1830), avec table des auteurs. 1 vol. in-fol.

13. Catalogue de la Bibliothèque de l'Intendance de la Liste civile, avec table des auteurs, 1833. 1 vol. in-fol.

2346. Situation générale de l'Armée au 1er mars 1819. 1 vol. pet. in-fol. — C. 2786.

2347. Situation de l'Armée au 1er juillet 1819. 1 vol. pet. in-fol. — C. 2787.

2348. Situation générale de l'Armée au 1er janvier 1820. 1 vol. pet. in-fol. — C. 2788.

LES ARMOIRES DE BALUZE

(Suite.) — (*Voy.* t. VII, p. 236 et 268; t. VIII, p. 15, 31, 54, 76, 99, 136, 146, 186 et 243; t. IX, p. 5, 38, 85, 100, 157 et 188; t. X, p. 22, 37, 109; t. XI, p. 15 et 86, 114; t. XII, p. 25, 66 et 114; t. XIV, p. 30, 82, 190; t. XVI, p. 8 et 12.

(*Le volume entier est en papier, quelques feuillets blancs*).

2361. — Tome cxx. — 1. Lettre à l'abbé Baluze, à Paris : « Monsieur, les obstacles que j'ai treuvés à vous satisfaire promptement. » A Dijon, ce 1er février 1668. — F. 1.

2. Imprimé. Epistolæ Arnolphi episcopi Lexoviensis nunquam antehac in lucem editæ, ex bibliotheca Odonis Turnebi Hadriani F. Parisiis, apud Joannens Richerium, via D. Joannis Lateranensis, sub signo arboris virescentis, 1585. Cum privilegio Regis. — F. 1-13.

3. Autre exemplaire plus complet (Collata cum M. S. codice bibliothecae Jac. Augusti Chevanei.) 119 fol.— Fol. 13-16.
Note manuscrite interfoliée au f. 41.

4. Catalogue des lettres d'Arnoul de Lizieux, XIIe siècle, avec renvois à divers manuscrits (p. ex. manuscrits Colbert). — F. 16-56.

5. Copie d'une lettre du même Ad Ricardum de Alm. Fræcentorem Lint. (Sans date.) — F. 57.
Sans date.

6. Expositio Domni Arnulphi Lexoviensis Episcopi et doctoris clarissimi directa ad A. Cantorem Mortuimaris. Spicil., t. 13. — F. 60-63.

7. Thomæ Cantuariensi Archiepiscopo Arnulphus Lexoviensis (manuscrit de la bibliothèque du roi). — F. 64.
Sans date.

8. Bulle du pape Eupène à Arnoul, évêque de Lizieux, lui ordonnant de respecter les priviléges du monastère du Bec. Data Viterbi, 8 Idus Maii. — F. 65.
Manuscr. 771, St-Germain.

9. Lettre du pape Alexandre III à Arnoul, évêque de Lizieux, sur les devoirs de l'épiscopat. — F. 66.
Sans date, manuscr. Saint-Germain-des-Prés.

10. Extrait du ms. des priviléges de l'église de Chartres (1160). Archives de l'église de Chartres. — F. 68.

11. Lettre de St Bernard au pape Innocent II en faveur d'Arnoul, évêque de Lizieux. — F. 70-71.
Sans date.

12. La même que la précédente (ms. d'A. Duchesne, t. 3, spicil. Dachery, p. 167).— F. 72-73.

13. Vidimus du XIVe siècle d'un acte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie à l'archevêque de Rouen, aux évêques, abbés, comtes et autres officiers de la province pour leur faire savoir qu'il a accordé et confirmé à Nicolas, prieur des

chanoines réguliers de Plaissy. l'église de Ste-Marie de Jurande. Argentan. — F. 74.

Extrait du registre 72 du *Trésor des Chartes*, acte 422.

14. Arnoul, évêque de Lizieux, confirme la donation faite par Richard de Onnebat et son fils aux lépreux de St Gilles de Pont-Audemer. — Le même Arnoul confirme la donation faite par Richard de Wasoit auxdits lépreux. — Le même Arnoul confirme une donation faite par Guillaume de Onnebat aux moines de St-Gilles de Pont-Audemer. — F. 76-77.

15. Bulle du pape Alexandre III rappelant et confirmant les donations précédentes. Sens, 17 des Calendes de Novembre.

16. Raoul, évêque de Lizieux, confirme les donations de son prédécesseur Arnoul aux moines de Pont-Audemer. — F. 78.

Cartulaire de Pont-Audemer.

17. Manifeste des seigneurs de Normandie affirmant leurs droits à la présentation aux églises, malgré les prétentions du clergé. Rouen, 13 novembre 1205. (Libertés de l'église gallicane p. 1262. Duchesne, Scriptores rerum Normannicarum, p. 1059. — F. 79-80.

18. Vingt-quatre lettres de Suger, abbé de St-Denis, à divers personnages, et de divers personnages à Suger. — F. 80-86.

Imprimées dans les recueils de Duchesne et de Dom Bouquet.

19. Testament de Suger, abbé de St-Denis, 1137. — F. 87-90.

20. Ex annalibus Francorum Cœnobii S. Dionysii in Francia latine conscriptis, qui nondum in lucem prodierunt. — Eloge de Suger, abbé de St-Denis, écrit l'année de sa mort (1152). — F. 91.

21. Soliloquium Hildeberti Cenomanensis Episcopi, prose et vers (XIIe siècle). — Ex bibliotheca Thuana S. Germani Paris, et Cistercensium e codice S. Taurini Ebroicensis, p. 68. — F. 90-100.

22. Hildeberti Cenomanensis sermones quinque, nondum editi (e codice S. Taurini et S. Victoris). — F. 101-108.

23. Indication du sujet de quatre-vingt-quatorze lettres du même Hildebert à divers personnages, princes, évêques, etc. (avec deux notes interfoliées). — F. 109-129.

24. Quatre-vingt-deux lettres du même (indication du nom des personnages à qui elles sont adressées avec addition des premiers mots de chacune) (ancien ms. de la bibliothèque Séguier). — F. 130-133.

25. Cinquante-huit lettres du même (indication pour la plupart du nom des personnages à qui elles sont adressées, avec addition des premiers mots de chacune). — F. 134-135.

26. Extraits de quelques lettres du même. — F. 136-137.

27. Extraits de quelques lettres de Fulbert, évêque de Chartres (mort en 1028). — F. 138.

28. Extraits de quelques lettres de Loup, abbé du monastère de Ferrières, appelé aussi monastère de Béthléem, dans le diocèse de Sens (Loup vivoit sous Charles le Chauve, IXe siècle). — F. 139-140.

29. Indications bibliographiques et biographiques sur l'évêque Hildebert. — F. 141-147.

30. Lettres du même Hildebert à divers personnages, rois, reines, papes, princes, évêques, abbés... à l'archevêque Anselme, à Henri Ier d'Angleterre, à Honorius II, aux évêques de Tours, de Clermont (collationnées sur les mss. de St-Taurin d'Evreux, de St-Victor, de St-Germain-des-Prés). — F. 148-265.

31. Prose sur le jour de Noël, composée par le même. — F. 266-270.

32. Vers (distiques) du même sur le mystère de la messe (mss. de St-Victor). — F. 270-282.

33. Un sermon du même. — F. 283-293.

34. Trois lettres du même, dont l'une à Henri Ier, roi d'Angleterre. — F. 294.

Mss. de Saint-Taurin d'Evreux.

35. Lettre de Dachéry à Baluze en lui envoyant des extraits des lettres d'Hildebert. — F. 296-297.

1er avril 1669.

36. Extraits des lettres d'Hildebert envoyées par Dachéry à Baluze. — F. 298-299.

27 pages. Ces lettres sont tirées du Ms. de l'abbaye de Mont-Foucard, de l'ordre de Citeaux.

37. Quelques lettres du même. — F. 300-309.

Manuscrits de Saint-Aubin, d'Angers, et notes de Baluze.

38. Deux lettres du même, dont l'une à la reine d'Angleterre. — F. 310-311.

Manuscrits Séguier.

39. Lettre d'Hildebert à Guillaume, évêque de Winchester, en lui envoyant un de ses ouvrages qu'il lui avoit demandé. — F. 313.

Manuscrits de Saint-Remi.

40. Hildebert, évêque du Mans, confirme la donation de l'église de St-Ouen, près du Mans, faite une année auparavant à Girard, abbé de St-Aubin d'Angers, par Foulques de *Mortereis*, au moment où il alloit entrer dans son couvent.—Le Mans, 17e jour des calendes de janvier 1098, 2e de l'épiscopat d'Hildebert, (Cartulaire de St Aubin d'Angers, 1058). — F. 313-314.

41. Le même Hildebert accorde à Guillaume, abbé de Marmoutiers, l'église de Louvigny, 1118. — F. 315.

Archives de Marmoutiers et notes de Baluze.

42. Le même Hildebert confirme la donation de l'église paroissiale de Ste-Marie de Mehouen (de Meduana) faite par Robert Paon aux moines de Marmoutiers. 1120. — F. 316-317.

Archives de Marmoutiers et note de Baluze.

43. Vers inédits d'Hildebert (de conjugii sacramento, de malitia mulieris, de Roma, vita beatæ Mariæ Ægyptiacæ, etc.). — F. 318-344.

44. Lettre de Pierre, François Chifflet recteur du collége des Jésuites de Dijon, à Baluze au sujet du soliloque d'Hildebert

qui lui avoit envoyé et de divers ouvrages qu'il vouloit faire imprimer à Paris. Dijon, 11 août 1666. — F. 345-346.

45. Epitaphe d'Hélie, comte du Mans, mort en 1101 (vers attribués à Hildebert, v. Orderic Vital). — F. 347-348.

46. Vers adressés par Marbod. évêque de Reims, à Hildebert. —F. 349.

47. Libellus anonimo auctore de quatuor virtutibus honestæ vitæ (probablement d'Hildebert). — F. 350-358.

Voir fol. 390, 391, lettre de Casimir Oudin à Baluze.

48. Soliloquium Hildeberti Cenomanensis episcopi (prose et vers) déjà noté plus haut; et pièces de vers sur différents sujets (similitudo Paradisi et Ecclesiæ, de passione Domini, de contemptu mundi de decem plagis Ægypti, etc. — F. 359-378.

Manuscrit 4103, Bibliothèque du Roi.

49. Extrait de l'histoire manuscrite des évêques du Mans: apparition d'un hérétique aux environs de cette ville, sous l'épiscopat d'Hildebert (commencement du XIIe siècle. — F. 380-383.

Voir *Labbe*, t, IX, p. 618.

50. Abandon par Conan, duc de Bretagne, au pape Honorius II, de l'abbaye de St-Sauveur de Redon, fondée par l'empereur Louis le pieux, et qu'il ne peut défendre contre les vexations des Bretons; suites de cet abandon, 1126-1133, Hildebert se trouve mêlé dans cette affaire. — F. 384-386.

51. Indications biographiques et bibliographiques sur les personnages cités dans les actes précédents. — F. 387.

52. Lettre de Casimir Oudin, prêtre religieux de l'abbaye de Bucilly, ordre des Prémontrés à Baluze. A Bucilly, le 1er décembre 1681. Il lui fait des offres de service. — F. 390-391.

Ayant en quelque façon l'honneur de vous cognoistre par la lecture de vos ouvrages...).

53. Lettre du même au même, à Bucilly 3 février 1682. — F. 392-393.

Nouvelles offres de service. — J'ai reçu l'honneur de la vostre en date du 27 janvier.....

54. Sermon de St Fulbert, évêque de Chartres, pour la fête de St Pierre ès liens (ms. de Longpont, ordre de Citeaux). — F. 394-399.

55. Varia Fulberti Episcopi Carnutensis, scripta pleraque manu Papirii Massoni (hymnes sur divers sujets religieux. — F. 399-410.

56. Sermon du même sur la naissance de la bienheureuse Vierge Marie, mère immaculée du Sauveur. — F. 411-412.

57. Quelques hymnes du même. — F. 413-415.

58. Cinq sermons du même. — F. 416-424.

59. Pièces diverses du même (vers, prose). — F. 425-428.

60. Eloge, épitaphe du même. — F. 429.

2362. — Tome cxxi. (*Quelques pièces en parchemin, le reste en papier*). — 1. Lettres de MM. de Marca et Bosquet. — Fol. 1.

2. Lettre de Marca à Monseig. l'évêque de Lodève, alors en cour de Rome, au sujet de la constitution apostolique (affaires du Jansénisme). — A Paris, ce 1er janvier 1654. — Fol. 2-3.

« Monseigneur, vous serez marri et bien aise... »

3. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 23 janvier 1654. — Fol. 4-5.

« Monseign., on m'a assuré que vous étiez arrivé en bonne santé... »

4. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 13 de février 1654. — Fol. 6-7.

« Monseigneur, j'ai reçu vos lettres du 19 et 27 de janvier... »

5. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 20 de février 1654. — Fol. 8-9.

« Monseigneur, depuis le dernier ordinaire, M. de Sens a fait la rupture entière de notre conférence... »

6. Lettre du même au même (même sujet), sans date ni indication de lieu. — Fol. 10-11.

« Monseigneur, je suis en peine de ce vous n'avez pas reçu ma lettre... »

7. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 3 d'avril 1654.— Fol. 12-13.

« Monseigneur, vous aurez, par le prochain ordinaire, la conclusion... »

8. Note interfoliée au sujet d'une lettre du même au même, sur le même sujet, du 4 avril 1653, et commençant par ces mots (Fol. 14) :

« Je suis bien aise que la liberté de notre commerce... »

9. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 10 d'avril 1654. — Fol. 15-16.

« Monseigneur, je vous envoie la continuation de la relation... »

10. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 11 d'avril 1654. — Fol. 17-18.

« Monseigneur, je croyois avoir prévenu la dépesche... »

11. Lettre du même au même (même sujet), querelles à Paris entre les curés de paroisses et les jésuites au sujet de la Constitution.—A Paris, ce 17 d'avril 1654.— Fol. 19-22.

« Monseigneur, vous aurez reçu la dépesche du clergé... »

12. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 24 d'avril 1654.—Fol. 23-24.

« Monseigneur, la suite de l'Histoire de M. le curé de St-Paul... »

13. Lettre du même à l'évêque de Montpellier, conseiller du roi, pour lui rappeler la promesse qu'il a faite à M. de la Lande de lui envoyer certaines pièces. — Sans date ni indication de lieu.— F. 25-26.

« Monseigneur, encore que vous ayez une heureuse mémoire... »

14. Lettre du même à l'évêque de Lodève (affaires du Jansénisme).—A Paris, ce 29 de may 1654.—Fol. 27-28.

« Monseigneur, j'attends votre réponse sur les dépesches... »

15. Lettre du même au même. Marca se plaint en termes assez vifs que l'évêque de Lodève lui ait simplement accusé réception de ses lettres sans faire davantage. — A Paris, ce 23 de juillet 1654.—Fol. 29-30.

« Monseigneur, je vous fais ce billet pour me plaindre... »

16. Lettre du même au même (affaires du Jansénisme). — A Paris, ce 7 d'aoust 1654. — Fol. 31-32.

« Monseigneur, j'ai reçu votre lettre du 22 juin... »

17. Lettre du même au même (même sujet). — A Paris, ce 24 d'aoust 1654.—Fol. 33-34.

« Monseigneur, je vous ai prié par ma précédente... »

18. Lettre du même au même, pour lui exprimer ses regrets sur sa mauvaise santé.—A Montpellier, ce 17 de décembre 1654. — Fol. 35-36.

« Monseigneur, je ne saurois vous exprimer le sensible déplaisir... »

19. Lettre du même au même en faveur de M. de Serbière.— A Paris, ce 13 de décembre 1657. — Fol. 37-38.

« Monseigneur, vous sçavez le mérite de M. de Sorbière... »

20. Lettre du même à l'évêque de Montpellier (affaires du Jansénisme). A Paris, ce 11 de janvier 1658.—Fol. 39-40.

« Monseigneur, je vous envoie la première partie de la relation... »

21. Lettre du même à l'évêque de Lodève (affaires du jansénisme, divisions à propos de la Constitution). A Toulouse, ce 9 d'avnil 1659. — Fol. 41-42.

« Monseigneur, la division qui estoit dans les esprits... »

22. Lettre du même à l'évêque de Montpellier au sujet d'une discussion arrivée dans l'assemblée provinciale, pour la nomination de l'abbé de Fayet aux fonctions d'agent. A Toulouse, le 27 de janvier 1660. — Fol. 43-44.

« Monseigneur, je suis obligé de vous faire sauoir le succez... »

23. Lettre du même au même. Il l'entretient de diverses affaires. A Perpignan, ce 24 d'avril 1660. — Fol. 45.

« Vous serez bien aise de vous conjouir avec moi... »

24. Lettre du même au même (affaires du jansénisme). A Fontainebleau, ce 9 de juin 1661. — Fol. 46-47.

« Monseigneur, lorsque vous serez en ce lieu... »

25. Lettre du même au même (affaires du jansénisme). A Fontainebleau, ce 13 d'aoust 1661. — Fol. 48-49.

« Monseigneur, je n'écris pas à votre seigneurie... »

26. Lettre du même au même au sujet de diverses affaires. Ce 23 de septembre 1661. — Fol. 50-51.

« Monseigneur, j'ai reçu vos trois lettres... »

27. Lettre du même au même (affaires du jansénisme). A Paris, ce 31 de janvier 1662. — Fol. 52-53.

« Monseigneur, je crois que votre zèle pour les intérêts du Roi... »

28. Reproduction de la lettre précédente. — Fol. 54-55.

29. Lettre du même au même pour lui annoncer qu'on vient de lui donner l'abbaye du Bec. A Paris, ce 7 de février 1662. — Fol. 56-57.

« Monseigneur, la lettre que vous avez reçue de moi... »

30. Lettre du même au même.—Il l'instruit des suites de certaines démarches entreprises pour lui à Rome. A Paris, le 28 avril 1662. — Fol. 58-59.

« Monseigneur, je vous envoye la lettre que vous aviez désirée... »

31. Reproduction d'une lettre de M. Bosquet, alors conseiller d'Etat et intendant en Languedoc, au cardinal Mazarin. Il lui rappelle que M. de Sponde, evêque défunt de Pamiers, lui avoit résigné son évêché, et il demande qu'il soit fait droit aux volontés dernières de ce prélat. A Montpellier, ce 1er décembre 1643. — F. 60-61.

« Monseigneur, je pris la hardiesse d'escrire à votre Eminence... »

32. Extrait d'une lettre écrite au cardinal Mazarin, par M. de Rebé, archevêque de Narbonne, au sujet de l'affaire précédente. Ce 17 novembre 1643. — Fol. 62.

« Je prends la liberté de supplier très humblement votre Eminence... »

33. Reproduction d'une lettre du cardinal Mazarin à l'évêque de Lodève, du 6 mars 1648. Il lui promet le succès dans la même affaire. — Fol. 63.

« Monsieur, l'estime que je fais du caractère de Monsieur Bosquet... »

34. Lettre de Bosquet à Marca, alors à Paris. Il lui annonce son retour à Paris, vers la fin du mois. A Coutances, ce 13 mars 1640. — Fol. 64-65.

« Monsieur, nous sommes enfin arrivés à nostre solstice... »

35. Du même au même. Expressions d'amitié et de bon souvenir. A Montauban, le 20 avril 1641. — Fol. 66-67.

« Monsieur, il ne me faloit pas une moindre consolation... »

36. Lettre du même au même. Il l'entretient de diverses affaires dont Marca l'avoit chargé. A Tolose, le 25 mars 1643. — Fol. 68-69.

« Monsieur, j'ai exécuté votre arrest dimanche dernier... »

37. Lettre de l'évêque de Lodève à Marca, pour le féliciter de sa promotion à l'archevêché de Toulouse. A Lodève, le 6 août 1652. — Fol. 70-71.

« Monseigneur, c'est bien tard que je vous rends ce témoignage... »

38. Lettre du même au même (questions de jansénisme). Affaires religieuses traitées à Rome. Il s'agissoit pour Marca d'obtenir du pape sa confirmation à l'archevêché de Toulouse, où l'avoit nommé le roi. A Rome, 5 janvier 1654. — Fol. 72-73.

« Monseigneur, je ne vous ai point donné de mes nouvelles... »

39. Lettre du même au même (même sujet). A Rome, le 19 janvier 1654. — Fol. 74-75.

« Monseigneur, j'ai veu M. le cardinal d'Est, après le Consistoire dernier... »

40. Lettre du même au même (même sujet). A Rome, le 27 janvier 1654. — Fol. 76-77.

« Monseigneur, je rends grâces à Dieu du renouvellement de votre santé... »

41. Lettre du même au même (même sujet). A Rome, le 16 février 1654. — Fol 78-79.

« Monseigneur, j'ay laissé passer un courier sans vous écrire... »

41. Lettre du même au même (même sujet). A Rome, le 23 février 1654. — F. 80-81.

« Monseigneur, depuis ma dernière lettre j'ai veu M. le cardinal Chigi... »

42. Lettre du même au même. Il lui reproche d'avoir laissé passer deux courriers sans lui écrire et lui dit un mot de ses affaires à Rome. A Rome, le 2 mars 1654.— F. 82-83.

« Monseigneur, je ne sais comment vous m'avez oublié... »

43. Lettre du même au même (même sujet : affaires religieuses intéressant Marca). A Rome, le 9 mars 1654.— F. 84-85.

« Monseigneur, ci vottre lettre du 13 février m'a donné de la joye... «

44. Lettre du même au même lui annonçant que sur la proposition du cardinal d'Est en consistoire, le pape l'a nommé archevêque de Toulouze. A Rome, le 23 mars 1654. — F. 86-87.

« Monseigneur, je vous demande la manche ou bien la paire de gants... »

45. Lettre du même au même. Il lui annonce que le matin même, le pape a signé le bref de sa nomination. A Rome, le 25 mars 1654. — F. 88, 89.

« Monseigneur, je n'ai point répondu aux lettres... »

46. Copie d'une lettre de Marca à l'évêque de Montpellier. Il lui communique le résultat d'une démarche qu'il a faite auprès de le Tellier pour lui obtenir l'archevêché de Toulouse, et qui n'a pas absolument réussi. A Paris, ce 14 de mars 1662.— F. 90-91.

« Monseigneur, j'ay conféré enfin avec M. Le Tellier... »

47. Copie d'une lettre du même au même. Il lui apprend que le pape a su avec joie sa nomination à l'archevêché de Paris et qu'il va le proposer sous peu en consistoire. A Paris, le 28 avril 1662. — F. 92.

« Monseigneur, je vous envoie la lettre que vous avez désirée... »

48. Lettre de l'évêque de Montpellier à Marca. Il le prie de faire rendre à Baluze quelques lettres qui lui étoient adressées et qui se sont égarées. A Montpellier, le 3 janvier 1662.— F. 93-94.

« Votre lettre m'a donné une double joye... »

49. Lettre du même au même (lettre de compliments). A Montpellier, le 3 décembre 1658. — F. 95-96.

« Monseigneur, me voir enfin de retour de ma visite... »

50. Lettre du même au même. Il le félicite de son retour à la santé. A Montpellier, le 6 may 1658.— F. 97, 98.

« Je rends grâces à Dieu de votre reconvalescence... »

51. Lettre de l'évêque de Lodève à Marca. Il s'excuse auprès de lui du retard qu'éprouve le bref pontifical, qui doit confirmer sa nomination à l'archevêché de Toulouse. A Rome, le VIIe août 1654. — F. 99-100.

« Monseigneur, et vous n'aviez la connoissance des longueurs de Rome... »

52. Lettre du même au même. Il lui reproche plaisamment d'avoir oublié ses bienfaits et de montrer tant d'impatience à cause des lenteurs de la cour de Rome. A Rome, le 3 aoust 1654. — F. 101-102.

« Monseigneur, tel me doit qui me demande... »

53. Lettre du même au même (affaires du Jansénisme). A Rome, le 30e juin 1654. — F. 104-104.

« Monseigneur, ayant veu les despesches de Messeigneurs... »

54. 3e portefeuille, généalogie, vie de M. de Marca, etc., page 5, n° 3, art. 1er. — Fol. 105.

55. Lettre de Marguerite du Perron à Marca. Elle lui rappelle que sa famille est une branche de la maison des Marca, et lui offre le portrait du cardinal d'Ossat en lui demandant le sien en échange. A la Morgue, ce 15 janvier 1660. — Fol. 106 107.

« Monseigneur, après les cognoissances que vous aves... »

56. Lettre de la même à son fils le prieur de Marca, à Toulouse (affaires de famille). A la Morgue, ce 13 décembre 1659.— Fol. 108-109.

« J'ai appris par Monsieur l'évêque d'Aix... »

57. Note biographique en latin sur Pierre de Marca. — Fol. 110.

58. Copie du contrat de Jérôme de Marca, fils de Pierre de Marca et de Marguerite d'Andois, avec Amadine de Rivière, fille de Bernard de Rivière et de Marie de Sainte-Availhe (latin et provençal), 1341. — F. 111-112.

59. Copie d'une constitution de dot à l'occasion du mariage de Pierre de Marca, fils de Jérôme de Marca avec Catherine de Mun, fille de Bernard de Mun (latin). 1398. — Fol. 112-113.

60. Tableau généalogique de la famille des Marca, depuis Pierre de Marca, père de Jérôme, marié en 1341, jusqu'à son petit-fils Pierre, marié en 1398. — Fol. 114.

61. Notice biographique sur Marca et appréciation de l'édition de son traité sur l'Eucharistie, par Fayet. — Fol. 115-116.

62. Indications biographiques sur les ancêtres de Marca, depuis 1118, et sur lui-même. — Fol. 117-119.

63. Généalogie de la maison de Forgues et pièce de 1537, à l'appui. — Fol. 120-123.

64. Mémoire pour Messieurs de la Marque, en Gascogne, avec quelques circonstances omises dans l'original. — Extrait du dictionnaire historique de l'édition de Paris, revu, corrigé et augmenté, par M. Vaultier, en 1703. — Fol. 124-125.

Imprimé in-4°, 2 volonnes.

65. Mémoire sur la maison de Rivière dans le comté de Bigorre. Extrait du dictionnaire historique de l'édition de Paris, revue, corrigée et augmentée, par M. Vaultier, en 1703. — F. 126.

64. Second exemplaire des fol. 124, 125. — Fol. 127-128.

65. Second exemplaire du fol. 126. — Fol. 129-130.

66. Quelques notes biographiques sur Marca. — Fol. 131-134.

67. Ce que l'on pensoit à Rome des ouvrages et de l'orthodoxie de Marca (extrait de la relation de M. Bourgeois, p. 39).— Fol. 135.

68. 18 juillet 1586. — En considération des bons services que Arnauld d'Ossat, abbé de Varennes, a rendus au roi, celui-ci lui accorde 2,000 écus d'or au soleil à prendre sur les 50,000 écus d'or donnés par le roi au cardinal d'Est. Signature autographe du roi. — Fol. 136.

Parchemin.

69. Copies de 7 lettres de d'Ossat, écrites de Paris à Thomas de Marca, à Castelnau de Maynoat, au diocèse d'Auch, 1559-1561 (il s'agit de l'éducation du neveu de Thomas, Jean de Marca, dont d'Ossat était précepteur et des frais de cette éducation). — F. 137-142.

70. Lettre originale de d'Ossat annonçant qu'il a passé procuration à M. Lidet, conseiller du roi et correcteur de la chambre des comptes, pour recevoir 2,000 écus d'or qu'il a plu à Sa Majesté de lui donner. De Rome, ce 18 may 1587. (Monsieur, M. de Castille, secrétaire ordinaire de la chambre du roy et recepveur général du clergé de France à Paris.)— F. 143-144.

Papier.

71. Quittance donnée par Guy Lidet, procureur fondé de d'Ossat, de la somme de 2,000 écus d'or. 11 février 1588. — Fol. 145.

Parchemin.

72. 19 mai 1587. Procuration délivrée par d'Ossat au sieur Guy Lidet pour recevoir la somme de 2,000 écus d'or, faite par devant un notaire de l'archive de la cour de Rome, avec le sceau du collége de l'archive de cette ville. — F. 146.

Parchemin.

73. Détails sur la nomination de Marca à l'archevêché de Toulouse. — F. 147.

74. Copie d'une lettre écrite par Marca à Le Tellier au sujet des retards que la cour de Rome mettoit à valider sa nomination. A Paris, ce 18 d'aoust 1652. — F. 147 v°.

« Monsieur, j'ai appris per M. l'abbé de Villars... »

75. Copie d'une lettre écrite au cardinal Mazarin par Marca, au sujet de l'exil auquel ce cardinal s'est résolu par politique. 14 août 1653. — F. 148.

« Monseigneur, la difficulté de sortir de cette ville... »

76. Mémoire présenté au duc d'Orléans de la part de Marca (offres de service et demande d'appui auprès du roi. — Fol 149.

77. Détails sur la nomination en France et la confirmation à Rome de Marca à l'archevêché de Toulouse. — Fol. 150-152.

78. Mémoire pour les réceptions des charges de Marca et de ses maladies. — Fol. 153.

Espagnol et françois.

79. Copie des lettres de tonsure de Marca, Pau. 16 septembre 1608. — Fol. 154.

80. Lettres de tonsure, des 4 ordres mineurs, du diaconat et de la prêtrise de Marca. — Fol. 157-158.

81. Lettre de La Reyme écrivant à une personne non désignée pour avoir des détails sur l'entrevue de Richelieu et de Marca à Ruel, quand celui-ci fut nommé conseiller d'Etat. A Paris, ce 8 de janvier 1703. — Fol. 159-160.

« Monsieur, autrefois appris... »

82. Copie de la prestation de serment de Marca comme conseiller d'Etat. 27 mai 1639. — Fol. 161.

83. Copie des lettres de ministre d'Etat délivrés à Marca. Dijon, 15 novembre 1658. — Fol. 162-163.

84. Détails sur la vie de Marca et sur sa promotion à l'évêché de Conserans. — Fol. 164-165.

85. Fragment d'une apologie du livre de Marca : De concordia Sacerdotii et Imperii. Imprimé, 4 f. in-8. — Fol. 166-167.

86. Autre exemplaire du précédent. — Fol. 168-169.

87. Marca en Espagne à l'époque du siége de Lérida. — Fol. 170-172.

88. Détails biographiques sur Don Joseph de Marguerit, marquis d'Aguilar, gouverneur pour sa majesté très-chrétienne en Catalogne et lieutenant-général en ses armées (né en février 1602). — Fol. 173-174.

89. Commission de MMgrs les archevêque de Toulouse et évêque d'Orange, pour convenir avec les commissaires du roi d'Espagne des limites des deux royaumes du côté de la Catalo-

gne et les articles du Traité des Pyrénées qui ont trait à ce point. — Fol. 175-178.

90. Quelques détails au sujet de ce qui s'est dit à propos de la seconde édition du livre de Marca : De concordia, etc. — Fol. 179-180.

91. Quelques détails sur les prétendues rétractations de Marca à propos de son livre, *De Concordia*. — Fol. 181.

92. Mémoire donné par Baluze à Le Tellier, ministre et secrétaire d'Etat. 18 décembre 1663. — Fol. 182-183.

Il se disculpe du reproche de garder contre tout droit les papiers de Marca.

93. Mémoire donné par Baluze à Le Tellier (24 juin 1662) en faveur du livre *De Concordia*. — Fol. 184-185.

94. Mémoire donné à Le Tellier (2 janvier 1663) à l'occasion d'une liste d'ouvrages condamnés à Rome par l'inquisition, parmi lesquels figure le livre *De Concordia*. — Fol. 186-187.

95. Arrest du conseil d'Estat portant que le libelle diffamatoire intitulé : Lettres de l'autheur des Reigles très-importantes, au sieur de Marca, archevesque de Tolose; contenant diverses propositions scandaleuses et incurieuses tant à l'autorité du St Siége que à l'honneur et réputation dudit sieur archevesque; sera brûlé par l'exécuteur de la haute Justice. — Fol. 188-190.

96. Exécuté le mercredy 21 mai 1659, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du roy et de la reyne. MDCLIX, avec privilége de Sa Maiesté.

Imprimé, 6 pag. in-8°.

97. Bref de N. S. P. le pape Alexandre VII escrit à Monseigneur de Marca, archevesque de Paris, par lequel il lui donne avis de sa translation de l'archevêché de Toulouse à celuy de Paris. Du 5 juin 1662, à Paris, chez Jean Du Puis, rue St-Jacques, à la Couronne d'Or, MDCLXII. — Fol. 192-194.

Imprimé, 24 pag. in-8°.

98. Mémoire pour servir au jugement de l'instance générale de la Régale. — Fol. 195-196.

Imprimé, 14 pag. in-8°.

99. Recherches sur les causes qui ont pu faire censurer à Rome le livre *De Concordia*. — Fol. 197-198.

100. Déclaration originale de Marca, envoyé à Rome à propos de son livre *De Concordia*, et attestant l'orthodoxie de ses doctrines. — F. 199.

Sans date, 1647.

101. Note sur une maladie de Marca qui faillit l'emporter. — Fol. 201.

Avril 1658.

102. Détails à propos du livre *De Concordia*. — Fol. 202-203.

Imprimé, 4 pag. in-4°.

103. Trois exemplaires d'une déclaration latine de Marca à propos d'accusations lancées contre la France et contre lui au sujet de troubles arrivés en Catalogne. Barcelone, 14 août 1646. Imprimé, in-4. — Fol. 204-210.

Chaque exemplaire a 4 pages.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119 du tome XVI; p. 62, t. XVII.)

(*Dépouillement du carton* M. 301.)

2363. — 1. Guillaume et Durand de Sau, se reconnoissent contents du partage fait des biens de leur père Durant Sau. — Jeudi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1274.

Parchemin, 1 pièce.

2. Contrat de mariage de Guillaume de Murol et de Andrée de Senectère. — 6 février 1383.

Parchemin, 1 pièce.

3. Assignation par Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, à Béatrice de Chalançon, de 50 liv. de rente sur la terre d'Angerolles. — Dimanche après la Saint-Michel, 1388.

Parchemin, 1 pièce.

4. Quittance donnée par Guillaume Rade et ses frères à Catherine de Narbonne et à Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, de la somme de 112 francs. — 7 mars 1388.

Parchemin, 2 pièces.

5. Contrat de mariage de Jean de Murol et de Anne de Ventadour, dame de Donzenac, 1393.

1 cahier papier.

6. Agne Ier, seigneur d'Oliergues, émancipe sa fille Catherine. — Samedi après après la Saint-Michel, 1398.

Parchemin, 1 pièce.

7. Vidimus du contrat de mariage de Edouard, seigneur de Beaujeu, et d'Eléonore de Beaufort. — 4 septembre 1400.

Parchemin, 1 pièce.

8. Présentation faite par Guillaume de la Tour au chapitre de l'église cathédrale de Clermont, de certaines lettres de Benoit XIII et du prieur de la Chaise-Dieu. — 4 avril 1408.

Parchemin, 1 pièce.

9. Martin V accorde à Guillanme de la Tour, archidiacre de Saint-Flour, trois ans pour faire la visite des lieux dépendants de son archidiaconé. — 1er septembre 1418.

Parchemin, 1 pièce.

10. Absolution de l'excommunication encourue par Guillaume de la Tour, chanoine de Lujon, faite par lui du paiement de certaines sommes, 1429.

Parchemin, 1 pièce.

11. Vente par Guillaume de la Tour, plus tard évêque de Rodez, d'une rente de 56 setiers de froment. — 14 octobre 1435.

Parchemin, 1 pièce.

12. Procuration donnée par Guillaume de la Tour, évêque de

Rodez, seigneur de Murat, aux dénommés audit acte. — 12 août 1451.

Parchemin, 1 pièce.

13. Calixte III permet à Guillaume, patriarche d'Antioche, de faire les fonctions épiscopales dans les différents diocèses, avec le consentement de l'évêque diocésain. — 28 février 1457.

Parchemin, 1 pièce.

14. Calixte III accorde à Guillaume, patriarche d'Antioche, ci-devant évêque de Rodez, une pension de 2000 florins d'or sur son évêché. — 22 avril 1457.

Parchemin, 1 pièce.

15. Contrat de mariage d'Anne de la Tour et de Jacques de Lomagne, 1469.

Parchemin, 1 pièce.

16. Testaments et codicilles de Agne II de la Tour et de sa femme Eléonore de Beaufort. — Mémoire sur ces testaments, 1451, 1479, 1488.

Parchemins et papiers XVe et XVIe siècles, 6 pièces.

17. Contrat de mariage de Françoise de la Tour et de Jacques de Castelnau, seigneur de Jalogne, 1499.

Parchemin, 1 pièce.

18. Bulle de Léon X pourvoyant Gilles de la Tour de la cure de Saint-Eustache, (diocèse de Sarlat). — 5 des ides d'octobre 1519.

Parchemin, 1 pièce.

19. Bulle de Léon X pourvoyant Gilles de la Tour du prieuré de Saint-Sérélhat, en Limousin, 1519.

Parchemin, 1 pièce.

20. Ratification du contrat de mariage d'Aliénor de Montmartin, 1614.

Papier, 1 pièce.

21. Trois exemplaires, sur papier, de la généalogie des la Tour.

Imprimé XVIIe siècle.

22. Requête présentée au duc de Bouillon par deux propriétaires du village du Perron de Saint-Hilaire. — XVIIe siècle.
Papier, 1 pièce.

23. Chiffre pour monseigneur le duc de Bouillon, sur papier, du commencement XVIIe siècle.

(*Dépouillement du carton* M. 302.)

2364. — 1. Lettre de saint Louis confirmant un accord entre Raymond, vicomte de Turenne, et Bernard, vicomte de Comborn.— Août 1256.
Parchemin, 2 pièces.

2. Concession par le seigneur des Roches aux habitants de Toravacha et autres lieux, de droits d'usage dans ses domaines et forêts. — Vidimus de 1330.
Parchemin, 1 pièce.

3. Pierre et Jean Denisine, bourgeois de Clermont, quittent le seigneur de Rochesainne de toutes les créances qu'ils avoient contre lui. — Vendredi après la Saint-Laurent, 1306.
Parchemin, 1 pièce.

4 Cession par Marguerite de Murol, fille de Sanche, à ses frères de ses droits à la succession de son père, moyennant 600 liv. et une rente viagère de 15 liv. — Mardi après la Saint-Julien, 1309.
Parchemin, 1 pièce.

5. Vidimus donné par l'official de Clermont du testament de Gascon de Vercœur. — Octobre 1309.
Parchemin, 1 pièce.

6. Cahier de papier dans lequel sont relatés divers testaments, contrats de mariage et autres actes concernant les seigneurs de Boulogne et de la Tour des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

7. Lettre de l'évêque de Clermont conférant à Guillaume de la Tour, l'archidiaconé de Saint-Flour. — 4 août 1408.
Parchemin, 1 pièce.

8. Opposition formée par Guillaume de la Tour, chanoine de l'église de Clermont et archidiacre de Saint-Flour, contre les prétentions de l'évêque de Chartres, à nommer à l'évêché de Clermont. — 21 juin 1415.

Parchemin, 1 pièce.

9. Inventaire des biens laissés par monseigneur l'évêque de Rodez. — 2 septembre 1417.

1 cahier papier.

10. Donation par Guillaume de la Tour à son frère Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, de la somme de 3,500 francs, faisant partie de la dot de leur mère Béatrix de Chalançon. — 14 juin 1417.

Parchemin, 1 pièce.

11. Traité de mariage entre Antoinette de la Tour, fille de Agne de la Tour, et Jacques de Monteil de Gélat.— 13 décembre 1430.

Papier, 1 cahier.

12. Contrat de mariage d'Antoinette de la Tour, fille d'Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, avec Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny. — 23 janvier 1430.

Parchemin, 1 pièce.

13. Calixte III enjoint aux évêques de Saint-Flour et de Clermont de suspendre et d'excommunier le nouvel évêque de Rodez, s'il ne paie à son prédécesseur une pension de 2,000 florins. — 22 avril 1457.

Parchemin, 1 pièce.

14. Calixte III nomme Guillaume, ci-devant évêque de Rodez, patriarche d'Antioche. — 29 avril 1457.

Parchemin, 1 pièce.

15. Quittance de 1,000 livres donnée à la fabrique de l'évêque de Rodez, par Guillaume de la Tour, patriarche d'Antioche, 1465.

Parchemin déchiré.

16. Double des exploits sur reprise de procès pour monsei-

gneur Agne de la Tour, vicomte de Turenne, en lieu et place du patriarche d'Antioche, contre Jacques de Bourbon et Antoinette de la Tour. — Septembre 1471.

1 cahier papier.

17. Contrat de mariage de Catherine, fille d'Agne II de la Tour et de Jean Antoine de Pompadour, 1489.

Parchemin, 1 pièce.

18. Contrat de mariage de Marguerite, fille d'Antoine Ier et de Pierre Clermont de Lodève.

1 cahier papier.

19. Extrait sur papier du cartulaire de Brives.

7 feuilles XVIIe siècle.

20. Inventaire des titres des seigneurs d'Oliergues, — vicomtes de Turenne, — comtes d'Auvergne, — d'auphins d'Auvergne, — seigneurs de Montgascon, — patriarche d'Antioche, Senne en Auvergne, — affaires ecclésiastiques, — mélanges.

13 cahiers de papier XVIIe siècle.

21. Inventaires de titres portés dans la bibliothèque de monseigneur le cardinal de Bouillon, à Paris. — 12 octobre 1707.

Papier.

22. Stemma Arvernicum. (Généalogie des princes d'Auvergnes par Justel) avec notes généalogiques du même. *Lutetiæ, Parisiorum*, 1644.

Imprimé.

23. Lettre du chapitre de Liége à monseigneur de Bouillon. — Liége, 11 juin 1663. Papier, 1 pièce.

Quoyque les preuves des chanoines a recepvoir en ceste église....

24. Enquête, etc., pour les religieuses de la Visitation de sainte Marie à Saint-Céré et la communauté séculière des filles et des veuves de la même ville, 1679.

Lettres patentes manuscrites et imprimées.

25. Lettre de Bosc de saint Maurice à un inconnu. — 5 juillet 1741. Papier, 1 pièce.

Monsieur, après que je vous prie.

(*Dépouillement du carton* M. (303).

2365. — 1. Accord entre Robert, évêque de Clermont, et Guy, comte d'Auvergne. — Juillet 1199.

Parchemin, 1 pièce (Justel, *Preuves*, p. 36).

2. Transaction entre Robert, évêque de Clermont, et son frère Guy, comte d'Auvergne, touchant le château de Verlat. — Mai 1201.

Parchemin, 1 pièce.

3. Bulle d'Honorius III touchant la pétition à lui présentée par la veuve du comte d'Auvergne contre le sire de Bourbon, 1223.

Parchemin, 1 pièce.

4. Louis VIII approuve l'accord fait entre Archambaud de Bourbon et la comtesse d'Auvergne, veuve du comte Guy. — Pontoise, mars 1224.

Parchemin, 1 pièce.

5. Testament de Mme Jeanne, dame de la Ferté. — Veille des apôtres saint Pierre et Paul, 1256.

Parchemin, 1 pièce (écriture effacée).

6. Hommage prêté par Guillaume Royer, seigneur de Chambon, à Marie de Flandre, veuve de Robert VII et à ses enfants, pour la terre de Margerie (diocèse de Limoges). — 13 mai 1336.

Parchemin, 3 pièces.

7. Vente par Louis de Murat, damoiseau à Roger Jean de Bellevane pour 70 liv. de différents droits, terres et redevances. — Samedi avant Saint-George, 1337.

Parchemin, 1 pièce.

8. Contrat de mariage entre Jeanne de Bellevane, veuve de Jaubert de Saint-Flour et Guillaume de la Motte, seigneur de Cordebœuf. — Mardi après la Saint-Vincent, 1343.

Parchemin, 1 pièce.

9. Contrat de mariage entre Guillaume, fils émancipé de Jean

de Chitaing, et Marguerite, fille de Jean Roger de Bellevane.— Samedi avant la sainte Agathe, 1357.

Parchemin.

10. Reconnoissance par Hugues, dauphin, sir de Crestiaux, à son cousin Blain de Chaveigne, seigneur de Saint-Gérsuz de Vaure, de la somme de 40 florins de Florence et de 4 écus d'or. — 20 mai 1357.

Parchemin, 1 pièce.

11. Copie des lettres d'acquisition faite par le couvent de Saint-Allyre de 151 liv. de rente, sur messire Guillaume, seigneur d'Apchon, 1361.

1 cahier papier.

12. Contrat de mariage entre Marie de Boulogne et Raymond VIII de Turenne, 1375.

Parchemin, 1 pièce.

13. Accord entre René Bouchet, procureur de Adélaïde de Cuylent et Jean Dufour, procureur de Robert de Chazé, touchant la remise du château Del Béadre. — 11 novembre 1381.

Parchemin, 1 pièce.

14. Procédure par-devant le Viguier de Bagnols (diocèse d'Uzès), touchant certains biens de Perrotin de Pradines, seigneur des *Borrio*. — 22 octobre 1395.

Cahier de papier, copie du xve siècle.

15. Procédure faite par le lieutenant du bailly d'Auvergne sur le fait de certaines lettres de Charles VI du 24 mars 1398, relatives à la requête présentée par Jehan de Bellevane au sujet de son accord avec Marguerite de Bellevane sa sœur. — 6 avril 1399.

Parchemin, 1 pièce.

16. Arrêt du lieutenant du sénéchal d'Auvergne sur le différent entre Pierre de Bellevane et sa femme Isabeau de Chaluz et Pierre de Chaluz, frère de ladite dame. — 20 mai 1402.

Parchemin, 1 pièce.

17. Accord entre Jean de Bellevane agissant pour sa femme

Isabeau de Chaluz et Pierre de Chaluz son beau-frère sur l'assiette de 100 livres de rentes pour ladite dame. — Mercredi avant la Saint-Pierre-ès-Liens, 1404.

Parchemin, 1 pièce.

18. Accord entre Jean de Bellevane et Pierre de Chaluz, seigneur du Puy-Saint-Gausmier, 1404.

Parchemin, 1 pièce.

19. Contrat de mariage de Bertrand II, dauphin d'Auvergne, et de Jeanne de la Tour. — 31 juillet 1409.

1 cahier papier.

20. Abolition accordée par Jean, duc de Berry et d'Auvergne, à Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, 1412.

Parchemin, 1 pièce.

21. Onze quittances données et reçues par Mme de Boulogne, 1412-1413.

11 pièces, parchemin et papier, en une liasse.

22. Lettre de Charles VI ordonnant au sieur d'Oliergues de venir à Paris avec le plus de gens possible pour s'opposer au duc de Bourgogne. — 26 janvier 1413.

Parchemin, 1 pièce.

23. Lettre de Charles VI enjoignant au sir d'Oliergues de ne prendre le parti d'aucun seigneur de son lignage.— 11 novembre 1413.

Parchemin, 1 pièce.

24. Jean de Saint-Flour et de Bellevane abandonne ces deux chatellenies à ses deux fils Pierre et Antoine, déjà émancipés.— Jeudi 23 mai 1415.

Parchemin, 1 pièce.

25. Double de la quittance donnée par Alice de Vendat du domaine à elle promis par son mari Agne de la Tour. — 2 décembre 1416.

1 cahier papier.

26. Sentence du sénéchal du Guyenne contre Jean d'Apzat et David de Foubonnet, 1446.

Papier, 1 pièce, copie.

27. Copie des lettres d'abolition du roi Charles VII pour la ville de Bergerac et pour Richard de Mohtaud, 1450.
1 cahier papier.

28. Mémoire en latin sur le château des *Barrio*. — 23 novembre 1480.
Papier, 1 feuille.

29. Emancipation par Agne de la Tour de son fils François. — 15 janvier 1488.
Parchemin, 1 pièce.

30. Mémoire d'avocat sur le testament de Antoinette de Beaufort, contenant donation faite à son mari le maréchal de Boucicaut.
1 cahier papier XVIe siècle.

31. Rang et dignité de la maison de Bouillon. (Déclaration du Roi, du 20 mars 1647.)
14 pages in-8. (Imprimé.)

32. Copie, XVIIe siècle, d'un bref d'Innocent X, pour faire entrer le fils du duc de Bouillon dans l'ordre de Malte.
Papier.

33. Copie, XVIIe siècle, d'un bref d'Innocent X en faveur de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon. — 20 août 1645.
Papier.

LES MANUSCRITS

De la Bibliothèque du Louvre.

C'est pour nous un devoir de reproduire ici, en faveur des abonnés du *Cabinet historique*, ceux des articles qui figurent dans notre édition ou tirage à part des *Manuscrits du Louvre*, et qui n'ont point été donnés dans les deux numéros de ce recueil, pages 10 à 32, et pages 100 à 135.—Ces articles, nous les devions à de nouvelles com-

munications de M. L. Barbier. La plupart, il est vrai, rappellent des livres imprimés, mais des livres de haut prix, soit en raison des peintures et dessins originaux qui les ornent, soit en raison des précieux autographes dont ils étoient enrichis. Nous reprenons pareillement ici un complément de préface composé pour notre tirage à part, et qui, par inadvertance, n'a point trouvé la place qui lui étoit destinée.

Il est à propos d'observer qu'à la Bibliothèque du Louvre les manuscrits ne formoient point un département distinct des imprimés, comme à la Bibliothèque de la rue de Richelieu. Ils étoient classés et intercalés près des volumes imprimés dont ils se rapprochoient le plus par leur matière et leur contenu. Comme ceux-ci ils étoient rangés sous cinq grandes divisions ou séries :

SÉRIE A. — *Théologie.*
SÉRIE B. — *Jurisprudence et Diplomatie.*
SÉRIE C. — *Philosophie, morale : Sciences et Arts.* — *Économie politique*, etc.
SÉRIE D. — *Belles-Lettres.* — *Linguistique et Littérature.*
SÉRIE E. — *Géographie, Voyages et Prolégomènes.*
SÉRIE F. — *Histoire politique et littéraire.* — *Mélanges.*

Mais on verra par la lecture de notre catalogue que cette classification n'étoit pas rigoureusement observée et que bien des volumes n'ont pas toujours été placés dans la série à laquelle ils appartenoient. Quoi qu'il en soit cette intrusion des manuscrits parmi les imprimés, explique le peu de suite dans la côte de chacun d'eux.

Du reste, la Bibliothèque du Louvre, de création relativement récente, et formée des débris des bibliothèques politiques et administratives du Tribunat et du Conseil d'Etat,

ne pouvoit fournir de nombreux numéros à la Théologie, non plus qu'à la Littérature. Aussi ces deux séries de notre catalogue sont-elles fort peu nourries. En revanche, la partie de la Jurisprudence, de l'Economie politique, et surtout la partie historique offroient d'amples dédommagements aux curieux, et par cela même aujourd'hui matière à bien des regrets.

Il nous faut reconnoître également que nous ne sommes pas sûr d'avoir fait un recollement au grand complet de tout ce que possédoit en manuscrits cette si regrettable bibliothèque; aussi bien l'inventaire sur lequel nous avons fait notre relevé, ne les contenoit-il pas tous non plus. Ainsi nous n'avons rien à citer des textes qui faisoient partie du Cabinet Motteley.

Les habitués du Louvre savent que cette précieuse collection, ces curiosités, ces raretés, ces splendides reliures étoient dans une salle à part, dans la rotonde, vitrée de toute part, où les humbles mortels n'approcheient qu'avec une respectueuse réserve. On savoit qu'on avoit communication d'aucun de ces bijoux sans une autorisation spéciale et par l'intermédiaire du Conservateur lui-même. La crainte d'être importun faisoit remettre d'un jour à l'autre à solliciter la faveur de voir, d'approcher, de palper ces rarissimes trésors, ces splendides reliures des XVIe et XVIIe siècles, dont les riches ornements, les armes et les chiffres, admirablement conservés, miroitoient à l'œil sous les vitrines qui les emprisonnoient. Là, parmi ces volumes sacrés, se trouvoient sans contredit des manuscrits précieux, aux riches enluminures, des textes inédits, mais dont personne ne pouvoit soupçonner la valeur et l'intérêt, car la Collection Motteley, passée par arrêté du ministre de la maison de l'Empereur, du Musée des Souverains à la Bibliothèque du Louvre, y étoit entrée avec un catalogue sommaire insuffisant pour

faire apprécier l'ensemble. La rédaction d'un travail plus complet avoit été conféré, aussitôt la mort de Motteley, à MM. J. Brunet, Paul Lacroix et Techener, et ce catalogue, nous ne savons par quelle disposition testamentaire, au lieu de rester au cabinet, alla s'ensevelir dans l'étude du notaire de M. Motteley, d'où, fort heureusement, on pourra sans doute un jour l'exhumer.

Au surplus, nous ne doutons pas que M. Paul Lacroix n'ait, sur cette question de catalogue et sur le cabinet Motteley lui-même, des révélations curieuses à faire, et dont il ne voudra point priver le public lettré.

Nous conservons à ces nouvelles notices les numéros d'ordre de notre tirage à part.

2365. — 8. Exposition de l'Église catholique par Bossuet, édition originale, (dite d'amis) imprimée en 1671 à douze exemplaires, tous rendus à l'auteur, à l'exception de trois. — A. 463.

Ce rarissime volume portoit sur les marges de nombreuses corrections de la main de Bossuet. *Voy.* le n° 6378 du *Diction. des Anonymes*, 2e éd.

2366. — 107. Collection d'assignats, de papiers-monnaie et de bons de ville. 1 vol. in-f°. — C. 971.

On trouvoit en tête de ce volume, une table manuscrite très détaillée, présentant la liste alphabétique de toutes les villes, communes, établissements, etc., ayant émis des bons pendant la durée de la Révolution. Ces bons portoient les signatures autographes des agents du pouvoir.

2367. — 121. Dessins originaux de la monographie des Pigeons, peints d'après nature, — par Mme Knip, (née Pauline de Courcelles), 2 vol. in-f°, rel. en maroq. rouge, par Capé. — C. 1490.

2368.—122. Flore du dictionnaire des sciences médicales décrites par F. P. Chaumeton, docteur en médecine, peinte par Mme E. P. (Ernestine Panckoucke) et par P. G. Turpin. Paris, C. L. E. Pankoucke. — C. 1509.

Exemplaires sur peau vélin avec planches retouchées au pinceau. — Cet ouvrage de Chaumeton a été continué par MM. Chamboret et Poiret.

2369. — 123. Histoire naturelle générale et particulière des Mollusques terrestres et fluviales, tant des espèces que l'on trouve aujourd'hui vivantes, que des dépouilles fossiles de celles qui n'existent plus. — Œuvre posthume de M. le baron J. B. d'Aubebord de Férussac, colonel d'artillerie, etc. Continué, mis en ordre et publié par M. le baron d'Aubebord de Férussac, son fils, officier supérieur au corps royal d'état-major. — Continué et achevé par M. Deshayes, 1819 et années suivantes, 4 vol. in-f°, rel. en maroq. rouge, reliure de Capé. — C. 1505.

Exemplaire unique sur peau vélin, avec dessins originaux. Acquis au prix de 12,000 fr.

2370. — 124. Traité des arbres et arbustes par Duhamel de Monceau et ses continuateurs. Paris, 1800-1819.

Splendide exemplaire sur peau vélin en 14 vol. in-f° contenant les dessins originaux de Redouté, acquisition faite sous Louis XVIII, au prix de 30,000 fr.

2371.—142. Les vitraux de la cathédrale d'Auch, par Lettu. 1 vol. in-fol. — C. 2343.

Exemplaire avec planches coloriées par l'auteur.

2372. — 163. Collection d'uniformes civils et militaires de France, avant et pendant la Révolution avec tables manuscrites.

Miniatures et gouaches par Hoffman, 6 vol. in-fol. — C. 2797.

2373. — 173. Œuvres de Voltaire de l'*Imprimerie de la Société littéraire et typographique.* — Edition dite de Khel, ou de Beaumarchais, 1784 et 1785, 89. 70 vol. in-8, gr. pap.—vél. avec les gravures avant la lettre.

Exemplaire unique pour sa splendide exécution et que nous citons ici en raison des 108 dessins originaux de Moreau dont il étoit enrichi. — Dans ces derniers temps cet exemplaire se trouvoit aux Tuileries, dans la bibliothèque de l'impératrice où il a péri de la même façon qu'il eût péri dans la bibliothèque du Louvre.

2374. — 174. Bélisaire,—composé par M. D. Marmontel, membre de l'académie françoise; — traduit (en russe) sur le Volga, *de l'imprimerie impériale de l'Université de Moscou*, 1766. — Dédié à Mgr Gabriel, évêque de Twer. 1 vol. in-8°.

Exemplaire relié en cuir de Russie, envoyé à Marmontel par l'impératrice Catherine, traducteur du Livre IX.

Voici le peu de mots que Marmontel dans ses *Mémoires*, disoit de cette

traduction : « Tandis que la Sorbonne travailloit de toutes ses forces à rendre Bélisaire hérétique, déiste, impie, (car c'étoient là ses deux grands chevaux de bataille), les lettres des souverains de l'Europe et celles des hommes les plus éclairés et les plus sages, m'arrivoient de tous les côtés pleines d'éloges pour mon livre, qu'ils disoient être le bréviaire des Rois. L'impératrice de Russie l'avoit traduit en langue russe et en avoit dédié la traduction à un archevêque de son pays. »

Nous mettons également ce volume imprimé parmi les manuscrits en raison de quelques lignes autographes de l'abbé Morellet et d'une note de M. L. Barbier, qui, placée en tête du volume, donnoit le détail particulier des collaborateurs anonymes de Catherine dans la traduction du roman de Marmontel. Voici cette note :

Préface de Bélisaire par le comte Schouvaloff.
Livre Ier par J. Jélaguine.
Livre II par J.-C. Czhernicheff.
Livre III par Kosmine.
Livre IV par G. Jélagin.
Livre V par le comte Grégoire Orloff.
Livre VI par D. Wolkoff.
Livre VII par Alexandre Narischkin.
Livre VIII par le même.
Livre IX par S. M. I. Catherine.
Livre X par D. Wolkof.
Livre XI par le même.
Livre XII par le même.
Livre XIII par Alexandre Bibikoff.
Livre XIV par Mestcherski.
Livre XV par C. Wladimir Orloff.
Livre XVI par Grégoire Karitaki.

2375. — 178. La France par Gouvernements, — cartes géographiques de la main de Louis XVI étant dauphin. 1 vol. in-f°, mar. r. — oblong.

2376. — 179. Voyage de la Pérouse autour du monde, publié conformément au décret du 22 avril 1691, et rédigé par M. L. A. Millet-Mureau, général de brigade dans le corps du génie, directeur des fortifications, ex-Constituant. — *Paris, Imp. de la République, an V*, 1797. — 4 vol. in-4, et atlas in-fol., rel. en maroq. rouge.

Exemplaire unique avec les dessins originaux, et les eaux fortes, ayant appartenu à M. Millet-Moreau.

2377. — 184. Recueil de pièces concernant les Indes-Orientales, contenant des fragments copiés d'après les relations de M. de Maudave, et ses lettres à Voltaire. — Des mines d'or et de diamans du Brésil. — Commerce et histoire naturelle de l'Isle-Grande. — Commerce et marine des Jésuites au Brésil. — Mission du Pa-

raguai. — Mémoires sur l'Isle de Bourbon. — Projet de M. Hermans, pour des mines dans l'Isle de France. — Route depuis l'Isle de Bourbon jusque dans l'Inde. — Sur l'Isle de Ceylan. — Etablissements des Européens à la côte de Coromandel. — Sur la chasse du tigre. — Préjugés superstitieux des nouveaux chrétiens dans l'Inde. — Sur le royaume et la ville de Fanjaor. — Description du Carrète. — Des princes de la côte de Malabar. — Sur l'Empire Mogol. — Manière de soutenir le commerce dans l'Inde. — Notes sur MM. de Bussy et Lally. — Sur la ville de Madras. — Notes sur Favernier et Bernier. — Culte du Lingam-Ordre, chronologie des empereurs Mogols, depuis Tamerlan. — Table géographique et historique de l'Inde. — Extrait de quelques conversations avec M. Poivre. — Mémoires sur Masulipatan, par de Verou, mans., in-4° broché.

Ce manuscrit original de Maudave, a fait partie de la bibliothèque de Lamoignon-Malesherbes et est porté sur son catalogue sous le n° 4717. — Une seconde partie de cet ouvrage est conservée en la bibliothèque du muséum d'histoire naturelle.

2378. — 185. Recueil de portraits de grands personnages de l'Inde. — 1 vol. in-fol., rel. en maroq. rouge fleurdelisé.

Acheté à la vente de livres de M. Morel de Vindé. Voyez son catalog. N° 949.

2379. — 196. Copie moderne, du précédent manuscrit. 1 vol. in-fol. — E. 1445.

2380. — 202. Recueil de lettres autographes de Louis XIV et autres personnes de la maison royale de France, à Mme de Maintenon, — avec plusieurs autres lettres de personnages célèbres du XVIIe siècle.

1 vol., in-fol., dos marq. rouge. — Ce précieux volume porté sous le n° 1181 du Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Germain-Garnier, avoit été acquis à cette vente en 1822 par la bibliothèque du Louvre. — Nous reproduisons ici la note de Brunet à la suite de ce n° 1181.

« Ce recueil du plus haut intérêt est d'autant plus remarquable que toutes les lettres qui le composent sont écrites de la main des illustres personnes qui les ont signées : ce qui est fort rare lorsqu'il s'agit, comme ici, de lettres de souverains et de princes du sang royal. — Voici la liste des pièces qui le composent, lesquelles sont au nombre de cinquante-huit :

1. Lettre de Louis XIV à Mme de Maintenon en date du 4 no-

vembre 1696. — Elle occupe dix pages, et on y a joint une note autographe de Mme de Maintenon.

2. Autre lettre du même à la même, écrite en 1699.

3. Quinze lettres de Monseigneur, fils de Louis XIV, — pendant les campagnes de 1690, 1693 et 1694.

4. Vingt-trois lettres du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, pendant le voyage qu'il fit en 1701, pour accompagner son frère le roi d'Espagne, et pendant les campagnes de 1702 et 1703.

5. Trois lettres du duc d'Orléans (depuis régent de France).

6. Lettre de Mme de Maintenon au duc d'Orléans.

7. Lettre du prince de Conti (François-Louis de Bourbon).

8. Lettre de la duchesse de Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie).

2381. — 206. Tableau contenant l'histoire militaire de la France où l'on voit les motifs des guerres, les batailles et les sièges, les noms des généraux François et ennemis, avec les traités de paix et d'alliances depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XV. Manuscrit gr. in-fol., rel. en maroq. vert, aux armes royales.

2382.—229. Lettres du cardinal Mazarin à madame de Venel, gouvernante de ses nièces. 1 vol. in-4°, rel. en maroq. rouge aux armes royales.

2383. — 246. Procès de Pierre Baillet, président en la Cour des comptes.

8. Copie de l'Histoire generale et particuliere des Poetes anciens et modernes, par ordre alphabétique. 6 vol. in-4°. — F. 2398[1].

C'étoit la copie disposée pour l'impression projettée dès l'année 1730, du principal ouvrage de Colletet. — On l'a vu, le manuscrit autographe en 5 volumes étoit disposé par ordre chronologique. — La copie composée des 6 vol. affectoit la forme d'un dictionnaire biographique et étoit disposé par ordre alphabétique. C'est sur cette copie que nous avons relevée volume par volume la liste de celles des *Vies des Poètes* dont nous avions pris note pour nos propres études, ou pour répondre aux demandes de nos correspondants. — Moréri et le P. Lelong disent que le recueil de Colletet se composoit de 130 biographies. Nous pouvons en indiquer ici 182, que nous avons reconnues et souvent analysées

1. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Louvre. 1 vol. in-fol. dem.-rel.

C'est ce catalogue que, pour notre propre utilité et le service du *Cabinet historique*, nous avions pris le soin de copier, déjà depuis plusieurs années.

2384. — 340. Collection de portraits de membres de l'Institut. Dessins originaux par J. Boily, 1 vol. in-4°, dem.-rel. en m. r.

2385.—341. Manuscrit persan, du Shah-Nameh, écrit en lettres de différentes couleurs, sur papier de chine, orné de peintures rehaussées d'or, arabesques et fleurons très-riches, or et azur, etc., reliure orientale. — Offert au Roi Louis-Philippe.

2386. — 342. Bibliographie instructive, par Debure, 1763-1768, 7 vol. in-8° chargés de notes marginales, ou sur feuillets détachés, de la main de l'abbé mercier Saint-Léger.—Offert au Roi Louis-Philippe.

2387.—343. Catalogus historico-criticus romanorum editionum, sæculi XV, auctore J.-B. Audeffredi. Romæ, 1783, in-8°, avec de nombreuses notes de la main de Mercier de Saint-Leger.

2388. — 344. Collection de dessins originaux, à la plume, vers le milieu du XVIII° siècle, par Chezzé. 1 vol. in-fol. rel. de Simier au chiffre de Louis-Philippe.

Charges et caricatures des célébrités du temps.

2389.— 345. Archives administratives de la Bibliothèque du Louvre, 125 cartons in-fol. et 40 registres de différents formats.

2390. — 347. Catalogue des manuscrits, sur l'art militaire, existant à la Bibliothèque Impériale, dressé par Teulet. 1 vol. in-4°, dem.-rel. maroq. vert.

2391.—348. Compte des recettes et dépenses de la caisse particulière de S. M. l'Empereur, dite *Petite cassette*, depuis l'année 1804 jusqu'en avril 1814, 2 petits vol. in-fol. rel. en maroq. vert, aux armes impériales.

Ces comptes ont été successivement tenus par le baron Meneval et par le baron Fain. A la fin de chaque mois le compte de recettes et dépenses étoit arrêté de la main de Napoléon avec son paraphe, et souvent

avec quelques lignes de chiffres en marge du volume, afin de contrôler le compte qui lui étoit soumis.

Cette copie fac-simile de ce curieux document avoit été faite en double, par les soins et aux frais de M. le comte de Las-Cazes, d'après l'original qui étoit entre les mains de M. le comte d'Orsay. L'une de ces copies avoit été donnée à la Bibliothèque du Louvre, par M. de Las-Cazes qui doit posséder encore l'autre.

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

Nous accomplissons, dès aujourd'hui, la promesse que nous avons faite dans notre précédent numéro (*voy.* p. 111, n° 2262) et commençons le dépouillement des matières dont se composoit chaque volume de la collection de Noailles; ajoutons que c'est la reproduction textuelle de la copie faite pour M. le duc de Mouchy, qui a bien voulu la remettre à notre disposition.

2392. — Tome Ier. — 1. Contrat de mariage de Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Saintonge, avec demoiselle Catherine de Sourches. 2 juin 1550. — Page 1.

2. Mémoire sur la vie de Théodore d'Agrippa d'Aubigné, fait par lui-même. (Imprimé avec quelques différences. V. Lelong, IV, n° 46618.)

3. Discours avantageux sur la mémoire de Théodore d'Agrippa d'Aubigné, daté de Genève. (Lettre latine du recteur de l'Académie de Genève, pour recommander de lui rendre les derniers devoirs.) May. 1630. — Page 96.

Six lettres de Monsieur le Prince de Condé Louis de Bourbon dit le grand, à Charles, Comte d'Aubigné, frère de Madame de Maintenon.

4. La première, datée d'Utrecht, le 29 juin 1673. — Page 97.

Il a très-bien fait de faire arrêter les chariots et les paysans qui conduisoient du bois aux ennemis, et fera bien de faire arrêter les bateaux qui viendroient pour en charger pour eux.

5. La deuxième. Au camp de Chastenoy, sans date. — Page 98.

Il pense comme luy que l'infanterie sera plus utile à Gumeni

pour les convois que de la cavalerie ; qu'ainsi il trouve bon qu'il y envoie trente fantassins pour relever les cavaliers qui y sont. (Autographe.)

6. La troisième. Au camp de Chasteney, le 1er septembre. — Page 99.

Il lui accuse réception de l'état qu'il lui a envoyé des munitions de guerre et de bouche qu'il avoit à Bedfort. (Belfort.)

7. La quatrième. Au camp de Chastenoy. 24 may. — Page 100.

Plaisir qu'il luy a fait de conduire le convoi jusqu'à Ronffac.

8. La cinquième. Au camp de Chastenoy. 26 octobre. — P. 101.

Il le remercie du soin qu'il veut bien prendre du convoi des vaches dont il luy parle. (Autographe.)

9. La sixième. Au camp de Chastenoy. 2 novembre. P. 102.

Pour approuver ce qu'il a fait relativement aux convois dont il lui a parlé. (Autographe.)

10. Henri-Jules de Bourbon, 3e du nom, fils du Grand Condé, au même. Paris, 8 novembre 1676. — P. 103.

Pour le remercier du soin qu'il a pris de faire donner une escorte pour faire passer en sûreté les chevaux qu'on lui envoie.

11. Louis de Vendôme au même. Au camp de Martorel, 7 septembre 1697.

Pour le remercier de son compliment sur la prise de Barcelone.

12. *Trois lettres de Mons. de Louvois au même.* La première du 10 aoust. — Page 104 *bis*.

Il lui annonce que le Roi lui permet de vendre sa compagnie et lui donne la commission d'en lever une de cavalerie. (Autographe).

13. La deuxième de Versailles, 10 décembre 1672. — P. 105.

Il lui déclare qu'il a empêché qu'il ne vînt au Roi, qu'outre ses appointemens, il prétendoit tirer d'autres avantages vis-à-vis les habitans d'Amersfort ; ce que S. M. ne sauroit approuver et à quoi elle ne pourroit que s'opposer.

14. La troisième, datée de Saint-Germain, le 17 novembre. — P. 106.

Ses remercîments au sujet de la part qu'il prend à la promotion de Mons. le Chancelier.

15. Lettre de Mons. de Barbezieux au même. Au camp devant Namur, le 9 juin 1692.

Il ne peut faire ce qu'il désireroit, on ne peut accorder de lettres d'état à Mons. de Bissin. Raisons qu'il en donne.

16. *Trois lettres de Mons. le Maréchal de Turenne à Mons. le Comte d'Aubigné, Gouverneur de Beffort.* La première. Au camp de Vitstett, le 10 juin. — P. 108.

Pour le prier d'ordonner qu'une des compagnies du régiment de cavalerie d'Alsace, qui sont à Beffort aillent à Thaune, pour tenir les chemins libres de Beffort à Ensesheim et Colmar, et faciliter le passage des convois de guerre et de farines pour l'armée.

17. La deuxième. Sous l'Espinat, le 10 décembre. — P. 109.

Pour le prier de lui marquer où sont les quartiers des ennemis depuis qu'ils ont abandonné l'Espinat et le lui envoyer de bons guides qui connoissent bien les chemins.

18. La troisième, datée du camp, ce 27. — P. 110.

Pour le prier de délivrer des prisonniers qui sont à Beffort, ceux qui désireroient prendre parti dans sa compagnie : les trois lettres en entier de la main de Turenne.

19. *Deux lettres de Maréchal d'Albert à Monsieur le comte d'Aubigné, Gouverneur de Beffort.* La première, datée de Paris, le 15 août 1666.

Pour lui parler de son affaire avec Mons. le Chevalier de Lusse.

20. La deuxième, datée de Bordeaux, le 19 février 1674. — P. 112.

Plaisir qu'a fait à Mons. le Maréchal, la nouvelle qu'il lui a apprise que le Roi lui avoit accordé le gouvernement de Beffort.

21. Lettre de Mons. le Chancelier Le Tellier au même. Versailles, le 30 juin 1677. — P. 114.

Il lui demande de vouloir bien protéger le sieur Desprès, qui vient d'obtenir une abbaye dans son département.

2393. — Tome II. — *Lettres à Monsieur le Maréchal Anne-Jules de Noailles des personnages ci-dessous :*

Pages.

1. Le Roi Louis XIV..... 1
2. Monseigneur le Dauphin (Louis), fils de Louis XIV..... 61
3. Monseigneur le Duc de Bourgogne (Louis), petit-fils de Louis XIV..... 69
4. Monsieur (Philippe d'Orléans), frère de Louis XIV..... 74
5. Madame, deuxième épouse de Monsieur (Elisabeth-Charlotte de Bavière.)..... 81
6. Monsieur le Duc d'Orléans (Philippe, depuis régent)..... 92
7. Mademoiselle (Anne-Marie-Louise d'Orléans, Duchesse de Montpensier)..... 95
8. Monsieur le Prince de Condé, fils du grand Condé..... 121
9. Monsieur le Duc de Bourbon, son fils..... 125
10. Madame la Duchesse de Bourbon, son épouse..... 128
11. Monsieur le Prince de Conty (François-Louis de Bourbon)..... 130
12. Madame la Princesse de Conty (Marie-Anne, fille de Louis XIV et de madame de la Vallière..... 142
13. Monsieur le Duc du Maine (enfant naturel de Louis XIV et de madame de Montespan)..... 160
14. Monsieur le Comte de Toulouse (Louis-Alexandre), enfant naturel de Louis XIV et de madame de Montespan.... 201
15. La Reine d'Angleterre (Marie de Modène, femme de Jacques II)..... 204
16. Le Grand Duc de Toscane (Côme III de Médicis)..... 207
17. Madame Royale de Savoie..... 209
18. Monsieur de Vignacourt, grand maître de Malte..... 211

Lettres à Madame la Maréchale de Noailles Bournonville par les personnes qui suivent :

Pages.

19. Monseigneur le Dauphin (Louis), fils de Louis XIV..... 2

20. Le Duc de Bourgogne (Louis), petit-fils de Louis XIV.. 4

21. Madame la Duchesse de Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie)..... 18

22. Le Duc de Berry (Charles), 3e petit-fils de Louis XIV... 27

23. Monsieur le Prince de Condé, fils du Grand Condé..... 30

24. Monsieur le Prince de Conti (François-Louis de Bourbon)..... 38

25. Mémoire sur madame de Maintenon, par mademoiselle d'Aumale. Rome, 18 février 1690..... 115

26. Bref du pape Alexandre VIII à madame de Maintenon.

Pour lui demander son assistance et sa protection pour la cour, où ses belles qualités lui ont acquis avec justice, toutes les faveurs qu'elle a méritées du Roi Louis XIV. — P. 1692..... 243

27. Lettre du Roi Louis XIV, qui justifie l'extrême considération que ce Prince avoit pour madame de Maintenon, octobre 1697..... 243 *bis*.

28. Copie d'une lettre écrite au Roi Louis XIV, par Mons. l'Évêque de Chartres (Paul Godet Desmarais).

Pour remercier S. M. de la paix qu'elle vient de donner à la France. Cette lettre fait connoître en même temps le prix inestimable de la vertu de madame de Maintenon, et combien on doit attendre de satisfaction des conseils qu'il reçoit d'une compagne excellente, pleine en même temps de l'esprit de Dieu, de discernement, et dont la tendresse, la sensibilité et la fidélité pour S. M. ne peuvent être égalées, septembre 1715..... 241

29. Mémoire contenant le parti que prit madame de Maintenon après la mort de Louis XIV, de se retirer à Saint-Cyr.

Il renferme aussi quelques détails sur ses affaires domestiques..... 248

30. Pièces pour justifier le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV.....

2394. — Tome III. — *Lettres écrites à Madame la Maréchale.*

Par M. le duc d'Orléans, M. le comte de Toulouse, M. le prince de Condé, M. le duc de Penthièvre, Mme de Montespan, et par MM. les cardinaux de Polignac, de la Tremouille, de Gualterio, Lantgrave, Assolini, d'Estrées, de Furstemberg, Ottoboni, de Bonzy, de Rohan, Mons. l'abbé Imperiali, Passionei, Albani, de Rossi, de Tencin et Lanty.

1. La première de M. le duc d'Orléans. Compliment sur la prise de deux châteaux en pays ennemi par le maréchal. — Page 8.

2. Le grand duc de Toscane à madame de Noailles. — Page 10.

3. *Cinq lettres de Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitime de Louis XIV et de madame de Montespan.* — Pages 12 à 16. Dans la première, il prend part à sa douleur et il n'a osé en annoncer le sujet à madame la comtesse de Toulouse.

4. Dans la deuxième, datée de Marly, il la consulte sur une saignée qu'on doit faire à madame la comtesse de Toulouse, et parle de la maladie de M. le maréchal de Grammont.

5. Dans la troisième, il mande que madame la comtesse de Toulouse est sans fièvre, et qu'il est hors d'inquiétude à ce sujet.

6. Par la quatrième, datée de Rambouillet, le 16 mars, il parle d'une grâce qui lui a été accordée par la Reine.

7. Par la cinquième, datée de Fontainebleau, le 17 septembre, il parle de la mort de M. le maréchal de Grammont, et la prie de faire remettre à madame la maréchale de Grammont une lettre qu'il lui envoie.

8. *Seize lettres de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du précédent.* Pages 17 à 34. A Versailles, le 7 janvier 1741, M. le duc de Penthièvre lui fait compliment sur la nouvelle année.

9. A Bâc, le 15 avril : il dit qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur la maladie de sa mère.

10. Le 16 avril, sa mère se trouve mieux : il promet de lui en donner chaque jour des nouvelles.

11. Le 17, sa mère se trouve mieux.

12 à 22. Toutes les autres lettres de M. le duc de Penthièvre sont sur le même sujet.

23. *Quarante-neuf lettres de madame de Montespan.* — Pages 60 à 107. *A M. le Duc de Noailles.* De Fontevrault, 17 août 1691. Lettre de madame de Montespan au sujet de madame de Fontevrault.

24. Elle se plaint de ce que ses lettres ne lui sont point remises.

25. 10 novembre 1691. Elle lui fait compliment sur quelque emploi qu'il a obtenu.

26 et 27. *A Madame la Maréchale.* De Bellegarde, 3 novembre 1698. Au sujet d'une pension obtenue pour mademoiselle de Vivonne par M. le duc du Maine et madame de Maintenon. La lettre suivante est une suite sur le même sujet. Elle y ajoute beaucoup de marques de confiance.

28. De Fontevrault, le 19 novembre 1698. Elle lui mande qu'elle est très-satisfaite de madame de Maintenon.

29. De Fontevrault, le 23 juin 1699. Elle commence sa lettre par lui témoigner combien elle fait cas de son amitié, et finit par lui parler de madame de Fontevrault, sa sœur.

30. De Fontevrault, le 8 juillet 1699. Elle lui parle de sa fille qu'elle lui demande avec empressement ; elle finit par des amitiés, et elle lui recommande le sieur Ganière, et la charge de faire agréer ses respects à M. l'archevêque de Paris et à M. le maréchal.

31. De Fontevrault, le 22 juillet 1699. Elle lui parle de la vocation de mademoiselle sa fille, et finit par ses compliments ordinaires.

32. A Paris, le 22 septembre 1699. Sur le même sujet, et finit en lui recommandant le fils de son peintre.

33. A Paris, le 16 octobre 1699. Elle lui offre un rendez-vous à Beaumont avec madame de Fontevrault.

34. A Bellegarde, le 21 octobre 1699. Elle parle de la maladie et des peines de madame de Fontevrault.

35. A Bellegarde, le 2 novembre 1699. Compliment sur la mort de madame de Montchevreuil; elle parle de madame de Maintenon et de sa nièce, mademoiselle de Vivonne, pour l'abbaye de Montmartre.

36. A Bellegarde, le 11 novembre 1699. Elle la prie de s'intéresser auprès de madame de Maintenon pour procurer à mademoiselle de Vivonne, sa nièce, l'abbaye de Montmartre, occupée par la sœur de M. le comte de Grammont.

37. Le 24 octobre. Mande son inquiétude sur la maladie de M. le duc de Noailles et en demande des nouvelles.

38. A Fontevrault, le 6 février 1700. Au sujet d'une pension de dix mille francs accordée à M. le duc de Guiche. Elle finit par ses protestations d'amitié.

39. A Fontevrault, le 26 juin 1703. Lettre de compliment.

40. Lettre sans date. Elle paroît parler d'une grande maladie de sa nièce.

41. A Bourbon, le 20 mai. Elle lui demande des nouvelles d'une affaire à laquelle elle s'intéresse.

42. A Bourbon, 20 juillet. Elle est inquiète de sa santé et la prie de lui faire donner des nouvelles.

43. A Valenciennes, 5 août. Lettre d'amitié.

44. Lettre sans date où elle donne des nouvelles de cour.

45. De Versailles, 1er juin. Sur le même sujet.

46 et 47. A Paris, 20 décembre. Sur le mariage de mademoiselle de Noailles avec M. de Gondrin. La suivante sur le même sujet.

48. A Paris, 1er février 1707. Elle lui donne des conseils sur ce qui concerne madame de Gondrin.

49. A Paris, le 7 février 1707. Lettre de compliment.

Toutes ces lettres ont été publiées par Pierre Clément dans son livre *Madame de Montespan et Louis XIV.*

50. *Dix-neuf lettres de M. le cardinal de Polignac à madame la maréchale de Noailles.* — Pages 109 à 139. La première du 3 mars. Sur la vue que l'on avoit de l'envoyer ambassadeur en Espagne.

51. La seconde est de Paris, du 27 décembre. Sur sa réconciliation avec l'abbé de Caumartin.

52. La troisième datée de Bonport, 31 décembre. Compliment sur la nouvelle année.

Il l'entretient aussi de la vue qu'elle a eue pour la nomination du Roi d'Angleterre au cardinalat, dont il a conféré avec le nonce Gualterio, et de sa réconciliation avec l'abbé de Caumartin.

53. La quatrième de Bonport, le 5 janvier 1705. Compliments. Il se justifie au sujet de sa réconciliation avec l'abbé de Caumartin.

54. La cinquième, à Bonport, le 10 février 1705. Il lui demande de fixer le temps de son arrivée à Paris.

55. La sixième, à Rome, 25 janvier 1707. Son inquiétude sur ce qu'elle ne lui donne point de ses nouvelles.

56. La septième, à Rome, le 27 septembre 1707. Sur la difficulté qu'il a eue de lui écrire.

57. La huitième, à Rome, 4 avril 1708. Sur le bruit qui s'est répandu que le Roy d'Angleterre lui a donné sa nomination.

58. La neuvième lettre du 16 août, est adressée à l'abbé de Rioux, avec une copie d'une lettre qu'il a reçue de madame des Ursins pleine de fiel contre lui. Il le prie de la communiquer à madame la maréchale de Noailles.

59. La dixième, à Rome, 25 octobre 1708. Il console madame la maréchale de la perte qu'elle a faite.

60. La onzième, à Utrecht, le 14 février 1712. Il tâche de la consoler sur la maladie de madame de Gondrin.

61. La douzième, à Utrecht, 22 may 1712. Il la prie de l'instruire de tout ce qu'on dit de lui.

62. La treizième, du 14 novembre 1714. Lettre de compliment.

63. La quatorzième, à Anchin, le 28 octobre 1723. Sur ce qu'il a été quelque temps sans écrire.

64. La quinzième, à Rome, 4 juillet 1724. Au sujet de M. Ramsay dont il fait l'éloge.

65. La seizième, à Rome, le 22 février 1725. Il ne fait que lui réitérer ses sentiments pour elle.

66. La dix-septième, à Rome, le 3 janvier 1726. Sur l'archevêché d'Auch qui lui a été donné. — Sur l'heureux accouchement de madame la comtesse de Toulouse. — Sur la mort de M. le marquis de Noailles et sur la nouvelle année.

67. La dix-huitième, à Frascati, le 2 juin 1729. Sur la mort de M. le cardinal de Noailles.

68. La dix-neuvième, à Rome, le 17 mai 1731. Sur la mort de son petit-fils.

69. *Treize lettres de M. le cardinal de la Trémouille.* Pages 141 à 153. La première est du 20 juin 1702. Il la remercie de la part qu'elle prend à ce qui le regarde et des bons offices qu'elle lui rend.

70. La deuxième, du 6 août 1705. Il lui témoigne sa reconnoissance des grâces accordées à son frère.

71. La troisième, à Rome, 8 mars 1707. Il lui fait compliment sur les grands mariages de ses filles.

72. La quatrième, à Rome, 29 mars 1707. Sur le rétablissement de la santé de M. le maréchal, et sur la grâce que le Roi a accordée à son fils.

73. La cinquième, à Rome, 16 juillet 1707. Sur son changement d'abbaye; il finit par la remercier.

74. La sixième, à Rome, 1er avril 1708. Il a exécuté avec exactitude les ordres qu'elle lui a donnés.

75. La septième, à Rome, le 11 août 1708. Il la remercie de la part qu'elle prend à la mort de madame de Châtillon.

76. La huitième, à Rome, le 22 mars 1710. Il la remercie des soins qu'elle se donne pour lui faire donner les bénéfices vacants par la mort de l'archevêque de Reims.

79. La neuvième. A Rome, le 27 mars 1713. Il l'a félicite sur le mariage de sa septième fille.

80. La dixième. A Rome, le 1er octobre 1713. Il ne négligera rien pour obtenir dans le consistoire la grâce qu'elle demande pour l'abbé de Montpeyroux.

81. La onzième. A Rome, le 2 mai 1719. Compliment sur un nouveau mariage.

82. La douzième. Lettre sans date, dans laquelle il la remercie de la nouvelle grâce qu'elle vient d'obtenir.

83. La treizième. Autre lettre sans date dans laquelle il lui témoigne sa reconnaissance de toutes ses bontés.

84. *Trente-quatre Lettres de Mons. le Cardinal de Gualterio à Madame la Maréchale.* Pages 156 à 227 bis. La première. Lettre de compliment. Il est inquiet de la santé du maréchal de Cœuvres et des affaires du Piémont.

85. La deuxième. A Maison, le 6 septembre 1706. Il est inquiet de sa maladie et lui demande de ses nouvelles à Lyon. Il finit par la remercier de ses bontés pour son frère et pour lui.

86. La troisième. A Ravenne, le 20 décembre 1706. Il craint d'avoir perdu la barque où il avait quelques domestiques et ses équipages. Il parle de ses ennemis. Il se recommande à ses bons offices auprès de Mons. de Chamillart pour lui et son frère. Compliment pour la nouvelle année.

87. La quatrième. A Ravenne, le 25 janvier 1707. Il se réjouit de l'heureux accouchement de madame la Duchesse de Bourgogne, et recommande son frère pour un brevet de colonel.

88. La cinquième. A Ravenne, 6 février 1707. Il la prie de féliciter de sa part Mons. de Chamillart sur sa place de conseiller-d'État, et recommande son frère.

89. La sixième. Le 8 juin 1707. Il la félicite sur le rétablissement de la santé de Mons. le Maréchal et lui parle beaucoup de son frère.

90. La septième. A Rome, le 2 avril 1708. Il la remercie des soins qu'elle s'est donnés pour obtenir le brevet de colonel pour son frère.

91. La huitième. Le 5 mai 1708. Il ne peut lui dire tout ce qu'il voudrait par cette lettre, étant très-pressé.

92 à 117. Les autres lettres de Mons. le Cardinal de Gualterio à madame la Maréchale roulent toutes sur les grandes obligations qu'il lui a pour les grâces qu'elle a obtenues pour lui et pour son frère, depuis 1706 jusqu'en 1726.

118. Une lettre de Mons. le Cardinal d'Estrées à madame la Maréchale, qui ne roule que sur des compliments, de Rome, le 31 mai 1700. — P. 229 *bis*.

119. Une autre lettre du Cardinal Landgrave, qui la remercie de la part qu'elle prend à sa nouvelle dignité. 24 janvier 1704. — P. 232.

120. Une autre lettre du Cardinal Otthobon, dans laquelle il la félicite de ce que le Roi a donné à Mons. le Duc de Guiche le régiment des Gardes françaises. 11 décembre 1704. — P. 233.

121. Une autre lettre du cardinal Assolini, du 5 décembre 1695. Compliments à l'occasion des Fêtes de Noël. — P. 234.

122. *Quatre lettres de Mons. le cardinal de Rohan.* — P. 236 à 239. La première. Lettre de compliment à Benfeld, le 12.

123. La deuxième. Lettre où il fait un compliment de condoléance, le 12 octobre.

124. La troisième. A Bologne, le 6 juillet. Il est bien sensible à la part qu'elle prend à son affliction.

125. La quatrième. A Mutzig, 2 octobre. Il charge de sa lettre M. le comte de Noailles, dont il fait l'éloge.

126. Lettre de Mons. le cardinal de Bonzi à Mons. Delort, secré-

taire de Mons. le maréchal, de Versailles, le 27 septembre 1690 Il offre à Mons. le maréchal sa maison de Valmaigne pendant les états de Languedoc.

127-128. Deux lettres de Mons. le cardinal de Tencin.—P. 242 à 244. Ces deux lettres sont des compliments.

129-130. Trois lettres de Mons. le cardinal de Lenti.—P. 246 à 248. Il lui apprend par la première sa promotion au cardinalat. Les deux autres ne sont que des compliments.

132. Lettre de Mons. l'abbé Imperialy, à madame la maréchale. Propos plaisants. Le 11 août 1705. P. 250.

133. Lettre de Mons. l'abbé Passionnei. Il remercie madame la maréchale de ses bontés pour lui, et lui demande quelques lettres de recommandation. Le 31 mai 1708. — P. 252.

134. Mons. l'abbé Albani, neveu du Pape : Il la remercie de toutes ses bontés. A Rome, septembre 1713. — P. 253.

135. Mons. l'abbé de Rossi s'excuse sur son silence, rend compte de quelques commissions dont il étoit chargé et fait l'éloge de Mons. le Maréchal. A Rome, 28 avril 1785.

136. Lettre de M. le duc du Maine,

137. Lettre de M. comte de Toulouse,

Fils légitimés de Louis XIV et de madame de Montespan.

138. Lettre de Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV.

139. Lettre de Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne.

140. Lettre de Madame royale de Savoie.

2395. — Tome IV. — *Noms des personnes qui ont écrit les lettres comprises dans le présent volume.*

1. Le Cardinal de Furstemberg.
2. L'Évêque de Saint-Pons (de Percin de Montgaillard).
3. Le Cardinal de Bonzy.
4. L'Évêque du Puy (Armand de Béthune).
5. L'Évêque de Carcassonne (Adhémar de Monteil de Grignan).

6. L'Archevêque de Toulouse, (Joseph de Montpezat de Corbon).
7. L'Évêque d'Uzès (Poncet de la Rivière).
8. L'Évêque de Mirepoix (Pierre de la Broue).
9. L'Évêque de Lodève (De la Garde de Chambonas).
10. L'Évêque de Béziers (De Biscaras de Rotundis).
11. L'Évêque de Montpellier (Charles de Prades).
12. L'Évêque de Nîmes (Séguier de la Verrière).
13. Le Maréchal de Lorges.
14. Le Maréchal de Schomberg.
15. L'Évêque de Valence (Daniel de Cosnac.)
16. Le Prince de Condé (Louis II de Bourbon. — le Grand Condé). — P. 112.
17. S. A. S. Madame d'Orléans, Duchesse de Lorraine.
18. L'Évêque de Perpignan (Wabert de Montmort.)
19. L'Archevêque d'Alby (Hyacinthe Serroni).
20. L'Evêque de Viviers (De Suarez) — P. 151 - 225.
21. L'Evêque de Saint-Papoul (François-Barthélemy de Grammont de Lanta).
22. Le Maréchal d'Humières. — P. 195.
23. L'Évêque de Clermont (Claude de St-Georges).
24. L'Évêque de Meaux (Benigne Bossuet). — P. 254, 253, 262.
25. Le Comte d'Harcourt. — P. 297.
26. L'Évêque de Lavaur (Le Goux de la Berchère).
27. D'Aguesseau. (Copie d'une lettre de lui). — P. 216.
28. Isabelle d'Orléans, comtesse d'Alais. — P. 102.

Nous avons donné cette dernière lettre dans ce volume, page 167 (*des Documents*).

2396. — Tome V. — *Noms des personnes qui ont écrit les lettres comprises dans ce cinquième volume.*

1. L'évêque d'Uzès (Poncet de la Rivière).
2. L'évêque de Valence (Daniel de Cosnac).
3. L'évêque de Carcassonne (Adolphe Monteil de Grignan).
4. L'évêque de Lavaux (Legoux de la Berchère).
5. L'évêque de Perpignan (Habert de Montmort).
6. L'évêque de Clermont (Claude de Saint-Georges).

7. L'évêque de Saint-Papoul (F.B. Clermont de Lanta).
8. L'évêque de Saint-Pons (de Percin de Montgaillard).
9. L'archevêque de Toulouse (de Montpezat).
10. Le cardinal de Bonzy.
11. L'évêque de Lodève (de la Garde de Chambonas).
12. L'évêque de Nîmes. — Page 98, (Seguier de la Verrière); page 135. (Esprit Fléchier).
13. L'évêque de Montpellier (Charles de Prades).
14. L'évêque de Mirepoix (Pierre de la Broue).
15. Le maréchal de Créquy. — Page 109.
16. Le père La Chaize, jésuite. — Pages 111, 125, 139.
17. Le cardinal de Furstemberg.
18. Le cardinal-archevêque de Cologne.
19. L'évêque de Rieux (Ant.-François de Bertier).
20. Le duc de Chevreuse. — Page 129.
21. Le duc de Lauzun. — Page 131.
22. Le duc de la Feuillade. — Page 132.
23. L'archevêque d'Alby (Hyacinthe Serroni et Ch. Legoux de la Berchère).
24. Le maréchal de Bellefonds. — Page 141.
25. Le cardinal de Janson (Forbin). — Page 251.
26. De Chazeron.
27. L'évêque d'Agde (Louis Fouquet).
28. Le comte d'Etrées. — Pages 213-216.
29. De Vauban. — Page 259.
30. Le maréchal de Montmorency-Luxembourg. — Pages 261, 265 et suiv.
31. Le duc de Beauvilliers. — Page 229.
32. Etat des officiers et soldats faits prisonniers à la prise d'Urgel, signé de la Vieuville. — Page 199.
33. Revue des prisonniers de guerre faits à la prise d'Urgel, signé d'Urban Fortia et de la Vieuville. — Page 202.
34. Copie d'une lettre du pape Innocent XI à Louis XIV, du 13 novembre 1685, pour le féliciter de la révocation de l'édit de Nantes. — Page 110 *bis*.

2397. — Tome VI. — *Dix lettres de M. le Duc de Vendome à M. le Maréchal duc de Noailles (Anne-Jules).*

1. La première, datée de Compiègne, le 3 mai 1695. — Le Roi lui mande à lui, duc de Vendôme qu'il a chargé le maréchal de Noailles de lui remettre un paquet par lequel il lui confie son armée dans le cas où M. de Noailles ne puisse plus la commander, en raison de sa maladie.

2. De Marseille, le 9 mai 1695. — Il lui demande des nouvelles de la flotte ennemie.

3. Minute de lettre sans date de M. le maréchal à M. de Vendôme, par laquelle il lui marque que ses incommodités ne lui permettent plus de commander et qu'il lui envoie le paquet dont le Roi l'a chargé pour lui.

4. De Nice, le 7 juin 1695. — M. de Vendome mande à M. le maréchal qu'il est bien touché de sa maladie et lui accuse réception du paquet qu'il lui a envoyé.

5. Au camp de Sirvia, le 16 juin 1695. — Il le prie de retirer de l'arsenal de Perpignan tous les fusils qui pourront servir et de les tenir prêts pour le besoin qu'il compte en avoir incessamment.

6. Au camp de Sirvia, le 19 juin 1695. — Il mande qu'il a dépêché un courrier au Roi pour savoir ses intentions sur Castelfollit et Ostalric.

7. Au camp de Massanet, le 23 juillet 1695. Il lui marque les dispositions qu'il a faites dans son armée, après avoir rasé Castelfollit.

8. Au camp de Palou, le 28 août. Il lui envoie des nouvelles de ce qu'il a fait et le félicite sur la grâce que le Roi a faite à son frère.

9. Au camp de Rivolta, le 30 août. Mande qu'il est très-sensible aux marques d'amitié qu'il lui donne.

10. A la Bisbal, le 2 octobre 1695. Au sujet d'une compagnie qu'il demandoit pour le chevalier de Lopez.

11. A Fontainebleau, le 27 octobre. Il lui demande sa protection pour M. de Capilhon.

12. *Trente-cinq lettres de Mons. le maréchal de Catinat à M. le Maréchal, Duc de Noailles.* — Pages 23 à 94. Première. A Cazal, le 7 octobre 1687. Il s'excuse de n'avoir pas encore répondu aux marques d'amitié qu'il lui témoigne.

13. Deuxième. Au camp de Raconis, le 23 septembre 1690. Il le remercie du compliment qu'il lui a fait au sujet de la victoire remportée en Piémont, et rend compte des dispositions de l'armée.

14. Troisième. A Pignerol, le 6 mai 1693. Sur la liberté d'un mestre de camp et de quatre autres officiers espagnols, et il lui fait part de ses projets.

15. Quatrième. A Pignerol, le 17 mai 1693. Projets des ennemis. Il parle des propositions que le nonce a faites à Mons. le duc de Savoie qui est en convalescence.

6 Cinquième. A Pignerol, le 29 mai 1693. Il le sollicite encore pour la liberté du mestre de camp et des quatre officiers espagnols. Il lui souhaite un heureux succès dans le siége de Roses. Dispositions des alliés. Projets des ennemis. La convalescence de Mons. le duc de Savoie est troublée par de fréquents accidents.

17. Sixième. A Pignerol, le 2 juin 1693. Desseins des ennemis qu'il croit cependant ne devoir pas réussir.

18. Septième. Au camp de Villars, le 6 juin 1693. Assemblée des troupes de l'Empereur à Carignan, leurs desseins. Le duc de Savoie se porte mieux et n'a pas voulu permettre le siége de Cazal. Obstacles que les ennemis trouveront, s'ils veulent entrer en Provence ou dans le comté de Nice.

19. Huitième. Au camp de Villars, le 11 juin 1693. Sur le siége de Roses. Disposition de la cavalerie de l'Empereur. Les Espagnols ont dû entrer en Piémont, si le mauvais temps n'a retardé leur

marche. Dessein des ennemis qui disent vouloir entrer en Provence. Convalescence assurée de Mons. le duc de Savoie.

20. Neuvième. Au camp de Villars, le 18 juin 1693. Compliment sur la prise de Roses. Il lui fait part d'une entreprise qu'il a concertée avec Mons. de Larray.

21. Dixième. Au camp de Villars, le 23 juin 1693. Au sujet du château de Roses, sur lequel les ennemis espèrent beaucoup. Plusieurs avis qu'il a reçus touchant les ennemis.

22. Onzième. Au camp de Villars, le 27 juin 1693. Sur la prise de Roses.

23. Douzième. Au camp de Villars, le 27 juin 1693. M. de Larray s'est rendu maître de la vallée de Barcelonnette ; le passage pour entrer en Provence en est plus difficile aux ennemis.

24. Treizième. Au camp de Villars, le 2 juillet 1693. Il pense que la flotte qui est commandée par M. d'Estrées n'a rien à craindre de celle des Espagnols. Les ennemis serrent Casal. Mons. le duc de Savoie continue à se mieux porter.

35. Quatorze et quinzième. Au camp de Villars, le 5 juillet 1693. Il lui fait part des avis qu'il reçoit, donne des nouvelles de l'armée et des projets des ennemis.—La quinzième est sur le même sujet.

36. Seizième et dix-septième. Au camp de Fénestrelle, le 28 juillet 1693. Mande qu'il n'a pu empêcher les ennemis de faire le siége de Pignerol : — par la suivante, il dit que la tranchée est ouverte de Sainte-Brigide ; il apprend avec plaisir la défaite de la flotte de Smyrne.

37. Dix-huitième. Au camp de Fénestrelle, le 9 août 1693. Au sujet des maladies de son armée. Il lui envoie un petit mémoire sur les dernières nouvelles qu'il a des ennemis.

38. Dix-huitième *bis*. Au camp de Fénestrelle, 4 août 1693. Sur la défaite de la flotte de Smyrne. Ouverture de la tranchée devant Sainte-Brigide. Etat de cette place assiégée par les ennemis.

39. Dix-neuvième et vingtième. Au camp de Fénestrelle, le 13 août 1693. Ennemis repoussés avec perte du fort Sainte-Brigide. Dans la lettre suivante, il marque que ce fort s'est enfin rendu.

40-43. Vingt-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième. Au camp de Fénestrelle, le 21 août 1693. Il mande qu'il est bien mortifié que des contretemps fâcheux aient nui aux projets du maréchal. Les trois lettres sont sur le même sujet.

44-45. Vingt-quatrième et vingt-cinquième. Au camp de Fénestrelle, le 1er septembre 1693. Desseins des ennemis. La suivante est sur le même sujet.

46. Vingt-sixième. A Fénestrelle, le 5 juin 1694. Il se félicite sur la grande victoire qu'il vient de remporter.

47. Vingt-septième. A Fénestrelle, le 12 juin 1694. Il aura égard à sa recommandation au sujet de Mons. de Raffelot.

48-49. Vingt-huitième et vingt-neuvième. Au camp de Diblon, le 13 juillet 1694. Il le félicite sur la prise de Gironne. Projet des ennemis. Dans la suivante, il marque qu'il apprend avec joie qu'il n'y a nulle nouvelle de la flotte ennemie. Il finit en lui faisant part des avis qu'il reçoit.

50-51. Trentième et trente-unième. Au camp de Diblon, le 21 août 1694. Au sujet de la flotte des ennemis dont les entreprises ne paraissent regarder que Casal. La suivante est sur les galères d'Espagne.

52. Trente-deuxième. Au camp de Diblon, le 10 septembre 1694. Sur les avis qu'il lui mande avoir reçus de la flotte ennemie.

53. Trente-troisième. Au camp de Diblon, le 22 octobre 1694. Sur les difficultés qui se trouvent pour l'exécution des ordres qu'il a reçus.

54-55. Trente-quatrième et trente-cinquième. A Pignerol, le 17 juin 1695. Il apprend avec peine ses incommodités qui l'empêchent de commander. Dans la suivante, il lui fait son compliment sur la nomination de Mons. de Châlon à l'archevêché de Paris.

56. *Onze lettres de Mons. le maréchal de Boufflers.* — Pages 101 à 125. Lettre première. A Mons, le 21 mai 1694. Il commence sa lettre par des compliments qui prouvent l'amitié qui étoit entre eux; il lui donne des nouvelles de Mons et le prie de lui accuser réception de sa lettre.

57. Deuxième. Au camp de Warens, le 28 juin 1694. Compliments sur la prise de Palamos et sur ce que Mons. le comte de Guiche a été fait brigadier. Il lui donne des nouvelles de ce qui se passe

58. Troisième. Au camp de Warens, le 9 juillet 1694. Compliment sur la prise de Gironne. Il ne se passe rien de considérable de son côté.

59. Quatrième. Au camp d'Olcy, le 18 juillet 1694. —Sur l'accouchement de madame la duchesse de Noailles et sur sa santé. Il lui envoie l'extrait d'une lettre du Roi au sujet du comte de Guiche.

60. Cinquième. Du quartier de Sarastache, le 21 août 1694. Il lui mande la disposition présente des armées.

61. Sixième. Au camp de Courtrai, le 17 septembre 1694. Compliment sur la prise de Castelfollit. La réponse dans la même lettr .

62. Septième. Au camp de Courtrai, le 23 septembre 1694. Il lui mande de l'instruire du succès de sa marche sur Ostalric, et lui fait part des nouvelles de son armée.

63. Huitième. Au camp de Courtrai, le 27 septembre 1694. Compliment sur ce qu'il a obligé les ennemis à lever le siége d'Ostalric. La réponse dans la même lettre.

64. Neuvième. A Lille, le 14 novembre 1694. Sur ce qu'il lui a été impossible de le voir à la cour; sur l'entreprise de Barcelonne et au sujet de madame la maréchal de Boufflers.

65. Dixième. A Lille, le 5 février 1695. Sur le départ du comte de Thiais, pour la Catalogne et sur un secrétaire qu'il lui avoit demandé.

66. Onzième. Au camp de Clare, le 27 juin 1695. Au sujet de sa maladie.

67. *Deux lettres de Mons. de Vauban.* — P. 97 à 100. Première. A Brest, le 20 octobre 1694. Au sujet d'une entreprise dont l'exécution étoit très-difficile.

68. Deuxième. A Alençon, le 14 avril 1695. Il lui demande un éclaircissement, sur le service des officiers généraux de terre et sur ceux de mer.

69. *Lettre de Monsieur le Maréchal d'Humières.* — P. 96. A Maubeuge, le 20 mai 1695. Il mande qu'il n'est pas possible de changer présentement l'état de l'artillerie.

70-71. *Deux lettres de Mons. le Maréchal de Duras.* — P. 126 et 127. A Paris, le 7 avril 1698. Il lui envoie une information touchant une affaire arrivée à un garde de la brigade de Sienne, à Compiègne. — La lettre suivante est sur le même sujet.

72. *Lettre de Mons. le Maréchal de Tessé.* A Meudon, le 2 mai 1698. Il lui recommande Mons. le Président d'Albaret.

73. *Lettre de Mons. le Duc de Béthune.* — P. 130. Le 2 décembre 1695. Il le prie d'envoyer des ordres à Saint-Quentin, pour prévenir les querelles qui pourroient survenir entre le Chevalier de Béthune et Mons. de Caulincourt.

74. *Lettre de Mons. de Broglie.* — P. 132. A Montpellier, le 29 anvier 1696. Au sujet de Mons. Rosel et de sa femme.

75. *Sept lettres de Mons. le Duc de Grammont.* — P. 134 à 150. Première. A Bayonne, le 30 mai 1694. Il lui souhaite un bon succès dans ses entreprises.

76. Deuxième. A Bayonne, le 13 juin 1694. Il le félicite de la bataille qu'il a gagnée, et lui fait part de ses vues sur le royaume d'Espagne.

77. Troisième. A Bayonne, le 23 juin 1694. Il le félicite sur la rapidité de ses conquêtes, et lui fait part des avis qu'il a reçus de Saint-Sébastien. — Les réponses sont avec cette lettre.

78. Quatrième. A Saint-Jean-de-Luz, le 4 juillet 1694. Au sujet de la charge de Lieutenant de Roi du Béarn, qu'il ne veut point laisser sortir de sa maison.

79. Cinquième. A Bayonne, le 11 juillet 1694. Au sujet du siége de Gironne, et il lui fait part des avis qu'il reçoit.

80. Sixième. A Bayonne, le 4 août 1694. Sur la prise d'Ostalric et de Gironne. Il lui donne des avis.

81. Septième. A Bayonne, le 27 octobre 1694. Sur l'entreprise de Barcelonne, qui est suspendue.

82-83. *Douze lettres de Mons. le Comte d'Estrées.* — P. 151 à 176. Première et deuxième. A bord du *Royal-Louis*, le 17 mai. Cette lettre ne roule que sur des compliments. — La seconde est datée du 17 mai 1693, de la rade de Roses. Il lui marque qu'il attend ses ordres.

84-85. Troisième et quatrième. A bord du *Royal-Louis*, le 22 mai 1693, par la hauteur de Blancs.—Cette lettre et la suivante datée du 29 mai, à la baie des Roses, ne parlent que de sa fidélité à exécuter ses ordres.

86-87. Cinquième et sixième. A bord du *Royal-Louis*, le 31 mai 1693. Il mande qu'il est bien fâché de n'avoir pu aller le joindre à cause du mauvais temps; dans la suivante du 2 juin, il parle des succès de l'ouverture de la tranchée.

88-89. Septième et Huitième. A bord du *Royal-Louis*, 2 juin 1693. Il mande qu'il n'y a rien de sa faute, si les munitions n'ont pas été débarquées assez tôt; dans la suivante du 3 juin, il le félicite sur la paix d'Heidelberg.

90-91. Neuvième et dixième. A bord du *Royal-Louis*, le 3 juin 1693. Au sujet du débarquement des mortiers et des munitions. Dans la suivante du 4 juin, il marque qu'il est bien fâché que les munitions qu'il demande ne soient pas débarquées, et il le prie de donner ses ordres pour que le débarquement se fasse plus vite.

92-93. Onzième et douzième. A bord du *Royal-Louis*, le 5 juin 1693. Il mande que toutes ses chaloupes sont occupées à débarquer des munitions. Dans la suivante du 6 juin, il le félicite de ses succès.

94. *Six lettres de Monsieur de Vuignacourt, grand maître de l'Ordre de Malte.* — P. 177 à 185. Première. Copie de sa lettre au Roi, pour le remercier de son élévation.

95. Deuxième. A Malte, le 3 septembre 1690. Il apprend à Mons. le Maréchal son neveu, son élection et lui recommande Mons. de Fontanilles.

96. Troisième. Lettre sans date, par laquelle il lui mande qu'il a reçu une notification pénible, ayant été obligé par le Roi de donner à Mons. de Bethomas la commanderie de Feuillées.

97. Quatrième. A Malthe, mars 1691. Il lui recommande le sieur de Vuibrac et toute sa famille.

98. Cinquième. A Malthe, le 2 mars 1694. Son chagrin sur la mort de madame de Lavardin.

99. Sixième. A Malthe, 25 septembre 1694. Il lui recommande le commandeur Dom George de Poderfile.

100 à 108. *Quatre lettres de Mons. le Prince de Monaco.* — P. 187 à 194. Lettres qui ne roulent que sur des compliments.

109-110. *Deux lettres de Mons. et madame la Duchesse de Beauvilliers.* — P. 196 à 205. L'une est pour madame la Maréchale, et l'autre pour le Maréchal ; toutes deux ne roulent que sur des compliments.

111-112. Deux lettres de Mons. le Duc de Beauvilliers à Mons. le Maréchal. Au sujet du voyage des Princes.

113-114. *Trois lettres de Mons. de Coigny.* — P. 206 à 209. A Carentan, le 26 décembre. — Il mande qu'il met ordre à ses affaires pour pouvoir servir sous lui en Catalogne. Dans la suivante, datée du 28 décembre, il le prie de le proposer pour la lieutenance de Roi de Bresse.

115. Au camp de Servia, le 30 juin 1697. Il prend part à sa maladie ; il le tranquillise sur les discours que tiennent ses ennemis. Il lui parle ensuite des avis qu'il a donnés à Mons. le comte d'Agen, qui lui a promis de les suivre.

116. *Lettre de Mons. de Laparra.* — P. 210 à 214. A Paris, 14 juillet 1694. Il lui fait le détail de la façon dont il s'est acquitté de sa commission auprès du Roi, à l'occasion de la prise de Gironne.

117-120. *Trois lettres de Mons. de Villadarias et Mons. le marquis Castanaga.* — P. 215 à 220. Du camp de la Roque, 14 juin 1694. Leurs lettres ne roulent que sur des compliments, et ils disent quelque chose sur l'échange des prisonniers.

121. *Lettre de Mons. Dumartin.* — P. 223 à 224. A Roses, le 15 avril 1695. Il lui mande qu'il lui envoie les avis qu'il a reçus de Cadix.

122. *Lettres de Mons. le marquis de Louvois.* — (Ces deux lettres manquaient au recueil.) A Versailles, 18 juillet 1690. Au sujet de Mons. de Longlerie, qui en avoit très-mal usé avec Mons. le Maréchal. La suivante était sur le même sujet.

123. *Lettre du Grand Duc de Toscane.* — P. 225 à 226. A Florence, 15 septembre 1695. Il lui mande qu'il fera ses efforts pour lui rendre le service qu'il lui demande, au sujet de la nomination de Mons. de Châlons.

2398. — TOME VI *bis*. — LETTRES A MONS. LE MARÉCHAL DE NOAILLES (Anne-Jules), AU SUJET DE LA NOMINATION DE MONS. L'ÉVÊQUE DE CHALONS, SON FRÈRE, A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS, PAR LES PERSONNAGES DONT LES NOMS SUIVENT :

1. Le duc de Vendôme.
2. Le maréchal de Joyeuse.
3. Le maréchal de Tourville.
4. Le prince de Monaco.
5. Le duc de Grammont.

Nous avons publié cette lettre dans le présent volume, page 174, partie des *Documents*.

6. La marquise de Béthune.
7. Le duc d'Humières.
8. De Serignan.

9. Le prince d'Elbeuf.
10. Le duc de Chevreuse.
11. Le duc de Roquelaure
12. Le duc d'Aumont.
13. Le duc de Montmorency-Luxembourg.
14. Le duc de Montmorency.
15. Le cardinal de Vendôme.
16. Le cardinal de Bonzy, avec une lettre adressée au même.
17. Le cardinal de Furstemberg.
18. Le cardinal Janson.
19. Le cardinal Millens.
20. Le cardinal d'Estrées.
21. L'archevêque d'Alby (Charles Legoux de la Berchère).
22. L'archevesque de Tours (Mathieu Isoré d'Hervaut).
23. L'archevesque d'Aix (Daniel de Cosnac).
24. L'archevesque d'Arles (J.-B. Adhémar de Monteil de Grignan).
25. L'archevesque d'Auch (Armand-Anne. — Tristan de la Baume de Suze).
26. L'archevêque de Vienne.
27. L'évesque de Nîmes (Esprit Fléchier).
28. L'évesque du Puy (Armand de Béthune).
29. L'évesque de Nérolli (Gualterio).
30. L'évesque de Laon (De Clermont de Châle de Roussillon).
31. L'évesque d'Alais (Fr. Chevalier de Saulx).
32. L'évesque de Chartres (Paul Godet Desmarais).
33. L'évêque de Saint-Pons (De Percin de Montgaillard).
34. L'évêque de Pamiers (J.-B. de Vertamont).
35. L'évêque de Rieux (Ant.-François de Bertier).
36. L'évêque de Meaux (B. Bossuet).
37. L'évêque de Gap (Ch. Benigne Hervé).
38. L'évêque de Mende (Fr.-Placide de Baudry).
39. L'évêque de Périgueux (Daniel de Francheville).
40. L'évêque de Béziers (De Rotundis de Biscarras).
41. L'évêque de Toul (de Thiard de Bissy).
42. L'abbé de Fleury.
43. L'abbé de Polignac.

44. L'abbé de la Trémoille-Noirmoutier.
45. Le cardinal de la Trémoille.
46. Monlairier, comte de Lion.
47. Le Père Jougla, jésuite.
48. Le Père Bourdaloue.
49. Le Père de La Chaise.
50. Le Père Deleutre.
51. De Harlay, premier président.
52. D'Argenson.
53. Pitons.
54. De Vaudemont.
55. Du Charmel.
56. De Valincour.
57. De Carcassonne (Adhémar de Monteil de Grignon).
58. De Rochepierre.
59. Bouchu.
60. La duchesse de la Vallière.
61. De Montespan.
62. De Matignon. Seignelay, et réponse du Maréchal.
63. De Scudéry.

La lettre de madame de Scudérie et celle de madame de la Vallière, se trouvent également imprimées dans le présent volume, pages 175 et 172.

64. Lettres de La Haye (Affaires d'Espagne).
65. Autres lettres non signées sur les affaires d'Espagne.

2399. — Tome VII. — 1. Projet de lettre et mémoire fait par ordre du Roi Louis XIV et remis par M. Daguesseau, conseiller-d'État, père du chevalier, concernant les religionnaires. 7 janvier 1699. — P. 1.

2. Projet d'un édit du Roi concernant les nouveaux convertis et d'un règlement des évêques sur leurs mariages et sur les baptêmes de leurs enfants. — P. 16.

3. Mémoire qui doit être joint au projet d'un édit du Roi portant

abolition pour ceux qui sont contrevenus aux édits concernant la religion réformée, par l'abbé Caveyrac. — P. 31.

4. Inconvénients de la permission que le Roi accorderoit aux protestants de célébrer leurs mariages devant les magistrats et dans une forme purement civile. — P. 75.

5. Discours que j'adresse à mes enfants sur la vie et la mort, le caractère et les mœurs de mon père : par le chancelier Daguesseau.

Nota. — Une nouvelle pagination commence avec cette dernière pièce et continue jusqu'à la fin du volume. — P. 282.

2400. — TOME VIII. — NOMS DES CARDINAUX CRÉÉS DEPUIS LE MOIS D'AVRIL 1653 JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE 1699 ET DONT LES LETTRES SE TROUVENE DANS CE RECUEIL.

1384. Le cardinal Acciaïoli.

1653. Le cardinal Benedetto Panfily.
— Le cardinal Carlo Barbarino.

1669. Le cardinal Nicolo Acciaïoli.
— Le cardinal Ludovico Portocarero.
— Le cardinal Emmanuel Teodosio di Buglione.

1670. Le cardinal Gasparo Carpegna.

1671. Le cardinal Cesare d'Estrées.

1672. Le cardinal Fra Vincenso Maria Orsini.
— Le cardinal Pietro Bonzi.

1673. Le cardinal Francesco Nerty Fiorentino.

1675. Le cardinal Galeazzo Marescotti.
— Le cardinal Fabrizio Spada Romano.

1681. Le cardinal Urbano Sacchettti.
— Le cardinal de Bonvisi.
— Le cardinal Gio Battista Spinola.
— Le cardinal Savo Mellini.

1682. Le cardinal Ratzicywuskim.

1686. Le cardinal Stefano Camus.
— Le cardinal Leopoldo Kolonitz.
— Le cardinal Marc-Antonio Barbarigo.
— Le cardinal Marcello Durazzi.
— Le cardinal Francesco Maria Medici.
— Le cardinal Fulvio Astally.
— Le cardinal Leandro Colloredo.
— Le cardinal Guglielmo de Furstemberg.
— Le cardinal Pietro Salazar.
— Le cardinal Pier Matteo Petrucci.

1688. Le cardinal Giovanni Francesco Negroni.

1689. Le cardinal Pietro Ottobono.

1690. Le cardinal Francesco-Giudice Napolitano.
— Le cardinal Gio-Battista Rubino Venetiano.
— Le cardinal Tussano de Giansone di Forbin.
— Le cardinal Ferdinando d'Adda Milaneze.
— Le cardinal Giacomo Cantelini.
— Le cardinal Bandino Pontialici Fiorentino.
— Le cardinal Gio-Francesco Albani.
— Le cardinal Luigi Omodei.
— Le cardinal Giuseppe Renato Imperiale.
— Le cardinal Gio Battista Costaguti.
— Le cardinal Loranzo Altieri.
— Le cardinal Francesco Barberini.

1695. Le cardinal Gioseppe Sacripante.
— Le cardinal Morigia.
— Le cardinal Tonara.
— Le cardinal Enrigo della Grame d'Arquyer.
— Le cardinal Gio Battista Spinola, *alias* S. Cesare.
— Le cardinal Enrico Noris.
— Le cardinal Raggeo Luigi del Verme.
— Le cardinal Baldessare Cenei.
— Le cardinal Fra Tomosio Mons. Ferrari.

1695. Le cardinal Giacomo Boncompagni.
— Le cardinal Giacomo Antonio Morigia.

1697. Le cardinal Souza.
— Le cardinal Cornoro
— Le cardinal Coislin.

Le cardinal Santa Croce.
Le cardinal Speretti.
Le cardinal Delphino.
Le cardinal Rodolowick.
Le cardinal Gabrieli.
Le cardinal d'Oste.
Le cardinal Archinto.
Le cardinal Fabritio Paulucci.

FIN DU CATALOGUE DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE. Ses manuscrits. — Avis de l'Éditeur. — Notice de M. E. J. B. RATHERY, suivie du Catalogue. 1

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE OU *Dictionnaire de Bibliographie générale*, par l'abbé NICOLAS DROUYN ; art. communiqué par M. Paul Lacroix..... 33

LE FONDS SAINT-ESPRIT. — Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre, classé par CLAIRAMBAULT, t. Ier..... 51

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON (*suite*). Cartons M 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300..... 62

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE (*suite*)..... 100

LES ARMOIRES DE BALUZE, t. CXX, CXXI..... 135

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON (*suite*). Cartons M. 301, 302, 303. 152

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE. — Notice de l'Éditeur. (*Suite et fin du Catalogue.*)..... 161

LES MANUSCRITS DE NOAILLES, de la Bibliothèque du Louvre, t. I, II, III, IV, V, VI, VI *bis*, VII, VIII..... 170

FIN DE LA TABLE DU CATALOGUE GÉNÉRAL.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.